2016 | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

SOCIETE GENERALE

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE

CHIFFRES CLÉS 2015

10,9%
Ratio Common Equity Tier 1

+25%
Hausse des dépôts clientèle depuis 2011

25,0 Md EUR
Produit net bancaire, hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA

PRODUIT NET BANCAIRE

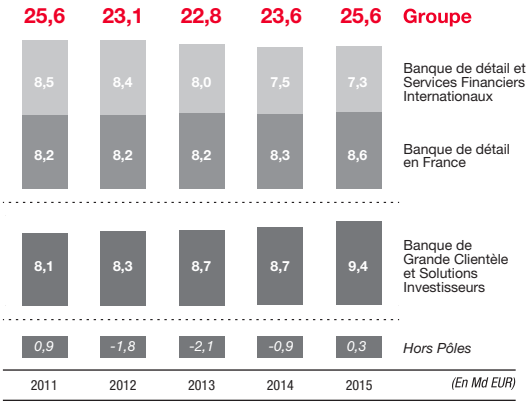

CRÉDITS ET DÉPÔTS

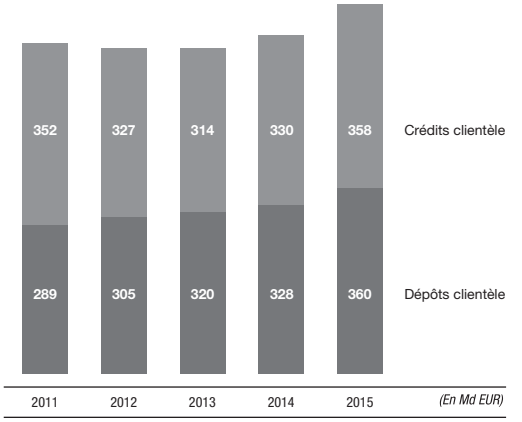

ALLOCATION DU CAPITAL AUX MÉTIERS (MOYENNE ANNUELLE)

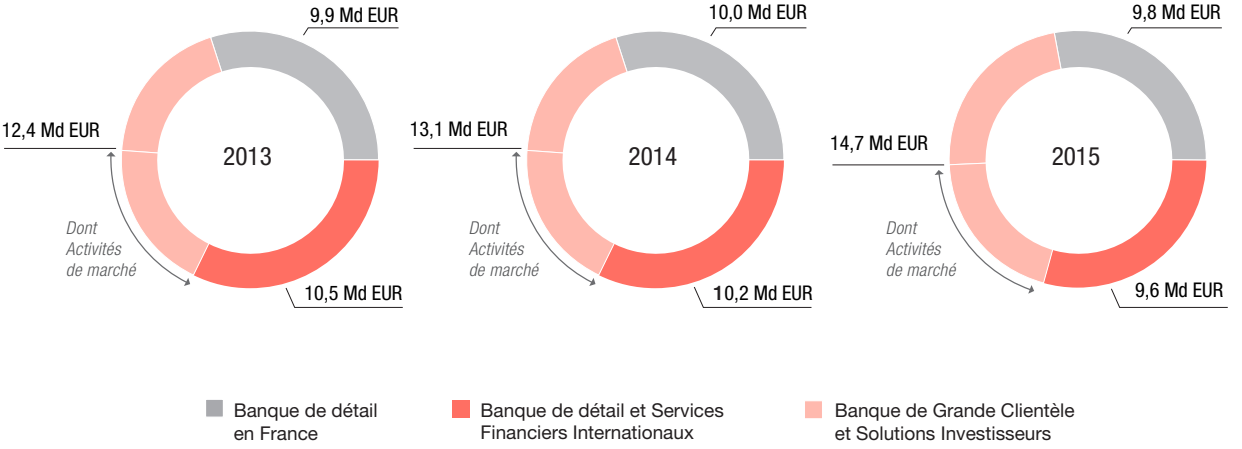

Note : les données publiées au titre des exercices concernés, sauf ratios de solvabilité 2013

suite au verso ➜

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION ET COEFFICIENT D'EXPLOITATION

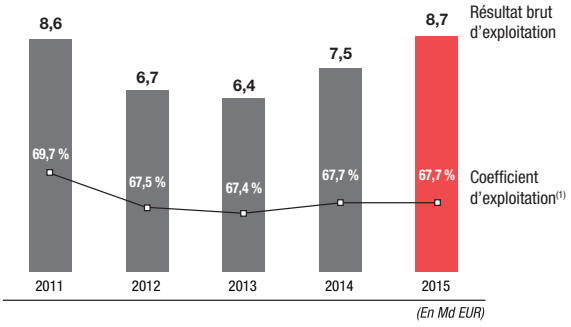

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES MÉTIERS

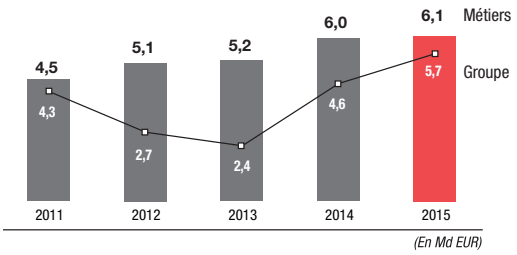

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

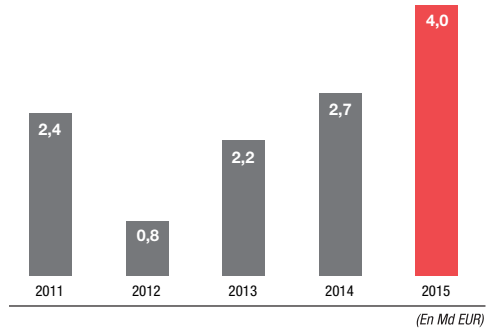

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

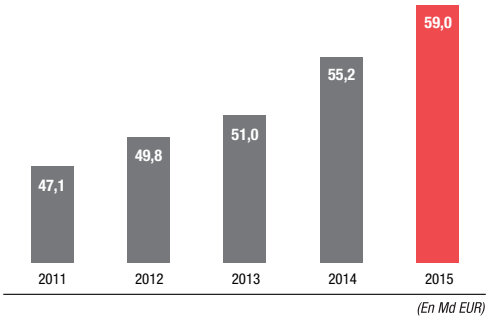

ROE APRÈS IMPÔT(2)

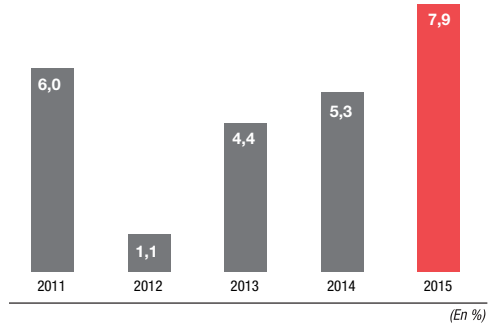

RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ(3)

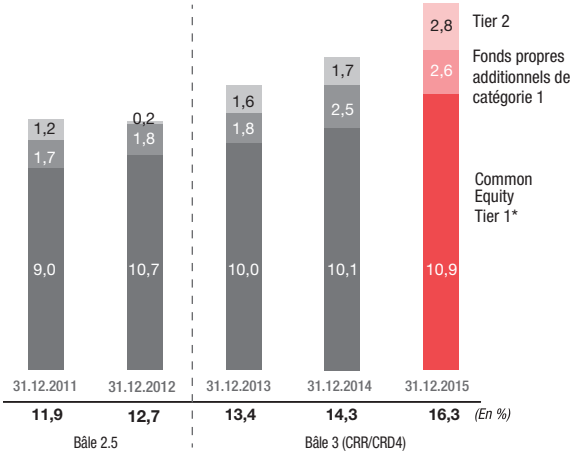

* Les fonds propres *Common Equity Tier 1* se définissent comme les fonds propres *Tier 1* Bâle 3 moins le capital hybride éligible *Tier 1*.

(1) Hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA.

(2) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à la durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(3) Chiffres 2014 et 2015 déterminés selon les règles CRR/CRD4 ; 2013 : chiffres *proforma* Bâle 3 ; 2011 et 2012 en Bâle 2.5.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

SOCIETE GENERALE

Crédit du Nord

Boursorama Banque

GTPS | GLOBAL TRANSACTION & PAYMENT SERVICES

3 085 AGENCES
12 MILLIONS DE CLIENTS
39 000 COLLABORATEURS
ENCOURS DE CRÉDITS : 178 Md EUR

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

SOCIETE GENERALE Insurance

ALD Automotive

SOCIETE GENERALE Equipment Finance

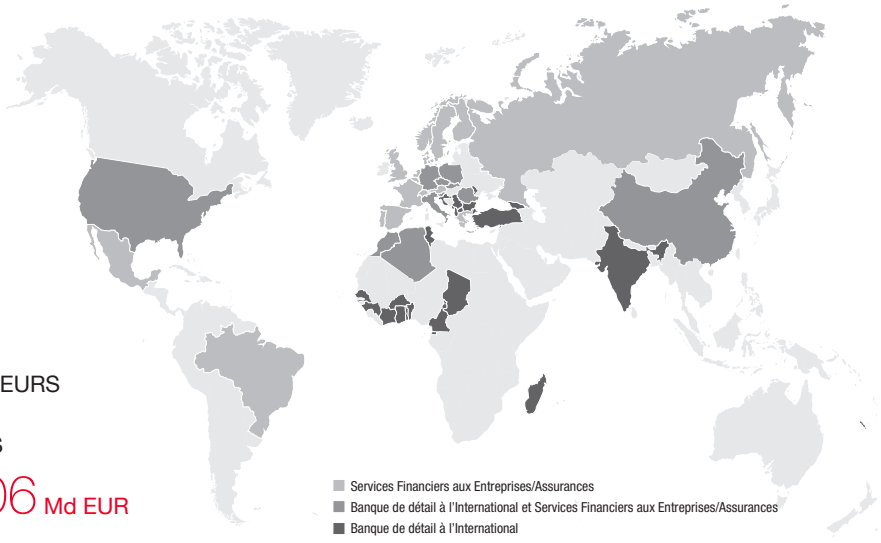

32 MILLIONS DE CLIENTS
73 000 COLLABORATEURS
PRÉSENTS DANS 52 PAYS
ENCOURS DE CRÉDITS : 106 Md EUR

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking

SOCIETE GENERALE Private Banking

SOCIETE GENERALE Securities Services

ASSET MANAGEMENT BY LYXOR
SOCIETE GENERALE GROUP

22 000 COLLABORATEURS
ACTIFS SOUS GESTION(1) : 217 Md EUR
ACTIFS EN CONSERVATION : 3 984 Md EUR
ENCOURS DE CRÉDITS : 135 Md EUR

Note : voir p. 10 et suivantes.

(1) Lyxor Asset Management et Banque Privée.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2016**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

SOCIETE GENERALE

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2016, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

LABEL TRANSPARENCE

Ce label distingue les documents de référence les plus transparents selon les critères du Classement Annuel de la Transparence.

Ce Document de référence est disponible sur le site **www.societegenerale.com**

SOMMAIRE

1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 3

1. Historique 5
2. Présentation de Société Générale 6
3. Une stratégie de croissance rentable, fondée sur un modèle robuste de banque universelle 7
4. Les métiers du Groupe 10

2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE 21

1. Présentation des principales activités de Société Générale 22
2. Activité et résultats du Groupe 24
3. Activité et résultats des métiers 27
4. Nouveaux produits ou services importants lancés 42
5. Analyse du bilan consolidé 50
6. Politique financière 53
7. Principaux investissements et cessions effectués 57
8. Acquisitions en cours et contrats importants 58
9. Propriétés immobilières et équipements 58
10. Événements postérieurs à la clôture 58
11. Évolutions récentes et perspectives 59
12. Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2015 60

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 63

1. Structure et organes du gouvernement d'entreprise 64
2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise 76
3. Rémunération des dirigeants du Groupe 90
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 113
5. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques 115
6. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Société Générale 132

4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES 135

1. chiffres-clés 136
2. Gestion des risques 138
3. Gestion du capital et adéquation des fonds propres 148
4. Les risques de crédit 158
5. Les risques de marché 175
6. Les risques opérationnels 182
7. Les risques structurels de taux et de change 188
8 . Le risque de liquidité 193
9. Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques 198
10 . Autres risques 206

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE 209

Engagements, enjeux et ambition 210
1. Gouvernance et pilotage de la RSE 213
2. Mettre en œuvre une finance responsable 214
3. Agir en faveur de l'environnement 225
4. Employeur responsable 232
5. Accompagner l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire 248
6. L'engagement sociétal de Société Générale : mécénat et sponsoring 255
7. Annexes 258
8. Tables de concordance 263

6 ÉTATS FINANCIERS 265

1. États financiers consolidés 268
2. Notes annexes aux états financiers consolidés 276
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 386
4. Rapport de gestion de Société Générale 390
5. Comptes annuels 395
6. Notes annexes aux comptes annuels 398
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 450

7 ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES 453

1. L'action Société Générale 454
2. Informations sur le capital 458
3. Informations complémentaires 464
4. Statuts 466
5. Règlement intérieur du Conseil d'administration* 471

8 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 479

1. Responsable du Document de référence 480
2. Attestation du responsable du Document de référence et du Rapport financier annuel 480
3. Responsables du contrôle des comptes 481

Glossaire des principaux termes techniques utilisés 487

9 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 483

Table de concordance du Document de référence 484
Table de concordance du rapport financier annuel 486

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS 487

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR
ETP : Effectifs en équivalent temps plein

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

1. Historique 5
2. Présentation de Société Générale 6
3. Une stratégie de croissance rentable, fondée sur un modèle robuste de banque universelle 7
4. Les métiers du Groupe 10

Banque de détail en France 11
Banque de détail et Services Financiers Internationaux 14
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs 17

NOTRE AMBITION

Être la banque relationnelle de référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes

31 MILLIONS DE CLIENTS PARTICULIERS, DE GRANDES ENTREPRISES ET D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS(1)

146 000 COLLABORATEURS*

PRÉSENTS DANS 66 PAYS

PRODUIT NET BANCAIRE

25,6 Md EUR

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

4,0 Md EUR

NOS VALEURS

ESPRIT D'ÉQUIPE
INNOVATION
RESPONSABILITÉ
ENGAGEMENT

UN MODÈLE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

3 marques complémentaires à l'avant-garde de la transformation numérique

39 000 collaborateurs* et 3 085 agences à fin 2015

12 millions de clients dont 810 000 clients professionnels entreprises et associations

178 Md EUR d'encours de crédit

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Des métiers leaders aux compétences reconnues

73 000 collaborateurs* présents dans 52 pays

32 millions de clients, particuliers, professionnels et entreprises (dont 1,2 million d'entreprises et 13,4 millions d'assurés)

106 Md EUR d'encours de crédit

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT, BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS ET MÉTIERS TITRES

Au cœur des flux économiques entre émetteurs et investisseurs

22 000 collaborateurs* répartis sur 28 pays

+ de 5 500 clients

135 Md EUR d'encours de crédit

* Arrondi. Effectif fin de période hors personnel intérimaire.

(1) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

1. HISTORIQUE

Le 4 mai 1864, Napoléon III signe le décret donnant naissance à Société Générale. Fondée par un groupe d'industriels et de financiers portés par des idéaux de progrès, la Banque nourrit l'ambition de « favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ».

Dès ses premières années d'existence, Société Générale se place au service de la modernisation de l'économie et prend les contours d'une banque universelle, à la pointe de l'innovation en matière de financement. Son réseau d'agences connaît un développement rapide sur l'ensemble du territoire national, passant de 32 à 1 500 guichets entre 1870 et 1940. Pendant l'entre-deux-guerres, la Banque devient le premier établissement de crédit français en termes de dépôts.

Dans le même temps, Société Générale acquiert une dimension internationale en contribuant au financement d'infrastructures indispensables au développement économique de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique du Nord. Cette expansion s'accompagne de l'implantation d'un Réseau de Détail à l'étranger. En 1871, la Banque ouvre une succursale à Londres. À la veille de la Première Guerre mondiale, elle est déjà présente dans 14 pays, soit directement, soit par le biais de ses filiales, en particulier en Russie. Ce dispositif est ensuite complété par l'ouverture de guichets à New York, Buenos Aires, Abidjan, Dakar ou par la prise de participations dans le capital d'établissements financiers en Europe centrale.

Nationalisée par la loi du 2 décembre 1945, la Banque joue un rôle actif dans le financement de la reconstruction du territoire français. Durant la période des Trente Glorieuses, Société Générale connaît une forte croissance et contribue à la diffusion des techniques bancaires en lançant des produits innovants qu'il met au service des entreprises, comme les crédits à moyen terme mobilisables ou le crédit-bail où il occupe une position de premier plan.

À la faveur des réformes bancaires consécutives aux lois Debré de 1966-67, Société Générale démontre sa capacité à s'adapter à son nouvel environnement. Tout en continuant à soutenir ses entreprises partenaires, le Groupe n'hésite pas à orienter son activité en direction de la clientèle de particuliers. Il accompagne ainsi l'essor de la société de consommation en diversifiant ses offres de crédit et d'épargne auprès des ménages.

En juin 1987, le Groupe est privatisé. Son capital est introduit en Bourse avec succès et s'ouvre aux salariés. Dans un environnement économique en profonde mutation, le groupe Société Générale réaffirme son identité et démontre sa solidité. En France, il étoffe ses réseaux en créant Fimatex (1995), devenu Boursorama, aujourd'hui *leader* de la banque en ligne, et en acquérant le Crédit du Nord (1997). À l'étranger, il s'implante notamment en Europe centrale et orientale (Komerčni Banka en République tchèque, BRD en Roumanie), ainsi qu'en Russie (Rosbank). Le Groupe compte 145 700* collaborateurs actifs dans 66 pays et accompagne plus de 31 millions de clients(1). Il poursuit une dynamique de transformation en adoptant une stratégie de croissance durable, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe et d'innovation, d'engagement et de responsabilité. Fort de plus de 150 ans d'expertise, le groupe Société Générale, engagé dans le développement de l'économie réelle, place la satisfaction client au cœur de ses préoccupations.

* Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

(1) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

2. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients.

Avec un ancrage solide en Europe et une présence dans les géographies à fort potentiel, les 145 700* collaborateurs du Groupe, présents dans 66 pays, accompagnent au quotidien 31 millions de clients particuliers, grandes entreprises, investisseurs institutionnels(1), dans le monde entier, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur-mesure qui s'appuie sur 3 pôles métiers complémentaires :

- la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama qui proposent des gammes complètes de services financiers avec une offre multicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- la Banque de détail à l'International, l'Assurance, et les Services financiers aux entreprises, avec des réseaux présents dans les zones géographiques en développement et des métiers spécialisés *leaders* dans leurs marchés ;
- la Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres, avec leurs expertises reconnues, leurs positions internationales clés et des solutions intégrées.

Au 7 mars 2016, la notation long terme de Société Générale est A (FitchRatings, Standard and Poor's), A(High) (DBRS) et A2 (Moody's).

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World et Europe), FSTE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Europe, Eurozone et France), ESI Excellence (Europe) d'Ethibel et 4 des indices STOXX ESG Leaders.

CHIFFRES CLÉS

	2015	2014	2013	2012	2011
Résultats *(en M EUR)*					
Produit net bancaire	25 639	23 561	22 831	23 110	25 636
dont Banque de détail en France	8 550	8 275	8 235	8 161	8 165
dont Banque de détail et Services Financiers Internationaux	7 329	7 456	8 012	8 432	8 460
dont Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	9 442	8 726	8 710	8 349	8 149
dont Hors Pôles	318	(896)	(2 126)	(1 832)	862
Résultat brut d'exploitation	8 746	7 545	6 432	6 672	8 600
Coefficient d'exploitation (hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA)	*67,7 %*	*67,7 %*	*67,4 %*	*67,5 %*	*69,7 %*
Résultat d'exploitation	5 681	4 578	2 380	2 737	4 270
Résultat net part du Groupe	4 001	2 692	2 175	774	2 385
Fonds Propres *(en Md EUR)*					
Capitaux propres part du Groupe	59,0	55,2	51,0	49,8	47,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	62,7	58,8	54,1	54,1	51,1
ROE après impôt(1)	7,9%	5,3%	4,4 %	1,1 %	6,0 %
Ratio international de solvabilité(2)	**16,3%**	**14,3%**	**13,4 %**	**12,7 %**	**11,9 %**
Crédits et dépôts *(en Md EUR)*					
Crédits clientèle	358	330	314	327	352
Dépôts clientèle	360	328	320	305	289

(1) Chiffres 2015 et 2014 déterminés selon les règles CRR/CRD4 ; 2013 : chiffres proforma Bâle 3 ; 2011 et 2012 en Bâle 2.5.

Note : données publiées au titre des exercicesrespectifs. Définitions et ajustements éventuels présentés en notes méthodologiques en pages 39 à 41.

* Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

(1) Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

3. UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE, FONDÉE SUR UN MODÈLE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

Le contexte macroéconomique a été caractérisé, en 2015, par la chute des prix des matières premières et par un ralentissement de la croissance des pays émergents, renforçant les incertitudes sur le redressement de la croissance mondiale. Ce fléchissement n'a été que partiellement compensé par une activité un peu plus dynamique dans les pays développés. La croissance a accéléré en zone euro, soutenue par la baisse des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro. Face à la faiblesse de l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a renforcé sa politique de taux négatifs et a mis en place un *Quantitative Easing*. Aux États-Unis, le maintien d'un rythme soutenu de créations d'emplois a permis à la Réserve Fédérale Américaine (FED) de relever son taux directeur en décembre 2015.

Au total, la divergence des politiques monétaires pourrait renforcer la volatilité des marchés d'actifs, et constituer un risque pour le redressement de la croissance mondiale en 2016. La faiblesse des prix des matières premières devrait néanmoins favoriser les exportations et la demande intérieure. Les taux devraient rester à un niveau historiquement très bas mais le risque de déflation devrait être contenu par l'intervention de la BCE.

Sur le plan réglementaire, l'année 2015 a vu la poursuite de la mise en place de l'Union Bancaire. La Banque Centrale Européenne, superviseur central de la zone euro depuis novembre 2014, a fixé les exigences Pilier 2 applicables en 2015 au groupe Société Générale et à certaines de ses filiales. Par ailleurs, le mécanisme de résolution unique (MRU) est également entré en vigueur, devant permettre, dans le cas de banques confrontées à de graves difficultés, de procéder de manière efficace à leur résolution, notamment en évitant de faire appel aux deniers publics.

Le groupe Société Générale a bâti un modèle solide de banque universelle adapté aux besoins de ses 31 millions de clients (entreprises, institutionnels et particuliers), centré autour de 3 piliers complémentaires, permettant de diversifier les risques et bénéficiant chacun de positions de marché robustes :

- Banque de détail en France ;
- Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Le Groupe a poursuivi les transformations engagées ces dernières années. À l'ère de la révolution digitale, le Groupe a décidé d'accélérer la transformation de son modèle de Banque de détail en France, en s'appuyant sur la complémentarité de ses 3 enseignes, afin de renforcer sa promesse de banque relationnelle de référence.

Le Groupe compte se développer en maintenant l'équilibre actuel de son modèle en termes de présence géographique (environ 80 % des revenus dans les marchés matures et 20 % dans les pays émergents en forte croissance) et de portefeuille d'activités (environ 60 % des revenus et des encours pondérés dans les activités de Banque de détail, environ 20 % dans les activités de Financement et de Conseil, de Banque Privée et de Gestion d'Actifs et limités à 20 % dans les activités de marché). Dans les activités de Banque de détail, le Groupe concentre son développement en Europe et en Afrique où il bénéficie d'une présence historique, d'une connaissance approfondie des marchés et de positions de premier plan. En ce qui concerne les activités de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, le développement dépasse les frontières de la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) en capitalisant aux États-Unis et en Asie sur ses expertises produit *leaders* et son réseau à l'international.

La priorité stratégique du Groupe est de maintenir son dynamisme commercial en s'appuyant sur la satisfaction client, la qualité des services, la valeur ajoutée et l'innovation. Cet objectif d'excellence traverse l'entreprise et trouve une déclinaison spécifique dans chaque métier, chaque segment de clientèle ou zone géographique. En particulier, le Groupe poursuit sa transition numérique, en accélérant la transformation de ses systèmes d'information et la digitalisation de ses *process*.

Au-delà des métiers vecteurs de croissance, la croissance organique sera également stimulée par une part croissante des synergies internes dans les revenus, réalisées grâce aux ventes croisées au sein de chaque pilier mais également entre les piliers (coopération accrue entre la Banque Privée et les réseaux de Banque de détail, coopération sur toute la chaîne de services aux investisseurs notamment suite à l'intégration du *Prime brokerage*, assurance, *Global Transaction Banking*, etc.).

Dans un environnement qui restera exigeant, tant sur le plan économique que réglementaire, le Groupe s'attachera à poursuivre une gestion rigoureuse et disciplinée des coûts (poursuite du programme de réduction des coûts engagés, surveillance étroite des coûts discrétionnaires, meilleure efficacité opérationnelle), des risques (maintien de la qualité du portefeuille de crédits, poursuite des efforts sur le risque opérationnel, la conformité et la culture risque, renforcement du bilan) et de l'allocation de capital.

- **La Banque de détail en France constitue le premier pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe.**

En 2016, la Banque de détail en France poursuivra sa stratégie multimarque, en s'appuyant sur ses 3 enseignes :

- la banque relationnelle multicanal Société Générale, qui accompagne une clientèle diversifiée de particuliers, professionnels, entreprises, collectivités locales et associations ;
- le réseau de Crédit du Nord, qui développe son modèle original de banque de proximité sur un réseau de banques régionales au plus près de leurs clients ;
- Boursorama, le *leader* de la banque en ligne en France, qui s'appuie sur un modèle innovant et un positionnement tarifaire attractif.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé l'accélération du déploiement de son nouveau modèle relationnel, adapté aux nouveaux comportements de ses clients à l'ère de la révolution digitale en s'appuyant sur ses trois marques. Le Groupe entend ainsi :

- accélérer le développement de Boursorama qui devrait dépasser les 2 millions de clients d'ici à 2020 grâce à son positionnement de *leader* de la banque en ligne en France. En 2015, le groupe Société Générale a réalisé l'acquisition de l'intégralité de la participation du groupe Caixa dans Boursorama, soit environ 20,5 % du capital et des droits de vote. À la suite de cette opération, le groupe Société Générale est devenu seul actionnaire de Boursorama et a réitéré ainsi sa volonté de poursuivre son développement sur le marché de la banque en ligne ;
- accélérer la transformation des réseaux Société Générale et Crédit du Nord autour de trois axes : réinventer le modèle relationnel, lancer de nouvelles initiatives digitales et accompagner les collaborateurs dans la transformation.

La mise en place de ce plan permettra au Groupe d'améliorer l'expérience client en s'appuyant sur une relation omnicanal tout en étant plus efficient.

- **Le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux constitue le deuxième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe**

Le Groupe continuera d'appuyer le développement des activités de réseau de banques à l'international sur un dispositif géographique à potentiel et au sein duquel il possède des franchises *leaders* dotées d'expertises reconnues :

- En Europe centrale et orientale où le Groupe bénéficie de positions solides. Troisième groupe bancaire en République tchèque, l'ambition du Groupe est de maintenir sa rentabilité en développant notamment l'offre numérique et les synergies. En Roumanie, le Groupe entend s'appuyer sur sa position de deuxième groupe bancaire du pays pour bénéficier de l'amélioration de l'environnement économique.
- Dans la région Afrique et Outre-mer, le Groupe entend tirer parti du fort potentiel de croissance économique et de bancarisation du continent en capitalisant sur sa place de troisième banque internationale en Afrique et accélérer son développement :
  - de manière organique, comme illustré par l'ouverture d'une nouvelle filiale au Togo au deuxième trimestre 2015,
  - par croissance externe, en procédant à des acquisitions ciblées, comme récemment démontré avec l'annonce de la prise de participation de 65 % du capital de Mauritius Commercial Bank au Mozambique.
- En Russie, avec ses trois enseignes (Rosbank, DeltaCrédit et Rusfinance) qui forment le deuxième groupe bancaire privé à capitaux étrangers, le Groupe poursuivra notamment l'exécution du plan de transformation des activités sur le segment des particuliers et le développement des activités sur les entreprises.

Conformément à la stratégie du Groupe de recentrer ses activités de Banque de détail en Europe et en Afrique, le groupe Société Générale a décidé de se concentrer au Brésil sur la clientèle entreprise et institutionnelle et a annoncé qu'il se retirait des activités de crédit à la consommation dans ce pays. Le groupe Société Générale a cessé en 2015 les opérations de ses filiales de crédit à la consommation.

Le groupe Société Générale reste engagé au Brésil et va continuer de servir sa clientèle entreprise et institutionnelle au travers de ses entités locales Banco Societe Generale Brasil, Société Générale Equipment Finance, ALD Automotive Brasil, et de son dispositif international.

Dans l'Assurance, le Groupe entend accélérer le déploiement du modèle de bancassurance sur tous les marchés de Banque de détail et sur tous les segments (assurance vie, prévoyance et dommages). Le Groupe a notamment annoncé en février 2015 sa décision d'exercer son option d'achat de la participation de 50 % détenue par Aviva France dans Antarius, compagnie d'assurance dédiée aux réseaux Crédit du Nord et actuellement détenue conjointement par Aviva France et le Crédit du Nord. Cette acquisition, qui devrait intervenir en 2017[1], permettra de renforcer les synergies avec les réseaux bancaires et les positions de la ligne-métier Société Générale Insurance.

Dans les activités de location longue durée et de gestion de flottes automobiles, l'ambition du Groupe est de renforcer sa position de *leadership* global en visant la position de numéro un des solutions de financement et des services de gestion de parcs automobiles en Europe et de numéro deux dans le monde. Le 8 janvier 2016, ALD Automotive a annoncé la signature d'un accord définitif pour acquérir 100 % des parts de la société hongroise MKB-Euroleasing Autópark, spécialisée en gestion de flottes automobiles, ainsi que de sa filiale bulgare, MKB-Autopark eood. Cete acquisition permet à ALD Automotive d'étayer ses positions de *leader* dans ces deux pays. Le 17 février 2016, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives avec Wendel en vue de l'acquisition par ALD Automotive du groupe Parcours, 7e acteur français de la location longue durée (LLD) de véhicules. Le contrat d'acquisition a été signé par les parties le 24 février 2016 et la réalisation de l'opération est soumise à l'approbation de l'Autorité Française de la Concurrence.

Enfin, dans les activités de financement d'équipements, le Groupe entend capitaliser sur sa position de *leader* en Europe et parmi les acteurs mondiaux de premier plan pour augmenter ses revenus et accroître sa rentabilité. Le Groupe ambitionne de devenir la référence mondiale pour les *vendors* (fournisseurs) et les clients en s'appuyant sur une orientation client cohérente, l'innovation et l'expertise.

Le pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux sera un moteur de croissance du Groupe, grâce au potentiel élevé de ses marchés et à des synergies accrues. Le Groupe poursuivra ainsi sa stratégie de développement des synergies entre les activités du pôle mais également avec l'ensemble des métiers du Groupe : avec les activités de Banque Privée, avec les plateformes régionales de la Banque de Financement et d'Investissement et au travers du développement des services de banque commerciale (*trade finance, cash management,* affacturage).

(1) La réalisation effective de cette acquisition (qui est soumise à l'obtention des autorités réglementaires) devrait intervenir, selon les accords, en 2017.

- **Le pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs constitue le troisième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe.**

Le Groupe, bien positionné pour renforcer ses parts de marché dans un environnement concurrentiel où certains acteurs revoient leur stratégie et réduisent leurs activités, est en mesure de tirer parti de la désintermédiation croissante en Europe et du développement des nouveaux services postmarché.

En 2016, le Groupe continuera d'accompagner et de toujours mieux servir sa base de clientèle large et diversifiée (entreprises, institutions financières, gestionnaires d'actifs, entités du secteur public, clients très fortunés) en cherchant à offrir des solutions sur-mesure et à forte valeur ajoutée. Le Groupe entend notamment :

- consolider ses positions de tout premier plan dans les activités de marché et investir dans les activités de financement en particulier en développant les solutions *originate to distribute* afin d'accompagner la désintermédiation du crédit en Europe ;
- être aux avant-postes de l'évolution des services postmarché en développant la plate-forme de conservation et d'administration de fonds ainsi que les activités de *Prime Services* ;
- développer Lyxor en Europe ainsi que la Banque Privée en élargissant la base de clients fortunés en particulier en Suisse. Le 27 novembre 2015, le Groupe a confirmé avoir négocié avec Oddo & Cie un accord portant sur le rachat de Kleinwort Benson Wealth Management (KB Bank Limited et KB Channel Islands Holdings Limited), activité de Banque Privée au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes de BHF KB[1]. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de Société Générale Private Banking d'accélérer son développement sur ses marchés cœur en Europe, notamment en Grande-Bretagne.

En parallèle, en adéquation avec sa stratégie d'accompagnement au plus près des besoins de ses clients, et en conformité avec le nouvel environnement réglementaire plus exigeant, l'optimisation de la consommation de ressources rares (capital et liquidité) restera une priorité au même titre que la maîtrise des coûts et la stricte gestion des risques.

Dans un environnement économique et géopolitique instable, les métiers du Groupe ont à nouveau prouvé leur capacité à délivrer une bonne performance opérationnelle, avec des frais de gestion et un coût du risque maîtrisés. En s'appuyant sur la qualité de ses actifs, sur son modèle de banque universelle tournée vers ses clients et sur les efforts de transformation engagés depuis plusieurs années, le Groupe est en bonne position pour saisir les opportunités de croissance.

(1) Cette transaction est soumise aux conditions suspensives usuelles, notamment la négociation d'une convention de cession d'actions avec BHF Kleinwort Benson.

4. LES MÉTIERS DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS DES PILIERS

	Banque de détail en France			Banque de détail et Services Financiers Internationaux			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Nombre de collaborateurs *(en milliers)*	39,3	39,9	39,3	73,3	78,4	79,9	21,7	19,8	19,6
Nombre d'agences	3085	3128	3161	3735	3934	4163	n/s	n/s	n/s
Produit net bancaire *(en M EUR)*	8550	8275	8437	7329	7456	7762	9442	8726	8382
Résultat net part du Groupe *(en M EUR)*	1417	1205	1196	1077	381	983	1808	1918	1206
Encours bruts de crédits comptables *(en Md EUR)* [1]	188,2	178,1	176,0	123,8	121,0	128,4	138,0	124,2	109,2
Encours nets de crédits comptables *(en Md EUR)*	182,6	172,4	171,2	104,5	102,9	110,1	134,9	120,6	104,9
Actifs sectoriels *(en Md EUR)*	219,4	201,8	200,3	260,9	255,0	245,5	733,9	744,1	651,9
Fonds propres alloués moyens (normatifs[2]) *(en M EUR)*	9750	9963	9625	9572	10190	10512	14660	13060	14742

(1) Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilés et locations simples. Hors pensions livrées. Excluant les entités qui font l'objet d'un reclassement selon la norme IFRS 5.

(2) Fonds propres calculés sur la base des règles CRR/CRD4.

Note : Les données concernant l'année 2014 sont celles publiées au 31.12.2014

Bonne dynamique commerciale
hausse du produit net bancaire
des métiers de +1,5 % en rythme
annuel pour la période 2013 - 2015

Baisse du coût du risque dans
tous les métiers entre 2013 et 2015
Coût du risque du Groupe
81 points de base en 2013
52 points de base en 2015

Résultat d'exploitation des métiers
en hausse de 19 % entre 2013 et 2015

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES MÉTIERS *(EN MD EUR)*

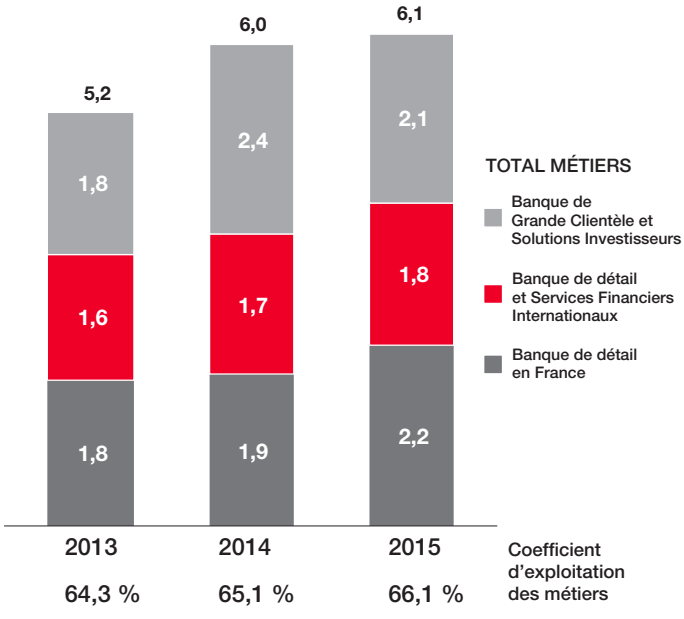

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

La Banque de détail en France propose une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de 11 millions de clients particuliers et de près de 810 000 clients professionnels, entreprises et associations.

S'appuyant sur le savoir-faire d'une équipe de près de 34 000 professionnels[1] ; un dispositif multicanal performant, dont 3 085 agences ; la mutualisation des bonnes pratiques et la simplification des processus, la Banque de détail en France combine la force de 3 enseignes complémentaires : Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Ces réseaux disposent de l'appui de GTPS (*Global Transaction and Payment Services*) pour la gestion des flux et des paiements.

Les réseaux de Banque de détail innovent pour construire la banque relationnelle de demain. La Banque de détail en France s'illustre par :

- son service client reconnu et primé ;
- son statut de *leader* de la banque en ligne et mobile en France ;
- son dynamisme commercial ;
- son adaptation continuelle aux besoins et attentes de ses clients.

La Banque de détail en France s'emploie, pour toutes les clientèles, à améliorer la satisfaction de ses clients, mais aussi à poursuivre le développement de services à valeur ajoutée et à accompagner les entreprises dans leur croissance à l'international. Elle s'appuie pour ce faire sur des synergies avec les métiers spécialisés, notamment avec l'Assurance, la Banque Privée, ou la Banque de Financement et d'Investissement. Par exemple, la Banque de détail en France distribue des produits d'assurance de Sogecap et Sogessur, filiales logées dans le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux. Sur l'année 2015, la collecte nette d'assurance vie est de 2,8 milliards d'euros. Les encours d'assurance vie atteignent 88,3 milliards d'euros à fin 2015, contre 85,1 milliards d'euros à fin 2014.

Au travers de ses 3 enseignes, le groupe Société Générale dispose de solides positions sur le marché français tant sur les dépôts et crédits des ménages (part de marché supérieure à 7 % et 7,5 % respectivement[2]), que sur les dépôts (environ 12,5 %) et crédits de sociétés non financières (environ 7,8 %).

CRÉDITS ET DÉPÔTS *(EN MD EUR)

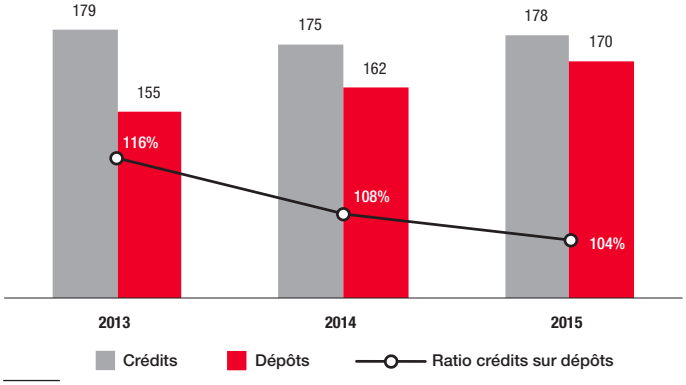

* Moyenne des encours trimestriels.

Les réseaux continuent de soutenir l'économie et d'accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets, avec une progression des encours de crédits moyens de 175 milliards d'euros en 2014 à 178 milliards d'euros en 2015. Dans le même temps et dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la Banque de détail en France poursuit avec succès sa politique de collecte de dépôts bilanciels. La dynamique de collecte des dépôts a permis d'améliorer le ratio crédits sur dépôts en cohérence avec les contraintes réglementaires.

Réseau Société Générale

Le Réseau Société Générale offre des solutions adaptées aux besoins de 8 millions de clients particuliers et de près de 490 000 clients professionnels, associations et entreprises qui lui font confiance, en s'appuyant sur 3 atouts majeurs :

- près de 23 500 collaborateurs[1] et 2 186 agences principalement localisées dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale ;
- une offre complète et diversifiée de produits et de services, allant du support d'épargne à la gestion patrimoniale, en passant par les financements des entreprises et l'offre de moyens de paiement ;
- un dispositif multicanal complet et innovant : internet, mobile, téléphone et agence directe.

TRANSFORMATION DU DISPOSITIF DE DISTRIBUTION

Société Générale a annoncé à fin 2015 un plan de transformation pluriannuel de son dispositif de distribution, pour répondre aux évolutions fondamentales des besoins de ses clients et être la banque qui combine le mieux l'humain et le digital.

Les clients souhaitent plus d'immédiateté et de qualité de service au quotidien, et d'accès à l'expertise lors des moments importants de leur vie. Dans ce contexte, Société Générale va poursuivre l'extension de sa gamme de services digitaux, notamment *via* son application mobile particulièrement appréciée des clients. Les clients peuvent déjà effectuer la plupart de leurs opérations courantes en appelant les Centres de relation clients qui sont accessibles 6 J/7, jusqu'à 22 h 00 les jours de semaine, 20 h 00 le samedi.

De plus, la Banque prévoit d'équiper près de 550 agences supplémentaires à horizon 2020 d'espaces libre-service accessibles 7 J/7 et sur des horaires élargis. Enfin, l'agence va devenir un lieu d'interactions plus personnalisées où les clients pourront bénéficier de conseils d'experts. En 2020, Société Générale compte s'appuyer sur un réseau de près de 1 800 agences (pour 2 221 à fin 2014, soit -20 %) présentes sur tout le territoire national offrant un niveau d'expertise plus élevé pour accompagner ses clients dans les moments clés de leur vie.

Plaçant le client au cœur de son dispositif, le réseau Société Générale a été reconnu « Service client de l'année » 2016 pour la quatrième fois (Viséo Conseil, octobre 2015). Ce prix récompense l'engagement

(1) Effectif en équivalent temps plein (ETP). Le nombre total de collaborateurs de la Banque de détail en France est d'environ 40 000 (effectif de fin de période hors personnel intérimaire).

(2) À fin 2015, parts de marché du Groupe, sources Société Générale, Banque de France.

des collaborateurs, toujours à l'écoute des clients afin de les accompagner au quotidien pour leur rendre la banque plus simple, plus proche et plus efficace.

Société Générale déploie une offre adaptée aux nouveaux besoins de ses clients. L'enseigne a fait de l'innovation un de ses axes de développement : le réseau Société Générale accueille environ 4 millions de clients mobiles et plus de 67 millions de connexions par mois aux services numériques. Il a ouvert sur Twitter le premier compte dédié à la relation bancaire qui garantit une réponse en moins de trente minutes.

Avec près de 5,8 millions de comptes à vue, la clientèle de particuliers est une composante clé du portefeuille du réseau Société Générale.

Les dépôts de la clientèle de particuliers ressortent à 79 milliards d'euros en 2015 contre 76 milliards d'euros en 2014. Les encours de crédit accordés à la clientèle de particuliers s'établissent à 75 milliards d'euros en 2015 contre 73 milliards d'euros en 2014 et sont composés à hauteur de 88 % de crédits à l'habitat.

Le marché des professionnels affiche sa plus forte performance depuis 2009 en termes de conquête de nouveaux clients. Le nombre de comptes à vue est en hausse de 2,8 %, avec près d'un tiers des entrées en relations réalisées avec des clients installés depuis plus de trois ans. La demande de produits et services bancaires aux professionnels (services de base et monétique) a été particulièrement dynamique.

Depuis 2014, Société Générale a renforcé son dispositif de Banque Privée et développe un dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale au travers d'un partenariat avec Société Générale Private Banking qui compte aujourd'hui 80 centres en France. La collecte nette du nouveau dispositif de Banque Privée est en forte progression (+75 %) par rapport à 2014 portant les actifs sous gestion à 52 milliards d'euros.

Sur le marché de l'entreprise, l'exercice 2015 se caractérise également par une très forte dynamique de nouveaux clients : +69 % pour les petites entreprises et +58 % pour les PME de plus de 7,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. La Banque sert ainsi plus de 96 000 clients « Entreprises » à fin 2015.

Le réseau Société Générale continue de soutenir l'économie, et à ce titre d'accompagner ses clients dans le financement de leurs projets d'investissement. Les encours de la clientèle commerciale (professionnels, entreprises, associations et secteur public) en 2015 s'élèvent à 43,1 milliards d'euros en dépôts et 58 milliards d'euros en crédits, contre 43,4 milliards d'euros et 60,2 milliards d'euros respectivement en 2014.

Dans le souci de développer une relation toujours plus proche avec ses clients entrepreneurs, il peut s'appuyer sur la plateforme Mid Cap Investment Banking (MCIB). MCIB, la Banque de Financement et d'Investissement des PME et ETI françaises, accompagne en partenariat avec la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs les entreprises de taille moyenne cotées ou non cotées dans leur développement (croissance externe ou organique) et leur transmission (cession, réorganisation du capital). Elle leur propose une palette intégrée de services de Banque de Financement et d'Investissement (conseil, financement bancaire ou *via* les marchés de capitaux, investissement en capital). L'équipe MCIB rassemble près de 110 professionnels, basés à Paris et dans les 6 délégations régionales de province du réseau Société Générale : Lille, Rennes, Strasbourg, Marseille, Lyon et Bordeaux. Ce dispositif complète l'offre spécifique de Banque Privée tournée vers la clientèle des entrepreneurs, axée sur la proximité et la réactivité.

Réseau Crédit du Nord

Le groupe Crédit du Nord est constitué de 8 banques régionales - Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Société Marseillaise de Crédit, Tarneaud et Crédit du Nord et d'un prestataire de services d'investissement, la Société de Bourse Gilbert Dupont, spécialisée sur le segment des *Mid Caps*. Il développe avec ses clients une relation fondée sur la proximité, l'expertise, l'innovation et la satisfaction. Les clients bénéficient des avantages d'une banque régionale et de ceux d'un groupe de dimension nationale.

Connaissant parfaitement le tissu économique local, les banques du Groupe sont organisées comme de véritables PME dotées d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité. Celle-ci s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients.

Près de 9 000 collaborateurs du groupe Crédit du Nord et son réseau de 899 agences sont au service de plus de 2 millions de clients particuliers, de 274 000 clients professionnels et associations et de 52 000 entreprises et institutionnels.

En moyenne, en 2015, les encours de dépôts du Crédit du Nord s'élèvent à 36,4 milliards d'euros (contre 33,7 milliards d'euros en 2014) et les encours de crédit à 36,3 milliards d'euros (contre 35,1 milliards d'euros en 2014).

La clientèle de professionnels constitue l'une des priorités. Le réseau Crédit du Nord a ainsi mis en place un dispositif répondant aux besoins spécifiques de leurs métiers afin de les accompagner au quotidien et les conseiller dans leurs projets, avec notamment une offre et des conseillers dédiés aux professions libérales. Toutes les attentes bancaires des clients, qu'elles soient d'ordre privé ou professionnel, sont prises en compte au sein de la même agence et sous la responsabilité du même interlocuteur.

L'excellente qualité des relations, fondées sur l'écoute et le conseil, que construisent chaque jour les banques de ce réseau avec leurs clients, se reflète dans les études concurrentielles[1] menées par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français. Selon ces études réalisées au premier trimestre 2015, le Crédit du Nord continue à être positionné parmi les *leaders* en termes de satisfaction globale et se classe de nouveau à la première place sur le marché des particuliers en 2015.

Gilbert Dupont et MCIB (Mid Caps Investment Banking) collaborent régulièrement dans le domaine des marchés de capitaux pour le compte de clients PME de Société Générale. Cette collaboration porte sur des opérations d'introductions en Bourse, d'augmentations de capital, de placements secondaires de titres de type actions ou obligations. Gilbert Dupont apporte son expertise spécialisée et renforce la capacité de distribution d'opérations de marché Mid Cap du groupe Société Générale.

* Baromètre concurrentiel CSA 2015 mené auprès des clients des 11 principales banques françaises.

Boursorama

Filiale de Société Générale à 100 % depuis juin 2015, Boursorama, créé en 1995, est pionnier et *leader* sur ses 3 activités principales en France : la banque en ligne (57 % du produit net bancaire), le courtage en ligne (34 % du produit net bancaire) et l'information financière sur Internet (9 % du produit net bancaire) avec boursorama.com, premier portail d'actualité économique et boursière en France.

Après avoir franchi le cap des 750 000 clients en décembre 2015, l'objectif pour 2020 est d'atteindre plus de 2 000 000 de clients en France. Pour ce faire, Boursorama poursuivra l'accroissement de son fonds de commerce et consolidera son modèle afin de gagner encore en efficacité opérationnelle.

Boursorama, première banque 100 % mobile, propose à ses clients d'accéder depuis le terminal numérique de leur choix, à une offre bancaire complète, innovante, peu coûteuse et performante allant des produits bancaires classiques (carte bancaire, comptes épargne, prêt immobilier ou prêt personnel) aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en assurance vie ainsi que tous les produits pour investir sur les marchés (actions, *trackers*, *warrants,* certificats, turbos, SRD, CFD, Forex).

Boursorama propose une gamme complète de produits et services bancaires, qui s'appuie sur 4 piliers fondamentaux :

- une tarification peu élevée et transparente (Boursorama Banque a été de nouveau élue « Banque la moins chère de France » par le baromètre RTL Le Monde/Choisir-ma-banque. com en janvier 2015) ;
- la qualité de service (conseillers disponibles jusqu'à 22 heures et transactions sécurisées) ;
- la simplicité… ;
- …et l'innovation : ouvrir un compte 100 % en ligne en quelques clics avec des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent depuis son espace bancaire, dans lequel le client peut gratuitement consolider et gérer ses comptes y compris ceux détenus auprès d'autres banques.

Le groupe Boursorama est également présent en Espagne (courtage et banque en ligne) et en Allemagne (portail d'information financière et courtage en ligne) :

- en Allemagne et en Espagne, le groupe Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Cette offre est accessible en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es ;
- en Espagne (SelfBank), la relance de l'activité bancaire s'est poursuivie avec succès en 2015. Le capital de SelfBank est détenu à 100 % par Boursorama depuis le mois de juin ;
- en Allemagne (OnVista), le portail www.onvista.de se positionne comme *leader* de l'information financière en ligne. OnVista a enregistré une bonne performance commerciale sur l'année avec un objectif d'acquisition de clients 2015 atteint dès le troisième trimestre.

Global Transaction & Payment Services

Rattaché au pôle des Réseaux de Banque de détail en France du Groupe, GTPS (Global Transaction & Payment Services) est le spécialiste des paiements et de la banque de flux de Société Générale, et offre ses services à l'ensemble des réseaux de distribution du Groupe et de leurs clients.

Présent commercialement dans 55 pays, GTPS s'adresse à tous types de clientèle : particuliers, professionnels, associations, entreprises et institutions financières.

Avec plus de 1 800 collaborateurs, GTPS s'articule autour de 2 activités :

- Global Transaction Banking (GTB) assure la commercialisation d'une offre aux entreprises qui souhaitent un accompagnement dans la gestion de leurs flux (bancaires et commerciaux) et de leurs paiements. Cette offre regroupe les métiers suivants :
  - gestion de trésorerie d'entreprises *(cash management)*,
  - services de financement du commerce international *(trace)*,
  - activités de *correspondent banking*,
  - affacturage,
  - services de change associés à ces activités.

  Le savoir-faire des équipes GTB est régulièrement récompensé : GTB a été élu « Meilleur service de *cash management* » (EMEA Finance, 2015), « Meilleure banque de financement du commerce international en France » (*Global Finance*, 2016), « Meilleure institution d'affacturage » (TFR, 2015) et « *Distinguished Provider of Transaction Banking Services* » (Fimetrix, 2015).
- Global Payment Services (GPS) assure en tant que prestataire interne la conception des produits de paiement et de *cash management,* l'ingénierie des solutions bancaires (pilotage des projets et des évolutions du dispositif de traitement), la gestion des flux et le traitement des opérations.

(1) Le baromètre concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle a été réalisé au premier trimestre 2015 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous les marchés et sur plusieurs thèmes cités : satisfaction globale client, image, agence, produits et services.

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

ENCOURS DE CRÉDITS[1] *(en Md EUR)*

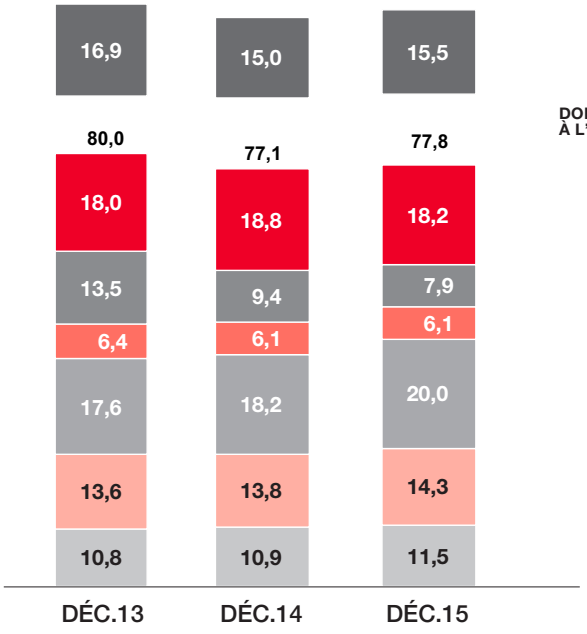

ENCOURS DE DÉPÔTS[1] *(en Md EUR)*

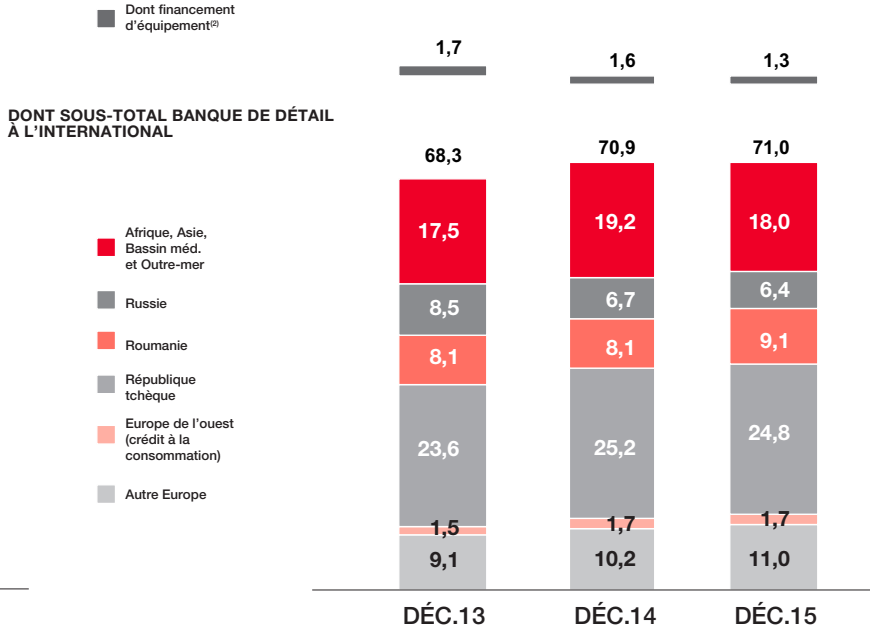

(1) Hors NSGB, Geniki, AVD, Belorosbank, cédés en 2012 et 2013 et Franfinance (rattaché depuis le 1er janvier 2014 au pilier Banque de détail en France). Hors affacturage.

Le pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) regroupe :

- les activités de Banque de détail à l'International, organisées en 3 zones géographiques : Europe, Russie, Afrique et Outre-mer ;
- et 3 métiers spécialisés : activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnels.

Au travers de ce pôle, le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, en veillant à s'adapter aux évolutions d'environnement économique et social, ainsi que d'accompagner le développement des clients du Groupe à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif présent dans des zones de croissance. La stratégie d'IBFS s'appuie sur le modèle relationnel de la banque universelle, la valorisation du fonds de commerce par une gamme de produits élargie ainsi que la diffusion et la combinaison des savoir-faire permettant de développer les revenus dans un souci constant d'optimisation de l'allocation des ressources rares et de maîtrise des risques.

Avec plus de 73 000 collaborateurs* implantés dans 52 pays et une présence commerciale dans 67 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à plus de 32 millions de clients, particuliers, professionnels et entreprises (dont 1,2 million d'entreprises et 13,4 millions d'assurés).

Fort de la complémentarité de ses expertises, IBFS dispose de positions solides et reconnues sur ses différents marchés.

* Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

Banque de détail à l'International

La Banque de détail à l'International allie les services des réseaux bancaires à l'international et des activités du crédit à la consommation. Ces réseaux poursuivent leur politique de croissance et occupent aujourd'hui des positions de premier plan dans différentes zones d'implantation telles que l'Europe, la Russie, le Bassin méditerranéen ou encore l'Afrique subsaharienne. Ils contribuent au financement des économies des différentes régions dans lesquelles ils se développent. Ainsi, le Groupe continuera d'appuyer le développement de ses activités sur ce dispositif géographique à potentiel.

EUROPE

En **Europe de l'ouest,** où le Groupe est implanté en France, Allemagne et Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, les encours de crédits ont augmenté de 5,6 % sur l'année 2015 à 14,3 milliards d'euros dans un contexte de ralentissement économique. La filiale française, CGI, a signé un partenariat avec le constructeur Lotus, concernant le financement de stock et le financement *retail* chez les revendeurs de la marque. La filiale a également lancé son site vivacar. fr, simplifiant l'expérience du consommateur, en lui permettant l'achat sécurisé de son véhicule d'occasion, financement inclus, en 8 clics.

En **République tchèque,** Komerční banka (KB) se positionne au troisième rang des banques du pays en termes de taille de bilan, avec des encours de crédits de 20 milliards d'euros, près de 396 agences et 8 149 collaborateurs (ETP) à décembre 2015. Créée en 1990, KB, devenue une filiale de Société Générale en 2001, a développé ses

activités de banque universelle destinées aux particuliers (notamment avec une refonte complète de son offre de banque au quotidien) et a renforcé sa présence traditionnellement importante auprès des entreprises et des municipalités. Le groupe KB propose également une gamme de produits destinés aux particuliers, avec ESSOX (crédit à la consommation), Modra Pyramida (crédits hypothécaires), ainsi qu'une offre développée conjointement avec la Banque Privée.

En **Roumanie**, BRD est le premier réseau bancaire privé du pays avec 829 agences et la deuxième banque par la taille du bilan, avec des parts de marché de l'ordre de 15 % en dépôts et 13,5 % en crédits à septembre 2015. Le groupe Société Générale est devenu l'actionnaire principal de BRD en 1999. L'activité du groupe BRD est organisée autour de 3 grandes lignes-métiers : la Banque de détail BRD (particuliers, professionnels, PME), la Banque de Financement et d'Investissement et le crédit à la consommation avec BRD Finance. La Banque a reçu le prix de « *Banker of the Year* » décerné par le magazine Piata Financiara (8 décembre 2015).

Dans les **autres pays d'Europe**, Société Générale est présent dans 9 pays, essentiellement dans les Balkans et en Pologne, où il est un acteur régional majeur. En 2015, le Groupe est entré en relation avec plus de 97 000 nouveaux clients. Les encours atteignent 11,5 milliards d'euros pour les crédits et 11 milliards d'euros pour les dépôts à fin décembre 2015, soit des progressions de 5,9 % et de 8,5 %. En Slovénie et au Montenegro, SKB Banka et Societe Generale Montenegro se sont vues décerner le prix de « *Bank of the Year 2015* » par le magazine The Banker.

RUSSIE

Le Groupe développe son modèle de banque universelle et se positionne comme le deuxième groupe bancaire à capitaux étrangers en Russie (par le total de bilan). Société Générale y est présente au travers de plusieurs entités couvrant les différents marchés de particuliers et d'entreprises : au sein de la Banque à l'International, l'activité est exercée au travers des entités Rosbank, Rusfinance et DeltaCredit.

La mise en œuvre du plan de transformation de cet ensemble se poursuit, avec notamment le renforcement de la spécialisation de chaque enseigne : les activités de prêts immobiliers sont exercées par DeltaCredit Bank et celles de crédit automobile sont regroupées chez Rusfinance Bank, Rosbank poursuivant le déploiement d'une offre bancaire plus axée sur la « banque au quotidien ». En ce qui concerne la clientèle d'entreprises, l'accent est mis sur les activités de financement et d'investissement (en partenariat avec SG CIB) à destination de la clientèle des grandes entreprises (russes ou multinationales). Parallèlement, dans un contexte qui reste difficile, une attention particulière continue d'être portée tant à l'efficacité opérationnelle qu'à la maîtrise et à la réduction du profil de risques.

Le Groupe est par ailleurs présent en Russie au travers d'autres entités consolidées dans l'activité Assurances ou dans les métiers de Services Financiers aux entreprises. L'ensemble SG Russie regroupe l'ensemble de ces activités et se compose de Rosbank, DeltaCredit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et de leurs filiales consolidées.

AFRIQUE ET OUTRE-MER

En avril 2015, Société Générale a réaffirmé sa stratégie en Afrique, qui vise une accélération de la croissance sur le continent, comme annoncé dans le plan stratégique du Groupe à horizon 2016. Ainsi, après avoir réalisé un produit net bancaire de plus d'1 milliard d'euros sur la zone en 2015, Société Générale vise une accélération de ses revenus. Le Groupe entend capitaliser sur le fort potentiel de croissance économique (de l'ordre de 5 % par an) et de bancarisation du continent (avec des taux inférieurs à 20 % dans beaucoup de pays d'Afrique), pour y accélérer son développement sur le continent.

Dans le **Bassin méditerranéen**, le Groupe est présent notamment au Maroc depuis 1913, en Algérie (1999) et en Tunisie (2002). Au total ce dispositif compte 742 agences et un fonds de commerce de plus de 2,4 millions de clients. Au 31 décembre 2015, les encours de dépôts s'élèvent à 8,7 milliards d'euros et les encours de crédits à 9,9 milliards d'euros.

En **Afrique subsaharienne**, le Groupe bénéficie d'une présence dans 14 pays importants avec des positions locales historiques fortes, notamment en Côte d'Ivoire (*leader* par les crédits et les dépôts), au Sénégal (deuxième par les crédits et les dépôts) et au Cameroun (1re banque par les encours de crédits). Le dispositif a été élargi en 2015 avec la création de Société Générale Togo, ainsi que de Société Générale Mozambique à la suite de la prise de participation majoritaire dans le capital de MCB Mozambique. Sur l'année 2015 toujours, la zone affiche une croissance soutenue des encours de crédits à 4,4 milliards d'euros (+23 %) et des dépôts à 5,7 milliards d'euros (+13 %). Société Générale a reçu le prix de « Meilleure Banque » en Côte d'Ivoire et au Cameroun, de « Meilleure Banque d'Investissement » au Cameroun également (attribués par le magazine EMEA Finance en décembre 2015).

En **Outre-mer**, le Groupe est fortement implanté à la Réunion et à Mayotte, aux Antilles (Martinique, Guadeloupe) et en Guyane, ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie où il est présent depuis plus de quarante ans. Société Générale y déploie ses services de banque universelle pour les particuliers comme pour les entreprises.

Assurances (Société Générale Insurance)

Le métier Assurances du groupe Société Générale couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises du Groupe en matière d'assurance vie épargne, d'épargne retraite, d'assurance santé, de protection des personnes et des biens.

Le métier emploie plus de 2 100 collaborateurs*.

Selon un modèle de bancassurance intégrée, les compagnies d'assurance vie et d'assurance dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance autour de 6 familles de produits : assurance vie épargne, assurance vie épargne retraite, prévoyance individuelle (dont assurance santé), assurance des emprunteurs et prévoyance collective, assurances dommages et risques divers.

En 2015, Société Générale Insurance a poursuivi le développement de son offre sur l'ensemble de ses activités, tout en enrichissant les services proposés aux assurés, tant en France qu'à l'international.

En assurance vie épargne, Société Générale Insurance a vu ses encours croître de 5 % à 95 milliards d'euros ; la part des unités de compte s'élève à 21 % contre 20 % en 2014. Société Générale Insurance a poursuivi l'extension de son partenariat avec la Banque Privée en lançant en Croatie une offre dédiée.

En intensifiant en 2015 l'intégration du digital dans ses activités, Société Générale Insurance démontre sa capacité d'innovation et sa

volonté de participer activement à la transition numérique.

En protection, une nouvelle fonctionnalité web permet désormais aux clients d'accéder à leurs contrats de la gamme accidents de la vie sur l'espace internet Société Générale et d'y faire toutes leurs démarches en ligne ; l'offre d'assurance automobile a quant à elle été enrichie avec de nouveaux services aux assurés en cas de sinistres (suivi des sinistres *via* des outils extranets, visio-expertise, informations par SMS, ou encore service « e-dépanneuse »).

Comme pour l'ensemble des assureurs européens, l'année 2015 a également été marquée par la fin de la phase d'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires « Solvabilité 2 » entrées en vigueur au 1er janvier 2016. Cette année, Société Générale a en outre poursuivi les nécessaires travaux préparatoires à l'intégration d'Antarius, à la suite de l'exercice le 25 février 2015 de l'option d'achat de la participation de 50 % détenue par Aviva France dans Antarius. Par ailleurs, Komercni Pojistovna a été doublement récompensée pour l'année 2015 et élue « Meilleure compagnie d'assurance vie » et « Compagnie d'assurance vie la plus proche de ses clients » sur le marché tchèque.

Sogécap est noté A- par Standard & Poors.

Services Financiers aux Entreprises

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES (ALD)

Avec près de 4 200 collaborateurs*, ALD Automotive propose des solutions de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles pour des entreprises de toutes tailles, aussi bien sur des marchés locaux qu'à l'international. L'activité rassemble les avantages financiers de la location opérationnelle avec un panel complet de services de qualité, comprenant notamment la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules.

ALD Automotive bénéficie d'une large couverture géographique, à travers une présence commerciale dans 40 pays situés sur 4 continents, d'une expertise unique sur les marchés des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), ainsi que des partenariats avec Wheels, Inc. en Amérique du Nord, FleetPartners en Australie et Nouvelle-Zélande, Absa en Afrique du Sud et Johnson & Perrot en Irlande. L'entité occupe le premier rang européen en location longue durée de véhicules et gestion de flottes automobiles. Pionnier en solutions de mobilité, ALD Automotive est dans une démarche perpétuelle d'innovation afin d'accompagner au mieux ses clients, gestionnaires de flottes et conducteurs, et de leur proposer une offre adaptée à leurs besoins.

Cette stratégie orientée client est reconnue par tous. Pour la huitième année consécutive, ALD Automotive France a été « Élu service client de l'année 2016 » (Étude Inference Operations - Viséo Conseil réalisée de mai à juillet 2015) dans la catégorie Location longue durée.

FINANCEMENT DES VENTES ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNELS (SGEF)

Société Générale Equipment Finance est spécialisé dans le financement des ventes et des biens d'équipement professionnels. L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnels), les réseaux bancaires ou en direct. Société Générale Equipment Finance développe son expertise dans 3 grands secteurs : Transport, Équipements Industriels et High-tech.

N° 1 en Europe, SGEF est présent commercialement dans 35 pays, emploie plus de 2 200 collaborateurs*, gère un portefeuille de 16,3 milliards d'euros d'encours, avec une forte diversité de clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, alliée à une offre variée de produits (*leasing* financier, crédit, location, rachat de créances…) et de services (assurances, location de camions avec services).

Souvent primé par l'industrie de *leasing*, Société Générale Equipment Finance a reçu 3 prix majeurs : « *European Lessor of the Year* », « *Vendor Finance Provider of the Year* » et « *SME Champion Europe* », lors de la cérémonie des Leasing Life Awards, le 3 décembre 2015 à Budapest.

* Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) a pour mission d'exercer au plan mondial les activités de Banque de Financement et d'Investissement, de Gestion d'Actifs, de Banque Privée et de Métier Titres au service d'une clientèle sélectionnée d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs, de gestionnaires de patrimoines et *family offices,* et de clients privés.

Au cœur des flux économiques entre émetteurs et investisseurs, GBIS accompagne ses clients dans la durée en leur proposant une offre de services variés apportant des solutions intégrées et sur-mesure, adaptées à leurs besoins spécifiques.

GBIS compte près de 22 000 collaborateurs* répartis sur 28 pays.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 18 000 collaborateurs* répartis dans 25 pays, SG CIB est présent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. SG CIB propose à ses clients des solutions financières sur-mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans 4 domaines d'expertise : banque d'investissement, financements, activités de marché et services investisseurs.

- SG CIB offre à ses clients émetteurs (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public) des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès aux marchés de capitaux pour se financer et couvrir leurs risques.
- SG CIB s'adresse également aux investisseurs qui gèrent de l'épargne financière avec des objectifs de rendement et de risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, *family offices, hedge funds,* fonds souverains, organismes publics, Banques Privées, compagnies d'assurance ou distributeurs, la Banque leur fournit un accès global aux marchés taux, crédit, changes, matières premières et actions ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils *cross asset,* s'appuyant sur des activités de recherche de premier plan. Cette offre s'accompagne d'une gamme complète de services dédiés aux investisseurs.

L'ambition de SG CIB est de se situer parmi les premières banques de financement et d'investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients.

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB organise ses domaines d'expertise autour de 2 métiers :

- **Les Activités de Marché et Services Investisseurs** regroupent en une plateforme mondiale les Activités de Marché qui offrent une vision multiproduits et des solutions *cross asset* optimisées et les activités de services aux investisseurs regroupant le Métier Titres et Prime Services.
- **Les Activités de Financement et Conseil** intègrent la gestion et le développement des relations globales avec les clients stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement, le conseil en fusions et acquisitions et autres activités de conseil en opérations de haut de bilan, ainsi que les activités de Banque de Financement (financements structurés, solutions de levée de capitaux – dettes ou actions, d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs).

ACTIVITÉS DE MARCHÉ ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

La division **Activités de Marché et Services aux Investisseurs** continue ainsi de développer pour ses clients une offre « Marché » intégrée constituée des départements « Taux, Crédit, Changes et Matières Premières », « Actions », « *Prime Services* » et « Métier Titres ». La division combine ainsi la force d'une institution financière de premier ordre offrant un accès global aux marchés et l'approche client d'un courtier *leader* sur ses activités.

Afin d'accompagner leurs clients dans des marchés financiers de plus en plus interconnectés, les experts de SG CIB (ingénieurs, vendeurs, opérateurs de marché et spécialistes conseils) s'appuient ainsi sur une plateforme mondiale unique permettant de proposer des solutions sur-mesure, adaptées aux besoins et aux risques spécifiques de chaque client.

TAUX, CRÉDIT, CHANGES ET MATIÈRES PREMIÈRES

Ces activités couvrent une gamme complète de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, crédit, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- Taux, changes et crédit : les équipes basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États-Unis et en Asie-Pacifique, proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Couvrant une variété de sous-jacents (produits de change, obligataires privés et souverains, marchés émergents ou très liquides, *cash* ou dérivés), elles apportent aux clients de Société Générale une recherche de qualité, des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées[1].

* Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

(1) « *Top 10 Western Europe Overall* » ; « *First EE Currencies* » ; « *Fist client Services EMEA* » par *Euromoney FX survey 2015.*

- Matières premières : fort de plus de vingt ans d'expérience, SG CIB est un acteur significatif sur les marchés de l'énergie et des métaux et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. Il est actif auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. Dans la sphère des matières premières, SG CIB est reconnu en tête du classement *Risk & Energy Risk Commodity Rankings 2015* (février 2015)(1).

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date lui confèrent une position de *leader* sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités *cash*, dérivés et recherche actions. Le métier Actions constitue l'un des pôles d'excellence du Groupe ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Société Générale à ce titre a été nommé « Meilleur établissement financier de l'année sur les dérivés actions » (*Risk Awards 2015*, janvier 2015) et « *Best equity products leader overall* » sur les produits actions (*Risk Institutional Investor Ranking* 2015), et nombre d'autres récompenses ont également couronné la capacité d'innovation et la qualité du service de SG CIB en 2015(2).

Par ailleurs, les travaux de Société Générale en matière de recherche permettent de faciliter l'interprétation des tendances de marché et leur traduction en stratégies et sont régulièrement primés pour la recherche actions(3).

PRIME SERVICES

Le département Prime Services a été constitué en 2015 à la suite de l'acquisition en mai 2014 de la participation de 50 % de Newedge détenue par Crédit Agricole.

Cette activité regroupe les métiers de compensation, de *Prime Brokerage* et d'exécution électronique et semi-électronique.

Prime Services propose un ensemble d'expertise qui offre un accès mondial à un service complet multi sous-jacents sur le *cash* et les instruments dérivés. Le département constitue pour ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 125 places financières et places d'exécution dans le monde et un service de pointe « *Follow the Sun* » (24h/24) permettant de répondre en permanence aux besoins des clients.

MÉTIER TITRES

Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- l'activité de services de compensation *leader* sur le marché ;
- l'activité de conservation et de banque dépositaire couvrant toutes les classes d'actifs ;
- les services d'administration de fonds et services destinés aux gestionnaires de produits financiers complexes ;
- les services aux émetteurs : administration de plan de *stock-options*, d'actionnariat salarié, etc. ;
- les services de gestion de la liquidité *cash* et titres ;
- les activités d'agent de transfert, offrant toute une gamme de services de support à la distribution de fonds.

Avec 3 984 milliards d'euros d'actifs conservés à fin décembre 2015 (contre 3 854 milliards d'euros au 31 décembre 2014), SGSS se classe au 8e rang des conservateurs mondiaux et au 2e rang européen. Il offre ses services de dépositaire à plus de 3 500 OPC (organismes de placement collectif) et assure la valorisation de plus de 4 000 OPC pour 589 milliards d'euros d'actifs administrés en Europe (contre 549 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

En 2015, SGSS a de nouveau été récompensé par Global Finance et en remportant le titre de « Meilleur sous-dépositaire d'Europe de l'ouest » (mai 2015).

FINANCEMENT ET CONSEIL

Le métier Financement et Conseil regroupe les activités de Conseil (« *Coverage and Investment Banking* ») et les activités de Financement.

Les équipes de *Coverage and Investment Banking* proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur-mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en Bourse, ou encore le placement secondaire d'actions. SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions en particulier en Europe notamment pour les émissions d'actions et à caractère d'actions, les émissions en euros des Entreprises et Institutions Financières(4) ;
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, conjointement avec les équipes de Financement et de la Banque de détail.

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de Financement proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans 3 domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change, inflation et matières premières.

- Les solutions de levée de dette proposées reposent sur la capacité du Groupe à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisitions ou de financements à effet de levier.

---

(1) « *Best Overall Dealer* » ; « *First Energy Dealer* » ; « *First Base Metals Dealer/Broker* » ; « *First in Research* » ; « *First Structured Hedging* » ; « *First Soft Commodities-Broker* » par *Risk & Energy Risk Commodity Ranking 2015.*

(2) « *Most Innovative Investment Bank for Equity Derivatives* » par *The Banker Investment Banking Awards 2015* et « *Best Global Economics* » ; « *Best Global Strategy* » ; « *Best Index Analysis* » ; « *Best Multi Asset Research* » par Extel.

(3) « *Best Overall Credit Strategy* » et « *Best Overall Trade Ideas* » par *Euromoney Fixed Income Research Survey 2015*.

(4) « *#5 All International Euro-Denominated Bonds* » ; « *#5 All International Euro-Denominated Corporate Bonds* » ; « *#5 All International Euro-Denominated Bonds for Financial Institutions* » (exclu. CB) par IFR et « *#6 in EMEA Convertibles* » par Thomson Reuter.

- Le métier met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie, commerce international, infrastructures et actifs. Les équipes de financement export de la Banque se sont notamment vu attribuer le titre prestigieux de « *Best Export Finance Bank* » toutes catégories confondues décerné par *Trade Export Finance* (juin 2015).

Dans un contexte de désintermédiation accrue et au vu des nouvelles réglementations, SG CIB continue son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

Cette ligne-métier regroupe la Gestion d'Actifs (Lyxor Asset management et Amundi jusqu'à l'introduction en Bourse d'Amundi le 2 novembre 2015) et la Banque Privée qui s'exerce sous la marque Société Générale Private Banking. Elle compte près de 3 800 collaborateurs* avec une présence commerciale dans 17 pays.

BANQUE PRIVÉE

Société Générale Private Banking est un acteur majeur de la gestion de fortune. En 2015, Société Générale Private Banking a été nommé à deux reprises « Meilleure Banque Privée en Europe » (*Private Banker International* et *Wealth Briefing*), ainsi que « Meilleure Banque Privée à Monaco » (*Professional Wealth Management*).

Société Générale Private Banking offre des services de gestion de fortune à une clientèle domestique et internationale, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale, solutions d'investissement et de financement, dans le respect du Code de conduite fiscale tel qu'approuvé par le Conseil d'administration.

Depuis janvier 2014 et en association avec le pôle Banque de détail en France, Société Générale Private Banking a fait évoluer en profondeur son modèle relationnel en France en étendant son offre à l'ensemble de sa clientèle de particuliers disposant de plus de 500 000 euros dans ses livres. Celle-ci peut bénéficier d'un service alliant une proximité renforcée autour de 80 implantations régionales, des 2 186 agences du Réseau Société Générale et du savoir-faire des équipes d'experts de la Banque Privée.

Société Générale Private Banking a également poursuivi sa stratégie de recentrage sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) avec le renforcement de son dispositif commercial en Europe hors de France. La cession de ses activités de Banque Privée en Asie à DBS et le lancement d'une offre de Banque Privée en Croatie en 2014 ainsi que la négociation fin 2015 avec Oddo & Cie d'un engagement ferme portant sur le rachat de Kleinwort Benson Wealth Management (KB Bank Limited et KB Channel Islands Holdings Limited), activité de Banque Privée au Royaume-Uni de BHF KB[1] illustrent cette dynamique.

Fin 2015, les encours d'actifs sous gestion de la Banque Privée s'élèvent à 113 milliards d'euros (contre 108 milliards d'euros à fin 2014).

LYXOR ASSET MANAGEMENT

Lyxor Asset Management (« Lyxor »), filiale à 100 % de Société Générale fondée en 1998, dispose d'une large gamme de produits et de services d'investissement innovants et performants permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative à une clientèle institutionnelle.

Grâce à sa recherche experte, à sa gestion du risque de pointe et à son sens de la satisfaction client, les spécialistes de Lyxor offrent des produits aux performances durables à travers toutes les classes d'actifs.

Parmi les acteurs les plus expérimentés du marché, Lyxor est le troisième fournisseur d'ETF (*Exchange-Traded Fund* ou Fonds Indiciel Coté) en Europe (10,7 % de part de marché[2]). Avec 240 ETF cotés sur 13 places financières, Lyxor met à la disposition des investisseurs des solutions d'investissement flexibles afin de diversifier leur allocation à travers l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, marchés monétaires, matières premières).

À Fin 2015, les encours d'actifs sous gestion de Lyxor s'élèvent à 104 milliards d'euros (contre 84 milliards d'euros à fin 2014).

AMUNDI

La Gestion d'Actifs de Société Générale s'est exercée au travers des 20 % de participation résiduelle de Société Générale jusqu'au lancement de l'introduction en Bourse d'Amundi le 2 novembre 2015 sur le marché réglementé d'Euronext Paris.Société Générale a cédé à cette occasion l'intégralité de sa participation.

Les 2 sociétés restent liées par leurs accords de distribution qui ont été renouvelés à compter de la réalisation de l'introduction en Bourse pour une durée de cinq ans renouvelable. Société Générale confirme ainsi son partenariat industriel de long terme avec Amundi qui demeure le fournisseur de référence de solutions d'épargne et d'investissement pour ses Réseaux de Banque de détail et d'assurances.

---

* Effectifs fin de période hors personnel intérimaire.

(1) Cette transaction est soumise à la réussite de la contre-offre publique d'achat lancée par Oddo & Cie, et aux conditions suspensives usuelles, notamment la négociation d'une convention de cession d'actions avec BHF Kleinwort Benson.

(2) Source *Blackrock ETF landscape*, classement par total d'actifs gérés à fin juin 2015.

2

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

1. Présentation des principales activités de Société Générale 22
2. Activité et résultats du Groupe 24
   - Analyse du compte de résultat consolidé 24
3. Activité et résultats des métiers 27
   - Résultats par métier 27
   - Banque de détail en France 28
   - Banque de détail et Services Financiers Internationaux 30
   - Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs 34
   - Hors Pôles 38
   - Définitions et précisions méthodologiques 39
4. Nouveaux produits ou services importants lancés 42
5. Analyse du bilan consolidé 50
   - Principales évolutions du périmètre de consolidation 51
   - Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé 51
6. Politique financière 53
   - Capitaux propres du Groupe 53
   - Pilotage du capital 53
   - Situation d'endettement du Groupe* 55
   - Notations long terme, court terme et évolutions au cours de l'exercice 56
7. Principaux investissements et cessions effectués 57
8. Acquisitions en cours et contrats importants 58
9. Propriétés immobilières et équipements 58
10. Événements postérieurs à la clôture 58
11. Évolutions récentes et perspectives 59
12. Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2015 60

1. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Hors Pôles

FRANCE

> Société Générale*	
> Généfinance	100,0 %
> Généval	100,0 %
> SG Financial Services Holdings	100,0 %
> Sogéparticipations	100,0 %
> Société Générale SFH	100,0 %
> Société Générale SCF	100,0 %
> Sogefim Holding	100,0 %
> Genegis I	100,0 %
> Genevalmy	100,0 %
> Valminvest	100,0 %
> Sogemarché	100,0 %

Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)

FRANCE

> Sogessur	100,0 %
> Sogecap	100,0 %
> Groupe CGL	99,9 %
> Temsys	100,0 %

EUROPE

> Euro bank, *Pologne*	99,5 %
> Hanseatic Bank, *Allemagne*	75,0 %
> Komerční Banka, AS, *République Tchèque*	60,7 %
> SG Express Bank, *Bulgarie*	99,7 %
> SKB Banka, *Slovénie*	99,7 %
> SG Banka Srbija, *Serbie*	100,0 %
> SG-Splitska Banka, *Croatie*	100,0 %
> BRD-Groupe SG, *Roumanie*	60,2 %
> Groupe Rosbank, *Russie*	99,5 %
> Fiditalia SPA, *Italie*	100,0 %
> ALD Lease Finanz, *Allemagne*	100,0 %
> Groupe SG Equipment Finance, *Allemagne*	100,0 %
> Groupe ALD International, *France*	100,0 %

AFRIQUE - MÉDITERRANÉE

> SG Marocaine de Banques, *Maroc*	57 %
> SG Algérie	100,0 %
> SG de Banques en Côte d'ivoire, *Côte d'Ivoire*	73,2 %
> Union Internationale de Banques, *Tunisie*	55,1 %

AMÉRIQUE

ASIE - AUSTRALIE

* Société mère.

(1) Outre ses activités relatives à la Banque Privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques :

- les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue ;
- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Banque de détail en France (RBDF)

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS)

FRANCE

> Société Générale*	
> Crédit du Nord	100,0 %
> Boursorama	100,0 %
> Franfinance	100,0 %
> Sogefinancement	100,0 %
> Généfim	100,0 %
> Sogelease France	100,0 %
> Sogebail	68,9 %
> Sogeprom	100,0 %
> Compagnie Générale d'Affacturage	100,0 %

> Société Générale*	
> Inter Europe Conseil (IEC)	100,0 %
> Lyxor Asset Management	100,0 %
> CALIF	100,0 %
> SGSS Holding	100,0 %
> Parel	100,0 %
> Descartes Trading	100,0 %

EUROPE

> Société Générale Bank&Trust, *Luxembourg*	100,0 %
> SG Hambros Limited, *Royaume-Uni*	100,0 %
> SG Investments (UK) Ltd, *Royaume-Uni*	100,0 %
> Société Générale Newedge (UK) Ltd, Londres, *Royaume-Uni*	100,0 %
> SG Immobel, *Belgique*	100,0 %
> Société Générale Private Banking NV/ SA, *Belgique*	100,0 %
SG Issuer, *Luxembourg*	100,0 %

> Société Générale* succursales de :
Londres, *Royaume-Uni*
Milan, *Italie*
Francfort, *Allemagne*
Madrid, *Espagne*

AFRIQUE - MÉDITERRANÉE

AMÉRIQUE

> Banco SG Brazil SA, *Brésil*	100,0 %
> SG Americas, Inc, *États-Unis*	100,0 %
> SG Americas Securities, LLC, *États-Unis*	100,0 %

> Société Générale* succursales de :
New York, *États-Unis*
Montréal, *Canada*

ASIE - AUSTRALIE

> SG Securities North Pacific, Tokyo Branch, *Japon*	100,0 %
> SG Securities Asia International Holdings Ltd, *Hong Kong*	100,0 %
> SG Securities Korea Co, Ltd, *Corée du Sud*	100,0 %

> Société Générale* succursales de :
Tokyo, *Japon*
Hong Kong
Séoul, *Corée du Sud*
Taïpei, *Taïwan*

2. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	25 639	23 561	+8,8%	+7,2%*
Frais de gestion	*(16 893)*	*(16 037)*	*+5,3%*	*+3,0%**
Résultat brut d'exploitation	**8 746**	**7 524**	**+16,2%**	**+16,4%***
Coût net du risque	(3 065)	(2 967)	+3,3%	+6,5%*
Résultat d'exploitation	**5 681**	**4 557**	**+24,7%**	**+22,5%***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*231*	*213*	*+8,5%*	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	197	109	+80,7%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	*0*	*(525)*	*+100,0%*	
Impôts sur les bénéfices	*(1 714)*	*(1 376)*	*+24,6%*	
Résultat net	4 395	2 978	+47,6%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*394*	*299*	*+31,8%*	
Résultat net part du Groupe	**4 001**	**2 679**	**+49,3%**	**+46,9%***
Coefficient d'exploitation	65,9%	68,1%		
Fonds propres moyens	*44 889*	*42 641*	*+5,3%*	
ROE après impôt	**7,9%**	**5,3%**		
Ratio global	**16,3%**	**14,3%**		

* À périmètre et change constants.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 25 639 millions d'euros en 2015, en hausse de +7,2 %* par rapport à 2014. Hors éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA, voir p. 41), le produit net bancaire du Groupe s'inscrit à 24 968 millions d'euros pour l'année 2015, progressant ainsi de +4,0 %* par rapport à 2014.

Dans un environnement contraint, le Groupe poursuit sa croissance, en s'appuyant sur un positionnement pertinent dans tous ses métiers : le produit net bancaire est en progression moyenne de +1 % par an sur la période 2013-2015. Hors Russie, la croissance du produit net bancaire en rythme annuel s'inscrit à 3 % (en moyenne sur la période 2013-2015, hors éléments non économiques), en ligne avec les objectifs fixés en 2014 pour la période 2013-2016, grâce au dynamisme des activités notamment en France, en Europe centrale et orientale, et sur des segments porteurs en Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

- En 2015, les revenus des activités de Banque de détail en France (RBDF) progressent de +2,9 % par rapport à 2014, hors provision PEL/CEL – soit respectivement de +3,3 % (et +3,0 %) en données brutes. Sur l'année, la Banque de détail en France réalise un nombre d'ouvertures de comptes record depuis dix ans, notamment sur le segment de clientèle « bonne gamme ». Les encours de crédit marquent une reprise, tirés par la production de crédits immobiliers, sous l'effet d'une vague de renégociations qui atteint un pic au troisième trimestre 2015, et du rebond de la production de crédits aux entreprises.
- Le produit net bancaire du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) progresse de +2,6 %* en 2015 par rapport à 2014. À périmètre et change constants, les revenus sont en hausse sur l'année 2015 dans l'ensemble des activités hors Russie, en particulier dans les activités de Services Financiers aux Entreprises et Assurances (+11,7 %* entre 2014 et 2015), en Europe (+2,9 %*) et en Afrique (+17,5 %*).
- Les conditions de marché instables observées au cours du deuxième semestre 2015 ont freiné la croissance des revenus de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS), qui progressent cependant de +0,9 %* en 2015 par rapport à 2014. Les revenus des Activités de Marché et Services aux Investisseurs marquent un recul modéré de -2,3 %* par rapport à 2014. Les activités de Financement et Conseil poursuivent leur développement, avec des revenus en hausse de +8,0 %* par rapport à 2014. En Gestion d'Actifs et Banque Privée, le produit net bancaire progresse de +4,2 %* sur l'année.

L'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre est de +782 millions d'euros en 2015. L'effet sur le produit net bancaire de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre avait été de -139 millions d'euros en 2014. L'effet de la DVA (voir note méthodologique en p. 41) s'élève à -111 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2015 (+38 millions en 2014). Ces deux facteurs constituent les éléments non économiques retraités dans les analyses des résultats du Groupe.

Frais de gestion

Les objectifs du plan stratégique visaient à contenir la croissance des coûts en moyenne à +1 % sur la période 2013-2016. À fin 2015, la progression moyenne annuelle constatée atteint +2 %, en raison de la forte hausse de la pression fiscale et réglementaire, des coûts juridiques, et des investissements dans la transformation du Groupe. Le Groupe a achevé son plan d'économies 2013-2015 au cours du troisième trimestre 2015 et sécurisé la totalité des 900 millions d'économies récurrentes planifiées. Il a également annoncé un nouveau plan d'économies, visant à sécuriser 850 millions d'euros d'économies supplémentaires à horizon 2017.

Les frais de gestion du Groupe s'élèvent à 16 893 millions d'euros pour l'année 2015 (contre 16 037 millions d'euros en 2014). Cette progression résulte d'effets périmètre et change (notamment l'intégration de Newedge à partir du deuxième trimestre 2014), la forte progression des taxes et frais réglementaires (dont la contribution du Fonds de résolution unique européen), ainsi que l'augmentation des coûts juridiques du Groupe. Ils intègrent également les coûts de déploiement du nouveau plan d'économies récurrentes annoncé au cours de l'année. Retraitée de ces éléments (hausse des impôts, taxes, frais réglementaires, honoraires juridiques et nouveau plan d'économies), la hausse des frais de gestion est contenue à +1,4 %*.

Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit à 8 746 millions d'euros en 2015 (7 524 millions d'euros en 2014).

La charge nette du risque du Groupe en 2015 est de -3 065 millions d'euros, en hausse de 3,3 % par rapport à 2014. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire à la provision pour litiges de -600 millions d'euros. Cette provision atteint 1,7 milliard d'euros à fin 2015.

Le coût du risque commercial confirme sa tendance baissière, en ligne avec l'objectif 2016. Il s'établit à 52(1) points de base en 2015 à comparer à 61 points de base en 2014 :

- dans la Banque de détail en France, il poursuit sa baisse et s'établit à 43 points de base (contre 56 points de base en 2014), grâce à un niveau bas sur la clientèle d'entreprise ;
- à 102 points de base (contre 123 points de base en 2014), le coût du risque du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux est en baisse, en raison notamment d'une amélioration du coût du risque en Europe, en particulier en Roumanie, et sur le continent africain. Le coût du risque en Russie reste maîtrisé, malgré un contexte économique difficile ;
- le coût du risque de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'établit à 27 points de base en 2015 (contre 10 points de base en 2014). L'année est marquée par le renforcement du provisionnement sur les contreparties exposées au secteur du pétrole et du gaz. Par ailleurs, une dotation importante a été enregistrée sur une contrepartie en défaut au dernier trimestre.

Le coût du risque commercial s'inscrit d'ores et déjà en deçà des

* À périmètre et change constants.

(1) Hors litiges, en points de base sur encours de début de période, y compris locations simples. Calcul annualisé

objectifs 2016 annoncés dans le plan stratégique. Ces objectifs ont donc été ajustés pour refléter la qualité du portefeuille et la bonne maîtrise des risques dans les métiers. À fin 2016, le coût du risque commercial du Groupe devrait se situer dans une fourchette de 50 à 55 points de base, avec un niveau attendu aux alentours de 45 points de base pour la Banque de détail en France, d'environ 100 points de base dans la Banque de détail et Services Financiers Internationaux, et d'environ 25 points de base pour la Banque de Grande clientèle et Solutions Investisseurs.

L'exposition du Groupe au secteur du pétrole et du gaz, qui se trouve essentiellement dans la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, représente seulement 3 % des EAD (expositions en risque) du Groupe. Ce sous-portefeuille de crédit, dont deux tiers sont « *Investment Grade* » et dont une faible part est sécurisée par les réserves d'hydrocarbures, est solide et diversifié.

Sur la base d'un test de résistance sur cette exposition, avec un prix du baril à 30 dollars des États-Unis, nous ne prévoyons pas d'impact significatif sur la tenue des objectifs de coût du risque commercial.

Le taux brut d'encours douteux est de 5,3 % à fin décembre 2015 (contre 6 % à fin décembre 2014). Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe s'établit à 64 %, en hausse de +1 point par rapport à 2014. L'amélioration de ces indicateurs poursuit la tendance observée depuis plusieurs années. La qualité des actifs du Groupe et son bon positionnement par rapport à ses pairs européens ont été confirmés par l'exercice de transparence conduit par l'EBA en 2015.

Le résultat d'exploitation du Groupe s'inscrit en forte hausse, à 5 681 millions d'euros en 2015 (+22,5 %* par rapport à 2014).

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 4 001 millions d'euros pour l'année 2015, à rapprocher d'un résultat net part du Groupe de 2 679 millions d'euros au titre de l'année 2014. Le résultat de l'année 2014 intégrait notamment une dépréciation d'écart d'acquisition sur les activités du Groupe en Russie à hauteur de -525 millions d'euros et des coûts liés au retrait du Groupe des activités de crédit à la consommation au Brésil. Le résultat de l'année 2015 intègre la plus-value réalisée lors de la cession de la participation du Groupe dans Amundi (+147 millions d'euros). Le taux effectif d'impôt du Groupe s'élève à 29,2 % pour l'année 2015 (29,5 % en 2014).

Corrigé des éléments non économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA)(1), le résultat net part du Groupe est de 3 561 millions d'euros en 2015 à rapprocher de 2 745 millions d'euros en 2014.

Le ROE(2) du Groupe est de 8,1 % pour l'année 2015, (7,9 % en données brutes). À périmètre équivalent, le ROE de l'année 2014 s'établissait à 7,3 % (5,3 % en données brutes).

En quatre ans, l'actif net tangible par action a progressé de 27,3 % passant de 43,94 euros fin 2011 à 55,94 euros fin 2015, tandis que l'actif net par action progressait de +12,9 % (de 54,57 euros à 61,62 euros).

Le bénéfice net par action hors éléments non économiques s'élève ainsi en 2015 à 3,94 euros (3,00 euros en 2014), après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI(3). C'est sur cette base qu'est calculée la proposition de distribution de dividendes soumise à l'Assemblée générale (taux de distribution de 50 %). En données brutes, le bénéfice net par action(3) est de 4,49 euros (2,92 euros en 2014), après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI.

* À périmètre et change constants.

(1) Éléments non économiques détaillés en page 41 du Document de référence.

(2) ROE, définition page 40. Hors éléments non économiques, provisions pour litiges,PEL/CEL. Corrigé pour 2015 de la plus-value de cession d'Amundi (+147 millions d'euros en RNPG) et pour 2014 des effets d'ajustement de portefeuille du Groupe notamment le retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil, et de la dépréciation de l'écart d'acquisition en Russie.

(3) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI au titre de 2015 sont respectivement de -450 et +8 millions d'euros).

3. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

RÉSULTATS PAR MÉTIER

(En M EUR)	Banque de détail en France		Banque de détail et Services Financiers Internationaux		Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2015	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
Produit net bancaire	8 550	8 275	7 329	7 424	9 442	8 726	318	(864)	25 639	23 561
Frais de gestion	(5 486)	(5 357)	(4 307)	(4 279)	(6 940)	(6 298)	(160)	(103)	(16 893)	(16 037)
Résultat brut d'exploitation	**3 064**	**2 918**	**3 022**	**3 145**	**2 502**	**2 428**	**158**	**(967)**	**8 746**	**7 524**
Coût net du risque	(824)	(1 041)	(1 246)	(1 442)	(404)	(81)	(591)	(403)	(3 065)	(2 967)
Résultat d'exploitation	**2 240**	**1 877**	**1 776**	**1 703**	**2 098**	**2 347**	**(433)**	**(1 370)**	**5 681**	**4 557**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	42	45	71	50	95	98	23	20	231	213
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(26)	(21)	(37)	(198)	97	(5)	163	333	197	109
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	(525)	0	0	0	0	0	(525)
Impôts sur les bénéfices	(839)	(704)	(489)	(459)	(464)	(515)	78	302	(1 714)	(1 376)
Résultat net	1 417	1 197	1 321	571	1 826	1 925	(169)	(715)	4 395	2 978
dont participations ne donnant pas le contrôle	*0*	*(7)*	*244*	*201*	*18*	*16*	*132*	*89*	*394*	*299*
Résultat net part du Groupe	**1 417**	**1 204**	**1 077**	**370**	**1 808**	**1 909**	**(301)**	**(804)**	**4 001**	**2 679**
Coefficient d'exploitation	64,2 %	64,7 %	58,8 %	57,6 %	73,5 %	72,2 %	50,3 %	n/s	65,9 %	68,1 %
Fonds propres moyens	9 750	9 940	9 572	9 576	14 660	13 036	10 907*	10 089*	44 889	42 641
ROE	14,5 %	12,1 %	11,3 %	3,9 %	12,3 %	14,6 %	n/s	n/s	7,9 %	5,3 %

* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	8 550	8 275	+ 3,3 %	+ 2,9 %(1)
Frais de gestion	(5 486)	(5 357)	+ 2,4 %	
Résultat brut d'exploitation	**3 064**	**2 918**	**+ 5,0 %**	**+ 3,6 %(1)**
Coût net du risque	(824)	(1 041)	- 20,8 %	
Résultat d'exploitation	**2 240**	**1 877**	**+ 19,3 %**	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	42	45	- 6,7 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(26)	(21)	- 23,8 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Impôts sur les bénéfices	(839)	(704)	- 19,2 %	
Résultat net	1 417	1 197	+ 18,4 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*0*	*(7)*	*+ 100,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**1 417**	**1 204**	**+ 17,7 %**	
Coefficient d'exploitation	64,2 %	64,7 %		
Fonds propres moyens	9 750	9 940	- 1,9 %	

(1) Hors effet PEL/CEL.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE *(EN M EUR)*

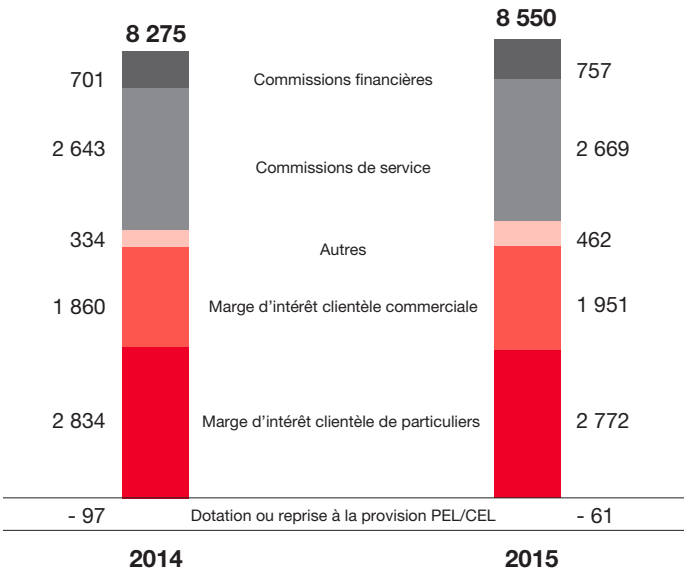

En 2015, la Banque de détail en France réalise de très bons résultats s'appuyant sur une bonne performance commerciale.

Plaçant le client au cœur de son dispositif et forte de 3 enseignes complémentaires (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama), la Banque de détail en France a poursuivi tout au long de l'année 2015 le développement de sa base de clientèle. Avec plus de 305 000 ouvertures nettes de comptes à vue (+ 38 % par rapport à 2014), dont principalement des clients de bonne gamme et patrimoniaux, le Groupe dépasse ainsi le seuil des 11 millions de clients particuliers en 2015. Boursorama, première banque française 100 % mobile a franchi le cap des 757 000 clients en décembre 2015 en France, dépassant l'objectif commercial fixé. Cette conquête client a notamment été portée par une production très dynamique de crédits immobiliers.

Dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la Banque de détail a maintenu avec succès sa politique de collecte de dépôts bilanciels : les encours moyens de dépôts au bilan progressent de + 5,3 % par rapport à 2014, à 170,4 milliards d'euros, portés par la conquête de nouveaux clients et une collecte sur dépôts à vue toujours très soutenue (+ 14,8 % par rapport à 2014).

En parallèle, les relais de croissance et de synergies ont pleinement fonctionné en 2015, avec une forte progression en matière de protection des biens et de prévoyance. La collecte nette d'assurance vie progresse de + 28 % par rapport à 2014, plus rapidement que celle du marché (+ 9 %) avec toujours un taux de souscription en unités de compte élevé (20 % en moyenne de la collecte brute). En outre, la collecte nette du nouveau dispositif de Banque Privée en France est en forte hausse par rapport à 2014 (+ 75 % à 2,3 milliards d'euros) et les actifs sous gestion s'élèvent à 52 milliards d'euros.

La Banque de détail en France continue d'accompagner les particuliers et les entreprises dans le financement de leurs projets. L'année 2015 a été marquée par une production de prêts immobiliers très élevée (x2 par rapport à 2014) qui a contribué à une hausse de + 4,1 % des encours moyens de crédits à l'habitat. Au total, les encours moyens de crédits s'élèvent à 178,2 milliards d'euros, en hausse de + 1,9 % par rapport à 2014.

Sous l'effet de leur forte dynamique commerciale, la Banque de détail en France enregistre des revenus en hausse de 2,9 % par rapport à 2014 après neutralisation de l'impact des provisions PEL/CEL. Hors PEL/CEL, la marge d'intérêts croît de + 3,1 % par rapport à 2014 : les effets négatifs de l'environnement de taux bas et de la renégociation de prêts immobiliers sont compensés par la forte collecte de dépôts et la production de crédits mieux margés.

Sur l'année 2015, la progression de l'assurance vie et le développement des synergies avec les autres métiers du Groupe ont contribué à la croissance des commissions de + 2,4 % par rapport à 2014. Hors éléments non-récurrents, la croissance des commissions a été de + 3,1 % sur l'année.

Le renforcement des investissements dans la transformation digitale et la mise en place du Fonds de résolution unique européen conduisent à une augmentation de 2,4 % des frais de gestion sur l'année 2015, alors que la Banque de détail en France maintient un contrôle strict des autres dépenses.

Soutenu par la baisse conséquente de la charge du risque (- 20,8 % sur l'année), le résultat d'exploitation (hors PEL/CEL) ressort en forte progression à + 16,6 % sur l'année.

Hors PEL/CEL, la Banque de détail en France enregistre un résultat net part du Groupe de 1 455 millions d'euros en 2015, en hausse de + 15,1 % par rapport à 2014, avec un niveau de rentabilité solide (ROE de 14,9 % hors PEL/CEL).

BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	7 329	7 424	- 1,3 %	+ 2,6 %*
Frais de gestion	*(4 307)*	*(4 279)*	*+ 0,7 %*	*+ 4,1 %**
Résultat brut d'exploitation	**3 022**	**3 145**	**- 3,9 %**	**+ 0,7 %***
Coût net du risque	(1 246)	(1 442)	- 13,6 %	- 7,9 %*
Résultat d'exploitation	**1 776**	**1 703**	**+ 4,3 %**	**+ 7,5 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	71	50	+ 42,0 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(37)	(198)	+ 81,3 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(525)	+ 100,0 %	
Impôts sur les bénéfices	(489)	(459)	+ 6,5 %	
Résultat net	1 321	571	x 2,3	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*244*	*201*	*+ 21,4 %*	
Résultat net part du Groupe	**1 077**	**370**	**x 2,9**	**x 2,9***
Coefficient d'exploitation	58,8 %	57,6 %		
Fonds propres moyens	9 572	9 576	- 0,0 %	

* À périmètre et change constants.

Note : les résultats ci-dessus du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux incluent les résultats de la Banque de détail à l'International, ceux des Services Financiers aux Entreprises, de l'Assurance et les produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des métiers.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX *(EN M EUR)*

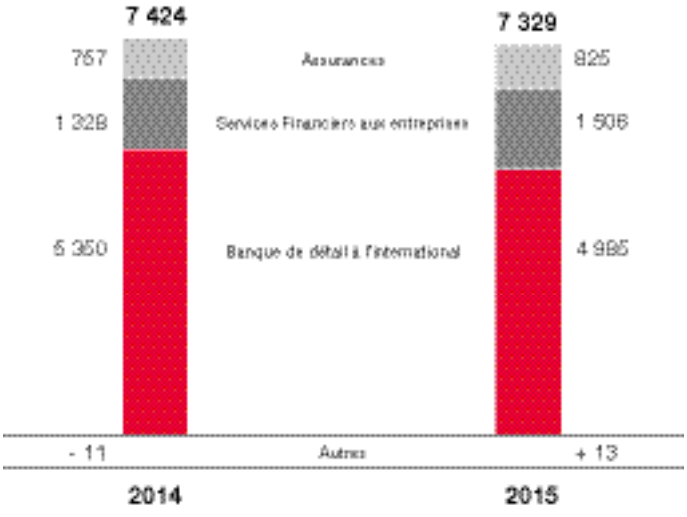

Les revenus du pôle s'élèvent à 7 329 millions d'euros en 2015, en progression de + 2,6 %* par rapport à 2014, soutenus par la bonne dynamique de l'activité au global (+ 6,1 %* hors Banque de détail en Russie). Les frais de gestion demeurent maîtrisés et s'établissent sur la même période à 4 307 millions d'euros (+ 4,1 %*). Le résultat brut d'exploitation annuel s'établit ainsi à 3 022 millions d'euros (+ 0,7 %*). Sur l'année 2015, le coût du risque s'améliore nettement à -1 246 millions d'euros, en baisse de -7,9 %*, en particulier en Europe. Au global, le pôle dégage en 2015 un résultat net part du Groupe de 1 077 millions d'euros, en forte hausse (x2,9) par rapport à 2014, qui avait enregistré une dépréciation de l'écart d'acquisition des activités en Russie, pour un montant de -525 millions d'euros, et une charge non récurrente de -200 millions d'euros liée à la sortie des activités de crédit à la consommation au Brésil.

* À périmètre et change constants.

Banque de détail à l'International

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	4 985	5 350	- 6,8 %	- 1,8 %*
Frais de gestion	*(3 168)*	*(3 244)*	*- 2,3 %*	+ 2,8 %*
Résultat brut d'exploitation	**1 817**	**2 106**	**- 13,7 %**	**- 8,9 %***
Coût net du risque	(1 071)	(1 355)	- 21,0 %	- 15,5 %*
Résultat d'exploitation	**746**	**751**	**- 0,7 %**	**+ 2,0 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*17*	*14*	*+ 21,4 %*	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(11)	(198)	+ 94,4 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	*0*	*(525)*	*+ 100,0 %*	
Impôts sur les bénéfices	*(168)*	*(173)*	*- 2,9 %*	
Résultat net	584	(131)	n/s	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*235*	*186*	*+ 26,3 %*	
Résultat net part du Groupe	**349**	**(317)**	**n/s**	**n/s***
Coefficient d'exploitation	63,6 %	60,6 %		
Fonds propres moyens	5 755	5 969	- 3,6%	

* À périmètre et change constants.

À fin décembre 2015, les encours de crédits de la Banque de détail à l'International s'établissent à 77,8 milliards d'euros ; ils progressent ainsi de 3,3 %* par rapport à 2014 confirmant l'amélioration de l'activité en Europe et la bonne dynamique de l'activité en Afrique. La croissance des encours de dépôts est également vigoureuse (+ 4,5 %* par rapport à 2014), à 71,0 milliards d'euros avec une collecte très active.

Les revenus de la Banque de détail à l'International sont en légère baisse, en raison de la situation en Russie, (-1,8 %* par rapport à 2014), à 4 985 millions d'euros et les frais de gestion en hausse par rapport à 2014 (+ 2,8 %*). Le résultat brut d'exploitation ressort à 1 817 millions d'euros, en recul de -8,9 %* par rapport à 2014, affecté par des conditions économiques difficiles en Russie. La Banque de détail à l'International affiche en 2015 une contribution au résultat net part du Groupe de 349 millions d'euros en 2015, après une perte de -317 millions d'euros en 2014.

En Europe de l'ouest, où le Groupe est implanté en France, en Allemagne et en Italie, essentiellement dans des activités de crédit à la consommation, les encours de crédits sont en hausse de + 5,6 %* par rapport à fin décembre 2014 à 14,3 milliards d'euros, grâce à la poursuite de la bonne dynamique commerciale en Allemagne (+ 14,1 %*), notamment sur les prêts automobiles. Sur l'année, les revenus s'établissent à 676 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation à 320 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 122 millions d'euros, en hausse de x 2,7 par rapport à 2014.

En République tchèque, la bonne dynamique commerciale de Komerční Banka (KB), notamment sur les crédits immobiliers et les grandes entreprises, conduit à une progression des encours de crédits de + 7,0 %* à 20,0 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2014. Entre 2014 et 2015, les encours de dépôts progressent de 1,9 %* à 24,8 milliards d'euros, affichant ainsi un ratio crédits sur dépôts de 81 % en progression de 8 pts. En dépit de cet effet volume positif, les revenus sont stables sur l'année (-0,5 %*) à 1 026 millions d'euros, compte tenu de la persistance d'un environnement de taux bas. Sur la même période, les frais de gestion sont maîtrisés à -539 millions d'euros (+ 1,0 %*) et la contribution au résultat net part du Groupe atteint 214 millions d'euros en 2015 contre 210 millions en 2014.

En Roumanie, les encours de crédits du groupe BRD se stabilisent* par rapport à fin décembre 2014, à 6,1 milliards d'euros, grâce à la progression sur les segments de clientèle particuliers et grandes entreprises. Les encours de dépôts sont en forte hausse à 9,1 milliards d'euros (+ 14,2 %*). Les revenus ressortent en baisse de - 4,8 %* à 516 millions d'euros en 2015 en raison de la pression sur les marges. Le strict contrôle des coûts se traduit par des frais de gestion stables* à -338 millions d'euros. Avec l'amélioration significative du coût du risque sur la période, le groupe BRD affiche en 2015 une contribution au résultat net part du Groupe de 18 millions d'euros, après une perte nette de -32 millions d'euros en 2014.

Dans les autres pays d'Europe, les encours de crédits sont en hausse de + 5,9 %* à 11,5 milliards d'euros, avec un bon niveau de croissance dans la quasi-totalité des implantations. La collecte de dépôts est également dynamique en 2015, en progression de + 8,5 %* à 11,0 milliards d'euros. En 2015, les revenus progressent de 11,7 %* à 721 millions d'euros, tandis que les frais de gestion sont en hausse de + 5,2 %* à 482 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 69 millions d'euros.

En Russie, dans un environnement difficile, les encours de crédits sont en baisse de -12 %* par rapport à fin décembre 2014 à 7,9 milliards d'euros. Toutefois, ceux-ci se redressent graduellement au second semestre (+ 2.6 %* par rapport à fin juin 2015), grâce à une activité

* À périmètre et change constants.

soutenue sur les entreprises et à une amélioration progressive des volumes de production des prêts aux particuliers. Les encours de dépôts sont en baisse par rapport à fin décembre 2014 à 6,4 milliards d'euros. La situation de liquidité de SG Russie est solide : fin décembre 2015, le ratio crédits sur dépôts de Rosbank s'établit à 84 %. Sur l'année, le produit net bancaire diminue de -19,3 %* à 713 millions d'euros ; la tendance s'améliore cependant au second semestre avec une hausse de + 27,8 %* par rapport au S1-15 grâce au rétablissement des marges et à l'augmentation des volumes. Les frais de gestion sont maîtrisés à 597 millions d'euros (-0,3 %*) malgré une inflation à deux chiffres. Les initiatives d'optimisation du dispositif se poursuivent (-2 523 ETP et -104 agences par rapport à fin décembre 2014). Au total, la perte de l'ensemble SG Russie(1) s'établit à -165 millions d'euros pour l'année 2015, avec une situation qui s'améliore progressivement au cours de l'année.

En Afrique et dans les autres zones d'implantations du Groupe, les encours de crédit sont en progression sur l'année à 18,2 milliards d'euros (+ 4,8 %*) avec une bonne dynamique commerciale en Afrique (+ 9,4 %*), notamment sur le segment des entreprises. Les encours de dépôts sont en progression de + 4,8 %*. Les revenus ressortent à 1 443 millions d'euros en 2015, en hausse par rapport à 2014 (+ 1,6 %*). Sur la même période, les frais de gestion progressent de (+ 4,6 %*) en lien avec le développement commercial. La contribution au résultat net part du Groupe ressort à 147 millions d'euros en 2015 (-54 millions d'euros au titre de l'année 2014).

Assurances

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	825	757	+ 9,0 %	+ 9,8 %*
Frais de gestion	(327)	(300)	+ 9,0 %	+ 9,8 %*
Résultat brut d'exploitation	**498**	**457**	**+ 9,0 %**	**+ 9,8 %***
Coût net du risque	0	0	n/s	- 100,0 %*
Résultat d'exploitation	**498**	**457**	**+ 9,0 %**	**+ 9,8 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Impôts sur les bénéfices	(159)	(145)	+ 9,7 %	
Résultat net	338	312	+ 8,3 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*1*	*3*	*- 66,7 %*	
Résultat net part du Groupe	**337**	**309**	**+ 9,1 %**	**+ 9,9 %***
Coefficient d'exploitation	39,6 %	39,6 %		
Fonds propres moyens	1 655	1 561	+ 6,0%	

* À périmètre et change constants.

L'activité Assurances maintient en 2015 un très bon niveau d'activité commerciale, notamment en France. En assurance vie épargne, les encours progressent de + 5,1 %* par rapport à fin décembre 2014 à 94,8 milliards d'euros. La collecte nette s'établit à 2,6 milliards d'euros sur l'année, avec une part en unités de compte qui progresse significativement (56 % par rapport à 17 % en 2014). En matière de protection (Prévoyance et Assurance Dommages), les primes sont également en hausse par rapport à 2014 (+ 3,7 %*), grâce à une activité soutenue en France et à la poursuite du développement de l'activité à l'international.

L'activité Assurances réalise également une bonne performance financière en 2015 avec un produit net bancaire en hausse de + 9,8 %* par rapport à 2014, à 825 millions d'euros et le maintien d'un faible coefficient d'exploitation (39,6 % en 2015). La contribution au résultat net part du Groupe du métier affiche une progression de + 9,9 %* sur l'année, à 337 millions d'euros.

* À périmètre et change constants.

(1) Résultat de SG Russie : contribution des entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et de leurs filiales consolidées aux résultats des métiers du Groupe.

Services Financiers aux Entreprises

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	1 506	1 328	+ 13,4 %	+ 12,8 %*
Frais de gestion	(774)	(716)	+ 8,1 %	+ 7,7 %*
Résultat brut d'exploitation	**732**	**612**	**+ 19,6 %**	**+ 18,9 %***
Coût net du risque	(119)	(88)	+ 35,2 %	+ 34,0 %*
Résultat d'exploitation	**613**	**524**	**+ 17,0 %**	**+ 16,3 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	55	37	+ 48,6 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Impôts sur les bénéfices	(192)	(166)	+ 15,7 %	
Résultat net	476	395	+ 20,5 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*2*	*3*	*- 33,3 %*	
Résultat net part du Groupe	**474**	**392**	**+ 20,9 %**	**+ 20,2 %***
Coefficient d'exploitation	51,4 %	53,9 %		
Fonds propres moyens	2 065	1 926	+ 7,3%	

* À périmètre et change constants.

Sur l'année 2015, les Services Financiers aux Entreprises ont maintenu leur dynamisme commercial et affichent une contribution au résultat net part du Groupe de 474 millions d'euros, en croissance de + 20,2 %* par rapport à 2014.

À fin décembre 2015, le parc de véhicules du métier de location longue durée et gestion de flottes de véhicules s'établit à 1,2 million de véhicules, en progression de + 9,0 % par rapport à fin 2014 du fait d'une forte croissance organique et d'opérations de croissance externe ; ALD Automotive a annoncé en décembre 2015 le rachat de la totalité des parts de MKB-Euroleasing Autopark, devenant ainsi *leader* en Hongrie et Bulgarie.

Les activités de financement des biens d'équipement professionnel affichent une production en hausse (+ 8,3 %* par rapport à 2014) à 7,3 milliards d'euros (hors affacturage), notamment sur le secteur du High-Tech et de l'équipement industriel. Les marges à la production sont maintenues à un niveau satisfaisant. À fin décembre 2015, les encours de crédit (hors affacturage) s'établissent à 15,5 milliards d'euros.

Le produit net bancaire des Services Financiers aux Entreprises progresse sur l'année de + 12,8 %* à 1 506 millions d'euros. Les frais de gestion s'inscrivent à 774 millions d'euros (contre 716 millions d'euros en 2014). Le résultat d'exploitation ressort à 613 millions d'euros, en hausse de + 16,3 %* par rapport à 2014.

BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	9 442	8 726	+ 8,2 %	+ 0,9 %*
Frais de gestion	(6 940)	(6 298)	+ 10,2 %	+ 2,0 %*
Résultat brut d'exploitation	**2 502**	**2 428**	**+ 3,0 %**	**- 2,2 %***
Coût net du risque	(404)	(81)	x 5,0	x 4,9*
Résultat d'exploitation	**2 098**	**2 347**	**- 10,6 %**	**- 15,2 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	95	98	- 3,1 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	97	(5)	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Impôts sur les bénéfices	(464)	(515)	- 9,9 %	
Résultat net	1 826	1 925	- 5,1 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*18*	*16*	*+ 12,5 %*	
Résultat net part du Groupe	**1 808**	**1 909**	**- 5,3 %**	**- 9,2 %***
Coefficient d'exploitation	73,5 %	72,2 %		
Fonds propres moyens	14 660	13 036	+ 12,5%	

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DU PNB DE LA BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTION INVESTISSEURS *(EN M EUR)*

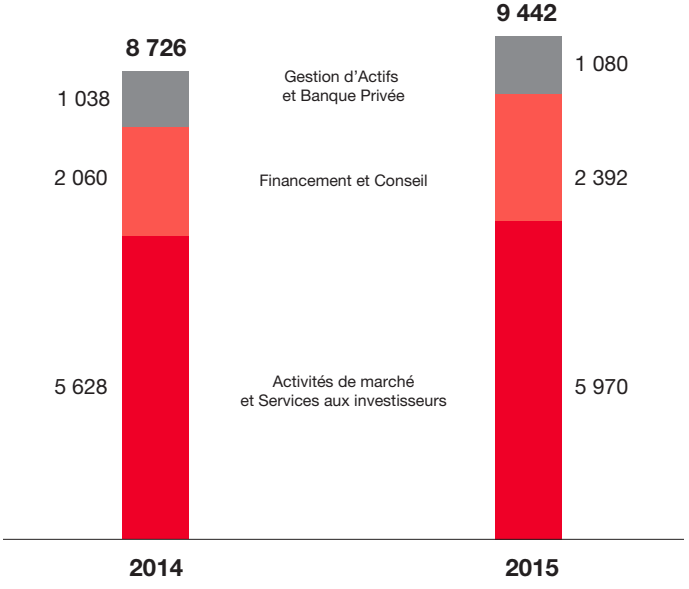

Sur l'année 2015, les revenus de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'établissent à 9 442 millions d'euros, en hausse de + 8,2 % par rapport à 2014, reflétant la progression de toutes les activités.

La contribution annuelle du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs au résultat net part du Groupe ressort à 1 808 millions d'euros contre 1 909 millions d'euros en 2014.

Sur l'année, le ROE du pôle s'établit à 12,3 %.

Activités de Marché et Services aux Investisseurs

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	5 970	5 628	+ 6,1 %	- 2,3 %*
Frais de gestion	(4 566)	(4 126)	+ 10,7 %	+ 2,7 %*
Résultat brut d'exploitation	**1 404**	**1 502**	**- 6,5 %**	**- 15,6 %***
Coût net du risque	(66)	(35)	+ 88,6 %	+ 78,4 %*
Résultat d'exploitation	**1 338**	**1 467**	**- 8,8 %**	**- 17,7 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	0	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	2	- 100,0 %	- 100,0 %*
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Impôts sur les bénéfices	(351)	(378)	- 7,1 %	
Résultat net	993	1 091	- 9,0 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*14*	*12*	*+ 16,7 %*	
Résultat net part du Groupe	**979**	**1 079**	**- 9,3 %**	**- 17,9 %***
Coefficient d'exploitation	76,5 %	73,3 %		
Fonds propres moyens	8 457	8 155	+ 3,7%	

* À périmètre et change constants.

La croissance des revenus des Activités de Marché et Services Investisseurs sur l'année 2015 confirme la dynamique et la forte complémentarité des activités, dans un environnement marqué par des tensions sur le marché de la dette européenne au premier semestre et par les perturbations liées à la situation macroéconomique mondiale au second semestre.

Dans ce contexte, soutenus par une solide progression au premier semestre, les revenus des Activités de Marché et Services aux Investisseurs atteignent 5 970 millions d'euros en 2015, soit une hausse de + 6,1 % par rapport à 2014.

- Les revenus des activités Actions s'établissent en 2015 à 2 511 millions d'euros, en hausse de + 12,3 % par rapport à 2014. Après une très bonne performance au premier semestre, le deuxième semestre 2015 a été pénalisé par des conditions de marchés difficiles associées à une aversion au risque des investisseurs plus prononcée notamment sur les produits structurés.
- À 2 181 millions d'euros, les activités Taux, Crédit, Changes et Matières premières affichent des revenus annuels en retrait de -7,2 % par rapport à 2014 dans un environnement défavorable caractérisé par des volumes réduits. La performance des activités de flux, notamment sur les taux, les changes et les marchés émergents a permis d'atténuer le recul des revenus enregistré sur les produits structurés.
- Les revenus de *Prime Services* s'établissent à 590 millions d'euros en 2015, en forte progression de + 35,0 % à isopérimètre par rapport à 2014 (+ 67,1 % en courant). Cette progression reflète l'intégration réussie des activités de Newedge et de Jefferies Bache, l'élargissement de la base de clientèle et la réalisation des synergies attendues.
- Le Métier Titres affiche des actifs en conservation en hausse de + 3,4 % sur l'année à 3 984 milliards d'euros. Parallèlement, les actifs administrés augmentent de + 7,4 % à 589 milliards d'euros. À 688 millions d'euros, les revenus du Métier Titres sont stables par rapport à 2014, la hausse des commissions compensant l'impact négatif de la baisse continue des taux d'intérêt.

Financement et Conseil

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	2 392	2 060	+ 16,1 %	+ 8,0 %*
Frais de gestion	(1 533)	(1 303)	+ 17,7 %	+ 3,2 %*
Résultat brut d'exploitation	**859**	**757**	**+ 13,5 %**	**+ 17,7 %***
Coût net du risque	(312)	(40)	x 7,8	x 8,0*
Résultat d'exploitation	**547**	**717**	**- 23,7 %**	**- 20,8 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(6)	0	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	98	(10)	n/s	n/s
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Impôts sur les bénéfices	(51)	(91)	- 44,0 %	
Résultat net	588	616	- 4,5 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*3*	*3*	*+ 0,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**585**	**613**	**- 4,6 %**	**- 1,7 %***
Coefficient d'exploitation	64,1 %	63,3 %		
Fonds propres moyens	5 150	3 857	+ 33,5%	

* À périmètre et change constants.

Les métiers de Financement et Conseil enregistrent une nouvelle bonne performance en 2015, avec des revenus de 2 392 millions d'euros, en hausse de + 16,1 %. Les activités de financement ont démontré leur excellent dynamisme commercial tout au long de l'année avec un montant global de transactions initiées en hausse de + 33 % par rapport à 2014.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

(En M EUR)	2015	2014	Variation	
Produit net bancaire	1 080	1 038	+ 4,0 %	+ 4,2 %*
Frais de gestion	*(841)*	*(869)*	*- 3,2 %*	- 3,4 %*
Résultat brut d'exploitation	**239**	**169**	**+ 41,4 %**	**+ 44,8 %***
Coût net du risque	(26)	(6)	x 4,3	x 4,3
Résultat d'exploitation	**213**	**163**	**+ 30,7 %**	**+ 34,0 %***
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	*95*	*98*	*- 3,1 %*	*x2,2**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	3	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	*0*	*0*	*n/s*	
Impôts sur les bénéfices	*(62)*	*(46)*	*+ 34,8 %*	
Résultat net	245	218	+ 12,4 %	
dont participations ne donnant pas le contrôle	*1*	*1*	*+ 0,0 %*	
Résultat net part du Groupe	**244**	**217**	**+ 12,4 %**	**+ 37,2 %***
Coefficient d'exploitation	77,9 %	83,7 %		
Fonds propres moyens	1 054	1 025	+ 2,9%	

* À périmètre et change constants.

Les revenus de la ligne-métier Gestion d'Actifs et Banque Privée s'inscrivent à 1 080 millions d'euros sur l'année, en hausse de 4,0 % par rapport à 2014. Les actifs sous gestion de la Banque Privée atteignent 113 milliards d'euros à fin décembre 2015 en hausse de + 4,5 % par rapport à fin décembre 2014, notamment en France, au Royaume-Uni et au Luxembourg. Cette hausse s'explique par les effets combinés d'un bon niveau de collecte, d'un effet change favorable (dollar des États-Unis et franc suisse), partiellement compensés par un effet marché défavorable sur la deuxième partie de l'année. La Banque Privée enregistre sur l'année un produit net bancaire de 875 millions d'euros, en hausse de 7,4 % par rapport à 2014. La marge brute se maintient à un niveau élevé de 113 points de base contre 107 points de base en 2014 (à isopérimètre).

Les actifs sous gestion de Lyxor atteignent 104 milliards d'euros, soutenus par une très bonne collecte de près de 9 milliards d'euros sur les ETF en 2015, segment sur lequel Lyxor maintient sa position de n° 3 en Europe avec une part de marché en hausse à 10,7 % à fin décembre 2015. Sur l'année, les revenus de Lyxor atteignent 182 millions d'euros en recul de -9,9 % par rapport à 2014, reflétant une déformation conjoncturelle de la production vers des activités relativement moins margées comme les ETF.

HORS PÔLES

(En M EUR)	2015	2014	Variation
Produit net bancaire	318	(864)	n/s
Frais de gestion	(160)	(103)	+ 55,3 %
Résultat brut d'exploitation	**158**	**(967)**	**n/s**
Coût net du risque	(591)	(403)	+ 46,7 %
Résultat d'exploitation	**(433)**	**(1 370)**	**+ 68,4 %**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	23	20	+ 15,0 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	163	333	- 51,1 %
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s
Impôts sur les bénéfices	78	302	+ 74,2 %
Résultat net	(169)	(715)	+ 76,4 %
dont participations ne donnant pas le contrôle	*132*	*89*	*+ 48,3 %*
Résultat net part du Groupe	**(301)**	**(804)**	**+ 62,6 %**

* À périmètre et change constants.

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe ;
- le portefeuille de participations du Groupe ;
- les fonctions de centrale financière du Groupe ;
- certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés aux métiers.

Les revenus du Hors Pôles s'élèvent à 318 millions d'euros en 2015 (contre -864 millions d'euros en 2014). Ils intègrent en particulier la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de + 782 millions d'euros (-139 millions en 2014).

Les frais de gestion s'élèvent pour l'année à -160 millions d'euros, à comparer à -103 millions d'euros en 2014. Ils intègrent une provision pour restructuration de 40 millions d'euros liée au nouveau plan d'économies du Groupe.

Le résultat brut d'exploitation du Hors Pôles s'élève à 158 millions d'euros en 2015, contre -967 millions d'euros en 2014. Retraité de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre (voir p. 41), il est de -624 millions d'euros (contre -828 millions d'euros en 2014).

La charge nette du risque de l'année intègre une dotation à la provision pour litiges de 600 millions d'euros, contre 400 millions en 2014, portant le total de cette provision à 1,7 milliard d'euros.

Le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs » tient compte notamment de la plus-value réalisée lors de la cession de la participation du Groupe dans Amundi (effet sur le résultat net part du Groupe de + 147 millions d'euros après impôt).

Le résultat net part du Groupe du Hors Pôles est de -301 millions d'euros en 2015, contre -804 millions d'euros en 2014. Son évolution est principalement liée à l'incidence de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre. Corrigé de cet effet, il est de -814 millions d'euros en 2015 (contre -713 millions d'euros en 2014).

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes figurent au chapitre 6 du présent Document de référence, page 265 et suivantes.

À noter que les données de l'exercice 2014 ont été retraitées en raison de l'entrée en vigueur de la norme IFRIC 21, qui s'applique de façon rétrospective (voir chapitre 6 du présent Document de référence, Note 1 des États financiers), induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent. À périmètre et taux de change constant, les variations sont ajustées de l'impact des charges constatées en PNB en 2014 et enregistrées en frais de gestion en 2015, se montant à 67 millions d'euros (Banque de détail et Services Financiers Internationaux).

Allocation des fonds propres normatifs

En 2015, l'allocation des fonds propres normatifs aux métiers s'effectue sur la base de leur consommation en fonds propres déterminée selon les règles CRR (10 % de leurs encours pondérés, complétés par la consommation de fonds propres *Common Equity Tier 1* qui leur est imputable, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, et ajustés de la consommation en capital liée aux activités d'assurance). Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 3 pôles d'activités du Groupe (Banque de détail en France, Banque de détail et Services Financiers Internationaux, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et permet l'évaluation de la consommation en capital par activité ainsi que de leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, en tenant compte des contraintes réglementaires du Groupe.

À partir du 1er janvier 2016, l'allocation des fonds propres normatifs s'effectue sur la base de 11 % des encours pondérés.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par son activité ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui lui sont alloués, calculée sur la base d'un taux long terme par devise. En contrepartie, afin d'assurer la comparabilité de la performance entre les divers métiers du Groupe, les fonds propres comptables sont rémunérés au Hors Pôles, à ce même taux.

Il est à noter que simultanément au changement de règle d'allocation des fonds propres le 1er janvier 2014, le taux de rémunération des fonds propres normatifs a été ajusté pour un effet combiné neutre sur les revenus historiques des pôles.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en produit net bancaire, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans le Hors Pôles que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût net du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice. Les dotations aux dépréciations et provisions concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

Société Générale présente un coût net du risque commercial exprimé en points de base. Il est calculé en rapportant la dotation annuelle nette aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions d'immobilisations d'exploitation ou lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, ainsi que les écarts d'acquisition négatifs reconnus immédiatement en résultat lors de la prise de contrôle d'une entité et les écarts de réévaluation de l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le Groupe dans une entité dont elle a pris le contrôle au cours de l'exercice.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature de leurs revenus. La différence entre l'impôt des sociétés consolidées du Groupe et la somme des impôts normatifs des piliers est affectée au Hors Pôles.

ROE

Le ROE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS. En excluant :

- les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion ;
- les titres super-subordonnés (« TSS ») ;
- les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres.

En déduisant :

- les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés ;
- une provision au titre des dividendes à verser aux actionnaires (1 593 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (voir infra).
L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue depuis le 1er janvier 2014 sur la base de 10 % des encours pondérés de début de période.

ROTE

Le ROTE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe, les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence.

Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe hors dépréciation des écarts d'acquisition, en réintégrant les intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS) et les intérêts nets d'impôt sur les TSDI (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI).

Bénéfice net par action

Conformément à la norme IAS 33, pour le calcul du bénéfice net par action, le « résultat net part du Groupe » de la période est ajusté du montant, net d'effet fiscal, des plus ou moins-values sur les rachats partiels de titres émis classés en capitaux propres (neutre en 2015), des frais de ces instruments de capitaux propres (-7 millions d'euros en 2015) et des intérêts les rémunérant (-435 millions d'euros en 2015 sur TSS et TSDI).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de *trading* détenus par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

Le Groupe communique également son bénéfice net par action ajusté, c'est-à-dire corrigé de l'incidence des éléments non-économiques (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et DVA[1] — *Debit Value Adjustment*). Les ajustements associés sont précisés dans la section « éléments non-économiques » ci-après.

Actif net

L'actif net correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite :

- des TSS (9,5 milliards d'euros), des TSDI reclassés (0,4 milliard d'euros) ;
- et des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de *trading* détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité.

L'actif net tangible est corrigé des écarts d'acquisition nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence.

Pour la détermination de l'actif net par action ou de l'actif net tangible par action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2015, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris :

- les actions de *trading* détenues par le Groupe,
- et les actions en solde du contrat de liquidité.

(1) DVA (*Debit Value Adjustment*), ajustements de valeur au titre du risque de crédit déterminés en application de la norme IFRS 13.

Éléments non économiques, non-récurrents, et retraitements

Les éléments non économiques correspondent à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et à l'ajustement de valeur lié au risque de crédit propre (DVA). Ces éléments, ainsi que les autres éléments faisant l'objet d'un retraitement, sont détaillés ci-après pour 2014 et 2015.

2015	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre[1]	782				513	Hors Pôles
Impact DVA comptable[1]	(111)				(73)	Groupe
Plus-value de cession Amundi			165		147	Hors Pôles
Provision pour litiges				(600)	(600)	Hors Pôles
Provision PEL/CEL	(61)				(38)	Banque de détail en France

2014	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre[1]	(139)				(91)	Hors Pôles
Impact DVA comptable[1]	38				25	Groupe
Provision pour litiges				(400)	(400)	Hors Pôles
Badwill Newedge			194		194	Hors Pôles
Plus-value de cession filiale de Banque Privée	(12)	(25)	141		102	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(525)		(525)	Banque de détail et Services Financiers Internationaux
Retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil			(200)		(200)	Banque de détail et Services Financiers Internationaux
Provision PEL/CEL	(97)				(60)	Banque de détail en France

(1) Éléments non économiques.

4. NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Métier	Nouveaux produits ou services	
Banque de détail en France	« Cycléa Pack Ellipro » (février/mars 2015, Société Générale)	Offre de renseignement commercial auprès des clientèles commerciales.
	« La Complémentaire Santé Collective » (janvier 2015, Société Générale)	Offre d'assurance Santé Collective lancée par Société Générale sur le marché des professionnels, entreprises et associations, dans le cadre de la loi n° 2013-504.
	« La Gestion Initiale » (Marché des Particuliers) (janvier 2015, Crédit du Nord)	Offre de gestion déléguée des contrats d'assurance vie et de capitalisation accessible dès 30 000 euros.
	« Santé Collective Pro » (Crédit du Nord)	Contrat d'assurance Santé Collective avec Sogecap, pour les professionnels.
	« Santé Collective Entreprises » (Crédit du Nord)	Offre Santé Collective Entreprises, pour couvrir les salariés dans le cadre de la loi n° 2013-504.
	« Webfactures » (Crédit du Nord)	Solution d'encaissement de factures par carte bancaire en ligne pour les clients professionnels et entreprises ne disposant pas de site marchand.
	« Mobile Payment » (GTPS)	Société Générale élargit sa gamme de moyens de paiement en proposant le service de Paiement Mobile, sous technologie NFC, à ses clients.
	Offre Slimpay (Crédit du Nord)	Offre complète de gestion et de traitement de la chaîne de prélèvement.
	Offre Garantie Accidents de la Vie (Société Générale)	Produit d'assurance permettant une couverture de la famille contre les accidents de la vie privée et leurs conséquences immédiates et à long terme.
	Garantie de Salaire (Société Générale)	En cas d'arrêt de travail de longue durée ou perte d'emploi, Garantie de Salaire garantit aux clients le versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle pour les aider à compenser la perte de revenus subie.
	Finasia France (juin 2015, Société Générale - GTPS)	Offre de financement proposée aux fournisseurs asiatiques de nos clients importateurs français.
	Financement du CIR (juillet 2015, Société Générale)	Offre permettant aux entreprises éligibles au dispositif du CIR (crédit impôt recherche) de bénéficier par anticipation des avantages du crédit d'impôt.

Métier		Nouveaux produits ou services
	SG MONE TRESO (septembre 2015, Société Générale)	OPC monétaire, géré par Société Générale Gestion, offrant un horizon de placement légèrement supérieur aux OPC existants.
	Offre SO Actif (septembre 2015, Société Générale)	Offre destinée aux jeunes actifs de 18 à 29 ans destinée à les accompagner lors de leur entrée dans la vie active. Cette offre comprend un volet Bancaire et Assurance, un volet Bons Plans et un volet Accompagnement/Pédagogie.
	Appli AppleWatch (novembre 2015, Boursorama)	Les clients peuvent désormais suivre le palmarès de la Bourse de Paris en un coup d'œil sur l'écran de leur AppleWatch et consulter le compte bancaire de leur choix à tout moment pour en connaître le solde et les trois dernières transactions réalisées.
	CSL Boosté (octobre 2015, Boursorama)	Boursorama a proposé à ses clients de bénéficier, du 1er octobre au 2 novembre 2015, du taux très attractif de son offre CSL Boosté : 3,50 % garantis jusqu'à 50 000 euros et jusqu'au 31 janvier 2016.
	Paylib (avril 2015, Boursorama)	Boursorama a rejoint le consortium Paylib pour permettre à ses clients de sécuriser leurs achats en ligne en évitant d'avoir à saisir leur numéro de carte bancaire sur internet.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	« Sound Drive et Sound Cash » (février 2015, SGGH - Ghana) (Banque de détail à l'International)	Sound Drive est un nouveau produit d'assurance de véhicule permettant d'assurer un client ainsi que son véhicule selon deux types : ■ Sound Drive Intégral qui propose une assurance « tous risques » plus large, pour garantir un remboursement complet ; ■ Sound Drive Tiers Personne, qui propose une couverture au tiers, une solution « *a minima* » mais obligatoire pour tout véhicule. Sound Cash est un nouveau produit d'assurance dédié à la protection de moyens de paiement, unique en son genre au Ghana. Cette assurance a été conçue pour protéger les clients d'usages frauduleux en cas de perte ou de vol de leur carte bancaire ou de leur chéquier.
	« Rosbank OnLine » (mars 2015, Rosbank - Russie) (Banque de détail à l'International)	Application accessible aux utilisateurs munis de smartphones et de tablettes PC sur iOS ou plateforme Android. Moderne et intuitive, elle propose des services de navigation, de paiement, ainsi que de géolocalisation et de communication. Les utilisateurs de Rosbank Online bénéficient d'un ensemble de fonctionnalités leur permettant de gérer leurs comptes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et notamment : ■ d'effectuer des paiements en ligne, sans commission, auprès de plus de 1 200 entreprises ; ■ de faire des virements en roubles avec des taux réduits à moins 50 % ; ■ de déposer des fonds pour le remboursement d'emprunts ; ■ de virer des fonds d'un compte à l'autre, ou d'une carte à l'autre ; ■ d'ouvrir un compte en roubles à des taux plus avantageux que dans les agences (+ 0,3 %) ; ■ de consulter les soldes de compte, de carte, d'emprunt, ainsi que l'historique de paiement et d'autres informations détaillées ; ■ de convertir les devises entre des comptes de différentes monnaies ; ■ d'effectuer des opérations courantes en utilisant des modèles préétablis.

Métier	Nouveaux produits ou services
« Voiture Intelligente » (mars 2015, Essox - République tchèque) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Nouveau service de conseil client permettant d'éviter les pièges habituels lors de l'achat d'un véhicule à des propriétaires particuliers. Les services juridiques incluent un modèle de contrat d'achat, une sélection des conditions techniques ainsi que l'historique du véhicule choisi.
« Assurance Famille 100 % en ligne » (mars 2015, Sogecap - France) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Nouvelle assurance dédiée à la protection de la famille, unique sur le marché à plusieurs titres : ■ 100 % en ligne, car elle peut être souscrite immédiatement et sans examens médicaux. Les modifications et résiliations sont également possibles en ligne ; ■ modulable, car elle comprend un capital en cas de décès, complété au choix d'une garantie arrêt de travail seule ou d'une garantie arrêt de travail + chômage offrant des prestations forfaitaires (à la différence du marché qui propose des prestations indemnitaires) ; ■ différenciante, car elle intègre la couverture des enfants du client en cas d'infirmité accidentelle lourde avec le paiement d'un capital forfaitaire et le service de conseil médical en ligne et par téléphone : « Médecin direct » utilisable à tout moment.
« Offre de Santé Collective » (Marché des Professionnels) (mars 2015, Sogecap - France) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Offre de santé collective simple et personnalisable, destinée aux clients professionnels, entreprises et institutionnels du groupe Société Générale et de Crédit du Nord. Cette offre permet aux salariés de choisir entre 4 formules de couverture et leur donne la possibilité de renforcer les garanties, avec des services 100 % en ligne et un service après-vente de qualité.
« Prêt Immobilier à Taux Fixe » (mars/avril 2015, BRD - Roumanie) (Banque de détail à l'International)	Nouveau prêt immobilier sur le marché roumain, libellé en leus et en euros, avec un taux d'intérêt fixe sur trente ans. Ce nouveau produit bancaire permet aux clients de ne pas être affecté par le taux d'intérêt et les évolutions du taux de change.
« Agence Bancaire Mobile » (avril 2015, SGBF - Burkina Faso) (Banque de détail à l'International)	Nouveau concept d'agence bancaire mobile, dotée d'une antenne satellitaire, qui se présente sous la forme d'un camion itinérant. Ce point de vente offre les mêmes commodités et services que les agences classiques bâties « en dur » : elle compte 4 bureaux de conseillers de clientèle, un bureau de chargé d'accueil, une caisse, un hall d'attente et un distributeur automatique de billets.
« Offre de Mobile Banking Panafricaine » (avril 2015 - Afrique) (Banque de détail à l'International)	Initiative panafricaine qui constitue la première étape d'une nouvelle offre multicanal développée pour répondre aux besoins spécifiques des clients sur le continent : éloignement géographique, bancarisation dans des zones moins peuplées, manque de services digitaux… Le lancement de cette nouvelle offre s'inscrit dans une démarche digitale active et globale au niveau du groupe Société Générale. En effet, outre les services désormais traditionnels de consultation des comptes, de virements bancaires et la messagerie sécurisée qui favorise la proximité entre le conseiller et son client, cette application permettra d'offrir des services spécifiques tels que le paiement de facture ou encore la localisation d'agences et de distributeurs de billets, *via* leur mobile.

Métier	Nouveaux produits ou services
« Happy Auto Loan » (avril 2015, SGGH - Ghana) (Banque de détail à l'International)	Nouvelle offre de crédit destinée aux achats de véhicules neufs ou d'occasion, auprès de vendeurs sélectionnés. Les prix proposés sont compétitifs car le véhicule acheté sert de garantie. Happy Auto Loan permet de souscrire non seulement à un crédit mais aussi à l'ensemble des services de bancassurance. Les clients bénéficient d'une période de cinq ans pour s'acquitter de leur remboursement. Ce nouveau service n'est pas proposé par les autres banques du pays.
« Achat de créances de propriétaires » (avril 2015, SKB - Slovénie) (Banque de détail à l'International)	Nouveau service mis au point en collaboration avec l'un des leaders slovènes de la gestion immobilière. Ce service permet aux propriétaires d'assumer la charge financière qu'implique la rénovation des immeubles. SKB rachète les créances aux entrepreneurs (créances *vendors*) pour le prix de la reconstruction de l'immeuble avant maturité.
« Booster » (avril 2015, BFV-SG - Madagascar) (Banque de détail à l'International)	Nouveau modèle d'épargne dynamique à destination des particuliers, des professionnels et des associations, avec de nouvelles maturités et des taux améliorés. Positionnée comme la solution d'épargne parmi les mieux rémunérées du marché malgache, en proposant un placement allant de un à trente-six mois et une rémunération exceptionnelle de 4,50 % jusqu'à 11,50 %, en fonction de la durée du placement choisie, ce produit allie performance, flexibilité et sécurité.
« Location Longue Durée pour les Deux-Roues » (mai 2015, ALD - Maroc) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Nouveau service permettant la location de deux-roues et visant à répondre principalement à une demande croissante des entreprises. Cette solution se compose d'un contrat à durée variable, associé à une palette de services : assurance, maintenance, assistance et pneumatiques. Ce service, le premier du genre au Maroc, a été créé en partenariat avec MOB SHOP (importateur et distributeur de KYMCO).
« Offre sur mesure pour les petits commerces de détail » (mai 2015, SGS - Serbie) (Banque de détail à l'International)	Nouveau package adapté aux besoins de trésorerie des petits commerces de détail. L'offre intègre une autorisation de découvert pour les utilisateurs de terminaux de point de vente (20 % du chiffre d'affaires mensuel), à des coûts préférentiels (commission et taux d'intérêt réduits). L'offre prévoit également la gratuité des dépôts d'espèces en agence, ainsi que des taux d'intérêt préférentiels (sur prêts immobiliers, *cash loans* et refinancement de prêts), s'appliquant également aux collaborateurs des emprunteurs qui domicilient leur salaire dans la Banque.
ALD ECO DRIVE (juin 2015, ALD Automotive) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Le jeu ALD ECO DRIVE est dédié à tous les conducteurs, utilisateurs d'un véhicule ALD Automotive ou non. Il permet au conducteur de mesurer la souplesse de sa conduite et son impact sur l'environnement, en dressant le bilan de chacun des trajets effectués et en montrant la carte du parcours évalué en fonction de la conduite adoptée. Grâce aux conseils d'éco-conduite prodigués par ALD ECO DRIVE, le conducteur peut progresser rapidement, consommer moins de carburant et gagner des points qui lui permettront de progresser dans le classement. Ce jeu qui utilise tous les capteurs du smartphone est disponible sur les plateformes Android et Apple, et peut même être utilisé avec une montre connectée.
« Centre d'appel bancaire » (juin 2015, SGBG Guinée) (Banque de détail à l'International)	Nouveau centre d'appel bancaire composé de 4 téléconseillers. Ce service, premier du genre en République de Guinée, offre de nombreux services aux clients de la Banque : service d'information, consultation de comptes, transfert d'appel vers le CSM monétique.

Métier	Nouveaux produits ou services
« Premier Invest » (juillet 2015, Rosbank - Russie) (Banque de détail à l'International)	Premier Invest, nouveau produit développé avec Societe Generale Strakhovenie Zhini et SG CIB, combine un investissement adossé à deux types d'actifs (un actif sécurisé à taux fixe (dépôt Rosbank) et un actif investi sur les marchés internationaux - obligation indexée émise par SG CIB), avec 3 types de stratégies d'investissement en fonction du choix du client : Diversifiée, Actions et Matières Premières. Le produit offre ainsi 100 % du capital garanti à maturité, une espérance de gain en fonction des conditions financières du marché, une couverture en cas de décès, des avantages liés au cadre fiscal et successoral de l'assurance vie.
Vivacar.fr (septembre 2015, CGI - France) (Services financiers aux Entreprises et Assurances)	Showroom virtuel, Vivacar.fr est un site internet permettant l'achat d'un véhicule d'occasion, financement inclus, en 8 clics. Proposant 18 000 véhicules d'occasions issues des stocks de grands distributeurs français automobiles, principaux partenaires de CGI, et axé sur la simplicité, Vivacar.fr est le premier site à permettre une recherche par budget mensuel, à partir de 129 euros par mois. La sécurité, autre promesse phare de cette offre, concerne non seulement la sélection des véhicules, mais aussi la maîtrise du budget ou encore les assurances, et vise à apporter au consommateur la plus grande tranquillité d'esprit possible quant à la réalisation de son projet.
Multi-Elite - contrat d'assurance vie (octobre 2015, Societe Generale Osiguranje (SGO) - Croatie) (Services financiers aux Entreprises et Assurances)	Lancement de Multi-Elite, contrat d'assurance vie en unités de compte, innovant sur le marché croate, fruit de la synergie entre de nombreux acteurs du Groupe au sein des pôles GBIS (SGPB, Amundi) et IBFS (Splitska Banka et Societe Generale Insurance). Multi-Elite offre une solution d'investissement unique à la clientèle patrimoniale de Splistka Banka Private Banking (SGPB). Investi à 100 % en unités de compte et libellé en euros, ce contrat en « gestion libre » permet à la clientèle privée de choisir ses supports d'investissement parmi une gamme de fonds sélectionnés en collaboration avec SGPB.
MY ALD (octobre 2015, ALD Automotive) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Application dédiée au conducteur d'un véhicule ALD Automotive, lui permettant d'accéder à toutes les informations relatives à son véhicule, au détail de son contrat et des prestations souscrites. Le conducteur découvre ainsi une solution digitale aux couleurs de son entreprise, sur laquelle il retrouve la politique véhicule de sa société. Dans son coffre-fort numérique, il dispose de sa carte grise numérisée, de son *e-card* accréditive, de son attestation d'assurance, de ses documents de livraison et de restitution mais il peut également y déposer tout document personnel qu'il souhaiterait retrouver plus tard. MY ALD permet également à chaque conducteur de configurer son futur véhicule et de pouvoir adresser, *via* la plateforme, son choix à son gestionnaire.
L'empreinte digitale comme moyen d'accès à l'application mobile (novembre 2015, Eurobank - Pologne) (Banque de détail à l'International)	À fin 2015, Eurobank a lancé une nouvelle version de son application mobile sur iOS, permettant de se connecter *via* « *Touch ID* », un dispositif de capture d'empreinte digitale. Désormais, le consommateur n'a plus besoin d'entrer son code PIN dans l'application pour accéder à ses finances. Il doit simplement appliquer son doigt sur un lecteur inséré dans le mobile. Le mécanisme Apple compare l'empreinte digitale avec un modèle préalablement enregistré. Si l'empreinte correspond, le consommateur est directement connecté à la catégorie « Mes Finances ».
Offre de leasing (novembre 2015, SGT - Tchad) (Banque de détail à l'International)	Nouvelle offre de financement en crédit-bail à destination de la clientèle d'entreprises, visant à leur proposer des produits financiers toujours plus innovants localement et adaptés à leurs besoins. Cette offre de financement « clés en main » permet de financer des actifs variés dans les secteurs du transport, du BTP, mais aussi de la production d'énergie. Par ailleurs, elle donne droit à une déduction fiscale, ce qui représente un avantage important pour les clients de la Banque. Cette nouvelle offre a vu le jour avec le soutien étroit des équipes de Société Générale Equipment Finance.

Métier		Nouveaux produits ou services
	Érable Essentiel (novembre 2015, Sogecap - France) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)	Érable Essentiel est un contrat simple, accessible à tous les clients Société Générale, avec trois modes de gestion (Junior, Initiative, Intégrale), pour aider les clients à préparer leurs projets à moyen et long terme : les études des enfants, un projet immobilier, la retraite… Ce contrat est évolutif, avec une offre financière et des services qui s'étoffent automatiquement en fonction de l'âge des clients et/ou du montant de l'épargne constituée sur le contrat, afin de les accompagner dans leur stratégie d'investissement personnalisée. Érable Essentiel est également un contrat solidaire, donnant la possibilité d'aider une association caritative.
	Agence digitale (décembre 2015, SGS - Serbie) (Banque de détail à l'International)	Plateforme de *e-banking* améliorée, offrant des services innovants : ■ un process d'achat en ligne des produits traditionnels tels que les paiements, les prélèvements automatiques, les dépôts mais aussi plus sophistiqués comme les prêts à la consommation ; ■ des appels ou chats vidéos, avec 5 spécialistes de la banque digitale, disponibles pour du conseil commercial et du support technique, les jours ouvrables et week-ends ; ■ l'utilisation d'un certificat numérique qualifié, méthode d'utilisation la plus sécurisée des services en ligne, pour se connecter, exécuter une transaction et signer des documents électroniques.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Premières parts d'ETF couvertes en change sur l'EURO STOXX 50 (février 2015, Lyxor)	Lyxor Asset Management (Lyxor) est le premier fournisseur d'ETF à offrir aux investisseurs des classes de parts couvertes en change sur l'indice EURO STOXX 50, avec des frais totaux de 0,20 % par an. Ces ETF couverts en change sont parfaitement adaptés aux besoins des investisseurs dans un environnement où le non alignement des politiques monétaires contribue à une augmentation de la volatilité des taux de change. Les fluctuations de change peuvent conduire à une divergence significative entre la performance de l'indice en devise locale et la performance d'un ETF non couvert en change coté dans un autre devise. Lyxor est le premier fournisseur d'ETF sur l'indice Euro STOXX 50 en termes d'actifs sous gestion avec 6,5 milliards de dollars américains, et en termes de liquidité.
	Fonds Lyxor Smart Cash (mars 2015, Lyxor)	Lyxor Asset Management (Lyxor) annonce le lancement du fonds Lyxor Smart Cash apportant une solution aux investisseurs (trésoriers, gérants de fonds, institutionnels) à la recherche de rendements court terme supérieurs aux fonds monétaires classiques. Cette stratégie conforme à la directive UCITS de gestion active est accessible *via* un fonds ou un ETF coté sur Euronext. Lyxor Smart Cash offre la possibilité d'accéder simplement à des placements sécurisés ou repo (pension livrée) pour optimiser le rendement des placements à court terme sans risque de duration ou de liquidité, ce qui constitue une réponse performante et innovante à la faiblesse persistante des taux monétaires. De plus, le fonds présente les caractéristiques nécessaires à la qualification d'équivalent de trésorerie par les Commissaires aux comptes de l'investisseur.
	Plateforme de comptes gérés AIFM *via* un nouveau partenariat avec Quantmetrics (Lyxor)	Lyxor Asset Management (Lyxor) annonce son partenariat avec Quantmetrics Capital Management (« Quantmetrics »), qui rejoindra la plateforme Lyxor de comptes gérés AIFM (cadre réglementaire aux gestionnaires de fonds alternatifs en Europe). Grâce à ce nouveau partenariat, Lyxor lance sur sa plateforme alternative la première stratégie consistant à tirer parti des légers écarts temporaires de prix sur les marchés financiers aux États-Unis, en Europe et en Asie.
	SGI Asia Compass (mars 2015) (Activités de Marché)	L'objectif de l'indice est d'offrir aux investisseurs une performance stable lors de périodes haussières et de limiter les pertes extrêmes lors de périodes baissières tout en maintenant la volatilité à un niveau prédéterminé à 6 %. Afin de déterminer l'allocation, le modèle quantitatif est basé sur trois critères : une allocation diversifiée sur l'univers d'investissement asiatique, comprenant des actions, de la dette et des matières premières ; une allocation stratégique grâce au modèle ERC (*Equal Risk Contribution*), qui permet de calculer le poids optimal de chaque actif du portefeuille ainsi qu'une allocation tactique grâce au suivi des tendances (*Momentum*) dans le but de bénéficier des tendances positives.

Métier	Nouveaux produits ou services
Tempo (avril 2015) (Métier Titre)	Société Générale lance « Tempo », une solution de gestion du collatéral complète et innovante pour tout type d'actifs, destinée aux acteurs du marché *« buy-side »* et *« sell-side »*. Cette nouvelle solution permet aux clients de bénéficier d'un service de gestion du collatéral unique et centralisé qui couvre toute la chaîne de valeur, de la centralisation des calculs d'appels de marges et la gestion des *pools* d'actifs à l'allocation et l'optimisation des actifs, réduisant à la fois les coûts et la complexité des opérations tout en améliorant leur performance globale à travers une stratégie post-marché efficiente.
Gamme innovante d'ETF sur les facteurs de risque (juin 2015, Lyxor)	Lyxor a annoncé un partenariat avec JP Morgan à l'occasion du lancement d'une nouvelle gamme d'ETF (indexés sur les indices « *Smart Beta* »). Cette démarche s'inscrit dans la volonté de développement de Lyxor, afin d'offrir aux investisseurs des solutions de diversification des risques et des outils ciblés visant à améliorer la performance à long terme d'un portefeuille.
Premier fonds UCITS à liquidité quotidienne (juin 2015, Lyxor)	Lyxor annonce son partenariat avec Corsair Capital Management LP, en lançant un fonds de gestion alternative exploitant les performances des valeurs américaines à moyenne capitalisation.
SGI CHINA A SELECTION (juillet 2015) (Activités de Marché)	Lancement d'un nouvel indice systémique offrant un accès privilégié aux 300 actions Classe A, prenant en compte les plus liquides et les plus fortement capitalisées cotées sur les marchés de Shanghai et Shenzhen. De même, l'indice propose une approche micro-économique de sélection de titres basée sur des critères de croissance et valeur tout en restant neutre quant au secteur d'activité des actions sélectionnées.
ICE AGE THEMATIC BASKET (août 2015) (Activités de Marché)	La thèse de l'ère de glace prédit un environnement économique à très faible inflation voir quasi-déflation, à travers un processus de dérèglement des marchés actions, à la fois en terme relatif par rapport aux marchés obligataires, mais également en termes absolus. Durant une ère de glace, une sélection qualitative de valeurs peut aider à protéger les investisseurs. En raison des effets néfastes de la déflation/désinflation sur la dette, les investisseurs chercheront également à posséder des sociétés faiblement endettées ou (mieux encore) dégageant des excédents de trésoreries nets. Le panier est composé d'une sélection de 51 valeurs paneuropéennes, liquides, profitables, en croissance et en excédent de trésorerie. La solidité financière des sociétés joue également un rôle primordial. En définitive, le panier est composé d'entreprises à la fois attractives au niveau de leur endettement, mais aussi présentant une valeur boursière stable.
SG SEASONAL FACTOR COMMODITY (septembre 2015) (Activités de Marché)	L'indice *SG Seasonal Factor Commodity* est un indice de stratégie sur les matières premières développé par le département de recherche de la Société Générale. C'est un indice directionnel dynamique cherchant à capturer les variations de prix liés à l'effet saisonnalité de certaines matières premières. L'indice proposant une exposition sur 25 marchés de matières premières est basé sur 72 facteurs spécifiques dans un souci de liquidité et de respect des règles de gestion indicielles. Chacun des facteurs a été identifié analysé en utilisant des modèles d'analyses sophistiqués. Par ailleurs, chaque facteur représente une dynamique saisonnière spécifique avec une explication logique et robuste, sa raison d'être et la façon dont il influence le prix d'une matière première donnée en fonction du facteur de saisonnalité. L'indice SFCI comprend 25 mono-indices, chacun spécialisé sur un marché. À tout moment, chacun des mono indices peut prendre une position acheteuse, vendeuse ou neutre en fonction du signal envoyé par les indicateurs (haussier, neutre, baissier…).
Fonds Lyxor/Chenavari (juillet 2015, Lyxor)	Lyxor annonce son partenariat avec Chenavari Investment Managers et le lancement du fonds Lyxor/Chenavari Credit Fund. Grâce à l'ajout de cette nouvelle stratégie *long/short* crédit européen, Lyxor vient renforcer son offre de fonds alternatifs au format UCITS. Le fonds repose sur une approche fondamentale, neutre aux écarts de crédit. Le recours à des instruments financiers liquides permet d'adopter une approche dynamique.

Métier		Nouveaux produits ou services
	I-DEAL (septembre 2015, SGSS)	I-DEAL est l'offre de table de négociation, proposée par sa ligne-métier Société Générale Securities Services. I-DEAL prend en charge l'ensemble des contraintes techniques, RH et opérationnelles pour ses clients : réception d'ordres, gestion des systèmes (PMS, OMS, EMS, algorithmes, etc.), équipe de négociation et transmission d'ordres aux contreparties de marché. L'offre Société Générale inclut également : ■ *reportings* de *best execution* : *reporting* réglementaire, *reportings* opérationnels, *reportings* clients ; ■ suivi de l'activité : un outil dédié permettant de saisir et de suivre les ordres, avec des écrans personnalisés. Analyse des notations des courtiers et des revues de performance des contreparties ; ■ services de *middle office* marché : rapprochement des frais courtiers et gestion des coordonnées de règlement livraison.
	SGI European Dividend Constant Maturity 1Y (décembre 2015) (Activités de Marché et Services aux Investisseurs)	L'Indice « *SGI European Dividend Constant Maturity 1Y* » est basé sur des règles préétablies. L'indice offre une exposition longue aux dividendes de l'EuroStoxx 50 *via* un panier de futurs sur dividendes de maturité un an. Il permet la monétisation de la pente descendante de la courbe des futurs sur dividendes. La courbe des ces futurs est par nature descendante compte tenu des anticipations structurellement pessimistes des investisseurs sur les dividendes. Cette stratégie permet donc de bénéficier de la non-réalisation des *forwards* au travers d'une position longue sur les deux échéances de futurs les plus proches, et dont le rendement est positif. Enfin, cette stratégie démontre une faible corrélation au marché.
	Equity Risk Premia (octobre 2015) (Activités de Marché et Services aux Investisseurs)	La gamme « *Risk Premia* » offre la possibilité d'investir selon un style ou un facteur et non plus selon un secteur ou un pays. La stratégie « *Equity Risk Premia* » (ERP) s'appuie sur une solide logique permettant l'implémentation de différents styles d'investissements élaborés par les équipes SG de recherche quantitative. Les indices permettent la mise en place de stratégies d'investissement alternatives, transparentes, suivant des règles établies avec des coûts maîtrisés et l'élaboration d'allocations stratégiques dans le but d'obtenir les meilleurs rendements absolus. Parmi les 7 facteurs catégorisés en stratégies fondamentales et comportementales, SG a identifié 4 facteurs clés afin de conserver une diversité dans la gamme ERP : la qualité, la valeur, la profitabilité et le *Momentum*. La gamme ERP est par ailleurs accessible sur toutes les places financières majeures, et ce suivant l'implémentation de stratégies indicielles *long* et/ou *long/short*.
	ETF Multi-Facteurs européen (octobre 2015) (Gestion d'Actifs et Banque Privée)	L'ETF Multi-Facteurs européen offre l'accès à 5 des principaux facteurs de risque en 1 ETF unique, transparent et à faible coût. À partir des 440 actions composant l'univers du MSCI Europe, l'indice JP Morgan sélectionne les 40 valeurs récoltant les meilleurs scores sur chacun des 5 facteurs de risque : « *low size* », « *value* », « *quality* », « *low beta* » et « *Momentum* ». Les doublons sont ensuite éliminés pour ne garder au final que 172 actions. Chaque facteur est equi-pondéré dans l'indice, qui est re-balancé mensuellement afin de conserver la sélection la plus à jour possible. Le nouveau Lyxor JP. Morgan Multi-Factor Europe Index UCITS ETF (Bloomberg ticker LYX5 GY) est listé sur Xetra depuis le 9 octobre 2015, avec un T.E.R. de 0,40 %.

5. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en Md EUR)	31.12.2015	31.12.2014*
Caisse, Banques centrales	78,6	57,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	519,3	530,5
Instruments dérivés de couverture	16,5	19,4
Actifs financiers disponibles à la vente	134,2	143,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71,7	80,7
Prêts et créances sur la clientèle(1)	405,3	370,4
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2,7	3,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,0	4,4
Actifs d'impôts	7,4	7,4
Autres actifs	69,4	65,2
Actifs non courants destinés à être cédés	0,2	0,9
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1,4	2,8
Immobilisations corporelles et incorporelles	19,4	17,9
Écart d'acquisition	4,4	4,3
Total	**1 334,4**	**1 308,1**

PASSIF

(en Md EUR)	31.12.2015	31.12.2014*
Banques centrales	7,0	4,6
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	455,0	480,3
Instruments dérivés de couverture	9,5	10,9
Dettes envers les établissements de crédit	95,5	91,3
Dettes envers la clientèle	379,6	349,7
Dettes représentées par un titre	106,4	108,7
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8,1	10,2
Passifs d'impôts	1,6	1,4
Autres passifs	83,1	75,0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Provisions techniques des entreprises d'assurance	107,3	103,3
Provisions	5,2	4,5
Dettes subordonnées	13,0	8,8
Capitaux propres part du Groupe	59,0	55,2
Participations ne donnant pas le contrôle	3,6	3,6
Total	**1 334,4**	**1 308,1**

Au 31 décembre 2015, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 334,4 milliards d'euros, en hausse de 26 milliards d'euros (+2 %) par rapport à celui du 31 décembre 2014 (1 308,1 milliards d'euros).

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1 aux états financiers).

(1) Les prêts et créances sur la clientèle incluent les créances de location-financement qui étaient auparavant présentées sur une ligne distincte du bilan. À des fins de comparabilité, la présentation des données de l'exercice 2014 a été modifiée par rapport aux états financiers publiés.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2015, par rapport au périmètre du 31 décembre 2014 sont les suivantes :

Boursorama

- À compter du mois de juin, la participation du Groupe dans Boursorama passe de 79,51 % à 100 % suite à l'acquisition de la totalité des parts du groupe Caixa. En outre, Boursorama a procédé au rachat des parts minoritaires dans ses filiales Selftrade Bank et Onvista. À travers ces opérations, le Groupe devient l'unique actionnaire de Boursorama, et de ses filiales.
- Par ailleurs, Boursorama a fait l'acquisition de la société de développement informatique et solutions logicielles Fiducéo. Détenue à 100 %, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le premier trimestre.

Descartes Trading

En application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, qui prévoit notamment la séparation des opérations spéculatives des banques et de leurs activités nécessaires au financement de l'économie, les activités pour compte propre de Société Générale ont été transférées à Descartes Trading et ses 2 succursales, situées à Londres et Hong Kong. Détenue à 100 %, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le second trimestre.

Amundi

- Le 11 novembre 2015, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Amundi, suite à son introduction en Bourse décidée par Société Générale et Crédit Agricole SA, conformément au pacte d'actionnaires mis en place à la création d'Amundi. Cette opération a généré un produit enregistré en compte de résultat sur la ligne Gains ou pertes nets sur autres actifs pour un montant de 161 millions d'euros.

Newedge

- Le 2 janvier 2015, Newedge USA a fusionné avec l'entité SG Americas Securities.
- Le 28 octobre 2015, Newedge Group a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Société Générale.

ALD Automotive

- ALD Axus Finland a fait l'acquisition de la société de gestion de flotte de véhicules Easy KM OY. Détenue à 100 %, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le premier trimestre.

VARIATIONS SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN CONSOLIDÉ

Le poste **Caisse, Banques centrales** (78,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015) augmente de 21,5 milliards d'euros (+ 37,7 %) par rapport au 31 décembre 2014.

Les **actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat** diminuent respectivement de 11,3 milliards d'euros (- 2,1 %) et 25,3 milliards d'euros (- 5,3 %) par rapport au 31 décembre 2014.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent principalement :

- des instruments de dettes et de capitaux propres ;
- des dérivés de transaction ;
- des titres donnés/reçus en pension livrée ;
- des prêts de titres et dettes sur titres empruntés.

L'évolution des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat résulte principalement de la baisse d'activité des opérations de dérivés de transaction et sur les instruments de dettes et de capitaux propres dans un contexte de baisse des volumes. Cette baisse est compensée par une hausse de l'activité de pensions livrées avec la clientèle.

L'impact de la variation des cours de change sur la valorisation des instruments est symétrique entre l'actif et le passif.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée enregistrés au coût amorti, augmentent de 34,9 milliards d'euros (+ 9,4 %) par rapport au 31 décembre 2014. Cette évolution traduit une hausse de la demande des crédits immobiliers, de trésorerie, autres crédits et découverts autorisés.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée enregistrés au coût amorti, augmentent de 29,9 milliards d'euros (+8,6 %) par rapport au 31 décembre 2014. Cette évolution traduit le dynamisme de notre activité de collecte au niveau des comptes d'épargne à régime spécial et des dépôts à vue dans la plupart des zones géographiques.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée enregistrés au coût amorti, sont en baisse de 9,0 milliards d'euros (- 11,2 %) par rapport au 31 décembre 2014 en lien avec la détente du marché interbancaire.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée enregistrés au coût amorti, sont en hausse de 4,2 milliards d'euros (+ 4,6 %) par rapport au 31 décembre 2014.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 59,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 55,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- résultat de l'exercice au 31 décembre 2015 : + 4,0 milliards d'euros ;
- distribution du dividende relatif à l'exercice 2014 : - 1,7 milliard d'euros ;
- augmentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : + 1,1 milliard d'euros ;
- cession de titres d'autocontrôles générant un impact de + 0,3 milliard d'euros ;
- remboursement de deux TSS : - 1,4 milliard d'euros ;
- émission d'un TSS : + 1,1 milliard d'euros.

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (3,6 milliards d'euros), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 62,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

6. POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global) cohérent avec le statut boursier du titre et le *rating* cible du Groupe. Le Groupe a lancé un effort important d'adaptation depuis 2010, tant par l'accent mis au renforcement des fonds propres qu'à une gestion stricte des ressources rares (capital et liquidité) et au pilotage rapproché des risques afin d'appliquer les évolutions réglementaires liées au déploiement des nouvelles réglementations « Bâle 3 ».

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 59 milliards d'euros, l'actif net par action à 61,62 euros et l'actif net tangible par action à 55,94 euros. Les capitaux propres comptables incluent 9,5 milliards d'euros de titres super-subordonnés et 0,4 milliard d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée.

Au 31 décembre 2015, Société Générale détient au total (de manière directe et indirecte) 9,5 millions d'actions Société Générale, soit 1,18% du capital (hors actions détenues dans le cadre des activités de *trading)*. En 2015, le Groupe a acquis 8,4 millions de titres Société Générale dans le cadre du contrat de liquidité sur son titre conclu le 22 août 2011 avec un prestataire de services d'investissement externe. Sur cette période, Société Générale a également procédé à la cession de 8,8 millions de titres Société Générale, au travers du contrat de liquidité.

Les informations relatives au capital et à l'actionnariat du Groupe sont disponibles dans le chapitre 7 du présent Document de référence, respectivement page 458 et suivantes.

PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires.

Le Groupe est par ailleurs attentif à ce que son ratio global de solvabilité (Common Equity Tier 1 + titres hybrides reconnus en additional Tier 1 et Tier 2) offre un coussin de sécurité suffisant aux prêteurs seniors unsecured, notamment dans la perspective de la mise en place des règles de résolution (voir chapitre 4.3, page 151).

Le Groupe a atteint dès fin 2015 les cibles définies pour fin 2016 dans le cadre de son plan stratégique et confirme ses ambitions en matière de solidité du bilan, avec le maintien d'une marge de 100 à 150 points de base au-delà des exigences réglementaires pour le ratio CET 1, une cible de ratio *Common Equity Tier 1* (non phasé) du Groupe à fin 2016 fixée au-delà de 11%, et un objectif de ratio global de solvabilité supérieur à 18% à fin 2017 dans la perspective de l'entrée en vigueur des obligations relative au TLAC *(Total Loss Absorbing Capacity)*.

Depuis la mi-2015, le Groupe se pilote autour d'une cible de 11 % pour le ratio *Common Equity Tier 1*[(1)]. Le ratio *Common Equity Tier 1* s'établit au 31 décembre 2015 à 10,9 %, il était de 10,1 % au 31 décembre 2014. Le ratio *Common Equity Tier 1* phasé s'élève à 11,4 % au 31 décembre 2015.

Le ratio de levier, selon les règles CRR/CRD 4 intégrant l'acte délégué adopté en octobre 2014, atteint 4,0 % au 31 décembre 2015, pour un objectif fixé entre 4 et 4,5 % à fin 2016.

Le ratio *Tier 1* est de 13,5 % en hausse de +85 points de base par rapport à fin 2014. Le ratio global s'établit à 16,3 % à fin 2015, en progression de +199 points de base en un an.

Des informations détaillées sur la gestion et le contrôle du pilotage du capital et des précisions sur le cadre réglementaire sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence, page 156 et suivantes.

En 2015, la génération de capital du Groupe a permis de financer la croissance des encours pondérés, et les évolutions de son portefeuille d'activités (notamment les cessions et acquisitions de l'année), tout en préservant une marge suffisante pour assurer la distribution d'un dividende et le paiement des coupons des instruments de capitaux propres hybrides, tout en renforçant les ratios de capital conformément à la stratégie définie.

(1) Ratios de solvabilité/levier déterminés selon les règles CRR/CRD4, sans bénéfice des dispositions transitoires (non phasés), sauf mention contraire. Ils sont présentés *pro-forma* des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours. Ratio de levier 2014 intégrant les dispositions de l'acte délégué publié en octobre 2014.

GÉNÉRATION ET UTILISATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE EN 2015

En 2015, les mouvements concernant les fonds propres *Common Equity Tier 1* ont été les suivants :

En ressources (6,1 milliards d'euros) :

- le résultat net retraité de 3,8 milliards d'euros[1] ;
- les ajustements du portefeuille de 1,5 milliard d'euros ;
- les déductions prudentielles de 0,2 milliard d'euros ;
- la croissance des encours pondérés des métiers pérennes de 0,1 milliard d'euros ;
- l'augmentation du capital (dont l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés) pour 0,5 milliard d'euros.

En emplois (6,1 milliards d'euros) :

- la provision pour dividendes pour 1,5 milliard d'euros ;
- la rémunération des dettes hybrides classées en capitaux propres pour 0,5 milliard d'euros ;
- la provision pour litiges pour 0,6 milliard d'euros ;
- autres pour 0,8 milliard d'euros ;
- le différentiel de 2,7 milliards d'euros entre les ressources et les emplois vient renforcer le ratio de capital *Common Equity Tier 1*.

(1) Résultat net retraité à des fins prudentielles : résultat net retraité notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition, de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de l'impact des ajustements du portefeuille d'activités du Groupe (notamment les acquisitions de l'année).

SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE*

STRUCTURE DE FINANCEMENT :

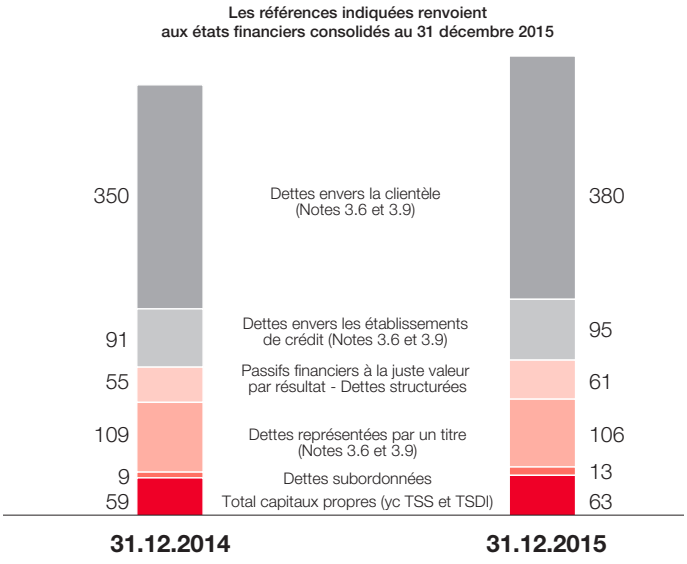

La structure de financement du Groupe est notamment composée de :

- ses capitaux propres y compris TSS et TSDI (soit 10,0 milliards d'euros au 31 décembre 2015 et 9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ;
- les dettes émises par le Groupe dont :
  - des dettes subordonnées à durée déterminée (13,0 milliards d'euros à fin 2015 et 8,8 milliards d'euros à fin 2014),
  - des dettes senior vanille long terme (33,9 milliards d'euros à fin 2015 et 32,0 milliards d'euros à fin 2014),
  - des *covered bonds* émis au travers des véhicules SGSCF (8,9 milliards d'euros à fin 2015 et 8,4 milliards d'euros à fin 2014) ; SGSFH (9,7 milliards d'euros à fin 2015 et 8,7 milliards d'euros à fin 2014) ; CRH (7,1 milliards d'euros à fin 2015 et 7,3 milliards d'euros à fin 2014),
  - des titrisations et autres émissions sécurisées : 4,4 milliards d'euros à fin 2015 (4,5 milliards d'euros à fin 2014),
  - des émissions « conduits » (9,0 milliards d'euros à fin 2015 et 7,0 milliards d'euros à fin 2014),
  - les passifs financiers à la juste valeur par résultat y compris dettes représentées par un titre dans le portefeuille de transaction, et les émissions évaluées à la juste valeur par résultat sur option.
- les dettes envers la clientèle, en particulier les dépôts.

À ces ressources s'ajoutent des financements au moyen de prêts-emprunts de titres ou de pensions livrées évalués à la juste valeur par résultat pour 178,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 196,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 3,1 des États financiers consolidés), qui ne sont pas repris dans ce graphique.

La **politique d'endettement du groupe Société Générale** a pour but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

- d'une part, maintenir une politique active de diversification des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité ;
- d'autre part, adopter une structure de refinancement du Groupe telle que les maturités des actifs et des passifs soient cohérentes.

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE AU 31.12.2014 : 144 MD EUR*

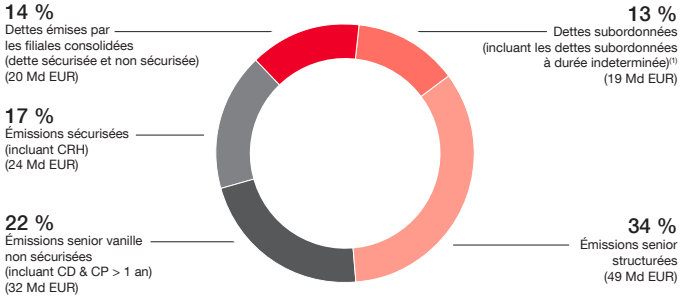

* L'endettement court terme du Groupe s'élevait à 39,2 milliards d'euros au 31.12.2014, dont 7,0 milliards d'euros au titre des conduits

(1) Dont 9,8 milliards d'euros inscrits parmi les instruments de capitaux propres en comptabilité (cf. tableau d'évolution des capitaux propres des États financiers consolidés).

ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE AU 31.12.2015 : 155 MD EUR*

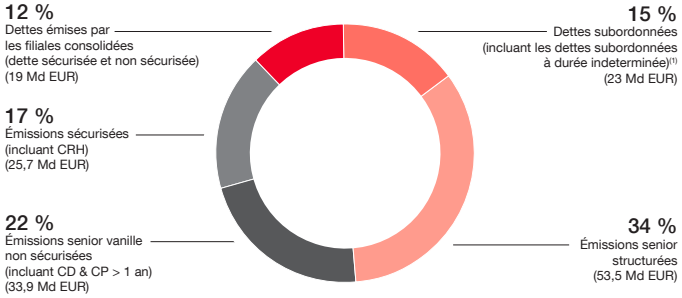

* L'endettement court terme du Groupe s'élevait à 35,9 milliards d'euros au 31.12.2015 (dont 9,0 milliards d'euros au titre des conduits)

(2) Dont 10,0 milliards d'euros inscrits parmi les instruments de capitaux propres en comptabilité (cf. tableau d'évolution des capitaux propres des États financiers consolidés).

* Des éléments complémentaires relatifs à la gestion du risque de liquidité sont disponibles dans le chapitre 4 du présent Document de référence, page 193 et suivantes et dans la Note 4.3 des états financiers consolidés, page338.

Ainsi, le **plan de financement à long terme du Groupe**, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

À fin 2015, la liquidité levée au titre du programme de financement 2015 s'élevait à 39,1 milliards d'euros en dette senior et subordonnée. Au niveau de la maison-mère, 33,1 milliards d'euros avaient été levés au 31 décembre 2015. Les sources de refinancement se répartissent entre 7,2 milliards d'euros d'émissions senior vanille non sécurisées, 18,2 milliards d'euros d'émissions senior structurées, 1,5 milliard d'euros d'émissions sécurisées (SG SFH et SG SCF), 5,1 milliards d'euros d'émissions subordonnées Tier 2, et 1,1 milliard d'euros d'émissions subordonnées *Additional Tier 1*. Au niveau des filiales, 6,0 milliards d'euros avaient été levés au 31 décembre 2015.

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2014 : 27 MD EUR

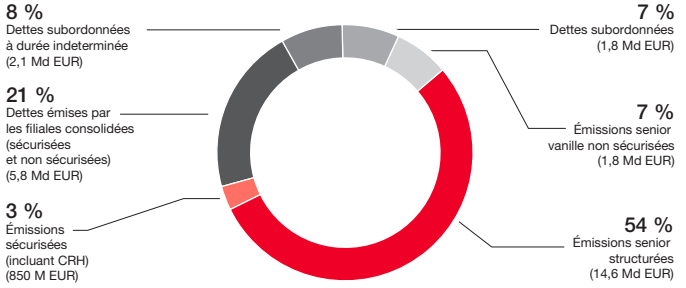

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2015 : 39,1 MD EUR

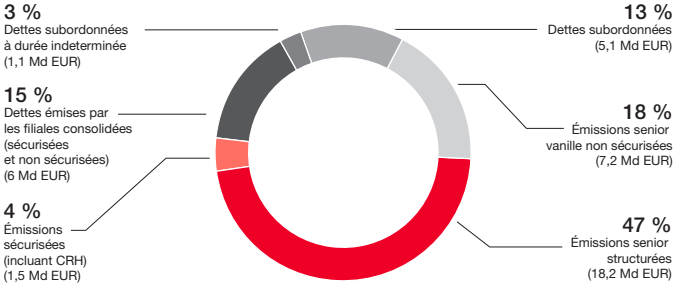

NOTATIONS LONG TERME, COURT TERME ET ÉVOLUTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de Société Générale au 31 décembre 2015 :

	DBRS	FitchRatings	Moody's	Standard & Poor's
Notation senior long terme	A (High) (Stable)	A (Stable)	A2 (Stable)	A (Stable)
Notation senior court terme	R-1 (Middle)	F1	P-1	A-1

Au cours de l'exercice 2015, Moody's, FitchRatings et S&P (Standard and Poor's) ont confirmé les notations de Société Générale et ont rehaussé les perspectives à stables de négatives. Chez DBRS, la notation long-terme a été abaissée d'un cran à « A (*High*) » suite au retrait du soutien étatique, comme pour 30 autres banques européennes et les perspectives sont désormais stables.

Ces décisions concluent la revue du soutien étatique pour le Groupe (retrait ou réduction) par les 4 agences de notation.

Les notations court-terme sont inchangées et s'établissent respectivement à « R-1 (middle) », « F1 », « P-1 » et « A-1 » chez DBRS, FitchRatings, Moody's et S&P.

7. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET CESSIONS EFFECTUÉS

Le Groupe a poursuivi en 2015 une politique d'acquisitions et de cessions ciblées conforme à ses objectifs de recentrage et de gestion des ressources rares.

Métier	Description des investissements
Année 2015	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Prise de participation de 65% dans MCB Mozambique.
Banque de détail en France	Acquisition de 20,5% et prise de contrôle total de Boursorama. Acquisition de 49% et prise de contrôle total de Seftrade Bank en Espagne.
Année 2014	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de 7 % de Rosbank, portant la participation du Groupe à 99,4 %.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition de 50 % et prise de contrôle total de Newedge.
Banque de détail en France	Augmentation de 55,3 % à 79,5 % du taux de détention du Groupe dans Boursorama à la suite de l'offre publique d'achat simplifiée et offre de retrait obligatoire. Participation portée à 100 % du capital de la Banque Nuger.
Hors Pôles	Prise de participation de 3 % dans le capital d'Euronext NV.
Année 2013	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de 10 % de Rosbank, portant la participation du Groupe à 92,4 %.
Banque de détail en France	Augmentation de 97,6 % à 100 % du taux de détention du Groupe dans Banque Tarneaud suite à la conclusion de l'offre de retrait obligatoire de Crédit du Nord.

Métier	Description des cessions
Année 2015	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession des activités de crédit à la consommation au Brésil.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de l'intégralité de la participation dans Amundi (20%) à l'occasion de l'introduction en Bourse de la société.
Hors Pôles	Cession des actions d'autocontrôle (1% du total des actions Société Générale). Cession de la participation de 7,4% détenue par Geninfo dans Sopra Stéria.
Année 2014	
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession des opérations de Banque Privée en Asie (Hong Kong et Singapour).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de 5 % d'Amundi à Crédit Agricole, portant la participation du Groupe à 20 %.
Année 2013	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de 77,17 % de NSGB en Égypte pour 1 974 M USD.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de la participation détenue par Société Générale Holding de Participations dans TCW (États-Unis).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de SG Private Banking Japon.

8. ACQUISITIONS EN COURS ET CONTRATS IMPORTANTS

Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Acquisitions en cours

Le 27 février 2015, Société Générale a annoncé sa décision de dénouer le partenariat en assurance-vie établi entre Aviva France et le Crédit du Nord au sein d'Antarius et d'exercer ainsi son option d'achat de la participation de 50 % détenue par Aviva dans Antarius. La réalisation effective de cette opération devrait intervenir fin février 2017 au terme d'une période transitoire de deux ans.

Le 27 novembre 2015, le Groupe a confirmé avoir négocié avec Oddo & Cie un accord portant sur le rachat de Kleinwort Benson Wealth Management (KB Bank Limited et KB Channel Islands Holdings Limited), activité de Banque Privée au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes de BHF KB. Cette transaction est soumise à la réussite de la contre-offre publique d'achat lancée par Oddo & Cie et aux conditions suspensives usuelles, notamment la négociation d'une convention de cession d'actions avec BHF Kleinwort Benson.

Le 17 février 2016, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives avec Wendel en vue de l'acquisition par ALD Automotive du groupe Parcours, 7e acteur français de la location longue durée (LLD) de véhicules. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement d'ALD Automotive et lui permettrait de se renforcer en France sur le segment de la clientèle des PME et TPE et d'accélérer sa croissance sur le marché de la LLD. Le contrat d'acquisition a été signé par les parties le 24 février 2016 et la réalisation de l'opération est soumise à l'approbation de l'Autorité Française de la Concurrence.

Cessions en cours

L'offre de rachat de Visa Inc sur Visa Europe, détenue jusqu'alors par l'ensemble des banques européennes dont Société Générale, a été acceptée le 2 novembre 2015. Son dénouement est attendu pour avril 2016 avec un règlement en numéraire, en actions de préférence Visa Inc. non cessibles avant quatre à douze ans ainsi qu'avec une clause de complément de prix. Les titres Visa Europe ont ainsi été réévalués par capitaux propres au 31 décembre 2015 pour un montant de 552 millions d'euros avant impôt, représentant 78 % du montant nominal attendu en numéraire et actions de préférence.

9. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2015 à 28,0 milliards d'euros. Elle comprend la valeur des terrains et constructions pour 5,1 milliards d'euros, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 17,3 milliards d'euros, et des autres immobilisations corporelles pour 5,6 milliards d'euros.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2015 à 0,8 milliard d'euros.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 17,8 milliards d'euros, soit seulement 1,3 % du total de bilan consolidé au 31 décembre 2015. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2015.

11. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

En 2016, l'économie mondiale devrait pâtir de fortes incertitudes notamment liées au contexte géopolitique (« Brexit », crise des migrants en Europe, instabilité au Moyen Orient) et aux échéances électorales dans des pays clés. Parallèlement, la volatilité sur les marchés de matières premières et de capitaux devrait se maintenir à un niveau élevé dans un contexte de ralentissement des économies émergentes et de fortes divergences des politiques monétaires.

En zone euro, la politique d'assouplissement quantitatif et de taux négatifs menée par la BCE devrait maintenir les taux d'intérêt de marché à de bas niveaux en 2016, dans un contexte de faible inflation persistante. Aux États-Unis, le rythme de resserrement de la politique monétaire de la FED dépendra de la dynamique de croissance de l'économie. Dans les pays émergents, la tendance à la modération de la croissance s'est confirmée en 2015. Si ce mouvement a été contenu en Chine, l'activité dans les pays producteurs de matières premières a fléchi plus nettement.

Dans cet environnement contrasté, les banques vont devoir continuer à renforcer leurs fonds propres pour répondre à de nouvelles exigences des régulateurs, dans la continuité des réformes de Bale. En particulier, après les différents exercices de transparence intervenus en 2015 et la publication des exigences minimales au titre du Pilier 2, les banques vont devoir respecter de nouveaux ratios de passifs exigibles (MREL et TLAC). D'autres réformes sont à venir, le régulateur bancaire ayant engagé la revue fondamentale des portefeuilles de négociation et des modèles de pondération des risques.

Dans cet environnement, l'enjeu majeur des discussions de place reste plus globalement de faire émerger un modèle de croissance durable et soutenable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politique budgétaire sous contraintes. L'addition des nouvelles contraintes réglementaires conjuguée aux éventuels biais concurrentiels entre les différents pays qui pourraient voir le jour vont peser de manière significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourront donc influencer le modèle de développement de certains acteurs bancaires.

En 2016, le Groupe entend poursuivre l'exécution de son plan stratégique avec pour priorités de :

- accélérer la transformation de son modèle orienté clients en s'appuyant sur ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, de responsabilité et d'engagement
- assurer la maîtrise de ses risques et de ses coûts
- maintenir une politique de gestion rigoureuse de son capital (allocation de capital de 11% des RWA aux métiers, CET 1 non phasé supérieur à 11% à fin 2016, maintien d'un taux de distribution de 50 %) ainsi qu'une gestion dynamique de son portefeuille d'actifs
- au sein du pilier de la Banque de détail en France, accélérer la transformation numérique des réseaux et le développement de Boursorama,
- sur les activités de Banque de détail et Services financiers Internationaux, développer les activités de banque de détail, notamment en Afrique et en Europe centrale, et de services financiers, et poursuivre le redressement des activités en Russie, engagé depuis mi-2015
- sur le pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, poursuivre la transformation des activités de marché, notamment l'intégration de la chaîne post-marché, et accompagner la croissance des activités de financement à l'économie, de Banque Privée et de gestion spécialisée.

Comme il l'avait annoncé dans son plan stratégique, le Groupe est confiant dans la capacité de son modèle à générer une rentabilité sur fonds propres de 10 %, bien que l'augmentation des exigences en capital et l'environnement économique et financier ne permettent pas de confirmer cet objectif de ROE de 10 % dès fin 2016.

Le Groupe travaille à un nouveau plan stratégique pour la période 2017-2020, qui sera communiqué en 2017.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Société Générale publie ci-dessous les informations relatives aux effectifs et informations financières par pays ou territoires.

La liste des implantations est publiée dans la Note 8.4 des Notes annexes aux états financiers consolidés.

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant Impôt sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices différés*	Autres taxes*	Subventions*
Afrique du Sud	92	14	7	(2)	0	(1)	-
Albanie	395	24	1	(1)	0	(0)	-
Algérie	1 427	146	81	(21)	2	(3)	-
Allemagne	3 119	711	135	(62)	29	(8)	-
Australie	25	12	(4)	0	(1)	(0)	-
Autriche	59	10	3	(1)	(0)	(0)	-
Bahamas	49	18	4	0	0	0	-
Belgique	483	149	67	(8)	(4)	(2)	-
Bénin	232	22	3	(0)	6	(0)	-
Bermudes[1]	0	17	17	0	(0)	0	-
Brésil	338	156	(27)	(16)	(15)	(7)	-
Bulgarie	1 505	112	43	(5)	1	(11)	-
Burkina Faso	266	26	5	(1)	2	(0)	-
Cameroun	626	80	31	(10)	(3)	(5)	-
Canada	92	53	19	(4)	(3)	(1)	-
Chine	515	82	(13)	(0)	7	(0)	-
Chypre	0	1	1	0	0	0	-
Corée du Sud	125	128	58	(8)	(2)	(3)	-
Côte d'Ivoire	1 134	124	46	(9)	(4)	(3)	-
Croatie	1 422	169	21	(4)	1	(11)	-
Curaçao[2]	0	1	1	0	0	0	-
Danemark	158	69	43	4	(14)	(3)	-
Émirats Arabes Unis	51	3	(11)	0	0	0	-
Espagne	627	374	163	(79)	25	(5)	-
Estonie	-	-	1	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	2 357	1 710	470	3	(258)	(5)	-
Finlande	112	65	46	(7)	(2)	0	-
France	51 612	12 097	1 653	(196)	(384)	(859)	-

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant Impôt sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices différés*	Autres taxes*	Subventions*
Géorgie	972	49	22	(2)	(0)	(3)	-
Ghana	661	68	16	(5)	(0)	(0)	-
Gibraltar	51	19	3	0	(0)	(0)	-
Grèce	37	4	1	(0)	1	0	-
Guinée	289	37	15	(7)	1	(1)	-
Guinée équatoriale	292	31	14	(5)	(0)	(0)	-
Hong Kong	1071	767	335	(45)	(14)	(0)	-
Hongrie	-	-	5	-	-	-	-
Île Guernesey	0	0	0	0	0	0	-
îles Caïmans[3]	0	0	0	0	0	0	-
Inde[4]	4 605	71	76	(32)	(2)	(1)	-
Irlande	46	9	39	(0)	-	(0)	-
Italie	1975	663	168	(64)	12	(11)	-
Japon	308	292	158	(31)	(14)	(4)	-
Jersey	249	69	22	(2)	(0)	(0)	-
Lettonie	-	-	1	-	-	-	-
Liban	-	-	20	-	-	-	-
Lituanie	-	-	1	-	-	-	-
Luxembourg	1570	855	587	(101)	7	(4)	-
Macédoine	376	23	8	(1)	(0)	(1)	-
Madagascar	805	54	29	(6)	(0)	(2)	-
Malte	0	0	0	0	0	-	-
Maroc	3767	421	95	(46)	9	(5)	-
Maurice	-	-	(0)	-	-	-	-
Mexique	99	10	3	(0)	(1)	(1)	-
Moldavie, République de	729	29	12	(3)	1	(0)	-
Monaco	361	149	59	(20)	0	(0)	-
Monténégro	269	25	7	(1)	(0)	(2)	-
Norvège	333	125	64	2	(10)	0	-
Nouvelle Calédonie	303	78	41	(18)	(1)	(0)	-
Pays Bas	176	156	132	(28)	(1)	(0)	-
Pologne	3063	206	27	(4)	(3)	(15)	-
Polynésie française	288	46	3	(3)	1	(1)	-
Portugal	91	16	10	(2)	(1)	0	-
République tchèque	8567	1142	593	(91)	(7)	(33)	-
Roumanie	8405	595	144	(6)	(15)	(25)	-
Royaume-Uni	3344	1618	392	(57)	(1)	(223)	-
Russie, fédération	16005	741	(105)	(15)	16	(5)	-
Sénégal	786	71	3	(2)	(12)	(1)	-

Pays	Effectifs*	PNB*	Résultat avant Impôt sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices*	Impôts sur les bénéfices différés*	Autres taxes*	Subventions*
Serbie	1 302	98	28	0	(1)	(6)	-
Singapour	280	146	57	0	0	(0)	-
Slovaquie	55	38	25	(5)	(2)	(0)	-
Slovénie	848	108	55	(4)	(3)	(2)	-
Suède	138	54	29	(12)	6	(1)	-
Suisse	752	232	(5)	(5)	6	(10)	-
Taïwan	34	18	7	(1)	0	(0)	-
Tchad	214	23	8	(2)	(1)	(2)	-
Thaïlande	-	0	0	0	0	0	-
Togo	23	1	(1)	0	0	0	-
Tunisie	1 249	102	42	(13)	(4)	(1)	-
Turquie	107	11	(4)	0	2	(2)	-
Ukraine	-	-	6	-	-	-	-
Total	**131 715**	**25 639**	**6 109**	**(1 064)**	**(650)**	**(1 288)**	**-**

* **Effectifs :** effectifs en équivalent temps plein (ETP) à la date de clôture. Les effectifs des entités mises en équivalence ne sont pas retenus.

PNB : contribution de l'implantation au produit net bancaire consolidé en millions d'euros. Le PNB en contribution au résultat consolidé du Groupe s'entend avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe. La quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est enregistrée directement dans le résultat avant impôt, leur contribution au PNB consolidé est donc nulle.

Résultat avant impôt sur les bénéfices : contribution de l'implantation au résultat avant impôt consolidé du Groupe avant élimination des charges et produits résultant d'opérations réciproques réalisées entre sociétés consolidées du Groupe.

Impôts sur les bénéfices : tels que présentés dans les comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS et en distinguant les impôts courants des impôts différés.

Autres taxes : les autres taxes comprennent entre autres les taxes sur les salaires, la C3S et des taxes locales. Les données sont issues du *reporting* comptable consolidé et d'informations de gestion.

Subventions publiques reçues : sommes accordées sans contrepartie ou revêtant un caractère non-remboursable, versées effectivement par une entité publique à titre ponctuel ou reconductible en vue de concourir à la réalisation d'une finalité précise.

(1) Les résultats des entités implantées dans les Bermudes sont taxés aux États-Unis et en France.

(2) Le résultat de l'entité localisée à Curaçao est taxé en France.

(3) Les résultats des entités implantées aux îles Caïmans sont taxés respectivement aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon.

(4) L'essentiel des effectifs présents en Inde est affecté à un centre de services partagés dont le produit de refacturation est enregistré en Frais Généraux et non en PNB.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Structure et organes du gouvernement d'entreprise 64
   - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités de supervision 64
   - Conseil d'administration 65
   - Direction générale 72
   - Informations complémentaires sur le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les membres du Conseil d'administration ... 74
   - Comité exécutif 74
   - Comité de direction Groupe 75
2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise 76
   - Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise 76
   - Le Conseil d'administration 76
   - Le Président du Conseil d'administration 83
   - Les Comités du Conseil d'administration 83
   - Évaluation du Conseil d'administration et de ses membres 88
   - Formation 88
   - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale 88
   - Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société 89
   - Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues a l'article L. 225-100-3 du Code de commerce 89
3. Rémunération des dirigeants du Groupe 90
   - Rémunération des Dirigeants mandataires sociaux 90
   - Rémunérations des membres du Comité exécutif autres que les Dirigeants mandataires sociaux 95
   - Transactions des mandataires sociaux sur le titre Société Générale 95
   - Tableaux normalisés conformes aux recommandations de l'AMF 96
   - Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 aux dirigeants mandataires sociaux et soumis à l'avis des actionnaires 105
   - Plans d'attribution d'actions aux salariés 112
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 113
5. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques 115
6. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de Société Générale 132

1. STRUCTURE ET ORGANES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA STRUCTURE DES COMITÉS DE SUPERVISION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE
- COMITÉ DES RISQUES
- COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
- COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DIRECTION GÉNÉRALE

Propose et supervise la mise en œuvre de la stratégie déterminée par le Conseil d'administration.

COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

Assure la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

COMITÉ DES RISQUES GROUPE (CORISQ)
Supervise les grandes orientations en matière de risques, notamment l'encadrement des risques de crédit, pays, de marché et opérationnels.

COMITÉ FINANCIER (COFI)
Valide le dispositif de suivi de gestion et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe, ainsi que les limites d'expositions de chaque entité du Groupe.

COMITÉ DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE (CCCIG)
Responsable de l'architecture d'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, de sa cohérence et de son efficacité.

COMITÉ DES RESULTATS MENSUELS (CRM)
Examine les résultats des pôles et mesure leur performance par rapport au budget.

COMITÉ DE LA CONFORMITÉ (COM-CO)
Définit les orientations de principe du Groupe en matière de conformité.

COMITÉ DE SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION (CSR)
Traite de l'ensemble des questions touchant à la réglementation.

AUTRES COMITÉS PRÉSIDÉS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ DES GRANDS RISQUES
Valide la stratégie commerciale et la prise de risques à l'égard des grands groupes clients.

COMITÉ GRANDES AFFAIRES
Traite de toute affaire en relation avec la grande clientèle justifiant l'implication de la Direction générale.

COMITÉ GRANDES AFFAIRES EUROPÉENNES
Traite de toute affaire en relation avec la grande clientèle européenne hors France justifiant l'information ou l'implication de la Direction générale.

COMITÉ AFFAIRES MOYENNES
Traite de toute affaire en relation avec la clientèle d'entreprises moyennes justifiant une information ou une décision de la Direction générale.

COMITÉ STRATÉGIQUE D'ARCHITECTURE D'ENTREPRISE (CSAE)
Définit l'architecture de l'entreprise sur les plans des données et référentiels, des processus opérationnels et des systèmes d'information, et s'assure de la cohérence des projets du Groupe avec l'architecture définie.

La composition du Conseil d'administration est présentée en pages 65 et suivantes du présent Document de référence. Le règlement intérieur du Conseil d'administration définissant ses attributions est reproduit dans le chapitre 7, en page 471. Ses travaux sont rapportés en pages 81 et 82.

La composition de la Direction générale, du Comité exécutif et du Comité de direction figurent dans les sections respectives du présent chapitre (voir pages 72, 74 et 75).

Les différents Comités du Conseil d'administration et leurs attributions ainsi que le compte-rendu de leurs travaux sont présentés dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise (p. 76) et le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques (p. 115), notamment :

- rôle du Président et rapport sur ses activités, p. 83 ;
- Comité d'audit et de contrôle interne, p. 84 ;
- Comité des risques, p. 85; rôle de ces deux comités en p. 119
- Comité des rémunérations, p. 86 ;
- Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, p. 87.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 1er JANVIER 2016)

Lorenzo BINI SMAGHI
Président du Conseil d'administration

Né le 29 novembre 1956

Première nomination : 2014 – Échéance du mandat : 2018

Administrateur indépendant

Détient 2 000 actions

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées :
Président non exécutif du Conseil d'administration : SNAM (Italie).

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Administrateur : TAGES Holding (Italie).

Biographie : de nationalité italienne, titulaire d'une licence en sciences économiques de l'Université catholique de Louvain (Belgique), et d'un doctorat de sciences économiques de l'Université de Chicago. A commencé sa carrière en 1983 en tant qu'économiste au département Recherche de la Banque d'Italie. En 1994, est nommé Responsable de la Direction des politiques de l'Institut Monétaire Européen. En octobre 1998, devient Directeur général des Relations financières internationales au sein du ministère de l'Économie et des Finances d'Italie. Président de SACE de 2001 à 2005. De juin 2005 à décembre 2011, membre du Directoire de la Banque Centrale Européenne. Depuis 2012, Président non exécutif du Conseil d'administration de SNAM (Italie).

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Président non exécutif du Conseil d'administration : SNAM (Italie).	*Président non exécutif du Conseil d'administration :* SNAM (Italie).	*Président non exécutif du Conseil d'administration :* SNAM (Italie).	Néant
Administrateur : TAGES Holding (Italie), Morgan Stanley (Royaume-Uni) (jusqu'au 31 mars 2014).	*Administrateur :* TAGES Holding (Italie).		

Frédéric OUDÉA
Directeur général

Né le 3 juillet 1963

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2019

Détient 85 934 actions en direct
1 869 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Autres mandats exercés :
Ne détient aucun autre mandat.

Biographie : ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, ministère de l'Économie et des Finances, Direction du Budget au ministère du Budget et Cabinet du ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale de mai 2009 à mai 2015. En mai 2015, le Conseil d'administration dissocie les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et nomme Frédéric Oudéa Directeur général.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Néant	Néant	Néant	Néant

Robert CASTAIGNE
Administrateur de sociétés

Né le 27 avril 1946

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2018

Administrateur indépendant, membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Administrateur : Sanofi, Vinci.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Administrateur : Novatek (Russie) (depuis le 24 avril 2015).

Biographie : ingénieur de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Docteur en sciences économiques. A fait toute sa carrière chez Total SA, d'abord en qualité d'ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et membre du Comité exécutif de Total SA.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Administrateur : Sanofi, Vinci.	*Administrateur :* Sanofi, Vinci.	*Administrateur :* Sanofi, Vinci.	*Administrateur :* Sanofi, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

Michel CICUREL
Président de Michel Cicurel Conseil

Né le 5 septembre 1947

Première nomination : 2004 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant, membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations.

Détient 1 138 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées :
Président : Michel Cicurel Conseil.
Président du Conseil d'administration : Banque Leonardo*.
Administrateur : Bouygues Telecom, Cogepa.

Mandats exercés dans des sociétés étrangères non cotées :
Président du Directoire : La Maison* (Luxembourg).

Biographie : après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988 et Directeur général de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999. Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré de 1999 à juin 2012. Michel Cicurel est Président de Michel Cicurel Conseil depuis juillet 2012.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014

Président : Michel Cicurel Conseil.

Président du Conseil d'administration : Banque Leonardo.

Président du Directoire : La Maison (Luxembourg) (depuis août 2014).

Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Administrateur : Bouygues Telecom, Cogepa.

2013

Président : Michel Cicurel Conseil.

Président du Conseil d'administration : Banque Leonardo.

Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Administrateur : Bouygues Telecom, Cogepa.

2012

Président : Michel Cicurel Conseil.

Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, Compagnie Financière Saint-Honoré

Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Administrateur : Bouygues Telecom.

2011

Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Compagnie Financière Saint-Honoré.

Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Corporate Finance.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners.

Membre du Conseil de surveillance : Publicis, Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage, Milestone.

Président du Conseil d'administration : ERS, Edmond de Rothschild SGR S.p.A. (Italie), Edmond de Rothschild SIM S.p.A. (Italie), Edmond de Rothschild Investment Services Ltd. (Israël).

Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Banque Privée Edmond de Rothschild SA (Genève), Bouygues Telecom.

Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edmond de Rothschild Asset Management (Président du Conseil de surveillance), Edrim Solutions.

Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance.

Censeur : Paris-Orléans.

* Banque Leonardo.

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

Barbara DALIBARD
Directrice générale de SNCF Voyageurs

Née le 23 mai 1958

Première nomination : 2015 – Échéance du mandat : 2019

Administrateur indépendant.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 2, place aux Étoiles, 93210 La Plaine-Saint-Denis

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Membre du Conseil de surveillance : Michelin.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :
Présidente : VSC Groupe*.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Administrateur : NTV (Nuovo Trasporto Viaggiatori S.p.A.) (Italie) (jusqu'au 20 octobre 2015), Eurostar International Limited (Royaume-Uni).

Membre du Conseil de surveillance : Wolters Kluwer (Pays-Bas) (jusqu'au 30 avril 2015).

Biographie : diplômée de l'École normale supérieure (ENS) de Paris, agrégée de mathématiques, diplômée de l'École nationale supérieure des télécommunications. A exercé diverses fonctions chez France Télécom de 1982 à 1998. Elle a ensuite été Directrice générale d'Alcanet International SAS, filiale du groupe Alcatel-Lucent puis Directrice du marché « Enterprises » Orange France et Vice-Présidente d'Orange Business. De 2003 à 2006, Directrice de la division « Solutions Grandes Entreprise » puis Directrice de la division « Services de Communication Entreprises » au sein de France Télécom. De 2006 à 2010, Directrice exécutive d'Orange Business Services. En 2010, elle a rejoint le groupe SNCF où elle a été Directrice générale de SNCF Voyages et membre du Comité de Direction générale du Groupe SNCF. Enfin, depuis 2014, elle est Directrice générale de SNCF Voyageurs. Mme Barbara Dalibard est également membre du Conseil de surveillance de Michelin.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Membre du Conseil de surveillance : Michelin, Wolters Kluwer (Pays-Bas).	*Membre du Conseil de surveillance :* Michelin, Wolters Kluwer (Pays-Bas).	*Membre du Conseil de surveillance :* Michelin, Wolters Kluwer (Pays-Bas).	*Membre du Conseil de surveillance :* Michelin, Wolters Kluwer (Pays-Bas).
Présidente : VSC Groupe*.	*Présidente :* VSC Groupe*.	*Présidente :* VSC Groupe*.	*Présidente :* VSC Groupe*.
Administrateur : NTV (Nuovo Trasporto Viaggiatori S.p.A.) (Italie), Eurostar International Limited (Royaume-Uni).	*Administrateur :* NTV (Nuovo Trasporto Viaggiatori S.p.A.) (Italie), Eurostar International Limited (Royaume-Uni).	*Administrateur :* NTV (Nuovo Trasporto Viaggiatori S.p.A.) (Italie), Eurostar International Limited (Royaume-Uni).	*Administrateur :* NTV (Nuovo Trasporto Viaggiatori S.p.A.) (Italie), Eurostar International Limited (Royaume-Uni).

* Groupe SNCF.

Yann DELABRIÈRE
Président-Directeur général de Faurecia

Né le 19 décembre 1950

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 2 rue Hennape, 92735 Nanterre Cedex

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Président-Directeur général : Faurecia.
Administrateur : Capgemini.

Biographie : ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration et agrégé de mathématiques. A commencé sa carrière à la Cour des comptes. Directeur financier de la Coface (1982-1987) et du groupe Printemps (1987-1990) avant de devenir Directeur financier de PSA Peugeot Citroën de 1990 à 2007.
Il a également été Président-Directeur général de Banque PSA Finance.
Administrateur et Président du Comité d'audit de Capgemini depuis 2003.
Depuis 2007, M. Delabrière est Président-Directeur général de Faurecia.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Président-Directeur général : Faurecia.	*Président-Directeur général :* Faurecia.	*Président-Directeur général :* Faurecia.	*Président-Directeur général :* Faurecia.
Administrateur : Capgemini.	*Administrateur :* Capgemini.	*Administrateur :* Capgemini.	*Administrateur :* Capgemini.

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

Kyra HAZOU
Administrateur de sociétés

Née le 13 décembre 1956

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2019

Administrateur indépendant, membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Détient 1 000 actions

Biographie : de nationalités américaine et britannique, diplômée en droit de l'Université J.D. Georgetown aux États-Unis, elle a exercé des fonctions de Directrice générale et Directrice juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority à Londres.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Néant	Néant	Néant	Néant

Jean-Bernard LÉVY
Président-Directeur général d'EDF

Né le 18 mars 1955

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2017

Administrateur indépendant, Président du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Détient 1 000 actions

Adresse professionnelle : 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Président-Directeur général : EDF*.
Administrateur : Vinci (jusqu'au 14 avril 2015).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :
Administrateur : Dalkia*, EDF Energies Nouvelles*.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Président du Conseil d'administration : Edison S.p.A. (Italie).

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :
Président du Conseil d'administration : EDF Energy Holdings* (Royaume-Uni)

Biographie : ancien élève de l'École polytechnique et de Télécom Paris Tech. De 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra Communication. De 1998 à 2002, Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie. Rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général. Président du Directoire de Vivendi de 2005 à 2012. Président-Directeur général de Thalès du 20 décembre 2012 au 27 novembre 2014. Président-Directeur général d'EDF depuis le 26 novembre 2014.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014

Président-Directeur général : EDF* (depuis le 26 novembre 2014), Thalès (jusqu'au 27 novembre 2014).

Président du Conseil de surveillance : Viroxis (jusqu'au 25 mai 2014).

Président : JBL Consulting & Investment SAS (jusqu'au 19 décembre 2014).

Président du Conseil d'administration : Edison S.p.A.* (Italie) (depuis le 12 décembre 2014).

Administrateur : Vinci, DCNS (jusqu'au 1er décembre 2014), Dalkia* (depuis le 17 décembre 2014). EDF Energie Nouvelles* (depuis le 18 décembre 2014).

2013

Président-Directeur général : Thalès.

Président du Conseil de surveillance : Viroxis.

Président : JBL Consulting & Investment SAS.

Administrateur : Vinci, DCNS.

2012

Président-Directeur général : SFR.

Président : JBL Consulting & Investment SAS.

Président du Directoire : Vivendi.

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc, GVT (Brésil).

Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal +, Canal + France, Viroxis.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Télécom (Maroc).

Administrateur : Vinci.

2011

Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc, GVT (Brésil), Institut Télécom.

Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal +, Canal + France, Viroxis.

Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Télécom (Maroc).

Administrateur : Vinci, SFR.

* Groupe EDF.

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

Ana Maria LLOPIS RIVAS
Président-Directeur général fondateur Global Ideas4all

Née le 5 août 1950

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2019

Administrateur indépendant.

Détient 1 000 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Président non exécutif du Conseil d'administration : DIA Group SA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all S.L.
Administrateur : AXA Spain (jusqu'au 31 mai 2015).

Biographie : de nationalité espagnole, a travaillé onze ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Président Exécutif de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Vice-Président Exécutif des marchés financiers et assurances de la société de conseil Indra, parallèlement administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. De 2013 à 2015, administrateur d'AXA Spain. Actuellement Président-Directeur général fondateur de Global Ideas4all S.L. et Président non exécutif du Conseil d'administration de DIA Group SA.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Président-Directeur général fondateur : Global Ideas4all S.L.	*Président-Directeur général fondateur :* Global Ideas4all S.L.	*Président-Directeur général fondateur :* Global Ideas4all S.L.	*Président-Directeur général fondateur :* Global Ideas4all S.L.
Président non exécutif du Conseil d'administration : DIA Group SA.	*Président non exécutif du Conseil d'administration :* DIA Group SA.	*Président non exécutif du Conseil d'administration :* DIA Group SA.	*Président non exécutif du Conseil d'administration :* DIA Group SA.
Administrateur : AXA Spain, R&R Music (jusqu'au 31 décembre 2014).	*Administrateur :* AXA Spain (depuis juillet 2013), R&R Music.	*Administrateur :* Service Point Solutions, R&R Music (au préalable Polyphonic & Music Intelligent Solutions).	*Administrateur :* Service Point Solutions, British American Tobacco, Polyphonic & Music Intelligent Solutions.

Gérard MESTRALLET
Président-Directeur général d'Engie

Né le 1er avril 1949

Première nomination : 2015 – Échéance du mandat : 2019

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, membre du Comité des rémunérations.

Détient : 1 200 actions

Adresse professionnelle :
1, place Samuel-de-Champlain, Faubourg de l'Arche, 92930 Paris La Défense

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Président du Conseil d'administration : Suez Environnement Company
Président Directeur général : Engie* (ex GDF SUEZ).
Administrateur : Saint-Gobain (jusqu'au 4 juin 2015).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises :
Président du Conseil d'administration : Engie Energie Service*.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Membre du Conseil de surveillance : Siemens AG (Allemagne).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Président du Conseil d'administration : Electrabel* (Belgique), GDF SUEZ Energy Management Trading* (Belgique).
Vice-Président du Conseil d'administration : Aguas de Barcelona* (Espagne).
Administrateur : International Power* (Royaume-Uni).

Biographie : diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration. A occupé divers postes dans l'Administration avant de rejoindre en 1984 la Compagnie Financière de Suez où il a été chargé de mission auprès du Président puis délégué général adjoint pour les affaires industrielles. En février 1991, il a été nommé administrateur délégué de la Société Générale de Belgique. En juillet 1995, il est devenu Président-Directeur général de la Compagnie de Suez puis, en juin 1997, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux et enfin en 2001, Président-Directeur général de Suez. Depuis juillet 2008, il est Président-Directeur général du groupe Engie (ex GDF SUEZ).

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Président-Directeur général : GDF SUEZ*.	*Président-Directeur général :* GDF SUEZ*.	*Président-Directeur général :* GDF SUEZ*.	*Président-Directeur général :* GDF SUEZ*.
Président du Conseil d'administration : GDF SUEZ Energie Services*, SUEZ Environnement Company, Electrabel* (Belgique), GDF SUEZ Belgium* (Belgique).	*Président du Conseil d'administration :* GDF SUEZ Energie Services*, SUEZ Environnement Company, Electrabel* (Belgique), GDF SUEZ Belgium* (Belgique).	*Président du Conseil d'administration :* GDF SUEZ Energie Services*, SUEZ Environnement Company, Electrabel* (Belgique), GDF SUEZ Belgium* (Belgique).	*Président du Conseil d'administration :* GDF SUEZ Energie Services*, SUEZ Environnement Company, GDF SUEZ Belgium* (Belgique).
Vice-président du Conseil d'administration : Aguas de Barcelona* (Espagne).	*Président :* SAS GDF SUEZ Rassembleurs d'Énergies*.	*Président :* SAS GDF SUEZ Rassembleurs d'Énergies*.	*Président :* SAS GDF SUEZ Rassembleurs d'Énergies*.
Administrateur : Saint-Gobain, International Power* (Royaume-Uni).	*Vice-président du Conseil d'administration :* Aguas de Barcelona* (Espagne).	*Vice-président du Conseil d'administration :* Aguas de Barcelona* (Espagne).	*Vice-président du Conseil d'administration :* Electrabel* (Belgique), Aguas de Barcelona* (Espagne).
Membre du Conseil de surveillance : Siemens AG (Allemagne).	*Administrateur :* Saint-Gobain, Pargesa Holding SA (Suisse), International Power* (Royaume-Uni).	*Administrateur :* Saint-Gobain, Pargesa Holding SA (Suisse), International Power* (Royaume-Uni).	*Administrateur :* Saint-Gobain, Pargesa Holding SA (Suisse), International Power* (Royaume-Uni).
	Membre du Conseil de surveillance : Siemens AG (Allemagne).	*Membre du Conseil de surveillance :* Siemens AG (Allemagne).	

* Groupe Engie.

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

Nathalie RACHOU
Administrateur de sociétés

Née le 7 avril 1957

Première nomination : 2008 – Échéance du mandat : 2016

Administrateur indépendant, Présidente du Comité des risques, membre du Comité d'audit et de contrôle interne.

Détient 1 048 actions

Adresse professionnelle : Rouvier Associés, 20 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

Biographie : diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez : cambiste clientèle, Responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis Responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le MATIF), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, Responsable mondiale de l'activité Change/Option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Conseiller du commerce extérieur de la France depuis 2001.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises :
Administrateur : Veolia Environnement, Altran.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Administrateur : Laird PLC (Royaume-Uni) (depuis le 1er janvier 2016).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Administrateur : Topiary Finance (en cours de dissolution).

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Administrateur : Topiary Finance, Veolia Environnement, Altran.	*Administrateur :* Topiary Finance, Liautaud et Cie, Veolia Environnement, Altran.	*Administrateur :* Liautaud et Cie, Veolia Environnement, Altran.	*Administrateur :* Liautaud et Cie.

Alexandra SCHAAPVELD
Administrateur de sociétés

Née le 5 septembre 1958

Première nomination : 2013 – Échéance du mandat : 2017

Administrateur indépendant, Présidente du Comité d'audit et de contrôle interne, membre du Comité des risques.

Détient 1 000 actions

Biographie : de nationalité néerlandaise, est diplômée de l'Université d'Oxford en politique, philosophie et économie et est titulaire d'une maîtrise en économie du développement obtenue à l'Université Erasmus. A commencé sa carrière au sein du groupe ABN AMRO aux Pays-Bas où elle a occupé différents postes de 1984 à 2007 dans la banque d'investissement, étant notamment chargée du suivi des grands clients de la banque avant d'être en 2008 Directrice pour l'Europe de l'ouest de la banque d'investissement chez Royal Bank of Scotland Group. Membre des Conseils de surveillance de FMO (Pays-Bas), Bumi Armada (Malaisie) et Vallourec (France).

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées française :
Membre du Conseil de surveillance : Vallourec SA.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Membre du Conseil de surveillance : Bumi Armada Berhad (Malaisie).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères :
Membre du Conseil de surveillance : FMO (Pays-Bas).

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Membre du Conseil de surveillance : Vallourec SA, FMO (Pays-Bas), Bumi Armada Berhad (Malaisie).	*Membre du Conseil de surveillance :* Vallourec (France), FMO (Pays-Bas), Bumi Armada Berhad (Malaisie).	*Membre du Conseil de surveillance :* Vallourec (France), FMO (Pays-Bas), Bumi Armada Berhad (Malaisie).	*Membre du Conseil de surveillance :* Vallourec (France), Bumi Armada Berhad (Malaisie).

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

France HOUSSAYE
Animatrice de la prescription et des partenariats à l'agence de Rouen

Née le 27 juillet 1967
Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2018
Administrateur élu par les salariés, membre du Comité des rémunérations.
Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Biographie : salariée de Société Générale depuis 1989.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Néant	Néant	Néant	Néant

Béatrice LEPAGNOL
Conseiller d'activités sociales à l'agence d'Agen

Née le 11 octobre 1970
Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2018
Administrateur élu par les salariés.
Adresse professionnelle : Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18

Biographie : salariée de Société Générale depuis 1990.

Détail des mandats et fonctions des années précédentes

2014	2013	2012	2011
Néant	Néant	Néant	Néant

Note : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, cf. chapitre 7, page 464.

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2016

Michel CICUREL
Né le 5 septembre 1947

PRÉSIDENT DE MICHEL CICUREL CONSEIL

Administrateur indépendant, membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et membre du Comité des rémunérations.

Première nomination : 2004 - Échéance du mandat : 2016

Yann DELABRIÈRE
Né le 19 décembre 1950

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FAURECIA

Administrateur indépendant.

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2016

Nathalie RACHOU
Née le 7 avril 1957

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Présidente du Comité des risques et membre du Comité d'audit et de contrôle interne.

Première nomination : 2008 – Échéance du mandat : 2016

DIRECTION GÉNÉRALE

(AU 1er JANVIER 2016)

Frédéric OUDÉA

Né le 3 juillet 1963

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Voir page 65

Séverin CABANNES

Né le 21 juillet 1958

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 33 819 actions en direct

1 346 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Amundi Group (jusqu'au 27 octobre 2015), Crédit du Nord.

Biographie : après avoir exercé des fonctions au Crédit National, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et des finances du groupe Steria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

Bernardo SANCHEZ INCERA

Né le 9 mars 1960

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 20 683 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Banque Roumaine de Développement, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (jusqu'au 23 juin 2015).
Membre du Conseil de surveillance : PJSC Rosbank, Komerční Banka A.S (jusqu'au 23 avril 2015).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Président : Crédit du Nord, Boursorama (depuis le 28 octobre 2015).
Administrateur : Sogecap.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Société Générale de Banques au Cameroun (jusqu'au 25 juin 2015), Société Générale de Banques au Sénégal (jusqu'au 20 novembre 2015).
Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : de nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de La Défense au Crédit Lyonnais à Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique.
De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banca Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur international au groupe Inditex, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société Générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1er janvier 2010.

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2015	2014	2013	2012	2011
Frédéric OUDÉA Directeur général *Adresse professionnelle :* Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18	N'a exercé aucun autre mandat.				
Séverin CABANNES Directeur général délégué *Adresse professionnelle :* Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18	*Administrateur :* Crédit du Nord, Amundi Group (jusqu'au 27 octobre 2015).	*Administrateur :* Crédit du Nord, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca.	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca.	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca.	*Administrateur :* Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. *Membre du Conseil de surveillance :* Groupe Steria Sca.
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué *Adresse professionnelle :* Tours Société Générale, 75886 Paris Cedex 18	*Président :* Crédit du Nord, Boursorama (depuis le 28 octobre 2015). *Administrateur :* Banque Roumaine de Développement, Sogecap, Société Générale de Banques au Cameroun (jusqu'au 25 juin 2015), Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (jusqu'au 23 juin 2015), Société Générale de Banques au Sénégal (jusqu'au 20 novembre 2015). *Membre du Conseil de surveillance :* PJSC Rosbank, Komerční Banka A.S. (jusqu'au 23 avril 2015), Société Générale Marocaine de Banques.	*Président :* Crédit du Nord. *Administrateur :* Boursorama, ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* PJSC Rosbank, Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements, National Société Générale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements, National Société Générale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	*Administrateur :* ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, National Société Générale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. *Membre du Conseil de surveillance :* Komerční Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale, du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et des membres du Conseil d'administration et d'autres devoirs ou intérêts privés. En cas de besoin, l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre les personnes susvisées ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

Absence de condamnation

À la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre du Directeur général, de l'un des Directeurs généraux délégués ou de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- ni le Directeur général, ni aucun des Directeurs généraux délégués, ni aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé (en qualité de membre du Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou comme Dirigeant) à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- le 18 décembre 2014, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé des sanctions pécuniaires à l'encontre de la société Faurecia et de M. Yann Delabrière en sa qualité de Président-Directeur général pour manquements à l'obligation d'information du public. La société Faurecia et M. Yann Delabrière ont interjeté appel de cette décision. Il n'existe pas d'autre incrimination ou sanction publique officielle qui ait été prononcée par des autorités étatiques ou réglementaires à l'encontre d'un mandataire social ;
- ni le Directeur général, ni aucun des Directeurs généraux délégués, ni aucun des membres du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

COMITÉ EXÉCUTIF

(AU 1er JANVIER 2016)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

Frédéric OUDÉA
Directeur général

Séverin CABANNES
Directeur général délégué

Bernardo SANCHEZ INCERA
Directeur général délégué

Gilles BRIATTA
Secrétaire général et Responsable de la conformité du Groupe

Laurent GOUTARD
Directeur de la Banque de détail Société Générale en France

Caroline GUILLAUMIN
Directrice de la communication du Groupe

Didier HAUGUEL
Co-directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Philippe HEIM
Directeur financier du Groupe

Édouard-Malo HENRY
Directeur des ressources humaines du Groupe

Françoise MERCADAL-DELASALLES
Directrice des ressources et de l'innovation du Groupe

Benoît OTTENWAELTER
Directeur des risques du Groupe

Jean-Luc PARER
Co-Directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Didier VALET
Directeur, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres

COMITÉ DE DIRECTION GROUPE

(AU 1er JANVIER 2016)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble près de 60 cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Directeur général

Séverin Cabannes, Directeur général délégué

Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué

Gilles Briatta, Secrétaire général et Responsable de la conformité du Groupe

Laurent Goutard, Directeur de la Banque de détail Société Générale en France

Caroline Guillaumin, Directrice de la communication du Groupe

Didier Hauguel, Co-Directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Philippe Heim, Directeur financier du Groupe

Édouard-Malo Henry, Directeur des ressources humaines du Groupe

Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des ressources et de l'innovation du Groupe

Benoît Ottenwaelter, Directeur des risques du Groupe

Jean-Luc Parer, Co-Directeur de la Banque et Services Financiers Internationaux

Didier Valet, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres

Hervé Audren de Kerdrel, Directeur financier délégué du Groupe

Pascal Augé, Directeur Global Transaction and Payment Services

Philippe Aymerich, Directeur général du Crédit du Nord

Alain Bozzi, Directeur délégué de la conformité du Groupe

Pavel Cejka, Responsable des ressources de la Banque et Services Financiers Internationaux

Marie Cheval, Directeur général de Boursorama

Thierry d'Argent, Co-Directeur Relations Clients et Banque d'Investissement

Véronique de La Bachelerie, Administrateur délégué de Société Generale Bank & Trust

Bruno Delas, Directeur des systèmes d'information, organisation et processus de la Banque de détail en France

Pierre-Yves Demoures, Directeur délégué des ressources humaines du Groupe

Marie-Christine Ducholet, Responsable des métiers de financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, Société Générale Equipment Finance

Claire Dumas, Directrice financière de la Banque de détail en France

Daniel Fields, Directeur Activités de marchés

Ian Fisher, Responsable Pays pour le Groupe au Royaume-Uni

Patrick Folléa, Directeur adjoint de la Banque Privée et Directeur de Société Générale Banque Privée France

Olivier Garnier, Chef économiste du Groupe

Jean-Marc Giraud, Inspecteur général du Groupe

Donato Gonzalez-Sanchez, Responsable Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres pour l'Espagne et le Portugal et Responsable Pays pour le Groupe en Espagne et au Portugal

Éric Groven, Directeur délégué de la Banque de détail Société Générale en France

Arnaud Jacquemin, Secrétaire général adjoint du Groupe

Jochen Jehmlich, Chief Executive Officer de GEFA Group et Directeur général adjoint de Société Générale Equipment Finance

William Kadouch-Chassaing, Directeur financier délégué et Directeur de la stratégie du Groupe

Jean-Louis Klein, Responsable de la clientèle Grandes Entreprises de la Banque de détail Société Générale en France

Slawomir Krupa, Directeur général de Société Générale Americas

Albert Le Dirac'h, Président du Directoire de Komerční Banka et Responsable Pays pour le Groupe en République tchèque et en Slovaquie

Christophe Leblanc, Chief Operating Officer, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres

Diony Lebot, Directrice déléguée des risques du Groupe

Philippe Lhotte, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement

Xavier Lofficial, Directeur de la transformation, des processus et des systèmes d'information

Anne Marion-Bouchacourt, Responsable Pays pour le Groupe en Chine

Mike Masterson, Responsable des métiers Location longue durée et Gestion de flottes automobiles, ALD Automotive

Laetitia Maurel, Directrice des relations presse pour le Groupe

Alexandre Maymat, Responsable de la région Afrique/Asie/Méditerranée et Outre-mer, Banque et Services Financiers Internationaux

Jean-François Mazaud, Directeur de la Banque Privée

Christophe Mianné, Directeur délégué, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres

Patrizia Micucci, Responsable Pays pour le Groupe en Italie et Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement en Italie

Hikaru Ogata, Directeur, région Asie-Pacifique, Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Métier Titres

Dmitry Olyunin, Directeur général de Rosbank

Pierre Palmieri, Directeur des activités de financement

Philippe Perret, Responsable des métiers Assurances

Bruno Prigent, Directeur du Métier Titres

Sylvie Rémond, Co-Directeur, Relations Clients et Banque d'Investissement

Giovanni-Luca Soma, Responsable de la région Europe, Banque et Services Financiers Internationaux

Catherine Théry, Directrice de la coordination du contrôle interne et Directrice du programme « Enterprise Risk Management »

Vincent Tricon, Directeur Banque de Financement et d'Investissement pour les PME et ETI clientes de la Banque de détail Société Générale en France

Guido Zoeller, Responsable Pays Allemagne et Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement en Allemagne

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DÉCLARATION SUR LE RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Société Générale se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (novembre 2015, ci-après « Code AFEP-MEDEF » – document disponible sur le site www.afep.com).

En application du principe « *comply or explain* », Société Générale précise qu'elle applique l'ensemble des recommandations à l'exception de la recommandation ci-après :

Disposition du Code AFEP-MEDEF non appliquée en 2015	Justification
Article 16.2.1 : les délais d'examen des comptes par le Comité des comptes doivent être suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le conseil).	Plusieurs membres du Comité d'audit résidant à l'étranger, les réunions des comités relatives à l'examen des comptes se tiennent habituellement la veille du Conseil. Les meilleurs efforts sont faits pour que les documents et informations nécessaires soient adressés dans des délais suffisants pour permettre aux administrateurs de remplir leur mission.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un règlement intérieur (ci-après le « règlement intérieur »).

Début 2015, le Conseil d'administration a refondu le règlement intérieur pour y insérer notamment les dispositions issues de la directive CRD4 ainsi que pour y intégrer, pour une meilleure lisibilité, la Charte de l'administrateur.

Consécutivement à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, effective depuis l'Assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 mai 2015, le Conseil d'administration a modifié son règlement intérieur pour redéfinir notamment les fonctions de Président du Conseil d'administration et tenir compte de la suppression des fonctions de Vice-Présidents du Conseil.

Le règlement intérieur et les statuts de la Société sont insérés dans le Document de référence (voir chapitre 7).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général

Le 15 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président et de Directeur général seraient dissociées à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2015. À cette date, Lorenzo Bini Smaghi est devenu Président du Conseil et Frédéric Oudéa est demeuré Directeur général.

Au préalable, Lorenzo Bini Smaghi occupait le poste de Second Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 21 mai 2014.

Frédéric Oudéa est assisté par deux Directeurs généraux délégués : Séverin Cabannes (en poste depuis mai 2009) et Bernardo Sanchez Incera (en poste depuis le 1er janvier 2010).

Séverin Cabannes est plus particulièrement en charge des activités suivantes : Finance, Risques, Ressources, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Bernardo Sanchez Incera est plus particulièrement en charge de l'ensemble de la Banque de détail en France, de la supervision de la Banque de détail et des Services Financiers Internationaux.

2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

L'article 1er du règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du Conseil d'administration est requise (projets d'investissement stratégiques au-delà d'un certain montant, etc.). Voir ci-après, p.81, compétences du Conseil.

3. Composition du Conseil

Le Conseil comprend 12 administrateurs élus par l'Assemblée générale et 2 administrateurs représentant les salariés. Un représentant du Comité d'entreprise assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'administration.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de quatre ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler ou nommer tous les ans entre 2 et 5 administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale, Mesdames France Houssaye et Béatrice Lepagnol, dont les mandats ont été renouvelés le 19 mars 2015, ont un mandat de trois ans (2015-2018).

L'âge moyen des administrateurs est de 59 ans.

Huit administrateurs sont membres d'un ou plusieurs comités du Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2015

Administrateurs	Sexe	Âge[1]	Nationalité	Année initiale de nomination	Terme du mandat (AG)	Nombre d'années au Conseil[2]	Administrateur indépendant	Membre d'un Comité du Conseil	Nombre de mandats dans des sociétés cotées
Lorenzo BINI SMAGHI Président du Conseil d'administration	M	59	Italienne	2014	2018	2	Oui	-	1
Frédéric OUDÉA Directeur général	M	52	Française	2009	2019	7	Non	-	-
Robert CASTAIGNE	M	69	Française	2009	2018	7	Oui	CACI[3] CR[4]	2
Michel CICUREL	M	68	Française	2004	2016	12	Oui	CONOM[5] COREM[6]	1
Barbara DALIBARD	F	57	Française	2015	2019	1	Oui	-	1
Yann DELABRIÈRE	M	65	Française	2012	2016	4	Oui	-	2
Kyra HAZOU	F	59	Britannique/ Américaine	2011	2019	5	Oui	CACI[3] CR[4]	-
France HOUSSAYE	F	48	Française	2009	2018	7	Non	COREM[6]	-
Béatrice LEPAGNOL	F	45	Française	2012	2018	4	Non	-	-
Jean-Bernard LÉVY	M	60	Française	2009	2017	7	Oui	CONOM[5] Président du COREM[6]	2
Ana Maria LLOPIS RIVAS	F	65	Espagnole	2011	2019	5	Oui	-	1
Gérard MESTRALLET	M	66	Française	2015	2019	1	Oui	Président du CONOM[5] COREM[6]	1[7]
Nathalie RACHOU	F	58	Française	2008	2016	8	Oui	CACI[3] Président du CR[4]	2
Alexandra SCHAAPVELD	F	57	Néerlandaise	2013	2017	3	Oui	Président du CACI[3] CR[4]	2

(1) Âge au 31 décembre 2015.
(2) À la date de la prochaine Assemblée générale devant se tenir le 18 mai 2016.
(3) Comité d'audit et de contrôle interne.
(4) Comité des risques.
(5) Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.
(6) Comité des rémunérations.
(7) Deux mandats jusqu'au 4 juin 2015.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration en 2015

Administrateur	Départ	Nomination	Renouvellement	Nationalité
Frédéric OUDÉA			19 mai 2015	Française
Kyra HAZOU			19 mai 2015	Britannique/Américaine
France HOUSSAYE			19 mars 2015	Française
Béatrice LEPAGNOL			19 mars 2015	Française
Ana Maria LLOPIS RIVAS			19 mai 2015	Espagnole
Barbara DALIBARD		19 mai 2015		Française
Gérard MESTRALLET		19 mai 2015		Française
Jean-Martin FOLZ	19 mai 2015			Française
Anthony WYAND	19 mai 2015			Britannique

3.1 DES ADMINISTRATEURS EXPÉRIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

La composition du Conseil vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité. La compétence et l'expérience du monde financier et de la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de base de la sélection des administrateurs. Chaque année, l'équilibre ainsi défini de la composition du Conseil est réexaminé par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et le Conseil d'administration.

L'analyse des compétences des administrateurs montre leur complémentarité. Leur profil permet de couvrir l'ensemble du spectre des activités de la Banque et des risques associés à son activité.

3.2 PROFIL DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS	Banque, Finances	Autres activités	International	Carrière résumée
Frédéric OUDÉA	X		X	Groupe Société Générale depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'en 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008, Président-Directeur général de 2009 à 2015, Directeur général depuis le 19 mai 2015
Lorenzo BINI SMAGHI	X		X	De 1994 à 1998 : responsable de la Direction des politiques de l'Institut Monétaire Européen. En 1998 : Directeur général des relations financières internationales du ministère de l'Économie et des Finances d'Italie. Président de la SACE de 2001 à 2005. De 2005 à 2011, membre du Directoire de la BCE. Président non exécutif de SNAM
Robert CASTAIGNE		X	X	Total SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	X		X	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de La Compagnie Financière Saint-Honoré de 1999 à 2012
Barbara DALIBARD		X		Entre 1982 et 2003 : diverses fonctions chez France Télécom puis Alcanet International SAS et Orange. De 2003 à 2006 : Directrice de la division « Solutions Grandes Entreprises » puis Directrice de la division « Services de Communication Entreprises » au sein de France Télécom. De 2006 à 2010 : Directrice exécutive d'Orange Business Services. Depuis 2010 : Directrice générale de SNCF Voyages et membre du Comité de direction générale du groupe SNCF puis, depuis 2014, Directrice Générale voyageurs du groupe SNCF
Yann DELABRIÈRE		X	X	Directeur financier de la Coface entre 1982 et 1987, du groupe Printemps de 1987 à 1990 et de PSA de 1990 à 2007. Président-Directeur général de Faurecia depuis 2007
Kyra HAZOU	X		X	Entre 1985 et 2000 : *Managing Director* et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank. De 2001 à 2007 : administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni
Jean-Bernard LÉVY		X	X	Vivendi de 2002 à 2012 : Directeur général puis Président du Directoire. Président-Directeur général de Thalès de décembre 2012 à novembre 2014. Depuis novembre 2014, Président-Directeur général d'EDF
Ana Maria LLOPIS RIVAS	X		X	A travaillé onze ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander)
Gérard MESTRALLET		X	X	Entre 1984 et 1991 : chargé de mission auprès du Président puis Délégué général adjoint pour les affaires industrielles. En février 1991, administrateur délégué de la Société Générale de Belgique. En juillet 1995 : Président-Directeur général de la Compagnie de Suez. En juin 1997 : Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis en 2001, Président-Directeur général de Suez. Depuis juillet 2008, Président-Directeur général de ENGIE (anciennement GDF Suez)
Nathalie RACHOU	X		X	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999
Alexandra SCHAAPVELD	X		X	Expérience bancaire : a travaillé vingt-trois ans dans le secteur bancaire néerlandais (ABN AMRO), était notamment chargée du suivi des grands clients de la banque
France HOUSSAYE	X			Depuis 1989, salariée Société Générale
Béatrice LEPAGNOL	X			Depuis 1990, salariée Société Générale

3.3 UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration comporte 7 femmes et 7 hommes soit 50 % de femmes ou 41,6 % si l'on exclut du calcul les deux administrateurs représentant les salariés conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

3.4 PLUS DE 90 % D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2015 au regard des critères d'indépendance définis dans le rapport précité.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenus par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des Dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales).

Cet examen a été fait tout particulièrement pour M. Jean-Bernard Lévy, Président-Directeur général de EDF, M. Yann Delabrière, Président-Directeur général de Faurecia, M. Gérard Mestrallet, Président-Directeur général de ENGIE et Mme Barbara Dalibard, cadre dirigeant de la SNCF.

Dans ces quatre cas, le Comité a pu constater que les relations économiques, financières ou autres entre les administrateurs, les groupes qu'ils dirigent et Société Générale n'étaient pas de nature à modifier l'analyse faite début 2015. La part de Société Générale dans le financement de la dette de leurs groupes est apparue d'un niveau compatible avec les critères d'appréciation du Comité. Ils sont donc considérés comme indépendants.

Le Conseil d'administration a également spécialement examiné la situation de M. Lorenzo Bini Smaghi chargé d'août 2014 à avril 2015 d'une mission spéciale par la Direction générale (voir Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, page 113 et suivantes.). Il a considéré que cela ne remettait pas en cause sa qualité d'administrateur indépendant, cette mission temporaire ne pouvant être considérée comme pouvant porter atteinte à son indépendance.

M. Frédéric Oudéa, Directeur général depuis le 19 mai 2015, n'a pas été qualifié d'administrateur indépendant au regard des critères du Code AFEP-MEDEF.

3.5 SITUATION DES ADMINISTRATEURS AU REGARD DES CRITÈRES D'INDÉPENDANCE DU CODE AFEP-MEDEF

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Lorenzo BINI SMAGHI	0	0	0	0	0	0	0
Frédéric OUDÉA	X	0	0	0	0	0	0
Robert CASTAIGNE	0	0	0	0	0	0	0
Michel CICUREL	0	0	0	0	0	0	0
Barbara DALIBARD	0	0	0	0	0	0	0
Yann DELABRIÈRE	0	0	0	0	0	0	0
Kyra HAZOU	0	0	0	0	0	0	0
France HOUSSAYE	X	0	0	0	0	0	0
Béatrice LEPAGNOL	X	0	0	0	0	0	0
Jean-Bernard LÉVY	0	0	0	0	0	0	0
Ana Maria LLOPIS RIVAS	0	0	0	0	0	0	0
Gérard MESTRALLET	0	0	0	0	0	0	0
Nathalie RACHOU	0	0	0	0	0	0	0
Alexandra SCHAAPVELD	0	0	0	0	0	0	0

Légende :

« 0 » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

Critère 1 : statut de salarié ou de Dirigeant mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : représentant d'actionnaire important.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 11 sur 14 au 31 décembre 2015, soit 91,6 % des membres du Conseil d'administration si l'on retient la règle de calcul du Code AFEP-MEDEF qui exclut du calcul les représentants des salariés.

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion minimale de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le Code AFEP-MEDEF.

3.6 DES ADMINISTRATEURS ASSIDUS

En 2015, M. Frédéric Oudéa a présidé tous les Conseils jusqu'à la prise de fonctions de M. Lorenzo Bini Smaghi le 19 mai 2015. À compter de sa prise de fonctions, M. Lorenzo Bini Smaghi a présidé tous les Conseils.

Les taux de présence des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités sont très élevés.

Présence en 2015	PÉRIODE	CA	CACI	CR	CONOM	COREM
Lorenzo BINI SMAGHI		100 %				
Frédéric OUDÉA		100 %				
Robert CASTAIGNE		100 %	90 %	90 %		
Michel CICUREL		80 %			80 %	86 %
Barbara DALIBARD	À compter du 19 mai 2015	100 %				
Yann DELABRIÈRE		90 %				
Jean-Martin FOLZ	Jusqu'au 19 mai 2015	100 %			100 %	100 %
Kyra HAZOU		100 %	100 %	100 %		
France HOUSSAYE		100 %				100 %
Béatrice LEPAGNOL		100 %				
Jean-Bernard LÉVY		100 %			80 %	100 %
Ana Maria LLOPIS RIVAS		100 %				
Gérard MESTRALLET	À compter du 19 mai 2015	100 %			100 %	100 %
Nathalie RACHOU		100 %	100 %	100 %		
Alexandra SCHAAPVELD		100 %	100 %	90 %		
Anthony WYAND	Jusqu'au 19 mai 2015	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le taux moyen de présence par séance est de 98 % pour le Conseil d'administration (CA), 98 % pour le Comité d'audit et de contrôle interne (CACI), 95 % pour le Comité des risques (CR), 88 % pour le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise (CONOM) et 97 % pour le Comité des rémunérations (COREM).

3.7 DES ADMINISTRATEURS TENUS À DES OBLIGATIONS DE DÉTENTION D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SIGNIFICATIVES ET DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES EXIGEANTES

Chaque administrateur est tenu de respecter les règles déontologiques prévues dans le règlement intérieur, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés.

Extrait de l'article 4 du Règlement intérieur :

4.3 - Les administrateurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Ils s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

En outre, les administrateurs nommés par l'Assemblée générale doivent détenir un nombre minimum de 1 000 actions conformément à ce qui est prévu dans le règlement intérieur. Au 31 décembre 2015, tous les administrateurs détiennent au minimum 1 000 actions Société Générale. Le Président du Conseil d'administration détient 2 000 actions Société Générale.

> Article 16 du Règlement intérieur :
>
> 16.1 - Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1000 actions.
>
> 16.2 - Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ces actions.

Les Dirigeants mandataires sociaux sont par ailleurs astreints à des obligations spécifiques (voir page 93 – Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale).

4. Compétences du Conseil

Le règlement intérieur de Société Générale définit les modalités de son organisation et de son fonctionnement.

Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

Le Conseil d'administration intervient notamment sur les sujets suivants (article 1 du règlement intérieur) :

- **Orientations stratégiques** : il approuve les orientations stratégiques de Société Générale et du Groupe, veille à leur mise en œuvre et les revoit au moins une fois par an.
- **Comptes et qualité de l'information** : il veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché.
- **Risques** : il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels Société Générale est ou pourrait être exposé, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve les limites globales de risques ; s'assure de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance.
- **Dispositif de gouvernance** : il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; s'assure notamment du respect de la réglementation bancaire en matière de contrôle interne.
- **Dispositifs de surveillance** : il détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, notamment la prévention des conflits d'intérêts.
- **Projets d'investissement stratégiques et opérations significatives** : il approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.
- **Rémunération :** il fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve les principes de la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des personnes régulées, et décide de l'attribution d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.
- **Grandes orientations en matière de ressources humaines, d'organisation et de RSE** : il débat chaque année des grandes orientations de la politique suivie par le Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation ainsi qu'en matière de responsabilité sociale et environnementale.

5. Fonctionnement du Conseil

Le règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration (voir article 6 du règlement intérieur, p. 473). Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 6 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société. Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

6. Travaux du Conseil

En 2015, le Conseil d'administration a tenu 10 réunions, dont la durée a été en moyenne de trois heures trente. Le taux de présence des administrateurs a été de 98 % en moyenne par réunion (97 % en 2014).

Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, le Conseil d'administration a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2015.

Comme chaque année, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels et examiné le budget. Il a débattu des opérations de cessions/acquisitions réalisées en 2015 et a approuvé les modalités des plus importantes (Amundi notamment).

Au cours de l'année 2015, le Conseil a continué à suivre le profil de liquidité du Groupe et la trajectoire en capital compte tenu des exigences réglementaires. De même, à chaque réunion, il a suivi l'évolution des grands litiges.

En janvier 2015, le Conseil d'administration a refondu le règlement intérieur pour y insérer les dispositions de CRD4 et en mai il l'a actualisé à la suite de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Il a examiné le positionnement du Groupe, son environnement et son évolution au cours d'un séminaire d'un jour et demi.

En 2015, les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- évolution de la régulation bancaire (mise en place de l'Union bancaire et transfert de la supervision à la Banque Centrale Européenne (ci-après « BCE ») ;

- activité de Banque de détail ;
- activité de Banque Privée ;
- Afrique ;
- Asie ;
- politique RSE (responsabilité sociale et environnementale) ;
- systèmes d'information ;
- plans de résolution et de rétablissement ;
- conformité ;
- ressources humaines ;
- moyens de paiements ;
- image du Groupe ;
- satisfaction client.

Le Conseil d'administration a été informé des évolutions réglementaires et de leurs conséquences sur l'organisation du Groupe et de son activité (notamment la loi bancaire en France, loi Volcker et règlementation Tarullo aux États-Unis…).

Le Conseil a revu régulièrement la situation du Groupe en matière de risques. Il a débattu de l'appétit pour le risque du Groupe et de la cartographie des risques. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ci-après « ACPR ») relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de l'ACPR et de la BCE. Il a également examiné les suites données aux préconisations des régulateurs aux États-Unis.

Le Conseil a évalué la performance des mandataires sociaux et fixé leur rémunération. Il a fixé la rémunération du Président. Il a décidé des plans d'actions de performance. Il a débattu de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale. Il a revu la répartition des jetons de présence (voir page 89).

Le Conseil d'administration a préparé et arrêté les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle.

De même, il a débattu du plan de succession de la Direction générale.

Chaque année, le Conseil fait une revue de son fonctionnement. Les conclusions de cette revue en 2015 sont mentionnées dans la partie évaluation du présent rapport (voir p. 88).

En février 2016, le Conseil a procédé à l'examen annuel des engagements et conventions conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015. Il s'agit des engagements de retraite au bénéfice des Directeurs généraux délégués et de la convention de non concurrence liant la Société et M. Oudéa. Il a constaté la fin de la convention réglementée conclue avec Lorenzo Bini Smaghi et estime que les engagements et la convention en cours, qui demeurent justifiés, doivent être maintenus.

Par ailleurs, il a constaté qu'en 2015, aucune convention nouvelle n'a été conclue, directement ou indirectement, entre d'une part le Directeur général ou le Président du Conseil d'administration, un Directeur général délégué, un administrateur ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de Société Générale et, d'autre part, une filiale française ou étrangère dont Société Générale possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Sont exclues de cette appréciation, conformément à la loi, les conventions courantes conclues à des conditions normales.

Enfin, pour la première fois, les superviseurs bancaires (BCE et ACPR) ont assisté à un Conseil d'administration. La BCE a procédé à une enquête sur la gouvernance auprès des banques européennes à laquelle Société Générale a participé. Une lettre de suite a été adressée au Conseil d'administration dont les préconisations, à caractère pratique essentiellement, seront mises en œuvre en 2016. Concernant l'organisation du Conseil, la BCE préconise une différenciation dans la composition du Comité d'audit et du Comité des risques. Ce point sera traité postérieurement à l'Assemblée générale 2016.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rôle du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a nommé M. Lorenzo Bini Smaghi Président du Conseil d'administration consécutivement à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général le 19 mai 2015.

Les missions du Président sont précisées à l'article 5 du règlement intérieur.

Article 5 du Règlement intérieur :

5.1 - Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside les Assemblées Générales des actionnaires.

5.2 - Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'Administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est en charge du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

5.3 - Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe.

5.4 - Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

5.5 - Il s'exprime seul au nom du Conseil d'Administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

5.6 - Il consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la Société. En concertation avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les régulateurs, les grands actionnaires et les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'international.

5.7 - Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

5.8 - Le Président n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction générale qui propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

2. Rapport sur les activités du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil a consacré au Groupe à compter du 19 mai 2015 au moins deux journées et demi par semaine. Il a rencontré individuellement les administrateurs, notamment dans le cadre de l'évaluation de la performance du Conseil d'administration, y compris l'évaluation individuelle des administrateurs. Il a également rencontré les principaux dirigeants du Groupe (membres du Comité exécutif, responsables de lignes-métiers ou de fonctions). Il a visité certaines implantations (New York, Luxembourg, Londres). Il assiste aux Comités du Conseil et a accompagné le Comité d'audit et de contrôle interne et le Comité des risques dans son déplacement à New York. À plusieurs reprises, le Président a rencontré les régulateurs bancaires en Europe. Il a participé aux journées annuelles du FMI. Le Président a tenu plusieurs réunions avec la BCE. Par ailleurs, le Président a participé à de nombreuses manifestations publiques en Europe et hors d'Europe où il est intervenu sur plusieurs thèmes (macroéconomie, régulation bancaire notamment). Le Président s'est également exprimé à plusieurs reprises dans les médias. Enfin, il a rencontré des clients, des investisseurs et des actionnaires. Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale de 2016, il a tenu des réunions avec les principaux actionnaires et proxys.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2015, le Conseil d'administration a été assisté par 4 Comités :

- le Comité d'audit et de contôle interne ;
- le Comité des risques ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Les missions des 4 Comités du Conseil à compter du 1er janvier 2015 sont précisées aux articles 10 à 13 du règlement intérieur (voir chapitre 7) :

1. Comité d'audit et de contrôle interne

Dès 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes, devenu en 2010 le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques. En janvier 2015, ce Comité a été scindé en un Comité d'audit et de contrôle interne et en un Comité des risques en conformité avec la directive CRD4.

Au 31 décembre 2015, le Comité était composé de 4 administrateurs indépendants, Mmes Hazou, Rachou et Schaapveld et M. Castaigne. Il est présidé par Mme Schaapveld depuis le 19 mai 2015. Auparavant, il était présidé par M. Wyand.

Tous ses membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de Directeur financier, d'auditeur ou de Directeur juridique de banque.

Article 10 du Règlement intérieur :

10.1 - Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

10.2 - Il est notamment chargé :

a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;

b) d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil d'administration, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

c) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;

d) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;

e) de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :

- assure une revue régulière du contrôle interne et du contrôle de la maitrise des risques des pôles, des directions et des principales filiales ;
- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres.

10.3 - Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne, sauf décision contraire du Comité.

10.4 - Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, ou de contrôle interne. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE (CACI) POUR 2015

Le Comité s'est réuni 10 fois en 2015, le taux de participation a été de 98 %, contre 100 % en 2014.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité a entendu les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière. L'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition.

Le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a suivi le plan stratégique et financier 2010-2015. Il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres, au regard notamment des évolutions envisagées des règles prudentielles.

Il a vérifié l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suivi de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il a revu également le dispositif de contrôle des risques opérationnels en particulier dans la Banque de Financement et d'Investissement. Il a revu le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Il a donné au Comité des rémunérations son avis sur la prise en compte des risques dans le dispositif de rémunération de la population régulée (professionnels des marchés et autres).

Le Comité a consacré plusieurs points aux questions relatives au contrôle interne et au suivi des plans de remédiations (antiblanchiment aux États-Unis, contrôle des commissions Libor/Euribor et autres *benchmarks*).

Le Comité a revu de manière régulière les travaux de l'Inspection générale et de la Direction du contrôle périodique. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière.

Le Comité a suivi de très près tous les aspects de liquidité de la Banque. Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de l'ACPR, ainsi que sur des réponses à la BCE ou des régulateurs étrangers.

Les principaux thèmes traités dans l'année ont été les suivants :

- revue des acquisitions/cessions ;
- suivi des relations avec les régulateurs ;
- organisation générale de la conformité, dispositif global, rôles et responsabilités ;
- *Asset Quality Review* ;
- *Enterprise Risk Management* (culture risques) ;
- plans de redressement et résolution ;
- gestion fiscale ;
- protection de la clientèle ;
- gestion des litiges.

Par ailleurs, plusieurs revues d'activités ont été réalisées (Afrique, assurance, crédit à la consommation…). Le Comité s'est déplacé à New York et a fait une revue des activités sur le continent américain. Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2015.

2. Comité des risques

Le Comité des risques est composé au 31 décembre 2015 de 4 administrateurs indépendants, Mmes Hazou, Rachou et Schaapveld et M. Castaigne. Il est présidé par Mme Rachou depuis le 19 mai 2015. Auparavant, il était présidé par M. Wyand.

Tous ses membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de Directeur financier, d'auditeur ou Directeur juridique de banque.

Article 11 du Règlement intérieur :

11.1 - Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

11.2 - Il est notamment chargé :

a) d'examiner les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;

b) de procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;

c) d'émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;

d) d'examiner les politiques mises en place et les rapports établis pour se conformer à la réglementation bancaire sur le contrôle interne ;

e) d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes ;

f) d'examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ;

g) sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

11.3 - Il dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut recourir aux services du directeur des risques ou à des experts extérieurs.

11.4 - Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

11.5 - Le Comité des risques est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES RISQUES POUR 2015

Au cours de l'exercice, le Comité des risques s'est réuni à 10 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 95 %.

Le Comité des risques, à chaque réunion, entend le Directeur des risques sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il fait un point régulier sur :

- le panorama des risques et la cartographie des risques ;
- les limites de risques pour lesquelles il prépare les décisions du Conseil ;
- la liquidité ;
- la lutte antiblanchiment ;
- le tableau de bord de réputation ;
- le tableau de bord de conformité.

En 2015, il a consacré plusieurs points à la sécurité informatique et aux systèmes d'information (GBIS, BDDF). Il a été tenu informé des principaux litiges, y compris fiscaux. Il a revu l'organisation de la Direction des risques et le projet ERM. Il a également revu la Direction de la conformité. Des projets lui ont été présentés (harmonisation, MIF II, filiales, nouvelle loi bancaire …). Il s'est assuré des modalités de prise en compte de risques et de la conformité dans la détermination des rémunérations variables. Il a examiné des zones de risques spécifiques (par exemple le *trading* électronique ou les *desk pools*). Il a également préparé les travaux du Conseil sur les plans de redressement et résolution.

Le Comité s'est déplacé à New York pour faire une revue des activités sur le continent américain. Durant cette visite, il a reçu le superviseur des activités du Groupe à New York.

3. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2015 de 4 administrateurs dont 3 indépendants (MM. Cicurel, Lévy et Mestrallet) et une salariée Mme Houssaye. Il est présidé par M. Lévy, administrateur indépendant. Ses membres ont toutes les compétences pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération, y compris au regard de la gestion des risques du Groupe.

Article 12 du Règlement intérieur :

12.1 - Le Comité des rémunérations prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la Société.

12.2 - Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ainsi que des dirigeants effectifs s'ils sont différents ;
- de la politique de rémunération des salariés régulés au sens de la réglementation bancaire.

12.3 - Il contrôle la rémunération du directeur des risques et du responsable de la conformité.

12.4 - Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à la Banque Centrale Européenne.

12.5 - Il peut être assisté par les services de contrôle interne ou des experts extérieurs.

12.6 - Plus particulièrement, le Comité :

- propose au Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation applicable aux établissements de crédit, des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- prépare l'évaluation annuelle de la performance des dirigeants mandataires sociaux ;
- propose au Conseil d'administration la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil d'administration relatives à l'épargne salariale.

12.7 - Il est composé de trois administrateurs au moins et comprend un administrateur élu par les salariés. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF[1]. Sa composition lui permet d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération au regard de la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités de la Société.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS POUR 2015

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 7 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 97 % (97 % en 2014).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur le statut et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. Il a préparé les décisions relatives au suivi des rémunérations de long terme ou différées. Il a notamment préparé les décisions relatives à la rémunération du Président.

Le Comité a préparé l'évaluation des Dirigeants mandataires sociaux. Il a proposé les objectifs annuels des Dirigeants mandataires sociaux au Conseil.

Conformément à la directive CRD4 et ses textes de transposition en France, le Comité des rémunérations a veillé à ce que les politiques de rémunérations suivies par le Groupe soient non seulement conformes à la réglementation, mais aussi alignées sur la politique de maîtrise de risque de l'entreprise ainsi que sur ses objectifs en matière de fonds propres.

Le Comité a revu les principes de la politique de rémunération applicable dans le Groupe, en particulier ceux concernant les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a consacré plusieurs séances à cet examen et à s'assurer que le dispositif proposé en ce qui concerne la population régulée était conforme aux nouvelles règles particulièrement complexes. Il a tout particulièrement veillé à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit et de contrôle interne et le Comité des risques à ce sujet. Il s'est appuyé aussi sur les travaux des organes de contrôle, externes et internes. Enfin, il a examiné le rapport annuel sur les rémunérations.

La politique de rémunération est décrite en détail pages 90 et suivantes.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans d'attribution d'actions (ou d'équivalents actions).

Le Comité a préparé les travaux du Conseil sur l'égalité hommes/femmes au sein de l'entreprise.

(1) Pour le calcul du taux d'indépendants au sein des Comités, le Code AFEP-MEDEF ne prend pas en compte les salariés.

4. Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est composé au 31 décembre 2015 de 3 administrateurs indépendants, MM. Cicurel, Lévy et Mestrallet. Il est présidé par M. Mestrallet (depuis le 19 mai 2015, M. Folz auparavant). Ses membres ont toutes les compétences pour analyser les politiques et pratiques en matière de nominations et de gouvernement d'entreprise.

Article 13 du Règlement intérieur :

13.1 - Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

a) identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur ;

b) sans préjudice des autres dispositions applicables en la matière, propose au Conseil d'administration un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;

c) évalue périodiquement, et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumet toutes recommandations utiles ;

d) examine périodiquement les politiques du Conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, des directeurs généraux délégués et du responsable de la filière risques, et formule des recommandations en la matière ;

13.2 - Plus particulièrement, le Comité :

a) est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles ;

b) propose au Conseil d'administration les nominations des membres des Comités du Conseil d'administration ;

c) prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année ;

d) propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants ;

e) est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

13.3 Il est composé de trois administrateurs au moins. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR 2015

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 5 réunions en 2015 ; le taux de participation a été de 88 % (95 % en 2014).

Il a préparé les décisions arrêtées lors du Conseil d'administration du 15 janvier 2015 en matière de gouvernance :

- dissociation des fonctions de Président et Directeur général ;
- organisation des Comités ;
- proposition de nominations pour les postes de Président/Directeur général/Président des Comités ;
- sélection des administrateurs en vue de l'Assemblée générale.

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2015 relatif au « gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'autoévaluation du fonctionnement du Conseil (Voir ci-dessous). Le Président du Comité a préparé l'évaluation du Conseil d'administration et de ses membres au moyen d'entretiens individuels avec les administrateurs. Dans le cadre du processus de sélection des administrateurs pour 2016, il a eu recours à l'aide d'un cabinet extérieur.

Il a examiné le plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Par ailleurs, il a été tenu informé des évolutions prévisionnelles du Comité exécutif et du Comité de direction, et notamment de la diversité des nominations réalisées.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES MEMBRES

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base d'une évaluation réalisée tous les trois ans par un consultant externe spécialisé et les autres années sur la base d'entretiens ou de questionnaires pilotés par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document de synthèse qui sert de base aux débats du Conseil.

Pour l'année 2015, compte tenu des modifications apportées à la gouvernance, le Conseil a décidé de déroger au recours triennal à un cabinet externe et de procéder à une évaluation pilotée par le Comité de nominations et du gouvernement d'entreprise sur la base d'un rapport préparé par le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et le Président du Conseil d'administration. Tous les administrateurs ont participé à l'exercice sous forme d'un entretien. Cet entretien a porté à la fois sur l'évaluation du Conseil et l'évaluation individuelle des administrateurs. Le Conseil d'administration a débattu sur la base d'un rapport sur cette évaluation présenté par le Comité en janvier 2016.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration et le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise ont mené des entretiens individuels avec chaque administrateur afin d'évaluer leur contribution individuelle aux travaux du Conseil.

Unanimement, les administrateurs ont une opinion positive sur le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'administration. Les interactions avec la Direction générale et le Président sont jugées excellentes.

Les administrateurs ont notamment constaté que :

- la composition du Conseil est appropriée ;
- s'agissant de l'évaluation individuelle, elle est très positive.

Plusieurs pistes d'amélioration ont été arrêtées pour 2016 :

- un équilibre entre les sujets traités laissant une place plus grande à la stratégie, aux ressources humaines, à l'informatique et au *benchmarking* ;
- le renforcement des actions de formation (notamment réglementation prudentielle, risques de marché…) ;
- dans le cadre des prochaines nominations d'administrateurs, des profils ayant une expertise bancaire et financière seront à privilégier.

FORMATION

Les nouveaux administrateurs bénéficient de formation à leur demande et d'un parcours de rencontres au sein du Groupe. Par ailleurs, le séminaire annuel et certains thèmes abordés lors de séances du Conseil ont pour but d'apporter aux administrateurs les éléments de formation indispensables à leur mission (par exemple sur l'évolution du contexte réglementaire ou l'évolution de l'environnement concurrentiel). Deux séances de formation ont été organisées en 2015 sur les mécanismes de comptabilisation en matière de risques de marché et sur la réglementation prudentielle en matière d'assurance (Solvabilité II). Un plan de formation spécifique pour les administrateurs salariés a été préparé ; une formation sur la gouvernance a été délivrée en novembre 2015 dont les supports ont été diffusés au Conseil d'administration.

MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts (voir chapitre 7) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 7 du Document de référence.

Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée générale par internet dans les conditions communiquées dans l'avis de réunion publié au bulletin des annonces légales obligatoires.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le montant annuel des jetons de présence a été fixé à 1 250 000 euros par l'Assemblée générale du 24 mai 2011.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont déterminées par l'article 15 du règlement intérieur (voir chapitre 7). Elles ont été revues pour tenir compte de l'évolution de la gouvernance effective depuis le 19 mai 2015. À compter de l'Assemblée générale du 19 mai 2015, la partie fixe est répartie *prorata temporis* selon les modalités suivantes :

- 1 part à chaque administrateur ;
- 0,5 part supplémentaire pour les membres du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et ceux du Comité des rémunérations ;
- 1 part supplémentaire pour le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et celui du Comité des rémunérations ;
- 1 part supplémentaire pour les membres du Comité des risques et ceux du Comité d'audit et du contrôle interne ;
- 2 parts supplémentaires pour le Président du Comité d'audit et du contrôle interne et celui du Comité des risques.

La partie variable des jetons est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil d'administration et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé.

La partie fixe est égale à 40 % après attribution d'une somme forfaitaire aux fonctions de Président du Comité d'audit et du contrôle interne et du Comité des risques. Aucun jeton n'est versé ni au Président ni au Directeur général.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MENTION DE LA PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Principes de rémunération », p. 90.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 7, p. 461.

3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Principes de rémunération

La politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations qui se réunit à plusieurs reprises chaque année pour en débattre. Outre le cadre réglementaire, il tient compte de l'évolution de l'environnement de Société Générale, de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs, et des pratiques d'institutions financières en Europe et de groupes de taille comparable en France.

Cette politique prend en compte l'exhaustivité des composantes de la rémunération et des autres avantages octroyés le cas échéant dans l'appréciation globale de la rétribution des Dirigeants mandataires sociaux. Elle assure un équilibre entre ces différents éléments dans l'intérêt général du Groupe. Outre des critères de performance financière, elle intègre des éléments d'appréciation extra-financières, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, dans la détermination de la rémunération variable.

Par ailleurs, la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux se conforme :

- à la directive CRD4 du 26 juin 2013 dont l'objectif est d'imposer des politiques et pratiques de rémunérations compatibles avec une gestion efficace des risques. La directive CRD4 a été transposée et ses principes sur les rémunérations sont applicables depuis le 1er janvier 2014 ;
- aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Rémunération du Président non exécutif

La rémunération de M. Lorenzo Bini Smaghi est composée d'un montant fixe qui s'élève à 850 000 euros brut par an, inchangé depuis sa nomination en tant que Président du Conseil d'administration le 19 mai 2015.

Afin de garantir une totale indépendance dans l'exécution de son mandat, il ne perçoit ni rémunération variable ni jetons de présence.

Un logement est mis à sa disposition pour l'exercice de ses fonctions à Paris. Aucune autre rémunération ni avantage ne lui est accordé.

Rémunération de la Direction générale

La rémunération attribuée aux Dirigeants mandataires sociaux exécutifs est composée des trois éléments suivants :

- **la rémunération fixe (RF)**, qui reconnaît l'expérience et les responsabilités exercées, et tient compte des pratiques du marché ;
- **la rémunération variable annuelle (RVA)**, qui dépend de la performance de l'année et de la contribution des Dirigeants mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale ;
- **l'intéressement à long terme (LTI)**, qui a pour objectif de renforcer le lien des Dirigeants mandataires sociaux avec les intérêts des actionnaires et de les inciter à délivrer une performance de long terme. Son acquisition est soumise à une condition de présence et est fonction de la performance du Groupe mesurée par des critères internes et externes sur des périodes de quatre et six ans.

Dans le respect de la directive CRD4, la composante variable, c'est-à-dire la rémunération variable annuelle et l'intéressement à long terme, est plafonnée à 200 % de la rémunération fixe. En outre, les Dirigeants mandataires sociaux ont l'interdiction de recourir à des stratégies de couverture ou d'assurance, tant pendant les périodes d'acquisition que pendant les périodes de rétention.

Les Dirigeants mandataires sociaux ne reçoivent plus d'option de souscription ou d'achat d'actions depuis 2009.

La présentation standardisée des rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux figure aux pages 96 à 98.

Rémunération fixe au titre de 2015

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, la rémunération fixe des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'est revue qu'à échéances relativement longues, en cohérence avec les événements affectant l'entreprise et les pratiques de marché.

Le Conseil d'administration de Société Générale a maintenu, lors de sa réunion du 10 février 2016, les rémunérations fixes de la Direction générale.

Ainsi, la rémunération fixe de M. Frédéric Oudéa, Directeur général, s'élève à 1 300 000 euros et celle de MM. Séverin Cabannes et Bernardo Sanchez Incera, Directeurs généraux délégués, s'élève à 800 000 euros. Elles avaient été fixées depuis septembre 2014 et confirmées le 19 mai 2015, lors de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général.

Rémunération variable annuelle au titre de 2015

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La rémunération variable annuelle est évaluée à travers deux éléments :

- une partie quantitative, qui est fondée sur la réalisation de critères liés à la performance financière annuelle. Les indicateurs sont déterminés notamment en fonction des objectifs budgétaires du Groupe et des métiers du périmètre de supervision. Les résultats sont retraités de l'impact purement comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre du Groupe et de la *Debt Value Adjustment*. Elle représente un maximum de 60 % de la rémunération variable annuelle ;

- une partie qualitative, qui est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice. Elle représente un maximum de 40 % de la rémunération variable annuelle.

Dans une approche qui vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps tout en favorisant l'alignement avec l'intérêt des actionnaires, et en application de la directive CRD4, le versement d'au moins 60 % de la rémunération variable annuelle est différé pendant trois ans *prorata temporis* et combine des paiements en numéraire et des attributions d'actions ou équivalents actions, induisant ainsi son caractère aléatoire, car lié en grande partie à la performance du Groupe et à l'évolution du cours de l'action Société Générale.

PLAFOND

En cohérence avec le Code AFEP-MEDEF, son montant maximum est fixé depuis le 1er septembre 2014 à 135 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur général et 115 % pour les Directeurs généraux délégués.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION ET APPRÉCIATION DE LA PERFORMANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Pour le **Directeur général**, la rémunération variable annuelle a été évaluée à travers les critères suivants en application des règles définies par le Conseil d'administration du 12 mars 2015 :

- une part quantitative mesurée en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation ;
- une part qualitative évaluée par rapport à des indicateurs spécifiques prédéfinis portant sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et des métiers, en particulier la Russie, l'optimisation de l'organisation et la maîtrise des coûts, la conformité réglementaire et la maîtrise des risques, notamment opérationnels, la satisfaction des clients, le déploiement du nouveau modèle de *leadership* et la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Pour les **Directeurs généraux délégués**, les critères économiques portent à la fois sur le périmètre Groupe et sur leur périmètre de responsabilité spécifique. Ainsi, la rémunération variable annuelle a été évaluée sur les critères suivants :

- une part quantitative mesurée en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe en matière de bénéfice net par action, de résultat brut d'exploitation et de coefficient d'exploitation et de l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chacun, de résultat brut d'exploitation, de résultat courant avant impôt et de coefficient d'exploitation ;
- une part qualitative a été évaluée par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques, en cohérence avec ceux du Directeur général (voir *supra*).

Les objectifs cibles pour 2015 ont été établis précisément et approuvés par le Conseil d'administration du 12 mars 2015 ; ils ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité liées à la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'administration du 10 février 2016 a constaté une hausse notable des performances quantitatives qui retrouvent un niveau proche de celui atteint en 2013, les résultats de l'année 2014 ayant été exceptionnellement affectés par la décision de déprécier l'écart d'acquisition sur les activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux en Russie.

Le Conseil d'administration du 10 février 2016, sur recommandation du Comité des rémunérations, a constaté les taux d'atteinte suivants :

Pour le Directeur général, un taux de 80 % des objectifs quantitatifs a été atteint, la hausse des performances réalisées résultant essentiellement d'une bonne performance commerciale dans tous les métiers notamment les activités de Banque de détail et d'un renforcement de la solidité financière du Groupe au-delà des exigences réglementaires.

Le détail des niveaux de réalisation par objectif est présenté dans le tableau ci-dessous :

Critère	Poids	Niveau de réalisation
BNPA	33,33 %	93 %
Résultat brut d'exploitation	33,33 %	74 %
Coefficient d'exploitation	33,33 %	72 %
Total	**100 %**	**80 %**

Au regard des objectifs qualitatifs qui lui avaient été assignés pour 2015, le Conseil a fixé le niveau de réalisation de 90 %, notamment en considération de l'accélération de la transformation digitale du Groupe, de la maîtrise continue des coûts et des risques et la poursuite dans la transformation culturelle élaborée sur un modèle équilibré centré sur les clients et guidé par ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, de responsabilité et d'engagement. Enfin, le Conseil a souligné les progrès réalisés en matière de responsabilité sociale et environnementale, visibles notamment par la progression dans les évaluations des agences de notations extra-financières et indices verts mondiaux.

En conséquence, sa rémunération variable annuelle s'élève à 1 474 200 euros, correspondant à un taux de réalisation global de 84 %.

Sa rémunération attribuée au titre de 2015 (définie comme la somme de sa rémunération fixe versée en 2015 et de sa rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2015), qui s'élève à 2,8 millions d'euros, représente 50 fois la rémunération brute moyenne d'un collaborateur de Société Générale SA France.

Pour les Directeurs généraux délégués, les niveaux de réalisation de chacun des objectifs financiers des métiers sous supervision ont été arrêtés par la Direction financière et validés par le Conseil d'administration ; ils ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité liées à la stratégie des métiers.

Les rémunérations variables annuelles attribuées ont été calculées en pourcentage de la rémunération fixe moyenne de l'année 2015. Elles s'élèvent à :

- 712 080 euros pour M. Séverin Cabannes, correspondant à un taux de réalisation global de 77 % (soit 69 % au titre de la part quantitative et 90 % de la part qualitative).
- 759 920 euros pour M. Bernardo Sanchez Incera, correspondant à un taux de réalisation global de 83 % (soit 81 % au titre de la part quantitative et 85 % de la part qualitative).

HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES ANNUELLES ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Rappel de la rémunération variable brute au titre des exercices antérieurs							Rémunération variable annuelle brute au titre de 2015	
(En EUR)*	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Montant total	Dont part versée en numéraire en 2016
M. Oudéa	0[1]	0[1]	1 196 820	682 770	1 194 600	1 406 070	948 767	**1 474 200**	294 840
M. Cabannes	0[2]	320 000	665 281	310 144	670 176	705 120	539 978	**712 080**	142 416
M. Sanchez Incera	Non applicable[3]	Non applicable[3]	667 662	391 440	560 112	619 718	494 632	**759 920**	151 984

(*) Valeur nominale en euros à l'attribution. Pour l'exercice 2015, il s'agit de la valeur telle que décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

(1) M. Frédéric Oudéa a renoncé à sa rémunération variable au titre des exercices 2008 et 2009.

(2) M. Séverin Cabannes a renoncé à sa rémunération variable au titre de l'exercice 2008.

(3) M. Sanchez Incera a été nommé Dirigeant mandataire social du groupe Société Générale le 1er janvier 2010.

Modalités d'acquisition et de paiement

En conformité avec les normes applicables aux dirigeants de banques (directive CRD4), le Conseil d'administration a fixé les modalités d'acquisition et de paiement de la rémunération variable annuelle comme suit :

- une part acquise en mars 2015, représentant 40 % du montant attribué total, dont la moitié, convertie en équivalents actions, est indisponible pendant une année ;
- une part non acquise et différée sur trois ans par tiers, représentant 60 % du montant total, attribuée aux deux tiers sous forme d'actions[1] ou équivalents actions, et soumise à une double condition de profitabilité et de niveau de fonds propres du Groupe. Une période d'indisponibilité de six mois s'applique à l'issue de chaque acquisition définitive.

Les montants de la part variable attribuée en actions ou équivalent actions sont convertis sur la base d'un cours déterminé, comme tous les ans, par le Conseil d'administration de mars, correspondant à la moyenne pondérée par le volume des échanges des 20 cours de Bourse précédant le Conseil.

Tant que le mandat est en cours, l'acquisition du variable annuel différé est également soumise à une condition de présence. Les exceptions à cette dernière sont les suivantes : départ à la retraite, décès, invalidité, incapacité d'exercice de ses fonctions et rupture du mandat justifiée par une divergence stratégique avec le Conseil d'administration.

Pour la période courant au-delà de la fin du mandat, la condition de présence n'est plus applicable. Toutefois, si le Conseil constate après le départ du dirigeant, qu'une décision prise durant son mandat a des conséquences très significatives sur les résultats de l'entreprise ou sur son image, il pourra décider la remise en cause totale ou partielle du versement du variable différé.

La rémunération variable annuelle attribuée en équivalents actions donne droit, durant la période de rétention, au versement d'un montant équivalent au paiement du dividende le cas échéant. Aucun dividende n'est payé pendant la durée de la période d'acquisition.

La rémunération variable versée est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par les Directeurs généraux délégués au titre de leurs fonctions, tant des sociétés du Groupe que de sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs. Le Directeur général ne perçoit aucun jeton de présence.

L'intéressement à long terme

Afin d'associer les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs aux progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires, ils bénéficient d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents, depuis 2012.

Dans la continuité des années précédentes, le Conseil d'administration du 10 février 2016 a décidé de mettre en œuvre, au titre de l'exercice 2015, le plan d'intéressement présentant les caractéristiques suivantes :

- attribution d'équivalent actions ou d'actions[1] ou en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de quatre et six ans, suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à cinq et sept ans ;
- acquisition définitive soumise à des conditions de présence et de performance. En effet, l'acquisition est fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) par rapport à celle du TSR de 11 banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition serait égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucune action ou équivalent action ne sera acquise en cas de performance insuffisante.

  La grille d'acquisition complète est la suivante :

Rang SG	Rangs 1*, 2 et 3	Rang 4	Rang 5	Rang 6	Rangs 7, 8 et 9	Rangs 10, 11 et 12
En % du nombre maximum attribué	100 %	83,3 %	66,7 %	50 %	25 %	0

* Rang le plus élevé de l'échantillon.

(1) Ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le même jour.

L'échantillon de référence est composé des établissements financiers suivants : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, Deutsche Bank, Intesa Sanpaolo, Nordea, Santander, UBS et Unicredit.

En outre, la valeur finale de paiement des actions sera limitée à un montant de 74 euros par action, soit 1,21 fois la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2015.

Enfin, en l'absence de profitabilité du Groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre et de la *Debt Value Adjustment*) l'année précédant l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale.

Le tableau ci-dessous indique pour chaque Dirigeant mandataire social exécutif le nombre d'actions ou équivalent actions qui lui ont été attribuées dans le cadre du plan au titre de 2015 et la valeur comptable de ceux-ci :

	Montant en valeur comptable*	Nombre maximum attribué
Frédéric Oudéa	850 500 EUR	44 988
Séverin Cabannes	567 000 EUR	29 992
Bernardo Sanchez Incera	567 000 EUR	29 992

* Sur la base du cours de l'action la veille du Conseil d'administration qui a déterminé l'attribution de l'intéressement à long terme.

RÉMUNÉRATION TOTALE 2015 - CHRONOLOGIE DES PAIEMENTS OU LIVRAISONS D'ACTIONS

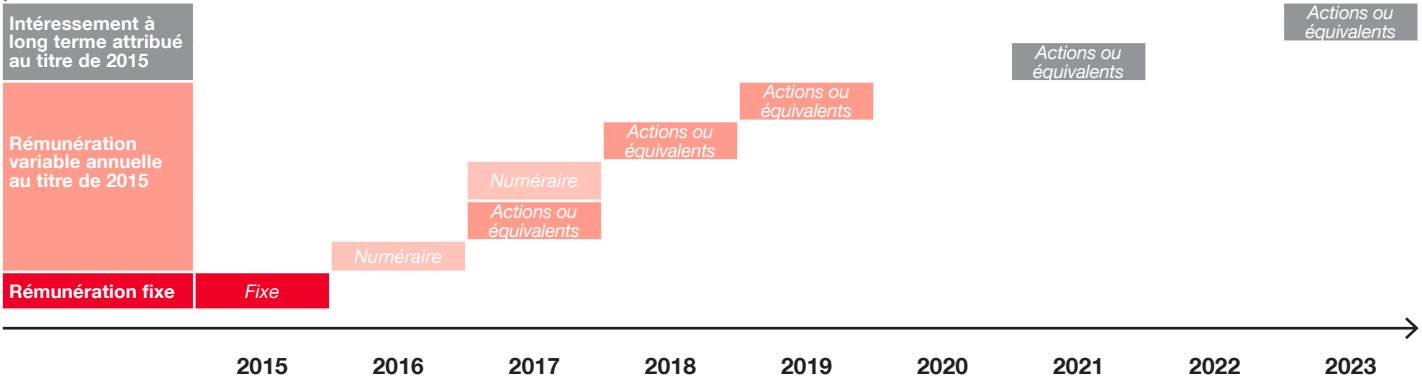

Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale[1]

Depuis 2002, les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Le Conseil d'administration du 7 mars 2011 a renforcé ces obligations afin de se conformer aux recommandations de l'AMF et aligner les intérêts des Dirigeants mandataires sociaux avec ceux de l'entreprise. Elles se situent respectivement à :

- 80 000 actions pour le Directeur général ;
- 40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

Ce niveau minimum doit être atteint au terme de cinq ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant mandataire social exécutif doit conserver 50 % des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

En outre, conformément à la loi, les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des levées d'options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20 % des actions acquises de chaque attribution et pour les options à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions.

Les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation.

Les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

Ils ont déclaré n'avoir recours à aucune opération de couverture de cours des actions Société Générale et des parts du FCPE « Société Générale actionnariat (Fonds E) » qu'ils détiennent et ont pris l'engagement de ne pas y recourir dans le futur.

(1) Code AFEP-MEDEF.

Les avantages postérieurs à l'emploi : retraite, indemnité de départ, clause de non-concurrence

RETRAITE

M. Frédéric Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général en 2009 ne bénéficie plus d'aucun droit à retraite sur-complémentaire de la part de Société Générale.

RÉGIME DE L'ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE(1)

MM. Cabannes et Sanchez Incera conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salariés avant leur nomination comme Dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Ce régime additif, mis en place en 1991, et répondant aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, attribue aux cadres hors classification nommés à partir de cette date, à la date de la liquidation de leur pension de sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre le nombre d'années d'ancienneté au sein de Société Générale et 60, soit une acquisition de droits potentiels égale à 1,67 % par an, l'ancienneté prise en compte ne pouvant excéder 42 annuités.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Ils font l'objet d'un préfinancement auprès d'une compagnie d'assurance, dont les primes sont soumises à la contribution définie à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale..

Au 31 décembre 2015, sur la base de l'ancienneté acquise et de la rémunération de référence de M. Cabannes à cette date, les droits potentiels ouverts, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement, et en prenant une hypothèse de départ à la retraite à 63 ans, représentent un montant de rente annuelle estimé à 113 000 euros (soit 7,5 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF).

Au 31 décembre 2015, sur la base de l'ancienneté acquise et de la rémunération de référence de M. Sanchez Incera à cette date, les droits potentiels ouverts, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement, et en prenant une hypothèse de départ à la retraite à 63 ans, représentent un montant de rente annuelle estimé à 54 000 euros (soit 3,5 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code AFEP-MEDEF).

RÉGIME DE L'IP VALMY

MM. Cabannes et Sanchez Incera conservent également le bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies qui leur était applicable en tant que salariés avant leur nomination comme mandataires sociaux exécutifs.

Ce régime à cotisations définies, établi dans le cadre de l'article 83 du Code général des impôts, a été mis en place en 1995. Il est à adhésion obligatoire pour l'ensemble des salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise et permet aux bénéficiaires d'acquérir des droits annuels à rente viagère différée de 0,1 % de leur rémunération plafonnée à 2 plafonds annuels de la sécurité sociale. Ce régime est financé à hauteur de 1,5 % par l'entreprise et de 0,5 % par les salariés. Il est assuré auprès de l'Institution de prévoyance Valmy.

Au 31 décembre 2015, MM. Cabannes et Sanchez Incera avaient acquis des droits à rente viagère différée de respectivement 753 euros par an et 398 euros par an.

INDEMNITÉ DE DÉPART

Le Directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.

MM. Cabannes et Sanchez Incera ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leurs fonctions de Dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Étant titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités conventionnelles au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension. En aucun cas, ces sommes ne pourraient être supérieures à deux années de rémunération totale.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

En cas de cessation de sa fonction de Directeur général, M. Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de dix-huit mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de vingt-quatre mois recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

Les Directeurs délégués généraux ne sont soumis à aucune clause de non-concurrence.

Autres avantages des Dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

Aucun autre avantage n'est attribué aux Dirigeants mandataires sociaux.

(1) Conventions réglementées avec MM. Cabannes et Sanchez Incera approuvées respectivement par les Assemblées générales du 19 mai 2009 et du 25 mai 2010.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AUTRES QUE LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations

La rémunération des membres du Comité exécutif est établie en conformité à la directive CRD4. Elle est fixée par la Direction générale et revue par le Comité des rémunérations et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable annuelle fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles quantitatives et qualitatives réalisées au cours de l'exercice écoulé.

De plus, les rémunérations attribuées au titre de 2015 des Directeurs des risques et de la conformité ont été approuvées par le Conseil d'administration. En conformité avec les règles fixées par la directive CRD4, la structure de cette rémunération variable comporte une partie non acquise intégralement soumise à des conditions de présence, de performance et de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité. Elle est différée sur cinq ans, et est attribuée en actions ou équivalents actions Société Générale au moins pour moitié (à hauteur de 50 % de la part acquise et de 60 % de la part non acquise totale).

La fraction du variable différée à cinq ans, dite intéressement à long terme, représente 40 % de la part non acquise. Elle est soumise à une condition exigeante fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du *Total Shareholder Return (TSR)* par rapport à celle de 11 banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition.

Outre ces composantes, ils bénéficient de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2015, les rémunérations exprimées en millions d'euros ont été les suivantes :

		Rémunération variable		
(En M EUR)	**Rémunération fixe**	**Part non différée versée en numéraire**	**Part différée et intéressement à long terme**	**Rémunération globale**
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2015(1)	4,4	1,6	6	12

(1) Ces montants comprennent les rémunérations de Mesdames Guillaumin et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Briatta, Goutard, Hauguel, Heim, Henry, Ottenwaelter, Parer, Suet et Valet, pour la période où ils ont été membres du Comité exécutif.

Obligations de détention d'actions Société Générale

Le niveau minimum de détention d'actions des membres du Comité exécutif est fonction du niveau de leur rémunération annuelle globale moyenne. Il s'établit au maximum à 80 000 actions, en cohérence avec l'obligation du Directeur général.

Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le Dirigeant doit conserver la moitié des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du plan d'épargne d'entreprise.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

État récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

(En EUR)	**Nature de l'opération**	**Date**	**Montant**
Barbara DALIBARD, Administrateur, a effectué 1 opération :	*Acquisition de 1 000 actions Société Générale*	22.7.15	46 000
Lorenzo BINI SMAGHI, Président du Conseil d'administration, a effectué 1 opération :	*Acquisition de 1 000 actions Société Générale*	06.11.15	45 190
Gérard MESTRALLET, Administrateur, a effectué 1 opération :	*Acquisition de 1 200 actions Société Générale*	25.11.15	52 440

TABLEAUX NORMALISÉS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET ÉQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL[1]

(En EUR)	Exercice 2014	Exercice 2015
Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI[2], Président du Conseil d'administration à compter du 19 mai 2015	0	553 562
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	0	0
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions ou équivalents actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	0	0
Total	**0**	**553 562**
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-directeur général puis Directeur général à compter du 19 mai 2015		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 254 692	2 780 125
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions ou équivalents actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[3]	850 500	850 500
Total	**3 105 192**	**3 630 625**
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 246 389	1 518 491
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions ou équivalents actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[3]	521 640	567 000
Total	**1 768 029**	**2 085 491**
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 232 593	1 566 639
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions ou équivalents actions attribuées dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice[3]	567 000	567 000
Total	**1 799 593**	**2 133 639**

Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Ce tableau n'inclut que la rémunération perçue par M. Bini Smaghi en qualité de Président du Conseil d'administration depuis sa nomination le 19 mai 2015. Pour la rémunération perçue avant le 19 mai 2015 en qualité d'administrateur, voir tableau 3.

(3) Ce dispositif est détaillé dans le chapitre consacré à la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux aux pages 90 et suivantes.

Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL[1]

(En EUR)	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants payés	**Montants dus au titre de l'exercice**	**Montants payés**	**Montants dus au titre de l'exercice**
Monsieur Lorenzo BINI SMAGHI, Président[2]				
– rémunération fixe	0	0	526 528	526 528
– rémunération variable annuelle non différée	0	0	0	0
– rémunération variable annuelle différée	0	0	0	0
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature[3]	0	0	27 034	27 034
Total	**0**	**0**	**553 562**	**553 562**
Monsieur Frédéric OUDÉA, Directeur général				
– rémunération fixe	1 100 000	1 100 000	1 300 000	1 300 000
– rémunération variable annuelle non différée[4]	281 214	189 753	189 753	294 840
– rémunération variable annuelle différée[4]	1 818 808	759 014	1 072 957[7]	1 179 360
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération complémentaire[5]	200 000	200 000	0	0
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature[6]	5 925	5 925	5 925	5 925
Total	**3 405 947**	**2 254 692**	**2 568 635**	**2 780 125**
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	700 000	700 000	800 000	800 000
– rémunération variable annuelle non différée[4]	125 308	107 996	92 947	142 416
– rémunération variable annuelle différée[4]	787 602	431 982	546 671[7]	569 664
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	15 716	0	15 050	0
– avantages en nature[6]	6 411	6 411	6 411	6 411
Total	**1 635 037**	**1 246 389**	**1 461 080**	**1 518 491**
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	733 338	733 338	800 000	800 000
– rémunération variable annuelle non différée[4]	110 953	98 926	63 186	151 984
– rémunération variable annuelle différée[4]	752 639	395 706	513 722[7]	607 936
– rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	12 991	0	35 740	0
– avantages en nature[6]	4 623	4 623	6 719	6 719
Total	**1 614 544**	**1 232 593**	**1 419 367**	**1 566 639**

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt. L'intéressement à long terme perçu par les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs est détaillé dans les tableaux 1 et 7.

(2) Ce tableau n'inclut que la rémunération perçue par M. Bini Smaghi en qualité de Président du Conseil d'administration depuis sa nomination le 19 mai 2015. Pour la rémunération perçue avant le 19 mai 2015 en qualité d'administrateur, voir tableau 3.

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'un logement de fonction.

(4) Les critères en application desquels la rémunération variable annuelle a été calculée sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux. Pour l'exercice 2015, les montants dus correspondent à la valeur en euros telle que décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

(5) Cette rémunération complémentaire a été octroyée à M. Oudéa lors de sa nomination en tant que Président-Directeur général et de la rupture de son contrat de travail. Elle a pris fin le 31 août 2014.

(6) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(7) Se référer au tableau ci-après pour le détail des sommes versées.

DÉTAIL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES ANNUELLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN 2015 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

(En EUR)	Rémunération variable annuelle différée versée en 2015 au titre de l'exercice				
	2011[1]	2012[2]	2013[3]	2013[4]	Total versé en 2015
Condition de performance applicable et statut de la condition	Core Tier 1* > 9% au 31/12/2014 Condition atteinte	Core Tier 1* > 9% au 31/12/2014 Condition atteinte	N/A	Core Tier 1** > 8% au 31/12/2014 et RNPG 2014>0 Condition atteinte	
M. OUDÉA	237 353	333 399	253 208	248 997	**1 072 957**
M. CABANNES	107 795	187 018	126 985	124 873	**546 671**
M. SANCHEZ INCERA	136 078	156 300	111 600	109 744	**513 722**

* Ratio Core Tier 1 évalué en environnement réglementaire dit « Bâle 2 ».

** Ratio Core Tier 1 évalué en environnement réglementaire dit « Bâle 3 ».

(1) Troisième et dernière échéance de la part non acquise indexée sur le cours de l'action Société Générale de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2011.

(2) Valorisation des actions livrées en octobre 2015 acquises en mars 2015 au titre de l'exercice 2012, y compris dividende pendant la période d'indisponibilité des actions.

(3) Valorisation des actions livrées en mars 2015 acquises en mars 2014 au titre de l'exercice 2013, y compris dividende pendant la période d'indisponibilité des actions.

(4) Valorisation des actions livrées en octobre 2015 acquises en mars 2015 au titre de l'exercice 2013, y compris dividende pendant la période d'indisponibilité des actions.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En EUR)	Jetons versés en 2014		Jetons versés en 2015		Jetons/Rémunérations	
Mandataires sociaux non Dirigeants	**Solde de l'exercice 2013**	**Acompte de l'exercice 2014**	**Solde de l'exercice 2014**	**Acompte de l'exercice 2015**	**Au titre de l'exercice 2014**	**Au titre de l'exercice 2015***
BINI SMAGHI Lorenzo[7]						
Jetons de présence			19 144	19 949	19 144	19 949
Convention réglementée[6]					80 000	120 000
CASTAIGNE Robert						
Jetons de présence	70 089	43 904	67 780	39 298	111 684	119 012
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
CICUREL Michel						
Jetons de présence	45 556	26 654	51 259	26 798	77 913	82 201
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
DALIBARD Barbara						
Jetons de présence[1]						31 092
Autres rémunérations						0
DELABRIÈRE Yann						
Jetons de présence	27 493	15 970	28 273	19 949	44 243	44 260
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
FOLZ Jean-Martin						
Jetons de présence	50 901	31 940	56 545	33 048	88 485	33 048
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HAZOU Kyra						
Jetons de présence	53 404	43 904	67 780	41 581	111 684	121 295
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HOUSSAYE France						
Jetons de présence[2]	30 261	26 654	51 259	29 081	77 913	85 892
Salaire Société Générale					53 041	50 212
LEPAGNOL Béatrice						
Jetons de présence[3]	30 261	17 306	31 146	19 949	48 451	51 041
Salaire Société Générale					39 080	37 320
LEVY Jean-Bernard						
Jetons de présence	38 702	27 242	48 771	33 048	76 013	100 607
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LLOPIS RIVAS Ana Maria						
Jetons de présence	30 261	17 306	31 146	19 949	48 451	51 041
Autres rémunérations	0	0	0		0	0
LULIN Elisabeth						
Jetons de présence	39 460					
Autres rémunérations	0					
MARTEL Thierry						
Jetons de présence[4]	15 767					
Autres rémunérations	0					
MESTRALLET Gérard						
Jetons de présence[1]						74 340
Autres rémunérations						0
OSCULATI Gianemilio						
Jetons de présence	74 174	20 773	37 689		58 462	
Autres rémunérations	0	0	0		0	
RACHOU Nathalie						
Jetons de présence	74 174	43 904	67 780	41 581	111 684	163 002
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0

(En EUR)	Jetons versés en 2014		Jetons versés en 2015		Jetons/Rémunérations	
Mandataires sociaux non Dirigeants	**Solde de l'exercice 2013**	**Acompte de l'exercice 2014**	**Solde de l'exercice 2014**	**Acompte de l'exercice 2015**	**Au titre de l'exercice 2014**	**Au titre de l'exercice 2015***
SCHAAPVELD Alexandra						
Jetons de présence	18 703	31 836	46 485	41 581	78 321	163 002
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
WYAND Anthony						
Jetons de présence	171 815	131 455	166 096	110 217	297 551	110 217
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
Total (Jetons)					**1 250 000**	**1 250 000**
Censeur						
MATSUO Kenji						
Rémunérations(5)	10 553					
Autres rémunérations	0					

* Le solde des jetons perçus au titre de l'exercice 2015 a été versé aux membres du Conseil fin janvier 2016.

(1) Pas de versement d'acompte pour les nouveaux administrateurs.

(2) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(3) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

(4) Versés à Groupama.

(5) Versés à Meiji Yasuda Life insurance.

(6) Cette convention est détaillée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagement réglementés aux pages 113 à 114.

(7) Ce tableau n'inclut que les sommes perçues par M. Bini Smaghi avant sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration le 19 mai 2015. Pour la rémunération perçue après le 19 mai 2015 en qualité de président, voir tableau 2.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2015.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les Dirigeants mandataires sociaux n'ont levé aucune option au cours de l'exercice 2015.

Tableau 6

ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'actions Société Générale au cours de l'exercice 2015.

Tableau 7

ACTIONS REÇUES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL[1]

	Date d'attribution	Nombre d'actions reçues durant l'exercice
M. BINI SMAGHI	N/A	N/A
M. OUDÉA	14.03.2013	7 999
	13.03.2014	11 948
M. CABANNES	14.03.2013	4 487
	13.03.2014	5 992
M. SANCHEZ INCERA	14.03.2013	3 750
	13.03.2014	5 266

(1) Au titre des rémunérations variables annuelles différées attribuées en 2013 et 2014 au titre des exercices 2012 et 2013.

Note : Actions issues du programme de rachat.

ÉQUIVALENTS ACTIONS REÇUS DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL[1]

	Date d'attribution	Nombre d'équivalents actions acquises durant l'exercice	Montant versé *(En EUR)*
M. BINI SMAGHI	N/A	N/A	N/A
M. OUDÉA	02.05.2012	37 500	1 566 975
M. CABANNES	02.05.2012	25 000	1 044 650
M. SANCHEZ INCERA	02.05.2012	25 000	1 044 650

(1) Première échéance de l'intéressement à long terme attribué par le Conseil d'administration du 2 mai 2012 sous forme d'équivalents actions dont l'acquisition était intégralement conditionnée à la performance relative de l'action Société Générale par rapport à ses pairs. La performance boursière évaluée début 2014 a placé Société Générale au 1er rang de l'échantillon.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT[1]

Date d'Assemblée	27.05.2008	27.05.2008	30.05.2006
Date du Conseil d'administration	09.03.2010	09.03.2009	21.03.2008
Nombre total d'actions[2] pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552[6]	2 328 128
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les Dirigeants mandataires sociaux[3]			
Frédéric Oudéa	0	0	52 739
Séverin Cabannes	0	0	17 030
Bernardo Sanchez Incera	0	0	0
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du Comité exécutif en poste lors de leur attribution	415 596	155 289	177 205
Nombre total de bénéficiaires	684	778	1 830
dont membres du Comité exécutif en poste lors de leur attribution	10	7	10
Point de départ d'exercice des options	9.03.2014	31.03.2012	21.03.2011
Date d'expiration	8.03.2017	8.03.2016	20.03.2015
Prix de souscription ou d'achat *(en EUR)*[4]	41,2	23,18	63,6
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 %	27 %	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2015	21 243	266 942	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	656 899	912 898	2 328 128
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	321 858	164 712	0
Dilution potentielle du capital[5]	0,04 %	0,02 %	0 %

(1) Les charges de personnel générées par ces plans d'options sont présentées dans la Note annexe 5.3 des états financiers consolidés (p. 351).

(2) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués à la suite des augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(3) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés Dirigeants mandataires sociaux en 2008 et M. Sanchez Incera en 2010.

(4) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration.

(5) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(6) Dont 320 000 options attribuées initialement aux Dirigeants mandataires sociaux exécutifs qui y ont renoncé.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré *(en EUR)*
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé*	0	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	60 068	43,5

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2015.

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE
INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Date d'Assemblée	20.05.2014	22.05.2012	22.05.2012	25.05.2010	25.05.2010	25.05.2010
Date du Conseil d'administration	12.03.2015	13.03.2014	14.03.2013	02.03.2012	07.03.2011	02.11.2010
Nombre total d'actions attribuées	1 233 505	1 010 775	1 846 313	2 975 763	2 351 605	5 283 520[6]
dont le nombre attribué aux Dirigeants mandataires sociaux[3]						
Frédéric Oudéa	-	-	-	-	34 461[2]	-
Séverin Cabannes	-	-	-	-	19 156[2]	-
Bernardo Sanchez Incera	-	-	-	-	19 225[2]	
Nombre total de bénéficiaires	6 733	6 082	6 338	6 363	5 969	
Date d'acquisition des actions	31.03.2017 (R) 31.03.2019 (NR)	31.03.2016 (R) 31.03.2018 (NR)	31.03.2015 (R) 31.03.2017 (NR)	31.03.2014 (R) 31.03.2016 (NR)	31.03.2013 (R) 31.03.2015 (NR)	29.03.2013 (R) 31.03.2015 (NR) (1re tranche) 31.03.2014 (R) 31.03.2016 (NR) (2e tranche)
Date de fin de période de conservation[1]	31.03.2019	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016	31.03.2015	29.03.2015 31.03.2016
Conditions de performance[4]	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Juste valeur *(en EUR)*[5]	36,4 pour résidents français 34,9 pour non-résidents français	37,8 pour résidents français 38,1 pour non-résidents français	26,1 pour résidents français 27,1 pour non-résidents français	21,9	39,9	35,8 pour résidents français 34,6 pour non-résidents français (1re tranche) 34,6 pour résidents français 33,2 pour non-résidents français (2e tranche)
Nombre d'actions acquises au 31.12.2015	148	106	1 201 218	2 211 016	1 811 424	3 090 096
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	17 492	35 595	100 622	180 536	540 181	863 536
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 215 865	975 074	544 473	584 211	0	1 329 888

R = Résidents fiscaux français.

NR = Non-résidents fiscaux français.

Les charges de personnel générées par ces plans d'attributions gratuites d'actions sont présentées dans la Note annexe 5.3 des états financiers consolidés (p. 351).

(1) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.

(2) La condition de performance applicable à cette attribution fondée sur le ROE du Groupe n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

(3) Pour les Dirigeants mandataires sociaux, voir également les tableaux 6 et 7 du Document de référence 2016.

(4) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, Plans d'attribution d'actions aux salariés.

(5) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est celle dite par arbitrage.

(6) « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » bénéficiant à l'ensemble des salariés du Groupe, soit près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays, décrit p. 351.

Note : Actions attribuées en application de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Tableau 11

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de travail[1][4]		Régime de retraite supplémentaire[2]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence[3]	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Lorenzo Bini Smaghi, Président du Conseil d'administration	2015[5]	2019		X		X		X		X
Frédéric Oudéa, Directeur général	2008[6]	2019		X		X		X	X	
Séverin Cabannes, Directeur général délégué	2008	2019	X		X			X		X
Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué	2010	2019	X		X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP-MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites supplémentaires figure page 94.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non-concurrence figure page 94.

(4) Les contrats de travail de MM. Cabannes et Sanchez Incera ont été suspendus pendant la durée de leur mandat.

(5) M. Lorenzo Bini Smaghi a été nommé Président du Conseil d'administration le 19 mai 2015.

(6) M. Frédéric Oudéa a été nommé Directeur général en mai 2008, puis Président-Directeur général en mai 2009 et Directeur Général le 19 mai 2015.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET SOUMIS À L'AVIS DES ACTIONNAIRES

Tableau 1

Monsieur **Lorenzo BINI SMAGHI**, Président du Conseil d'administration à compter du 19 mai 2015

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015		**Présentation**
Rémunération fixe	526 528 EUR	Le Conseil d'administration de Société Générale a décidé, lors de sa réunion du 15 janvier 2015, la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. À l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2015, M. Lorenzo Bini Smaghi a été nommé Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a décidé que Lorenzo Bini Smaghi percevrait une rémunération fixe annuelle de 850 000 euros brut.
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Lorenzo Bini Smaghi ne perçoit pas de rémunération variable.
Jetons de présence	Sans objet	Lorenzo Bini Smaghi ne perçoit pas de jetons de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	27 034 EUR	Un logement est mis à sa disposition pour l'exercice de ses fonctions à Paris.

Tableau 2

Monsieur **Frédéric OUDÉA**, Président-Directeur général puis Directeur général à compter du 19 mai 2015

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015		Présentation
Rémunération fixe	1 300 000 EUR	Rémunération fixe brute versée en 2015, conformément à la décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2014. Elle a été confirmée en mai 2015 lors de la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général. Ce montant se substitue à sa précédente rémunération fixe de 1 000 000 euros, inchangée depuis 2011, et à l'indemnité de 300 000 euros accordée en 2009 en compensation de la perte du bénéfice du régime de retraite supplémentaire lors de la rupture de son contrat de travail.
Rémunération variable annuelle		Frédéric Oudéa bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 90 du Document de référence 2016. Le plafond de cette rémunération variable annuelle est de 135 % de la rémunération fixe.
dont rémunération variable annuelle non différée	294 840 EUR (valeur nominale)	**Évaluation de la performance 2015** - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2015 et des réalisations constatées sur l'exercice 2015, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 1 474 200 euros(1). Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 84 % de sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 90 du Document de référence 2016). En conformité avec la directive CRD4 applicable aux établissements de crédit, **les modalités de paiement de cette rémunération** sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle est convertie pour les deux tiers en actions ou équivalents actions Société Générale (ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le même jour) cessibles sur 3,5 ans *prorata temporis* ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2016 et l'autre moitié convertie en équivalents actions Société Générale indisponibles pendant une année.
dont rémunération variable annuelle différée	1 179 360 EUR (valeur nominale)	
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au titre de l'exercice	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune attribution de *stock options* depuis 2009.
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	850 500 EUR (Valorisation selon la norme IFRS2 en date du 9 février 2016 et communiquée au Conseil pour sa réunion du 10 février 2016) Ce montant correspond à une attribution de 44 988 actions ou équivalents actions	Les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient depuis 2012 d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents afin de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le plan attribué au titre de 2015 présente les caractéristiques suivantes : ■ attribution de 44 988 actions ou équivalents actions (ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le même jour) en deux tranches, dont les durées d'acquisition sont de quatre et six ans, suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à cinq et sept ans ; ■ acquisition définitive soumise à des conditions de présence et de performance. L'atteinte de cette dernière sera fonction de la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) de Société Générale par rapport à celle du TSR de 11 banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition sera égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucune action ou équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante. En l'absence de profitabilité du Groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre et de la *Debt Value Adjustment*) l'année précédent l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale. Enfin, le Conseil d'administration a décidé de plafonner la valeur finale de l'acquisition à un montant de 74 euros par action, soit 1,21 fois la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2015.
Jetons de présence	Sans objet	
Valorisation des avantages de toute nature	5 925 EUR	Frédéric Oudéa bénéficie d'une voiture de fonction.

(1) Valeur nominale telle que décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	En cas de cessation de sa fonction de Directeur général, Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de dix-huit mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de vingt-quatre mois recommandé par le Code AFEP-MEDEF. Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 24 mai 2011 et approuvé par l'Assemblée générale du 22 mai 2012 (4e résolution).
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Frédéric Oudéa ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

Tableau 3

Monsieur **Séverin CABANNES,** Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015		Présentation
Rémunération fixe	800 000 EUR	Rémunération annuelle brute versée en 2015
Rémunération variable annuelle		Séverin Cabannes bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 90 du Document de référence 2016. Le plafond de cette rémunération variable annuelle est de 115 % de la rémunération fixe.
dont rémunération variable annuelle non différée	142 416 EUR (valeur nominale)	**Évaluation de la performance 2015** - Compte-tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2015 et des réalisations constatées sur l'exercice 2015, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 712 080 euros(1). Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 77 % sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 90 du Document de référence 2016). En conformité avec la directive CRD4 applicable aux établissements de crédit, **les modalités de paiement de cette rémunération** sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle est convertie pour les deux tiers en actions ou équivalents actions Société Générale (ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le même jour) cessibles sur trois, cinq ans *prorata temporis* ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2016 et l'autre moitié convertie en équivalents actions Société Générale indisponibles pendant une année.
dont rémunération variable annuelle différée	569 664 EUR (valeur nominale)	
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au titre de l'exercice	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune attribution de *stock options* depuis 2009.
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	567 000 EUR Valorisation selon la norme IFRS2 en date du 9 février 2016 et communiquée au Conseil pour sa réunion du 10 février 2016 Ce montant correspond à une attribution de 29 992 actions ou équivalents actions	Les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient depuis 2012 d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents afin de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le plan attribué au titre de 2015 présente les caractéristiques suivantes : ■ attribution de 29 992 actions ou équivalents actions (ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l' Assemblée générale tenue le même jour), suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à cinq et sept ans ; ■ acquisition définitive soumise à des conditions de présence et de performance. L'atteinte de cette dernière sera fonction de la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) de Société Générale par rapport à celle du TSR de 11 banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition sera égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucune action ou équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante. En l'absence de profitabilité du Groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre et de la *Debt Value Adjustment*) l'année précédent l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale. Enfin, le Conseil d'administration a décidé de plafonner la valeur finale de l'acquisition à un montant de 74 euros par action, soit 1,21 fois la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2015.
Jetons de présence	15 050 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du groupe sont déduits du montant de rémunération variable versée au Directeurs généraux délégués.
Valorisation des avantages de toute nature	6 411 EUR	Séverin Cabannes bénéficie d'une voiture de fonction.

(1) Valeur nominale telle que décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Séverin Cabannes ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture de son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Séverin Cabannes n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Séverin Cabannes conserve le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme Dirigeant mandataire social exécutif. Ce régime additif, mis en place en 1991, et répondant aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de SG, telle que décrite p. 94. Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la tranche B de l'Agirc. Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Au 31 décembre 2015, sur la base de l'ancienneté acquise et de la rémunération de référence de M. Cabannes à cette date, les droits potentiels ouverts, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement, et en prenant une hypothèse de départ à la retraite à 63 ans, représentent un montant de rente annuelle estimé à 113 000 euros (soit 7,5 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF). Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 mai 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 19 mai 2009 (7e résolution). M. Cabannes conserve également le bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme Dirigeant mandataire social exécutif. Ce régime à cotisations définies, établi dans le cadre de l'article 83 du Code général des impôts, a été mis en place en 1995. Il est à adhésion obligatoire pour l'ensemble des salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise et permet aux bénéficiaires d'acquérir des droits annuels à rente viagère différée de 0,1 % de leur rémunération plafonnée à 2 plafonds annuels de la sécurité sociale. Ce régime est financé à hauteur de 1,5 % par l'entreprise et de 0,5 % par les salariés. Au 31 décembre 2015, M. Cabannes avait acquis des droits à rente viagère différée de 753 euros par an.

Tableau 4

Monsieur **Bernardo SANCHEZ INCERA,** Directeur général délégué

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015		**Présentation**
Rémunération fixe	800 000 EUR	Rémunération annuelle brute versée en 2015
Rémunération variable annuelle		Bernardo Sanchez Incera bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont les critères de détermination sont fonction à hauteur de 60 % d'objectifs financiers budgétaires et de 40 % d'objectifs qualitatifs. Les éléments sont décrits page 90 du Document de référence 2016. Le plafond de cette rémunération variable annuelle est de 115 % de la rémunération fixe.
dont rémunération variable annuelle non différée	151 984 EUR (valeur nominale)	**Évaluation de la performance 2015** - Compte tenu des critères quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil de mars 2015 et des réalisations constatées sur l'exercice 2015, le montant de la rémunération variable annuelle a été arrêté à 759 920 euros(1). Cela correspond à un taux global de réalisation de ces objectifs de 83 % sa rémunération variable annuelle maximum (voir page 90 du Document de référence 2016). En conformité avec la directive CRD4 applicable aux établissements de crédit, **les modalités de paiement de cette rémunération** sont les suivantes : ■ 60 % de la rémunération variable annuelle est conditionnelle et soumise à l'atteinte d'objectifs de profitabilité du Groupe et de niveau de fonds propres évalués sur les exercices 2016, 2017 et 2018. Elle est convertie pour les deux tiers en actions ou équivalents actions Société Générale (ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l'Assemblée générale tenue le même jour) cessibles sur trois, cinq ans *prorata temporis* ; ■ le solde, soit 40 % de cette rémunération variable, est acquis immédiatement, la moitié étant versée en mars 2016 et l'autre moitié convertie en équivalents actions Société Générale indisponibles pendant une année.
dont rémunération variable annuelle différée	607 936 EUR (valeur nominale)	
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Valorisation des options d'actions attribuées au titre de l'exercice	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune attribution de *stock options* depuis 2010.
Valorisation d'actions ou équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au titre de l'exercice	567 000 EUR (Valorisation selon la norme IFRS2 en date du 9 février 2016 et communiquée au Conseil pour sa réunion du 10 février 2016) Ce montant correspond à une attribution de 29 992 actions ou équivalents actions	Les Dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient depuis 2012 d'un dispositif d'intéressement à long terme, attribué en actions ou équivalents afin de les associer au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le plan attribué au titre de 2015 présente les caractéristiques suivantes : ■ attribution de 29 992 actions ou équivalents actions (ce choix sera déterminé par le Conseil d'administration du 18 mai 2016 en fonction de l'approbation de la résolution autorisant les attributions gratuites d'actions par les actionnaires lors de l' Assemblée générale tenue le même jour), suivies d'une période d'indisponibilité d'une année après l'acquisition, portant ainsi les durées d'indexation à cinq et sept ans ; ■ acquisition définitive soumise à des conditions de présence et de performance. L'atteinte de cette dernière sera fonction de la progression du *Total Shareholder Return* (TSR) de Société Générale par rapport à celle du TSR de 11 banques européennes comparables sur la totalité des périodes d'acquisition. Ainsi, la totalité de l'attribution ne sera acquise que si le TSR de Société Générale se situe dans le quartile supérieur de l'échantillon ; pour une performance légèrement supérieure à la médiane, le taux d'acquisition serait égal à 50 % du nombre total attribué ; enfin aucune action ou équivalent action ne sera acquis en cas de performance insuffisante. En l'absence de profitabilité du Groupe (mesurée par le résultat net part du Groupe, hors impacts purement comptables liés à la réévaluation de sa dette propre et de la *Debt Value Adjustment*) l'année précédent l'acquisition définitive de l'intéressement à long terme, aucun versement ne sera dû, quelle que soit la performance boursière de Société Générale. Enfin, le Conseil d'administration a décidé de plafonner la valeur finale de l'acquisition à un montant de 74 euros par action, soit 1,21 fois la valeur de l'actif net par action du groupe Société Générale au 31 décembre 2015.
Jetons de présence	35 740 EUR	Les jetons de présence versés par les autres sociétés du groupe sont déduits du montant de rémunération variable versée au Directeurs généraux délégués.
Valorisation des avantages de toute nature	6 719 EUR	Bernardo Sanchez Incera bénéficie d'une voiture de fonction.

(1) Valeur nominale telle que décidée par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnités de départ	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de la rupture de son mandat social.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Bernardo Sanchez Incera n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos	Bernardo Sanchez Incera conserve le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme Dirigeant mandataire social exécutif. Ce régime additif, mis en place en 1991, et répondant aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite p. 94. Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la tranche B de l'Agirc. Chaque année, les droits à rente potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire projetés au moment du départ à la retraite, sur la base d'hypothèses actuarielles. Au 31 décembre 2015, sur la base de l'ancienneté acquise et de la rémunération de référence de M. Sanchez Incera à cette date, les droits potentiels ouverts, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement, et en prenant une hypothèse de départ à la retraite à 63 ans, représentent un montant de rente annuelle estimé à 54 000 euros (soit 3,5 % de sa rémunération de référence telle que définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF). Conformément à la procédure relative aux conventions réglementées, cet engagement a été autorisé par le Conseil du 12 janvier 2010 et approuvé par l'Assemblée générale du 25 mai 2010 (8e résolution). M. Sanchez Incera conserve également le bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies qui lui était applicable en tant que salarié avant sa nomination comme Dirigeant mandataire social exécutif. Ce régime à cotisations définies, établi dans le cadre de l'article 83 du Code général des impôts, a été mis en place en 1995. Il est à adhésion obligatoire pour l'ensemble des salariés ayant plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise et permet aux bénéficiaires d'acquérir des droits annuels à rente viagère différée de 0,1 % de leur rémunération plafonnée à 2 plafonds annuels de la Sécurité sociale. Ce régime est financé à hauteur de 1,5 % par l'entreprise et de 0,5 % par les salariés. Au 31 décembre 2015, M. Sanchez Incera avait acquis des droits à rente viagère différée de 398 euros par an.

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Politique générale

Le Groupe a suspendu les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions depuis 2011. Des attributions gratuites d'actions sont réalisées en France depuis 2006 et à l'international depuis 2009 dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a défini la politique suivante : les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme 3 catégories de collaborateurs. Ces collaborateurs sont :

- ceux dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées ;
- ceux qui, étant des hauts potentiels, ont les compétences les plus recherchées sur le marché du travail ;
- ceux dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise en application de la norme IFRS 2.

Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Les conditions d'acquisition des actions ont été renforcées par l'Assemblée générale de mai 2010. Ainsi depuis 2011, les attributions sont soumises dans leur totalité à une condition de présence à la date d'acquisition et à une condition de performance liée à la performance collective, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire. Entre 2006 et 2010, des conditions de performance Groupe étaient appliquées à une partie des attributions des Dirigeants, managers et experts du Groupe. Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe et appliquées aux Dirigeants du Groupe sont exigeantes et fixées *a priori.*

Le tableau ci-dessous présente le suivi des conditions de performance appliquées aux plans d'attribution gratuite d'actions.

SUIVI DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS ARRIVÉS À ÉCHÉANCE

Année du plan	Description de la condition de performance	Suivi de la condition
Plan 2006	Condition de ROE moyen sur 2006-2007 et 2006-2008 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2007	Condition de ROE moyen sur 2007-2008 et 2007-2009 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2008	Conditions de BNPA 2009 et 2010 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2009	Condition de BNPA moyen sur 2009-2011	Non réalisée
Plan 2010	Condition de ROE 2012 et TSR relatif	Non réalisée
Plan 2011	Condition de ROE 2012 et TSR relatif	Non réalisée
	BNPA 2012 et TSR relatif	Non réalisée
	RNPG 2012	Réalisée
Plan 2012	RNPG 2013	Réalisée
Plan 2013	RNPG 2014	Réalisée
Plan 2014	RNPG 2015	Réalisée

Les deux conditions de performance du « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » de novembre 2010 ont été remplies.

Il s'agissait, pour la première, du résultat net positif du Groupe pour l'exercice 2012 et, pour la seconde, de la progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction des clients sur les 3 principaux métiers au niveau mondial de Société Générale.

Plan 2015

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 12 mars 2015 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 18e résolution de l'Assemblée générale du 20 mai 2014. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 6733 pour un total de 1250000 actions, soit 0,16 % du capital.

Les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe n'ont pas bénéficié de ce plan. Les bénéficiaires, 2608 femmes et 4125 hommes, qui appartiennent aux autres catégories de salariés (y compris non cadres), sont répartis dans près de 75 pays ; 38 % des attributaires travaillent hors de France.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition de présence tout au long de la période d'acquisition et d'une condition de performance. Pour les bénéficiaires du plan, l'acquisition est fonction du résultat du groupe Société Générale. Pour les salariés du groupe Boursorama, la condition porte sur le résultat du groupe Boursorama.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non-résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ans et conformément à la législation française, les titres seront incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Anonyme
17, cours Valmy
92972 Paris-La Défense

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Avec M. Lorenzo Bini Smaghi, administrateur (président du conseil d'administration depuis le 19 mai 2015)

Nature et objet

Convention de prestation de services signée le 31 juillet 2014 pour réaliser deux rapports d'étude destinés au conseil d'administration et à la direction générale.

Modalités

Le conseil d'administration a confié à M. Lorenzo Bini Smaghi la réalisation de deux rapports d'étude pour apporter aux membres du conseil d'administration et de la direction générale un complément à la réflexion sur l'évolution du contexte législatif et réglementaire dans le secteur financier et ses incidences sur le Groupe Société Générale, notamment à l'international.

La convention de prestation de services a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 31 juillet 2014 et approuvée par votre assemblée générale du 19 mai 2015. La convention est entrée en vigueur le 1er août 2014 et a pris fin le 30 avril 2015.

La charge comptabilisée en 2015 relative à cette prestation s'élève à 120 K€.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1- Avec M. Frédéric Oudéa, Directeur Général

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

La clause de non-concurrence de M. Frédéric Oudéa a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 24 mai 2011 et approuvée par votre assemblée générale du 22 mai 2012.

Sous réserve de ne pas reprendre d'activité pendant une durée fixée à dix-huit mois suivant la cessation de son mandat social, dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance côtés, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France, M. Frédéric Oudéa sera en droit de percevoir pendant cette période, une indemnité payable mensuellement égale à sa rémunération fixe de directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

2- Avec MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes, Directeurs Généraux Délégués

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes.

Modalités

L'engagement de retraite au bénéfice de M. Bernardo Sanchez Incera a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 janvier 2010 et approuvé par votre assemblée générale du 25 mai 2010.

L'engagement de retraite au bénéfice de M. Séverin Cabannes a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 mai 2008 et approuvé par votre assemblée générale du 19 mai 2009.

Aux termes de ces engagements, MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre le nombre d'années d'ancienneté au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à la charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

DELOITTE & ASSOCIÉS
José-Luis GARCIA

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce[1]. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne prétend pas décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel à l'épargne publique, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités.

Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge du contrôle de la conformité), l'ensemble des directions financières du Groupe, ainsi que la Direction du contrôle périodique. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent Rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit et de contrôle interne.

TYPOLOGIE DES RISQUES

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **Le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays)** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires.

  Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être touchée défavorablement par des changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.
- **Le risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.
- **Les risques structurels de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur de la position structurelle à taux fixe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.
- **Le risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.
- **Les risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.
- **Le risque de non-conformité** (y compris les risques juridiques et fiscaux) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe.
- **Le risque de réputation** : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement.
- **Le risque stratégique** : risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie.
- **Le risque lié à l'activité** : risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés.
- **Le risque lié aux activités d'assurance** : à travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif-passif (risques de taux, de valorisation, de

(1) La partie Gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure en p. 63 et suivantes.

contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommages, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Par ailleurs, le Groupe est aussi soumis aux risques suivants :

- **Le risque sur le portefeuille d'investissement :** risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe.
- **Le risque lié aux activités de services financiers spécialisés :** au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque (APR) se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature de risque et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

La Direction des risques et la Direction financière mènent conjointement une démarche coordonnée avec les directions opérationnelles, dans le cadre de l'exercice d'appétit pour le risque du Groupe, de formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, rentabilité, solvabilité, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques (crédit, marché, opérationnels et structurels).

L'APR prend en considération la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels mesurés notamment dans un *scenario* macroéconomique budgétaire central et dans un *scenario* macroéconomique de *stress* sévère mais plausible.

La définition d'appétit pour le risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il sous-tend le processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global (décrit ci-après), utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en *scenario* économique stressé.

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments clés :

- validation des cibles d'appétit pour le risque par le Conseil d'administration, après présentation au Comité des risques du Conseil d'administration en milieu d'année en vue d'une prise en compte dans le budget ;
- lors de la finalisation du processus budgétaire, le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valide après examen par le Comité des risques du Conseil d'administration la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles d'appétit pour le risque.

Par ailleurs, le positionnement cible des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature de risques sont analysés et validés par le Comité des risques du Conseil d'administration.

L'appétit pour le risque du Groupe est mis en œuvre par la Direction générale, en liaison avec le COMEX, et appliqué par les pôles d'activités et directions centrales à travers un dispositif approprié de pilotage opérationnel des risques, en matière :

- de gouvernance (instances et mécanismes de décision, d'encadrement, de suivi) ;
- d'encadrement (identification des zones de risques à encadrer, processus d'octroi et de prise de risques, politiques de gestion des risques à travers des limites et des *guidelines*, gestion des ressources) ;
- et de suivi (suivi budgétaire, *reportings,* indicateurs avancés de risques, contrôle permanent et périodique).

Les indicateurs essentiels de l'appétit pour le risque, ou leurs déclinaisons, sont régulièrement suivis dans l'année afin d'identifier tout événement susceptible d'entraîner une évolution défavorable du profil de risque du Groupe. De telles observations peuvent justifier le déclenchement d'actions de remédiation, jusqu'à l'activation du plan de rétablissement dans les cas les plus sévères.

Énoncé de l'appétit pour le risque (*Risk Appetite Statement*)

Société Générale développe un modèle de banque universelle équilibré avec un ancrage européen fort et une présence mondiale sur certains domaines d'expertise. Ceci se traduit par :

- une allocation de capital équilibrée entre les activités du Groupe (Banque de détail, Services Financiers Internationaux, Banque d'Investissement et Solutions Investisseurs) avec une prépondérance des activités de Banque de détail. Les activités de marché font l'objet d'une allocation de capital contenue ;
- un modèle équilibré géographiquement avec une forte proportion de revenus réalisés dans les pays matures. Le Groupe développe un portefeuille d'activités dédiées à la clientèle de particuliers diversifié sur les zones Europe et Afrique. Sur la clientèle d'entreprises, la grande clientèle et les investisseurs, le Groupe développe au plan mondial les activités pour lesquelles il bénéficie d'une expertise reconnue.

La politique de croissance du Groupe privilégie les domaines d'expertise existants, le fonds de commerce de bonne qualité et la recherche de synergies au sein du Groupe.

Société Générale recherche une rentabilité durable et cohérente avec son coût du capital et son modèle de banque universelle. Pour ce faire, le Groupe :

- s'attache à maîtriser la volatilité de ses résultats ;
- calibre des ratios de solvabilité et de liquidité assurant une marge de sécurité significative par rapport aux exigences réglementaires minimum ;
- maintient un *rating* en ligne avec ses principaux pairs permettant un accès au financement compatible avec le développement de ses activités ;

- veille à la stabilité et à la diversification de ses sources de financement ;
- assure une résistance suffisante à des *scenarii* d'assèchement de liquidité ;
- encadre de façon stricte les risques structurels de taux et de change.

Société Générale vise à maintenir un portefeuille de crédit de qualité avec une forte prépondérance des encours « *Investment Grade* » et une diversification du portefeuille entre clientèles de particuliers, de professionnels, d'entreprises et d'institutions financières :

- pour un même type de produit, les critères d'octroi sont équivalents, qu'il soit ou non destiné à être redistribué ;
- tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction, ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance.

  La notation des contreparties, appuyée sur des modèles internes respectant les principes et paramètres bâlois, constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit.

  En règle générale, les sûretés ne constituent pas l'axe principal de la décision d'octroi.

  Les risques de concentration individuelle sont strictement encadrés.

  À l'exception des opérations de faible montant, le Groupe privilégie le partage du risque de crédit de chacune de ses opérations par voie de syndication, tout en gardant une part finale en signe d'engagement auprès de ses clients et pour conserver, dans le temps, un suivi des expositions originées.
- le suivi de la concentration sectorielle et par type de contrepartie ou d'activité est réalisé périodiquement, notamment au travers d'exercices de *stress test,* et peut donner lieu à la mise en place de limites.
- enfin, dans le domaine de la Banque de détail et en matière de clientèle de particuliers, le processus d'octroi repose sur les décisions et recommandations issues des outils d'analyse et d'aide à la décision déployés dans le Groupe, conçus à partir de modèles statistiques.

Les activités de marché, orientées vers les besoins des clients du Groupe, font l'objet d'un encadrement strict :

- le risque de marché est encadré sous forme d'une limite globale en *stress test* déclinée sur toutes les activités, complétée d'un ensemble de limites plus spécifiques comme, par exemple, les limites en Valeur en Risque (VaR) et en Valeur en Risque Stressée (SVaR), des limites sur les positions long terme ou des limites en nominal ;
- l'appétit du Groupe pour le risque de marché, caractérisé par un ratio Revenu/Consommation de limite en *stress test,* est globalement stable ;
- les limites de risque de marché sont notamment déterminées en fonction de la manœuvrabilité des positions (nature et complexité du produit, maturité, taille relative de la position SG par rapport au marché et effet d'emprise), du couple rendement/risque de l'opération ou de l'activité et des conditions de marché ;
- ces limites sont complétées de seuils d'alerte afin d'éviter tout risque de dépassement.

Société Générale a pour objectif de contenir les pertes liées aux risques opérationnels dans leur ensemble à 1 % maximum des revenus récurrents.

Les activités du Groupe s'inscrivent dans le strict respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques ou de normes internes, aux niveaux national et international. En particulier le Groupe :

- s'attache à respecter de façon rigoureuse les règles de conformité, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de respect des directives d'embargos et de sanctions financières internationaux, de lutte contre la corruption, ainsi que ses engagements de conduite fiscale ;
- veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle et de l'ensemble de ses parties prenantes, ainsi qu'à l'intégrité de ses pratiques bancaires et financières.

Société Générale considère sa réputation comme un actif de grande valeur qu'il est essentiel de protéger pour assurer le développement durable du Groupe. La prévention et la détection du risque d'atteinte à sa réputation sont intégrées dans l'ensemble des pratiques opérationnelles du Groupe :

- la préservation de la réputation du Groupe passe notamment par la diffusion auprès de ses collaborateurs des valeurs de responsabilité, de comportement éthique et d'engagement ;
- enfin, dans un esprit de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe s'est engagé à agir conformément à un corps de principes de conduite des affaires formalisés dans un ensemble d'instructions internes applicables à tout le Groupe.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET DISPOSITIFS DE *STRESS TESTS*

Cartographie des risques du groupe

Cette démarche vise à identifier et estimer les principaux risques de perte potentielle anticipés pour l'année à venir quelle que soit leur nature : risques de crédit, de marché, opérationnels et structurels. Ces risques sont placés sur une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence. Un niveau de perte est associé à chaque *scenario,* résultant de la combinaison d'approches statistiques, utilisant un historique d'observations passées, et de validation à dire d'experts. Les *scenarii* sont classés selon une échelle relative d'occurrence présentant 3 niveaux distincts : cas de base, *stressé* et extrême. Il peut s'agir aussi bien de cas de pertes isolées et significatives par leur montant (exemple : le défaut d'une contrepartie majeure) que d'événements associant de nombreuses contreparties (exemple : phénomène de contagion sur un secteur d'activité, entre plusieurs secteurs ou au sein d'un pays ou d'une zone géographique).

La cartographie des risques est présentée une fois par an en Comité des risques du Conseil d'administration et une fois par an en Conseil d'administration.

Dispositifs de *stress tests*

Les *stress tests,* tests de résistance, ou simulations de crises, évaluent ce que serait le comportement d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe dans un contexte d'activité dégradé. Au sein du Groupe, ils contribuent à l'identification, à la mesure et au pilotage des risques, ainsi qu'à l'évaluation de l'adéquation du capital au regard des risques. À ce titre, ils constituent une mesure privilégiée de la résilience du Groupe, de ses activités et de ses portefeuilles, et font partie intégrante du processus d'élaboration de l'appétit pour le risque du Groupe. Le dispositif de *stress test* du Groupe couvre le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité et les risques structurels de taux et de change. Les *stress tests* s'appuient sur des *scenarii* économiques hypothétiques, sévères mais plausibles, définis par les économistes du Groupe. Ils déclinent ces *scenarii* en impacts sur les activités du Groupe, en prenant en compte les capacités de réaction des activités, en combinant systématiquement des méthodes quantitatives et le jugement d'experts (risques, finance ou métiers).

Le dispositif de *stress tests* comprend ainsi :

- un exercice annuel de *stress* global, intégré dans le processus budgétaire en vue de l'élaboration de l'exercice Appétit pour le risque du Groupe et du processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) pour la Banque Centrale Européenne et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), permettant de s'assurer notamment que le Groupe respecte les ratios réglementaires.
- Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et s'appuie sur deux *scenarii* macroéconomiques transversaux à horizon trois ans : un *scenario* central servant de base à la trajectoire budgétaire centrale et un *scenario* de *stress* sévère mais plausible. Des projections de pertes potentielles au titre de risques de crédit, de marché et opérationnel sont estimées sur trois ans en central et en *stress* ;
- des *stress tests* de crédit spécifiques (sur des portefeuilles, pays, activités, etc.), récurrents ou réalisés à la demande, qui complètent l'analyse globale par une approche plus granulaire et permettent ainsi d'affiner l'identification, la mesure et le pilotage opérationnel des risques.

Le risque de crédit est modélisé en s'appuyant sur les relations historiques entre la performance des portefeuilles et les variables économiques pertinentes (produit intérieur brut, taux de chômage, taux de change, prix de l'immobilier, etc.). En lien avec le Pilier réglementaire, les *stress tests* prennent systématiquement en compte l'influence que pourrait avoir la performance des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress* :

- des *stress tests* de marché spécifiques, qui estiment la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché (indices, *spreads* de crédit…). Cette mesure s'applique à toutes les activités de marché du Groupe et s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques (au nombre de 3) et théoriques (au nombre de 15) qui choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques (se référer à la section « Risque de marchés » en page 121 du présent rapport) ;
- l'évaluation du risque opérationnel en *stress* qui utilise les travaux d'analyse de *scenarii* et de modélisation des pertes réalisés pour le calibrage du capital du Groupe au titre du risque opérationnel et permet d'appréhender l'exposition aux pertes opérationnelles en lien avec la sévérité des *scenarii* économiques, y compris l'exposition à des pertes rares et sévères non présentes dans l'historique ;
- des *stress tests* appréhendant la sensibilité de la valeur de la position structurelle à taux fixe et de la marge d'intérêt du Groupe au risque structurel de taux. Le Groupe mesure ces sensibilités dans des *scenarii* de déplacement et de déformation des courbes de taux (pentification et aplatissement) ;
- des *stress tests* de liquidité permettant de s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer est respecté dans un environnement de marché *stressé*.

En parallèle des exercices de *stress* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon de banques européennes participant aux grands programmes de *stress tests* internationaux pilotés par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) et la BCE (Banque Centrale Européenne).

ACTEURS ET GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale s'attache à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et le développement de ses activités.

Programme « *Enterprise Risk Management* » (ERM)

Le programme ERM fait l'objet d'un suivi rapproché au plus haut niveau de la Banque : il est supervisé par la Direction générale, mobilise les membres du Comité exécutif, et fait l'objet d'un *reporting* régulier au Comité des risques du Conseil d'administration.

La première phase du programme « *Enterprise Risk Management* » s'est déroulée de 2011 à 2015 et a renforcé l'intégration de la prévention et de la gestion des risques dans ses différentes composantes au fonctionnement courant des métiers de la Banque.

Acteurs de la gestion des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques est assurée au travers de deux instances principales au plus haut niveau du Groupe : le Conseil d'administration et la Direction générale.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des risques, approuve l'appétit pour le risque et procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

Un tableau de bord sur les risques lui est remis. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe quelle que soit leur nature.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité des risques est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et leur conformité avec ce cadre ainsi qu'avec les lois et réglementations en vigueur.

Le Comité d'audit et de contrôle interne du Conseil d'administration s'assure du bon fonctionnement des dispositifs de contrôle des risques.

RÔLE DU COMITÉ DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce Comité conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie. Il est notamment chargé :

- d'examiner les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;
- de procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;
- d'émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- d'examiner les politiques mises en place et les rapports établis pour se conformer à la réglementation bancaire sur le contrôle interne ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ;
- sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Il dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut recourir aux services du Directeur des risques ou à des experts extérieurs. Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9 du Règlement du Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

Le Comité s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2015.

RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CACI)

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :
  - assure une revue régulière du contrôle interne et du contrôle de la maîtrise des risques des pôles, des directions et des principales filiales,
  - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
  - examine les lettres de suite adressées par l'ACPR et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9 du Règlement du Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne, sauf décision contraire du Comité.

Le Comité s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2015.

Présidés par la Direction générale, les Comités spécialisés qui assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques sont :

- le **Comité des risques** (CORISQ), qui s'est réuni 17 fois au cours de l'exercice 2015, traite des grandes orientations en matière de risques du Groupe, notamment de leur encadrement (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels) et de l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques. Dans le prolongement du Comité des risques, le **Comité Grands Risques** est en charge d'examiner et de piloter les principales expositions individuelles du Groupe ;
- le **Comité financier** (COFI), dans le cadre du pilotage de la politique financière du Groupe, valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière ;
- le **Comité de coordination du contrôle interne Groupe** (CCCIG) est responsable de l'architecture d'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe, de sa cohérence et de son efficacité ;
- le **Comité de conformité** (COMCO), mis en place courant 2015, se réunit à fréquence trimestrielle pour arrêter les orientations de principe du Groupe en matière de conformité ;
- le **Comité stratégique d'architecture d'entreprise** (CSAE) définit l'architecture de l'entreprise sur les plans des données et référentiels, des processus opérationnels et des systèmes d'information, et s'assure de la cohérence des projets du Groupe avec l'architecture définie.

Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions centrales du Groupe, indépendantes des pôles d'activité, concourent à la gestion et au contrôle interne des risques et constituent la 2e ligne de défense interne, la 1re ligne de défense étant assurée par les métiers.

Les directions centrales fournissent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

À l'exception des directions financières des pôles d'activités, ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général, responsable de la conformité du Groupe (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale).

- **La Direction des risques** a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par l'élaboration, sous l'égide de la Direction générale et en lien avec la Direction financière et les pôles, de l'appétit pour le risque du Groupe (décliné dans les différents métiers) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

  Dans ce cadre, la Direction des risques :

  - assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière Risques du Groupe au sens de l'Arrêté du 3 novembre 2014,
  - est coresponsable, avec la Direction financière, d'instruire la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe qui est proposé conjointement à l'organe exécutif et au Comité des risques du Conseil d'administration puis au Conseil d'administration pour validation,
  - recense l'ensemble des risques du Groupe,
  - met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision,
  - contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
  - définit et valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
  - valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
  - définit et valide le système d'information de suivi des risques et s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers.
- **La Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier. À ce titre :
  - **le Département « Activités comptables mutualisées »** est responsable de la production comptable, réglementaire et fiscale et de l'animation du dispositif de pilotage et d'amélioration en continu des processus des entités placées sous sa responsabilité (dont Société Générale SA),
  - les missions du **Département « Gestion actif – passif »**, du **Département « Gestion du bilan et financement »** et du **Département « Pilotage financier stratégique »** sont détaillés en paragraphe Risques structurels et de liquidités, p. 122 du présent rapport.
- **Les Directions financières des pôles d'activités**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôles d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe.

  À compter du 1er janvier 2016, elles seront rattachées hiérarchiquement à la Direction financière du Groupe et fonctionnellement aux responsables de pôles d'activités.
- **La Direction de la conformité du Groupe,** rattachée au Secrétaire général, responsable de la conformité, veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ; elle veille également à la prévention du risque de réputation.
- **La Direction juridique du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, veille à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur les services juridiques des filiales et succursales.
- **La Direction fiscale du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, veille au respect des lois fiscales en France et à l'étranger.
- **La Direction des ressources humaines du Groupe** veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération.
- **La Direction des ressources du Groupe** est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information.
- **La Direction du contrôle périodique du Groupe** qui, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

Dans l'exercice de leur fonction, la Direction des risques, la Direction de la conformité et le Département « Sécurité des systèmes d'information » s'appuient sur des filières constituées de relais dans les pôles et directions centrales, sur lesquelles elles exercent une autorité hiérarchique ou fonctionnelle.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (en date du 31 décembre 2015), les effectifs en ETP (équivalent temps plein) :

- de la filière Risques du Groupe représentent environ 5 100 ETP (dont 812 au sein même de la Direction des risques du Groupe) ;
- de la filière Conformité s'élèvent à environ 1 421 ETP ;
- de la filière Sécurité des systèmes d'information sont d'environ 290 ETP.

Gestion des risques

RISQUE DE CRÉDIT

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu par le Comité des risques du Conseil d'administration.

Au sein de la Direction des risques, la surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux de Banque de détail en France/Banque de détail et Services Financiers Internationaux/Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). En outre, la définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le département du risque de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

RISQUE DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office)*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks,* définis en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) à divers niveaux (Groupe, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, Activités de Marchés), est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché.

MÉTHODOLOGIE ET DISPOSITIF DE QUANTIFICATION DES RISQUES

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle :

- pour les risques de crédit, d'appliquer la méthode de notation interne (méthode IRB – *Internal Rating Based* pour la majeure partie des expositions en risque de crédit).

  Les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard restent sélectives et limitées en termes d'impact sur le capital réglementaire du Groupe. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle 2. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 4 du présent Document de référence ;

- pour les risques de marché, d'utiliser ses modèles internes (VaR) – *Value at Risk, Stressed VaR,* IRC *(Incremental Risk Charge)* et CRM *(Comprehensive Risk Measure).*

  Ces modèles couvrent la quasi-totalité des opérations concernées, seules certaines opérations restent calculées en méthode standard. Ces dernières années, le Groupe a conduit d'importants travaux d'amélioration de son dispositif de calcul, qui ont été validés par l'ACPR ;

- pour le risque de contrepartie sur opérations de marché, d'utiliser, depuis 2013, le modèle interne pour la détermination de l'indicateur EEPE *(Effective Expected Positive Exposure).* L'*Exposure at Default* relative au risque de contrepartie calculée depuis juin 2012 sur la base de ce nouvel indicateur pour les produits les plus simples l'est également pour des produits dérivés plus complexes depuis décembre 2013. Cette nouvelle méthode couvre plus de 90 % des opérations. Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché ;

- pour les risques opérationnels, d'utiliser l'approche AMA *(Advanced Measurement Approach).*

Enfin, les systèmes d'information sont régulièrement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

RISQUES STRUCTURELS ET DE LIQUIDITÉ

Le Groupe veille à réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit pour le risque structurel du Groupe. La politique du Groupe consiste à conserver la position de change qui lui permet de réduire la sensibilité de son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère.

Le pilotage des risques structurels est assuré par le **Département « Gestion actif-passif du Groupe » au sein de la Direction financière** *via* la définition de l'appétit pour le risque du Groupe, sa déclinaison en limites sur les pôles et les entités. Ce département définit les principes normatifs et les principes de modélisation qui s'appliquent à l'ensemble des entités. Il lui appartient également de proposer les indicateurs de pilotage et les *scenarii* globaux de *stress test* des différents types de risques structurels. Enfin, il s'assure du respect des encadrements donnés aux lignes-métiers et entités du Groupe,

Les missions de deuxième ligne de défense centrées sur les validations des modèles ALM du Groupe et des encadrements, qui en découlent, sont assurées par la Direction des risques et ont été regroupées au sein d'un service créé en septembre 2015 de « **Supervision des risques ALM** » **de la Direction des risques.** À ce titre, il donne un avis sur les principes méthodologiques, les calibrages et les *backtesting* des modèles ALM. Il instruit et analyse les propositions du Département ALM concernant la définition des indicateurs de risque, les *scenarii* de *stress test* et les encadrements des risques structurels. Il s'assure en niveau 2 du respect de ces encadrements et en effectue une revue régulière en coordination avec les équipes de contrôle de niveau 1.

Chaque entité assure le contrôle de niveau 1 des risques structurels, effectue la mesure régulière des risques encourus, réalise le *reporting* risque, élabore les propositions de couverture et leur mise en œuvre. Chaque entité est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

La liquidité étant une ressource rare, les objectifs du Groupe sont d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante tout en maintenant des coussins de sécurité adéquats permettant de couvrir des situations de *stress* de liquidité, assurer la stabilité du mode de financement des activités en maîtrisant la dépendance par rapport aux financements de marché et la stabilité des financements en cohérence avec l'échéancement des besoins de financement, et assurer la protection du *rating* court et long terme en cohérence avec les objectifs du Groupe. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complémentaire aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une dépendance réduite sur le court terme et en s'assurant de la diversification en termes de produits et de bassins d'émission. La gestion de la liquidité se fait dans le respect des contraintes réglementaires, des cibles d'appétit pour le risque fixées par le Conseil d'administration et des cibles budgétaires Groupe.

Le cadrage et le pilotage des ressources rares en cohérence avec les cibles d'appétit pour le risque et les cibles budgétaires du Groupe sont sous la responsabilité du **Département de « Pilotage financier stratégique »** de la Direction financière.

La gestion du bilan et de la liquidité notamment au travers de la mise en œuvre des plans de financement et des plans de résilience conformément aux objectifs fixés est assurée par **le Département « Gestion du bilan et financement »** de la Direction financière.

RISQUES OPÉRATIONNELS (Y COMPRIS RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION)

Société Générale n'a pas d'appétit pour le risque opérationnel. Le Groupe a pour objectif de contenir les pertes opérationnelles dans une limite de 1 % maximum des revenus récurrents. Pour ce faire, le Groupe mène une politique de prévention active à travers la sécurisation des processus opérationnels mais aussi la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation.

Le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision. Il veille

également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif de prévention de ces risques. Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer les risques opérationnels :

- l'autoévaluation des risques et des contrôles, qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- des indicateurs clés de risque, pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii,* qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels ;
- le suivi des plans d'action majeurs relevant du domaine des risques opérationnels.

La fonction continuité d'activité et gestion de crise relève du Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise au sein du Groupe et renforce leur prise en compte par le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

Un responsable de la sécurité des systèmes d'information et des risques opérationnels informatiques coordonne au niveau du Groupe la gestion des risques liés aux systèmes d'information.

Le dispositif en matière d'organisation, de veille et de communication relatives aux risques et à la sécurité des systèmes d'information est coordonné au niveau du Groupe par un responsable de la sécurité des systèmes d'information et des risques opérationnels informatiques au sein de la Direction des ressources. Ce dispositif est relayé dans chacun des pôles d'activités, des lignes-métiers et des entités.

Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule *CERT (Computer Emergency Response Team)* en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Les dispositifs de maîtrise des risques de sécurité utilisés par la Banque sont issus des meilleures pratiques (ISO 27 002 et référentiel de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information principalement) et font l'objet d'une veille permanente effectuée par la filière sécurité des systèmes d'information. Ces dispositifs peuvent être regroupés en 4 grandes catégories : sensibilisation, prévention, détection et réaction.

La Direction générale et les métiers valident les orientations de la mise en œuvre du plan stratégique de sécurité des systèmes d'information. Son déploiement, initié en 2014, s'appuie sur 4 axes :

- la sécurisation des applications les plus sensibles du Groupe ;
- la sécurisation des données sensibles, le développement de nos capacités de détection et de réaction à des cyber-attaques ;
- la sécurisation des opérations clientèle sur les services accédés par Internet ;
- la sensibilisation de nos collaborateurs et de nos clients aux risques de cybercriminalité.

Le schéma directeur sécurité des systèmes d'information, décliné en 5 grands programmes dans les pôles et directions, fait l'objet d'un suivi trimestriel au profit de la Direction générale afin de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les moyens alloués. Il est régulièrement actualisé pour tenir compte des évolutions technologiques, de l'apparition de nouvelles menaces (exemple des attaques informatiques ciblées sur un établissement) ou de nouveaux usages (exemple du *cloud computing)*.

Une équipe en central est en charge des risques opérationnels informatiques ne relevant pas de la sécurité. En 2015, la revue du référentiel SI et SSI de contrôle de niveau 1 a permis une simplification des libellés pour une meilleure applicabilité et une meilleure couverture des risques majeurs. Une analyse de *scenario* dédiée aux cybers attaques avancées (APT - *Advanced Persistent Threat*) a été élaborée permettant ainsi de prendre en compte cette menace spécifique dans le calcul du capital réglementaire dédié au risque opérationnel.

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe. Il veille également à la régularité et à la sécurité juridique et fiscale du Groupe.

Il est assisté dans ses missions par :

- **La Direction de la conformité,** qui veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle anime pour ce faire la filière conformité. Elle veille également à la prévention du risque de réputation.

  La Direction de la conformité est organisée autour de 3 services transversaux (Sécurité financière, Normes et Gouvernance, Pilotage et Contrôles) et de 4 équipes dédiées à la vérification de la conformité des métiers rattachées hiérarchiquement (à l'exception des assurances) à son responsable. La Direction de la conformité s'attache à structurer sa filière en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables Conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe, à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la prévention du risque de non-conformité, à assurer la cohérence et l'homogénéité du parc applicatif et à mettre en œuvre les contrôles transversaux à l'ensemble du Groupe pour les risques majeurs de non-conformité.
- **Le Comité de conformité Groupe,** qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables Conformité des pôles d'activités et des Directions centrales ainsi que les responsables de la coordination du contrôle interne, du contrôle périodique, du département des risques opérationnels et de la Direction juridique. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité, se tient informé des principales évolutions de la réglementation et s'assure que les dysfonctionnements qui lui sont remontés dans le cadre de la procédure de collecte pour l'ensemble du Groupe font l'objet de mesures correctrices appropriées.
- **Les Directions juridique et fiscale,** qui veillent respectivement à la régularité et à la sécurité juridiques et fiscales de l'ensemble des activités du Groupe.

  Ces directions centrales ont une autorité hiérarchique ou fonctionnelle dans les filiales sur les services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales pilotent les orientations des politiques juridiques et fiscales et assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

RISQUES ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD3, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations réalisées, mais également la manière dont ce résultat est généré : maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée versée sur trois ans *prorata temporis* et sous conditions de présence, de performance et de *malus*. Au moins 50 % de cette rémunération est versée sous forme de titres ou équivalents titres. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et la mise en œuvre de cette politique.

Le cadre réglementaire défini par la directive européenne CRD4 s'applique depuis le 1er janvier 2014 et ne modifie pas les règles relatives à la détermination des rémunérations variables des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe et des salariés des fonctions de contrôle. Les principes et la gouvernance mentionnés ci-dessus continuent donc de s'appliquer au sein du Groupe.

RISQUE DE RÉPUTATION

Chaque trimestre, la Direction de la conformité, s'appuyant sur les informations provenant des pôles et directions centrales, en particulier la Direction de la communication, établit un tableau de bord du risque de réputation. Ce tableau est communiqué trimestriellement au COMCO et deux fois par an au Comité d'audit et de contrôle interne.

Par ailleurs, les responsables de conformité des lignes-métiers participent aux diverses instances (Comités nouveaux produits, Comités *ad hoc,* etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de l'initiative visée et notamment du risque de réputation.

RISQUES LIÉS AUX NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES ACTIVITÉS

Chaque direction soumet tout nouveau produit, projet, métier ou activité à un **Comité nouveau produit**. Piloté conjointement par la Direction des risques et les pôles d'activités/directions centrales, ce Comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce Comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement d'organisation ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

Dans l'ensemble du Groupe, 647 comités nouveaux produits se sont tenus au cours de l'année 2015.

CONTRÔLE INTERNE

Cadre d'exercice

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires.

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent de l'Arrêté du 3 novembre 2014. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe de surveillance doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

Le Comité de Bâle a défini les 4 principes – Indépendance, Universalité, Impartialité, Adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre par le biais de différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la

Charte d'audit du Groupe et les autres étant relatives, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité, au contrôle de la conformité et à la maîtrise du risque de réputation.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment à :

- prévenir les dysfonctionnements ;
- exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- déceler les irrégularités ;
- garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

Le dispositif de contrôle interne est fondé sur 5 principes fondamentaux :

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- la responsabilité des opérationnels dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- la responsabilité des fonctions, au titre de leur expertise et de leur indépendance, dans la définition de contrôles normatifs ;
- l'indépendance du contrôle permanent de niveau 2 et du contrôle périodique.

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense », en accord avec les textes du Comité de Bâle :

- en première ligne de défense, le management opérationnel est responsable des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions palliatives ;
- la deuxième ligne de défense est assurée par les fonctions centrales, qui fournissent l'expertise nécessaire pour définir les contrôles opérationnels mis en œuvre dans la première ligne de défense et comprennent des équipes dédiées au contrôle permanent de niveau 2 ;
- la troisième ligne de défense est assurée par l'audit interne (le contrôle périodique).

Le contrôle s'appuie sur un corpus de normes et de procédures.

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation normative ». Elle est constituée par l'ensemble des documents qui :

- énoncent les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définissent l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrivent les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

La Documentation normative comprend notamment :

- les directives, qui définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses pôles d'activités et directions centrales, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, Chartes…) ;
- les instructions, qui posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

La documentation normative a force de loi interne. Elle relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe, responsable de la conformité du Groupe vis-à-vis des autorités de tutelle de la Banque, en France et à l'étranger.

S'ajoutent à la Documentation normative les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

LA COORDINATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE EST ASSURÉE AU NIVEAU DU GROUPE ET RELAYÉE DANS CHACUN DES PÔLES ET DIRECTIONS CENTRALES

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du 3 novembre 2014, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

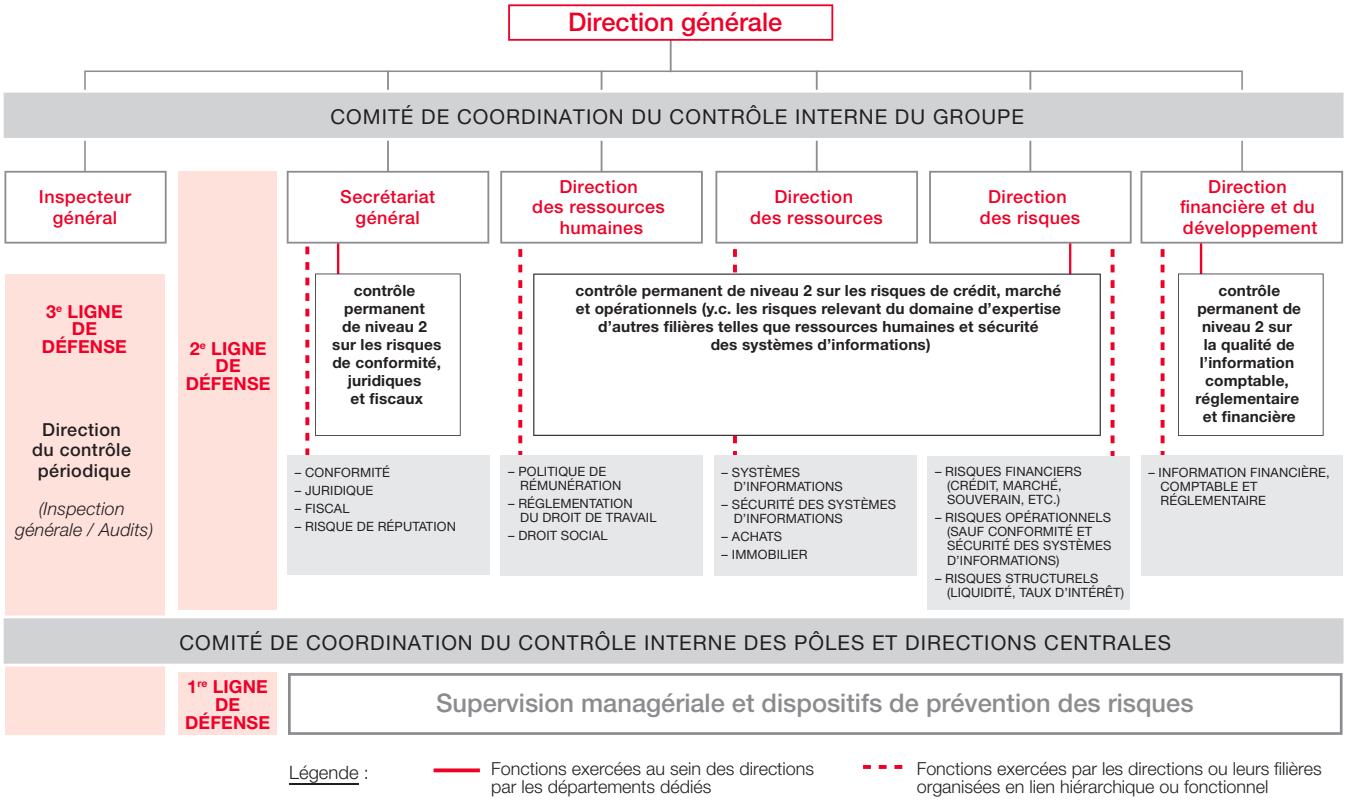

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCIG) qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des systèmes d'information Groupe, le Directeur des ressources humaines, l'Inspecteur général et le Directeur de la coordination du contrôle interne.

Le Directeur de la coordination du contrôle interne présente chaque année le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques du Groupe établi au titre des articles 258 à 266 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 aux membres du COMEX.

Le Comité de coordination du contrôle interne Groupe s'est réuni à 13 reprises en 2015. Il a passé en revue le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de tous les pôles et directions et a examiné les sujets transversaux suivants :

- le suivi des *reportings* réglementaires sur les transactions chez GBIS ;
- le suivi des indicateurs des *back-offices* chez GBIS ;
- l'état des lieux en matière d'agréments, certifications et cartes ;
- la gestion des conflits d'intérêt ;
- la coordination des plannings de *risk assessments* au sein du Groupe en 2015 ;
- le suivi du programme de conformité à la règle Volcker et la loi française sur la séparation et la régulation des activités bancaires ;
- le processus d'archivage : risques et contrôles ;
- l'efficacité du dispositif de respect des embargos et sanctions ;
- le suivi de l'exposition au risque de fraude ;
- le suivi de la mise en œuvre de la réglementation FATCA ;
- l'état d'avancement de la préparation à MIFID2 ;
- la lutte contre la cybercriminalité ;
- la conclusion des réflexions sur le fonctionnement des Comités nouveaux produits ;
- le dispositif de la documentation normative et son architecture en matière de contrôle interne ;
- le déploiement des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques : point d'avancement des projets en cours ;
- la validation des mises à jour de la Bibliothèque de contrôles normatifs (BCN) ;
- la revue de la cohérence des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Par ailleurs les séances du Comité sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ont été complétées par une présentation en Comité stratégique d'architecture d'entreprise sur l'avancement des actions de renforcement du dispositif.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chaque pôle et direction. L'ensemble des pôles et des directions centrales du Groupe sont dotés de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction centrale, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent et périodique compétents pour le pôle ou la Direction centrale, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent est constitué par :

- le contrôle permanent de niveau 1, logé au sein des métiers, qui est le socle du contrôle permanent du Groupe. Il a pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions.

  En 2015, Société Générale a poursuivi :

  - la revue de pertinence des contrôles, assise sur une analyse des processus de bout en bout,
  - la mise en place, dans certains cas et sous la responsabilité des managers, de ressources dédiées à la réalisation de contrôles, afin de sécuriser les processus les plus sensibles,
  - la mise en œuvre dans les entités d'une fonction en charge de la conception, de l'exécution et du *reporting* des contrôles ainsi que de la sensibilisation et la formation des collaborateurs aux enjeux de contrôles.
- le contrôle permanent de niveau 2, indépendant des métiers, relève de trois directions, le Secrétariat général, la Direction des risques et la Direction financière, et a continué de se renforcer en 2015.

CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 1

Exercé par le personnel des métiers et des directions centrales dans le cadre des opérations, le contrôle permanent de niveau 1 se compose :

- de dispositifs de prévention des risques : il s'agit de règles de sécurité, de contrôles – automatisés ou non – intégrés au traitement des opérations, ou de contrôles de proximité inclus dans les modes opératoires ;
- de la supervision managériale : les responsables hiérarchiques vérifient le fonctionnement correct des dispositifs de leur périmètre, ils sont responsables de la qualité de leur production. La supervision managériale peut également s'appuyer sur des contrôles réalisés par des équipes dédiées.

Les pôles d'activités et les directions centrales définissent et mettent en œuvre un dispositif de contrôle permanent de niveau 1 sur l'ensemble de leur périmètre. Ils en évaluent régulièrement la pertinence, et mettent en œuvre les améliorations nécessaires en fonction, notamment, de l'évolution de leurs activités et des risques associés.

Le dispositif de contrôle de niveau 1 est encadré par la Bibliothèque de contrôles normatifs (BCN), qui regroupe, pour l'ensemble du Groupe, les objectifs de contrôle (dits « contrôles-clés ») définis par les fonctions centrales, chacune dans leur domaine d'expertise. Ces contrôles-clés sont déclinés en contrôles de supervision managériale, cette déclinaison étant validée par les fonctions centrales.

CONTRÔLE PERMANENT DE NIVEAU 2

Le contrôle permanent de niveau 2, partie intégrante de la 2e ligne de défense interne, a pour mission de s'assurer que les contrôles de premier niveau existent, qu'ils sont efficaces et bien exécutés. Cette revue et des travaux de vérifications plus approfondis donnent lieu à la formulation d'un avis qualifié sur l'efficacité des contrôles de niveau 1. Au niveau du Groupe, le contrôle permanent de niveau 2 est exercé au sein d'équipes rattachées aux directions centrales en charge des fonctions suivantes :

- la fonction Finance, où la mission de contrôle permanent de niveau 2 porte sur la qualité de l'information comptable, réglementaire et financière ;
- la fonction Conformité, où la mission de contrôle de niveau 2 porte sur les contrôles de conformité et intègre les contrôles juridiques et fiscaux autres que de nature comptable ou à caractère opérationnel ;
- la fonction Risques, où la mission de contrôle porte sur les risques de crédit et de marché, les risques structurels et les risques opérationnels, ces derniers intégrant notamment les risques propres aux différents métiers (et en particulier la fraude), ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines, aux processus et systèmes d'information.

Dispositif de contrôle périodique

Placée sous l'autorité de l'Inspecteur général, la Direction du contrôle périodique (DCPE) comprend l'Inspection générale, l'Audit interne et les Fonctions transversales qui apportent un soutien opérationnel aux équipes de DCPE. Pour remplir ses objectifs, la Direction du contrôle périodique du Groupe est dotée de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif. Au total, les services de contrôle périodique du Groupe comprennent environ 1 300 personnes.

Constituant la troisième ligne de défense, la Direction du contrôle périodique effectue des audits indépendants des entités opérationnelles réalisés de manière objective, approfondie et impartiale conformément aux normes de la profession. DCPE couvre toutes les activités et les entités du Groupe et peut se concentrer sur tous les aspects de leurs opérations sans restriction. Dans le cadre de ses missions, DCPE vérifie notamment la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, l'application adéquate des procédures ainsi que l'efficacité et la pertinence du dispositif de contrôle permanent. DCPE évalue également la sensibilité aux risques du management de l'entité auditée et se prononce sur le respect des règles de conduite et pratiques professionnelles attendues.

Au sein de DCPE, chacun des départements d'Audit interne est chargé d'un périmètre spécifique conformément à la structure organisationnelle du Groupe. En France, les équipes d'Audit interne sont rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général. À l'étranger, les équipes d'Audit interne ont un lien fonctionnel fort (maîtrise des recrutements, des plans d'audit, des missions et de leur suivi) avec la direction de DCPE.

L'Inspection générale a un mandat global et mène des missions de vérification, d'audit stratégique et de conseil à l'échelle mondiale. Au cours de leurs missions les équipes de l'Inspection générale portent une attention particulière à l'évaluation du bilan du management. L'Inspection est aussi impliquée dans les projets stratégiques au niveau du Groupe et est amenée à intervenir sur tous sujets spécifiques à la demande de la Direction générale.

Afin de remplir le mandat de DCPE, l'Inspection générale et l'Audit interne travaillent ensemble sur l'évaluation annuelle des risques pour concevoir le plan d'intervention pour l'année à venir. Les équipes de DCPE coopèrent régulièrement dans le cadre de missions conjointes. Elles émettent des préconisations en vue de combler les manquements identifiés dans la gestion des risques et, plus généralement, d'améliorer les opérations et la maîtrise des risques du Groupe. Elles ont ensuite la responsabilité d'en contrôler la mise en œuvre. La Direction du contrôle périodique comporte quatre pôles d'audit alignés sur l'organisation du Groupe :

- **Audit réseaux Afrique et France :** en charge de l'audit des activités de Banque de détail en France (pôle RBDF), des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux (pôle IBFS) en France ainsi que de l'ensemble des activités du Groupe situées en Afrique, autour de la Méditerranée et dans les départements d'Outre-mer ;
- **Audit Europe et Russie sur le périmètre IBFS :** en charge de l'audit des filiales et succursales du Groupe localisées en Europe et en Russie, avec 4 régions distinctes - Europe centrale, mer Noire, Russie et Europe de l'ouest et du sud (hubs Allemagne et Italie) ;
- **Audit des activités GBIS :** en charge de l'audit des activités du pôle Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs en France et de l'audit de l'ensemble des activités du Groupe en Grande-Bretagne, au Luxembourg, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie ;
- **Audit des systèmes d'information et des directions centrales :** ce département regroupe l'audit des systèmes d'information du Groupe, l'audit des directions centrales et de leurs filières ainsi que les équipes d'audits spécialisés (audit des normes comptables et prudentielles, audit juridique et fiscal) et l'audit des risques modélisés.

  L'audit des systèmes d'information est organisé en filière mondiale avec une expertise forte sur les questions de sécurité de l'information et interagit avec l'ensemble des équipes de DCPE.

  L'audit des directions centrales assure, au-delà de l'audit des directions de son périmètre, un rôle de pilotage et d'animation des travaux de l'audit sur les sujets conformité et finance notamment.

L'Inspecteur général rapporte directement au Directeur général du Groupe, avec lequel il a des réunions régulières. L'Inspecteur général participe sur ses domaines de compétence aux réflexions du Comité exécutif du Groupe (COMEX) présidé par le Directeur général du Groupe.

L'Inspecteur général rencontre régulièrement le Président du Conseil d'administration et les présidents des Comités d'audit et de contrôle interne (CACI) et du Comité des risques (CR). Il est membre permanent de ces deux comités et participe à leurs réunions conformément aux articles 10 et 11 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'Inspecteur général informe régulièrement les organes de direction ainsi que le Comité d'audit et de contrôle interne des principaux constats de ses missions d'audit afin de donner une vision synthétique sur la façon dont les risques sont gérés, l'état de mise en œuvre des préconisations et rend compte de la réalisation de son plan d'intervention annuel. Le plan d'intervention annuel est approuvé par la Direction générale et présenté une fois par an pour validation au Comité d'audit et de contrôle interne. Enfin l'Inspecteur général présente aussi au Comité d'audit et de contrôle interne le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'Arrêté du 3 novembre 2014.

La Direction du contrôle périodique est représentée dans les Comités de coordination du contrôle interne et Comités d'audit aux différents échelons du Groupe (pôle, ligne-métier, filiale, etc.). Elle y présente l'activité du contrôle périodique, le plan d'audit et le suivi des préconisations ainsi que tout sujet méritant d'être porté à l'attention de ces instances.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des régulateurs. DCPE rend compte trimestriellement de l'état d'avancement de ses travaux et présente les principaux constats de ses missions ainsi que le suivi de la mise en œuvre des préconisations à la Banque Centrale Européenne (BCE) et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et présente une fois par an son plan d'audit.

Dans l'ensemble des filiales et pays où le Groupe est présent, le responsable de DCPE entretient des relations régulières avec le responsable de l'entité locale, les membres des Comités d'audit et les superviseurs locaux en ligne avec les statuts et réglementations en vigueur localement.

CONTRÔLE DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

Acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- **Le Conseil d'administration** et tout particulièrement **son Comité d'audit et de contrôle interne** ont pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Il valide également la communication financière du Groupe. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit et de contrôle interne dans le cadre de leur mission.
- **La Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs…).
- **Les directions financières de filiales et de pôles d'activités** assurent la certification des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les back-offices et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles sont responsables des états financiers et des informations réglementaires requis au plan local ainsi que des *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire…) à l'attention de la Direction financière du Groupe. Elles peuvent assurer ces activités de manière autonome ou en déléguer la réalisation sous leur responsabilité à des centres de services partagés opérant

dans le domaine de la finance, placés sous la gouvernance de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de GBIS, les départements de *Product Control* sont plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan des activités de marché sur leurs lignes-métiers respectives. Ils sont notamment en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés ainsi que du rapprochement des résultats économiques (*front office)* et comptables (*back office)*.

- **La Direction des risques** centralise les informations de suivi des risques en provenance des pôles et filiales du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et des tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, la responsabilité du processus d'arrêté Bâle 3 y compris la production des ratios de solvabilité.
- Les *back offices* sont les fonctions support des *front offices* et s'assurent des règlements-livraisons liés aux contrats. Ils vérifient notamment le bien-fondé économique des opérations, effectuent l'enregistrement des transactions et sont en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle :

- suivre au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ;
- assurer la gestion du bilan et de ce fait définir, gérer et contrôler les équilibres bilanciels et les risques structurels du Groupe ;
- veiller au respect des ratios réglementaires ;
- définir les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifier le respect ;
- assurer la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

Normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

Modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les directions financières de pôle d'activités ou par délégation sous leur responsabilité par les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

Procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

Les producteurs des données comptables sont indépendants des *front offices*.

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices,* des *middle offices* et des équipes *product control* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces différentes équipes en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE PÔLES D'ACTIVITÉS

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe.

Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les directions financières de pôles contribuent également à la qualité et à la fiabilité de la production des comptes relevant de leur périmètre d'activité. À ce titre, leurs principales missions en termes de contrôles comptables sont :

- de s'assurer de l'adéquation des moyens des différents producteurs d'informations aux enjeux ;
- de superviser la mise en place des préconisations d'audit et de l'avancement des plans d'actions liés ;
- de définir les modalités de mise en œuvre des contrôles clés, puis de certifier trimestriellement leurs résultats.

CONTRÔLE EFFECTUÉ PAR LES CENTRES DE SERVICES PARTAGÉS OPÉRANT DANS LE DOMAINE DE LA FINANCE

Les centres de services partagés opérant dans le domaine de la finance assurent les contrôles de niveau 1 sur les comptes qu'ils produisent, et ont déployé une démarche de mise sous pilotage des processus intégrant un suivi des indicateurs clés sur les risques opérationnels. Ils pilotent le processus de certification des comptes afin d'apporter tous les éléments nécessaires aux directions financières des pôles.

SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues et à travers les liasses de consolidation :

- validation de la correcte agrégation des données collectées ;
- vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes ;
- traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation ;
- traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/ intercompagnies.

In fine, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée, en charge des activités de contrôle permanent comptable et réglementaire de niveau 2, portant sur la qualité comptable, réglementaire et financière de Société Générale et de l'animation de l'ensemble du dispositif de contrôle de niveau 2 au sein du Groupe. Les missions de contrôle qu'elle mène ont pour objectif de s'assurer :

- que les contrôles de premier niveau sont définis, exécutés et efficaces, et que les anomalies relevées donnent lieu à des actions correctrices ;
- de la correcte application des normes comptables Groupe sur des thématiques spécifiques ou au travers d'interventions dans le cadre des opérations d'acquisition, et de vérifier l'homogénéité des traitements de manière transversale.

Cette équipe est également en charge d'animer et de coordonner le dispositif de certification trimestriel des contrôles clés de premier niveau.

Dispositif d'audit comptable

CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le contrôle s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au recensement correct des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

CONTRÔLE PAR LES AUDITS ET LES ÉQUIPES D'AUDIT SPÉCIALISÉS DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les équipes d'audit conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité de l'environnement de contrôle concourant à la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à évaluer la performance des outils informatiques et la rigueur des traitements manuels.

L'équipe d'audit des directions centrales est en charge de l'audit de la Direction financière du Groupe. Placée sous la responsabilité d'un correspondant métier dédié, cette équipe assure un rôle de pilotage et d'animation des travaux portant sur des sujets comptables et financiers à l'échelle du Groupe.

L'équipe d'audit spécialisée sur les normes comptables placée au sein de l'Audit interne des directions centrales est en charge :

- d'apporter son expertise dans l'identification des principaux risques comptables ;
- de réaliser des missions d'audit quant à la correcte application des normes comptables dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- de réaliser des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

CONTRÔLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie alors la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

PLAN PRÉVENTIF DE RÉTABLISSEMENT ET RECUEIL DE RÉSOLUTION

En 2011, les pays du G20 ont adopté les principes décrits par le Conseil de stabilité financière encadrant le développement et le maintien futur de plans préventifs de rétablissement et de résolution pour les banques mondialement systémiques. La Directive européenne, définissant le dispositif de rétablissement et de résolution commun à l'ensemble de l'Union européenne, a été transposée dans le Code monétaire et financier en août 2015.

Le plan de rétablissement du Groupe renforce la résilience du Groupe en décrivant de façon préventive les dispositions qui lui permettraient de faire face d'une manière autonome à une crise très sévère. Il comprend l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion efficace d'une crise financière grave : vigilance et dispositif d'alerte, dispositif de gestion de crise, communication de crise, liste des options de rétablissement qui permettraient, selon les cas, la restauration d'une situation financière assainie.

Un recueil de résolution, préparé par la Banque, rassemble les informations utiles à l'autorité de résolution pour lui permettre de concevoir les stratégies et actions devant permettre de préserver les activités essentielles pour l'économie, à commencer par exemple par les dépôts et les moyens de paiement, tout en visant à préserver au mieux la valeur des différentes composantes du Groupe et limiter les pertes finales supportées par les investisseurs et les actionnaires.

Le plan de rétablissement et le recueil de résolution du Groupe sont mis à jour annuellement. Strictement confidentiels, ils sont régulièrement enrichis afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable et des travaux des autorités compétentes, et seront soumis à l'évaluation respective des collèges de supervision et de résolution.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1 723 040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La-Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Société Générale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

4

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

1. Chiffres-clés 136

2. Gestion des risques 138
- Rôle et responsabilités des Directions en charge du suivi des risques 138
- Facteurs de risques 139

3. Gestion du capital et adéquation des fonds propres 148
- Le cadre réglementaire 148
- Champ d'application – périmètre prudentiel 149
- Fonds propres 151
- Exigences en fonds propres 154
- Pilotage du capital 156
- Pilotage du ratio de levier 157
- Ratio de contrôle des grands risques 157

4. Les risques de crédit 158
- Gestion des risques de crédit : organisation et structure 158
- Politique de crédit 158
- Dispositif de suivi et de surveillance des risques 158
- Le risque de remplacement 160
- Couverture des risques de crédit 161
- Mesure des risques et notations internes 163
- Informations quantitatives 169

5. Les risques de marché 175
- Organisation 175
- Contrôle indépendant de la valorisation 175
- Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché 176
- *Value At Risk* 99 % (VAR) 176
- La mesure du risque en *Stress Test* 179
- Exigences en fonds propres au titre des risques de marché 181

6. Les risques opérationnels 182
- Gestion des risques opérationnels : organisation et gouvernance 182
- Mesure des risques opérationnels 182
- Dispositifs de suivi des risques opérationnels 183
- Modélisation des risques opérationnels 185
- Assurances des risques opérationnels 187
- Exigences en fonds propres 187

7. Les risques structurels de taux et de change 188
- Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change 188
- Risque structurel de taux 189
- Risque structurel de change 191

8 . Le risque de liquidité 193
- Gouvernance et organisation 193
- Principes et approche du groupe en matière de gestion du risque de liquidité 194
- Réserve de liquidité 195
- Ratios réglementaires 195
- Bilan échéancé 196

9. Risques de non-conformité et de réputation, risques juridiques 198
- Conformité 198
- Risques et litiges 202

10 . Autres risques 206
- Risques liés aux actions 206
- Risques stratégiques 208
- Risques liés à l'activité 208
- Risques liés aux activités d'assurance 208
- Risques environnementaux et sociaux 208

Ce chapitre inclut les informations sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.
La typologie des risques est décrite dans le chapitre 3 du présent Document de référence (Gouvernement d'entreprise) page 115.
Certaines de ces informations font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés du Groupe et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elles sont identifiées par la mention « Audité I », (le symbole ▲ indique la fin de la partie auditée).

L'ensemble des éléments relatifs au Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur le site internet www.societegenerale.com, rubrique Investisseurs, Document de référence et Pilier 3.

1. CHIFFRES-CLÉS

RATIO GLOBAL DE SOLVABILITÉ[1]

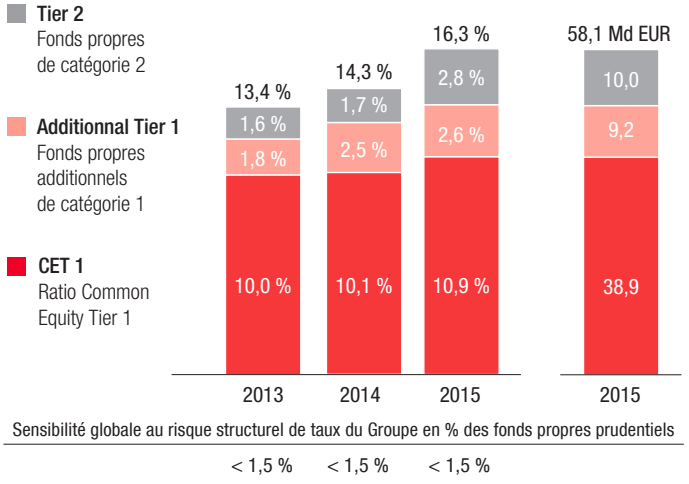

CET 1 PHASÉ ET NON PHASÉ[1]

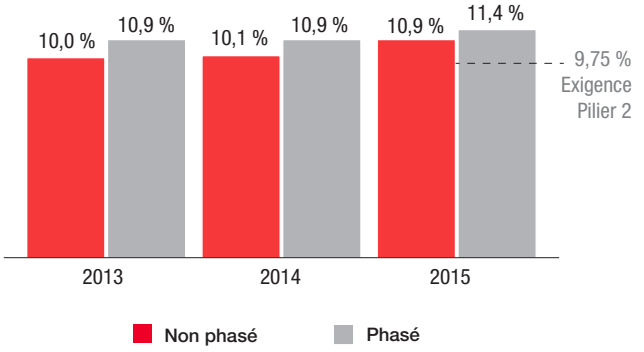

RATIO DE LEVIER[1][2]

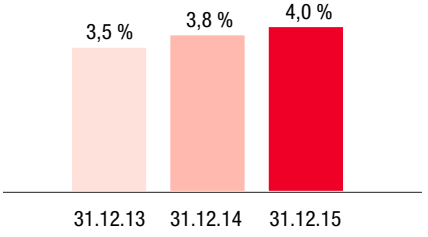

RATIO DE LIQUIDITÉ À UN MOIS *(LIQUIDITY COVERAGE RATIO* - LCR)

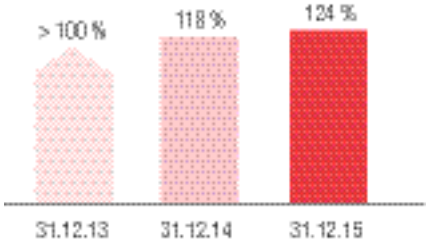

CAPITAL BÂLE 3 ALLOUÉ AUX MÉTIERS (MOYENNE ANNUELLE)

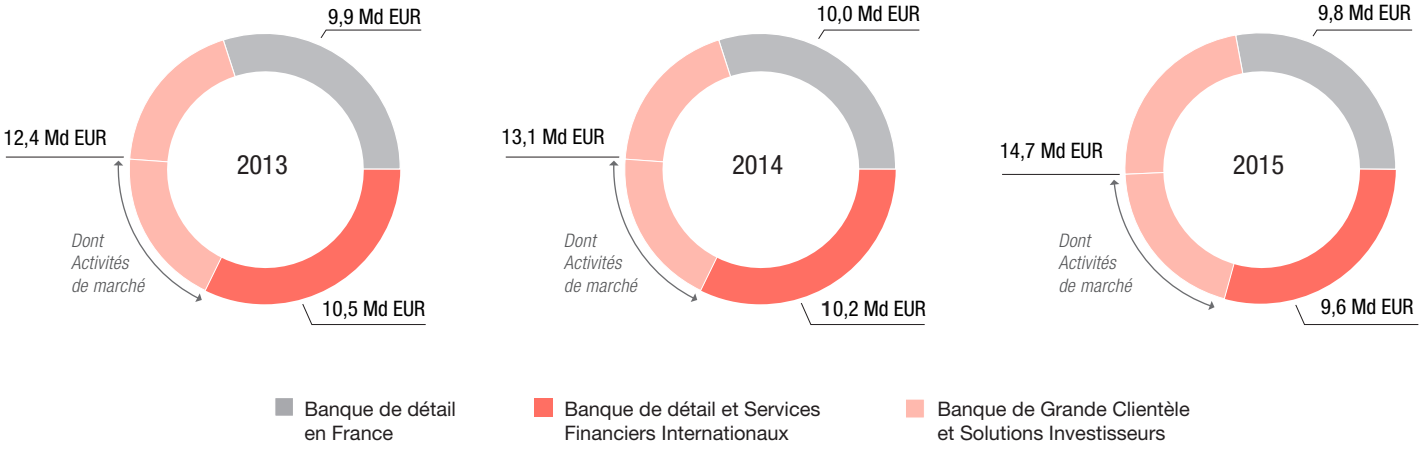

ENCOURS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES *(RISK WEIGHTED ASSETS* - RWA*)* (FIN DE PÉRIODE, EN MD EUR)

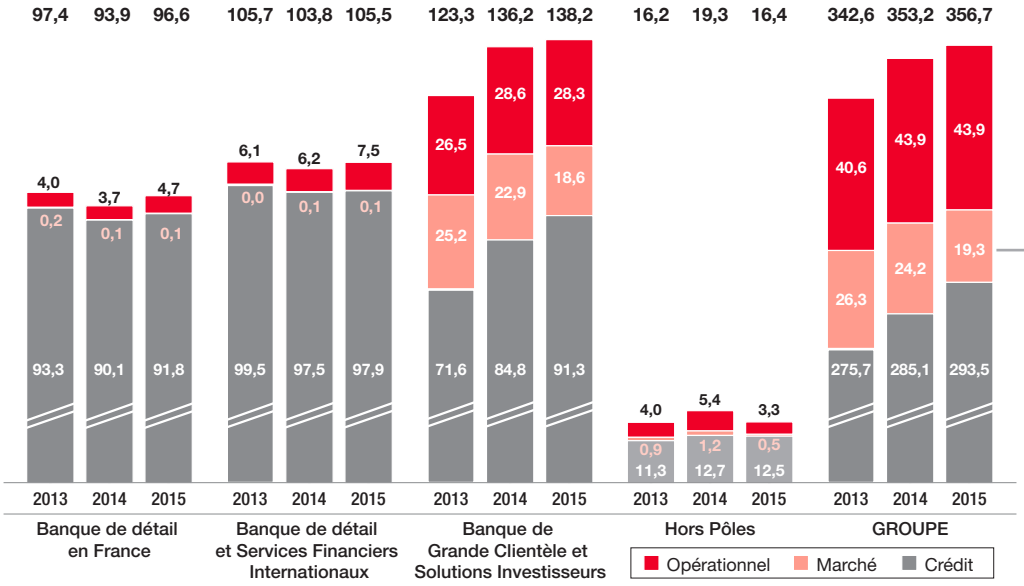

VAR ANNUELLE MOYENNE (EN M EUR)

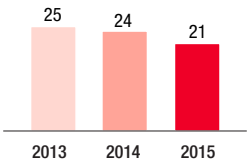

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE (EAD 31.12.2015)

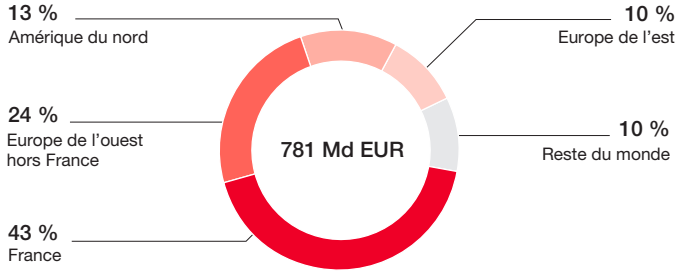

COÛT DU RISQUE COMMERCIAL EN POINTS DE BASE(4)

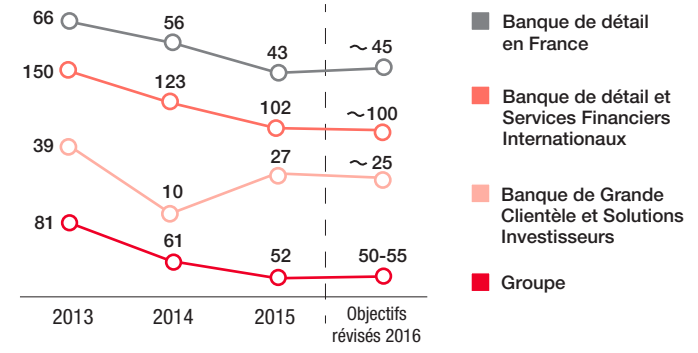

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES SUR LES EAD

	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Exposition totale du Groupe (EAD(3) *en Md EUR)*	781	722	650
EAD du Groupe dans des pays industrialisés (%)	87 %	86 %	86 %
EAD du Groupe sur des contreparties investment grade (%)	64 %	64 %	65 %

TAUX BRUT D'ENCOURS DOUTEUX

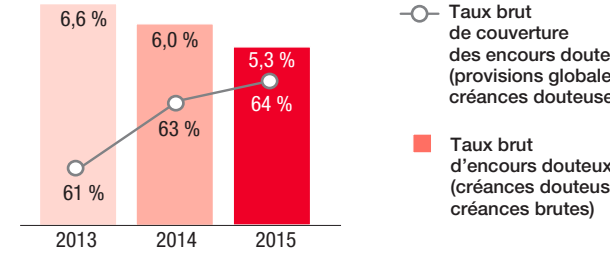

(1) Ratios non phasé publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance, présentés au 31 décembre de chaque année.
(2) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué) pour 2014. Ratio de levier déterminé selon les règles précédentes en 2013.
(3) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (Capital Requirement Directive – CRD) transposée dans la réglementation française.
(4) Calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

Les données historiques sont celles qui ont été publiées au titre des différents exercices sauf les ratios de solvabilité et le capital Bâle 3 alloué aux métiers pour 2013.

En application de l'article R 511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs (soit le résultat net comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée) de Société Générale est de 0,33 % en 2015 et de 0,23 % en 2014. Sur base prudentielle non phasée, ce ratio est de 0,33 % en 2015 et 0,22 % en 2014, déterminé en divisant le résultat net part du Groupe du tableau 7 p. 154 par le total du bilan sur base prudentielle du tableau 2 p. 149.

2. GESTION DES RISQUES

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DIRECTIONS EN CHARGE DU SUIVI DES RISQUES

Audité I Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Cette gestion des risques, pilotée au plus haut niveau, s'effectue dans le respect de normes applicables, notamment des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de la réglementation européennes CRR/CRD4. ▲ (voir rôle du Conseil d'administration en p. 76)

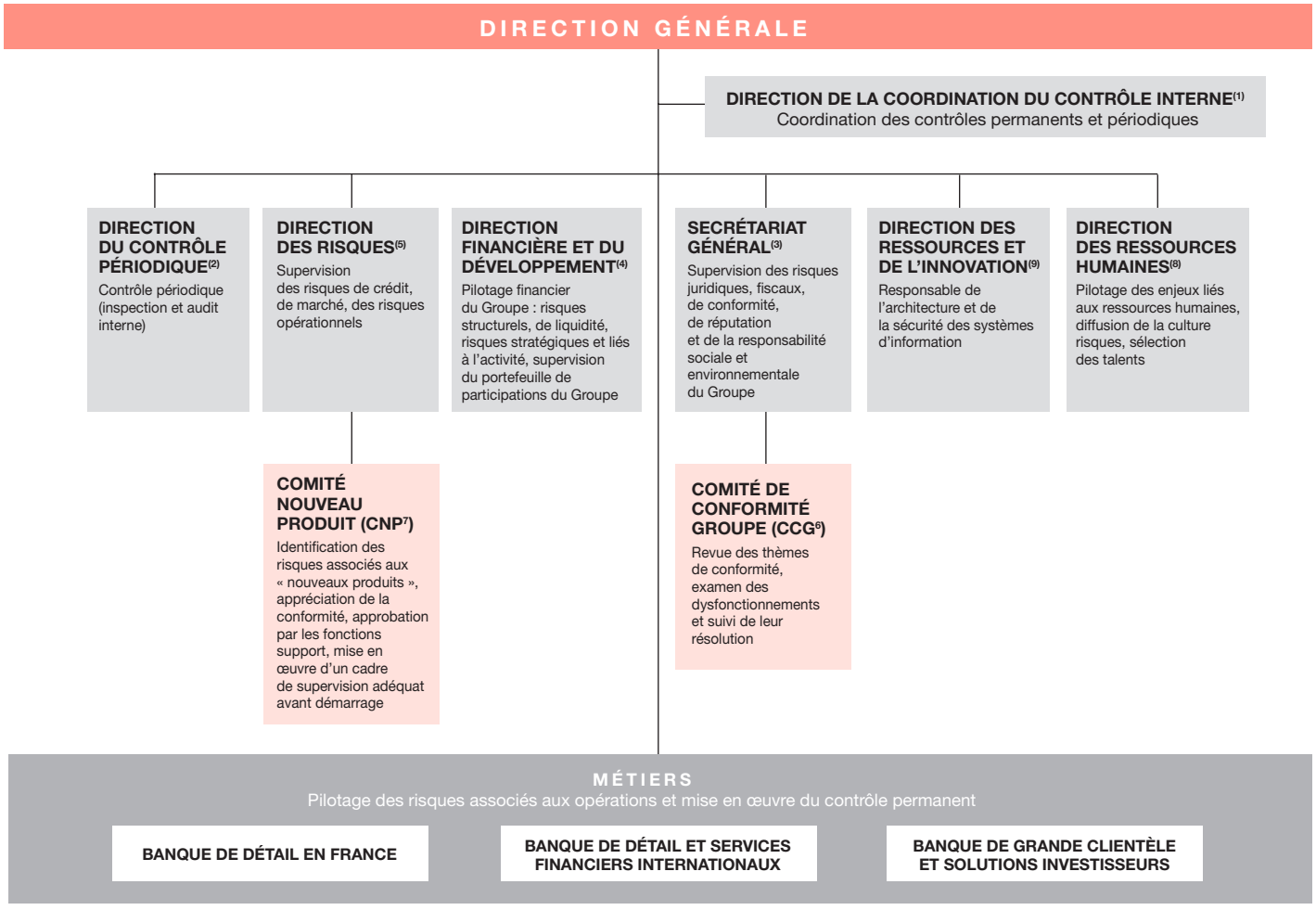

(1) Contrôles permanent et périodique, p. 124 et suivantes.
(2) Voir p. 127
(3) Risques juridiques, fiscaux, p. 202 ; conformité et réputation, p. 198 ; Responsabilité sociale et environnementale, p. 209.
(4) Risques structurels, p. 188 ; liquidité, p. 193 ; actions, p. 206.
(5) Risque de crédit, p. 158 ; marché, p. 175 ; opérationnels, p. 182.
(6) Comité de conformité Groupe, p. 123.
(7) Comités nouveau produit, p. 124.
(8) Voir pages 232 et suivantes, notamment p. 234 (formation), p. 239 (talents) et p. 242 (rémunération).
(9) Voir p. 123.

Audité | Cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risques développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM *(Enterprise Risk Management)* qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la Banque. ▲

Le rapport du Président présent au chapitre 3 à partir de la p. 115 décrit de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé et la politique de maîtrise des risques.

FACTEURS DE RISQUES

1. **L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.**

   Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses métiers sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (y compris le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent dès lors ne pas être couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

   Au cours des dernières années, les marchés financiers ont connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, des incertitudes liées au rythme de resserrement de la politique monétaire américaine ainsi que les craintes de ralentissement chinois. Depuis fin 2014, l'effondrement des prix du pétrole ouvre de nouvelles incertitudes notamment concernant les pays producteurs. En outre, une période prolongée de faible demande et un taux d'inflation très bas dans la zone euro favorisent le risque de déflation, ce qui pourrait impacter les banques par le biais des taux d'intérêt bas affectant notamment la marge d'intérêt pour la Banque de détail.

   Le Groupe est exposé à un risque de pertes importantes en cas d'insolvabilité ou d'incapacité de la part des États, des établissements financiers ou d'autres contreparties à honorer leurs engagements vis-à-vis du Groupe. Une reprise des tensions au sein de la zone euro pourrait détériorer significativement la qualité des actifs du Groupe et accroître ses pertes sur crédit dans les pays concernés. L'incapacité du Groupe à recouvrer la valeur de ses actifs évaluée conformément aux pourcentages de recouvrabilité estimés sur la base de tendances historiques (qui pourraient s'avérer inadaptées) pourrait en outre encore affecter défavorablement ses performances. Le Groupe pourrait également être contraint de recapitaliser des activités et/ou des filiales dans la zone euro ou dans des pays d'Europe centrale ou orientale étroitement liés à la zone euro en cas de dégradation macroéconomique marquée. Enfin, les activités et/ou les filiales du Groupe dans certains pays pourraient être soumises à des mesures d'urgence ou à des restrictions imposées par les autorités locales ou nationales qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

2. **Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être supprimées ou arriver à leur terme et les mesures prises au niveau européen pourraient être confrontées à des risques de mise en œuvre.**

   Face à la crise financière, les États, les banques centrales et les régulateurs ont mis en place des mesures visant à soutenir les établissements financiers et les États souverains, et par là même à stabiliser les marchés financiers. Les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas sur une longue période.

   Plusieurs d'entre elles ont décidé d'accroître sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques, d'assouplir les exigences de collatéral et, dans certains cas, d'appliquer des mesures exceptionnelles afin d'injecter un montant important de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, de billets de trésorerie d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires. Ces banques centrales pourraient décider, seules ou de façon concertée, de modifier leurs politiques monétaires ou de durcir les conditions d'accès à la liquidité, ce qui pourrait diminuer de manière importante et brutale les flux de liquidité dans le système financier. Par exemple, la Réserve Fédérale Américaine (Fed) a mis fin en octobre 2014 à ses achats d'actifs dans le cadre de son troisième programme d'assouplissement

quantitatif. Le 16 décembre 2015, la Fed a entamé un cycle de hausse de taux après sept ans de politique de taux zéro. En revanche, elle a annoncé l'intention de maintenir la taille de son bilan (réinvestissement des revenus et refinancement des actifs acquis sous le programme de « *Quantitative Easing* »). Les questions portent désormais sur le rythme de hausse de taux en lien avec la santé de l'économie américaine.

De tels changements, ou préoccupations quant à leur impact potentiel, pourraient accroître la volatilité des marchés financiers et augmenter les taux d'intérêt de manière significative. La reprise économique naissante restant incertaine, ces changements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les établissements financiers, et donc sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Les mesures prises en 2014 afin de stabiliser la zone euro, qui incluent notamment les mesures monétaires exceptionnelles, la mise en place en 2014 d'un mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit par la Banque Centrale Européenne (BCE), ainsi que l'achèvement de l'examen de la qualité des actifs (*Asset Quality Review*, « AQR ») et les simulations de crises (*stress tests)* par toutes les grandes banques d'Europe sous la supervision de la BCE ont contribué à réduire significativement les tensions sur la stabilité financière. La BCE a continué la réduction des taux directeurs, y compris la réduction en juin et septembre 2014 et en décembre 2015 du taux de facilité de dépôt de la banque centrale en territoire négatif, ainsi que le lancement des opérations de refinancement ciblées à plus long terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*, « TLTRO ») et deux nouveaux programmes de rachats d'actifs (*ABS Purchase Program*, « ABSPP » et le *Third Covered Bond Purchase Programme*, « CBPP3 »). En réponse à un environnement économique et à une inflation encore très affaiblis, la BCE a également annoncé le 22 janvier 2015 un programme étendu d'achats d'actifs. Il consiste en des achats de titres de dettes publiques et privées de la zone euro, à hauteur de 60 milliards d'euros par mois, à compter de mars 2015 et au moins jusqu'en mars 2017. Pour autant, en dépit de toutes ces mesures, une éventuelle résurgence des tensions financières dans certains États membres de la zone euro ne peut être totalement exclue ; ceci pourrait éventuellement conduire à des politiques nationales de restriction des mouvements de capitaux transfrontaliers.

3. Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France ou autres pays de l'Union européenne). En France, principal marché du Groupe, la faible croissance et l'évolution défavorable du marché immobilier ont eu et pourraient continuer d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs. Dans les autres pays de l'Union européenne, la stagnation ou la détérioration des conditions économiques pourrait entraîner une hausse des pertes sur crédit ou des niveaux de provisionnement élevés.

Le Groupe exerce des activités de banque commerciale et de banque d'investissement sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de même qu'en Afrique du nord. Les activités de marchés de capitaux et de *trading* de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Il est probable que de fortes incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques. Une évolution défavorable des conditions économiques ou politiques affectant ces marchés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

Ceci est également vrai en Russie compte tenu de la crise en Ukraine. Les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays et organisations internationales ont imposé des sanctions depuis mars 2014 contre les individus et les entreprises russes. Ces sanctions, et la baisse substantielle des prix mondiaux du pétrole, ont nui à la valeur du rouble, et aux conditions de financement et à l'activité économique en Russie. Le risque de nouvelles évolutions défavorables persiste en cas de tensions géopolitiques accrues et/ou des sanctions supplémentaires par les pays occidentaux et/ou par la Fédération Russe.

L'évolution défavorable des conditions politiques ou économiques affectant les marchés dans lesquels le Groupe exerce ses activités peut affecter défavorablement les activités du Groupe, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

4. Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère. À l'échelle mondiale, il est essentiellement en concurrence dans ses pôles d'activité (Banque de détail en France/Banque de détail et Services Financiers Internationaux/Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs/Directions centrales). À l'échelle locale, y compris sur le marché français, le Groupe fait face à une concurrence importante des établissements locaux, des établissements financiers, des sociétés offrant des services financiers ou autres, et, même, des institutions gouvernementales. Toutes les activités du Groupe sont concernées par cette concurrence.

En France, la présence d'importants concurrents locaux du secteur de la banque et des services financiers ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents (banques de détail et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services du Groupe. Sur le marché français, qui est un marché mature, le Groupe détient des parts de marché importantes dans la plupart de ses activités. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à conserver ou à renforcer ses parts de marché dans ses principales activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière. Il doit également faire face à la concurrence d'acteurs locaux sur d'autres marchés géographiques où sa présence est significative. Progressivement, certains segments du secteur des services financiers se sont davantage concentrés, en raison d'acquisitions, fusions ou faillites d'établissements fournissant une large gamme de services financiers. Ces évolutions pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux et autres ressources, notamment leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue, ou leur diversification géographique. L'ensemble de ces facteurs, ainsi que les réductions de prix pratiquées par certains des concurrents du Groupe afin d'accroître leurs parts de marché, ont par le passé conduit à des pressions sur les prix, qui pourraient se reproduire à l'avenir.

L'importance de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au niveau local en France et sur ses autres marchés clés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

5. **Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.**

   L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale dans le secteur des services financiers, afin de fidéliser et développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties (superviseurs, fournisseurs…). La réputation du Groupe pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables, faille dans ses contrôles, non respect de ses engagements ou décisions stratégiques (activités, appétit aux risques…) mais aussi par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Quelle que soit la fiabilité des informations diffusées, des commentaires négatifs concernant le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité et sa position concurrentielle.

   La réputation du Groupe pourrait notamment être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle (risques opérationnels, réglementaires, de crédit...) ou à la suite du comportement inapproprié d'un employé notamment envers un client (non respect des règles de protection du consommateur) ou altérant l'intégrité des marchés (abus de marché, conflits d'intérêts). La réputation du Groupe pourrait aussi être affectée par une fraude externe. De même, un manque de transparence ou des erreurs dans sa communication ou des erreurs en particulier sur ses résultats financiers pourrait impacter sa réputation. Les conséquences de ses événements potentiels varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec nos clients (et prospects) ou de confiance de nos investisseurs qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats ou la situation financière ou sa capacité à attirer ou retenir des talents.

6. **Une dépendance du Groupe à l'accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lequel peut être limité pour des raisons indépendantes de sa volonté.**

   La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe. Le financement non assorti de sureté du Groupe inclut la collecte de dépôts, l'émission de dette à long terme, de billets à ordre et de billets de trésorerie ainsi que l'obtention de prêts bancaires et de lignes de crédit. Le Groupe recourt également à des financements garantis, notamment par la conclusion d'accords de mise en pension. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients (notamment, par exemple, en raison de taux de rémunération des dépôts plus élevés pratiqués par les concurrents du Groupe), le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

   La liquidité du Groupe pourrait, en outre, être affectée par des événements que le Groupe ne peut pas contrôler, telles que des perturbations générales du marché, des difficultés opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général, les perspectives financières à court ou long terme du Groupe, des modifications de la notation de crédit ou même la perception parmi les acteurs du marché de la situation du Groupe ou d'autres institutions financières.

   La notation de crédit du Groupe est susceptible d'influer significativement sur son accès au financement ainsi que sur ses revenus liés aux activités de marché. Dans le cadre de certaines transactions de marché de gré à gré ou d'autres activités de marché liées aux opérations sur titres, le Groupe pourrait être contraint de fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties en cas de dégradation de sa notation de crédit. La notation par les agences s'appuie sur l'examen de caractéristiques propres aux émetteurs, telles que leur gouvernance, le niveau et la qualité de leurs revenus, l'adéquation de leurs fonds propres, leur financement, leur liquidité, leur gestion des risques, leur appétit pour le risque, la qualité de leurs actifs, leur orientation stratégique ainsi que la diversité de leurs lignes de métier et la structure de leur passif. En outre, les agences de notation prennent en considération le cadre législatif et réglementaire, ainsi que l'environnement macroéconomique dans lequel la Banque opère. Ainsi, toute détérioration de ces facteurs pourrait conduire à une dégradation de la notation du Groupe et de celles d'autres acteurs du secteur bancaire européen.

   Une partie des dettes du Groupe peut faire l'objet de remboursement anticipé à la demande des prêteurs en cas de survenance de certains événements, notamment en cas d'incapacité du Groupe d'obtenir des garanties nécessaires suite à une baisse de sa notation en dessous d'un certain seuil, et d'autres cas de défaut mentionnés dans les modalités d'endettement. Si les prêteurs concernés déclarent impayés tous les montants exigibles en raison d'un cas de défaut, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité d'obtenir, à des conditions acceptables, des sources de financement alternatives suffisantes, voire aucune, et les actifs du Groupe pourraient ne pas être suffisants au regard de l'ensemble de l'encours de sa dette.

   Par ailleurs, la capacité du Groupe à accéder aux marchés des capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti, est directement liée à l'évolution, que le Groupe ne peut contrôler, de ses *spreads* de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

7. **Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite de tels marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.**

   Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés financiers ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées ou d'ajuster la couverture de ses positions. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading,* tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marché. Il est difficile de contrôler l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe

pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

8. **La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.**

   La volatilité du marché pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs. Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité extrême, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swaps, forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

   La volatilité des marchés rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Dans la mesure où ces pertes seraient substantielles, elles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

9. **La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de Banque et de Gestion d'Actifs du Groupe.**

   Les résultats du Groupe sont sensibles à l'évolution et à la fluctuation des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. La sensibilité aux taux d'intérêt se traduit par une variation de la marge d'intérêts et de la valeur au bilan en cas de mouvement des taux de marché. Tout écart entre les intérêts dus par le Groupe et les intérêts qu'il perçoit (en l'absence de protection adaptée) pourrait impacter ses résultats.

10. **Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.**

    L'euro est la principale devise opérationnelle du Groupe. Néanmoins, une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar des États-Unis, la livre sterling, le yen et la couronne tchèque, le leu et le rouble. Dans la mesure où ses revenus et charges et ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, le Groupe est exposé aux variations de taux de change. Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion lors de la préparation de ses états financiers. Malgré les instruments de couverture mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de change, les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

11. **Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe.**

    Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Les règles applicables aux prestataires de services financiers régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les entités bancaires du Groupe sont également tenues de se conformer aux exigences en matière de niveaux de capitaux propres et de liquidité réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

    Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé et instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures.

    En particulier, les réformes de Bâle 3 sont mises en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR et CRD4), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014, l'entrée en vigueur de certaines exigences étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2019. Bâle 3 constitue un cadre réglementaire international relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise. Des recommandations et des mesures relatives à l'exposition des banques d'envergure mondiale à un risque systémique, notamment des exigences supplémentaires en matière d'absorption des pertes, ont été adoptées par le Comité de Bâle et par le Conseil de Stabilité Financière (FSB) mis en place à l'issue du sommet du G20 de Londres en 2009. Société Générale, parmi d'autres banques, a été désignée par le FSB comme étant une « institution financière d'importance systémique » (G-SIB) et sera en conséquence soumise à des exigences de coussins de capital supplémentaires.

    En France, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires (telle que modifiée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière) (la Loi Bancaire) impose la séparation des activités de marché considérées comme « spéculatives » (c'est-à-dire celles jugées non utiles au financement de l'économie) effectuées par les établissements de crédit significatifs. Sauf à bénéficier d'exceptions prévues par la loi (tenue de marché, trésorerie, etc.) les activités effectuées par les banques pour compte propre sont soumises à cette obligation. Conformément à la loi, le Groupe a ségrégué les activités concernées au sein d'une filiale dédiée depuis le 1er juillet 2015. Il est encore trop tôt pour apprécier les éventuels impacts de la Loi Bancaire sur l'activité du Groupe étant donné sa mise en œuvre récente.

    L'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière (l'Ordonnance) a modifié les dispositions du Code monétaire et financier afin de transposer

en droit français la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD). De nombreuses dispositions de la Loi Bancaire étaient déjà similaires dans leurs effets aux dispositions contenues dans l'Ordonnance. Le décret n° 2015-1160 du 17 septembre 2015 et trois arrêtés du 11 septembre 2015 concernant (i) les plans préventifs de rétablissement, (ii) les plans préventifs de résolution et (iii) les critères d'évaluation de la résolvabilité d'une institution ou d'un groupe, ont été publiés le 20 septembre 2015 afin de compléter les dispositions de l'Ordonnance transposant BRRD en droit français.

L'Ordonnance impose notamment aux établissements de crédit soumis à la surveillance directe de la BCE (ce qui est le cas de Société Générale) et aux établissements de crédit et entreprises d'investissement qui constituent une part importante du système financier, d'élaborer et de communiquer à la BCE un plan préventif de rétablissement décrivant les mesures de rétablissement permettant de faire face à une détérioration significative de leur situation financière. L'Ordonnance étend les pouvoirs de l'ACPR sur ces institutions faisant l'objet d'une procédure de résolution, notamment en permettant la cession de leurs activités, la mise en place d'un établissement-relais ou d'une structure de Gestion d'Actifs, la mise en œuvre d'une mesure de réduction et de conversion ou une modification des conditions (notamment une modification de l'échéance ou de la rémunération ou une suspension provisoire des paiements) de leurs instruments de fonds propres et de leurs engagements éligibles (dite mesure de renflouement interne ou « *bail-in* »). Ces réformes pourraient avoir un impact significatif sur le Groupe et sa structure ainsi que sur la valeur de ses titres de capital et de dette.

Le règlement européen n° 806/2014 du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique a créé le Conseil de résolution unique (CRU). Depuis le 1er janvier 2015, le CRU dispose du pouvoir de recueillir des informations et de coopérer avec l'ACPR pour l'établissement des plans de résolution. Les pouvoirs de résolution de l'ACPR ont été supplantés, à compter du 1er janvier 2016, par ceux du CRU dans le cadre du mécanisme de résolution unique. L'entrée en vigueur de ce mécanisme européen pourrait avoir des conséquences imprévues sur le Groupe et sa structure.

Depuis novembre 2014, Société Générale, ainsi que toutes les autres institutions financières significatives de la zone euro, sont soumises au contrôle de la BCE dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique. Comme indiqué ci-avant, Société Générale est également soumise au mécanisme de résolution unique depuis janvier 2016. L'impact de cette nouvelle structure de surveillance sur le Groupe ne peut pas encore être pleinement évalué. Néanmoins, la nouvelle structure et la mise en œuvre de mesures de surveillance supplémentaires peuvent augmenter la volatilité des marchés financiers.

Le ratio MREL (*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities* ou « exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles ») est défini dans BRRD et a été transposé en droit français par l'Ordonnance. Il est applicable depuis le 1er janvier 2016. Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Cette exigence minimale est calculée comme étant le montant de fonds propres et d'engagements éligibles exprimé en pourcentage du total des engagements et des fonds propres de l'établissement.

Le ratio de « capacité d'absorption des pertes » (*Total loss absorbing capacity* – TLAC) a été élaboré par le FSB à la demande du G20. En novembre 2015, le FSB a finalisé les Principes relatifs à l'absorption des pertes et à la capacité de recapitalisation des G-SIB faisant l'objet d'une procédure de résolution, qui incluaient les Conditions (*Term Sheet*) du ratio TLAC, introduisant ainsi une nouvelle norme internationale pour les ratios TLAC interne et externe. La version finale des Conditions, publiée le 9 novembre 2015 et approuvée par les représentants du G20 à Antalya, définit les règles suivantes qui ont vocation à devenir le nouveau standard international pour les G-SIB :

(i) Les G-SIB peuvent être tenues de respecter les conditions du ratio TLAC en complément des exigences réglementaires minimales mises en place par la réglementation de Bâle 3. Notamment à compter du 1er janvier 2019, les G-SIB pourront être tenues de respecter un ratio TLAC minimal de 16 % des actifs pondérés en fonction des risques de leur groupe, en supplément des coussins de fonds propres de Bâle 3 (*TLAC RWA Minimum*). Cette exigence passera à un minimum de 18 % à compter du 1er janvier 2022. À compter du 1er janvier 2019, le ratio de levier minimum du TLAC (*TLAC Leverage Ratio Exposure Minimum*) devra être d'au moins 6 % du dénominateur du ratio de levier de Bâle 3 et de 6,75 % à partir du 1er janvier 2022. Les autorités nationales auront la possibilité d'appliquer des exigences supplémentaires à des institutions spécifiques.

(ii) Les conditions contiennent les principales caractéristiques des instruments inclus dans le ratio TLAC externe. Ces instruments doivent être subordonnés (structurellement, contractuellement ou réglementairement) aux engagements opérationnels, à l'exception des banques de l'Union européenne qui pourront être autorisées à inclure un montant limité de dette senior (2,5 % des RWA en 2019, 3,5 % des RWA en 2022), sous réserve de l'obtention d'une autorisation de l'autorité de supervision. Les instruments inclus dans le ratio TLAC doivent avoir une maturité résiduelle d'au moins un an, à l'exception des dépôts garantis, à vue ou à court terme et des produits dérivés et structurés.

(iii) Afin de limiter le risque de contagion, les G-SIB seront tenues de déduire de leur propre ratio TLAC leur exposition aux instruments et engagements inclus dans le ratio TLAC externe émis par d'autres G-SIB.

L'impact des ratios MREL et TLAC sur le Groupe et sa structure ne peut pas encore être pleinement évalué, bien que la situation financière et le coût de financement du Groupe puissent être substantiellement affectés.

La réforme américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (*Dodd-Frank Act*) affectera le Groupe et certaines de ses activités. Le *Dodd-Frank Act* vise à opérer une réforme structurelle significative de l'industrie des services financiers, y compris pour les banques non-américaines disposant d'activités aux États-Unis, notamment en matière de surveillance du risque systémique, de normes sur le capital des banques, de liquidation ordonnée des institutions financières d'importance systémique en difficulté, de dérivés de gré à gré et des opérations de *trading* pour compte propre ainsi que de

financer et investir dans des fonds. Bien que la majorité des règles et règlementations à mettre en place soit désormais arrêtée, un certain nombre d'entre elles sont toujours sous la forme de propositions, n'ont pas encore été proposées ou sont l'objet de prolongation des délais prévus pour leur application. En ce qui concerne, les règles déjà finalisées, des incertitudes demeurent quant à leur interprétation et leur application. Davantage d'efforts seront d'ailleurs sans doute nécessaires pour mener à bien la mise en oeuvre et le respect des futures interprétations réglementaires, instructions ou lignes directrices. Ces mesures devraient entraîner une augmentation des frais de mise en conformité et davantage de contraintes à respecter, et pourraient avoir une incidence négative importante sur le Groupe.

Le règlement européen EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) publié en 2012 instaure de nouvelles contraintes applicables aux acteurs sur le marché des dérivés afin d'améliorer la stabilité et la transparence sur ce marché. EMIR impose, notamment, l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, qu'un compte-rendu de chaque transaction de produits dérivés soit établi et adressé à un référentiel central et que soient mises en œuvre des procédures d'atténuation des risques (par exemple, l'échange de collatéral) pour les dérivés de gré à gré non compensés par des chambres de compensation. Certaines de ces mesures sont déjà en vigueur, alors que d'autres devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2016 (c'est à dire la compensation centrale obligatoire de certains contrats dérivés de taux d'intérêt), ce qui rend difficile une évaluation précise de leurs conséquences. Par ailleurs, le règlement européen n° 2015/2365 du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 23 décembre 2015.

En janvier 2015, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié le projet final des normes techniques réglementaires (« NTR ») sur la valorisation prudente. Même si le principe de valorisation prudente pour les actifs inscrits à la juste valeur était déjà stipulé dans CRD3, les NTR visent à harmoniser les normes de valorisation prudente à travers l'Europe. Les ajustements de valeur complémentaires (*Additional Valuation Adjustments – AVAs*) sont définis comme la différence entre une valorisation prudente et la juste valeur comptable et sont déduits du capital classé « *Common Equity Tier 1* ».

Enfin, des réformes supplémentaires sont à l'étude visant à mieux harmoniser le cadre réglementaire et réduire davantage la variabilité entre les différentes banques de la méthodologie du calcul des actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets* – RWA). En particulier, le texte final sur la refonte des approches interne et standard pour le risque de marché (*Minimum capital requirements for market risk*) a été publié en janvier 2016 en vue d'une mise en œuvre en janvier 2019. Les banques seront tenues d'établir des rapports conformes aux nouvelles règles à compter de la fin de l'année 2019. Par ailleurs, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié en décembre 2014 et 2015 deux documents de consultation sur la mise à jour de la méthode préconisée pour évaluer le risque de crédit, qui intègrent, par exemple, des seuils de RWA et des approches normées qui sont plus sensibles aux risques. Au stade actuel, les impacts éventuels sur le Groupe restent impossibles à cerner précisément.

12. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de *trading,* de financement, de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, ainsi que des États. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations et que la valeur des actifs détenus en garantie sur cette contrepartie ne correspond pas, ou que ces actifs sont cédés à un prix ne permettant pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut également avoir une exposition concentrée sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. La dégradation de la notation, le défaut ou l'insolvabilité d'une telle contrepartie, ou une détérioration de l'environnement économique du pays ou du secteur spécifique concerné, pourraient avoir un effet particulièrement négatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière. Les systèmes que le Groupe utilise pour limiter et contrôler le niveau de son exposition de crédit à l'égard d'entités individuelles, de secteurs économiques et de pays peuvent ne pas être efficaces dans la prévention de la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents.

13. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de *trading,* de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des *hedge funds,* ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés. À noter que le nombre de transactions compensées augmente et

va continuer d'augmenter venant accroître nos expositions face aux chambres de compensation mais réduisant nos positions bilatérales.

14. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Il existe un risque de pertes importantes en cas d'inefficacité d'un quelconque instrument ou stratégie utilisé par le Groupe pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre de ses activités. Un nombre important de ces stratégies repose sur des modèles de *trading* historiques et des corrélations déduites de ces modèles qui pourraient s'avérer inadaptés à l'avenir. Par exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il peut couvrir cette position au moyen d'une position courte sur un autre actif dont la valeur évolue historiquement dans une direction permettant de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou contre tous types de risques dans le futur. L'efficacité des stratégies de couverture peut également être diminuée par des évolutions inattendues sur les marchés.

15. Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe enregistre régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement. Le niveau global des provisions enregistrées au compte de résultat à la rubrique Coût du risque, repose sur une évaluation du taux de recouvrement des prêts concernés. Cette évaluation s'appuie sur une analyse de plusieurs facteurs, incluant les pertes antérieures, le montant et le type de prêt consenti, les normes sectorielles, le montant d'impayés de prêts, les conditions économiques ainsi que le montant et le type de toute garantie et sûreté. Malgré l'attention portée à ces évaluations, le Groupe a par le passé été contraint d'augmenter ses provisions pour créances douteuses et pourrait, à l'avenir, être conduit à augmenter significativement ses provisions, en raison d'une augmentation des actifs en défaut ou pour d'autres raisons. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, un changement important des estimations du risque de perte pour les prêts non provisionnés, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

16. Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles se révélaient inexactes, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables IFRS tels que décrits dans les états financiers (figurant au chapitre 6 du présent Document de référence) conduit la direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrée au bilan ou présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité.

17. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des investisseurs ainsi que le nombre de procédures réglementaires intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe et les autres établissements financiers, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces

procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe. Se référer à la section « Risques de non-conformité et de réputation, et risques juridiques ».

18. S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus.

Le Groupe procède à une analyse approfondie des sociétés ou des actifs qu'il entend acquérir. Toutefois, ces analyses ne peuvent souvent pas être exhaustives en raison de divers facteurs. Les activités acquises peuvent ainsi inclure des actifs peu attractifs ou peuvent exposer le Groupe à des risques accrus, en particulier si le Groupe est dans l'incapacité de réaliser des procédures de *due diligence* exhaustives préalablement aux acquisitions concernées.

Afin de réussir l'intégration d'une nouvelle activité, il est nécessaire d'assurer une coordination efficace des initiatives de développement et de marketing, d'en conserver les principaux collaborateurs, de mettre en place des plans de recrutement et de formation, et de veiller à l'intégration des systèmes d'information. Ces tâches peuvent se révéler plus difficiles à mettre en œuvre que prévu et imposer une implication et des ressources plus importantes. De même, le Groupe peut supporter des coûts d'intégration plus élevés et pâtir d'économies plus faibles ou encore bénéficier de revenus moins importants qu'escompté. Le degré et le délai de réalisation des synergies sont également incertains.

19. Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe a investi d'importantes ressources au développement de sa politique de gestion des risques et des méthodes et procédures d'évaluation correspondantes, et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, ces stratégies et techniques de gestion des risques pourraient ne pas être totalement efficaces pour réduire son exposition aux risques dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier, ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des outils qualitatifs et indicateurs de gestion des risques reposent sur l'observation de l'évolution historique des marchés. Le Groupe applique à ces observations des statistiques, ainsi que d'autres outils, afin d'évaluer ses expositions aux risques. Ces outils et indicateurs pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition du Groupe en raison, notamment, de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Le défaut d'anticipation ou de gestion de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

20. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle, ainsi que d'interruption ou d'incident d'exploitation de différents partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents de compensation, entreprises de marchés et chambres de compensation) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Un nombre croissant de transactions impliquant des produits dérivés est, ou sera dans un avenir proche, soumis à compensation obligatoire, ce qui accroît l'exposition du Groupe à ce risque et pourrait affecter sa capacité à recourir à des alternatives adéquates et compétitives si un tel risque venait à se réaliser.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents de compensation, entreprises de marché et chambres de compensation, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à conduire ses activités. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais. Le Groupe est également exposé au risque de défaillance opérationnelle des systèmes d'information et de communication de ses clients, à mesure que son interconnexion avec ses clients s'accroît. Toute défaillance, interruption ou incident d'exploitation de ce type pourrait affecter défavorablement les capacités du Groupe en matière de réalisation de transactions, service à la clientèle, gestion de l'exposition aux risques ou expansion de ses activités, ou donner lieu à des pertes financières, une mise en cause de sa responsabilité à l'égard de ses clients, ainsi qu'à une détérioration de sa liquidité, une interruption de ses activités, une intervention réglementaire ou une atteinte à sa réputation.

En outre, un nombre croissant de sociétés, y compris des institutions financières, a connu des tentatives d'intrusion ou même de violation de leur système de sécurité des technologies de l'information, certaines impliquant des attaques ciblées et sophistiquées sur leur réseau informatique et aboutissant à des pertes, vols, ou divulgation de données confidentielles. Les techniques utilisées visant à obtenir un accès non autorisé, à dégrader le service ou saboter les systèmes d'information changent fréquemment et sont souvent inconnues avant l'attaque, et le Groupe peut ainsi se trouver dans l'incapacité d'anticiper ces techniques et d'y parer en mettant en œuvre en temps voulu les mesures défensives adéquates. De même, les techniques de fraudes internes et externes sont mouvantes et protéiformes et suivent de près l'évolution technologique des activités financières et les habitudes des clients conduisant les fraudeurs à développer régulièrement de nouvelles techniques d'attaques. De tels agissements sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe et d'être à l'origine de pertes opérationnelles.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses activités. Toute défaillance, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans l'activité du Groupe, et ainsi engendrer des coûts additionnels liés à la récupération et à la vérification des informations, une atteinte à sa réputation ainsi qu'une perte potentielle d'activité. Toute défaillance, interruption ou violation des systèmes d'information est susceptible d'avoir un effet

défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

21. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels qu'une pandémie ou toute autre crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise), des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles, pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance).

22. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Au cours de la récente dégradation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. De plus, l'évolution de la réglementation en vigueur, telle que l'adoption d'une taxe sur les transactions financières, pourrait impacter le volume des transactions que le Groupe effectue au nom de ses clients, entraînant une baisse de chiffre d'affaires lié à ces activités. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits, conduiraient à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée.

23. Conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés est essentiel pour le succès des activités du Groupe ; si le Groupe n'y parvenait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances.

Dans un secteur de forte concurrence pour le recrutement de talents, les ressources humaines du Groupe sont un de ses principaux atouts. Afin d'attirer et de retenir des collaborateurs qualifiés, le Groupe doit offrir des perspectives de carrière et de formation ainsi que des niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques du marché et comparables à ceux de ses concurrents. Si le Groupe ne parvenait plus à attirer des collaborateurs hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances, notamment sur sa position concurrentielle et sur la satisfaction de sa clientèle. En outre, le secteur financier en Europe continuera d'être soumis à un encadrement de plus en plus strict de ses politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles relatives aux bonus et d'autres conditions de performance et/ou des paiements différés pour certains types de rémunération, ce qui contraindra le Groupe ainsi que la plupart des professionnels du secteur financier à s'adapter en conséquence pour attirer et fidéliser les talents.

La CRD4, qui s'applique aux banques de l'Espace économique européen, a introduit en 2014 un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe. Cette contrainte réglementaire, qui pourrait engendrer au sein du Groupe une augmentation relative de la part fixe de la rémunération par rapport à sa part variable assise sur la performance ajustée des risques, risque de se traduire à la fois par des difficultés à attirer et retenir des profils clés et par un accroissement de la base de coûts fixes, tous deux préjudiciables à la stabilité financière du Groupe.

Société Générale a procédé à une revue de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présents dans les sections « Typologie des risques » du rapport du Président (p. 115) et « Facteurs de risques » de ce chapitre.

3. GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Audité I À la suite de la crise financière de ces dernières années, le Comité de Bâle, mandaté par le G20, a défini des nouvelles règles en matière de fonds propres et de liquidité visant à accroître la résilience du secteur bancaire. Les nouvelles règles, dites de Bâle 3, ont été publiées en décembre 2010. Elles ont été traduites dans le droit européen par une directive (CRD4) et un règlement (CRR), qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014. En 2014 et 2015, plusieurs actes délégués et actes d'exécutions sont venus préciser l'ensemble CRR/CRD4.

Le cadre général défini par Bâle 3 s'articule autour de trois piliers, comme en Bâle 2 :

- le Pilier 1 fixe les exigences minimum de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio « Common Equity Tier 1 » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché, afin de prendre en compte le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustement* ») et de couvrir les expositions sur les contreparties centrales (CCP) ;
- la mise en place de coussins de fonds propres qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions. Les nouvelles règles imposent aux établissements un coussin de conservation et un coussin contracyclique pour préserver leur solvabilité en cas de conditions adverses. De plus, un coussin supplémentaire est prévu pour les établissements d'importance systémique. Ainsi le groupe Société Générale, en tant qu'établissement d'importance systémique mondiale (GSIB), s'est vu imposer une charge additionnelle de 1 % CET1. Les exigences relatives aux coussins de fond propres entreront progressivement en vigueur à compter du 1er janvier 2016, pour une pleine application en janvier 2019 ;
- la mise en place d'un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. L'Autorité Bancaire Européenne a émis un avis sur le sujet fin 2015, selon lequel le mécanisme de restriction de distributions devrait s'appliquer dès lors qu'un établissement ne respecterait plus ses exigences de ratio CET1 y compris Pilier 2 et coussins ;
- à ces mesures, viennent s'ajouter celles visant à encadrer la taille et, par conséquent, le recours à un effet de levier excessif. Pour ce faire, le Comité de Bâle a défini un ratio de levier dont les règles finales ont été publiées en janvier 2014. Le ratio de levier bâlois met en rapport les fonds propres Tier 1 de l'établissement et les éléments de bilan et de hors-bilan, avec des retraitements pour les dérivés et les pensions. Les établissements ont l'obligation de le publier depuis 2015. Les régulateurs décideront d'ici 2018 s'il est pertinent de fixer une exigence minimale applicable à tous les établissements.

Sur le plan réglementaire, l'année 2015 a vu la poursuite de la mise en place de l'Union bancaire. Superviseur unique de la zone euro depuis novembre 2014, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fixé les exigences Pilier 2 applicables en 2015 à Société Générale et à certaines de ses filiales ; ces exigences étaient auparavant fixées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). La BCE a appliqué la nouvelle méthodologie SREP conformément aux orientations de l'ABE publiées fin 2014. La revue SREP a donné lieu à la notification de l'exigence Pilier 2 applicable en 2016, soit une exigence de ratio CET1 de 9,75 % (phasé).

Enfin, le groupe Société Générale identifié comme « Conglomérat financier », est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'ACPR.

Au 31 décembre 2015, les fonds propres conglomérat financier du groupe Société Générale couvrent les exigences de solvabilité relatives aux activités bancaires d'une part et aux activités d'assurance d'autre part.

Tout au long de l'année 2015, le groupe Société Générale a respecté ses exigences minimales en matière de ratios. ▲

CHAMP D'APPLICATION – PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les filiales consolidées par intégration globale à l'exception des filiales d'assurance qui sont soumises à des obligations de supervision distinctes en matière de fonds propres.

TABLEAU 1: DIFFÉRENCE ENTRE PÉRIMÈTRE COMPTABLE ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Type d'entité	Traitement comptable	Traitement prudentiel sous CRR/CRD4
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Pondération de la valeur de mise en équivalence
Participations, co-entreprises ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence	Pondération de la valeur de mise en équivalence

Le tableau suivant rapproche le bilan consolidé et le bilan comptable sous le périmètre prudentiel. Les montants présentés sont des données comptables, et non une mesure d'encours pondérés, d'EAD ou de fonds propres prudentiels.

TABLEAU 2: RAPPROCHEMENT DU BILAN CONSOLIDÉ ET DU BILAN COMPTABLE SOUS PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

ACTIF au 31.12.2015 *(En M EUR)*	Bilan consolidé	Retraitements prudentiels(1)	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Caisse et banques centrales	78 565	0	78 565
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	519 333	(28 216)	491 117
Instruments dérivés de couverture	16 538	(378)	16 160
Actifs financiers disponibles à la vente	134 187	(72 303)	61 884
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71 682	(7 263)	64 419
dont prêts subordonnés bancaires	*458*	*0*	*458*
Prêts et créances sur la clientèle	378 048	899	378 947
Opérations de location financement et assimilées	27 204	0	27 204
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 723	0	2 723
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	4 044	0	4 044
Actifs d'impôts	7 367	(23)	7 344
dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles	*1 671*	*696*	*2 367*
dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	*4 257*	*(699)*	*3 558*
Autres actifs	69 398	(960)	68 438
dont actifs de fonds de pension à prestations définies	*32*	*0*	*32*
Actifs non courants destinés à être cédés	171	0	171
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 352	2 978	4 330
Immobilisations corporelles et incorporelles	19 421	(648)	18 773
dont immobilisations incorporelles hors droit au bail	*1 511*	*(46)*	*1 465*
Écarts d'acquisition	4 358	5	4 363
Total ACTIF	**1 334 391**	**-105 909**	**1 228 482**

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra-groupe liées à ses filiales.

PASSIF au 31.12.2015 *(En M EUR)*	**Bilan consolidé**	**Retraitements prudentiels**(1)	**Bilan comptable sous périmètre prudentiel**
Banques centrales	6 951	0	6 951
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	454 981	1 412	456 393
Instruments dérivés de couverture	9 533	2	9 535
Dettes envers les établissements de crédit	95 452	(762)	94 690
Dettes envers la clientèle	379 631	2 085	381 716
Dettes représentées par un titre	106 412	4 415	110 827
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 055	0	8 055
Passifs d'impôts	1 571	(519)	1 052
Autres Passifs	83 083	(4 680)	78 403
Dettes liées aux Passifs non courants destinés à être cédés	526	0	526
Provisions techniques des entreprises d'assurance	107 257	(107 257)	0
Provisions	5 218	(22)	5 196
Dettes subordonnées	13 046	245	13 291
dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts	*12 488*	*240*	*12 728*
Total des dettes	1 271 716	(105 081)	1 166 635
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du groupe	59 037	(1)	59 036
dont capital et réserves liées	*19 979*	*0*	*19 979*
dont autres instruments de capitaux propres	*8 772*	*0*	*8 772*
dont bénéfices non distribués	*4 921*	*0*	*4 921*
dont autres éléments du résultat global accumulés (y compris gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)	*21 364*	*(1)*	*21 363*
dont résultat de l'exercice	*4 001*	*0*	*4 001*
Participations ne donnant pas le contrôle	3 638	(826)	2 811
Total capitaux propres	62 675	(827)	61 848
Total PASSIF	**1 334 391**	**(105 908)**	**1 228 482**

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intra-groupe liées à ses filiales.

Les principales sociétés exclues du périmètre prudentiel sont les suivantes :

TABLEAU 3 : FILIALES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale strakhovanie zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Genecar - Société Générale de courtage d'assurance et de réassurance	Assurance	France
Inora life ltd	Assurance	Irlande
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
KOMERČNI POJSTOVNA A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale Re SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Société Générale Life Insurance Broker SA	Assurance	Luxembourg
La Banque Postale Financement	Banque	France
SG Banque au Liban	Banque	Liban

Les filiales financières soumises à la réglementation bancaire et les autres filiales n'entrant pas dans le périmètre de consolidation prudentiel de Société Générale respectent toutes leurs obligations de solvabilité respectives. De manière plus générale, toutes les entreprises régulées du Groupe sont soumises à des exigences de solvabilité par leurs autorités de tutelle respectives.

FONDS PROPRES

Les fonds propres réglementaires de Société Générale, dont la valeur comptable est établie conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS), se composent comme suit :

Fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres de base de catégorie 1 sont principalement constitués des éléments suivants :

- actions ordinaires (nettes des actions rachetées et auto détenues) et primes d'émission afférentes ;
- résultats non distribués ;
- autres éléments du résultat global accumulés ;
- autres réserves ;
- réserves minoritaires dans certaines limites fixées par CRR/CRD4.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- montant estimé des dividendes ;
- écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- plus et moins-values latentes sur les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- résultat sur risque de crédit propre ;
- actifs d'impôts différés sur déficits ;
- actifs d'impôts différés sur différences temporaires au-delà d'une franchise ;
- actifs du fonds de pension à prestations définies, nets des impôts différés ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre les pertes attendues sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes ;
- pertes attendues sur les expositions du portefeuille de participations ;
- corrections de valeur découlant des exigences d'évaluation prudente ;
- positions de titrisation pondérées à 1 250 %, lorsque ces positions sont exclues du calcul des actifs pondérés.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (additional Tier 1)

Selon la réglementation CRR/CRD4, les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont constitués de titres super subordonnés émis directement par la Banque, qui ont principalement les caractéristiques suivantes :

- elles constituent des engagements à durée indéterminée, non garantis et très subordonnés. Leur rang de créance est subordonné à tous les autres engagements de la Banque, y compris les titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée, et n'est prioritaire que vis-à-vis des actions ordinaires ;
- de plus, Société Générale peut décider de manière discrétionnaire de ne pas payer intérêts et coupons relatifs à ces instruments. Cette rémunération est versée à partir des éléments distribuables ;
- elles ne comportent ni saut de rémunération ni aucune autre incitation au rachat ;
- elles doivent avoir une capacité d'absorption de pertes ;
- sous réserve de l'accord préalable de la Banque Centrale Européenne, Société Générale a la faculté de rembourser ces instruments à certaines dates, mais pas avant cinq ans après leur date d'émission.

Les déductions des fonds propres additionnels de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides AT1 autodétenus ;
- détention de titres hybrides AT1 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en T1 dans les entités concernées.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 incluent :

- titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) ;
- titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- différence positive, s'il y a lieu, entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode interne et les pertes attendues dans un montant admissible de 0,6 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode interne ;
- ajustements de valeurs pour risque de crédit général relatifs aux expositions sur les prêts et créances sur la clientèle évaluée en méthode standard dans un montant admissible de 1,25 % des actifs pondérés au titre du risque de crédit en méthode standard.

Les déductions des fonds propres de catégorie 2 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- titres hybrides Tier 2 autodétenus ;
- détention de titres hybrides Tier 2 émis par des entités du secteur financier ;
- quote-part des minoritaires au-delà de l'exigence minimale en capital dans les entités concernées.

Les instruments de fonds propres de catégorie 2 sont détaillés en Note 6.2 des comptes sociaux pour les TSR émis par Société Générale SA et en Note 7.1 des états financiers consolidés pour les TSDI.

L'ensemble des instruments de fonds propres et leurs caractéristiques sont disponibles en ligne(1).

TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

(En M EUR)	31.12.2014	Émissions	Remboursements	Décote prudentielle	Autres	31.12.2015
Dettes admissibles en Tier 1	8 835	1 148	(1 195)	0	550	9 338
Dettes admissibles en Tier 2	6 759	4 993	(11)	(831)	233	11 143
TOTAL DETTES ADMISSIBLES	**15 594**	**6 141**	**(1 206)**	**(831)**	**783**	**20 481**

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est défini en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe et, d'autre part, la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels.

Depuis le 1er janvier 2014, le nouveau cadre réglementaire impose des exigences minimales à respecter pour le ratio CET1 et le ratio Tier 1. Pour l'année 2015, l'exigence minimale de CET1 est de 4 %, celle de Tier 1 de 5,5 %, hors exigence Pilier 2. L'exigence totale de fonds propres, qui inclut les fonds propres CET1, AT1 et Tier 2, est quant à elle fixée à 8 %. En 2016 l'exigence minimale de CET1 sera de 4,5 %, celle de Tier 1 de 6 %.

Pour 2016, dans le cadre du Pilier 2, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (SREP) mené par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'exigence en Common Equity Tier 1 (CET1) applicable au groupe Société Générale est fixée à 9,5 % (ratio phasé, y compris coussin de conservation). Le coussin de sécurité complémentaire requis au titre de sa situation d'institution systémique mondiale par le Conseil de stabilité financière (FSB) est de 0,25 %, et sera augmenté de 0,25 % par an pour atteindre 1 % en 2019. L'exigence prudentielle en capital du groupe Société Générale se situera donc à 9,75 % au 1er janvier 2016.

(1) Données disponibles sur le site internet www.societegenerale.com, rubrique Investisseurs, Document de référence et Pilier 3.

TABLEAU 5: FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ CRR/CRD4 NON PHASÉS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Capitaux propres part du Groupe	**59 037**	**55 168**
Titres super subordonnés (TSS)	(9 552)	(9 364)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(366)	(335)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	**49 119**	**45 470**
Participations ne donnant pas le contrôle	2 487	2 671
Immobilisations incorporelles	(1 443)	(1 419)
Écarts d'acquisitions	(4 533)	(5 132)
Dividendes proposés à l'Assemblée générale et coupons à verser sur TSS et TSDI	(1 764)	(1 120)
Déductions et retraitements prudentiels	(5 000)	(4 679)
Total des fonds propres Common Equity Tier 1	**38 865**	**35 792**
Titres super subordonnés (TSS) et *preference share*	9 338	8 835
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	46	50
Déductions Tiers 1	(137)	(27)
Total des fonds propres Tier 1	**48 112**	44 650
Instruments Tier 2	11 143	6 759
Autres fonds propres de catégorie 2	278	441
Déductions Tier 2	(1 400)	(1 337)
Fonds propres globaux	**58 134**	50 514
Total des encours pondérés	**356 725**	353 196
Encours pondérés au titre du risque de crédit	293 543	285 095
Encours pondérés au titre du risque de marché	19 328	24 170
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	43 854	43 931
Ratios de solvabilité		
Ratio Common Equity Tier 1	10,9 %	10,1 %
Ratio Tier 1	13,5 %	12,6 %
Ratio global	16,3 %	14,3 %

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2015 à 59 milliards d'euros (contre 55,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et des retraitements prudentiels, les fonds propres prudentiels CET1 s'élèvent à 38,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 35,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments contribuant à cette variation.

TABLEAU 6: DÉDUCTIONS ET RETRAITEMENTS PRUDENTIELS AU TITRE DE CRR/CRD4

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Ecrêtage des intérêts minoritaires	(1 131)	(1 366)
Actifs d'impôt différé	(2 318)	(2 641)
Prudent Value Adjustment	*(735)*	*(557)*
Neutralisation de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de la DVA	200	880
Autres	(1 016)	(995)
Total des déductions et retraitements prudentiels CRR/CRD4	**(5 000)**	**(4 679)**

.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle 3 a fixé les nouvelles règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notation des contreparties.

TABLEAU 7 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDÉRÉS DU GROUPE

(En M EUR)

	31.12.2015		31.12.2014	
Type de risque	**Exigences en fonds propres**	**Actifs pondérés**	**Exigences en fonds propres**	**Actifs pondérés**
Souverains	0	0	0	0
Établissements	0	5	0	3
Entreprises	294	3 673	282	3 519
Total du risque de crédit en approche interne fondation	**294**	**3 679**	**282**	**3 523**
Souverains	468	5 849	415	5 187
Établissements	847	10 591	859	10 733
Entreprises	8 423	105 288	7 517	93 961
Clientèle de détail	2 319	28 982	2 413	30 162
Total du risque de crédit en approche interne avancée	**12 057**	**150 710**	**11 203**	**140 044**
Actions du portefeuille bancaire	1 477	18 462	1418	17 725
Positions de titrisations	126	1 576	130	1 629
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	2	29	3	37
Total du risque de crédit en approche interne	**13 956**	**174 456**	**13 037**	**162 957**
Souverains	834	10 421	900	11256
Établissements	512	6 403	347	4 342
Entreprises	4 144	51 806	4 248	53 102
Clientèle de détail	2 060	25 747	2 145	26 813
Actions du portefeuille bancaire	238	2 972	409	5115
Positions de titrisation	23	289	30	374
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	1 273	15 914	1218	15 221
Total du risque de crédit en méthode Standard	**9 084**	**113 551**	**9 298**	**116 224**
Risque de crédit, de contrepartie et de livraison	0	2	0	0
Total risque de crédit	**23 040**	**288 008**	**22 334**	**279 181**
Value at Risk	311	3 892	319	3 983
Stressed Value at Risk	510	6 379	828	10 349
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	403	5 038	422	5 276
Portefeuille de corrélation (CRM)	163	2 031	173	2 160
Risque de marché en modèle interne	**1 387**	**17 340**	**1 741**	**21 769**
Risque général et risque spécifique lié au taux d'intérêt (hors titrisations)	33	414	26	323
Risque spécifique relatif aux positions de titrisation	37	467	24	300
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	41	510	36	445
Risque de marché en approche standard relatif aux positions de change	41	513	101	1268
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	7	83	5	64
Risque de marché en approche standard	**159**	**1 987**	**192**	**2 401**
Risque de marché	**1 546**	**19 327**	**1 934**	**24 170**
Approche de mesure avancée du risque opérationnel	3 257	40 717	3 230	40 375
Approche standard du risque opérationnel	251	3 137	284	3 556
Risque opérationnel	**3 508**	**43 854**	**3 514**	**43 931**
Credit Value Adjustment	**443**	**5 535**	**505**	**6 318**
Totaux	**28 538**	**356 725**	**28 288**	**353 600**

Des précisions sur chaque type de risque (risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels) sont apportées dans les sections *ad hoc* du présent chapitre.

Évolution des encours pondérés et des exigences en fonds propres

Le tableau qui suit présente la ventilation des actifs pondérés du Groupe par pilier.

TABLEAU 8 : VENTILATION PAR PILIER DES ENCOURS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR) au 31.12.2015	Crédit	Marché	Opérationnel	Total	Total 2014
Banque de détail en France	91,82	0,08	4,75	96,65	93,9
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	97,92	0,09	7,5	105,51	103,8
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	91,29	18,63	28,26	138,18	136,2
Hors Pôles	12,51	0,54	3,34	16,39	19,7
Groupe	**293,54**	**19,34**	**43,85**	**356,73**	**353,6**

Au 31 décembre 2015, la ventilation des encours pondérés (356,7 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit représentent 83 % des encours pondérés (dont 31 % pour la Banque de détail en France) ;
- les risques de marché représentent 5 % des encours pondérés (dont 96 % pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- les risques opérationnels représentent 12 % des encours pondérés (dont 65 % pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

Les deux tableaux suivants décrivent l'évolution du RWA entre la fin décembre 2014 et 2015 des risques de crédit et de marché.

Entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015, les encours pondérés des risques de crédit ont progressé de 8,0 milliards d'euros tandis que les encours pondérés des risques de marché ont diminué de 4,9 milliards d'euros.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DES RWA RISQUES DE CRÉDIT

(En Md EUR)	
RWA risques de crédit fin 2014	**285,5**
Effet périmètre	(0,3)
Effet change	4,9
Autres (dont volume, rating…)	3,4
RWA risques de crédit fin 2015	**293,5**

TABLEAU 10 : ÉVOLUTION DES RWA RISQUES DE MARCHÉ

(En Md EUR)	
RWA risques de marché fin 2014	**24,2**
Variation RWA Modèle Interne	(4,4)
dont variation de VaR	*(0,1)*
dont variation SVaR	*(4)*
dont variation IRC	*(0,2)*
dont variation CRM	*(0,1)*
Variation RWA Modèle Standard	(0,4)
RWA risques de marché fin 2015	**19,3**

PILOTAGE DU CAPITAL

Audité I Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction financière. Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- maintien de sa solidité financière dans le respect des cibles d'appétit pour le risque ;
- préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe ;
- allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers en fonction des objectifs stratégiques du Groupe ;
- maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de *scenarii* de *stress* ;
- réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, investisseurs en dette et capital, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires. ▲

Depuis la mi-2015, le Groupe se pilote autour d'une cible de 11 % de ratio Common Equity Tier 1[1]. Au 31 décembre 2015, le ratio Common Equity Tier 1 du Groupe est de 10,9 %.

En 2015, la génération de capital du Groupe a permis de financer la croissance des encours pondérés, et les évolutions de son portefeuille d'activités (notamment les cessions et acquisitions de l'année), tout en préservant une marge suffisante pour assurer la distribution d'un dividende et le paiement des coupons d'hybrides.

Par ailleurs, le Groupe maintient une allocation en capital équilibrée entre ses trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Chaque pilier du Groupe représente environ un tiers des encours pondérés en risque (RWA) avec une prédominance des activités de Banque de détail en France comme à l'international (plus de 59 % du total des encours des métiers), et des risques de crédit (pour près de 65 % des encours pondérés du Groupe).

Au 31 décembre 2015, les encours pondérés du Groupe sont en progression de 0,9 % à 356,7 milliards d'euros contre 353,6 milliards d'euros à fin décembre 2014.

(1) Ratio déterminé selon les règles CRR/CRD4, sans bénéfice des dispositions transitoires (non phasé).

PILOTAGE DU RATIO DE LEVIER

Le Groupe pilote son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier CRR modifié par l'acte délégué du 10 octobre 2014.

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres « Tier 1 » (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Pour ce faire, l'exposition « levier » des différents métiers fait l'objet d'un encadrement sous le contrôle de la Direction financière du Groupe.

Le Groupe se donne comme objectif de maintenir un ratio de levier consolidé sensiblement supérieur au niveau minimum de 3 % évoqué par les recommandations du Comité de Bâle. Le ratio de levier est en phase d'observation pour déterminer les exigences minimales. Lorsqu'elles seront fixées, l'objectif du Groupe sera ajusté autant que de besoin.

Fin 2015, soutenu par le renforcement du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels du Groupe et la maîtrise de l'exposition levier du Groupe, le ratio de levier de Société Générale s'établissait à 4,0 %.

TABLEAU 11 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION LEVIER

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Fonds Propres Tier 1[1]	**48 112**	**44 650**
Total bilan prudentiel actif[2]	1 228 482	1 208 258
Ajustements au titre des actif fiduciaires inscrits au bilan mais exclus de l'exposition de levier	0	0
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(88 837)	(82 721)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres[3]	(25 097)	(20 295)
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	90 374	79 972
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles Fonds Propres Tier 1)	(10 117)	(12 358)
Exposition Levier	**1 194 805**	**1 172 856**
Ratio de levier CRR non phasé[4]	**4,0 %**	**3,8 %**

(1) La présentation du capital est disponible en Tableau 5 Fonds Propres prudentiels et ratio de solvabilié Bâle 3.

(2) Le rapprochement du bilan consolidée et du bilan comptable sur périmètre prudentiel est disponible en Tableau 2.

(3) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations sur titres similaires.

(4) Ratio non phasé sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

Le CRR reprend les dispositions relatives à la réglementation des grands risques. À ce titre, le groupe Société Générale ne peut présenter d'exposition dont le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire excéderait 25 % des fonds propres du Groupe. Les fonds propres éligibles utilisés pour le calcul du ratio des grands risques sont les fonds propres prudentiels totaux avec une limite pour le montant de fonds propres Tier 2. Ces derniers ne peuvent excéder un tiers des fonds propres Tier 1.

4. LES RISQUES DE CRÉDIT

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux de Banque de détail en France, Banque de détail et Services Financiers Internationaux, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières…). En outre, la définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

POLITIQUE DE CRÉDIT

Audité I La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. Lors de la décision d'accorder un crédit, Société Générale doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating)*, proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques. ▲

DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le Groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition et/ou l'utilisation de dérivés de crédit.

Des paramètres de concentration sont définis pour les plus grandes contreparties à l'occasion de Comités de concentration.

Le Groupe revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction générale, de la Direction des risques ou des pôles de la Banque.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible de subir une évolution défavorable du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- le risque politique et de non-transfert recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité…), soit d'événements internes (émeute, guerre civile…) ou externes (guerre, terrorisme…) ;
- le risque commercial provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macroéconomique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire…), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie Risque pays détermine un pays du risque initial et un pays du risque final (après effets de garanties éventuels), ce dernier étant encadré par des limites pays.

Suivi spécifique des *hedge funds*

Les *hedge funds* sont des contreparties importantes pour le Groupe. Qu'ils soient régulés ou non et quelle que soit la nature des investisseurs finaux, les *hedge funds* génèrent des risques spécifiques : ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides, ce qui entraîne une forte corrélation entre le risque de crédit et le risque de marché.

Les activités réalisées sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées entre autres par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds,* garantis par des parts de fonds.

Stress tests de crédit

En vue de l'identification, du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques conduit, en collaboration avec les métiers, un ensemble de *stress tests* spécifiques, portant sur un pays, une filiale ou une activité. Ces *stress tests* spécifiques rassemblent à la fois des *stress tests* récurrents, portant sur des portefeuilles identifiés comme structurellement porteurs de risques, et des *stress tests* ponctuels, destinés à appréhender les risques émergents. Certains de ces *stress tests* sont présentés en CORISQ et utilisés pour déterminer l'encadrement des activités concernées.

À l'instar des *stress tests* globaux, les exercices spécifiques s'appuient sur un *scenario* central et un *scenario* de *stress,* définis par les économistes et les experts sectoriels du Groupe. Le *scenario* central s'appuie sur un examen approfondi de la situation de l'activité ou du pays concerné. Le *scenario* de *stress* décrit les événements déclencheurs et les hypothèses de déroulement d'une crise, en termes tant quantitatifs (évolutions du PIB d'un pays, du taux de chômage, dégradation d'un secteur) que qualitatifs.

Articulées autour de la filière d'analyse de portefeuille, les équipes de la Direction des risques traduisent ces *scenarii* économiques en impacts sur les paramètres de risque (exposition au défaut, taux de défaut, taux de provisionnement à l'entrée en défaut, etc.). Pour ce faire, les méthodes de référence s'appuient notamment sur les relations historiques entre le contexte économique et les paramètres de risque. Comme dans les *stress tests* globaux, en lien avec le pilier réglementaire, les *stress tests* prennent systématiquement en compte l'influence que pourrait avoir la performance des contreparties sur lesquelles le Groupe est le plus concentré dans un environnement de *stress.*

Dépréciation

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur base portefeuille qui portent sur des encours de crédit sains et en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut.

LES DÉPRÉCIATIONS SUR BASE PORTEFEUILLE

Audité | Les dépréciations sur base portefeuille sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques. ▲

LES DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES

Dès lors qu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut, une dépréciation spécifique est calculée sur les contreparties concernées. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération des encours. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la Banque qu'il y ait ou non une restructuration des encours et/ou ;
- quel que soit le type de crédit (immobilier ou autre) un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés (à l'exception des encours restructurés en période probatoire, qui sont considérés en défaut au premier impayé, conformément au standard technique publié en 2013 par l'ABE relatif aux restructurés) et/ou ;
- une procédure de recouvrement est entamée et/ou ;
- le crédit est restructuré depuis moins d'un an et/ou ;
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Le Groupe applique le principe de contagion du défaut à l'ensemble des encours d'une contrepartie. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours du groupe.

LE RISQUE DE REMPLACEMENT

Le risque de contrepartie lié à des opérations dérivées est un risque de crédit (perte potentielle en cas de défaut de la contrepartie) aussi dénommé risque de remplacement. En effet, il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de remplacement regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés tels que les *swaps,* les options et les contrats à terme de gré à gré (OTC) ou avec des chambres de compensation (CCP).

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Audité I Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises, organismes publics et CCP). ▲

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Audité I Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la Banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers. ▲

Le calcul de la valeur exposée au risque(1) dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a donné son agrément pour l'utilisation du modèle interne décrit ci-dessus afin de déterminer l'indicateur EEPE *(Effective Expected Positive Exposure).* Ce modèle interne couvre 96 % des opérations.

(1) Exposition au moment du défaut (*Exposure at Default* – EAD), égale au nominal de l'opération dans le cas d'un prêt. Pour les produits dérivés, pour lesquels le montant de la perte potentielle sera sa valeur de marché au moment du défaut de la contrepartie, ce qui ne peut être approché que de façon statistique, il est autorisé d'utiliser soit la méthode au prix de marché, soit le modèle interne tel que décrit ci-dessus.

Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour ces opérations. Dans cette méthode, l'EAD relative au risque de contrepartie de la Banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « *add-on* »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux exigences de la Directive CRD (*Capital Requirement Directive*), est un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération.

Dans les deux cas, les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte soit par leur simulation dans le modèle interne, soit en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » - CVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients qui ne font pas l'objet d'un appel de marge quotidien ou dont le collatéral ne couvre que partiellement l'exposition. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties. La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2014, les institutions financières sont soumises au calcul d'une exigence en fonds propres au titre de la CVA, devant couvrir sa variation sur 10 jours. Le périmètre de contreparties est réduit aux contreparties financières au sens de EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) ou certains *Corporates* qui utiliseraient les produits dérivés au-delà de certains seuils et à des fins autres que le *hedging*. Cette exigence est déterminée à hauteur de 65 % par utilisation d'un modèle interne : la méthode retenue est similaire à celle développée pour le calcul de la VaR de marché (cf. chapitre 4.5 p.176 du Document de référence), et consiste en une simulation « historique » de la variation de la CVA due aux fluctuations de *spreads* de crédit observées sur les contreparties, avec un intervalle de confiance à 99 %. Le calcul est fait sur les variations de *spreads* observées d'une part sur un historique d'un an glissant (VaR sur CVA) et d'autre part sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à la plus forte période de tension des *spreads* (*Stressed VaR* sur CVA). Le besoin en capital associé est égal à la somme des deux multipliée par un coefficient (fixé par le régulateur), propre à chaque établissement bancaire. Pour le reste, cette charge en capital est déterminée en méthode standard par application d'un facteur de pondération normatif au produit de l'EAD par une maturité calculée selon les règles définies par le CRR (*Capital Requirement Regulation*).

La gestion de cette exposition et de cette charge réglementaire a conduit la Banque à acheter des garanties (CDS) *Credit Default Swap* auprès de grands établissements de crédits. Outre une réduction du risque de crédit, ceci permet de diminuer leur variabilité aux fluctuations des *spreads* de crédits des contreparties.

Risque de corrélation défavorable *(Wrong Way Risk)*

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement alors que la probabilité de défaut de la contrepartie augmente aussi.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il existe une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie du Groupe.

Le risque de corrélation défavorable fait l'objet de procédures d'identification, de calcul des expositions et d'un suivi spécifique et périodique des contreparties identifiées.

COUVERTURE DES RISQUES DE CRÉDIT

Garanties et collatéraux

Audité | Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

Deux grandes catégories se distinguent :

- les sûretés personnelles correspondent aux garanties c'est-à-dire à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Cela comprend les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (par exemple Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurances, les organismes de crédit à l'exportation, etc. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles correspondent à des collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance.

Les décotes (*haircuts)* appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risque, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) est plafonné au montant des encours et s'élève 248,59 milliards d'euros au 31 décembre 2015, dont 128,74 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 119,85 milliards d'euros sur les autres clientèles (contre respectivement 111,5 milliards d'euros et 109,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2015 à 2,11 milliards d'euros (dont 1,24 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 0,87 milliard d'euros sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2015 à 6,69 milliards d'euros (dont 3,13 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 3,56 milliards d'euros sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus. ▲

Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *corporate*

Audité I Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, l'équipe de gestion du portefeuille de crédits (CPM : *Credit Portfolio Management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie. CPM est intégré au département en charge de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate.* Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 90 % du montant total des protections. Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporate* (*Credit Default Swap,* CDS) achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés en hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections au moyen de dérivés de crédit *Corporate* est de 0,7 milliard d'euros à fin décembre 2015 (1,2 milliard d'euros à fin décembre 2014).

Sur 2015, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) se sont légèrement accrus faisant augmenter la sensibilité individuelle des noms couverts à l'écartement des *spreads.* La baisse de l'encours compense cet effet, la sensibilité globale du portefeuille est quasiment inchangée.

Tous les achats de protections sont réalisés auprès de contreparties bancaires (désormais majoritairement face aux chambres de compensation) de *rating* supérieur ou égal à A- la moyenne se situant en A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie. ▲

Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Audité I Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la Banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (le plus souvent quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'une bonne notation. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts)* afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2015, la majorité des opérations de gré à gré sont collatéralisées : en montant[1], 64 % des opérations avec un résultat latent positif (collatéral reçu par Société Générale) et 68 % des opérations avec un résultat latent négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du processus (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appel de marge ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un Comité de revue.

Par ailleurs, la réglementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) a publié en 2012 une série de mesures visant à améliorer la stabilité et la transparence du marché des dérivés, les principales étant l'utilisation de chambres de compensation pour les produits considérés comme suffisamment liquides et standardisés, le *reporting* de toutes les transactions sur produits dérivés, la mise en œuvre de procédures visant à réduire les différents types de risques (échange de collatéral, confirmation de transaction, compression des portefeuilles[2], etc.) pour les dérivés de type OTC qui ne pourraient pas être traités en chambre de compensation. Certaines de ces mesures sont déjà en œuvre (rapprochement des portefeuilles, procédure de résolution des litiges, premières obligations de compensation, compression des portefeuilles) alors que d'autres ne le seront que

(1) Hors transactions de gré à gré (OTC) réglées en chambre de compensation.

(2) Processus consistant à identifier les positions dont les risques peuvent se compenser et les remplacer par un nombre réduit de contrats tout en conservant la même exposition résiduelle.

progressivement. Ainsi à fin décembre 2015, 15 % des opérations OTC, représentant 43 % du nominal, sont réglées en chambre de compensation. ▲

Assurances crédit

Audité | Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non-paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par échéance et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques. ▲

MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation des autorités de supervision d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode interne (méthode IRB, *Internal Rating* Based) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Depuis l'autorisation initiale, les transitions de l'approche standard vers l'approche IRB de certaines de ses activités et expositions restent sélectives et marginales.

TABLEAU 12 : RÉPARTITION DES EAD(1) PAR MÉTHODE BÂLOISE

	31.12.2015	31.12.2014
IRB	79 %	78 %
Standard	21 %	22 %
Total	**100 %**	**100 %**

(1) Hors titres de participation, immobilisations et tous comptes de régularisation.

TABLEAU 13 : PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE MÉTHODES IRB ET STANDARD POUR LE GROUPE

	Approche IRB	Approche Standard
Banque de détail en France	La plupart des portefeuilles	Certains portefeuilles de Clientèle de détail dont ceux de la filiale SOGELEASE
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	La filiale KB (République tchèque), CGI, Fiditalia, GEFA et SG Finans, SG leasing SPA et Fraer Leasing SPA	Les autres filiales
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	La plupart des portefeuilles de la Banque de Financement et d'Investissement Pour la Banque Privée, les Métiers Titres et le Courtage, principalement les portefeuilles de la clientèle de particuliers des filiales suivantes : SG Hambros, SGBT Luxembourg, SGBT Monaco, SG Private Banking Suisse	Pour la Banque Privée, Métiers Titres et le Courtage, les expositions octroyées aux Établissements de crédit et Entreprises
Hors pôles	La plupart des portefeuilles	-

Cadre général de l'approche interne

Audité | Pour calculer ses exigences en fonds propres selon la méthode IRB, Société Générale estime l'actif pondéré par le risque (Risk Weighted Asset, RWA) ainsi que la perte attendue (Expected Loss, EL), perte susceptible d'être encourue compte tenu de la nature de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes mesures prises pour atténuer le risque.

Pour calculer ses RWA, Société Générale utilise ses propres paramètres bâlois, estimés à partir de son dispositif interne de mesure des risques :

- la valeur exposée au risque (*Exposure at Default*, EAD) est définie comme l'exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions (prêts, créances, produits à recevoir, opérations de marché, etc.) inscrites au bilan ainsi qu'une proportion des expositions hors-bilan calculée à l'aide de facteurs de conversion (*Credit Conversion Factor*, CCF) internes ou réglementaires ;

- la probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la Banque fasse défaut à horizon d'un an ;
- la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*, LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Société Générale prend également en compte :

- l'impact des garanties et des dérivés de crédit en substituant la PD, la LGD et la formule de pondération du risque du garant à celle de l'emprunteur (l'exposition est considérée comme une exposition directe au garant) dans le cas où la pondération du risque du garant est plus favorable que celle de l'emprunteur ;
- les collatéraux apportés en garantie (physiques ou financiers). Cet impact est répercuté soit au niveau des modèles de LGD des segments concernés, soit en ligne à ligne.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de titrisation d'ABCP (*Asset-Backed Commercial Paper*).

Outre les objectifs de calcul des exigences en fonds propres selon la méthode IRBA, les modèles de mesure des risques de crédit du Groupe contribuent au pilotage des activités opérationnelles du Groupe. Ils constituent également des outils pour structurer, tarifer et approuver les transactions et participent à la détermination des limites d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques. ▲

Mesure des risques de crédit hors clientèle de détail

Le système de mesure du risque de crédit du Groupe estimant les paramètres internes bâlois s'appuie sur un dispositif d'évaluation quantitatif complété d'un jugement expert.

Pour les portefeuilles Entreprises, Banques et Souverains le dispositif de mesure repose sur trois grands piliers :

- un système de notation des contreparties ;
- un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD (*Loss Given Default*, mesurant la perte en cas de défaut) et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions ;
- par ailleurs, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *backtesting* (test rétroactif) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique, complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

DISPOSITIF DE NOTATION

Le système de notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut déterminée à partir d'un historique observé par Standard & Poor's sur plus de vingt ans.

Le tableau ci-dessous présente l'échelle de notes internes de Société Générale et la correspondance avec les échelles des principaux organismes d'évaluation de crédit externes ainsi que les probabilités de défaut moyennes correspondantes.

La note attribuée à une contrepartie est généralement proposée par un modèle, puis elle est ajustée et validée par les experts notateurs de la filière Risques suite à l'analyse individuelle de chaque contrepartie.

Les modèles de notation de contreparties se structurent notamment en fonction de la nature de la contrepartie (entreprises, institutions financières, entités publiques…), du pays, de la zone géographique, de la taille de l'entreprise (mesurée le plus souvent par son chiffre d'affaires annuel).

Les modèles de notation des entreprises s'appuient sur des modélisations statistiques (méthodes de régression) de défaut des clients. Ils combinent des éléments quantitatifs issus des données financières évaluant la pérennité et la solvabilité des contreparties et des éléments qualitatifs d'appréciation des dimensions économiques et stratégiques.

TABLEAU 14 : ÉCHELLE DE NOTATION INTERNE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET CORRESPONDANCE AVEC CELLES DES AGENCES

Note interne de la contrepartie	Note DBRS	Note *FitchRatings*	Note Moody's	Note S&P	Probabilité de défaut à 1 an
1	AAA	AAA	Aaa	AAA	0,01 %
2	AA high à AA low	AA+ à AA-	Aa1 à Aa3	AA+ à AA-	0,02 %
3	A high à A low	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	0,04 %
4	BBB high à BBB low	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	0,30 %
5	BB high à BB low	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	2,16 %
6	B high à B low	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	7,93 %
7	CCC high à CCC low	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	CCC+ à CCC-	20,67 %
8,9 et 10	CC et en-dessous	CC et en-dessous	Ca et en-dessous	CC et en-dessous	100,00 %

MODÈLES DE LGD

La perte en cas de défaut de la contrepartie (LGD) est une perte économique qui se mesure en prenant en compte tous les éléments inhérents à la transaction, ainsi que les frais engagés pour le recouvrement de la créance en cas de défaut de la contrepartie.

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) hors clientèle de détail s'appliquent par sous-portefeuilles réglementaires, type d'actif, taille et localisation géographique de la transaction ou de la contrepartie, selon la présence ou non de sûretés et selon leur nature. On définit ainsi des classes de risque homogènes notamment en termes de recouvrement, procédures, environnement juridique.

Les estimations sont étayées statistiquement, lorsque le nombre de dossiers tombés en défaut est suffisant. Elles se fondent alors sur l'observation de données de recouvrement sur longue période.

Lorsque le nombre de défauts est insuffisant, l'estimation est revue ou déterminée à dire d'expert.

MODÈLES DE CCF *(CREDIT CONVERSION FACTOR)*

Pour ses expositions hors bilan, le Groupe est autorisé à utiliser l'approche interne pour les produits « *Term loan with drawing period* » et les lignes de crédit renouvelables.

TABLEAU 15 : HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL - MODÈLES ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie Nombre d'années défaut/perte
		HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL	
Probabilité de défaut (PD)	Souverains	Notation experte	Modèle de type expert, utilisation des notations externes des agences. Portefeuille avec peu de défaut.
	Entités du secteur public	4 modèles selon la zone géographique (FR-US-République tchèque-Autres).	Modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.
	Institutions financières	5 modèles selon le type de contrepartie : Banques, Assurances, Fonds, Intermédiaires financiers, Fonds de fonds.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.
	Financements spécialisés	5 modèles selon le type de transaction.	Modèles de type expert basés sur un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut
	Grandes entreprises	9 modèles selon les zones géographiques.	Modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
	Petites et moyennes entreprises	12 modèles selon la taille des entreprises, la zone géographique.	Modèles de type statistique (régression) d'aide à la notation, basés sur la combinaison de ratio financiers et un questionnaire qualitatif. Défauts observés sur une période de 8 à 10 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Entités du secteur public - Souverains	4 modèles - Selon le type de contrepartie.	Calibrage basé sur les données historiques et les jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises - Approche forfaitaire	> 20 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté.	Calibrage basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Grandes entreprises - Approche par décote	12 modèles Approche par décote selon le type de collatéral valorisable.	Calibrage statistique basé sur les données historiques de marché ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans
	Petites et moyennes entreprises	13 modèles Approche forfaitaire par type de sûreté ou non sécurisé.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Financements de projet	10 modèles Approche forfaitaire par type de projet.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Institutions financières	7 modèles Approche forfaitaire selon la nature de la contrepartie : Banque, Assurance, Fonds… et la nature de la sûreté.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
	Autres portefeuilles spécifiques	6 modèles : affacturage, location avec option d'achat et autres cas spécifiques.	Calibrage statistique basé sur les données historiques ajusté des jugements experts. Pertes observées sur une période de plus de 10 ans.
Facteur de conversion crédit (CCF)	Grandes entreprises	3 Modèles : Term loan with drawing period ; lignes de crédit renouvelable ; corporates Tchèques	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts plus de 10 ans.
Perte attendue (EL)	Transaction immobilière	1 modèle en affectation à des classes de pertes (*slotting*).	Modèle statistique basé sur avis expert et un questionnaire qualitatif. Portefeuille avec peu de défaut.

BACKTESTS

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit hors clientèle de détail est mesuré par des backtests réguliers qui comparent par portefeuille les PD, LGD et CCF estimés aux réalisations.

La conformité du dispositif repose sur la cohérence entre les paramètres utilisés et les tendances de long terme appréciées avec des marges de prudence prenant en compte les points d'incertitude (cyclicité, volatilité, qualité des données…).

Les marges de prudence prises en compte sont régulièrement estimées, contrôlées et révisées si nécessaire.

Les résultats des *backtests* peuvent justifier la mise en œuvre de plans de remédiation et/ou l'application d'*add-on* si le dispositif est jugé insuffisamment prudent. Les résultats de *backtests*, les plans de remédiation et les *add-on* sont présentés au Comité Experts pour être discutés et validés (cf. Gouvernance de la modélisation des risques, p. 168).

TABLEAU 16 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : PD, LGD, EAD ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES HORS CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Portefeuille Bâlois	Probabilité de défaut estimée	Taux de défaut réalisé (moyenne de longue période)	LGD estimée*	LGD réalisée hors marge de prudence	EAD** réalisée / EAD estimée
Souverains	0,7 %	0,3 %	-	-	-
Banques	1,4 %	0,8 %	-	-	-
Autres institutions financières	0,7 %	0,2 %			
Grandes entreprises	2,1 %	1,1 %	34 %	24 %	95,4 %
Petites et moyennes entreprises	3,9 %	3,9 %	41 %	37 %	

* LGD senior unsecured.

** CCF modélisés (revolvers, term loans), défauts uniquement.

Mesure des risques de crédit de la clientèle de détail

MODÈLES DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT

La modélisation de la probabilité de défaut des contreparties de la clientèle de détail est effectuée spécifiquement par chaque ligne-métier du Groupe traitant ses encours en méthode IRBA. Les modèles intègrent des éléments du comportement de paiement des contreparties. Ils sont segmentés selon le type de clientèle et distinguent les particuliers, les professionnels, les très petites entreprises, les sociétés civiles immobilières.

Les contreparties de chaque segment sont classées de façon automatique à l'aide de modèles statistiques en classes homogènes de risque (*pools*) auxquelles sont associées des probabilités de défaut.

Une fois les contreparties classées en catégories de risque homogènes statistiquement distinctes, les paramètres de probabilité de défaut sont estimés par l'observation des taux de défaut moyens sur une longue période pour chaque produit. Ces estimations sont ajustées d'une marge de prudence afin d'estimer au mieux un cycle complet de défaut selon une approche à travers le cycle (*Through The Cycle*, TTC).

MODÈLES DE LGD

Les modèles d'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) pour la clientèle de détail s'appliquent de façon spécifique par portefeuille des lignes-métiers. Les valeurs de LGD sont estimées par produit, selon la présence ou non de sûretés.

En cohérence avec les processus opérationnels de recouvrement, les méthodes d'estimation sont en général basées sur une modélisation en deux étapes qui estime dans un premier temps la proportion des dossiers en défaut passant en déchéance du terme, puis la perte subie en cas de déchéance du terme.

Le niveau des pertes attendues est estimé à l'aide d'historiques de recouvrement sur longue période issus de données internes pour les expositions tombées en défaut. Les estimations sont ajustées de marges de prudence pour refléter l'impact éventuel de conditions économiques adverses (*downturn*).

MODÈLES DE CCF

Pour ses expositions hors bilan, la Société Générale applique ses estimations pour les crédits renouvelables et les découverts des comptes à vue des particuliers et professionnels.

TABLEAU 17 : CLIENTÈLE DE DÉTAIL - MODÈLES ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MODÈLES UTILISÉS

Paramètre modélisé	Portefeuille/ Catégorie d'actifs Bâle	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie Nombre d'années défaut/perte
		CLIENTÈLE DE DÉTAIL	
Probabilité de défaut (PD)	Immobilier résidentiel	12 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie : particulier ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
	Autres crédits aux particuliers	> 20 modèles selon l'entité, la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile…	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
	Expositions renouvelables	13 modèles selon l'entité , la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle de type statistique (régression), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	14 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile, le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle de type statistique (régression ou segmentation), score comportemental. Défauts observés sur une période de 5 à 8 ans.
Perte en cas de défaut (LGD)	Immobilier résidentiel	12 modèles selon l'entité le type de garantie (caution, hypothèque), le type de contrepartie particulier ou professionnels/TPE, SCI.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Autres crédits aux particuliers	> 20 modèles selon l'entité , la nature et l'objet du prêt : prêt personnel, prêt consommation, automobile…	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Expositions renouvelables	13 modèles selon l'entité, la nature du prêt : découvert sur compte à vue, crédit renouvelable bancaire ou consommation.	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
	Professionnels et très petites entreprises	13 modèles selon l'entité, la nature du prêt : crédits d'investissement moyen long terme, crédit court terme, crédit automobile ; le type de contrepartie (personne physique ou SCI).	Modèle statistique de modélisation des flux de recouvrement attendus à partir des flux constatés. Modèle ajusté d'avis experts si nécessaire. Pertes et flux de recouvrements observés sur une période de plus de 10 ans.
Facteur de conversion crédit (CCF)	Expositions renouvelables	10 calibrages par entités pour les produits revolving et découverts particuliers.	Modèles calibrés par segments sur une période d'observation des défauts de 5 à 8 ans.
Perte attendue (EL)	Expositions de la Banque Privée	PD et LGD dérivés de l'observation de la perte.	Modèles refondus pour une approche basée sur la PD et la LGD. En attente d'autorisation d'utilisation par les autorités de supervision.

BACKTESTS

Le niveau de performance de l'ensemble du dispositif de crédit de la clientèle de détail est mesuré par des backtestings réguliers qui vérifient la performance des modèles de PD, LGD et CCF et comparent les estimations aux réalisations.

Chaque année, les taux de défaut moyens de long terme constatés par classe homogène de risque sont comparés aux PD. Si nécessaire, les calibrages de PD sont ajustés de manière à conserver une marge de prudence satisfaisante. Le pouvoir discriminant des modèles et l'évolution de la composition du portefeuille sont également mesurés.

Concernant la LGD, le *backtest* consiste à comparer la dernière estimation de la LGD obtenue en retenant les valeurs moyennes des encaissements observés et la valeur utilisée pour le calcul du capital réglementaire.

La différence, doit alors refléter une marge de prudence suffisante pour tenir compte d'un éventuel ralentissement économique, des incertitudes d'estimation, des évolutions de performances des processus de recouvrement. L'adéquation de cette marge de prudence est évaluée par un Comité Expert.

De même, pour les CCF, la prudence des estimations est vérifiée annuellement en confrontant les tirages estimés et les tirages observés pour la partie non tirée.

Les résultats présentés ci-après couvrent pour les PD l'intégralité des portefeuilles des entités du Groupe à l'exception de la Banque Privée pour laquelle les modèles refondus sont en attente d'autorisation d'utilisation par les autorités de supervision.

Les expositions sur la clientèle de détail des filiales spécialisées en financements d'équipements sont agrégées au portefeuille de la clientèle de détail au sein du sous-portefeuille « TPE et Professionnels » (expositions de GEFA, SGEF Italy, SG Finans).

Les expositions immobilières cautionnées par Crédit logement font l'objet d'un traitement spécifique pour le calcul des exigences en fonds propres. Les paramètres de risque estimés ne reflètent pas le niveau de risque réel compte tenu de l'exercice possible de la caution. De ce fait, seul le taux de défaut observé en moyenne est fourni à titre d'information.

Les chiffres ci-après agrègent des expositions françaises, tchèques, allemandes, scandinaves et italiennes. Pour l'ensemble des portefeuilles bâlois de la clientèle de détail, le taux de défaut réalisé sur une longue période est inférieur à la probabilité de défaut estimée, ce qui confirme la prudence globale du système de notation

TABLEAU 18 : COMPARAISON DES PARAMÈTRES DE RISQUE : PD, LGD, EAD ESTIMÉES ET DES VALEURS RÉALISÉES CLIENTÈLE DE DÉTAIL

	31.12.2015				
Portefeuille Bâlois	**Probabilité de défaut estimée**	**Taux de défaut réalisé (moyenne de longue période)**	**LGD estimée***	**LGD réalisée hors marge de prudence**	**EAD** réalisée / EAD estimée**
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	2,4 %	2,1 %	17 %	14 %	–
Prêts immobiliers (expositions cautionnées)	–	1,0 %	–	–	–
Crédits renouvelables	5,8 %	5,4 %	44 %	41 %	70,0 %
Autres crédits aux particuliers	3,4 %	3,2 %	25 %	23 %	–
TPE et professionnels	5,2 %	4,2 %	26 %	21 %	65,2 %
Ensemble clientèle de détail Groupe*	**3,6 %**	**3,2 %**	**24 %**	**21 %**	**66,8 %**

	31.12.2014				
Portefeuille Bâlois	**Probabilité de défaut estimée**	**Taux de défaut réalisé (moyenne de longue période)**	**LGD estimée***	**LGD réalisée hors marge de prudence**	**EAD** réalisée / EAD estimée**
Prêts immobiliers (hors expositions cautionnées)	2,2 %	2,0 %	19 %	14 %	–
Prêts immobiliers (expositions cautionnées)	–	0,9 %	–	–	–
Crédits renouvelables	6,2 %	5,4 %	44 %	39 %	Na
Autres crédits aux particuliers	3,9 %	3,2 %	25 %	22 %	
TPE et professionnels	5,3 %	5,2 %	29 %	25 %	Na
Ensemble clientèle de détail Groupe*	**3,4 %**	**2,9 %**	**24 %**	**20 %**	**Na**

* Hors expositions cautionnées.

** Crédits permanent et comptes courants des particuliers et professionnels.

Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance couvre le développement, la validation et le suivi des décisions sur l'évolution des modèles internes de mesure des risques de crédit. L'équipe de validation indépendante dédiée de la Direction des risques est plus particulièrement chargée de la validation des modèles de crédit et des paramètres employés dans le cadre de la méthode IRB et du suivi de l'utilisation du dispositif de notation. L'équipe de validation des modèles internes définit un plan d'audit annuel qui précise la nature et l'étendue des divers travaux à mener, en fonction notamment des contraintes réglementaires, des risques de modèle, des enjeux couverts par le modèle et des priorités stratégiques des lignes-métiers. Elle veille à se coordonner avec la Direction du contrôle périodique afin d'assurer une revue d'ensemble simultanée (aspects modélisation et bancaires) des périmètres le nécessitant. L'équipe de validation des modèles est incluse dans le périmètre des revues du contrôle périodique de la part de la Direction du contrôle périodique.

Le schéma de validation interne des nouveaux modèles ainsi que des travaux de *backtest* annuels se décline en trois phases :

- une phase de préparation au cours de laquelle l'équipe de validation s'approprie le modèle, l'environnement dans lequel il est construit et/ou backtesté, s'assure de la complétude des livrables attendus et définit un plan de travail ;
- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;
- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les valeurs des paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance placée sous la responsabilité du Directeur des risques du Groupe et des Directeurs des pôles concernés.

Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et de refonte des modèles sur proposition du Comité Modèles. Ces orientations prennent en compte les exigences réglementaires et les enjeux économiques et financiers des lignes-métiers.

Conformément au règlement délégué (UE) n° 259/2014 du 20 mai 2014 relatif au suivi des modèles internes utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres, les évolutions du dispositif de mesure des risques de crédit du Groupe font l'objet de trois types de notification au superviseur compétent en fonction du caractère significatif de l'évolution, évalué selon ce règlement :

- les évolutions significatives font l'objet d'une demande d'autorisation préalablement à leur mise en œuvre ;
- les évolutions non significatives selon les critères définis par le règlement sont notifiées au superviseur. En l'absence de réponse négative dans un délai de 2 mois, celles-ci peuvent être mises en œuvre ;
- les autres évolutions sont notifiées aux autorités compétentes après leur mise en œuvre au moins une fois par an, par le biais d'un rapport spécifique.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Audité I Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – Exposure At Default (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations et tous les comptes de régularisation. Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions et de collatéraux. ▲

Les expositions sont ventilées par portefeuilles, secteurs et notes de l'emprunteur, c'est-à-dire avant prise en compte de l'effet de substitution.

Exposition aux risques de crédit

Audité I Au 31 décembre 2015, l'EAD totale du Groupe est de 781 milliards d'euros (dont 615 milliards d'euros d'exposition au bilan). ▲

AUDITÉ I VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2015 (EAD)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 781 milliards d'euros d'EAD). ▲

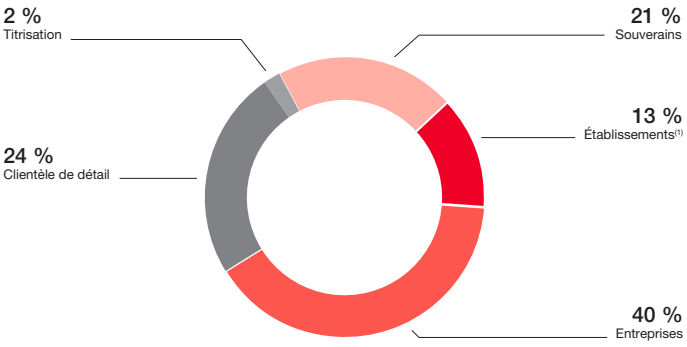

AUDITÉ I VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (EAD)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 milliards d'euros d'EAD). ▲

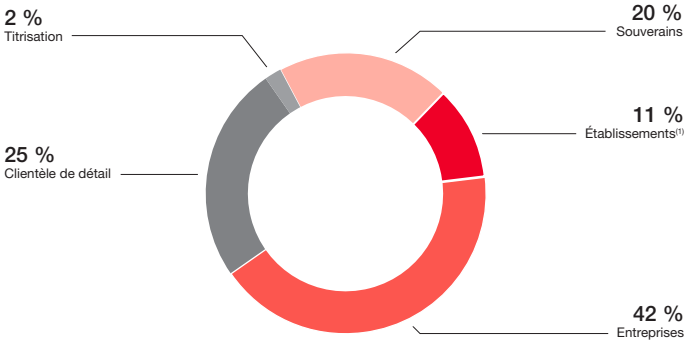

(1) Établissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

AUDITÉ I VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Engagements bilan et hors-bilan (soit 190 milliards d'euros d'EAD). ▲

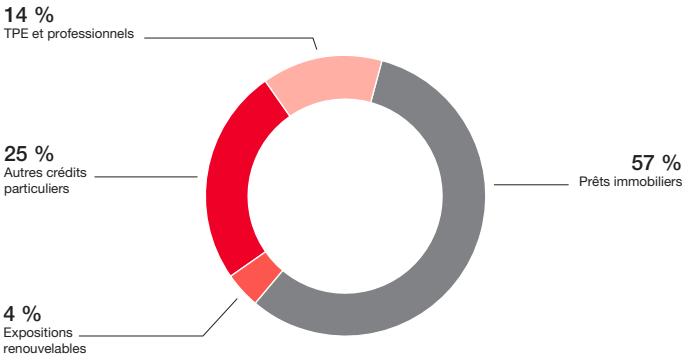

AUDITÉ I VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Engagements bilan et hors-bilan (soit 179 milliards d'euros d'EAD). ▲

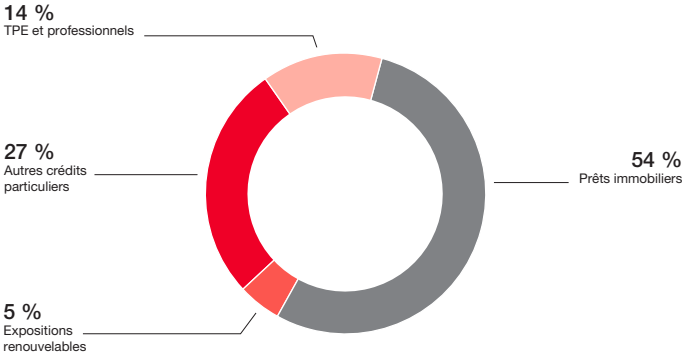

AUDITÉ I VENTILATION SECTORIELLE DE L'EXPOSITION CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2015

(Portefeuille bâlois entreprises, soit 313 milliards d'euros d'EAD).

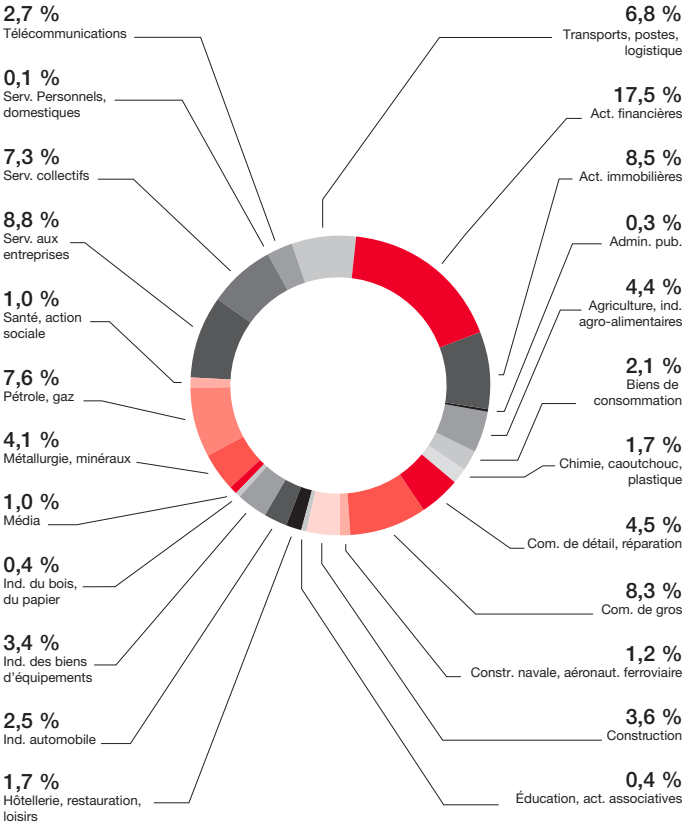

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille *Corporate* s'élève à 313 milliards d'euros (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 4 % de ce portefeuille. ▲

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE CORPORATE AU 31 DÉCEMBRE 2015

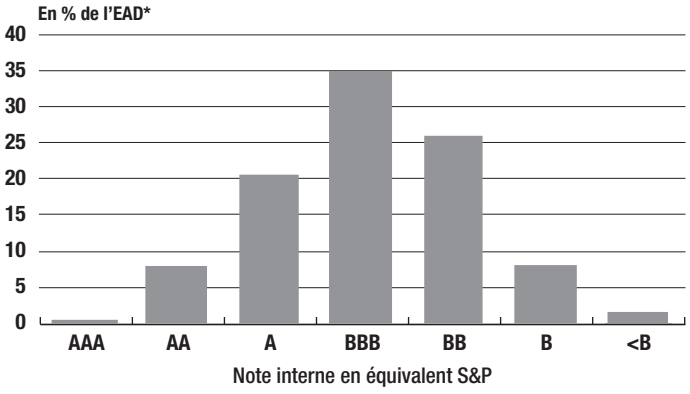

* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, tous comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 239 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 313 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition *Corporate* du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2015, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties investment grade, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB - (64 % de la clientèle *Corporate)*, Les opérations portant sur les contreparties non investment grade sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Expositions sur les banques

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

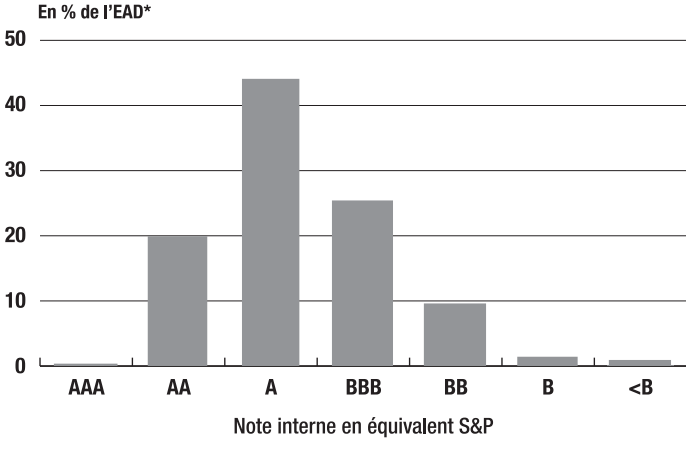

* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, tous comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 36 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 99 milliards d'euros). La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2015, l'exposition se concentre sur des contreparties investment grade d'une part (89 % de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (67 %).

Ventilation géographique des expositions au risque de crédit du Groupe

AUDITÉ I VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2015 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)(1)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 781 milliards d'euros d'EAD). ▲

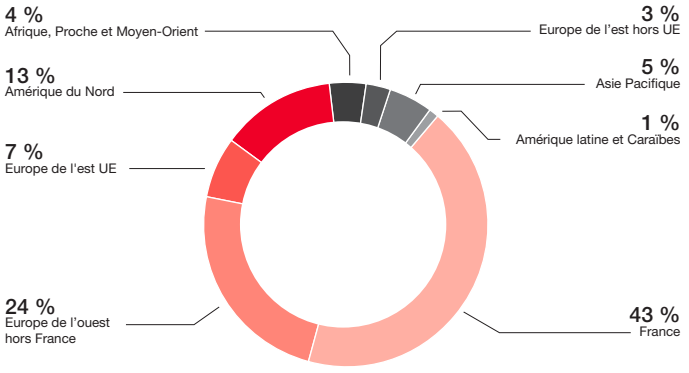

AUDITÉ I VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)(1)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 722 milliards d'euros d'EAD). ▲

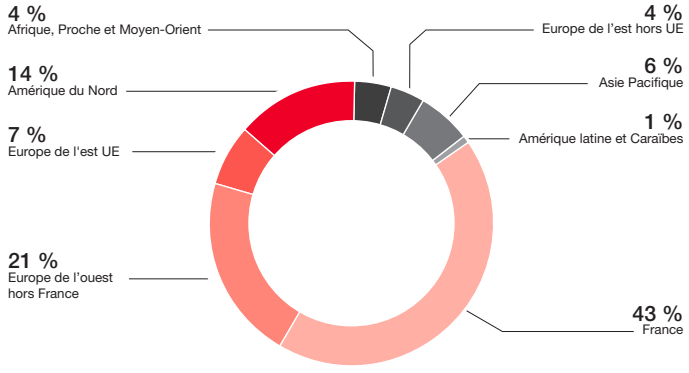

(1) Selon le pays du garant.

Audité I Au 31 décembre 2015, 87 % des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (25 % sur le portefeuille non retail et 18 % sur les particuliers). ▲

Provisions et dépréciations pour risques de crédit au 31 décembre 2015

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE *(EN M EUR)*

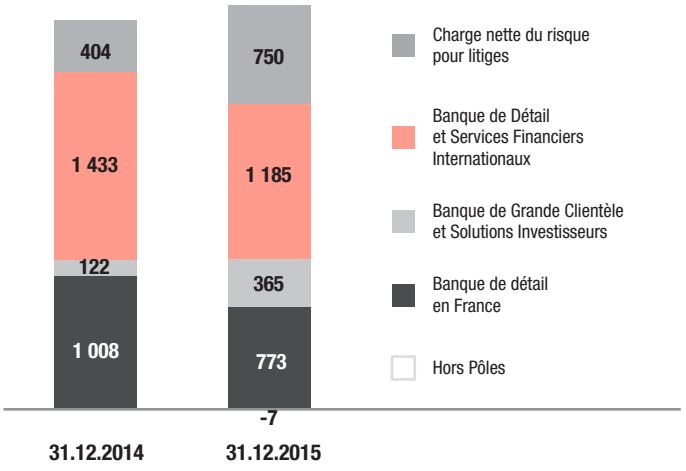

La charge nette du risque du Groupe en 2015 est de -3 065 millions d'euros, en hausse de +3,3 %[1] par rapport à 2014. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions collectives pour litiges de -600 millions d'euros (dont -400 millions au T4-15). Cette provision atteint 1,7 milliard d'euros à fin 2015.

Le coût du risque commercial confirme sa tendance baissière, en ligne avec l'objectif 2016. Il s'établit à 52[1] points de base en 2015 à comparer à 61 points de base en 2014.

- Dans la Banque de détail en France, il poursuit sa baisse et s'établit à 43 points de base (contre 56 points de base en 2014), grâce à un niveau bas sur la clientèle d'entreprise.
- À 102 points de base (contre 123 points de base en 2014), le coût du risque du pôle **Banque de détail et Services Financiers Internationaux** est en baisse, en raison notamment d'une amélioration du coût du risque en Europe, en particulier en Roumanie, et sur le continent africain. Le coût du risque en Russie reste maîtrisé, malgré un contexte économique difficile.
- Le coût du risque de la **Banque de Grande Clientèle et Solution Investisseurs** s'établit à 27 points de base en 2015 (contre 10 points de base en 2014). L'année est marquée par le renforcement du provisionnement sur les contreparties exposées au secteur du pétrole et du gaz. Par ailleurs, une dotation importante a été enregistrée sur une contrepartie en défaut au dernier trimestre.

Provisions et dépréciations spécifiques sur risques de crédit

La dépréciation et le provisionnement des risques de crédit s'appliquent principalement à des créances douteuses et litigieuses (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés). Le montant de ces créances s'élève à 24,6 milliards d'euros au 31 décembre 2015 (contre 25,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

AUDITÉ I VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 24,6 milliards d'euros. ▲

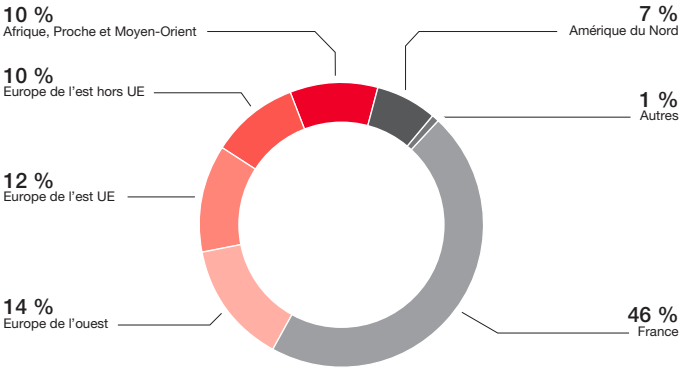

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, le stock de provisions et dépréciations spécifiques s'élève à 14,3 milliards d'euros.

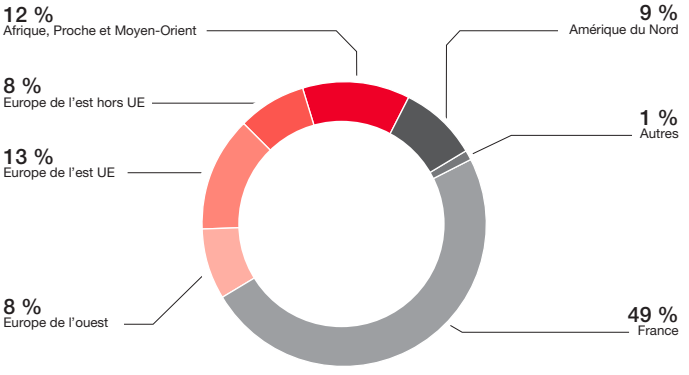

(1) Hors litiges, en points de base sur encours de début de période, y compris locations simples. Calcul annualisé.

AUDITÉ I VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 25,8 milliards d'euros. ▲

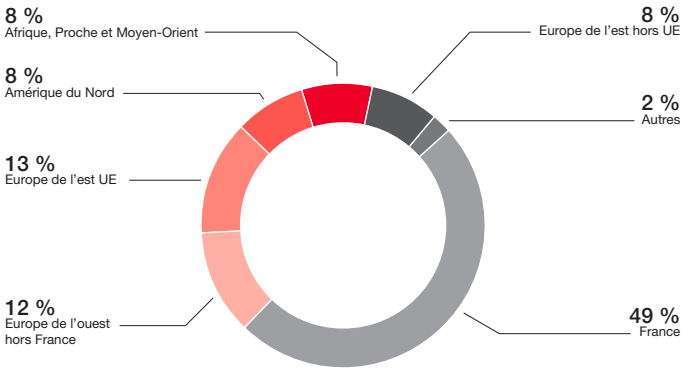

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le stock de provisions et dépréciations spécifiques s'élève à 15,1 milliards d'euros.

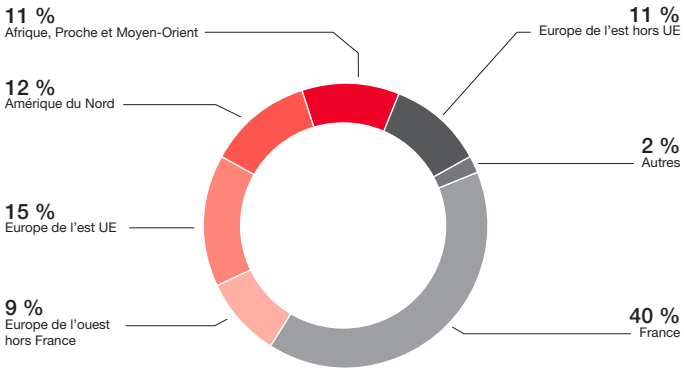

Dépréciations sur base portefeuille

Audité I Le montant des dépréciations sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2015 et 1,3 milliard d'euros en 2014. ▲

TABLEAU 19 : COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PROVISIONNABLES

	31.12.2015	31.12.2014
Créances brutes *(en Md EUR)*	461,4	431,0
Créances douteuses *(en Md EUR)*	24,6	25,9
Taux brut d'encours douteux (Créances douteuses/Créances brutes)	5,3 %	6,0 %
Provisions spécifiques *(en Md EUR)*	14,3	15,1
Provisions base portefeuille *(en Md EUR)*	1,4	1,3
Taux brut de couverture des encours douteux (Provisions globales/créances douteuses)	64 %	63 %
Taux brut de couverture des encours douteux (Hors actifs gérés en extinction)	63 %	61 %

Cf. page 162 : Le montant de sûretés (garanties et collatéraux) est plafonné au montant des encours et s'élève 248,59 milliards d'euros au 31 décembre 2015, dont 128,74 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 119,85 milliards d'euros sur les autres clientèles (contre respectivement 111,5 milliards d'euros et 109,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2015 à 2,11 milliards d'euros dont 1,24 milliard d'euros sur la clientèle de détail et 0,88 milliard d'euros sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2015 à 6,69 milliards d'euros (dont 3,13 milliards d'euros sur la clientèle de détail et 3,56 milliards d'euros sur les autres clientèles). Ces montants sont plafonnés au montant des encours restant dus.

Encours restructurés

Audité I Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiés contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés.

Les clients dont les créances ont été restructurées sont maintenus en défaut tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements et au minimum pendant un an.

Le montant total des encours de crédit restructurés au 31 décembre 2015 s'élève à 7,03 milliards d'euros. ▲

TABLEAU 20 : ENCOURS RESTRUCTURÉS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Créances restructurées en défaut	6 036	5 883
Créances restructurées sains	992	2 407
Montant brut des créances restructurés	**7 028**	**8 291**

Encours non dépréciés avec impayés

Audité I Les encours non dépréciés avec impayés du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit :

TABLEAU 21 : RÉPARTITION DES ENCOURS NON DÉPRÉCIÉS AVEC IMPAYÉS

	31.12.2015					31.12.2014				
(En Md EUR)	de 1 à 30 jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	au-delà de 180 jours	Total	de 1 à 30 jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	au-delà de 180 jours	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit (A)	**0,04**	**0,03**	**0,01**	**-**	**0,08**	**0,01**	**0,03**	**0,01**	**-**	**0,05**
Souverains (B)	0,02	0,08	0,03	-	0,13	0,03	0,06	0,03	-	0,12
Entreprises (C)	1,03	1,20	0,18	0,29	2,70	1,05	1,13	0,15	0,17	2,50
Clientèle de détail (D)	2,08	0,83	0,08	0,08	3,07	2,17	0,94	0,11	0,10	3,32
Position de titrisation (E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (F = B + C + D + E)	**3,13**	**2,11**	**0,29**	**0,37**	**5,90**	**3,25**	**2,13**	**0,29**	**0,27**	**5,94**
Total général (G = A + F)	**3,17**	**2,14**	**0,30**	**0,37**	**5,98**	**3,26**	**2,16**	**0,30**	**0,27**	**5,99**

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de trente-et-un jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente au 31 décembre 2015 1,4 % des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2014 (1,5 % des encours bilan non dépréciés hors titres).▲

5. LES RISQUES DE MARCHÉ

Audité I Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading* book (portefeuille de négociation) et également certains portefeuilles classés en *banking book* (portefeuille bancaire). ▲

ORGANISATION

Audité I Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office)*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- de la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par le Conseil d'administration et la Direction générale et de leurs utilisations ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les activités du Groupe ;
- de la conception des modèles internes de mesure réglementaire des risques de marché ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat).

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, le Département des risques sur opérations de marché s'appuie sur les éléments fournis par la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, qui assure un suivi permanent, quotidien et indépendant des positions issues des activités de marché du Groupe, *via* notamment :

- le calcul quotidien et la certification des indicateurs de risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le *reporting* et l'analyse de premier niveau de ces indicateurs ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité, en liaison avec le Département des risques sur opérations de marché ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats, selon des méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché ;
- la surveillance et le contrôle du nominal brut des positions : ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à toutes les activités (*desks)* participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

À ce titre, la Direction financière de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, conjointement avec le Département des risques sur opérations de marché, définit les principes d'architecture et les fonctionnalités du système d'information de production des indicateurs de risques sur opérations de marché, et veille à son adéquation avec les besoins métiers.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites de VaR (Valeur en Risque), de *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et des principales métriques de risques de marché (sensibilités, nominal, etc.) à divers niveaux (Société Générale, Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, activités de marchés), est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché. ▲

CONTRÔLE INDÉPENDANT DE LA VALORISATION

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché (*Independent Pricing Verification*). Les valorisations obtenues sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (par exemple bid ask ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles, selon des méthodologies validées par le Département des risques sur opérations de marché.

La gouvernance sur ces sujets de valorisation s'articule autour de deux types de comités auxquels participent la Direction des activités de marché, le Département des risques sur opérations de marché, et la Direction Financière.

- Un Comité de valorisation (*Global Valuation Committee*) se réunit autant que de besoin, à tout le moins chaque trimestre, pour discuter et valider les méthodes de valorisation des instruments financiers (évolutions de modèle, méthodologies de réserve, marquage des paramètres de valorisation, etc.). Ce Comité,

présidé par la Direction Financière et organisé par son équipe d'experts en valorisation (*Valuation Group*), a une responsabilité mondiale, et est l'unique organe de validation des méthodologies de la Banque d'investissement s'agissant des instruments financiers de marché ;

- Dans le cadre des clôtures trimestrielles, un Comité spécifique (*Global Valuation Review Committee*) analyse les évolutions des réserves et autres ajustements de valorisation et les impacts comptables associés. Cette revue analytique est réalisée par les équipes de la Direction Financière (*Valuation Group*).

Enfin, un corpus documentaire (*Valuation Policies*) précise également le partage des rôles et responsabilités entre les différents acteurs de la chaîne de valorisation.

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Audité I L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans le cadre de ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test,* fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention…) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office.*

Par ailleurs, les indicateurs suivants sont calculés de façon hebdomadaire : VaR stressée, *IRC (Incremental Risk Charge)* et *CRM (Comprehensive Risk Measure).* Les charges en capital calculées par ces modèles internes complètent la VaR en prenant en compte le risque de migration de *rating* et de défaut et en limitant la pro-cyclicité des besoins en fonds propres. ▲

VALUE AT RISK 99 % (VAR)

Audité I Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui a pour caractéristique la prise en compte implicite des corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- par définition, l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra day ne sont pas pris en compte.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Par ailleurs, la pertinence du modèle est évaluée à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori)* qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (book value), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché.

En 2015, des pertes journalières ont été observées à 15 reprises, et 2 dépassements de *back-testing* ont été observés au niveau Société Générale : le 15 janvier 2015 consécutivement à la levée par la Banque Nationale Suisse du cours plancher euro/franc suisse, et le 7 septembre 2015 en raison d'une variation significative de la volatilité implicite sur l'Eurostoxx affectant les produits structurés sur actions. ▲

Les histogrammes suivants illustrent la répartition de ces résultats quotidiens sur l'année passée, ainsi que celle des écarts quotidiens entre le résultat et la VaR (les valeurs négatives correspondant aux éventuels dépassements de *back-testing)*.

RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

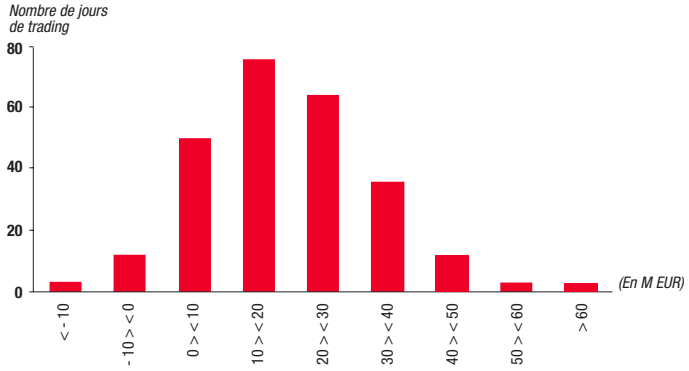

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou par des méthodologies internes alternatives.

ÉCART ENTRE VAR ET RÉSULTAT QUOTIDIEN

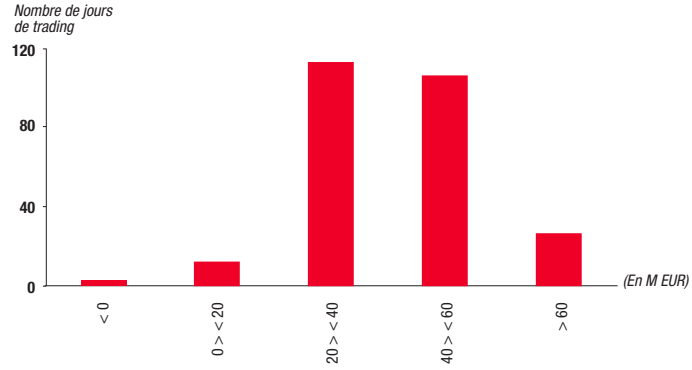

L'évolution de la VaR des activités de *trading* de la Banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2015 :

VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ) ÉVOLUTION AU COURS DE L'ANNÉE 2015 (1 JOUR, 99 %) - *(EN M EUR)*

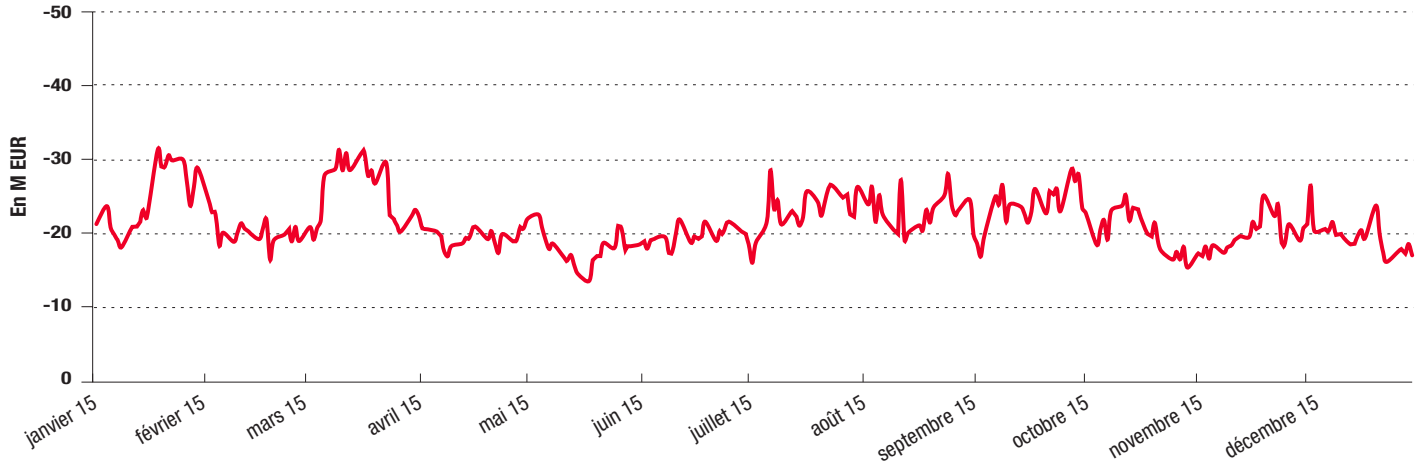

VAR 2015 (1 JOUR, 99 %)

(En M EUR)	Début 2015	Fin 2015	Minimum	Moyenne	Maximum
VaR	**21,4**	**17,1**	**13,6**	**21,5**	**31,3**

AUDITÉ I VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VAR DE TRADING – ÉVOLUTION 2014-2015 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE *(EN M EUR)*

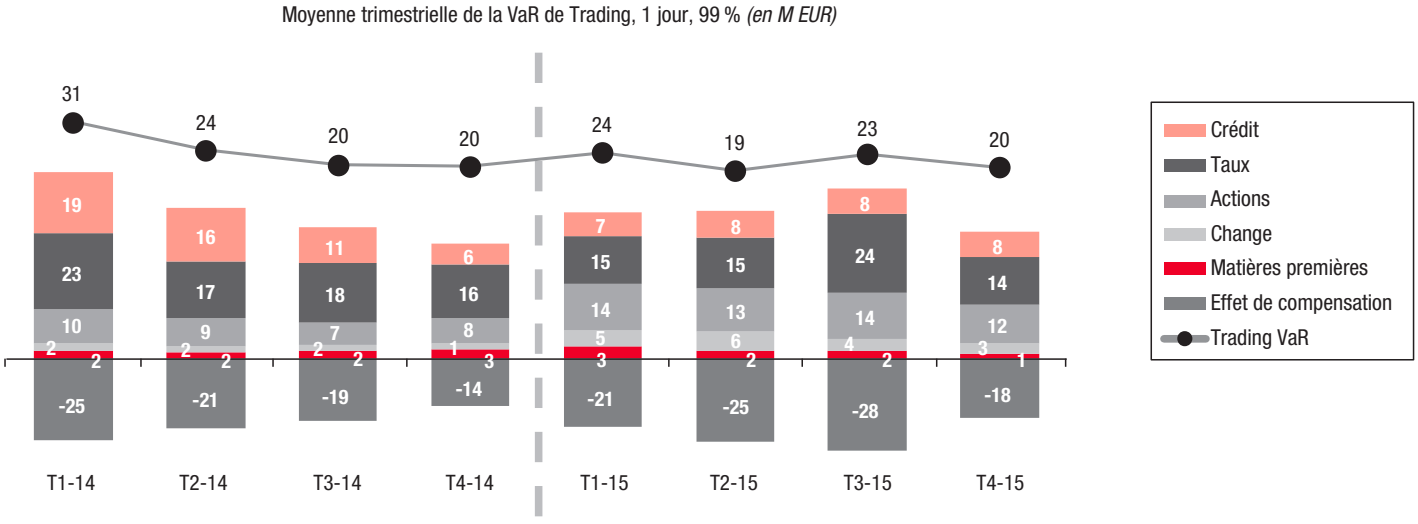

Le niveau de la VaR est resté globalement faible (21 millions d'euros en moyenne en 2015 contre 24 millions d'euros en 2014), du fait d'un profil de risque défensif, dans un contexte de marché volatile :

- les pics en janvier et mars sont dus respectivement aux mouvements de marché exceptionnels sur le change (levée du cours plancher euro/franc suisse) et une position résiduelle sur le marché primaire action, aujourd'hui soldée ;
- la hausse observée ponctuellement pendant l'été résulte principalement de l'entrée dans la fenêtre de calcul de la VaR de nouveaux *scenarii* plus volatils, particulièrement sur les actions, dans un environnement de marché agité en juillet / août, ainsi que d'une contribution accrue du périmètre taux sur l'euro. ▲

Stressed VaR (SVAR)

Audité I Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de prendre en compte des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières).

Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle. ▲

SVAR 2015 (1 JOUR, 99 %)

(En M EUR)	Début 2015	Fin 2015	Minimum	Moyenne	Maximum
SVaR	**70,9**	**38,5**	**27,1**	**49,4**	**81,8**

En 2015, la consommation de SVaR est de 49 millions d'euros en moyenne contre 72 millions d'euros en 2014. Cette baisse s'explique principalement par un profil de risque plus défensif sur les activités taux et actions, ces dernières étant très fortement choquées dans la fenêtre de calcul de la SVaR

LA MESURE DU RISQUE EN *STRESS TEST*

Méthodologie

Audité | Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading)*.

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur un ensemble de *scenarii* historiques et théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des *scenarii* historiques et théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu de l'ensemble des *scenarii* historiques et théoriques.

Les différents *scenarii* de *stress tests* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques. Depuis 2014, la mesure en *stress test* s'appuie sur 18 *scenarii,* dont 3 historiques et 15 théoriques. En 2015, pour tenir compte d'une liquidité potentiellement plus faible et de risques de dislocations accrus, nous avons procédé à un renforcement des chocs à l'écartement des *spreads* de crédit sur le *scenario* théorique simulant une crise obligataire (cf. infra pour détail).

LES *STRESS TESTS* HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis) les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi 3 *scenarii* historiques significatifs qui portent sur la période d'octobre à décembre 2008.

LES *STRESS TESTS* THÉORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 15 *scenarii* théoriques, ▲ décrits ci-dessous :

- **généralisé (*scenario* théorique Société Générale de crise financière) :** apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- **crise des GIIPE :** défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels que l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions…) ;
- **crise au Moyen-Orient :** déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- **attaque terroriste :** attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- **crise obligataire :** crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec un fort écartement des *spreads* de crédit, hausse du dollar des États-Unis ;
- **crise du dollar des États-Unis :** effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- **crise de la zone euro :** baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions en euros et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit en euros ;
- **débouclement des opérations de portage japonaises (Yen Carry Trade Unwinding) :** changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt en yen et hausse des taux longs en dollars des États-Unis et en euros, *flight to quality* ;
- **baisse générale des actifs risqués :** *scenario* de fin brutale des politiques monétaires volontaristes des Banques centrales se traduisant par une baisse générale des actifs risqués (actions, crédit, émergents) avec une forte hausse des taux d'intérêt mondiaux ;
- **deux *scenarii* de crise en zone euro :** sortie de la Grèce de la zone euro, entraînant une baisse générale des actifs risqués plus accentuée sur l'Europe (actions, crédit, émergents) et une baisse des taux souverains aux États-Unis et au Japon, déclinée avec soutien de la BCE (activation du programme OMT générant une baisse des taux en zone euro) ou sans soutien de la BCE (dislocation des bases sur les taux reflétant un gel du marché interbancaire) ;

- **crise russe :** forte dévaluation de la devise russe, défaut de la Fédération de Russie, crise sur les marchés obligataires, et baisse des marchés actions, plus particulièrement sur les émergents (cf. crise russe de septembre 1998) ;
- **quasi-faillite d'un hedge fund majeur :** risque d'éclatement du système financier international lié à la quasi-faillite d'un *hedge fund* majeur, déclenchée par une crise sur les marchés obligataires (cf. quasi-faillite de Long Term Capital Management en octobre 1998) ;
- **rebond économique soudain :** forte hausse des marchés actions et des taux d'intérêt en dollars des États-Unis et en euros (cf. anticipation du début de la guerre d'Irak en mars 2003) ;
- **éclatement d'une bulle action :** *scenario* représentatif de l'éclatement d'une bulle sectorielle entraînant une forte baisse des marchés actions (cf. faillite de Worldcom en juillet 2002).

Moyenne des *stress tests* en 2015(1)

L'année 2015 a été marquée par une pression croissante à la baisse des prix sur les matières premières, des tensions géopolitiques accrues, et un début de divergence des politiques monétaires américaine et européenne en fin d'année. Sur les marchés, des dislocations locales ont été observées : abandon du cours de change plancher sur le franc suisse en janvier, remontée des taux longs en euros en mai, dévaluation surprise de la devise chinoise en août, corrections importantes des marchés action fin août.

Dans ce contexte, cinq *scenarii,* qui sont parmi les contributeurs les plus fréquents au niveau du *stress test* global Groupe, ont des montants moyens relativement proches sur l'année (1 *scenario* historique et 4 *scenarii* hypothétiques, cf. graphe ci-après). En moyenne, le *stress test* global Groupe est en baisse par rapport à l'année dernière, principalement en raison d'un profil de risque plus défensif sur les actions et une diminution des positions de crédit au cours du second semestre.

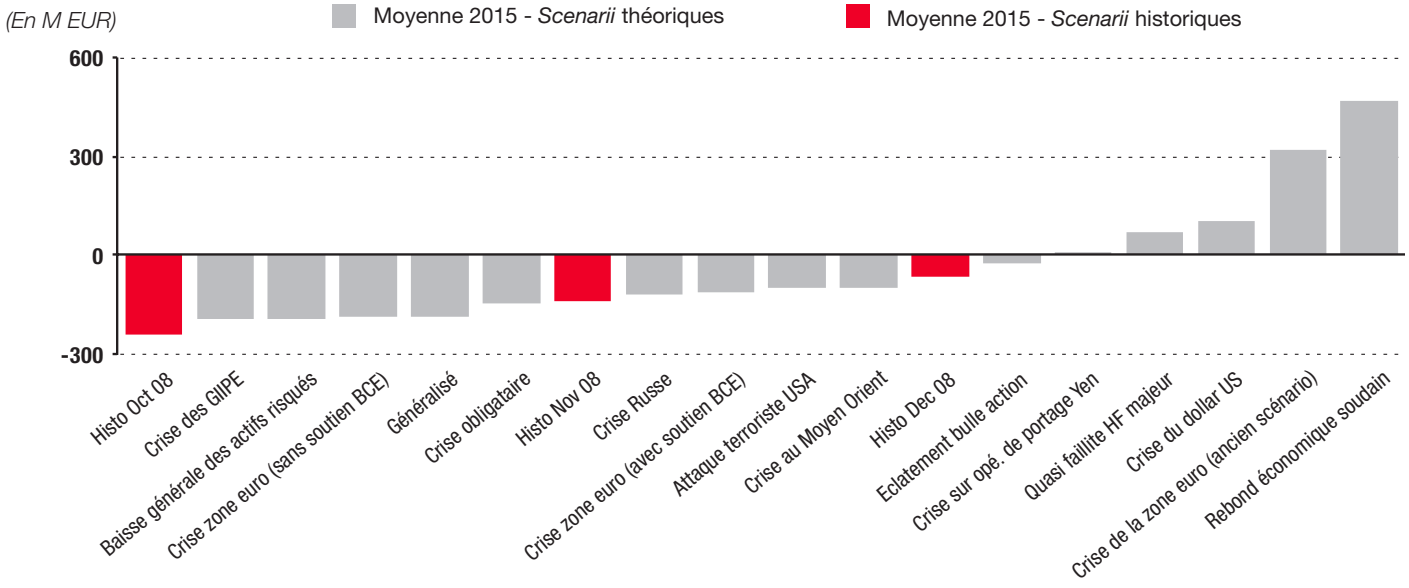

Exigences en fonds propres au titre du risque de marché

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque de marché (hors titrisation) sont déterminées essentiellement en approche par modèles internes (à 92 % fin 2015). Les encours pondérés retenus dans le calcul des exigences en fonds propres sur opérations de marché sont disponibles ci-après.

Fin 2011, Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, pour compléter son dispositif de modèles internes sur les risques de marché, en particulier la VaR stressée (VaR sur une période historique stressée d'un an), l'*IRC (Incremental Risk Charge)* et la *CRM (Comprehensive Risk Measure),* sur le même périmètre que la VaR. Ces deux dernières mesures estiment, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs. Un horizon de liquidité constant d'un an est utilisé pour le calcul de ces deux métriques. Les charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

Société Générale estime ces charges en capital par un modèle de simulation qui diffuse les différents facteurs de risques concernés par les exigences réglementaires, en tenant compte des dépendances entre ces facteurs. L'IRC et la CRM sont des valeurs en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Gouvernance

Ces modèles internes font l'objet d'une gouvernance identique à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier 1 » de la réglementation. En particulier :

- une analyse hebdomadaire est réalisée sur ces métriques ;

(1) Hors activités gérées en extinction qui font l'objet d'un encadrement et d'un suivi en risque de marché séparés.

- ces métriques sont comparées avec des *stress tests* normatifs définis par le régulateur (25 *scenarii* historiques) ;
- une revue *a minima* annuelle des hypothèses de modèle et un contrôle *ex-post* de cohérence sont effectués ;
- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation interne par la Direction du contrôle périodique et externe par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Conformément à la réglementation, l'IRC s'applique aux instruments de dette déjà traités en modèle interne autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés.

La CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO sur émetteurs liquides, les « *First-to-default* » ainsi que leur couverture par des CDS et des indices. Outre le risque de migration et défaut, la CRM capture également tous les autres risques de prix (par exemple risque de spread, de recouvrement, de corrélation). La charge en capital retenue correspond au maximum entre celle calculée par le modèle interne et 8 % de la charge calculée par la méthode standard sur les risques de marché.

IRC (99.9%) ET CRM (99.9%)

(En M EUR)	Début 2015	Fin 2015	Minimum	Moyenne	Maximum
IRC	**338**	**403**	**276**	**383**	**619**
CRM	**172**	**147**	**115**	**150**	**295**

EXIGENCE EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHÉ

TABLEAU 22 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ PAR COMPOSANTE DE RISQUES

	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
(En M EUR)	**31.12.2015**	**31.12.2014**	**31.12.2015**	**31.12.2014**
VaR	311	319	3 892	3 983
Stressed VaR	510	828	6 379	10 349
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	403	422	5 038	5 276
Portefeuille de corrélation (CRM)	163	173	2 031	2 160
Total risques de marché évalué par modèle interne	**1 387**	**1 741**	**17 340**	**21 769**
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	37	24	467	300
Risque de change	41	101	513	1 268
Risque de taux d'intérêt (hors titrisation)	33	26	414	323
Risque de positions sur titres de propriété	41	36	510	445
Risque de positions sur produits de base	7	5	83	64
Total risques de marché en approche standard	**159**	**192**	**1 987**	**2 401**
Total risques de marché	**1 546**	**1 934**	**19 327**	**24 170**

TABLEAU 23 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE DE MARCHÉ

	Exigences en fonds propres		Encours pondérés	
(En M EUR)	**31.12.2015**	**31.12.2014**	**31.12.2015**	**31.12.2014**
Risque de change	75	147	941	1 834
Risque de crédit (hors éléments en déduction)	793	831	9 912	10 389
Risque de positions sur produits de base	18	35	227	439
Risque de positions sur titres de propriété	306	483	3 821	6 034
Risque de taux d'intérêt	354	438	4 426	5 475
Total	**1 546**	**1 934**	**19 327**	**24 170**

6. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une supervision managériale, des plans de continuité d'activité(1) et des Comités nouveaux produits(2). Pour compléter ce dispositif, des fonctions sont dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux prestations externalisées, les risques juridiques(3), les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations(4) et les risques de non-conformité(5).

Le Département des risques opérationnels

Rattaché à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec la filière, en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les directions centrales ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activités et les directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- le contrôle permanent de niveau 2 sur les risques opérationnels recouvrant les risques propres aux différents métiers, ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines, et aux systèmes d'information ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre ;
- la sécurité des personnes (expatriés et voyageurs d'affaires) à l'international.

La filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les responsables des risques opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques, instructions et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des directions centrales et des filiales.

MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche, déployée sur les principales entités du Groupe, permet notamment :

- d'identifier les métiers les plus exposés aux risques ;
- d'identifier les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe ;
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (c'est-à-dire, la méthode AMA), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1er janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale.

(1) Voir chapitre 3, p. 122 et chapitre 4 p. 185.
(2) Voir chapitre 3, p. 124.
(3) Voir chapitre 4, p. 198 et suivantes.
(4) Voir chapitre 3, p. 123.
(5) Voir chapitre 4, p. 198 et suivantes.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation[1] ont été mis en œuvre en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- l'analyse des données de pertes externes ;
- les analyses de *scenarii* ;
- un contrôle permanent de niveau 2 ;
- la gestion de crise et l'élaboration des plans de continuité d'activité ;
- la lutte contre la fraude ;
- les Comités nouveaux produits ;
- le suivi des prestations de services externalisées.

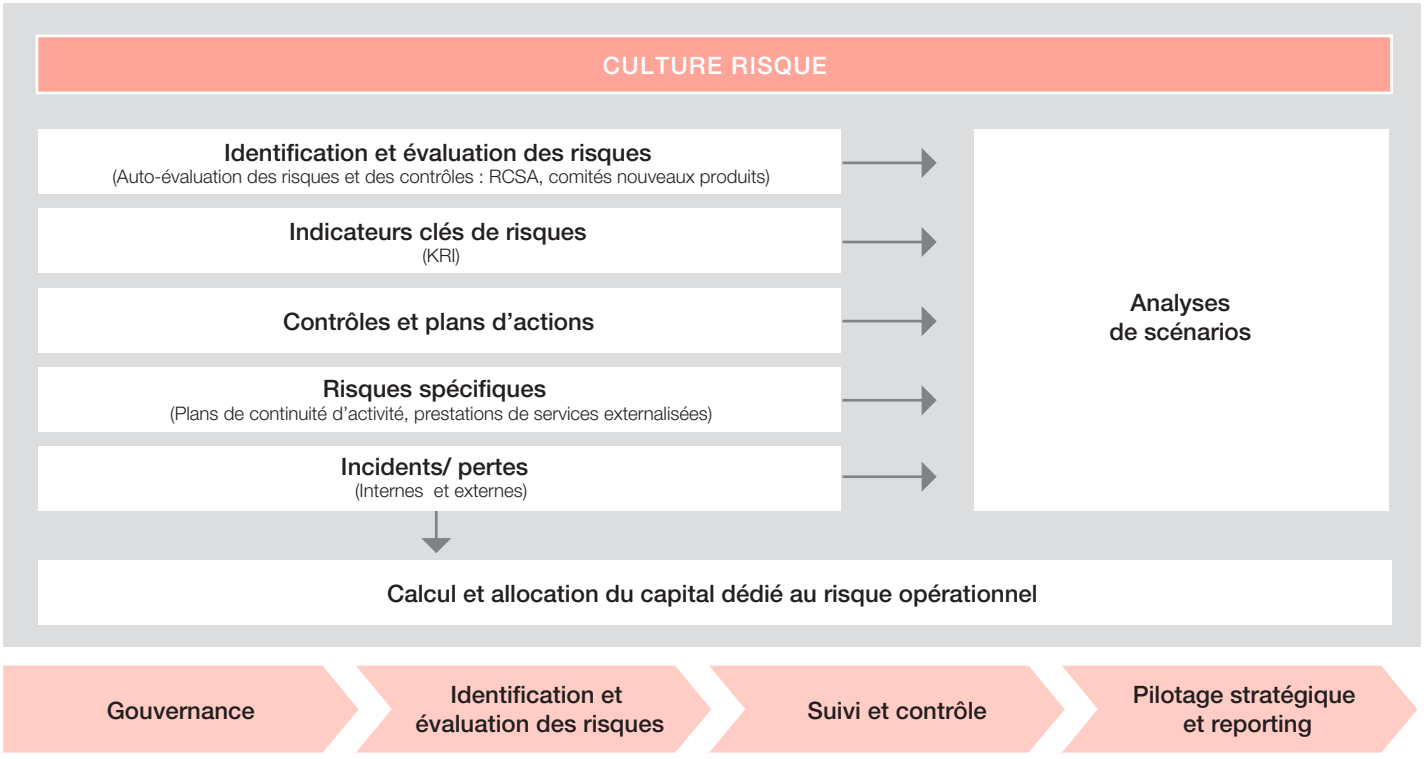

La classification par Société Générale des risques opérationnels en 8 catégories d'événements et 49 sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Les 8 catégories d'événements sont rappelées ci-après :

- litiges commerciaux ;
- litiges avec les autorités ;
- erreurs de tarification (*pricing*) ou d'évaluation du risque ;
- erreurs d'exécution ;
- fraude et autres activités criminelles ;
- activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*) ;
- perte de moyens d'exploitation ;
- défaillance des systèmes d'information.

(1) Textes réglementaires de référence :
- arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement - article 370 relatif aux facteurs relatifs au contrôle interne et à l'environnement,
- convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres - Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - juin 2004,
- saines pratiques pour la gestion et la surveillance du risque opérationnel - Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - février 2003,
- arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement se substituant au règlement du CRBF n° 97-0.2

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte (ou un gain ou une quasi-perte) est enregistrée s'élève à 10 000 euros dans l'ensemble du Groupe sauf sur les activités de marché, où ce seuil est fixé à 20 000 euros en raison du périmètre de ses activités et des volumes concernés.

En deçà de ces seuils, les pertes représentant des risques à signaux faibles sont collectées par les différents pôles du Groupe, et sont déclarées en les additionnant si elles concernent un même événement de risque et que le total dépasse le seuil de déclaration.

Auto-évaluation des risques et des contrôles

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (Risk & control self assessment ou RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels afin d'en améliorer le pilotage. Sur la base des résultats des autres dispositifs de gestion du risque opérationnel (pertes internes, KRI…), des zones de risques sont identifiées par les filières sur leurs domaines de compétences respectifs, et d'entretiens menés avec des experts du Groupe.

Les objectifs sont :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information…) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques majeurs (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- d'évaluer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance. Dans le cadre de cet exercice, les risques d'un périmètre donné sont qualifiés selon une double échelle de sévérité et de fréquence.

Indicateurs clés de risque

Les indicateurs clés de risqué (*Key risk indicators* ou KRI) complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels.

Ce suivi s'effectue *via* l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), par l'analyse des pertes internes et par les analyses de *scenarii,* en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'action.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur tout ou partie du Groupe sont transmis trimestriellement au Comité Exécutif du Groupe *via* un tableau de bord dédié.

Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif d'identifier les zones de risques potentiels importants du Groupe et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'experts.

En pratique, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur le Groupe en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier…).

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe, et pouvant faire l'objet de plans de continuité d'activité (PCA) ;
- les *scenarii* « Métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Des actions spécifiques sont menées afin d'éviter la dilution du portefeuille en un trop grand nombre de *scenarii,* et de maintenir ce dispositif concentré sur les risques d'impact extrême pour le Groupe ;

La gouvernance mise en place permet notamment :

- une validation du programme annuel de mise à jour des *scenarii* par le Comité des risques (CORISQ) ;
- une validation des *scenarii* par les directions des pôles et les directions centrales (lors des CCCI des départements concernés ou lors de réunions *ad hoc)* ;

- une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des *scenarii,* à ces risques, effectuée lors de « Comités experts », présidés par le Directeur des risques du Groupe.

Analyse des pertes externes

Les pertes externes sont les données de pertes opérationnelles subies par le secteur bancaire et financier, issues des bases de données gérées par des prestataires, ainsi que des données partagées par la profession bancaire dans le cadre de consortiums.

Ces données servent à enrichir l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

Le contrôle permanent de niveau 2

Le contrôle permanent de niveau 2 au sein du Département des risques opérationnels s'est renforcé sur l'exercice 2015 avec le recrutement de nouveaux contrôleurs dédiés exclusivement à cette fonction et la réalisation de revues de contrôles sur le périmètre SGPM.

Ces contrôles de niveau 2 couvrent les risques opérationnels propres aux métiers ainsi que les risques liés aux achats, à la communication, à l'immobilier, aux ressources humaines et aux systèmes d'information.

Ils ont pour objectif de s'assurer que les contrôles de premier niveau sont définis, exécutés, efficaces et que les anomalies qu'ils relèvent donnent lieu à une action correctrice.

Les vérifications effectuées par les équipes de contrôle permanent de niveau 2 portent sur l'ensemble des activités du Groupe. Elles s'exercent en priorité sur les contrôles couvrant les risques majeurs et sur une sélection aléatoire de contrôles.

Gestion de crise et continuité d'activité

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation du Groupe, l'image de ses marques et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité du Groupe s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards internationaux. Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers *scenarii* de crise, y compris des chocs extrêmes, et à entretenir ces dispositifs pour maintenir leur efficacité.

Lutte contre la fraude

Le Groupe attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes. Après une baisse marquée de 2010 à 2014, le niveau des pertes est depuis contenu, notamment du fait de la mise en œuvre de dispositifs efficaces au sein des pôles d'activités et des directions centrales. Depuis fin 2009, ces dispositifs spécifiques sont complétés par une cellule de coordination de la lutte contre la fraude au sein du Département des risques opérationnels. Son objectif principal est de constituer un centre d'expertise, afin de renforcer la prévention de la fraude par des actions (formation, sensibilisation), et de diffuser les bonnes pratiques issues des enseignements tirés des cas de fraudes avérés ou évités.

MODÉLISATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Dans cette approche, les risques opérationnels sont modélisés au travers des mailles, chacune représentant un type de risque et un pôle d'activité du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes, de l'environnement interne et externe, et des analyses de *scenarii* sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de *scenarii* transverses qui mesurent les risques transversaux aux pôles d'activité comme par exemple la destruction d'immeubles ou les risques de pandémie.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de *scenario* transverse, le modèle tient compte des effets de diversification entre les différents types de risques et les pôles d'activité, ainsi que de la couverture apportée par les polices d'assurances souscrites par le Groupe.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sur le périmètre éligible au modèle interne *AMA* (***Advanced Measurement Approach***) sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3,5 milliards d'euros à fin 2015, équivalent à 43,9 milliards d'euros d'encours pondérés. Cette évaluation intègre les exigences en fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

Effet des techniques d'assurance

Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels et dans la limite de 20 % de cette exigence.

Ces assurances couvrent une partie des grands risques, notamment la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, les défaillances des systèmes, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 7,2 % de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

Données quantitatives

Les graphiques suivants fournissent la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2011 à 2015.

PERTES LIÉES AUX RISQUES OPÉRATIONNELS : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE EN VALEUR

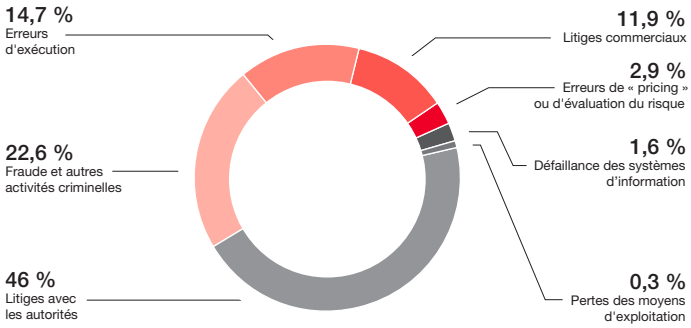

PERTES LIÉES AUX RISQUES OPÉRATIONNELS : VENTILATION PAR CATÉGORIE DE RISQUE PAR NOMBRE D'ÉVÉNEMENT

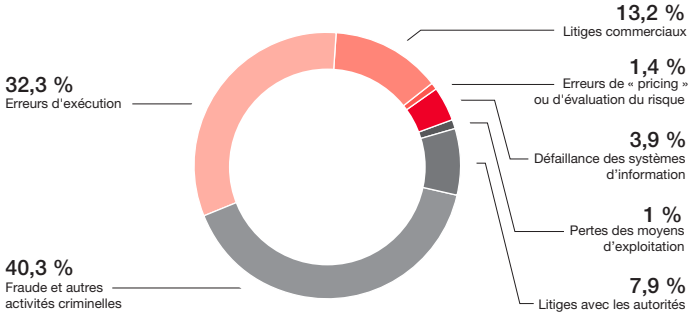

Sur les cinq dernières années, les risques opérationnels de Société Générale se sont concentrés en moyenne sur 4 catégories de risque, qui représentent 95 % des pertes opérationnelles du Groupe :

- Les **litiges avec les autorités** représentent 46 % du montant des pertes opérationnelles du Groupe sur la période. Les pertes engendrées sur ce type de litige sont de montants unitaires relativement élevés, si bien que cette catégorie ne représente que 8 % du nombre total de pertes. La transaction Euribor, perte de 2013, représente à elle seule 40 % du montant total des pertes de cette catégorie sur la période étudiée. Les autres litiges avec les autorités sont essentiellement liés à la fiscalité.
- Les **fraudes et autres activités criminelles** représentent, en termes de montant, 23 % des pertes opérationnelles subies par le Groupe entre 2011 et 2015, soit la seconde catégorie la plus importante. Des pertes de 2011 consécutives à des prêts frauduleux accordés par BRD représentent à elles seules 40 % du montant total des pertes de cette catégorie sur la période étudiée. Les pertes majeures observées en 2014 et 2015 résultent de fraudes monétiques ou de la production de faux documents relatifs à des garanties dans le cadre de financements.
- Les **erreurs d'exécution** représentent 15 % du montant total des pertes opérationnelles, soit la troisième cause de pertes du Groupe. Cette catégorie était la seconde cause de perte de l'année 2014 (19 % du total de l'année) et elle est devenue la première cause en 2015, représentant un tiers du montant total des pertes de l'année. Les pertes de ce type augmentent progressivement, en montant et en nombre, sur les trois dernières années, majorées par la volatilité et le volume important de transactions sur les marchés financiers.
- Les **litiges commerciaux** représentent 12 % du montant total des pertes opérationnelles du Groupe. La tendance baissière, amorcée en 2012, s'est maintenue : diminution de 53 % entre 2012 et 2015 du montant total des pertes de cette catégorie. Toutefois, les litiges de montant élevé, observés en 2014 et 2015 chez nos confrères anglais et américains en particulier, incitent à demeurer vigilants notamment sur la sélection des produits vendus, leur conformité, la qualité de leur documentation ainsi que sur la qualité de service attendue par la clientèle.

Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information, erreurs de *pricing* ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant à peine 4 % des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2011 à 2015.

ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

POLITIQUE GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place, dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance.

Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser, entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des principales couvertures

RISQUES GÉNÉRAUX

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile…) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

RISQUES PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier.

S'agissant de la fraude, sont couvertes les fraudes internes (commises par un salarié ou par un tiers agissant avec la complicité d'un salarié) ainsi que les fraudes externes (commises par un tiers agissant seul) dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par volonté de causer un préjudice au Groupe.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause du personnel ou des dirigeants dans le cadre de leur activité professionnelle sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque opérationnel sont déterminées essentiellement en approche par modèle interne (à 93 % en 2015). Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe et les exigences en fonds correspondantes au 31 décembre 2015.

TABLEAU 24 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

	31.12.2015				31.12.2014	
(En M EUR)	Encours pondérés en modèle standard	Encours pondérés en modèle interne (AMA)	Total des encours pondérés	Exigences en fonds propres	Total des encours pondérés	Exigences en fonds propres
Banque de Grande Clientèle et Solutions investisseurs	314	27 950	28 263	2 261	28 560	2 284
Hors Pôles	354	2 988	3 343	267	5 411	433
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 431	5 070	7 501	600	6 222	498
Banque Détail en France	38	4 709	4 747	380	3 738	299
Total	**3 137**	**40 717**	**43 854**	**3 508**	**43 931**	**3 514**

7. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Audité I L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre pour chacune des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de négoce (*trading)* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Au sein des entités, les opérations commerciales et de gestion propre doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Au niveau consolidé, une position de change structurelle est conservée dans le but de réduire la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) du Groupe aux variations des taux de change. ▲

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Audité I Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Des départements ALM (*Asset and Liability Management*), au sein des directions financières du Groupe, complètent ce dispositif de contrôle.

Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale

Le Comité financier du Groupe a vocation à :

- valider et veiller à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoir les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examiner et valider les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

Le Département ALM, au sein de la Direction financière du Groupe

Le Département ALM est en charge :

- de la définition de la politique des risques structurels du Groupe, de la formalisation de l'appétit aux risques structurels ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des piliers et des entités ;
- de l'analyse de l'exposition aux risques structurels du Groupe et de la définition des actions de couverture ;
- de la veille réglementaire en matière de risques structurels ;
- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe ;
- de la définition du cadre normatif de mesure, de méthodes de modélisation et d'encadrement des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels, conjointement validés avec la Direction des Risques et les métiers ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle du respect des limites.

En septembre 2015 le dispositif ALM du Groupe a été centralisé et renforcé.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- un regroupement, au sein de la Direction financière du Groupe, des équipes dédiées au suivi des risques structurels des piliers et de l'équipe dédiée à la gestion opérationnelle des risques ALM de la Banque de détail en France pour répondre de façon plus efficace aux évolutions demandées par les régulateurs,
- un dispositif plus adapté à l'environnement économique inédit et permettant de rationaliser au sein du Groupe un certain nombre de travaux normatifs et de modélisation.

Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction des risques

À la suite d'une réorganisation en 2015, un service a été créé au sein du Département Risque de marché pour assurer la surveillance de second niveau des modèles ALM (*Asset and Liability Management*) utilisés au sein du Groupe et de l'encadrement associé. À ce titre, il donne un avis sur les principes méthodologiques, les calibrages et les backtestings des modèles ALM. Il instruit et analyse les propositions du Département ALM concernant la définition des indicateurs de risques, les *scenarii* de *stress tests* et les encadrements des risques structurels. Il assure également la supervision de second niveau du respect des limites constituant cet encadrement.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

À ce titre, les entités appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire. Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un Comité ALM *ad hoc* responsable de mettre en œuvre les modélisations validées, de gérer les expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier et les Comités ALM des piliers. ▲

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Audité I Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir, les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre pour chacune des entités consolidées.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, chaque entité ainsi que le Groupe sont encadrés par des limites de sensibilité validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de vingt ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs en vision statique (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 milliard d'euros.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Société Générale utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt global du Groupe. Les trois plus importants sont :

- les gaps de taux (différence d'encours entre actifs et passifs à taux fixe par maturité) : l'échéancier des positions à taux fixe est le principal outil de suivi permettant d'évaluer les caractéristiques des opérations de couverture nécessaires, il est calculé de manière statique ;
- la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) est un indicateur supplémentaire, de nature synthétique, qui sert à fixer les limites applicables aux diverses entités ; il est mesuré comme la sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux. Cette mesure est calculée pour toutes les devises auxquelles le Groupe est exposé ;
- la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers *scenarii* de *stress* tient compte de la sensibilité générée par la production commerciale future sur une période de trois ans, elle est calculée de manière dynamique.

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations, des conventions d'écoulement et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour les dépôts à vue, l'épargne, les remboursements anticipés de crédits et les fonds propres).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformation de la courbe des taux (pentification et aplatissement) et des conditions de déformation du bilan. La mesure de la sensibilité de la marge d'intérêt à horizon trois ans dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2015, le Groupe a maintenu la sensibilité globale à un niveau inférieur à 1,5 % des fonds propres prudentiels et en deçà de sa limite fixée à 1 milliard d'euros.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France sont considérés comme étant largement à taux fixe. Les opérations de macro-couverture sont réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, afin de limiter la sensibilité de la valeur actuelle nette et du résultat des réseaux, dans le cadre des hypothèses retenues, à l'intérieur des limites. À fin décembre 2015, la sensibilité pour une hausse des taux parallèle et instantanée de 1 % de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à -127 millions d'euros ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;

- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre font l'objet d'un adossement.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représentant 90 % des encours commerciaux du Groupe et de la centrale financière au 31 décembre 2015 est de 45 millions d'euros (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %).

TABLEAU 25 : VENTILATION PAR MATURITÉ DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1 %

	31.12.2015			
(En M EUR)	**< 1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Montant de la sensibilité	(36)	(10)	91	45

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de gaps (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif/chiffres en millions d'euros) :

TABLEAU 26 : GAPS DE TAUX PAR MATURITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(En M EUR) au 31.12.2015

Maturités	**1 an**	**3 ans**	**5 ans**	**7 ans**
Montant du gap	(6 340)	1 369	3 336	66

Le Groupe analyse la sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt de marché *via* des *stress tests* sur la marge nette d'intérêts du Groupe.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe aux variations des taux d'intérêt, sur l'année pleine 2016, est la suivante :

TABLEAU 27 : SENSIBILITÉ DE LA MARGE D'INTÉRÊT DU GROUPE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Hausse parallèle des taux de 200 pb	81	142
Baisse parallèle des taux de 200 pb	(145)	(207)
Hausse parallèle des taux de 100 pb	43	58
Baisse parallèle des taux de 100 pb	(85)	(108)
Pentification	(48)	27
Aplatissement	(87)	16

Les calculs sont réalisés sur la base des estimations agrégées au 31 décembre d'un périmètre d'entités consolidées du Groupe, représentant plus de 80 % des encours commerciaux suivis en sensibilité de la valeur économique, et de la centrale financière.

Le bilan en vision dynamique évolue selon l'amortissement du stock et les renouvellements d'opérations sur la base des encours budgétés pour 2016. Les hypothèses sur la pentification considèrent une hausse des taux longs de 100 points de base et une stabilité des taux courts. Le *scenario* d'aplatissement simulé considère une hausse des taux courts de 100 pb avec un maintien des taux longs constants.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt du Groupe sur l'année pleine 2016 est relativement faible. En cas de hausse parallèle des courbes de taux de +200 pb elle est positive et représente moins de 1 % du produit net bancaire.

La sensibilité de la marge nette d'intérêt provient, pour l'essentiel, de l'impact sur :

- les dépôts clientèle : généralement peu ou non rémunérés, avec une tarification clientèle impactée en partie seulement des variations de taux, leur marge résulte principalement du taux de replacement ;
- la production nouvelle de crédits, dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché.

La sensibilité de la marge sur le stock d'opérations clientèle découle du renouvellement des tranches échues des replacements pour les dépôts, de la sensibilité résiduelle aux variations de taux, qui est faible grâce à la politique de couverture et grâce aux positions à taux variable (c'est le cas de la majorité des engagements de la Banque Privée).

Les activités de Banque de détail en France et à l'étranger sont favorablement exposées à une hausse des taux qui leur permet de replacer leurs dépôts à des taux plus élevés, la marge sur les crédits en stock restant stable. Cette hausse de la marge est par contre partiellement compensée par la baisse des marges à la production sur les nouveaux crédits (dont la tarification ne s'ajuste pas aussi rapidement que les taux de marché) et par un renchérissement du coût des refinancements. Inversement, les activités de Banque de détail sont défavorablement exposées à la baisse des taux car leurs dépôts sont alors replacés à des taux moins élevés et la marge sur les crédits en stock diminue du fait des remboursements anticipés. Cette baisse de la marge est partiellement compensée par la hausse des marges à la production sur les nouveaux crédits (la baisse des taux des crédits à la clientèle n'est pas aussi rapide que celle des taux de marché) et par une baisse du coût des refinancements.

RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Audité I Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports. ▲

Objectif du Groupe

Audité I La politique du Groupe consiste à réduire autant que possible la sensibilité de son ratio CET1 aux variations des taux de change des devises dans lesquelles il opère. À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion. ▲

Mesure et suivi du risque structurel de change

Audité I Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre. ▲

Le risque de change lié aux activités de *trading* n'entre pas dans le périmètre de mesure du risque de change structurel. Il relève des risques de marché. Les positions de change structurelles ne représentent donc qu'une partie des opérations en devises du Groupe. Pour mémoire, les opérations en devises du Groupe au 31 décembre 2015 sont présentées dans le tableau 25.

TABLEAU 28 : OPÉRATIONS EN DEVISES

	31.12.2015				31.12.2014*			
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**
EUR	760 374	746 574	20 811	19 937	770 387	804 839	17 383	18 704
USD	324 591	324 715	43 752	49 152	320 543	282 406	39 950	40 091
GBP	69 513	58 518	7 836	12 791	52 643	43 044	3 224	5 448
JPY	41 084	64 231	21 168	17 611	37 032	48 595	8 788	9 081
AUD	6 122	5 712	3 640	4 923	5 074	4 859	2 430	2 805
CZK	29 046	30 656	270	130	30 229	31 867	507	1 009
RUB	9 843	6 789	21	43	11 379	9 435	307	202
RON	6 595	7 256	47	189	5 281	6 517	49	98
Autres devises	87 223	89 940	18 256	15 131	75 570	76 576	13 495	12 023
Total	**1 334 391**	**1 334 391**	**115 802**	**119 907**	**1 308 138**	**1 308 138**	**86 133**	**89 461**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective.

Audité I Le Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* aux variations de taux de change. ▲

Le tableau 28 présente l'impact d'une dépréciation ou appréciation de 10 % des devises sur le ratio *Common Equity Tier 1* du Groupe au 31 décembre 2015.

TABLEAU 29 : SENSIBILITÉ DU RATIO *COMMON EQUITY TIER 1* DU GROUPE À UNE VARIATION DE LA DEVISE DE 10 % (EN POINTS DE BASE)

Devise	Impact sur le ratio *Common Equity Tier 1* d'une dépréciation de 10 % de la devise	Impact sur le ratio *Common Equity Tier 1* d'une appréciation de 10 % de la devise
USD	(2)	2
GBP	(1)	1
JPY	(1)	1
AUD	0	0
CZK	(1)	1
RUB	0	0
RON	0	0
AUTRES	(3)	3

Audité I En 2015, la gestion des positions de change structurelles a permis de réduire la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* aux variations de taux de change (la sensibilité du ratio *Common Equity Tier 1* est encadrée par des limites par devise, déterminées en fonction de l'appétit au risque du Groupe dans ces devises). ▲

8 . LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Audité I Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. ▲

GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Audité I Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances de gouvernance du Groupe, dont les fonctions en matière de liquidité sont résumées ci-dessous :

- le Conseil d'administration du Groupe :
  - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité dans le cadre de l'exercice d'appétit au risque du Groupe, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »),
  - examine régulièrement la situation du risque de liquidité du Groupe (*a minima* sur base trimestrielle).
- le Comité exécutif du Groupe :
  - fixe les cibles budgétaires Groupe de liquidité sur proposition de la Direction financière du Groupe,
  - alloue la liquidité au niveau des métiers et de la Trésorerie Groupe sur proposition de la Direction financière du Groupe.
- le Comité financier (COFI) est l'instance de suivi des risques structurels et de pilotage des ressources rares. À ce titre, le COFI :
  - se réunit toutes les six semaines sous la présidence du Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants de la Direction des risques de la Direction financière et du développement et des métiers,
  - supervise et valide l'encadrement des risques structurels de liquidité,
  - évalue périodiquement le respect de la trajectoire budgétaire et de liquidité,
  - statue le cas échéant sur la mise en œuvre de mesures correctrices,
  - statue le cas échéant sur des questions méthodologiques en matière de gestion du risque de liquidité,
  - examine les évolutions réglementaires et leur impact.

Les métiers sont responsables de la gestion du risque de liquidité sur leur périmètre et relèvent d'une supervision directe de la Direction financière du Groupe. Les métiers sont responsables du respect des contraintes réglementaires auxquelles sont soumises les entités de leur périmètre de supervision.

La Direction financière du Groupe assure la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité *via* trois départements distincts, veillant à respecter un principe de séparation des fonctions de pilotage, d'exécution et de contrôle des risques :

- le Département du pilotage financier et stratégique, chargé :
  - d'établir la trajectoire financière du Groupe, dans le respect de ses objectifs stratégiques, des obligations réglementaires et des attentes du marché,
  - d'assurer la cohérence du pilotage de la liquidité avec les autres objectifs du Groupe en matière de rentabilité et de ressources rares,
  - de proposer et suivre la trajectoire budgétaire au niveau des métiers,
  - d'assurer la veille réglementaire et l'élaboration des normes de pilotage pour les métiers.
- le Département de gestion du bilan et du financement, chargé :
  - de l'exécution du plan de financement du Groupe à court terme, et à long terme,
  - de la supervision et de la coordination des fonctions de Trésorerie du Groupe,
  - d'assurer une veille de marché et d'apporter son expertise opérationnelle lors de la fixation des cibles Groupe et de l'allocation de la liquidité aux métiers,
  - de la gestion du collatéral utilisé dans les opérations de refinancement (Banques Centrales, covered bonds, titrisations, financements sécurisés), ainsi que du suivi de la réserve de liquidité,
  - de la gestion de la centrale financière du Groupe (gestion de la liquidité et des fonds propres au sein du Groupe), y compris des grilles de liquidité internes,
  - de l'élaboration et mise en œuvre du plan de secours en cas de pénurie de liquidité pour le Groupe.
- le Département ALM, dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, chargé en particulier :
  - de la supervision, et du contrôle des risques structurels (taux, change, liquidité) portés par le Groupe,
  - du contrôle des modèles de risques structurels, au regard des principes et méthodologies définis, du suivi du respect des limites établies et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

En 2015, un service a été créé au sein du Département Risque de marché pour assurer la surveillance de second niveau des modèles ALM utilisés au sein du Groupe et de l'encadrement associé. À ce titre, il donne un avis sur les principes méthodologiques, les calibrages et les backtestings des modèles ALM. Il instruit et analyse les propositions du Département ALM concernant la définition des indicateurs de risques, les *scenarii* de *stress test* et les encadrements des risques structurels. Il assure également la supervision de second niveau du respect des limites constituant cet encadrement. ▲

PRINCIPES ET APPROCHE DU GROUPE EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Audité I L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration :

- la structure d'actifs doit permettre aux métiers de développer leur activité de façon économe en liquidité et compatible avec la structure de passifs cible ; ce développement doit veiller au respect des impasses de liquidité définies au sein du Groupe (en scénario statique ou en *stress)*, ainsi que des exigences réglementaires ;
- la structure de passif est fonction de la capacité des métiers à collecter des ressources auprès de la clientèle et de la capacité du Groupe à lever durablement des ressources sur les marchés, dans le respect de son appétit pour le risque.

Ce dispositif de pilotage s'appuie sur une mesure et un encadrement des impasses de liquidité des métiers en scénario de référence ou en situation de *stress,* de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement levé sur le marché par le Groupe, des gisements d'actifs éligibles et de la contribution des métiers aux ratios réglementaires. Ainsi, les principes de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

1. Les métiers doivent respecter des impasses statiques en liquidité nulles ou faibles, dans les limites de fonctionnement de leurs activités, en se retournant vers la Trésorerie centrale du Groupe ; celle-ci peut porter le cas échéant une position de transformation/antitransformation qu'il lui appartient de suivre, gérer et piloter dans le cadre des limites de risque qui lui sont fixées.
2. Les *stress tests* internes de liquidité, déterminés à partir de scenarii systémiques, spécifiques ou combinés, sont encadrés au niveau du Groupe. Ils sont utilisés pour s'assurer du respect de l'horizon de survie fixé par le Conseil d'administration et calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils sont accompagnés d'un plan d'urgence (*Contingency Funding Plan*) prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.
3. Les besoins de financements des métiers (court et long terme) sont encadrés en fonction des objectifs de développement des franchises et en cohérence avec les capacités et cibles de levées de ressources du Groupe.
4. Un plan de financement long terme, complément des ressources levées par les métiers, est dimensionné pour satisfaire les remboursements des échéances à venir et financer la croissance des métiers. Il tient compte des capacités de placement du Groupe, veille à optimiser le coût des levées et respecter les contraintes d'emprise sur les marchés ; la diversification en termes d'émetteurs, de bassins d'investisseurs est également recherchée et pilotée.
5. Les ressources court terme du Groupe sont dimensionnées afin de financer les besoins court terme des métiers, sur des horizons correspondant à leur gestion et dans le cadre de limites d'emprise sur le marché. Comme évoqué ci-dessus, elles sont dimensionnées au regard de la réserve de liquidité à l'actif, en fonction de l'horizon de survie sous stress fixé ainsi que l'objectif de LCR du Groupe (LCR : *Liquidity Coverage Ratio*, voir ci-après au paragraphe Ratios réglementaires).
6. Le pilotage du Groupe tient compte du respect de ratios réglementaires cibles (LCR, ratio standard), les métiers étant encadrés sur leur contribution à ces ratios.

Enfin, la liquidité est encadrée en prix *via* le barème de refinancement interne : les financements alloués aux métiers leur sont facturés sur la base de barèmes devant refléter le coût de la liquidité pour le Groupe. Ce dispositif vise à optimiser l'utilisation des sources de financements externes par les métiers et sert à piloter les équilibres de financement du bilan.

Société Générale a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. ▲

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

La réserve de liquidité du Groupe comprend le cash placé en banques centrales et les actifs pouvant être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie dans un scénario de *stress.* Les actifs de la réserve sont disponibles, c'est-à-dire non utilisés en garantie ou en collatéral d'une quelconque opération. Ils sont pris en compte dans la réserve après application d'une décote reflétant leur valorisation attendue sous *stress.* La réserve de liquidité du Groupe comprend des actifs pouvant être librement transférés au sein du Groupe ou utilisés pour faire face à des flux sortants de liquidité au niveau des filiales en cas de crise : les excédents de réserves de filiales non transférables (au sens des ratios réglementaires de liquidité) ne sont pas inclus dans la réserve du Groupe.

La réserve de liquidité comprend :

- les dépôts en banques centrales, à l'exception des réserves obligatoires ;
- des titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) négociables rapidement sur le marché par cession ou par mise en pension, dont des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des actions d'indices majeurs, après décotes. Ces titres HQLA répondent aux critères d'éligibilité du ratio LCR, selon les dernières normes connues et communiquées par les régulateurs. Les décotes appliquées aux titres HQLA sont en ligne avec celles indiquées dans les derniers textes connus pour la détermination du numérateur du ratio LCR ;
- des actifs du Groupe non HQLA et éligibles en banques centrales, incluant des créances ainsi que des covered bonds et titrisations auto-détenues de créances du Groupe.

La composition de la réserve de liquidité est revue régulièrement au sein d'un Comité spécifique réunissant la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du pilier de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et est ajustée par délégation du Comité financier.

(En Md EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	64	48
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	92	75
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	13	17
Total	**169**	**140**

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le Comité de Bâle a préconisé au niveau international la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques :

- le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir durant un mois un *stress* sévère, combinant une crise de marché et une crise spécifique. L'entrée en vigueur de ce ratio est demandée par Bâle pour le 1er janvier 2015 ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables. L'entrée en vigueur de ce ratio bâlois est prévue le 1er janvier 2018.

Le Comité de Bâle a stabilisé ses textes définitifs dédiés respectivement au LCR en janvier 2013 et au NSFR le 31 octobre 2014.

La transposition européenne des accords de Bâle 3, CRD4 et CRR1, a été publiée le 27 juin 2013 pour mise en application à partir du 1er janvier 2014. Sa déclinaison française a fait l'objet d'une publication au journal officiel le 5 novembre 2014.

La définition stabilisée du LCR a été finalisée par un acte délégué de la Commission européenne le 10 octobre 2014, sur la base des standards techniques recommandés par l'Autorité Bancaire Européenne. L'entrée en vigueur de ce ratio au niveau européen est fixée au 1er octobre 2015. Le niveau minimal du ratio est exigé à 60 % au 1er octobre 2015 avec une augmentation graduelle pour atteindre 100 % au 1er janvier 2018.

Concernant le NSFR, la Commission européenne devra d'ici le 31 décembre 2016 présenter au Parlement et au Conseil une nouvelle réglementation, après avis de l'Autorité Bancaire Européenne.

Société Générale a poursuivi activement ses travaux visant à transposer les textes bâlois puis européens et à les décliner en normes de pilotage au sein du Groupe. Au niveau du Groupe, le LCR est maintenant piloté sur la base des standards européens. Dans l'attente de la stabilisation du texte européen, le NSFR est quant à lui piloté en norme bâloise.

Depuis la mise en place de la contrainte réglementaire européenne LCR en octobre 2015, avec une exigence minimale de 60 %, puis à son passage à 70 % au 1er janvier 2016, le ratio LCR de la Société Générale s'est toujours établi à un niveau largement supérieur à 100 %.

Le LCR progresse par rapport à fin 2014 et s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 124 % à fin 2015, contre 118 % à fin 2014.

La bonne situation du Groupe en termes de liquidité avait également permis de maintenir le coefficient de liquidité standard ACP (ancien ratio réglementaire français) systématiquement au-dessus du minimum requis de 100 %, et ce jusqu'à la date de sa disparition (1er octobre 2015).

Cette situation reflète les efforts importants menés depuis la crise pour renforcer les réserves de liquidité du Groupe et pour étendre la maturité moyenne de ses passifs et réduire toute dépendance vis-à-vis du financement court terme interbancaire. Elle traduit avant tout la bonne capacité du Groupe à traverser toute crise sévère de liquidité combinée, spécifique et généralisée.

BILAN ÉCHÉANCÉ

Le bilan comptable ventilé par échéance contractuelle est présenté dans cette section.

PRINCIPAUX PASSIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS)

		31.12.2015				
(En M EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Banques centrales		6 907	3	41		6 951
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.1	189 718	17 101	22 946	34 989	264 753
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	63 952	6 306	22 323	2 871	95 452
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	297 297	29 249	28 974	24 112	379 631
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	25 126	25 095	41 542	14 649	106 412
Dettes subordonnées	Note 3.9	319	1 155	2 613	8 959	13 046

NB. Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la Note 3.13 des états financiers consolidés.

Symétriquement, les principales lignes des actifs financiers sont présentées ci-dessous, selon le principe exposé pour chaque type d'encours.

ACTIFS FINANCIERS

		31.12.2015				
(En M EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Caisse et banques centrales		75 786	636	1 319	824	78 565
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	328 013	2 991			331 004
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 3.4	123 718	5 983		4 486	134 187
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3.5	57 178	5 578	7 969	957	71 682
Prêts et créances sur la clientèle	Note 3.5	79 183	52 527	144 103	102 234	378 047
Opérations de location financement et assimilées	Note 3.5	2 506	5 460	14 153	5 085	27 204

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale le conduit à détenir des titres ou des produits dérivés, dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

1. Actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle)
   - Positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à trois mois.
   - Positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à trois mois.
   - Position évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre trois mois et un an.
2. Actifs disponibles à la vente (actifs des compagnies d'assurance et actifs de la réserve de liquidité du Groupe notamment)
   - Les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de trois mois.
   - Les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance trois mois à un an.
   - Enfin, les autres titres (actions détenues à long terme notamment) ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à cinq ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs, ainsi que les conventions y afférant sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

		31.12.2015					
(En M EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**Non échéancé**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 055					8 055
Passifs d'impôts	Note 6			1 108		463	1 571
Autres passifs	Note 4.4		83 083				83 083
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				526			526
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 4.3		11 199	7 710	29 195	59 153	107 257
Provisions	Note 8.5	5 218					5 218
Capitaux propres part du Groupe		59 037					59 037

AUTRES ACTIFS

		31.12.2015					
(En M EUR)	**Note aux états financiers consolidés**	**Non échéancé**	**0-3 mois**	**3 mois-1 an**	**1-5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 723					2 723
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 3.9					4 044	4 044
Actifs d'impôts	Note 6	7 367					7 367
Autres actifs	Note 4.4		69 398				69 398
Actifs non courants destinés à être cédés			104	67			170
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1 352	1 352
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.2					19 421	19 421
Écarts d'acquisition	Note 2.2					4 358	4 358

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont été affectés à plus de cinq ans.
3. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
4. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la Note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe. Les opérations sur instruments dérivés évaluées à la juste valeur par résultat présentent un solde net au bilan de -1 899 millions d'euros (qui serait, selon les conventions ci-dessus, classé comme un passif de trading exigible < 3 mois, cf. Note 3.4 aux états financiers consolidés).
5. Les actifs non courants destinés à être cédés ont fait l'objet d'un classement à moins d'un an, comme les dettes associées.
6. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
7. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

9. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION, RISQUES JURIDIQUES

CONFORMITÉ

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de principes ou de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, et de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces principes, le Groupe contribue à la protection de ses clients et de manière générale de l'ensemble de ses contreparties, des collaborateurs, ainsi que des diverses autorités de régulation dont il dépend.

Le dispositif de conformité

Une organisation de la conformité indépendante des métiers est déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable de la conformité pour le Groupe. Il est assisté dans ses missions par la Direction de la conformité ainsi que par une filière Conformité constituée en réseau coordonné de responsables de la conformité dans l'ensemble des entités du Groupe.

LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

La direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents. Elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise pour le compte du Groupe et de contrôle au niveau le plus élevé et assiste le Secrétaire général dans la gestion et l'animation de la filière conformité. Elle est organisée en trois services transversaux et trois services dédiés aux métiers du Groupe.

Les services transversaux sont en charge :

- de la sécurité financière du Groupe (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; connaissance du client ; embargos et sanctions) ;
- du développement et de la mise à jour d'un cadre normatif uniforme pour la filière, de la diffusion de la culture conformité, de la coordination des actions de formation des collaborateurs et du pilotage des projets réglementaires au niveau du Groupe ;
- de la coordination d'un dispositif de contrôle de conformité dans le Groupe (contrôles de 2e niveau), de la mise sous pilotage de processus normalisés Conformité, des contrôles relatifs aux transactions du personnel et enfin du pilotage des grands projets de systèmes d'information de la filière.

Les services responsables de la conformité des métiers couvrent :

- les réseaux « Banque de détail et Services Financiers » en France et à l'International ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions aux Investisseurs ;
- la Banque Privée.

Le responsable de la conformité des assurances est rattaché fonctionnellement à la direction de la conformité.

Les missions principales de ces services sont de définir, en conformité avec les exigences des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, en coordonner leur mise en œuvre et en contrôler leur application :

- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- garantir les bonnes conditions d'exercice du rôle des responsables de la conformité des pôles d'activités et des entités en formalisant leurs prérogatives, en s'assurant qu'ils disposent pour accomplir leur mission des moyens, outils et cadre normatif adéquats et en contrôlant leur correcte mise en œuvre ;
- construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord Conformité et Risque de réputation, forum de partage des bonnes pratiques, Comité des responsables de la conformité de pôles ;
- exercer une vigilance générale sur les sujets susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

La Direction de la conformité s'appuie sur deux comités de niveau Groupe :

- le Comité de la conformité au niveau du Comité exécutif (COMCO) : ce comité à fréquence trimestrielle, mis en place au 3e trimestre 2015, réunit les membres du Comité exécutif du Groupe ainsi que le Directeur délégué de la conformité. Il arrête les grandes orientations de principe du Groupe en matière de conformité ;
- le Comité de conformité Groupe (CCG) : le Comité de conformité Groupe se réunit chaque mois sous la présidence du Secrétaire général avec la participation des Responsables de la conformité des pôles d'activités, de la Direction financière et du développement, de la Direction des ressources, du Directeur de la coordination du contrôle interne, du Directeur juridique, du Directeur des risques opérationnels, ainsi que d'un représentant de la Direction du contrôle périodique.

Le Comité passe en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période sur l'ensemble du Groupe et statue sur la suite à leur donner. Il examine les faits marquants et les principales actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, transversales ou au sein des métiers, ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. Les principaux éléments de veille juridique et réglementaire sont également présentés par le Directeur juridique dans cette instance de gouvernance.

Deux tableaux de bord sont par ailleurs présentés chaque trimestre au Comité de la conformité au niveau du Comité exécutif du Groupe (COM-CO) et chaque semestre au Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) :

- le tableau de bord du risque de réputation, diffusé depuis 2012, intègre des indicateurs clés internes et externes ;
- le tableau de bord de la conformité, diffusé depuis 2014, présente les faits marquants du trimestre, un focus sur 4 thèmes de conformité (sécurité financière, protection de la clientèle, relations avec les régulateurs, abus de marché) ainsi que des indicateurs clés.

LA FILIÈRE CONFORMITÉ

La fonction Conformité est assurée au sein des métiers et des directions centrales par des équipes dédiées placées sous l'autorité de responsables de la conformité. La Direction de la conformité du Groupe en assure la supervision.

Le dispositif de vérification de la conformité des métiers s'articule autour de services dédiés : Banque de détail du Groupe et des Services Financiers Internationaux, Clientèle de Banques, Banque Privée, Banque de Grande Clientèle et de Services aux Investisseurs et Assurances. Les équipes centrales sont rattachées hiérarchiquement au responsable de la Direction de la conformité à l'exception de la ligne-métier des Assurances qui reste en lien fonctionnel. Les responsables de la conformité des filiales en France et à l'international ont un lien fonctionnel fort avec la Direction de la conformité.

Les responsables de conformité déclinent et mettent en œuvre, dans leur périmètre de responsabilités, la gouvernance et les principes définis au niveau du Groupe. Ils concourent par leur action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité et du risque de réputation, à la validation de nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place d'actions correctrices et de plans de remédiation, à la formation des collaborateurs et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe. Ils s'appuient notamment sur une organisation pyramidale de responsables de conformité de lignes-métiers, entités ou filiales, qui leur sont rattachés hiérarchiquement ou fonctionnellement.

L'organisation en filière permet de répondre à plusieurs objectifs :

- centraliser les compétences de conformité au sein du Groupe pour favoriser le développement de l'expertise dans ce domaine ;
- mettre en place des fonctions transversales destinées à diffuser et harmoniser la culture de conformité au sein du Groupe, en couvrant l'ensemble des pôles d'activités et des directions centrales du Groupe ;
- établir une séparation nette entre les fonctions de conseil et celles inhérentes au contrôle ;
- simplifier le dispositif afin d'améliorer la circulation de l'information et réduire le circuit de prise de décision.

LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE GROUPE

(lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, connaissance du client, embargos et sanctions).

Le dispositif de sécurité financière s'appuie sur deux piliers :

- le département de la « sécurité financière Groupe » est en charge :
  - de définir le cadre normatif et la politique applicable au niveau Groupe, en collaboration avec le service juridique, de veiller à sa mise en œuvre, et de diffuser les nouvelles dispositions réglementaires en donnant les lignes directrices aux services opérationnels, notamment à partir d'un portail Intranet dédié à la conformité,
  - d'animer et de coordonner le dispositif de sécurité financière au sein du Groupe, ainsi que de sensibiliser davantage les lignes-métiers sur ces sujets particulièrement complexes et évolutifs,
  - de réaliser les déclarations de soupçon à TRACFIN de l'ensemble des entités françaises du Groupe (à l'exception du Crédit du Nord et de Boursorama Banque qui sont déclarants directs), ainsi que les déclarations de gel des avoirs et les demandes d'autorisations auprès de la Direction Générale du Trésor pour Société Générale SA,
  - pour les entités et filiales implantées à l'international, les agents AMLO (*Anti Money Laundering Officer*) effectuent les déclarations auprès des instances locales,
  - il est à souligner que la mise sous pilotage des processus en matière de sécurité financière au moyen d'indicateurs de mesure a été lancée en 2015 auprès des différents métiers du Groupe. Cette nouvelle approche en cours de déploiement a pour principal objectif de garantir une meilleure maîtrise des risques.
- les responsables de la conformité des métiers ainsi qu'un réseau structuré d'agents AMLO situés dans les entités s'assurent que le dispositif est déployé de façon appropriée dans chacune des entités de leur pôle d'activité.

LA DOCUMENTATION NORMATIVE ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS

Pour assurer la conduite de ses missions, la filière Conformité du groupe Société Générale s'appuie sur des documents normatifs (directives, instructions et procédures) régulièrement mis à jour.

Un outil collaboratif de partage d'informations a par ailleurs été mis en place en 2015 pour favoriser les échanges et les bonnes pratiques entre les différents départements de la filière.

LES OUTILS APPLICATIFS DÉDIÉS AU RESPECT DE LA CONFORMITÉ

Trois types d'outils applicatifs permettent de s'assurer du respect de la réglementation et de détecter les abus ou situations justifiant une attention particulière :

- les outils de gestion de *scenario/*profilage génèrent des alertes en cas d'identification de transactions ou mouvements de comptes anormaux, notamment dans la Banque de détail. Ils s'appliquent plus particulièrement à la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux ainsi qu'à la détection d'abus de marché, de manipulations de cours et de délits d'initiés ;

- les outils de filtrage permettent de filtrer des données sur la base de listes prédéterminées (listes internes, bases de données externes…) et génèrent des alertes en cas de détection de personnes, pays ou activités visés par des sanctions nationales et internationales et par des embargos ;
- les outils de *reporting*/évaluation des risques présentent des rapports/bilans sur certaines caractéristiques d'une entité, d'un pôle d'activité, d'une ligne-métier ou de clients afin d'informer les interlocuteurs compétents (management, direction, régulateurs…). Coexistent ainsi un outil de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, un outil de *reporting* des transactions personnelles, des outils permettant de gérer les listes d'initiés et les conflits d'intérêts éventuels…

Ces outils sont régulièrement mis à jour et leurs fonctionnalités étendues pour prendre en considération les évolutions réglementaires et technologiques ainsi que pour améliorer leur efficacité opérationnelle.

La culture conformité et le Code de conduite

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du groupe Société Générale. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais bien la culture qui s'applique à tous.

Le Groupe s'est fixé comme objectif stratégique de protéger l'image de l'entreprise et de veiller à ce que chacun des collaborateurs agisse avec intégrité au quotidien. De nombreux travaux ont été entrepris depuis 2011 sur la culture & conduite. Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrines et de règles de bonne conduite rigoureuses. Le Code de conduite du Groupe fait l'objet d'une directive en vigueur depuis janvier 2013. Les principes de comportement individuel et collectif ainsi que les règles édictées vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le Groupe dans ses valeurs et son engagement.

Cette directive s'applique à tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, ainsi qu'aux Dirigeants du Groupe et précise par ailleurs les modalités d'exercice du droit d'alerte lorsqu'une situation particulière le justifierait.

La culture conformité pour une banque, c'est notamment :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie pour lequel ou laquelle il n'est pas possible de recueillir des informations satisfaisantes permettant d'établir une bonne connaissance client ;
- savoir apprécier la réalité économique d'une opération ;
- être capable en toutes circonstances de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'effectuer des opérations dans les pays et d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables ou déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients.

Le groupe Société Générale met en œuvre les recommandations du Groupe international consultatif sur les questions économiques et monétaires « G30 » du rapport « *Calls for fully comprehensive cultural and conduct reforms at major global banks* ».

Ces recommandations sont organisées autour de cinq thèmes principaux : Évolution de la perception de la culture ; Gouvernance et responsabilités des organes de direction ; Pilotage de la performance et mesures d'incitation ; Développement et formation des collaborateurs et Efficacité des trois lignes de défense incluant, entre autres, le renforcement du rôle et du positionnement de la fonction conformité.

Le programme de transformation de la filière Conformité

Le groupe Société Générale a lancé un programme couvrant la période 2015 à 2018 portant sur les actions de transformation et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la filière Conformité pour, notamment, élever nos standards de contrôle et pour ainsi mieux répondre aux niveaux d'exigences des autorités de régulation.

Ce programme prévoit notamment un renforcement de la gouvernance, des moyens mis à la disposition de la filière, tant en termes de recrutements de ressources additionnelles que d'investissements pour la rationalisation des outils du parc applicatif de la filière Conformité et le renforcement des contrôles et de la gestion des alertes.

Il cible la poursuite du renforcement des fonctions prioritaires, le dispositif central de suivi de l'application de la réglementation (y compris formation, normalisation, veille réglementaire), la sécurité financière, le contrôle permanent, la protection de la clientèle, l'intégrité des marchés (y compris la prévention des conflits d'intérêts), la qualité des *reportings.*

Les effectifs de la filière Conformité du groupe Société Générale ont été renforcés de manière significative en 2015. Cette augmentation a concerné l'ensemble des départements de la filière. Cette évolution des effectifs est également accompagnée de nombreuses actions de formation dont plusieurs revêtent un caractère obligatoire.

La mise en œuvre des politiques de conformité

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

L'année 2015 a été marquée par :

- la refonte de l'instruction Groupe relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le renforcement du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et la vigilance des collaborateurs du Groupe ;

- la poursuite du projet de communication systématique d'informations (COSI) à TRACFIN, qui intègre les opérations de dépôts/retraits en espèces ainsi que les virements internationaux ;
- le lancement d'un projet de mise en place d'un outil applicatif Groupe pour optimiser le traitement opérationnel des dossiers et pour également faciliter le partage d'informations entre les différents pôles d'activités.

CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de la connaissance de la clientèle (*Know Your Customer*), la revue périodique des dossiers a fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe en 2015.

Nous noterons par ailleurs :

- la publication d'une instruction relative à la gestion des relations bancaires ;
- le lancement d'un projet relatif aux meilleures pratiques de filtrage des personnes politiquement exposées ;
- la poursuite des actions de mutualisation et de partage des données relatives à la connaissance des clients (KYC).

EMBARGOS ET SANCTIONS FINANCIÈRES

En matière d'embargos, le contexte international en 2015 s'est maintenu à un niveau de complexité élevé pour le secteur bancaire. Les effectifs de la filière Conformité ont été renforcés sur ce thème, en particulier pour l'équipe d'expertise du département central.

- Les lignes directrices relatives aux sanctions sectorielles internationales contre la Russie ont été mises à jour en 2015 consécutivement aux précisions apportées par les autorités (Commission européenne, Office of Foreign Assets Control).
- La Direction de la sécurité financière du groupe Société Générale a émis des instructions spécifiques en ce qui concerne la lutte contre le financement de l'État islamique (Daech) pour la région Irak, Syrie et Libye ainsi que notamment pour la gestion des comptes de gel des avoirs.
- Les fonctionnalités des outils de filtrage ont été renforcées en 2015, notamment sur le contrôle de la réémission de messages de paiements Swift (exemple : contrôle *anti-stripping*).
- La Direction de la sécurité financière a poursuivi en 2015 ses actions de sensibilisation du management et des collaborateurs. Par ailleurs, il est à souligner qu'une formation portant sur les risques de sanctions internationales et revêtant un caractère obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe à l'échelle mondiale a été déployée à mi-2015. À fin 2015, une part significative des effectifs du Groupe a déjà suivi cette formation en français et en anglais. Le déploiement de cette formation sera poursuivi en 2016 avec des supports en langue locale essentiellement pour le réseau de filiales du pôle Banque de détail et Services Financiers Internationaux.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption se mondialise. De nombreux États renforcent leur législation anti-corruption avec un durcissement des sanctions y afférentes.

Société Générale a pris dès l'année 2000 des engagements dans le cadre du groupe de Wolfsberg puis en 2003 dans le cadre du Pacte Mondial. Le dispositif de lutte anti-blanchiment inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle du système bancaire par des tiers pour se livrer à la corruption.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans son code de conduite et se conforment aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, notamment le UK *Bribery Act.* Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions applicables à l'ensemble du Groupe.

De manière à renforcer la vigilance, un module de formation relative à la sensibilisation des collaborateurs du groupe Société Générale à la lutte contre la corruption a été déployé en 2015 et son suivi revêt un caractère obligatoire.

DÉONTOLOGIE DU PERSONNEL

Le respect des chartes déontologiques est un élément constant des règles de conduite de Société Générale. Les procédures et leur correcte application font l'objet d'une attention étroite, y compris celles concernant le suivi des ressources externes (salariés de sociétés de prestation de services, intérimaires, stagiaires).

FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE DÉTENTION

L'outil transversal de suivi des détentions en capital et en droits de vote dans les émetteurs cotés permet de s'assurer au plan mondial (103 pays) du respect des réglementations de franchissements de seuils (légaux, statutaires et en période d'offre publique).

Il assure le suivi de l'ensemble des détentions en compte propre (actions et instruments financiers à sous-jacents actions) du groupe Société Générale. Ces détentions sont calculées selon les règles propres à chaque législation.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Groupe dispose d'une instruction relative à la prévention et la gestion des conflits d'intérêts qui rappelle les principes et dispositifs en œuvre en vue de leur gestion appropriée. Cette instruction a fait l'objet d'une mise à jour en 2015 qui prend en compte des évolutions réglementaires en la matière.

Cette politique traite des conflits d'intérêts potentiels pouvant impliquer le Groupe, des clients ou des membres du personnel. Elle intègre par ailleurs une cartographie des situations potentielles de conflits d'intérêts dans le cadre de prestations de services d'investissements ou de services connexes.

ABUS DE MARCHÉ

Pour accompagner les évolutions technologiques (développement de nouvelles plates-formes d'échanges) et l'élargissement des risques de manipulation de cours (notamment les indices) et de prix, et pour prendre en compte les évolutions réglementaires d'ores et déjà connues, une attention particulière est consacrée à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, y compris dans la Banque de détail, à la revue des procédures *ad hoc* et de leur application dans tous les pôles, et aussi à la poursuite des développements des outils de détection et d'analyse.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réforme du régime des abus de marché à compter du 3 juillet 2016 (règlement « Abus de marché » du 12 juin 2014 et directive « Abus de marché 2 »), le Groupe a lancé en 2015 un projet dédié, lequel est piloté par la Direction de la conformité.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est au centre des attentions du Groupe. C'est une condition indispensable à la qualité de la relation avec la clientèle.

Parmi les actions mises en œuvre, il est notamment à citer :

- la contribution de la filière Conformité à la définition des produits *via* sa participation aux « Comités nouveaux produits » où elle pose des conditions préalables en cas de besoin ;
- la réponse au questionnaire Protection de la clientèle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- la diffusion d'une instruction portant sur les relations des entités du groupe Société Générale avec les intermédiaires du secteur financier et les apporteurs d'affaires (en France, règles applicables aux intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement « IOBSP », les conseillers en investissements financiers « CIF », les agents liés d'un prestataire de services d'investissement « ALPSI », les intermédiaires en assurances « IAS »).

Enfin, le Groupe prépare la mise en œuvre des nouvelles exigences de protection de la clientèle prévues par la réglementation MIF 2 applicable à partir de 2017.

RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Le traitement d'une réclamation est avant tout un acte commercial qui participe de la satisfaction client. La filière Conformité assure un suivi attentif des réclamations de la clientèle afin d'identifier les procédures ou les offres inappropriées. Chacun des pôles d'activité du Groupe dispose d'une gouvernance, d'une organisation, de procédures et de moyens adaptés aux activités de ses métiers pour son dispositif de traitement des réclamations et de leur suivi.

D'importantes actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs ont été menées dans le Groupe, notamment dans la Banque de détail en France (Société Générale, Boursorama Banque et Crédit du Nord) et au sein de la ligne-métier Assurances (démarche qualité ISO 9001), ce qui a fortement contribué à l'optimisation des processus (enregistrement, qualité et délais dans les réponses apportées à la clientèle). L'information de la clientèle a par ailleurs été améliorée.

Les instructions du Groupe intègrent en matière de traitement des réclamations un processus d'escalade ainsi que le recours possible à un médiateur interne ou externe (médiateur indépendant du groupe Société Générale commun avec le groupe Crédit du Nord, Autorité des Marchés Financiers, Fédération Bancaire Française). Pour les entités et filiales à l'international, les mêmes recours existent auprès de médiateurs locaux nommés (si la réglementation locale l'exige) ou auprès des instances de médiation locales adossées à des organismes professionnels.

PROJETS RÉGLEMENTAIRES

Enfin, la filière Conformité a poursuivi en 2015 le pilotage de chantiers d'adaptation et de mise en conformité avec plusieurs textes réglementaires majeurs en coordination avec les métiers, notamment : loi bancaire française du 26 juillet 2013, la réforme Volcker, DFA (« *Dodd-Frank Act* »), EMIR (« *European Market Infrastructure Regulation* »), MIF 2, FATCA (« *Foreign Account Tax Compliance Act* »), *Common Reporting Standards* (« CRS ») et *Market Abuse Directive/ Market Abuse Regulation* ("MAD II / MAR").

Orientations pour 2016

2016 sera une année d'accélération des actions de transformation engagées dans le cadre du programme « Engagement Conformité » avec un renforcement accru des effectifs, une amélioration de l'efficacité opérationnelle de la filière Conformité et des dispositifs de contrôle, ainsi qu'une optimisation des différents systèmes d'information intégrés dans le cadre d'un plan stratégique à moyen terme.

Ces actions permettront au groupe Société Générale de mieux encadrer le développement de ses activités tant en France qu'à l'international compte tenu des volumes importants d'opérations, de données et d'alertes à traiter. Elles contribueront par ailleurs à réduire les délais de mise en œuvre des exigences des différents régulateurs.

Ce programme contribuera également au plan d'actions stratégique « Culture et Conduite » sous la responsabilité de la Direction générale visant, en particulier, à développer les actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs et du management.

RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la *Securities and Exchange Commission*, de la Division antitrust du *Departement of Justice* et de procureurs de différents États au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de *Guaranteed Investment Contracts* (« GICs ») conclus dans le cadre d'émissions d'obligations municipales exonérées d'impôts. Société Générale coopère avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes. Comme annoncé le 24 février 2016, la négociation avec les Procureurs de plusieurs États a abouti à un accord transactionnel sans reconnaissance ou exclusion de responsabilité. Le montant de la transaction avait été entièrement provisionné.

  En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux États-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers auxquels il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la *US District Court* de Manhattan. Certaines d'entre elles ont été jointes en une seule assignation (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe consolidée et modifiée a été engagée en juin 2009. Une troisième action de groupe consolidée et modifiée a été engagée en mars 2013. Société Générale est parvenue à un accord avec les demandeurs à l'action de groupe, et le 24 février 2016, ce groupe de demandeurs a déposé une requête visant à l'homologation de l'accord par le Tribunal. Le

montant de la transaction avait été entièrement provisionné. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit fédéral de la concurrence et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques locales sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été rejetées en tout ou partie. La *discovery* est en cours.

- Le 24 octobre 2012, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de Cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour de cassation a décidé de modifier sa jurisprudence traditionnelle sur l'indemnisation de victimes d'atteintes aux biens. Il appartiendra à la cour d'appel de Versailles de statuer à nouveau sur le montant des dommages-intérêts.
- Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « *gold consignment* » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non-paiement (466,4 millions d'euros) de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé en Turquie des actions civiles contre les assureurs et des entités du groupe Goldas. Goldas a de son côté introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale. Société Générale avait également engagé une action contre ses assureurs au Royaume-Uni, laquelle a été arrêtée par consentement mutuel sans admission de responsabilité d'aucune part. Une action contre ses assureurs en France est toujours en cours.
- Société Générale Algérie (« SGA ») et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. L'ensemble des procédures a fait l'objet de recours devant la Cour Suprême. À ce jour, douze affaires se sont terminées en faveur de SGA et sept affaires sont encore en cours.
- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

  Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

  Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 millions d'euros, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 millions d'euros.

  Dans son arrêt du 23 février 2012, la cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, conclut à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de Cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la cour d'appel pour qu'elle soit à nouveau jugée.
- Une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court for the Northern District* of Texas. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre Société Générale Private Banking (Suisse) et les autres défendeurs.

  La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du Tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale a alors sollicité un nouvel examen de cette décision sur la compétence, ce qui lui a été définitivement refusé. Le 21 avril 2015, le tribunal a autorisé la poursuite de la grande majorité des demandes formées par les demandeurs et le Comité officiel des investisseurs de Stanford.

  En mai 2015, les demandeurs ont déposé une requête visant à la certification du groupe de demandeurs à laquelle Société Générale Private Banking (Suisse) s'est opposée. La décision n'a pas encore été rendue.

  Le 22 décembre 2015, le Comité Officiel des Investisseurs de Stanford a déposé une requête visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond (« *summary judgement* ») sur la restitution d'un transfert de 95 millions de dollars des États-Unis effectué en décembre 2008 (avant la faillite de Stanford) à Société Générale Private Banking (Suisse), au motif qu'il serait, en tant que transfert frauduleux, annulable selon la loi du Texas. La mise en état est toujours en cours.

  Société Générale Private Banking (Suisse) et Société Générale ont aussi reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du *Department of Justice* américain en relation avec les faits invoqués dans l'action de groupe. Société Générale Private Banking (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec les autorités américaines.

- Société Générale et d'autres institutions financières ont reçu des demandes d'information de la part d'autorités en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le cadre d'enquêtes portant, d'une part, sur des soumissions présentées à la British Bankers Association en vue de la détermination de certains taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) ainsi que les soumissions présentées à la Fédération Bancaire Européenne en vue de la détermination du taux EURIBOR (*Euro Interbank Offered Rate*) et portant, d'autre part, sur des opérations de dérivés indexés sur différents taux BOR. Société Générale coopère avec ces autorités.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignés dans cinq actions de groupe et plusieurs actions individuelles (hors groupe) en relation avec l'activité de fixation du taux USD LIBOR d'une part et, d'autre part, d'opérations de dérivés indexés sur ce taux. Ces actions ont été initiées par des acheteurs de produits dérivés cotés, de produits dérivés de gré à gré, d'obligations, d'actions et d'hypothèques et ont fait l'objet d'une consolidation devant un juge unique de la *District Court* de Manhattan. Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence, le *Commodity Exchange Act* américain (« CEA ») et différentes lois étatiques. Le 23 juin 2014, le Tribunal a rejeté les demandes formées contre Société Générale dans le cadre d'actions de groupe initiées par les acheteurs de produits dérivés de gré à gré d'une part, et les acheteurs de produits dérivés cotés d'autre part. Le 5 mars 2015, Société Générale a été exclue volontairement d'une troisième action de groupe initiée par des acheteurs de prêts hypothécaires à taux variable liés au LIBOR. Les deux autres actions de groupe ont fait l'objet d'un sursis à statuer dans l'attente d'une décision dans la procédure d'appel décrite ci-après. Le 20 octobre 2015, le Tribunal a rejeté les demandes contre Société Générale dans le cadre d'une action individuelle initiée par le liquidateur de plusieurs banques coopératives en faillite. Le 4 août 2015, le Tribunal a rejeté plusieurs demandes individuelles mais a permis à quelques actions fondées sur des droits étatiques de perdurer dans certaines circonstances. Les parties sont toujours en train de discuter de l'impact de cette décision sur les demandes contre Société Générale et les autres défendeurs. Les demandeurs dans la plupart des actions de groupe ainsi que les demandeurs individuels ont interjeté appel de la décision de rejet de leurs demandes portant sur le droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du 2e circuit.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées dans deux actions de groupe devant la *US District Court* de Manhattan. Les actions ont été initiées par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME ») d'une part, et par des acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré d'autre part, qui soutiennent que la valeur desdits produits aurait été négociée à des niveaux artificiels à cause de manipulation des taux Yen LIBOR et Euroyen TIBOR. Il est notamment reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence, le CEA, les dispositions civiles du *Racketeer Influenced Corrupt Organization Act* (« loi RICO ») et des lois étatiques. Le 28 mars 2014, le Tribunal a rejeté notamment les demandes relatives au droit de la concurrence mais a permis à certaines demandes fondées sur le CEA de suivre leur cours. Le 31 mars 2015, le Tribunal a rejeté la requête d'amendement des demandeurs acheteurs de produits cotés visant à ajouter une demande fondée sur la loi RICO et d'autres représentants du groupe, qui ont cherché à former des demandes fondées sur le CEA, la loi RICO et les lois étatiques. Les demandes de rejet des actions initiées par les acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré vont bientôt être déposées.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées dans une action de groupe devant la *US District Court* de Manhattan. Cette action est intentée par des individus qui ont acheté ou vendu des contrats à terme sur le LIFFE exchange, des contrats à terme en euros sur le CME, des *swaps* de taux indexés sur l'euro, des contrats de change à terme liés à l'euro. Ils soutiennent que ces contrats auraient été négociés à des niveaux artificiels à cause d'une manipulation des taux EURIBOR. Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA s'agissant d'un indice libellé en euros. Des demandes de rejet de l'action ont été déposées.

  Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées en Argentine dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au USD LIBOR. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin à l'occasion de la fixation du taux USD LIBOR. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

  Le 4 décembre 2013, la Commission européenne a rendu une décision dans le cadre de son enquête sur le taux EURIBOR, qui prévoit le paiement par Société Générale d'un montant de 445,9 millions d'euros au titre de faits survenus entre mars 2006 et mai 2008. Société Générale a déposé un recours devant le Tribunal de Luxembourg sur la méthode de détermination de la valeur des ventes ayant servi de base au calcul de l'amende.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'État a rendu deux décisions sur la légalité du précompte, impôt aujourd'hui supprimé. Il a conclu que cet impôt était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution du précompte aux entreprises. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'État concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'Administration devant les juridictions administratives en France, dont la dernière décision est celle de la cour administrative d'appel de Paris du 12 décembre 2014 dans l'affaire Suez, qui continuent d'appliquer les modalités de restitution du précompte définies par le Conseil d'État dans ses arrêts du 10 décembre 2012.

  Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'État le 10 décembre 2012, suite à l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient plusieurs principes de droit communautaire. La Commission européenne a informé les plaignants, dont Société Générale, qu'elle avait engagé la première étape d'une procédure d'infraction contre la République française par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 26 novembre 2014.

- Société Générale a engagé des discussions avec l'*Office of Foreign Assets Control* américain, le *Department of Justice* américain, le bureau du procureur du Comté de New York, le *Board of Governors of the Federal Reserve System* à Washington

et la *Federal Reserve Bank* de New York et le *Department of Financial Services* de l'État de New York au sujet de virements libellés en dollars des États-Unis effectués sur instruction de clients personnes morales établis dans un pays faisant l'objet de sanctions économiques édictées par les autorités américaines. Dans ce cadre, Société Générale effectue un audit interne et coopère avec les autorités américaines.

- Vladimir Golubkov, Directeur général de Rosbank à l'époque des faits, ainsi qu'une collaboratrice de l'établissement font l'objet d'une enquête pénale en Russie pour des agissements qui seraient constitutifs d'actes de corruption. Selon la presse, l'enquête relative à Vladimir Golubkov s'est terminée par un non-lieu en décembre 2015.
- L'ACPR a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre de Société Générale le 22 mai 2013 portant sur les moyens et procédures mis en œuvre par l'établissement en vertu des dispositions relatives au droit au compte. Le 11 avril 2014, la commission des sanctions de l'ACPR a prononcé à l'encontre de Société Générale les sanctions suivantes : une amende de 2 millions d'euros, un blâme et la publication de la décision. Société Générale a initié un recours devant le Conseil d'État en mai 2014. Par un arrêt rendu le 14 octobre 2015, le Conseil d'État a annulé la sanction de l'ACPR du 11 avril 2014. Par courrier du 9 novembre 2015, l'ACPR a informé Société Générale reprendre l'instruction de la procédure devant la commissions des sanctions. Le représentant du collège a déposé ses observations le 18 décembre 2015. Société Générale doit y répondre le 1er février 2016.
- Le 7 mars 2014, la *Libyan Investment Authority* (« LIA ») a assigné Société Générale devant les juridictions anglaises, au titre des conditions dans lesquelles celle-ci a souscrit certains investissements auprès du groupe Société Générale. La LIA soutient que Société Générale et d'autres parties ayant participé à la conclusion des investissements se seraient notamment rendus coupables de corruption. Société Générale réfute ces accusations et toute demande tendant à remettre en cause la licéité de ces investissements. La juridiction anglaise a fixé l'audience sur le fond du dossier au mois de janvier 2017. Par ailleurs, le 8 avril 2014, le *Department of Justice* américain a adressé à Société Générale une demande de production de transactions concernant divers entités et individus libyens, dont la LIA. Société Générale coopère avec les autorités américaines.
- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des *ETF* sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. L'action est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des actions sollicitant le rejet de ces demandes ont été déposées. Société Générale ainsi que certaines filiales et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre d'une action de groupe au Canada (*Ontario Superior Court* à Toronto) pour des demandes similaires.
- Le 30 janvier 2015, la *US Commodity Futures Trading* Commission a adressé à Société Générale une demande d'information et de documents concernant les opérations sur les métaux précieux effectuées depuis le 1er janvier 2009. Société Générale coopère avec les autorités.
- Société Générale Americas Securities LLC (« SGAS ») ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre de plusieurs actions de groupe dans lesquelles il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA s'agissant de son activité de *US Primary Dealer*, achetant et vendant des titres du Trésor des États-Unis. Les affaires ont été jointes devant la *US District Court* de Manhattan. Le délai de réponse imparti à SGAS n'a pas encore été fixé.
- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action a été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines transactions de gré à gré et échangé des instruments de change. L'affaire est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des requêtes en vue du rejet de ses actions ont été déposées. Société Générale et certaines filiales ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la *Ontario Superior Court* à Toronto et la *Quebec Superior Court* dans la ville de Québec) pour des demandes similaires.

10 . AUTRES RISQUES

RISQUES LIÉS AUX ACTIONS

Finalités et stratégies d'investissement

Les expositions du groupe Société Générale aux actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction sont liées à plusieurs activités et stratégies de la Banque. Ces expositions incluent des actions et instruments de fonds propres, des parts de SICAV investies en actions et des participations dans les filiales et sociétés affiliées du Groupe qui ne sont pas déduites des fonds propres aux fins du calcul des ratios de solvabilité. D'une manière générale, en raison de leur traitement défavorable sur le plan du capital réglementaire, la politique du Groupe est désormais de limiter ces investissements.

- En premier lieu, le Groupe possède un portefeuille de participations industrielles qui, pour l'essentiel, reflète ses relations historiques ou stratégiques avec ces sociétés.
- En outre, Société Générale détient quelques participations minoritaires dans certaines banques à des fins stratégiques, en vue de développer sa coopération avec ces établissements.
- Au surplus, les actions ne faisant pas partie des actifs détenus à des fins de transaction comprennent les participations du Groupe dans des filiales de petite taille qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation et qui opèrent en France ou à l'étranger. Font aussi partie de cette catégorie divers investissements et participations accessoires aux activités bancaires principales du Groupe, en particulier dans la Banque de détail en France, la Banque de Financement et d'Investissement et les services titres (activités de capital-investissement en France en liaison étroite avec les réseaux bancaires, organismes de place, sociétés de Bourse, etc.).
- Enfin, Société Générale et certaines de ses filiales peuvent détenir des investissements en actions résultant de leurs activités de Gestion d'Actifs (en particulier des capitaux apportés à titre de capital d'amorçage à des SICAV dont Société Générale est le promoteur), en France ou à l'étranger.

Suivi des investissements en titres et participations du portefeuille bancaire

Le portefeuille de participations industrielles a été réduit sensiblement ces dernières années suite aux cessions de lignes non stratégiques. Il ne compte désormais qu'un nombre limité de lignes d'investissement. Il est suivi sur une base mensuelle par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe.

Les participations accessoires aux activités bancaires du Groupe font l'objet d'un suivi trimestriel par la Direction financière du Groupe et les ajustements de valeur éventuels sont constatés sur une base trimestrielle en accord avec la politique de provisionnement du Groupe. Les activités de capital-investissement en France font l'objet d'une gouvernance et d'un suivi dédiés, dans le cadre d'enveloppes revues périodiquement par le Comité exécutif du Groupe. Les décisions d'investissement ou de cession prennent en considération les aspects financiers et la contribution aux activités du Groupe (accompagnement des clients dans leur développement, ventes croisées avec les activités de flux, de Banque de Financement et d'Investissement, de Banque Privée…).

Valorisation des actions du portefeuille bancaire

D'un point de vue comptable, les expositions en actions de Société Générale, non détenues à des fins de transaction, sont classées en titres disponibles à la vente, dans la mesure où elles peuvent être conservées pour un laps de temps indéterminé, et être cédées à tout moment.

L'exposition du groupe Société Générale aux actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction est égale à leur valeur comptable nette des dépréciations.

Le tableau qui suit présente ces expositions à fin décembre 2015 et 2014, à la fois pour le périmètre comptable et pour le périmètre réglementaire. Les données réglementaires ne sont pas réconciliables avec celles des états financiers consolidés, notamment parce que le périmètre réglementaire exclut les titres de participation détenus pour le compte de clients par les filiales d'assurance du Groupe.

TABLEAU 30 : ACTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre comptable	14 720	15 201
dont actions et autres instruments des capitaux propres courants (AFS) Note 3.3	12 091	13 181
dont titres et actions détenus à long terme (AFS)	2 629	2 020
Actions et participations du portefeuille bancaire - Périmètre prudentiel (Valeur exposée au risque)	7 081	10 799
dont titres cotés	717	466
dont titres non cotés	6 364	10 333

AFS : Available For Sale ou disponible à la vente.
EAD : Exposure At Default ou valeur exposée au risque.

Au titre du périmètre réglementaire les expositions en actions et participations hors portefeuille de transaction calculées en EAD s'élevaient à 7,1 milliards d'euros à fin 2015, contre 10,8 milliards d'euros à fin 2014. Cette variation est principalement liée à la vente d'instruments de liquidité.

Les changements dans la juste valeur sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe, sous la rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de cession ou de dépréciation durable, les changements dans la juste valeur de ces actifs sont inscrits en compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dividendes perçus sur les participations en actions sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Pour les actions cotées, la juste valeur est estimée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est estimée en fonction de la catégorie de l'instrument financier et selon l'une des méthodes suivantes :

- quote-part d'actif net détenue ;
- évaluation basée sur des transactions récentes sur les titres de la société (tiers entrant au capital de la société, valorisation à dire d'experts…) ;
- évaluation fondée sur des transactions récentes intervenues sur des entreprises du même secteur (multiples de résultat ou d'actif net, etc.).

TABLEAU 31 : GAINS ET PERTES NETS SUR ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Gains et pertes sur cessions d'actions	374	163
Dépréciations d'actifs du portefeuille de participations	(28)	(28)
Part prorata du résultat net du portefeuille de participations	56	63
Gains/pertes nets réalisés provenant des actions et participations du portefeuille bancaire	402	198
Gains/pertes non réalisés sur participations	1 058	1 587
dont part incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires*	1 057	467

* Montants pro forma Bâle 3.

Politique de provisionnement

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est décrite dans la Note 3.8 des États financiers dans le chapitre 6 du présent Document de référence (p. 322 et suivantes).

Exigences en fonds propres réglementaires

Pour le calcul des encours pondérés Bâle 3, le Groupe applique la méthode de la pondération simple à la majeure partie de son portefeuille d'actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction.

Les actions de sociétés de capital investissement sont affectées d'un coefficient de pondération par les risques de 190 %, les actions de sociétés cotées d'un coefficient de 290 % et les actions de sociétés non cotées, y compris les participations dans nos filiales d'assurance, d'un coefficient de 370 %. À noter que les titres de capital investissement acquis avant janvier 2008 peuvent être pondérés à 150 %.

D'autre part, s'ils ne sont pas déduits des fonds propres, les investissements significatifs dans le capital de sociétés financières sont affectés d'un coefficient de pondération de 250 %.

Au 31 décembre 2015, les encours pondérés du Groupe relevant des actions ne faisant pas partie du portefeuille de transaction et les exigences en fonds propres associées s'établissaient comme suit :

TABLEAU 32 : EXIGENCES EN FONDS PROPRES LIÉES AUX ACTIONS ET PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE[1]

(En M EUR)

			31.12.2015			31.12.2014		
Actions & participations	**Approche**	**Pondération**	**Valeur exposée au risque**	**Encours pondérés**	**Exigences en fonds propres**	**Valeur exposée au risque**	**Encours pondérés**	**Exigences en fonds propres**
Capital investissement	Standard	150 %	114	171	14	123	185	15
Capital investissement	Pondération simple	190 %	121	229	18	171	325	26
Titres financiers	Pondération simple	250 %	807	2 016	161	1 404	3 511	281
Titres cotés	Pondération simple	290 %	283	821	66	403	1 169	93
Titres non cotés et assurances	Pondération simple	370 %	4 706	17 412	1 393	4 387	16 231	1 299
Total			**6 030**	**20 650**	**1 652**	**6 488**	**21 421**	**1 714**

(1) Hors placements de trésorerie.

RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme le risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie. Ils sont suivis par le Conseil d'administration, qui approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an. De même, le Conseil d'administration approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risque.

Le pilotage stratégique est effectué sous l'autorité de la Direction générale par le Comité exécutif, assisté du Comité de direction du Groupe. Le Comité exécutif se réunit une fois par semaine, sauf exceptions. La composition de ces différents organes est présentée dans le chapitre Gouvernement d'entreprise du présent Document de référence (p. 64). Le règlement intérieur du Conseil d'administration précisant notamment ses modalités de saisine est reproduit dans le chapitre 7 du présent Document de référence (p. 471).

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Les risques liés à l'activité sont les risques de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés. Les risques liés à l'activité sont pilotés par la Direction financière au travers des Comités de résultats mensuels. Au cours de ces comités, présidés par un membre de la Direction générale, les métiers du Groupe présentent leurs résultats et commentent la marche des affaires, ainsi qu'une analyse de leurs consommations budgétaires et de ressources rares (notamment capital et liquidité).

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

À travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommages, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires). Le dispositif de suivi de ces risques et les enjeux associés sont présentés dans la Note 4.3 des États financiers consolidés, dans le chapitre 6 du présent Document de référence (p. 338).

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'information relative aux risques environnementaux et sociaux figure au chapitre 5 du présent Document de référence (p. 209).

5

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Engagements, enjeux et ambition 210
- Les engagements du Groupe 210
- Les enjeux RSE prioritaires 212
- La banque de référence 212
- Une culture de banque relationnelle fondée sur des valeurs communes 212

1. Gouvernance et pilotage de la RSE 213
- Pilotage de la RSE 213
- Dialogue avec les parties prenantes 213

2. Mettre en œuvre une finance responsable 214
- Loyauté des pratiques 214
- Le déploiement des engagements E&S dans le cadre de nos activités de financement et d'investissement 219
- La finance à impact positif (PIF) 220
- L'investissement socialement responsable (ISR) 220
- Le déploiement des engagements E&S dans le cadre de nos achats 221
- Dialogue avec la société civile 223
- Évaluation extrafinancière 224
- La banque a l'écoute des investisseurs 224

3. Agir en faveur de l'environnement 225
- Société Générale s'engage en faveur du climat 225
- Accompagner nos clients dans leurs investissements bas carbone 225
- Réduire l'empreinte carbone du groupe 228

4. Employeur responsable 232
- Les équipes du groupe Société Générale à fin 2015 232
- Accompagner des métiers qui se transforment 234
- Développer une culture de banque relationnelle, fondée sur des valeurs communes 238
- Favoriser l'engagement des collaborateurs 242

5. Accompagner l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire 248
- Soutien du développement des pays émergents et des nouveaux acteurs économiques 248
- Les activités de banque solidaire 250
- Lutte contre la précarité et protection des populations vulnérables 253

6. L'engagement sociétal de Société Générale : mécénat et sponsoring 255
- Citoyenneté 255
- Mécénat culturel 256

7. Annexes 258
- Note méthodologique 258
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 261

8. Tables de concordance 263
- Table de concordance RSE (article 225 - Grenelle II) 263

Message de Frédéric Oudéa

« Pour Société Générale, être une entreprise responsable est au cœur même de la vocation de nos métiers et l'essence de la banque relationnelle de référence que nous voulons être. Acteur clé du financement de l'économie, notre mission est d'offrir les meilleures solutions pour conseiller et connecter les individus, les entreprises et les institutions, pour les accompagner dans le développement de leurs projets, la gestion de leurs moyens financiers et la couverture de leurs risques, en s'assurant de générer un impact positif à long terme sur l'environnement qui nous entoure, attentifs aux différentes parties prenantes de notre écosystème.

Nous avons poursuivi en 2015 notre démarche volontariste, amorcée depuis les années 2000 avec la signature d'engagements nationaux et internationaux porteurs de principes précis et exigeants. Le Groupe a signé en 2015 un accord mondial avec le syndicat UNI Global Union engageant à un respect des droits de l'homme et des droits du travail dans tous les pays où il est présent. Il a par ailleurs rejoint le Manifeste pour une finance à impact positif du Programme des Nations unies pour l'environnement, visant à identifier les impacts Environnementaux et Sociaux de nos activités et à les réduire dans le respect des meilleures pratiques internationales. C'est également en 2015 que Société Générale a annoncé dans la perspective de la COP21 des engagements ambitieux pour le climat visant à contribuer à limiter l'augmentation de la température de l'atmosphère terrestre à moins de 2 °C à l'échéance 2100.

Ainsi, le groupe Société Générale se place comme un acteur bancaire de tout premier plan au niveau mondial pour ses réalisations RSE et sa transparence : en 2015, Société Générale est revenu dans le premier quartile des banques selon RobecoSam, et Vigéo l'a placé première entreprise d'un classement de 1 300 multinationales pour la qualité et pertinence de l'information RSE.

Le Groupe est donc définitivement engagé pour être un acteur financier solide et responsable au service de ses clients. Cet engagement repose sur nous tous, et sur l'exemplarité de nos comportements individuels et collectifs. Je suis convaincu que le modèle de *leadership* applicable à tous les collaborateurs que nous avons décidé d'incarner, axé sur quatre valeurs centrées sur le client – l'esprit d'équipe, l'innovation, la responsabilité, l'engagement – permettra de conforter notre place parmi les banques les plus responsables au niveau mondial. »

ENGAGEMENTS, ENJEUX ET AMBITION

LES ENGAGEMENTS DU GROUPE

Société Générale conduit son développement dans le respect des valeurs et principes énoncés dans :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme et ses engagements complémentaires ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- La Convention du patrimoine mondial de l'Unesco ;
- Les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

En outre, dans une démarche volontaire, Société Générale adhère depuis 2000 aux initiatives publiques ou privées suivantes :

- 2000 : Membre fondateur du groupe de Wolfsberg ;
- 2001 : Participation à l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI) ;
- 2003 : Adhésion au Pacte mondial de l'ONU, qui incite les entreprises à intégrer les principes relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail et à la lutte contre la corruption ;
- 2004 : Signature de la Charte de la diversité (France) ;
- 2007 : Adoption des Principes de l'Équateur ;
- 2007 : Signature du Pacte PME (France) ;
- 2010 : Charte des « Relations fournisseur responsables » (France) ;
- 2014 : Signature de la Déclaration commune de *Transparency International France* pour la promotion d'un *lobbying* transparent et intègre ;
- 2014 : Soutien aux *Green Bond Principles* ;
- 2014 : Adhésion aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) par Lyxor ;
- 2015 : Signature d'un accord mondial sur les droits fondamentaux avec l'UNI Global Union ;
- 2015 : Lancement par Séverin Cabannes (Directeur général délégué), au nom de la Commission bancaire de l'UNEP-FI, du « Manifeste pour un impact positif » (*Positive Impact Manifesto*) ;
- 2015 : Adhésion au *Soft Commodities Compact* de la *Banking Environment Initiative* (adossé au *Consumer Goods Forum*), dont l'objectif est la lutte contre la déforestation ;
- 2015 : Adhésion aux « Principes d'intégration des actions climatiques dans les institutions financières », lancés à l'occasion de la COP21.

Principes généraux Environnementaux et Sociaux

Acteur du financement de l'économie réelle, Société Générale est conscient des enjeux sociaux, environnementaux et de convergence économique dans sa sphère d'influence et soucieux de les prendre en compte dans ses activités. Depuis une dizaine d'années, les politiques et processus de gestion des risques de crédit et de réputation ont ainsi progressivement intégré l'évaluation de critères Environnementaux et Sociaux (E&S).

Outre les obligations réglementaires auxquelles il est soumis, le Groupe a pris de nombreux engagements volontaires relatifs à ces sujets. L'ensemble de ces obligations et engagements sont déclinés dans les Principes généraux E&S et les politiques sectorielles et transversales qui leur sont annexées. Ils ont un statut de Directive interne, sont signés par le Directeur général et ont vocation à s'appliquer à l'ensemble du Groupe. Ces principes constituent le cadre de référence des procédures d'évaluation E&S, qui ont d'abord été développées pour les activités de la banque d'investissement et sont progressivement établies pour les autres activités du Groupe. (voir p. 219, Politiques E&S sectorielles et transversales). Les Principes généraux E&S du Groupe sont consultables sur son site internet. Ils font régulièrement l'objet de révisions afin de refléter au mieux la prise en compte des enjeux E&S dans la sphère économique et sociale.

En 2015, le Groupe a réaffirmé son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique en se dotant d'une stratégie climat en cohérence avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 °C (voir p. 225, La stratégie climat du Groupe). Dans ce cadre, Société Générale s'est engagé à réduire de façon globale ses activités liées au charbon (en cohérence avec le *scenario* 2 °C de l'AIE) et, dès à présent, n'interviendra plus dans le financement des projets de centrales thermiques à charbon dans les pays de l'OCDE à revenus élevés et dans le financement des projets de développement de mines de charbon. Société Générale renforce par ailleurs son engagement en faveur de la lutte contre la déforestation en adoptant le *Soft Commodities Compact* de la *Banking Environment Initiative*.

Droits humains

En matière de droits de l'homme, les Principes généraux listent notamment les standards et initiatives que Société Générale s'engage à respecter et a identifié comme étant les plus importants pour l'évaluation E&S de ses clients :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qui abordent notamment les questions liées au travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination ou à la liberté syndicale ;
- Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE ;
- Le Pacte mondial des Nations unies.

De nombreuses initiatives sectorielles référencées dans les politiques E&S comme étant le cadre attendu chez les entreprises clientes du Groupe intègrent par ailleurs la dimension des droits de l'homme.

Ces engagements pour les droits humains dans la sphère d'influence du Groupe sont en cohérence avec la signature d'un accord-cadre mondial sur les droits fondamentaux avec l'UNI Global Union (voir page 241).

Biodiversité

En matière de biodiversité, Société Générale s'est dotée depuis 2012 d'une politique E&S spécifique applicable à l'ensemble des opérations bancaires et financières du Groupe *via* les procédures de revue des transactions dédiées et des clients. La Convention sur le patrimoine mondial de l'Unesco figure parmi les conventions internationales que la Banque s'engage à respecter dans ses Principes généraux E&S. Le cadre normatif des Principes de l'Équateur inclut enfin des standards spécifiques sur la biodiversité.

Principes de l'Équateur

Adoptés par le Groupe en 2007, révisés en 2013, les Principes de l'Équateur (EP) constituent l'une des initiatives qui sous-tendent les Principes généraux E&S. Leur mise en œuvre est assurée *via* des procédures et outils internes dédiés. Les EP ont vocation à servir de cadre commun au secteur financier pour identifier, évaluer et gérer les risques E&S des projets financés et conseillés par les 83 institutions financières internationales qui ont rejoint l'initiative à ce jour.

En 2015, les EP ont introduit de nouvelles obligations de *reporting* afin de progresser en transparence sur les transactions financées par les membres de l'association. Dans ce cadre, Société Générale a publié un premier rapport annuel (consultable sur le site institutionnel du Groupe) dédié aux modalités de son application de l'initiative et rend publique la liste des financements de projets entrant dans le périmètre EP auxquels la Banque participe (voir http://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/Finance%20responsable/Societe_Generale_EP_Report.pdf).

La Banque participe chaque année à l'Assemblée générale des EP ainsi qu'à des groupes de travail de l'initiative.

LES ENJEUX RSE PRIORITAIRES

La politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe consiste à mettre en œuvre ses engagements et à progresser durablement selon des axes d'actions prioritaires liés à sa stratégie globale qui répondent à 2 types d'enjeux :

- l'importance relative pour les parties prenantes externes avec une attention particulière portée aux attentes des agences de notation extra-financière et notamment RobecoSAM ;
- les impacts potentiels sur *le business model* à moyen et long terme (résultats, risques, compétitivité, opportunités, innovation, rôle de la Banque, capital humain, efficacité opérationnelle).

Ces enjeux, au nombre de 17, ont été classés par la Direction de la RSE et du Développement Durable du Groupe et un groupe d'experts en fonction de leur niveau de maturité ou de performance du Groupe (existence d'objectifs, d'indicateurs de performance, niveau de la notation extra-financières ou points de vue d'autres parties prenantes).

Ils représentent les priorités d'actions RSE du Groupe développées pour 2015 dans ce chapitre.

Essentiel	■ Soutien du développement des pays émergents et des nouveaux acteurs économiques ■ Pérennité de la Banque grâce à une gestion globale des risques, intégrant les aspects Environnementaux et Sociaux ■ Conformité aux règles et règlements
Très important	■ Gouvernement d'entreprise transparent et efficace ■ Loyautés des pratiques ■ Satisfaction client ■ Gestion des carrières/Mobilité ■ Employabilité ■ Respects de l'environnement dans nos activités ■ Respect des droits humains dans nos activités
Important	■ Offre de produits « développement durable » ■ Politique de rémunération engageante ■ Diversité ■ Qualité de vie au travail
Pertinent	■ Implication dans les initiatives internationales sur les sujets Environnementaux et Sociaux relatifs à la finance ■ Information transparente, pertinente et fiable sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
Visible	■ Mécénat et sponsoring

LA BANQUE DE RÉFÉRENCE

Société Générale a pour ambition d'être un acteur de référence au sein du peloton de tête des établissements financiers européens en matière de RSE. Depuis 2014, cette ambition est concrétisée par le fait que la performance extra-financière du Groupe est intégrée dans les éléments de rémunération d'environ 46 000 personnes (personnel de Société Générale en France). Ce même critère fait également partie des critères qualitatifs d'évaluation des mandataires sociaux utilisés pour la détermination d'une partie de leur rémunération variable.

UNE CULTURE DE BANQUE RELATIONNELLE FONDÉE SUR DES VALEURS COMMUNES

Société Générale veut être la banque relationnelle de référence, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Cela signifie de placer le client au centre des préoccupations de la Banque.

Pour y parvenir, Société Générale a redéfini ses valeurs fondamentales en 2014 (les valeurs Engagement et Responsabilité ont été ajoutées aux valeurs historiques d'innovation et d'esprit d'équipe) puis a mis l'accent sur les comportements par lesquels ces valeurs devaient se traduire, pour l'ensemble des collaborateurs, au bénéfice des clients. Cette réflexion sur la conduite de chacun qui s'appuie sur le nouveau *Leadership Model* Société Générale a permis de renforcer une culture d'entreprise qui combine à la fois l'ambition de développement des activités (innovation), la volonté d'exemplarité individuelle (engagement) et collective (esprit d'équipe) ainsi que le souci de l'éthique et du respect des règles (responsabilité). (Voir p. 238, Développer une culture de banque relationnelle, fondée sur des valeurs communes).

1. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE LA RSE

PILOTAGE DE LA RSE

Organisation & gouvernance

Le système de gestion de la RSE s'intègre progressivement à l'organisation du Groupe et s'appuie sur les dispositifs et organes existants à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, directives et instructions etc.).

Le Comité exécutif définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction de la RSE et du Développement Durable.

Le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'application des engagements Environnementaux et Sociaux pris par le Groupe.

Les pôles métiers et les directions fonctionnelles du Groupe sont responsables du déploiement de la stratégie RSE. Au sein de chaque entité, des responsables RSE s'appuient sur des « contributeurs RSE » pour conduire des plans d'actions et suivre leur mise en œuvre. Le réseau des « contributeurs RSE » compte une soixantaine de personnes.

La Direction de la RSE et du Développement Durable, rattachée à la Direction générale, au travers du Secrétariat général, a pour mission, avec les responsables RSE, de définir la démarche RSE du Groupe, d'animer la communauté de contributeurs RSE et d'en coordonner les actions. Elle apporte son assistance aux métiers et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs RSE chiffrés ont été définis. Chaque année depuis 2005, les données correspondantes sont collectées, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de *reporting* mondial dédié, auquel participent plus de 1 200 personnes. Depuis 2014, le Groupe dispose d'un nouvel outil performant de *reporting* RSE « *Planethic Reporting* » déployé dans l'ensemble du Groupe.

Actions de formation et sensibilisation des salariés

Une rubrique dédiée du site internet Groupe regroupe les informations relatives à la mise en œuvre de sa stratégie RSE. Parallèlement, et depuis 2009, un intranet permet à l'ensemble des collaborateurs et managers du Groupe de s'informer sur les bonnes pratiques de RSE et les événements. L'intranet est complété d'une *newsletter* bimensuelle.

Des conférences ouvertes à l'ensemble des collaborateurs du Siège sont organisées tous les trimestres. En 2015, elles ont porté sur des thématiques liées aux changements climatiques et la COP21, aux droits de l'homme et aux problématiques liées à l'eau.

La Semaine du développement durable est aussi l'occasion pour le Groupe de montrer son implication grâce aux initiatives développées au sein des différentes directions, et de sensibiliser les collaborateurs à ces enjeux. En 2015 et pour la 3e année consécutive, la remise de Prix de l'efficacité environnementale interne a été l'occasion de valoriser de nouveaux projets en faveur de la démarche environnementale de la Banque. Ce dispositif permet à toutes les entités et les métiers de la Banque de participer aux efforts de réduction d'émissions de CO_2 propres du Groupe (Voir p. 228, La taxe carbone interne).

En octobre 2015, à l'occasion de la Semaine de la finance solidaire, Société Générale a mis en place une semaine d'animation à l'intention de ses collaborateurs dans les locaux du siège à La Défense autour de son offre bancaire solidaire.

Dans le cadre des Trophées Innov'Groupe (dédiés à l'innovation) organisés chaque année, Société Générale valorise les initiatives innovantes RSE. Les Trophées Innov'Groupe 2014 rendus en 2015 par le COMEX ont primé une offre de placement de trésorerie socialement responsable pour entreprises (SRD – *Social & Responsible Deposit*).

La Direction RH organise régulièrement des conférences sur le « Bien-être au travail » dans le cadre du programme *Life at work* (Voir p. 243, Promotion de la qualité de vie au travail).

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Société Générale veille à être à l'écoute de ses parties prenantes et à adapter son dispositif afin de répondre au mieux à leur attente, chaque fois que possible, dans le respect de la réglementation et des lois en vigueur. Le Groupe a une politique de réponses aux réclamations ou sollicitations avec des équipes dédiées à chaque partie prenante. Les évaluations faites par les tiers externes sur les réalisations de la Banque font partie de son système de pilotage, à l'instar du tableau de bord « Risque de réputation » qui est remis trimestriellement à la Direction générale avec une vision holistique des relations, ou des indicateurs communiqués dans ce Document de référence. Plus précisément, le Groupe a une politique active d'écoute avec :

- les clients,
- les employés,
- les investisseurs et actionnaires,
- le régulateur,
- les ONG,
- les fournisseurs,
- les agences de notations extrafinancières.

Voir sur le site internet du Groupe et l'analyse de ses notations p. 224.

2. METTRE EN ŒUVRE UNE FINANCE RESPONSABLE

SENSIBILISATION À LA CULTURE RISQUES

plus de **52 000** collaborateurs formés

Culture Risques
Tous vigilants. Tous gagnants.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Code de conduite en **8** langues

1 Code de conduite fiscale
+
1 Charte pour une représentation responsable

POLITIQUES SECTORIELLES

12 Politiques Environnementales & Sociales

100 % des clients GBIS des secteurs sensibles ont fait l'objet d'une revue E&S

106 transactions on fait l'objet d'une évaluation E&S pour un montant d'engagements de **6,7** Md EUR

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La loyauté du comportement à l'égard des parties prenantes externes et de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de Société Générale. En veillant au respect de ces règles, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des prestataires de services, des collaborateurs et des autorités de régulation dont il dépend.

De nombreux dispositifs et initiatives relatifs à la loyauté des pratiques sont ainsi portés partout dans le Groupe.

La valeur Responsabilité au cœur de la culture de banque relationnelle avec la démarche « Culture RISK »

La maîtrise des risques et leur pilotage sont au cœur de l'expertise des métiers de Société Générale, c'est pourquoi il s'agit d'un élément central de l'axe « Responsabilité » du nouveau *Leadership Model* du Groupe. La démarche Groupe labellisée « Culture RISK » portée dans le cadre du programme *Entreprise Risk Management* (ERM) existe depuis 2011. Elle a fortement contribué à façonner le nouveau *Leadership Model*. (Voir p. 238, Zoom sur l'axe « responsabilité »).

Code de conduite

Le Groupe s'est fixé comme objectif stratégique de protéger l'image de l'entreprise et de veiller à ce que chacun des collaborateurs agisse avec intégrité au quotidien. De nombreux travaux ont été entrepris depuis 2011 sur les sujets Culture & Conduite. Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrines et de règles de bonne conduite rigoureuses.

Ce Code de conduite constitue la base de l'éthique professionnelle de Société Générale. Il existe sous la forme d'une directive interne signée par le Directeur général et fait ainsi partie de la documentation normative sur laquelle s'appuie le dispositif de gouvernance. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le Groupe dans ses valeurs et ses engagements, et constituent un socle homogène.

Le Code clarifie les droits et devoirs des collaborateurs, clients, fournisseurs, et actionnaires dans la relation avec Société Générale. Il promeut la responsabilité sociale et environnementale et rappelle les principaux engagements pris par le Groupe tels le Pacte mondial et l'UNEP-FI (*United Nations Environment Programme* – Finance Initiative), et l'utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et énergétiques. Des précisions s'ajoutent aux fondamentaux que sont : le respect des engagements fondamentaux (tels que les droits de l'homme, le respect de l'environnement, etc.), la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption, la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme, la conduite à tenir en matière de cadeaux et invitations, les achats responsables et la procédure d'escalade en cas de non-conformité.

Il est disponible dans les 8 langues les plus pratiquées dans le Groupe et applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, quel que soit leur niveau de responsabilité, ainsi qu'à ses Dirigeants. Il précise par ailleurs les modalités d'exercice du droit d'alerte lorsqu'une situation particulière le justifierait. Il contribue ainsi à la prévention des risques afin de consolider la réputation et la démarche responsable de l'entreprise.

Le Code de conduite est disponible sur le site internet du Groupe.

(Voir aussi chapitre 4.9, p. 200, La culture conformité et p. 238, Zoom sur l'axe « responsabilité »).

Code de conduite fiscal

Le Code de conduite fiscale du Groupe, approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2010, s'inscrit dans le cadre des évolutions internationales en vue de lutter contre les pratiques fiscales dommageables notamment à la demande de l'OCDE. Il est disponible sur le site internet du Groupe.

Avec ce code, Société Générale s'engage notamment à ne pas faciliter ou soutenir des opérations avec les clients dont l'efficacité repose sur la non-transmission d'informations aux autorités fiscales.

À ce titre, le Groupe s'est pleinement investi dans la mise en

œuvre des réglementations visant à assurer la transparence fiscale (FATCA, directive Coopération administrative dans le domaine fiscal et dernièrement *Common Reporting Standard*). Il est à noter en particulier que toutes les filiales de la Banque Privée sont implantées dans des États ayant adopté le *Common Reporting Standard*. Dès 2016 et au plus tard au 1er janvier 2017 en fonction des conventions internationales signées, elles pratiqueront ainsi l'échange automatique de renseignements à l'égard des 98 pays engagés à aujourd'hui. Il a par ailleurs été décidé de renforcer de manière explicite l'information quant à l'obligation faite à notre clientèle internationale en Banque Privée de se conformer aux lois et réglementations d'ordre fiscal de l'ensemble des juridictions qui lui sont applicables.

Dans ce cadre, le Groupe demeure vigilant sur la conformité fiscale de ses activités et de ses clients. Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des États ou territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été mise à jour par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 (publié au JO du 22 décembre 2015).

En 2015, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États concernés. Société Générale détient une licence non utilisée à Brunei.

Par ailleurs, le groupe Société Générale proscrit les nouvelles implantations dans une liste élargie de pays dite « liste SG » (établie à partir de pays ayant quitté tardivement la liste grise de l'OCDE), sauf autorisation de la Direction générale motivée par l'activité locale.

Enfin, le Groupe respecte les dispositions du Code général des impôts et notamment de l'article 209 B (*Controlled Foreign Companies rules*) qui prévoit la taxation en France d'entités du Groupe établies dans des pays où l'impôt sur les bénéfices est inférieur à 50 % du taux français. (ex : SG Acceptance aux Antilles néerlandaises) (voir chapitre 2.12, Informations relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2015).

Lobbying responsable

Les réglementations susceptibles d'impacter les activités de la Banque se multiplient et se complexifient. Dans ce contexte, Société Générale s'efforce d'être un interlocuteur proactif auprès des acteurs politiques, le département Affaires publiques participant de manière transparente et constructive au débat public autour de l'élaboration des législations qui impactent nos activités.

Depuis 2014, Société Générale a rejoint la déclaration commune de *Transparency International France* pour la promotion d'un *lobbying* transparent et intègre. Le Groupe a aussi publié sa Charte pour une représentation responsable auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives, dont l'objet est de :

- préciser les conditions dans lesquelles le Groupe contribue au travail des autorités de régulation à tous les niveaux de gouvernance ;
- mettre en avant un *lobbying* transparent, intègre et contribuant au débat public, auprès de ses collaborateurs et des tiers qui participent – au nom du Groupe – au processus de la décision publique ;
- établir les principales règles relatives aux activités de représentation auprès des pouvoirs publics et des institutions représentatives.

Conformément à ces engagements :

- les principaux collaborateurs de la Direction des affaires publiques concernés sont dûment déclarés sur les registres de transparence des institutions auprès desquelles les activités de représentation sont exercées : Union européenne (Commission et Parlement), Parlement français (Assemblée nationale et Sénat) ;
- les principales prises de positions du Groupe et le cadre de sa politique de représentation responsable sont publiques et notamment consultables sur le site institutionnel du Groupe, dans la partie « Finance responsable ».

Actions engagées pour prévenir la corruption

La lutte contre la corruption se mondialise. De nombreux États renforcent leur législation anticorruption avec un durcissement des sanctions y afférentes.

Société Générale a pris dès l'année 2000 des engagements dans le cadre du groupe de Wolfsberg puis en 2003 dans le cadre du Pacte mondial. Le dispositif de lutte antiblanchiment inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle du système bancaire par des tiers pour se livrer à la corruption.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforment aux dispositions des réglementations les plus rigoureuses en la matière, notamment le UK *Bribery Act.* Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées et applicables à l'ensemble du Groupe.

De manière à renforcer la vigilance, un module de formation relative à la sensibilisation des collaborateurs du groupe Société Générale à la lutte contre la corruption a été déployé en 2015 et son suivi revêt un caractère obligatoire.

(Voir chapitre 4.9 : « Risques de non conformité et de réputation, et risques juridiques » p. 198).

Satisfaction clients et médiation

SATISFACTION CLIENTS

En 2014, le Groupe a réaffirmé son ambition d'être : « La banque relationnelle de référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. » Cette ambition s'inscrit au cœur de sa stratégie. Dans ce cadre, l'ensemble des métiers du Groupe est fortement engagé dans des plans d'actions pour améliorer les parcours et l'expérience des clients et s'organise pour piloter de façon rapprochée leur satisfaction et leurs intentions de recommandation.

La qualité de service client étant étroitement liée à la qualité du management des équipes (principe de « symétrie des attentions »), le Groupe a développé un large programme d'accompagnement managérial en lien avec les valeurs du Groupe centré sur le client.

EN FRANCE

Pour chacun des principaux segments de marché de la clientèle de la Banque de détail en France (Particuliers, Professionnels, Entreprises), Société Générale, ses filiales spécialisées (Sogecap, Sogessur,

Franfinance…) et le Crédit du Nord interrogent chaque année depuis près de dix ans des échantillons représentatifs de son fonds de commerce – ainsi que les clients des 11 principales banques françaises – pour évaluer leur niveau de satisfaction comparé. Les clients interrogés s'expriment sur leur niveau de satisfaction globale et détaillée sur tous les aspects de la relation bancaire.

Par ailleurs, pour affiner son offre de produits et services et répondre au mieux aux besoins de ses clients, la Banque d'Investissement de Société Générale a mesuré en 2015 le taux de recommandation de la Banque par ses clients grandes entreprises ou institutionnels du monde entier (*Net Promoter Score*), en interrogeant plus de 1 200 personnes représentant plus de 160 acteurs économiques.

Pour affiner la mesure de la satisfaction client dans le réseau Société Générale, le baromètre national concurrentiel est doublé de baromètres annuels de satisfaction dont les résultats sont disponibles jusqu'au niveau de chaque agence. Ces baromètres sont réalisés par des prestataires externes de premier plan (institut d'étude CSA). Ainsi, chaque année, ce sont 120 000 clients particuliers, 14 500 clients professionnels et 5 000 PME (tous les 18 mois) qui sont interrogés pour le compte de Société Générale sur leur intention de recommandation et leur niveau de satisfaction globale et détaillé pour leur agence et son personnel. L'ensemble des agences Société Générale bénéficient par ailleurs, chaque année, de plusieurs « visites mystères ». Chaque agence reçoit, à l'issue de chaque visite mystère, une restitution précise permettant d'apprécier la qualité de prise en charge des prospects pour capitaliser sur les réussites ou dégager des pistes de progrès.

Le Groupe Crédit du Nord (CDN) réalise les mêmes études concurrentielles auprès des clients qui sont complétées par un dispositif interne. Depuis plus de 20 ans, les clients du Groupe Crédit du Nord sont interrogés chaque année sur leur niveau de satisfaction. En 2015, 55 129 clients ont été interrogés (45 990 particuliers, 5 568 professionnels et 3 571 entreprises). Le groupe CDN réalise également chaque année des vagues d'appels mystères, ainsi que des visites mystères au sein de ses agences. Depuis 2013, le dispositif a été fortement renforcé par la création d'une Direction de la satisfaction client & optimisation, directement rattachée à la Direction générale et la formation de l'ensemble des collaborateurs du groupe CDN sur la « Satisfaction client ». L'évolution de la note de satisfaction client constitue le premier objectif de performance annuelle des agences des régions et filiales du groupe CDN.

Un certain nombre de prix viennent récompenser la qualité de service de la Banque ainsi que le dispositif mis en œuvre dans ce cadre. Pour la 4e fois, Société Générale a reçu la distinction « Service client de l'année 2016 », décernée par Viséo Conseil. De son côté, le CDN figure régulièrement sur le podium pour les 3 marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises en matière de satisfaction client. En 2015, il se classe 1er sur le marché des particuliers, 4e sur le marché des professionnels et 3e sur le marché des entreprises.

Société Générale réalise également de « l'écoute à chaud » de ses clients suite à chaque opération de prêt immobilier. L'objectif majeur est de piloter au plus près les événements clés de nos clients, pour s'assurer de la bonne adéquation entre le niveau de service attendu et la prestation délivrée. Cette « écoute à chaud » est réalisée sur l'ensemble des agences et les résultats sont partagés, chaque mois, avec l'ensemble des acteurs parties prenantes de l'opération.

Enfin, pour piloter les grands standards de qualité délivrée quotidiennement par la Banque, le suivi d'une quinzaine d'indicateurs est opéré chaque mois et restitué jusqu'au niveau le plus fin (qualité de la prise en charge des appels téléphoniques, qualité des conseils, délais de traitement ou d'émission d'offre,…) pour que chaque agence puisse agir rapidement sur toute dégradation éventuelle de sa qualité de service délivrée.

L'ensemble de ces dispositifs est au cœur d'un programme de labellisation qualité des agences, lancé en 2013 par Société Générale pour concrétiser son orientation stratégique résolument tournée vers ses clients. Depuis trois ans, le pourcentage des agences labellisées répondant aux critères d'excellence est en croissance forte et continue. En parallèle, le pourcentage des agences les plus en retrait baisse de façon concomitante ce qui permet d'assurer un niveau de qualité de service plus homogène sur l'ensemble du Réseau.

Le niveau de satisfaction client sur chaque marché fait partie des objectifs prioritaires assignés à chaque directeur de région et intégré à chaque revue de performance de l'entité. Le niveau de satisfaction client et son évolution impactent l'enveloppe de rémunération variable des collaborateurs sachant qu'il n'existe plus de commissionnement à l'acte de vente (Voir p. 242, Une politique de rémunération attractive et engageante).

Pour soutenir l'action des équipes sur le terrain et assurer les actions correctrices qui dépendent des fonctions supports, les directions centrales du Siège se sont engagées dès 2013 dans un programme de culture de service. Pour alimenter ce plan d'amélioration continue, une 1re métrique quantitative a été mise en place en 2015 avec la production d'un baromètre interne qui mesure le niveau de satisfaction (global et détaillé) des équipes du *front, middle* et *back office* du Réseau vis-à-vis des prestations délivrées par les équipes du Siège. De façon qualitative, la voix du Réseau irrigue régulièrement les différents services centraux au travers de « panels collaborateurs ». Menés en interne, la remontée directe de la voix des équipes en contact client, sur différentes thématiques, par métier et par marché permet de nourrir l'amélioration continue des services de la Banque.

L'ensemble de cette action est animée quotidiennement par l'équipe de la Direction de la satisfaction client & qualité de la Banque de détail Société Générale qui s'appuie sur un réseau efficace d'animateurs de la force de vente, implantés localement pour agir au plus près des agences, les accompagner et participer de façon réactive à la remontée de toutes difficultés et dysfonctionnements vers le Siège. Les intranets de la Banque communiquent largement sur la satisfaction client, notamment *via* des espaces dédiés pour accompagner l'ensemble des acteurs.

À L'INTERNATIONAL

En 2015, les Réseaux de Détail à l'international ont lancé une initiative transverse de pilotage et de mesure de l'expérience et de la satisfaction client, qui sera déployée progressivement de 2016 à 2018 sur ses filiales Banques et Crédit Consommation. Ce programme vise à doter les entités d'un dispositif de pilotage de l'expérience client solide et homogène, en s'appuyant sur 2 piliers : identification et suivi des expériences clés des clients avec la Banque, mesure de la satisfaction relationnelle et de la satisfaction transactionnelle. La mise à disposition d'un dispositif d'analyse commun à l'ensemble des banques des réseaux de détail à l'international permettra de piloter et partager les plans d'actions pertinents pour s'adapter continuellement aux attentes des clients et construire un dispositif de banque relationnelle qui s'appuie sur la « voix du client ». Ce dispositif sera déployé dans un premier temps sur les périmètres de clientèle Particuliers/Professionnels, un dispositif parallèle et cohérent, basé sur le *Net Promoter Score*, étant en cours d'élaboration sur le périmètre de la clientèle *Corporates.*

RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Chacun des pôles d'activité du Groupe dispose d'une gouvernance, d'une organisation, de procédures et de moyens adaptés aux activités de ses métiers pour son dispositif de traitement des réclamations et de leur suivi.

D'importantes actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs ont été menées dans le Groupe, notamment dans la Banque de détail en France (Société Générale, Boursorama Banque et Crédit du Nord) et au sein de la ligne-métier Assurances (démarche qualité ISO 9001), ce qui a fortement contribué à l'optimisation des processus (enregistrement, qualité et délais dans les réponses apportées à la clientèle). L'information de la clientèle a par ailleurs été améliorée.

Les instructions du Groupe intègrent en matière de traitement des réclamations un processus d'escalade ainsi que le recours possible à un médiateur interne ou externe (médiateur indépendant du groupe Société Générale commun avec le groupe Crédit du Nord, Autorité des Marchés Financiers, Fédération Bancaire Française).

EN FRANCE

Société Générale s'attache à ce que toutes les insatisfactions ou dysfonctionnements dans sa Banque de détail puissent trouver une solution rapide et si possible immédiate dès que l'agence en est informée par son client. Néanmoins, lorsqu'un désaccord subsiste à l'issue du traitement effectué à cet échelon, le client peut faire valoir sa demande auprès du service des relations clientèle de Société Générale et, le cas échéant, si le litige perdure, saisir le médiateur, ces saisines étant entièrement gratuites. Une réponse est apportée au client dans un délai qui, sauf exceptions, n'excède pas dix jours pour Société Générale et deux mois pour la médiation.

La médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par Société Générale dès 1996 et institutionnalisée par le législateur en 2002, est portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes. Les décisions prises par le médiateur indépendant s'imposent à la Banque, celle-ci s'étant engagée par avance à s'y conformer.

En 2015, le médiateur a traité 267 dossiers. Les litiges inhérents aux prêts représentent 24,3 % des dossiers présentés à la médiation et ceux concernant les placements financiers, en baisse, en représentent 19 %.

Depuis le 1er janvier 2015, Monsieur Yves Gérard est le médiateur de Société Générale et du groupe Crédit du Nord. En mars 2015, il a été mis à disposition du médiateur un collaborateur dédié chargé de traiter les dossiers de la médiation.

Dans les autres métiers, en France, les clients ont aussi accès au médiateur interne ou à des médiateurs publics (ASF, FFSA…).

À L'INTERNATIONAL

Pour les entités et filiales à l'international, les mêmes recours existent auprès de médiateurs locaux nommés (si la réglementation locale l'exige) ou auprès des instances de médiation locales adossées à des organismes professionnels.

Pour les actions de protection des clients, voir chapitre 4.9 La mise en oeuvre des politiques de conformité et pour les actions proactives de protection des clients en situation de fragilité économique, voir p. 253, Lutte contre la précarité et protection des populations vulnérables.

Sécurité numérique et protection des données

Dans le contexte global de transformation digitale, un des enjeux du Groupe consiste à proposer aux clients une offre de service digitale simple d'usage, disponible et hautement sécurisée. Société Générale investit donc en permanence pour garantir la sécurité des opérations et la protection des données de ses clients. C'est un enjeu crucial face à la recrudescence de la cybercriminalité. Le Groupe est garant de la sécurité des données et du respect du secret bancaire. L'expertise du Groupe sur ces sujets de sécurité et protection des données clients le positionne comme un tiers de confiance vis-à-vis de ses clients.

Dans le cadre de la transformation de son modèle relationnel, le réseau France de Société Générale a annoncé 1,5 milliard d'euros en investissement système d'information d'ici à 2020, dont environ 5 % sont dédiés à la sécurité.

SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Il existe un dispositif Groupe de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'information. Il est coordonné au niveau du Groupe par un responsable des risques opérationnels informatiques et de la sécurité des systèmes d'information (voir chapitre 3.5 Risques opérationnels, y compris risques liés aux systèmes d'information). Ce dispositif est relayé dans chacun des pôles d'activités, des lignes-métiers et des entités.

Pour lutter contre la cybercriminalité, Société Générale propose des solutions pour protéger les actifs et les transactions de ses clients (Particuliers et Entreprises). En 2015, à titre d'exemple, 3 nouveautés ont été lancées :

- *Secure Access :* une solution dédiée aux entreprises qui sécurise l'authentification et la validation des ordres (de paiement ou d'encaissement). Quel que soit le canal utilisé pour initier l'opération, le valideur sera alerté et pourra la valider depuis son *smartphone*, sa tablette ou son PC de façon simple et indépendante du canal d'origine.
- *Carte à code crypto dynamique :* une carte avec une sécurité encore renforcée pour les achats en ligne. Les 3 chiffres du cryptogramme sont remplacés par un petit écran intégré qui affiche un nouveau code toutes les heures rendant inopérantes et sans valeur les données qui auraient pu être volées. Le format et les fonctionnalités de la carte, par exemple le «sans contact», restent inchangés. Une expérimentation auprès de 1 000 personnes est prévue en 2016.
- *Machine learning :* en complément des outils de *big data* qu'elle a déployés pour surveiller et protéger les opérations de ses clients, la Banque étudie la mise en place des systèmes d'apprentissage automatisés afin de détecter en temps réel les anomalies de comportement et d'anticiper au mieux la fraude.

Société Générale poursuit également ses actions de prévention auprès de ses clients contre le *phishing* ou l'ingénierie sociale :

- Mise à disposition gratuite aux clients de Société Générale de *Trusteer*, une protection supplémentaire (pare-feu et antivirus) spécialisée dans le domaine bancaire (pour les clients particuliers et professionnels).
- Changement du code confidentiel de banque à distance obligatoire tous les 12 mois (pour les clients particuliers depuis 2015).
- Pass Sécurité (équivalent de *Secure Access* pour les clients particuliers et professionnels).

- Cycle de conférences sur la « fraude au Président » en partenariat avec la police nationale (pour clients Entreprises).

En décembre 2015, Société Générale a aussi été partenaire de la 1re campagne publique nationale sur la protection des données personnelles. La campagne *« Hack Academy »*, née sous l'impulsion du CIGREF (Club informatique des grandes entreprises françaises), visant à diffuser le plus largement possible des messages de prévention, invite les Français à adopter les bons comportements face aux dangers les plus courants sur internet (pour en savoir plus : www. hack-academy.fr).

À l'international, pour la protection des données de la clientèle, des recommandations de bonne pratique sont affichées sur les différents services bancaires en ligne.

Voir chapitre 3.5, Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Groupe est particulièrement sensible à la protection des données à caractère personnel. Le respect des règles de protection des données à caractère personnel est un enjeu majeur du développement maîtrisé de l'informatique et des nouvelles technologies au sein du groupe Société Générale.

Société Générale, en tant que partenaire de confiance privilégié et gardien des données de ses clients, n'a pas vocation à les vendre à des tiers. L'utilisation des données des clients répond à des finalités définies, qui ont pour objectif d'assurer le niveau de qualité de service et d'offre attendu.

Dès 2007, Société Générale décide de renforcer son dispositif de protection des données personnelle. Un pôle « Protection des données personnelles » Groupe, au sein de la Direction juridique spécialisé sur les enjeux de protection de la vie privée, qui est aussi l'interlocuteur de la CNIL, est créé. Ce pôle a pour mission d'assister, conseiller et informer toutes les entités de Société Générale en matière de protection des données personnelles, de répondre aux demandes d'assistance des filiales du Groupe en la matière, ainsi que d'assurer les relations avec la CNIL. Il doit être consulté lors de la mise en œuvre de nouveaux traitements automatisés (informatiques) ou en cas de modification, afin de préciser aux responsables des traitements les précautions à prendre, les formalités nécessaires, le cas échéant, et assurer le suivi centralisé de l'envoi des déclarations à la CNIL.

Des instructions internes, conformes aux réglementations locales et européennes, définissent les règles à appliquer et traitements à réaliser afin de garantir la protection et la sécurité des données de nos clients et de nos collaborateurs. L'instruction Groupe sur « le traitement des données à caractère personnel » précise notamment que la mise en œuvre de traitements comportant des transferts de données à caractère personnel en dehors de l'Union européenne (UE), et ce y compris vers d'autres entités du groupe Société Générale, doit être accompagnée de garanties spécifiques (conclusions de clauses types de la Commission européenne notamment) et doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation de la CNIL.

En France, un site intranet a aussi été développé par le pôle « Protection des données personnelles ». Il rappelle notamment les droits des personnes, met à disposition du réseau des agences une notice portant rappel de la procédure à suivre en cas d'exercice du droit d'accès ainsi qu'un modèle de réponse à une demande de droit d'accès. De plus, Société Générale a mis en place les mesures adéquates pour garantir le respect du droit d'accès aux clients aux données à caractère personnel les concernant, parmi lesquelles : une mention d'information préalable figure au pied de tout formulaire de collecte de données à caractère personnel, mais également dans les conditions générales et particulières de nos produits et services. Cette mention précise le service auprès duquel le droit d'accès peut être exercé. Par ailleurs, des modèles de réponses aux demandes des personnes concernées relatives à la suppression de leurs données détenues par notre établissement ainsi que des demandes d'opposition aux traitements de leurs données sont mis à disposition des agences.

Les clients ont aussi accès, sur les sites internet des banques du Groupe, à la documentation relative à la protection et l'utilisation de leurs données à caractère personnel.

Concernant plus particulièrement les données des collaborateurs, la Direction des ressources humaines Groupe a adopté des règles de protection des données personnelles RH applicables aux candidats et aux employés. Les *Binding Corporate Rules* (BCR), règles contraignantes, applicables dans toutes les entités du groupe Société Générale dans le monde visent à assurer un niveau adéquat et homogène de protection des données personnelles et de la vie privée des employés et candidats dans le cadre des processus de gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, Société Générale a aussi désigné, auprès de la CNIL, un correspondant Informatique et Libertés (CIL) sur un périmètre de traitements déterminés garant de la conformité des traitements de données personnelles sur ce périmètre d'intervention.

LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS E&S DANS LE CADRE DE NOS ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Groupe s'est doté de procédures visant à la mise en œuvre de ses engagements E&S (Principes généraux E&S, politiques sectorielles et Principes de l'Équateur). Ces procédures définissent les modalités de prise en charge des enjeux E&S associés aux transactions ou aux clients à qui la Banque fournit des services bancaires et financiers. Concernant initialement les activités de la Banque d'Investissement, elles sont développées et déployées progressivement dans l'objectif de couvrir à terme l'ensemble des activités de financement et d'investissement du Groupe. Outre l'identification, l'évaluation et le traitement approprié des impacts E&S négatifs potentiels, ces procédures permettent également de qualifier les transactions à impacts positifs en matière de développement durable. C'est sur cette double approche que repose la finance à impact positif (voir p. 220, La finance à impact positif).

Politiques E&S sectorielles et transversales

Les politiques sectorielles et transversales couvrent 12 secteurs considérés comme potentiellement sensibles d'un point de vue E&S ou éthique, et dans lesquels le Groupe joue un rôle actif. Les secteurs énergétique et extractif sont couverts par plusieurs politiques sectorielles du fait de leur importance au sein de l'économie et pour le Groupe, et de leurs impacts potentiellement importants en termes d'émissions atmosphériques (y compris gaz à effet de serre) et d'impacts sur l'environnement naturel et sur les communautés locales (barrages et énergie hydroélectrique, centrales thermiques, centrales thermiques au charbon, mines, nucléaire civil, pétrole et gaz). L'exploitation agricole et forestière fait également l'objet de plusieurs politiques (agriculture, pêche et agroalimentaire, exploitation forestière et huile de palme). La Défense et les navires de commerce sont également couverts. Une politique E&S applicable à l'ensemble des activités complète ce dispositif sur la biodiversité.

Élaborées par des groupes de travail transversaux au sein de la Banque, les politiques E&S sont approuvées par le Comité exécutif. Elles précisent les principaux enjeux et risques E&S du secteur, identifient les standards internationaux faisant référence dans ce secteur et précisent également la déclinaison de ces politiques au niveau des clients et des transactions dédiées. Dans un processus d'amélioration continue, une veille sectorielle permet d'évaluer la nécessité de mettre à jour les politiques existantes. En 2015, la politique sectorielle Centrales thermiques au charbon a été mise à jour afin de clarifier le degré d'exigence en matière d'efficacité thermique des nouvelles centrales susceptibles d'être financées ou conseillées par la Banque.

Les politiques E&S sont publiques et accessibles sur le site internet du Groupe (http://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/rse/finance-responsable).

Liste de surveillance E&S

Afin de faciliter l'identification des controverses relatives aux sujets E&S, une liste de surveillance E&S est constituée et mise à jour trimestriellement par des experts E&S internes. Cette liste recense les projets, entreprises ou secteurs d'activité, financés ou non par Société Générale, qui font l'objet de controverses ou de campagnes publiques de la part de la société civile pour des raisons E&S. Cette liste interne permet une veille globale et vise à alerter les équipes opérationnelles en amont et à mettre en place une évaluation E&S renforcée.

Liste d'exclusion défense

Au-delà de la liste de surveillance E&S et dans le cadre de la politique sectorielle Défense, une liste d'exclusion a été élaborée. Elle est constituée d'entreprises qui produisent, fabriquent, stockent ou commercialisent des mines antipersonnel ou des armes à sous-munition, ainsi que d'autres types d'armes très controversées. Société Générale s'est engagée au travers de sa politique à ne pas fournir, en connaissance de cause, de services bancaires et financiers à ces entreprises, à leurs maisons mères ou à leurs filiales.

Procédures d'évaluation E&S des transactions

L'évaluation des risques et impacts E&S des transactions constitue la mise en œuvre opérationnelle des Principes de l'Équateur (EP) sur le périmètre couvert par cette initiative. Société Générale a en outre étendu de manière volontaire le périmètre d'application des EP et intégré un ensemble de transactions susceptibles de comporter des enjeux E&S tels que les transactions Marchés de capitaux actions, les transactions Marchés de capitaux de dettes, les Fusions et acquisitions, ou encore le Financement d'acquisition.

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, une équipe dédiée d'experts E&S vient en soutien aux responsables commerciaux dans l'évaluation et l'appréhension des impacts E&S des transactions et des clients.

En 2015, Société Générale a poursuivi la mise à jour et la fiabilisation de ses processus de mise en œuvre de ses engagements E&S, en particulier les EP, à travers l'évolution de ses procédures, la formation de ses collaborateurs et le déploiement de nouveaux outils informatiques.

Les principales étapes de l'évaluation E&S des transactions au sein de la Banque reposent sur la phase d'identification puis la phase d'évaluation E&S et la phase d'action.

Durant l'année 2015, 106 transactions ayant fait l'objet d'une revue E&S ont été signées par le Groupe. Parmi ces transactions, 31 financements de projets, 5 prêts aux entreprises liés à un projet, 1 prêt relais et 10 mandats de conseil en matière de financement de projets entrent dans le périmètre des Principes de l'Équateur. Au total sur l'année 2015, pour les transactions ayant fait l'objet d'une revue E&S, le montant de nouveaux financements s'élève à 2,9 milliards d'euros dans le périmètre EP et à 3,7 milliards d'euros hors périmètre EP (périmètre d'application volontaire de Société Générale).

Procédures d'évaluation E&S des clients

Depuis 2010, une évaluation mise à jour en 2015 des clients sur la base de critères E&S a été introduite au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Lorsqu'un risque E&S élevé est identifié, Société Générale peut décider de ne pas entrer en relation avec un nouveau client, d'imposer des restrictions à la relation et/ou de mettre en place un engagement spécifique avec un client existant dans le but de faire évoluer ses pratiques E&S.

En 2015, plus de 1 500 groupes privés parmi les clients de la banque d'investissement ont fait l'objet d'une revue E&S. Environ 70 % de ces clients sont actifs dans des secteurs sensibles sur le plan E&S (définis pour la plupart en cohérence avec les politiques sectorielles du Groupe). Les clients les plus exposés font l'objet d'une analyse E&S plus approfondie et plus fréquente (tous les un ou deux ans).

En parallèle, Société Générale déploie progressivement une analyse E&S de ses clients dans d'autres pôles d'activités du Groupe et s'inscrit dans une démarche de progrès en enrichissant continuellement sa méthodologie d'analyse E&S.

LA FINANCE À IMPACT POSITIF (PIF)

Société Générale est l'une des banques pionnières à l'origine du *Positive Impact Finance,* qui se définit comme une nouvelle façon de faire de la finance. Elle se caractérise par le financement de toute activité produisant de manière vérifiable un impact positif sur l'économie, la société ou l'environnement tout en s'assurant que les impacts négatifs potentiels ont bien été identifiés et correctement gérés.

L'activité Banque de Financement et d'Investissement du Groupe communique sur les nouveaux financements à impact positif depuis l'année 2012 et cette production est en constante progression. Sur la période 2012-2015, la production de nouveaux financements à impact positif a été multipliée par trois. En 2015, le montant de nouveaux financements à impact positif s'élève à 1 856 millions d'euros (contre 958 millions d'euros en 2014).

Le Groupe continue d'œuvrer au développement du *Positive Impact Finance* et a été à l'initiative du « Manifeste pour un impact positif *Positive Impact Manifesto* » lancé en octobre dernier par M. Séverin Cabannes, Directeur général délégué du Groupe, au nom de la Commission bancaire de l'UNEP-FI (Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement). Le « *Positive Impact Manifesto* » est un appel aux banques et autres intervenants du secteur financier à développer des solutions financières innovantes pour combler les besoins de financement nécessaires à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations unies. Conformément au programme de ce Manifeste, Société Générale est maintenant engagé dans la mise en place de l'incubateur d'opérations « à impact positif » et dans la définition des *Positive Impact Principles*.

Le Groupe, qui ambitionne d'être un acteur clé dans le financement de la transition énergétique, a illustré son engagement en réalisant avec succès la 1re obligation à impact positif. Il s'agit d'une émission obligataire senior à taux fixe, de 500 millions d'euros à 5 ans dont les fonds levés servent exclusivement au financement de projets contribuant à la lutte contre le changement climatique et dont les impacts négatifs sont identifiés et correctement gérés. Cette obligation a visé à offrir au marché un haut niveau de transparence et de traçabilité et a rencontré un grand succès auprès de la communauté des investisseurs puisque sursouscrite six fois.

Exemples de financement à impact positif :

- Financement d'une centrale solaire d'une capacité nominale de 104 MW dans la région d'Antofagasta au Chili. En plus de permettre l'accès à une source d'énergie propre et renouvelable, le projet contribue aussi au développement de l'emploi local et de l'industrie des renouvelables au Chili. Le projet a remporté le prix de la transaction de l'année en Amérique latine attribué par le *Project Finance International Magazine*.
- Financement d'un système d'urgence de traitement des eaux pour alimenter la ville de Yaoundé au Cameroun en eau potable et répondre aux besoins actuels et en croissance de la population. Ce système a par ailleurs l'avantage d'être mobile et réutilisable pour combler d'éventuelles pénuries en eau potable dans d'autres régions du pays. Le projet est construit dans le respect des normes et standards internationaux avec un impact minimisé sur la biodiversité et les sols.
- Financement d'un des plus importants parcs éoliens en mer baltique au nord de l'île de Rügen en Allemagne. Le projet combine une production énergétique propre et renouvelable avec des efforts durant les phases de conception, de construction et d'opération pour réduire ses impacts sur la biodiversité. Le parc d'une capacité nominale de 288 MW devrait permettre de fournir de l'électricité à environ 340 000 foyers par an.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

La recherche ISR/ESG

Société Générale offre à ses clients une recherche dédiée sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (dits ESG). L'équipe ISR, aujourd'hui composée de 4 analystes, est intégrée à la recherche financière de la Banque d'Investissement.

Cette année, dans la catégorie *SRI & Sustainability Research*, le classement *Extel Survey* place l'expertise de la Banque à la 1re place.

L'objectif initial de la Banque est d'aider les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à mieux intégrer dans leurs décisions d'investissement les facteurs ESG. Pour ce faire, l'équipe travaille en étroite collaboration avec les analystes financiers afin de démontrer la matérialité financière de ces aspects ESG.

Dans le cadre des activités de *Corporate Access* de nombreuses conférences et *roadshows* à Paris, Londres, etc., réunissant investisseurs et sociétés cotées sur les thématiques du développement durable et de la responsabilité sociale ont été organisés.

En novembre 2015, une trentaine de sociétés sont venues présenter aux investisseurs institutionnels présents à la « Conférence ESG/SRI » des sujets ESG en lien avec leurs activités.

Enfin, la recherche ISR sert d'appui à plusieurs indices et paniers de valeurs cotés en Bourse, donnant lieu à l'émission de produits financiers sur les thématiques ESG (Ex : gouvernance d'entreprise, énergies renouvelables…) et développement durable (liste des produits et méthodologie disponible sur www. sgbourse.fr).

Offre de produits ISR pour les investisseurs particuliers

FONDS ISR

Société Générale s'attache à répondre à la demande des investisseurs pour des produits d'investissements socialement responsables (ISR) en proposant plusieurs types de placements (actions, obligations et produits monétaires) *via* notamment 3 fonds d'investissement regroupant les entreprises les plus avancées selon les trois critères ESG. Fin novembre 2015, les encours ISR Société Générale cumulés sur ces 3 fonds étaient de 273 millions d'euros.

Depuis novembre 2015, le nouveau fonds commun de placement SG Solidarité a rejoint l'offre de placements ISR (Voir p. 250, L'assurance vie : Érable Essentiel).

OFFRE ISR DANS LA BANQUE PRIVÉE

La Banque Privée offre à sa clientèle depuis 2015 un ensemble de conseils et de produits dédiés ISR (mandats sur mesure, fonds, ETF et produits structurés). Le montant de ses actifs sous gestion s'élevait à fin 2015 à 315 millions d'euros.

ASSURANCE VIE ISR

Pour répondre aux épargnants soucieux de diversifier et d'investir de manière socialement responsable, Sogecap et Oradéa Vie proposent dans leurs contrats d'assurance vie de type placement des supports ISR monétaires, obligataires ou en actions selon la durée du placement et le niveau de risques souhaités par le client.

Le montant des encours ISR gérés par Sogecap à fin 2015 s'élève à 40,02 millions d'euros (+ 10 % par rapport à 2014). L'offre globale de supports financiers ISR s'est enrichie avec 41 supports proposés (31 en 2014).

L'ÉPARGNE SALARIALE LABÉLISÉE ISR DES EMPLOYÉS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'épargne salariale, Société Générale propose à ses salariés d'investir dans différents fonds communs de placement d'entreprises[1] (FCPE) ISR labellisés par le CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale).

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des fonds ISR dans les plans d'épargne du Groupe en France (les différents plans d'épargne Entreprise, plans d'épargne Groupe et plans d'épargne Retraite collectifs) investis en ISR représentaient un encours de 406,8 millions d'euros pour une moyenne d'environ 22 000 porteurs de parts.

Offre de produits ISR pour les investisseurs professionnels

En 2015, la Banque d'Investissement a renforcé dans tous ses métiers ses équipes et ses offres de produits ISR. Le montant des produits ISR en 2015 s'élève à 1,3 milliard d'euros sous gestion répartis de la manière suivante :

- Les activités de marché ont depuis cette année une offre ISR structurée (en plus des activités de recherche ISR/ESG présentées ci-dessus) avec 986 millions d'euros d'actifs ISR en portefeuille, notamment *via* la franchise Société Générale Index (SGI) qui propose des titres sur indices à sous-jacents ESG. Un des succès de l'année a été obtenu sur un indice sponsorisé par FINVEX combinant un filtre ESG avec des filtres financiers (711 millions d'euros). En plus des produits sur indices avec sous-jacents ESG, l'offre se compose aussi de titres de dettes dont l'utilisation des fonds sert à financer des projets ESG.
- La Gestion d'Actifs Lyxor a également renforcé le screening et l'évaluation ISR de ses produits (fonds et *ETF* ISR) et le montant des actifs sous gestion s'élevait à 320 millions d'euros fin 2015. Lyxor est par ailleurs signataire des PRI.

LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS E&S DANS LE CADRE DE NOS ACHATS

Avec un montant global des achats du Groupe estimé à 6,5 milliards d'euros en 2015, la filière Achats est un acteur important de la stratégie RSE du Groupe. La conduite d'une politique d'achats responsables œuvre au respect des engagements Société Générale en matière de contribution au développement économique et social et de limitation de ses impacts environnementaux.

Le Groupe a, depuis dix ans, décliné cette politique au travers de plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs).

Dans le cadre du plan *Sustainable Sourcing Program SSP 2011-2015*, trois axes ont été définis :

- axe économique : faciliter l'accès des PME aux marchés de Société Générale et instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs ;
- axe social : recourir aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et notamment au secteur adapté[2] ;
- axe environnemental : participer à la réduction de l'impact environnemental du Groupe grâce à des actions achats ciblées.

(1) Pour Société Générale : SG Obligations ISR, SG Diversifié ISR, Arcancia monétaire, Amundi label actions solidaires ; pour Crédit du Nord : Amundi Label Équilibre Solidaire, Amundi Label Obligataire et Solidaire, Arcancia Ethique & Solidaire, Étoile Sélection Développement Durable

(2) Les entreprises adaptées (EA) sont des entreprises d'utilité sociale, ayant une obligation d'employer 80% de travailleurs handicapés et dont le fonctionnement est régi par le Code du travail. Les établissements de services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux dont le fonctionnement est régi principalement par le Code de l'action sociale et des familles.

Et des actions clés ont été menées sur le périmètre France :

- la signature des règles de déontologie en matière d'achats (signées par 100 % des acheteurs) ;
- une clause de développement durable insérée dans les contrats (présente dans 100 % des contrats Groupe) engageant les fournisseurs à respecter dans le pays où ils opèrent les dispositions en vigueur, en matière de droit du travail (au minimum au cas où celui-ci n'existerait pas, les dispositions de l'OIT (l'Organisation internationale du travail) et de droit de l'environnement ;
- une cartographie des risques sociaux et environnementaux des produits et prestations de services achetés ;
- une évaluation des fournisseurs demandée lors de chaque acte d'achat par l'organisme tiers Ecovadis (voir ci-dessous) ;
- l'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats (par exemple, mise en œuvre d'un contrat avec le secteur adapté, intégration dans le cahier des charges de critères environnementaux) ;
- une formation spécifique « Achats et développement durable » intégrée au cursus de formation interne (100 % des acheteurs suivent cette formation) ;
- la publication et la diffusion de l'instruction « Conduite des achats responsables & règles de déontologie applicables en matière d'achats » applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, y compris ceux des filiales et des succursales ;
- lancement du projet « Paiement à 30 jours » des fournisseurs.

La gestion du risque fournisseur

En 2015, le projet *Know Your Provider* (KYP) a été lancé. Ainsi, lors de tout acte d'achat, une analyse est conduite pour bien connaître chacun des fournisseurs invités à participer à un appel d'offres. Cette analyse comprend notamment une analyse de la viabilité financière de nos fournisseurs à travers l'étude de leur santé financière et de leur taux de dépendance économique tout en étant respectueux des engagements du Groupe vis-à-vis des PME. Une formation spécifique « Suivi des risques fournisseurs », intégrée au cursus de formation interne, est dispensée à 100 % des acheteurs.

Afin de lutter contre le travail dissimulé, une collecte des documents obligatoires légaux est réalisée tous les six mois, par notre partenaire indépendant Provigis, auprès de l'ensemble de nos fournisseurs sous contrats et ce pendant toute la durée de la contractualisation.

Évaluation RSE des fournisseurs et des produits et services

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Une évaluation RSE des fournisseurs est demandée lors de chaque acte d'achat. Réalisée par l'expert indépendant EcoVadis, elle permet de mesurer la performance des fournisseurs en matière environnementale, sociale, d'éthique des affaires et de sous-traitance. La note RSE obtenue est prise en compte dans les critères de sélection des fournisseurs à hauteur de 3 % minimum. Depuis 2011, 2 687 fournisseurs ont été invités à participer à cette évaluation. En 2015, le périmètre d'achats représenté par les fournisseurs invités à l'évaluation s'élevait à 2,5 milliards d'euros. La note moyenne des fournisseurs est de 46,5/100, ceux obtenant une note inférieure ou égale à 30/100 sont considérés à risque (soit 76 fournisseurs sous contrat en 2015 contre 67 en 2014) et sont encouragés, dans une démarche de progrès continu, à mettre en œuvre un plan d'actions correctives. Jusqu'à fin 2014, les fournisseurs concernés étaient invités, sur la base du volontariat, à définir un plan d'actions correctives *via* la plateforme EcoVadis. Depuis début 2015, un processus de management et de suivi des plans d'actions correctives a été mis en place afin d'accompagner les fournisseurs dans l'amélioration de leur performance RSE. En 2015, neuf fournisseurs ainsi identifiés à risque ont été encouragés à mettre en place de tels plans. Trois d'entre eux ont fait l'objet d'une réévaluation à l'issue du plan d'actions correctives et ont tous obtenu une note non risquée. En parallèle, une démarche d'audit sur site complète le dispositif pour les fournisseurs identifiés à risque et appartenant à une catégorie d'achat sensible (en 2015, en collaboration avec un organisme indépendant, 4 audits sur site ont été réalisés et 6 autres engagés).

CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE DES PRODUITS & SERVICES

La cartographie des risques RSE regroupe l'ensemble des 62 catégories d'achats ayant chacune fait l'objet d'une évaluation des risques selon 4 dimensions : Environnementale, Sociale, Éthique des affaires et Fournisseurs. 31 catégories ont été identifiées à forte sensibilité en termes de risques RSE pour Société Générale et ont, concomitamment, fait l'objet d'une analyse des actions mises en place pour minimiser et contrôler ces risques. En complément, un audit externe a été mené afin d'évaluer le niveau de maîtrise de ces risques. À l'issue de cet audit, 28 des 31 catégories d'achats sensibles ont été identifiées à risque maîtrisé ou partiellement maîtrisé. Au global, 59 des 62 catégories d'achats sont donc considérées comme non risquées, ou à risque totalement ou partiellement maîtrisé, soit 97 %, montant estimé de janvier à décembre 2015, du montant global des achats du Groupe en 2015, les 3 autres catégories devenant prioritaires en matière d'action RSE.

Un développement progressif à l'international

Le principe des évaluations RSE des fournisseurs a également été mis en place en Allemagne, en Italie, en République tchèque, en Grande-Bretagne, au Luxembourg et aux États-Unis (ces 6 pays représentent 17 %[1] des dépenses du Groupe), à l'aide de questionnaires internes.

L'instruction « Conduite des achats responsables » a été annexée à l'Accord mondial sur les droits fondamentaux signé avec l'UNI Global Union en juin 2015 démontrant la volonté du Groupe de la mettre en œuvre partout dans le Groupe.

Engagement auprès des PME

Les PME sont un acteur majeur de l'économie française, et au cœur de la stratégie des banques françaises. Société Générale facilite l'accès de ces entreprises aux marchés du Groupe et instaure un cadre de confiance réciproque avec l'ensemble de ses fournisseurs.

(1) Volumes cumulés de début octobre 2014 à fin septembre 2015.

LE PACTE PME

Société Générale, première banque signataire du Pacte PME en décembre 2007, continue de renforcer son engagement auprès des PME innovantes. Différentes actions sont réalisées au sein du Groupe dans le cadre du Pacte PME, notamment des appels à compétences (*via* la plateforme innovation ouverte de Pacte PME (http://innovation.pactepme.org) ; le parrainage, les partenariats gagnants et le baromètre fournisseurs. Le baromètre fournisseurs est une évaluation annuelle de la qualité des relations que Société Générale entretient avec ses fournisseurs PME. En 2015, 214 PME fournisseurs ont été invitées à répondre au baromètre. Société Générale a obtenu une note de 62/100, soit une progression de 2 points par rapport à l'année précédente, plaçant le Groupe au-dessus de la moyenne du secteur Banque-Assurance.

Achats auprès du secteur adapté

Une étroite collaboration entre la mission Handicap du Groupe et la Direction des achats permet d'intégrer, dès que possible, le secteur adapté dans la recherche des fournisseurs lors des appels d'offres. Depuis 2014, les acheteurs du Groupe bénéficient d'un accès direct à la plateforme GESAT (réseau national du secteur protégé et adapté) recensant les EA et ESAT par zone géographique et type de prestation. De nombreuses prestations sont désormais fournies par des entreprises employant des travailleurs handicapés. Dans le réseau France de Banque de détail, la collecte et recyclage des papiers sont assurés sur l'ensemble du territoire ainsi que la gestion du courrier pour 72 sites du réseau. De leur côté, toutes les agences Société Générale font collecter et recycler leurs déchets papier à plus de 85 % par des entreprises du secteur adapté. Fin 2014, un projet visant à développer le recours au secteur adapté dans le cadre de nos prestations intellectuelles informatiques a été lancé. Cette initiative vise un double objectif : accompagner le secteur adapté dans la professionnalisation de sa filière informatique, et développer le recours au secteur adapté sur des activités stratégiques pour la Banque et représentant un important volume de dépenses pour Société Générale. Le projet doit ainsi permettre au Groupe de maintenir, voire accroître, sa dépense auprès du secteur adapté alors même que certaines activités historiques réalisées en partenariat avec ce secteur seront amenées à décroître au cours des prochaines années, en lien avec la transition numérique.

Une volonté de progrès

Depuis 2010, le Groupe est signataire de la Charte des « Relations fournisseur responsables », composée de 10 engagements participant à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les grandes entreprises signataires et leurs fournisseurs.

En 2012, Société Générale SA (France) a reçu, le label « Relations fournisseur responsables » de la part de la Médiation inter-entreprises, la Médiation des marchés publics et la Compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF). Ce label atteste, après un audit sur site de nos pratiques par une agence d'évaluation extra-financière, que notre organisation et nos actes de gestion présentent une assurance raisonnable de conformité avec les objectifs et les engagements définis dans le référentiel du label. Fin 2015, au vu de l'évaluation de suivi, le Comité d'attribution a décidé de renouveler le label à Société Générale.

Des démarches sont également engagées pour des catégories d'achats spécifiques. Le Groupe est membre fondateur de la Charte de bonnes pratiques d'achats de prestations de sécurité privée (gardiennage, transport de fonds, télésurveillance), créée sous l'égide du ministère de l'Intérieur.

Depuis octobre 2014, Société Générale est signataire de la Charte « La Belle Compétition » pour les appels d'offres Agence de communication - Annonceur.

Le *Sustainable Sourcing Program* (SSP 2011-2015) arrivant à échéance à fin 2015, une nouvelle stratégie pluriannuelle en matière d'achats durables est actuellement en cours de définition mettant à contribution un large panel de parties prenantes (prescripteurs, acheteurs, fournisseurs, etc.). Son déploiement opérationnel se déroulera sur les trois prochaines années (2016 à 2018).

DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Société Générale dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes d'une manière qu'elle souhaite constructive. Le Groupe veille notamment à écouter et dialoguer avec les ONG qui l'alertent sur des problématiques E & S dans sa sphère d'influence ou peuvent l'aider à faire évoluer ses politiques et procédures dans une démarche de progrès. La Banque veille à avoir des échanges réguliers sur le développement et la mise en œuvre de ses politiques. En 2015, ce type d'échanges a eu lieu notamment sur les engagements de la Banque en faveur du climat.

Au travers de sa liste de surveillance E & S, Société Générale effectue une veille des projets, entreprises ou secteurs financés ou non par la Banque et faisant l'objet de controverses ou de campagnes publiques de la part de la société civile (Voir p. 219, Liste de surveillance).

La Banque a mis en place une procédure centralisant au département RSE la réception des courriers ou contacts émanant d'ONG ou d'autres acteurs de la société civile et visant à l'alerter sur les impacts associés à ses financements ou autres services. Chaque fois que possible, une enquête interne est menée et des réponses documentées sont fournies par écrit ou lors de réunions si pertinent.

Durant l'année 2015, Société Générale a participé à des séances de travail et d'échanges avec une dizaine d'ONG (parmi lesquelles BankTrack, Les Amis de la Terre, Oxfam, WWF, etc.), soit au travers de réunions bilatérales, soit au cours de réunions de consultation plus globales organisées par les associations elles-mêmes ou par l'OCDE, l'Association des Principes de l'Équateur, ou encore la Banque Mondiale.

Deux thèmes principaux ont été couverts avec les ONG :

- les enjeux de la finance sur le climat, en particulier sur les financements liés au charbon ;
- les droits de l'homme.

Le Groupe entretient également des relations régulières et constructives avec CRÉSUS (chambres régionales du surendettement social) à travers ses partenariats avec les entités du Groupe (CGI, Franfinance, BDDF) et un dialogue avec les responsables de crédit aux particuliers sur la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en difficulté (Voir p. 253, Attention portée au surendettement).

ÉVALUATION EXTRAFINANCIÈRE

Le Groupe attache une grande importance à ses notations financières et extra-financières. Par la qualité et la transparence des données fournies, il veille à obtenir des scores qui reflètent au mieux ses actions RSE. Société Générale est reconnue pour la transparence dont elle fait preuve. En 2015, Société Générale a d'ailleurs été évaluée par Vigeo comme étant l'entreprise présentant le *reporting* RSE le plus complet parmi 1 309 entreprises observées. Le titre Société Générale figure ainsi dans les principaux indices ISR internationaux (DJSI Monde et Europe, FTSE4Good, Euronext Vigeo, Ethibel, STOXX, etc.) et est aussi présent dans un nombre significatif de fonds ISR. (Voir site internet du Groupe)

LA BANQUE A L'ÉCOUTE DES INVESTISSEURS

Une équipe dédiée

Le département en charge des relations avec les investisseurs institutionnels et individuels a pour mission d'assurer la communication financière du Groupe sur ses résultats et sa stratégie.

À la rencontre des investisseurs

Le Groupe rencontre régulièrement ses investisseurs afin de leur présenter sa stratégie, ses résultats et d'échanger avec eux y compris sur les sujets environnementaux et sociaux. En 2015, le management de Société Générale, les équipes de la Direction financière accompagnés de l'équipe Relations investisseurs ont ainsi effectué près de 100 jours de *roadshow* et ont participé à une douzaine de conférences de *broker*s sur les principales places financières internationales. Au total, près de 70 % des actionnaires institutionnels ont été rencontrés.

Par ailleurs, cette année un nouveau type de *roadshow* a été organisé dans le cadre de l'émission de la 1re obligation verte Société Générale à impact positif qui contribue au financement de l'économie bas carbone. Les fonds levés sont exclusivement utilisés pour financer des projets contribuant à la lutte contre le changement climatique (Voir p. 220, La Finance à Impact Positif). Cela a été une opportunité de présenter, en novembre 2015, aux investisseurs institutionnels les réalisations ISR/RSE de Société Générale (cette présentation est disponible sur le site du Groupe).

Maintenir et développer une politique de dialogue avec ses actionnaires individuels est une priorité pour le Groupe. En 2015, Société Générale a ainsi organisé deux rencontres d'actionnaires à Versailles et Cannes. Chacun de ces événements a réuni environ 600 invités et a permis aux actionnaires d'échanger avec un membre de la Direction générale. Le Groupe a par ailleurs participé en novembre au Salon Actionaria, Salon de l'actionnariat individuel fréquenté par plus de 25 000 visiteurs. La Banque est également intervenue lors de trois réunions d'information en partenariat avec d'autres émetteurs, à Lille, Aix-en-Provence et Nancy, chacun de ces événements ayant réuni entre 150 et 400 participants.

Cinq fois par an, le Groupe diffuse *La Lettre de l'actionnaire* : chaque trimestre au format *newsletter* et en juin, après l'Assemblée générale, au format papier. À fin 2015, Société Générale a lancé une application Actionnaires, disponible sur Smartphones et tablettes sur les terminaux iOS et Android. L'application offre un accès simplifié et instantané à toute l'information nécessaire pour un actionnaire : cours de Bourse, communiqués de presse, calendrier des prochains événements… Ce nouvel outil vient donc compléter le dispositif de communication omni-canal mis à la disposition des actionnaires : pages dédiées sur le site internet du Groupe, numéro de téléphone dédié, Club des actionnaires…

Afin d'être au plus près des attentes de ses actionnaires individuels, le Groupe dispose depuis 1988 d'un Comité consultatif des actionnaires dont la mission principale est de formuler un avis sur la politique de relation et de communication menée envers les actionnaires individuels. Le Comité se réunit deux fois par an. Leurs questions sont relayées lors de l'Assemblée générale.

En 2015, le Groupe a reçu plusieurs prix : le Grand Trophée d'Or des meilleures relations actionnaires et le Trophée d'Or de la meilleure communication digitale des sociétés du CAC 40 décernés par *Le Revenu*, et le prix du Club des actionnaires 2015 attribué par les journaux économiques, *Les Échos* et *Investir/Le Journal des finances* en partenariat avec le groupe d'audit Mazars.

3. AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE
MOYENNE ANNUELLE SUR 3 ANS

-4 700 T de CO_2

13 M EUR d'économies

30 GWh économisés

ACTEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

2 Md EUR de GREEN BONDS

76 % des nouveaux financements de production d'électricité en Energies Renouvelables (70 % en 2014)

ACHATS

2 700 fournisseurs évalués par Ecovadis

1 code des achats responsables

100 % des acheteurs formés à la RSE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S'ENGAGE EN FAVEUR DU CLIMAT

Face aux nombreux bouleversements climatiques et écologiques, l'un des enjeux de ce siècle sera incontestablement la préservation des équilibres environnementaux. L'interdépendance des activités face à ces risques accrus montre qu'une action globale et coordonnée est nécessaire.

La COP 21 (21e Conférence des parties qui s'est tenue à Paris du 30/11/15 au 7/12/2015) marque une étape importante de mobilisation générale pour éviter que la température moyenne de la terre ne dépasse les 2 °C d'augmentation, avec des engagements concrets des États, des collectivités locales et territoriales, des entreprises et des financiers du monde entier.

À cette occasion, Société Générale a adopté un ensemble de nouveaux engagements en faveur du climat qui visent à inscrire l'action de la Banque d'ici à 2020 sur une trajectoire compatible avec un scénario de limitation à 2 °C de réchauffement climatique définie par l'AIE (Agence internationale de l'énergie) et qui complètent les principes généraux et environnementaux de la Banque (voir page. 211 Principes généraux Environnementaux et Sociaux).

Ces engagements s'accompagnent d'une politique volontariste dans le secteur des énergies renouvelables, avec un doublement des financements de projets dans les énergies renouvelables et une capacité à mobiliser jusqu'à 10 milliards d'euros de financements pour les projets du secteur des énergies renouvelables d'ici à 2020, ainsi que d'une volonté de réduire sa propre empreinte carbone.

Société Générale se fixe un nouvel objectif de réduction de 20 % de ses émissions de CO_2 à horizon 2020 par rapport à 2014. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe reconduit son dispositif d'incitation fondé sur une taxe carbone interne fonction des émissions de chaque entité du Groupe et redistribuée pour financer des initiatives internes d'efficacité environnementale.

Société Générale va dès lors s'efforcer durant le premier semestre 2016 de mettre en place un cadre de pilotage et de suivi de ses actions qui soit cohérent avec les « Principes d'intégration des actions pour le climat dans les institutions financières » qu'elle soutient. Ces principes permettent de guider les institutions financières dans la prise en compte des enjeux du changement climatique tant dans leur stratégie de financement, leurs investissements que dans leurs procédures de gestion du risque et leur communication d'informations.

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS DANS LEURS INVESTISSEMENTS BAS CARBONE

Société Générale souhaite se positionner comme un acteur clé du financement de la transition énergétique, en ciblant en priorité :

- la diversification des sources de production d'énergie avec le financement accru du secteur des énergies renouvelables ;
- la réduction des consommations d'énergie de nos clients ;
- l'accroissement de nos actions de transition énergétique dans les pays en développement et particulièrement en Afrique où Société Générale a une forte présence, et l'attraction des investisseurs sur ces projets.

Cette ambition ne pourra se réaliser sans un renforcement de ses partenariats avec les acteurs de la transition énergétique et de l'économie bas carbone.

Les financements et services verts

En 2015, dans les activités de financements en faveur d'entreprises du secteur privé ou public, le montant des financements verts de Société Générale s'élève à près de 2 milliards d'euros et le portefeuille mondial du secteur de la production électrique de la Banque de Financement et d'Investissement est composé à 66 % d'actifs énergies renouvelables (60 % en 2014). S'agissant du montant des financements verts en faveur des particuliers, les montants recensés s'élèvent à 173 millions d'euros et ceux des collectivités à 24 millions d'euros. Les financements verts sont en progression d'environ 82 % par rapport à 2014 grâce à un marché plus dynamique. Ils comprennent les parcs éoliens, toute production d'énergie renouvelable, les déchets et leur valorisation, les projets de transports en commun, les carburants alternatifs, les véhicules

propres. Ils bénéficient de la capacité de la Banque à financer des projets complexes.

L'ambition est un doublement des financements des projets dans les énergies renouvelables et une capacité à mobiliser jusqu'à 10 milliards d'euros de financements pour les projets du secteur des énergies renouvelables (ENR) d'ici 2020.

DES FINANCEMENTS POUR DES PROJETS CLIMAT D'ENVERGURE

La Banque a été particulièrement active dans les financements des projets d'énergie renouvelables, elle est un acteur majeur du financement des infrastructures énergétiques. La Banque d'Investissement bénéficie d'une longue expérience dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, etc.). Disposant d'une présence globale et d'expertises sectorielles reconnues, la Banque accompagne ses clients en continu depuis plus de dix ans dans le développement de ces filières. En 2015, 76 % des nouveaux financements de projets du secteur de la production électrique étaient dédiés à des actifs énergies renouvelables pour le Groupe (contre 70 % en 2014).

La Banque a notamment joué un rôle déterminant dans un financement de 248 millions de dollars des États-Unis destiné au projet éolien *offshore* de Block Island (USA) d'une capacité de 30 MW, la première ferme éolienne *offshore* aux États-Unis qui représente une avancée technologique majeure. Ce financement par la dette a institué un nouveau modèle de financement qui pourra être réutilisé pour les prochains parcs éoliens *offshore* du pays.

En Europe, le Groupe est, entre autres, intervenu dans le plus important projet éolien *offshore* à ce jour au Royaume-Uni, le projet Galloper d'une capacité de 336 MW situé dans l'estuaire de la Tamise.

Le Groupe a été leader dans la recherche d'une solution financière dans le projet éolien Hornsdale de 100 MW dans le sud de l'Australie.

Par ailleurs, les filiales du Groupe à l'étranger sont également présentes dans le secteur. À l'international, Société Générale aide les collectivités à se développer tout en préservant l'écosystème local. On compte dans ces financements l'amélioration des lignes de transports en commun, l'installation de panneaux solaires ou encore d'infrastructures spécialisées.

Par exemple, en 2015 :

- SGEF Pologne et SGEF République tchèque ont financé respectivement pour 1,2 million d'euros et 17 millions d'euros l'acquisition de bus pour améliorer les transports publics ;
- SGEF UK (Royaume-Uni) a financé l'installation de panneaux solaires dans plusieurs villes au profit d'un organisme caritatif, *Aspirations Academy Trust*. Cet organisme caritatif promeut une éducation basée sur le développement et l'ambition personnelle des étudiants ;
- Société Générale Algérie a accordé à une entreprise spécialisée dans l'assemblage de tramways un financement de 63,7 millions d'euros, pour procurer des solutions de transports publics aux grandes villes algériennes ;
- Komercni Banka (République tchèque) a financé pour 4,4 millions d'euros l'installation de plusieurs infrastructures permettant un meilleur accès en eau et chauffage pour les populations avec des systèmes adaptés à une préservation nécessaire de l'écosystème et a financé 25 projets de production d'énergie provenant de plusieurs sources avec le solaire, le biogaz ou encore l'hydroélectrique pour un montant de 160 millions d'euros ;
- SG Express Bank (Bulgarie) a financé pour 0,66 million d'euros des bus à faibles émissions de CO_2 et poursuit en 2015 le financement de production d'énergie solaire pour un montant de 10 millions d'euros ;
- Rusfinance (Russie), la filiale crédit à la consommation en Russie, a financé pour 26 millions d'euros des prêts auprès des particuliers pour l'achat de véhicules propres avec une garantie du groupe Société Générale ;
- Fiditalia (Italie) a financé auprès d'un millier de particuliers des projets de production d'énergie renouvelable à hauteur de 9,5 millions d'euros.

Parmi les transactions innovantes de l'année, la KB (République tchèque) a été la 1re banque européenne à nouer un partenariat pour favoriser l'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (PF4EE, *Private Finance for Energy Efficiency*), qui combine une ligne de financements avec un mécanisme de partage de risque et d'assistance technique

UNE OFFRE DE SERVICES SPÉCIFIQUE

SOGEPROM : DES SOLUTIONS URBAINES INTÉGRÉES ET INNOVANTES

Filiale de promotion immobilière du Groupe, Sogeprom a annoncé en 2014 le lancement du programme « E+ » pour « Énergies Positives » et la signature d'une série de partenariats durables avec de grands groupes industriels comme Otis, Renault et Schneider Electrice, avec pour objectif de faire naître des synergies positives fondées entre autres sur les énergies renouvelables.

Pour la 1re édition de son Trophée « Nouveaux Usages », le SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise) qui s'est tenu en décembre 2015 à Paris a choisi de distinguer Lucibel et Sogeprom dans la catégorie « Services aux usagers », pour la technologie LIFI haut débit bidirectionnel, la transmission de données par les éclairages.

ALD : UNE OFFRE D'UTILISATION DES FLOTTES AUTOMOBILES RESPONSABLE

Dans le cadre du programme *ALD newmobility* lancé en 2012, ALD Automotive, filiale de leasing automobile du Groupe, déploie des actions concrètes et innovantes pour répondre aux nouvelles attentes de mobilité de ses clients en développant des solutions d'autopartage en entreprise (*ALD sharing*), de flexibilité (*ALD switch*), multimodales (*ALD Railease*, *ALD companybike*, etc.) et plus récemment, un « budget mobilité » (*ALD mobility card*) permettant à son utilisateur d'opter pour le moyen de transport le plus adéquat à un déplacement donné (transports publics, taxi, location de véhicule…).

ALD Automotive poursuit également le développement de l'offre *ALD Bluefleet* pour réduire au quotidien les émissions de CO_2 et la consommation de carburant de ses flottes en la promouvant auprès des entreprises.

Fin septembre 2015, ALD Automotive gérait un parc de près de 6 700 véhicules électriques répartis dans 13 pays. En y ajoutant les véhicules hybrides rechargeables et hybrides conventionnels, la flotte de véhicules de nouvelles technologies gérée par ALD Automotive approchait ainsi les 30 000 véhicules, en augmentation de 48,9 % en douze mois. Au plus près des technologies émergentes, ALD Automotive finançait aussi à la même date 8 véhicules à pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène.

L'offre bancaire à caractère environnemental en France

Société Générale promeut dans ses réseaux bancaires français des financements visant une meilleure efficacité énergétique.

LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE (LDD)

Les encours LDD au 31 décembre 2015 s'élèvent à 8 milliards d'euros. Les sommes versées sur ce livret sont utilisées en grande partie par la Banque pour financer des PME ainsi que des projets à vocation de développement durable.

ECO-PTZ ET AUTRE PRÊTS GÉNÉRANT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Groupe distribue des produits et prêts verts destinés à sa clientèle particulière. Depuis leur mise en place en France, plus de 26 000 éco-prêts à taux zéro et prêts Développement Durable ont été accordés, représentant plus de 410 millions d'euros.

CRÉDITS DESTINÉS À L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES

Depuis septembre 2012, un barème préférentiel « Voitures propres » est réservé aux clients souhaitant financer par un crédit Expresso l'achat de véhicules électriques ou hybrides, neufs ou d'occasion.

En 2015, 2 750 crédits Expresso ont été ainsi accordés pour un montant de 33,6 millions d'euros. Depuis la mise en place de ce barème spécifique, un total de 6 695 crédits Expresso « Véhicules propres » a été décaissé pour un montant global de 87,5 millions d'euros.

En parallèle, les clients Société Générale peuvent bénéficier d'une réduction de 5 % sur la cotisation d'assurance automobile (pour les véhicules qui émettent moins de 120 g de CO_2/km) pendant toute la durée de leur contrat, quelle que soit la formule choisie.

CGI, entité crédit consommation du Groupe (*Car Financing France*), a signé un partenariat avec le *leader* mondial de voitures électriques, Tesla, concernant le financement *retail* des véhicules électriques de la marque. Cette collaboration est effective depuis octobre 2014. CGI participera également à la démarche RSE du constructeur, en favorisant l'accès aux voitures « vertes » par le biais d'offres de location avec option d'achat extrêmement compétitives.

LA CARTE AFFAIRES ENVIRONNEMENT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Dans le cadre de son offre Carte affaires Environnement dédiée à la clientèle entreprises, la Banque a réitéré son engagement jusqu'à fin 2016 par le versement de 5 centimes d'euro pour chaque paiement effectué par carte. Cette offre inclut la dématérialisation des relevés cartes adressés aux collaborateurs de l'entreprise pour suivre leurs dépenses, consultables sur le site sécurisé Société Générale (www. sogecartenet.fr).

En 2015, les versements effectués à l'ONF s'élèvent à 126 855 euros, soit une progression de 26 % par rapport à 2014. Ces versements permettront de financer 2 projets sur 2016 : l'aménagement du site de la « Salle de bal des demoiselles coiffées » dans les Hautes-Alpes et un projet de sensibilisation du public et d'accessibilité pour tous en forêt des Pays de Monts en Vendée.

BOURSORAMA ET BLABLACAR

Depuis décembre 2015, Boursorama, la banque en ligne filiale du Groupe, sponsorise les trajets des clients du site de covoiturage qui lui confient leurs avoirs. Avec le spécialiste du covoiturage, ils lancent une offre commune pour encourager les adeptes du covoiturage à se tourner vers la banque en ligne et réciproquement.

Des solutions innovantes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique

Société Générale apporte son expertise en termes de structuration et de distribution pour proposer des solutions innovantes qui répondent aux préoccupations risque/rentabilité et intègrent les critères ESG recherchés par les investisseurs, notamment *via* les financements à impact positif sous l'égide de l'UNEP-FI (voir p. 220, La Finance à Impact Positif).

LES OBLIGATIONS VERTES

Pour accompagner ses clients Entreprises, le Groupe a à cœur de contribuer au développement d'un marché obligataire (*Green Bonds*) qui permet de financer des projets et des acquisitions dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique, en apportant ses solutions de structuration et de distribution obligataire conjuguées à son expertise historique en matière de gestion ESG (Environnemental, Social et Gouvernance).

En 2015, Société Générale a contribué à l'émission de 6 obligations vertes pour un montant global de 2 milliards d'euros.

Ainsi, le Groupe a accompagné la Ville de Paris dans son 1er emprunt obligataire climatique. Les fonds seront utilisés pour financer des projets luttant contre les changements climatiques, en ligne avec le plan Climat et Énergie à horizon 2020 de la ville.

LA 1RE OBLIGATION VERTE À IMPACT POSITIF

En réponse aux obligations des investisseurs bas carbone, le Groupe a émis une obligation de 500 millions d'euros avec une double composante environnementale et à impact positif (Voir p 220, La finance à impact positif).

LES SOLUTIONS FINANCIÈRES AU PROFIT DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Le Groupe dédie des équipes à la recherche de solutions financières au profit de technologies nouvelles pour le climat comme le *Carbon Capture & Storage* (CCS). Elle conseille plusieurs de ces projets essentiels dans l'atténuation du changement climatique, par exemple celui de White Rose au Royaume-Uni, financé à hauteur de 300 millions d'euros dans le cadre du programme NER300 de l'Union européenne (programme visant à démontrer l'efficacité des techniques de capture et de stockage du carbone). Cette démarche élargit la gamme de solutions disponibles tout en favorisant le progrès et les expérimentations, en ouvrant la voie à l'innovation.

La Banque est par ailleurs un acteur historique du marché du carbone, référencé 2e et 5e acteur respectivement en 2014 et 2015 par *Energy Risk* sur l'ETS européen et est notée n° 1 par sa recherche sur le sujet, à la fois en 2014 et 2015.

RENFORCER LES PARTENARIATS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

En accord avec sa stratégie globale, dans les autres pays où il est présent, le Groupe s'attache à nouer et entretenir des partenariats avec les Institutions Financières Internationales (AFD, BERD, BEI, Banque

Mondiale, etc.) afin de proposer des solutions de financements en adéquation avec les besoins des entreprises et acteurs locaux qu'il accompagne, avec une attention particulière portée aux projets en faveur de la transition énergétique.

En tant qu'acteur majeur en Afrique, Société Générale accompagne le développement de ce continent en forte croissance. Le Groupe est présent dans 18 pays et compte parmi les banques internationales les mieux implantées sur le continent, avec 3 millions de clients dont 150 000 entreprises. Alors que 75 % de la population en Afrique n'a toujours pas accès à l'électricité, le rôle de la Banque est double :

- Financement de projets afin de donner accès à l'énergie aux populations des pays africains : rôle de conseil ou d'arrangeur pour 17 milliards d'euros d'investissement au cours des cinq dernières années sur toute la chaîne de valeur (financement d'équipements de génération/de réseaux de distribution/d'unités de production/conseil financier pour des grands projets d'infrastructure).
- Offres et financements verts à destination des PMI/PME et particuliers à la faveur de la multiplication par les gouvernements des efforts de promotion de l'économie verte (ex. défiscalisation de l'ENR au Burkina, volonté de rompre la dépendance vis-à-vis du pétrole en Tunisie, 6e Forum green business au Congo).

Société Générale a signé plusieurs partenariats avec des Institutions Financières Internationales (AFD, BERD, BEI, etc.), notamment sur la transition énergétique, et entend renforcer ces accords autant que possible.

- Accord avec la BEI dans le cadre du programme « France Énergies Renouvelables » pour promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables (750 millions d'euros) sur l'ensemble du territoire français entre 2014 et 2016.
- Au Sénégal, SGBS et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé une convention de 5 millions d'euros dans le cadre du programme SUNREF, une facilité pour promouvoir les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement.
- Le même type de partenariat d'un montant de 6 millions d'euros a été signé entre SGBCI et l'AFD en Côte d'Ivoire en juillet 2015. Cette ligne de financement a facilité l'octroi d'un crédit à un des *leaders* du carton ondulé dans le pays, pour financer l'achat d'un équipement en réduisant sa consommation d'énergie de 40 % et en améliorant sa capacité de production.
- En Macédoine, OBSG a mis en place avec le *Green Growth Fund* (GGF) une ligne de 4 millions d'euros pour soutenir le financement de projets liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Les relations avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) ont continué à se développer (voir p. 249, Accompagner les institutions financières et les agences de développement).

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU GROUPE

La Banque génère elle aussi, *via* son activité, des impacts sur l'environnement. Consciente de cette responsabilité, Société Générale poursuit sa politique environnementale pour compte propre qui passe par la maîtrise et l'amélioration de ses impacts directs sur l'environnement, en liaison avec ses différentes parties prenantes. En parallèle, chaque pôle d'activité et métier a également pour objectif de contribuer à la politique environnementale du Groupe en développant des initiatives propres, y compris au sein de ses lignes-métiers.

De même, les Directions de l'immobilier et de l'informatique intègrent et pilotent les aspects environnementaux de leurs activités.

Programme de réduction carbone

Le programme de réduction carbone 2012-2015 s'est achevé à fin 2015. À l'occasion de la COP 21, Société Générale s'est fixé un nouvel objectif de réduction de 20 % de ses émissions de CO_2 par occupant à horizon 2020 par rapport à 2014. L'empreinte carbone du Groupe intègre les consommations d'énergie, les déplacements professionnels, le transport des marchandises (il regroupe le transport bancaire (courriers et colis), le transport de fonds et le transport lié aux activités de déménagement), la consommation totale de papier et la consommation des *datacenters* hébergés en France.

Le programme 2012-2015 visait à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant de 11 % d'ici à fin 2015 par rapport à 2012 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ;
- augmenter l'efficacité énergétique de 13 % d'ici à fin 2015 par rapport à 2012.

À fin 2015, les émissions de GES par occupant ont été réduites de 11,4 % par rapport à 2012, dépassant l'objectif de 11 % et les consommations d'énergies ont diminué de 11,3 % par rapport à 2012 au lieu des 13 % fixées comme objectif. En effet, la baisse de consommation d'énergie par occupant de 4,3 % constatée entre 2014 et 2015 n'a pas suffi à combler le retard constaté. L'année 2015 a été particulièrement bonne en termes de réduction de CO_2 puisque l'ensemble des postes a été réduit entre 2014 et 2015. L'empreinte carbone du Groupe s'établit à 2,19 T CO_2/occ. (en baisse de 7,6 % par rapport à 2014).

Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de GES conforme au GHG Protocol (standard international). Le pilotage des informations à travers un outil de *reporting* RSE (*Planethic Reporting)* permet d'améliorer d'année en année le suivi des indicateurs environnementaux. Les données collectées *via* cet inventaire servent de base de calcul pour la taxe carbone interne.

La taxe carbone interne

Le programme de réduction carbone s'appuie sur la mise en place d'un mécanisme innovant : le paiement par chaque pôle d'activité et direction fonctionnelle d'une taxe carbone interne, selon leur empreinte carbone (10 euros/TCO_2) et l'affectation des revenus de cette taxe à des initiatives internes d'efficacité environnementale, *via* l'organisation des prix de l'Efficacité environnementale.

Ce dispositif basé sur une double incitation encourage chaque entité à :

- réduire ses émissions de CO_2 pour réduire le montant de la taxe ;
- mettre en place des initiatives d'efficacité environnementale pour lesquelles elle peut recevoir un financement.

L'objectif de ce dispositif est de montrer que les actions environnementales sont aussi des opportunités de création de valeur et d'innovation pour la Banque. La sélection est effectuée par un

Comité, qui s'assure que chaque initiative réalisée ait démontré une additionnalité environnementale et présente un intérêt économique pour le Groupe.

En 2015, 56 initiatives ont été récompensées, se partageant un montant total de 3,4 millions d'euros.

Sur les trois ans d'existence de ce dispositif, l'ensemble des 119 initiatives récompensées, portant sur l'immobilier, l'informatique, le papier, les transports ou les déchets (depuis 2015), a permis une économie récurrente annuelle de 13 millions d'euros en moyenne sur les frais généraux, de 4 700 tonnes en moyenne par an de CO_2 et de 30 GWh d'économie d'énergie en moyenne.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité environnementale

IMMOBILIER

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Avec plus de 4 millions de m² de surface en 2015, le Groupe s'est engagé, avec la mise en place d'une stratégie environnementale pour son parc immobilier, à continuellement améliorer la performance énergétique de ses immeubles.

Pour cela, il a notamment fixé un objectif de 15 % d'augmentation des performances énergétiques sur les immeubles centraux (hors agences et filiales) en 2015 par rapport à 2012. Cet objectif contribue fortement à la baisse de consommation d'énergie amorcée depuis 2007.

Plusieurs outils ont été mis en place pour atteindre cet objectif. Un outil de diagnostic environnemental (ODE) a été développé afin d'évaluer les performances environnementales du parc. Une collecte des profils environnementaux sur les immeubles de plus de 5 000 m² a été réalisée début 2015. Un *benchmark* de ces immeubles par rapport au standard immobilier du Groupe (Référentiel Bâtiment Responsable - RBR) a ainsi été effectué, permettant de déployer des plans d'actions cohérents et efficaces par pays ou par entité, et d'élever la performance énergétique de l'ensemble du parc.

Un outil de pilotage (GREEN), de suivi en temps réel des consommations énergétiques et d'eau et de la gestion des déchets d'un immeuble, est actuellement en cours de déploiement. Il a été déployé en 2015 sur les principaux immeubles centraux en France, il est utilisé pour piloter l'efficacité énergétique de ces immeubles et assurer le suivi du management de l'énergie sur l'ensemble des immeubles certifiés ISO 50001 pour une durée de trois ans (19 immeubles centraux en France qui représentent 167 GWh d'énergie consommée en 2014, année de référence).

L'outil GREEN a également été déployé aux États-Unis (un immeuble à New York), en Inde (Bangalore et Chennai), au Luxembourg, et il est en cours de déploiement dans d'autres pays d'Asie et au Royaume-Uni.

Le projet immobilier des DUNES situé à l'est de Paris, d'une surface de 89 000 m² et pouvant accueillir jusqu'à 5 500 personnes est en cours de réalisation. Il est construit selon les règles RT (Réglementation thermique 2012), en cours de certification HQE Construction et LEED, et permettra d'améliorer la performance environnementale et énergétique du Groupe, en remplacement des immeubles d'anciennes générations.

Des actions spécifiques sont également menées pour les immeubles existants, au niveau des services centraux, des réseaux d'agences et des filiales, afin de tendre vers une meilleure maîtrise des consommations et toujours plus de sobriété énergétique :

- pilotage des données de consommation : le nombre d'agences équipées d'un système de télé-comptage est de 192 à fin 2015. Dans les immeubles de Paris et région parisienne, un système de management environnemental (SME) avec intéressement aux économies d'énergie et de fluides a été mis en place avec l'exploitant. La consommation d'énergie des immeubles centraux a diminué de 1,7 % en 2015 par rapport à 2014 ;
- rénovations des immeubles : d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes sont en permanence réalisés dans les immeubles et les agences de Société Générale. Ils ont permis une réduction de la consommation d'énergie d'environ 3 GWh/an ;
- Recours aux énergies renouvelables : en 2015, 26 % de la consommation d'électricité du Groupe est d'origine renouvelable, grâce, d'une part, à la production dans nos immeubles d'énergie renouvelable (panneaux solaires et méthanisation des déchets alimentaires dans certains restaurants d'entreprise, 1,4 GWh en 2015) et, d'autre part, à l'achat de certificats verts. La Banque de Polynésie a installé une centrale hybride solaire et éolienne sur le site « Siège social et Agence Pomare » de Papeete.

Diminution de l'usage de l'eau

La consommation d'eau du Groupe est de 2 millions de m³ en 2015. La légère augmentation de la consommation par rapport à 2014 est due à une couverture plus complète des consommations.

Dans les immeubles, la gestion de l'eau se fait en concomitance avec la gestion de l'énergie. Elle est complétée par des actions de réduction de la consommation (détecteurs de présence, remplacement des climatisations à eau perdue…).

Gestion des déchets

En valorisant ses déchets, Société Générale veille à minimiser leur impact direct sur l'environnement. Au niveau Groupe, la production de déchets est estimée à enivron 16 000 tonnes en 2015, soit une baisse de 1,7 % par rapport à 2014.

L'objectif du nouveau programme de réduction carbone 2014-2020 est d'intégrer les déchets dans l'empreinte carbone du Groupe. De nombreuses actions visant l'amélioration de la gestion des déchets existent au sein du Groupe. Des efforts sont notamment faits en termes de réduction des déchets (réduction des impressions, dispositif d'éco-conception du mobilier avec le producteur), de leur réutilisation (revente du mobilier de bureau en bon état) ou de leur recyclage (gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ; méthanisation de 455 tonnes de déchets alimentaires dans certains immeubles en région parisienne ayant permis une production de 160 MWh d'énergie thermique ; recyclage des déchets papiers au sein des réseaux d'agences –1 265 tonnes de papiers et 150 tonnes de cartons recyclés traitées par le secteur adapté).

INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

La Direction informatique s'est dotée d'une stratégie environnementale permettant une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans la gestion de son parc. Cette stratégie se décline en deux axes : l'amélioration du pilotage des données de consommation d'énergie des équipements et l'intégration systématique des aspects environnementaux dans la conception et la gestion des projets.

Plusieurs leviers d'actions sont utilisés pour réduire l'empreinte environnementale du parc informatique du Groupe :

- consolidation : une stratégie forte de consolidation du nombre de d*atacenters* en augmentant leur taux d'occupation et une systématisation des solutions « *Cloud* » tant interne qu'externe avec un objectif de virtualisation de 80 % des applications en 2020 ;
- généralisation du *pull printing* et un objectif « zéro papier » à l'horizon 2020 grâce au programme *digital for all* ;
- réduction des déplacements grâce à la mise en place de nouvelles technologies de visioconférence, de *soft phonie* et au télétravail ;
- veille technologique : identification des technologies les plus performantes sur le plan environnemental, dans une démarche continue d'amélioration des équipements ;
- analyse annuelle des équipements : identification des équipements obsolètes ou inutiles afin d'éviter le gaspillage énergétique.

En 2015, 13 initiatives sur 56 recompensées ont pu bénéficier d'un financement d'efficacité environnementale (voir p. 228, La taxe carbone interne). Elles ont permis de réaliser une économie de 11,3 GWh/an.

TRANSPORTS

Société Générale a mis en place depuis plusieurs années des actions permettant de réduire l'impact environnemental des déplacements personnels et professionnels ainsi que du transport de marchandises.

TRAJETS PROFESSIONNELS

En 2015, les collaborateurs du Groupe ont parcouru 504 M km en train, avion et voiture, ce qui correspond à 3 358 km par occupant. Le Groupe enregistre ainsi une légère baisse de 0,5 % de ses déplacements par occupant par rapport à 2014, avec une augmentation des kilomètres en voiture de moins en mois émettrices de CO_2 et une baisse des distances parcourues en avion et en train.

La Direction des achats du Groupe, en collaboration avec les entités du Groupe en France, s'efforce depuis quatre ans de réduire l'empreinte carbone du Groupe en référençant les véhicules les moins émetteurs du marché. Afin d'accélérer son action et d'atteindre l'objectif ambitieux de réduction de ses émissions de CO_2, le projet « EdisOn » a été lancé avec l'objectif de 5 % de véhicules électriques dans le parc automobile du Groupe à horizon trois ans. À fin 2015, 27 nouveaux véhicules électriques ont été commandés par les directions régionales du réseau. Afin de poursuivre cette croissance, la Direction des achats a décidé de lancer au second trimestre 2015 un projet de référencement de bornes de recharges électriques permettant d'avoir des conditions commerciales optimales pour les achats d'infrastructures des recharges pour l'ensemble du Groupe.

Elle incite également au déploiement de bonnes pratiques, comme le partage des véhicules de service et l'application d'un seuil de 10 000 km/an en dessous duquel une alternative à la voiture individuelle doit être envisagée.

TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL ET TÉLÉTRAVAIL

Des actions ciblées sont déployées afin de promouvoir les solutions alternatives à l'utilisation individuelle de véhicules. Au siège, une plateforme de covoiturage et un service d'auto-partage sont en place. Des actions existent également dans les filiales. CGI et ALD International ont notamment mis à disposition de leurs salariés des vélos et vélos à assistance électrique, utilisés pour les déplacements pendulaires ainsi que certains trajets professionnels.

La mise en place de solutions de télétravail dans plusieurs entités du Groupe contribue également à la limitation des déplacements quotidiens. 5 000 personnes sont concernées par le télétravail dont la moitié en France (voir p. 237, Développement de nouveaux modes de travail et d'organisation).

PAPIER

Le papier est le premier consommable utilisé par les activités de services. Il représente un enjeu économique significatif et un thème environnemental sensible (gestion des déchets, lutte contre le changement climatique et la pollution).

Il s'agit d'une préoccupation constante pour le Groupe et de plus en plus d'initiatives sont mises en place afin de rationaliser la consommation qui s'élève à 16 545 tonnes en 2015. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2014 (- 6,4 %). La consommation de papiers de bureau est en baisse depuis 2007. En 2015, elle est de 54,5 kg par occupant, soit en baisse (-6 %) par rapport à l'année précédente. Le papier recyclé représente désormais 48 % du papier de bureau consommé, en hausse de 20 % par rapport à 2014.

Les progrès accomplis sont le fruit de diverses actions menées à travers le Groupe, tels que le bon usage des imprimantes, la dématérialisation des supports papiers vers des supports numériques et l'utilisation de papier recyclé. À titre d'exemple, les actions récompensées par les prix de l'Efficacité environnementale depuis trois ans dans la catégorie « Papier » – ne représentant qu'une partie des actions en place au niveau du Groupe – permettent une économie récurrente annuelle moyenne sur les trois ans de 101 tonnes de papier.

Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'environnement, Société Générale a non seulement adhéré à Ecofolio[1] mais a également soutenu sa création en devenant actionnaire aux côtés d'autres entreprises représentatives des différents secteurs de l'économie. Depuis 2012, elle siège au Conseil d'administration de cet éco-organisme. Elle promeut à travers l'éco-organisme l'économie circulaire.

BIODIVERSITÉ

Au sein de ses filiales à l'étranger, des initiatives de sensibilisation à la conservation de la biodiversité et au maintien des écosystèmes se multiplient. C'est notamment le cas de SGAL en Albanie, de DeltaCredit en Russie, de SGCB en Nouvelle-Calédonie, de ALD Automotive au Brésil et en Hongrie qui participent à des opérations de reforestation et soutiennent des programmes de préservation de la biodiversité.

(1) La législation française impose depuis 2006 aux émetteurs d'imprimés graphiques (publicités, presse gratuite d'annonces, presse d'entreprise, etc.) de participer au financement de leur recyclage, de leur valorisation et de leur élimination par les collectivités territoriales. EcoFolio, société privée agréée par les pouvoirs publics, a été créée en 2007 pour permettre aux entreprises de respecter cette obligation.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	Unités	2015	2014	Année de réf. 2012[2]
Politique générale en matière environnementale				
Nombre total de collaborateurs du Groupe[1]	**Employés**	**146 492**	**148 324**	**149 812**
Nombre total d'occupants recensés dans le reporting	**Occupants**	**153 512**	**152 391**	**143 464**
Couverture du périmètre de collecte	%	100 %	99 %	89 %
Surface totale recensée	m^2	4 029 343	4 046 680	3 921 013
Pollution et gestion des déchets				
Déchets	**Tonnes**	**16 071**	**16 346**	**15 503**
Couverture[3]	%	90 %	86 %	62 %
Déplacements professionnels	**M de km**	**504**	**508**	**437**
Couverture[3]	%	98 %	99 %	90 %
Déplacements professionnels par occupant	**Km**	**3 358**	**3 374**	**3 101**
Avion	M de km	238	248	168
Train	M de km	49	52	51
Voiture	M de km	217	207	219
Utilisation durable des ressources				
Consommation d'eau	**M de m^3**	**2,00**	**2,01**	**1,64**
Couverture[3]	%	98 %	94 %	71 %
Consommation totale de papier[4]	**Tonnes**	**16 545**	**17 676**	**17 249**
Couverture[3]	%	100 %	100 %	91 %
Consommation totale de papier par occupant	Kg	108	116	125
Consommation de papier de bureau	**Tonnes**	**8 367,36**	**8 856,41**	**8 774,43**
Couverture[3]	%	100 %	100 %	89 %
Consommation de papier de bureau par occupant	**Kg**	**54,5**	**58,1**	**63,4**
dont papier de bureau recyclé	%	48 %	38 %	38 %
Consommation totale d'energie	**GWh**	**861**	**904**	**916**
Couverture[3]	%	100 %	100 %	90 %
Consommation totale par occupant	KWh	5 661	5 915	6 385
Consommation totale d'électricité	GWh	617	635	666
Consommation d'électricité par occupant	KWh	4 052	4 151	4 640
Production d'électricité d'origine renouvelable	**MWh**	**1 432**	**304**	**434**
Consommation d'énergie des datacenters[5]	GWh	99	111	213
Changement climatique				
Émissions de GES[6]	**T CO_2 e**	**326 377**	**355 079**	**346 416**
Couverture[3]	%	97 %	98 %	98 %
Émissions de GES par occupant	**T CO_2 e**	**2,19**	**2,37**	**2,47**
Émissions de GES évitées[7]	T CO_2 e	32 815	17 898	32 736
SCOPE 1[8]	T CO_2 e	30 839	33 035	32 702
SCOPE 2[9]	T CO_2 e	202 418	215 927	216 046
SCOPE 3[10]	T CO_2 e	93 121	106 117	97 668

(1) Les enjeux environnementaux du Groupe concernent un périmètre plus vaste que les entités consolidées. Ce chiffre inclut les employés hors périmère RH et financier des filiales suivantes : Ald Automotive Brazil, Ald Automotive India, Ald Automotive Turkey, Ald Automotive Ukraine, Concilian France et SG Mauritanie. Ces filiales ne sont pas consolidées au niveau Rh et financier.

(2) Afin d'assurer la comparabilité des données, l'année de référence a été changée pour prendre en compte l'intégration de Newedge et afin de présenter les indicateurs environnementaux sur un périmètre constant. Les données historiques ont été retraitées de la manière suivante :

– les nouveaux indicateurs intégrés au calcul des émissions de CO_2 ont également été intégrés aux données historiques.

Ces retraitements ne corrigent pas les variations liées à la croissance ou à la réduction de l'activité au sein même des entités.

(3) La couverture représente les entités ayant contribué à la donnée au prorata de leur effectif (ETP - Équivalent temps plein).

(4) Inclut le papier de bureau, les documents destinés à la clientèle, les enveloppes, les relevés de comptes et les autres types de papier.

(5) Inclut les *datacenters* propres et hébergés en France. Seule la consommation d'énergie des *datacenters* propres est comptabilisée dans l'électricité totale.

(6) Gaz à effet de serre (GES).

(7) Émissions de CO_2 évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable.

(8) Comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et les fuites de gaz fluorées.

(9) Comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie.

(10) Comprend les émissions de GES de la consommation l'ensemble du papier, les déplacements professionnels, le transport marchandise et les consommations d'énergie des datacenters hébergés en France.

4. EMPLOYEUR RESPONSABLE

EMPLOI

15 155 CDI recrutés dans le monde

23 385 mobilités internes

DÉVELOPPEMENT

25,2 heures de formation par collaborateur

CULTURE

4 valeurs pour façonner les comportements au service des clients

DIVERSITÉ

59 % de femmes dans le Groupe

122 nationalités

50 % de femmes au Conseil d'administration

1 Accord Cadre International sur les Droits Fondamentaux et **1** Charte « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie »

Société Générale a pour ambition de devenir la banque relationnelle de référence. Au service des clients, cette ambition inspire la politique de Ressources Humaines du Groupe, qui établit un lien étroit entre l'humain et la stratégie, la culture d'entreprise et la performance. C'est pourquoi, afin d'appréhender au mieux les enjeux des métiers et les évolutions de l'environnement, les priorités stratégiques RH consistent à :

- Accompagner les métiers du Groupe, en pleine transformation. Le paysage bancaire est en profonde mutation : l'évolution des attentes des clients et des parties prenantes, l'émergence des nouvelles technologies et l'encadrement réglementaire transforment les métiers de Société Générale et les compétences requises pour les exercer. Le Groupe doit anticiper les compétences dont ses métiers auront besoin à moyen et long terme et celles en attrition. Il doit également permettre aux collaborateurs de développer leur employabilité *via* la formation et l'élaboration de parcours professionnels pertinents, tout en recrutant les meilleurs profils pour les métiers en croissance ou naissants. Enfin, la transition numérique ouvre la voie à de nouveaux modes de travail, de nouvelles interactions en interne et avec les clients. Il s'agit dès lors pour Société Générale de saisir cette opportunité pour se développer et développer ses collaborateurs. Cette capacité d'adaptation des compétences et des modes de travail est décisive pour la pérennité des métiers.
- Développer une culture de banque relationnelle, fondée sur des valeurs communes. La culture d'entreprise de Société Générale est fondée sur ses valeurs (esprit d'équipe, innovation, engagement, responsabilité), les comportements et les compétences qu'elles inspirent et la conduite à mener dans l'exercice des métiers. Elle a été façonnée par plus de 150 ans d'histoire, au service des clients. Le client est placé au centre des préoccupations de chacun, et les valeurs fondamentales du Groupe guident les actions de chaque collaborateur ; le nouveau *Leadership Model* Société Générale y contribue, notamment par son ancrage dans l'ensemble des processus RH. C'est cette culture d'entreprise qui rend le groupe Société Générale unique et lui permet de répondre de façon pertinente aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes.
- Favoriser l'engagement des collaborateurs. La Direction des ressources humaines porte une attention spécifique à l'engagement des collaborateurs, qui est intrinsèquement lié à la performance des équipes. Reconnaître la contribution de chacun à la performance sur le long terme du Groupe, veiller à la qualité de vie au travail et s'appuyer sur la force de la diversité des équipes sont autant d'éléments essentiels pour lier les collaborateurs à l'entreprise et gagner en efficacité.

LES ÉQUIPES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNERALE À FIN 2015

À fin 2015, Société Générale comptait 145 703 collaborateurs(1), soit une baisse de l'effectif total de 1,7 % par rapport à 2014. Ces effectifs correspondent à 131 715 Équivalents Temps Plein (ETP)(2).

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	145 703	148 322	147 682	154 009	159 616	155 617

(1) Nombre total de collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou en Contrat à Durée Déterminée (CDD), incluant les contrats d'alternance, qu'ils soient présents ou absents.

(2) Tel que détaillé dans le chapitre 2, p. 60.

Répartition géographique

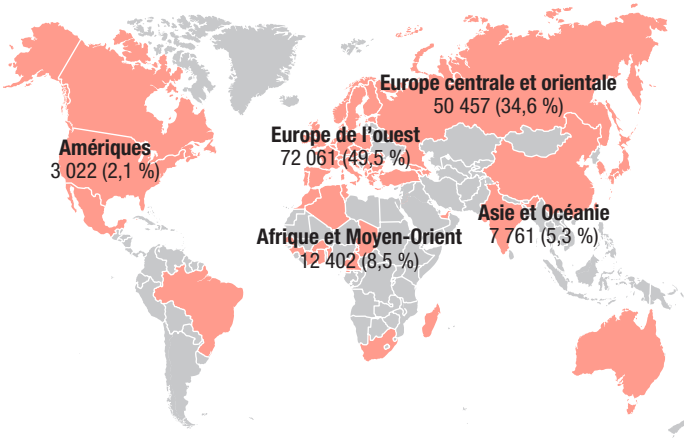

145 703 collaborateurs répartis dans 66 pays, dont :

- France métropolitaine (40,3 %, soit 58 712 personnes, dont 43 228 pour Société Générale SA) ;
- Russie (13,6 %) ;
- République tchèque (6,7 %) ;
- Roumanie (6,3 %).

Diversité des pays d'implantation :

- 10,5 % des effectifs dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires (tranche inférieure)(1) ;
- 11,6 % dans des pays à revenus moyens(2).

Répartition par pôles d'activités

En 2015, les variations les plus significatives des effectifs reflètent les transformations ou adaptations du Groupe à son environnement. Elles se traduisent différemment selon les pôles d'activités :

- pour le pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux, la baisse de 6,5 % des effectifs est liée à la rationalisation des effectifs en Russie (contraction de 21 % des effectifs de Rosbank) en ligne avec la stratégie annoncée en 2014 et dans un environnement contraint, au retrait en cours des activités de crédit à la consommation au Brésil (près de 1 000 collaborateurs en moins), et à un ajustement du périmètre de consolidation ;
- pour le pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, l'augmentation des effectifs de près de 10 % est principalement due à l'intégration effective de la filiale Newedge, acquise en 2014 (environ 2 000 collaborateurs) ;
- pour le pôle de Banque de détail en France, la contraction des effectifs de 1,5 % s'explique notamment par des départs en retraite non remplacés au sein du réseau Société Générale ;
- pour les directions centrales du Groupe, l'augmentation de 11 % des effectifs est due notamment à la montée en puissance d'équipes informatique et conformité, pour soutenir l'adaptation du Groupe aux évolutions technologiques et aux exigences réglementaires.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLES D'ACTIVITÉS (EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE HORS PERSONNEL INTÉRIMAIRE)

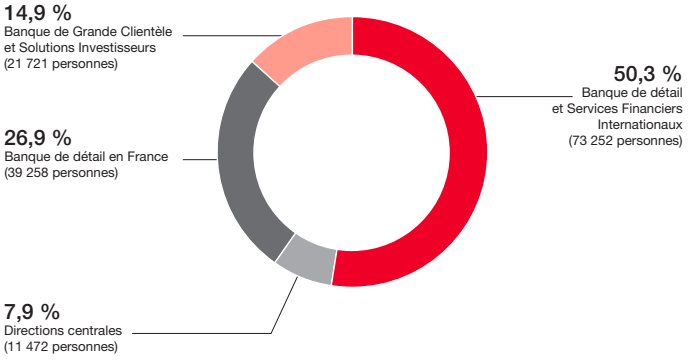

(1) Tels que définis par la Banque Mondiale : « Low-income + Lower-middle income economies ($4,125 or less) » notamment Côte d'Ivoire, Ghana, Géorgie, Inde, Madagascar, Maroc.

(2) Tels que définis par la Banque Mondiale : « Upper-middle-income economies ($4,126 to $12,735) », notamment Algérie, Brésil, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Tunisie.

RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE PAR STATUT

	2015	2014
Effectif total en contrat à durée indéterminée (CDI) au 31 décembre	135 050	136 759
Effectif total en contrat à durée déterminée (CDD) (y compris alternants) au 31 décembre	10 653	11 563
Personnels intérimaires	10 891	11 028
Main-d'œuvre extérieure[1]	6 850	6 989

(1) Moyenne mensuelle en 2015 pour Société Générale SA en France. Le recours à la main-d'œuvre extérieure pour la sous-traitance concerne principalement des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, la restauration collective, l'entretien des locaux.

ACCOMPAGNER DES MÉTIERS QUI SE TRANSFORMENT

Le métier de banquier s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de profonds changements tant économiques, réglementaires que technologiques. La politique de Ressources Humaines du Groupe accompagne cette transformation afin que chacun des métiers du Groupe dispose des compétences requises pour servir les besoins de ses clients, tout en permettant aux collaborateurs de développer leur employabilité sur le long terme.

Anticiper et accompagner les évolutions des métiers

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES, UN OUTIL CLÉ

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) mise en place depuis 2013 est un outil clé d'accompagnement des évolutions actuelles et à venir pour les métiers du Groupe : elle correspond à une démarche stratégique de pilotage qui permet au Groupe de se doter des compétences dont ses métiers auront besoin à moyen et long terme. Cette démarche s'appuie sur des politiques RH adaptées, notamment en matière de formation ou de pourvoi de postes. Elle donne aux collaborateurs les moyens de confronter leurs motivations et ambitions aux nouveaux besoin de l'organisation.

Cette démarche GPEC est commune au Groupe et se décline selon trois niveaux :

- une vision macro-prospective à trois-cinq ans, visant à anticiper les tendances qualitatives marquantes sur des métiers clés en transformation ou pour lesquels le Groupe a des difficultés à pourvoir les postes ; elle s'appuie sur le plan stratégique du Groupe et les tendances/le contexte du marché ;
- un plan de gestion prévisionnelle à un an, en lien avec le plan opérationnel de chaque ligne-métier ; il permet d'élaborer les plans de développement collectif, de mobilité et de recrutement pour l'année ;
- un plan de développement individuel pour chaque collaborateur, à relier aux processus de gestion individuelle (formation, évolution professionnelle) et de gestion de la performance.

Par le biais de l'Observatoire des métiers Société Générale mis en place depuis 2013, la Banque a contribué à 10 études avec l'Observatoire de la branche (AFB - Association Française des Banques) ; dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'impact du numérique sur les métiers de la banque.

UNE DYNAMIQUE DE L'EMPLOI QUI RÉPOND AUX ÉVOLUTIONS DU GROUPE

MOUVEMENTS : ENTRÉES ET SORTIES

	2015	2014
Recrutements en CDI	15 155	16 061
Recrutements en CDD (alternants inclus)	9 627	9 753
Départs de salariés en CDI	19 402	18 212
Turnover des CDI[1]	14,4 %	13,3 %

(1) Taux de sortie des collaborateurs en CDI (rapport entre l'ensemble des départs de CDI et l'effectif de fin de période en CDI).

RECRUTEMENT : ATTIRER LES TALENTS DONT LE GROUPE A BESOIN

Au cours de l'exercice 2015, les recrutements du Groupe se répartissent ainsi :

- 15 155 contrats à durée indéterminée (CDI), dont 50,6 % de femmes ;
- 9 627 contrats à durée déterminée (CDD), dont 67,3 % de femmes.

En France, Société Générale a recruté :

- 3 901 CDI (dont 2 541 pour Société Générale SA en France) ;
- 3 859 CDD (contrats d'alternance inclus).

La politique de recrutement et d'attraction des talents se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des contextes propres aux différentes zones géographiques.

Premier espace d'interaction avec les candidats, le site *careers.societegenerale.com* offre un processus de recrutement unifié pour le Groupe au sein de 20 pays. En 2015, 341 000 candidatures ont transité par le site *Careers,* pour plus de 3,4 millions de visites.

DÉPARTS ET TURNOVER

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 19 402 pour le Groupe en 2015, correspondant à un taux de turnover global des CDI pour le Groupe de 14,4 % (en augmentation de 1,1 % par rapport à 2014). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (49 %), les licenciements (38 %, dont 60 % dans les entités russes) et les départs en retraite (10 %).

Le **taux de turnover volontaire des CDI** (dû aux seules démissions) est de 7 % (contre 8,4 % en 2014). Celui-ci ressort à 5,2 % hors entités russes (où les taux de turnover traditionnellement élevés s'ajoutent à d'importants ajustements structurels), avec des taux particulièrement contenus sur des pays clés comme la France (3,3 %) ou la République tchèque (3,6 %). Le turnover volontaire varie néanmoins selon les métiers et zones géographiques : les places financières fortement concurrentielles (notamment en Asie) et les pays avec un marché de l'emploi dynamique affichent des taux de turnover volontaires plus élevés que la majeure partie des entités du Groupe. Des actions spécifiques et ciblées y sont entreprises afin de retenir les meilleurs talents.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR ANCIENNETÉ(1)

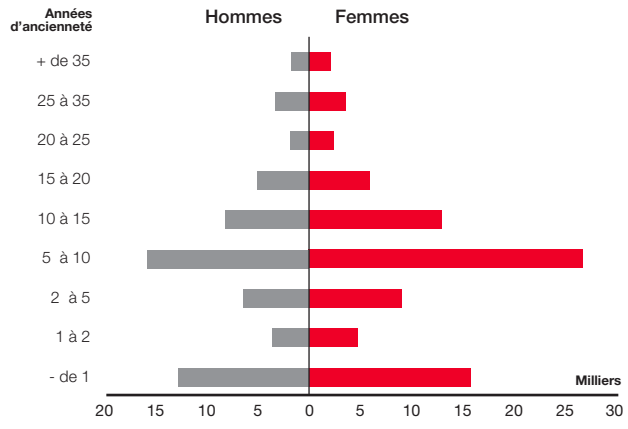

(1) Données au 31.12.2015 sur 98 % du périmètre Groupe.

D'après l'analyse du graphe ci-dessus, la moyenne globale de l'ancienneté dans le Groupe s'établit à 9,2 années.

UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE PORTÉE À L'INTÉGRATION DES JEUNES

L'un des enjeux RH de Société Générale est l'attraction, le recrutement et la rétention des meilleurs talents, notamment juniors, dont les acquis académiques correspondent aux besoins en compétences du Groupe. C'est pourquoi la Banque est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Ainsi :

- à fin 2015, près de 3 300 alternants et VIE étaient en poste dans les entités françaises du Groupe, des chiffres en ligne avec les impératifs légaux. Au total, 5 056 alternants ont été reçus pendant l'année dans l'ensemble du Groupe ;
- au cours de l'exercice 2015, 3 990 stagiaires ont été accueillis en France (filiales incluses). Ces stages, qui s'inscrivent systématiquement dans le cadre d'un cursus pédagogique, sont pour la plupart obligatoires pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent aux étudiants une immersion dans le monde de l'entreprise, tout en bénéficiant de l'accompagnement et du suivi de leur maître de stage. À l'échelle mondiale, ce sont 11 094 stagiaires que le Groupe a accueillis dans l'année.

Les anciens stagiaires, VIE (volontaires internationaux en entreprise) et alternants de Société Générale représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés. Afin d'attirer les meilleurs profils et fidéliser les jeunes diplômés qui alimenteront ce vivier, Société Générale a par exemple mis en place :

- de nombreux partenariats avec les écoles et formations supérieures dans le monde. En France et en Europe, par exemple, le Groupe est partenaire de plus de 50 écoles et formations supérieures (formations universitaires, ingénieurs ou commerce) ;
- des événements de recrutement « 1 contrat en 1 jour », qui permettent aux candidats de signer un contrat d'alternance en une journée ;
- le financement de programmes d'enseignement et de travaux de recherche par le biais de 11 chaires, avec un engagement de 1,5 million d'euros en 2015 (ex : Chaire Énergie & Finance avec HEC, Chaire Risques Financiers avec Polytechnique, l'UPMC et l'École Nationale des Ponts et Chaussées) ;
- les programmes d'accompagnement et de développement *GenerationNext* (stagiaires, VIE & apprentis) et *Junior Programme* (jeunes diplômés), au sein du pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs ; véritables tremplins internes (développement du réseau professionnel, mentorat, découverte approfondie des métiers, séminaires de formation etc.), ces programmes comptent chacun plus de 1 500 membres à travers le monde ;
- la promotion du concours de l'Inspection générale. L'édition 2015 de ce concours a permis à 34 jeunes diplômés de 13 nationalités différentes de rejoindre l'Inspection générale du Groupe.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les sensibilisant dès les premiers contacts aux enjeux et responsabilités du secteur bancaire et à la réalité de ses métiers. Elles traduisent également la volonté du Groupe d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel et de leur transmettre des clés de compréhension de leur futur environnement professionnel.

LA MOBILITÉ INTERNE, VECTEUR DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSFORMATION

La volonté de Société Générale est de développer une politique de mobilité interne active et efficace afin de favoriser l'adaptation permanente des compétences des collaborateurs aux évolutions rapides de l'environnement économique, réglementaire ou technologique.

En 2015, le taux de mobilité interne au Groupe s'établit à 17 % avec l'enregistrement de 23 385 mouvements dans le monde. Au total, plus de 60 % des postes en CDI ont été pourvus par mobilité interne au cours de l'année.

Pour Société Générale SA en France, la mobilité interne est pilotée par le Campus Métiers Mobilité qui centralise les postes à pourvoir pour les pôles d'activités[1] et les directions centrales. Il offre aux collaborateurs une plus grande visibilité sur les opportunités internes et leur donne la priorité pour le pourvoi de postes. Au total, plus de 8 700 mouvements ont été réalisés chez Société Générale SA en France en 2015 (soit un taux de mobilité de 21 %), dont 2 500 par le biais du Campus Métiers Mobilité.

À l'échelle du Groupe, la cartographie réalisée depuis 2013 sur l'ensemble des métiers et l'identification des passerelles possibles entre différents métiers permet de mieux orienter les collaborateurs dans les mobilités ouvertes. Un intranet « Métiers » leur offre la possibilité de simuler différents parcours pertinents en fonction de leur expérience. Par les opportunités d'évolution interne offertes, cette politique de mobilité favorise également la fidélisation des collaborateurs, particulièrement attachés au Groupe : le Baromètre Employeur 2015 a mesuré en effet un taux de fierté d'appartenance au groupe Société Générale de 84 % de la part de ses collaborateurs (+6 points par rapport à 2013).

La mobilité internationale est également favorisée, soutenant ainsi la dimension interculturelle de l'entreprise. À fin 2015, le Groupe comptait environ 1 000 salariés en mobilité internationale (tous pays d'origine et de destination confondus) dont 60 % au sein du pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (Londres, New York, Singapour, Hong Kong…), 30 % au sein du pôle de Banque de détail et Services Financiers Internationaux (principalement sur le continent africain et en Europe de l'est) et 10 % dans les directions centrales. En parallèle, la Banque développe des missions internationales de courte durée (« *short term assignments* » de quelques mois) pour des collaborateurs travaillant au sein d'équipes internationales ; plus souples qu'un contrat d'expatriation, ces missions permettent d'accroître les synergies et de fluidifier les relations au sein d'équipes multiculturelles. L'expérimentation réalisée au sein de la Direction des systèmes d'information du pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs depuis mi-2014 a été plébiscitée par les collaborateurs concernés.

Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs

ADAPTER LA POLITIQUE DE FORMATION AUX BESOINS DES MÉTIERS ET DES CLIENTS

Société Générale consacre des efforts importants au sujet de la formation pour permettre à ses collaborateurs de développer leurs compétences et leur employabilité, en prenant en compte les besoins de l'entreprise, ceux de ses clients et leurs évolutions futures. Les orientations stratégiques de la formation sont analysées et priorisées par le Comité de formation (*Learning Board*), composé de membres du Comité exécutif et du Comité de direction. En 2015, l'accent a été mis sur :

- la refonte des formations managériales en lien avec le *Leadership Model* du Groupe (voir p. 238) ;
- le développement de solutions innovantes pour diffuser les savoirs, notamment grâce au digital (voir p. 237) ;
- la poursuite des dispositifs spécifiques d'accompagnement.

En 2015, 77 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation, pour près de 4 millions d'heures dispensées, dont 14 % réalisées à distance (*e-learning,* classes virtuelles, etc.), ce qui représente en moyenne 25,2 heures de formation par salarié (contre 24,4 en 2014). Au total, 93 millions d'euros ont été consacrés aux dépenses de formation (3 % de plus qu'en 2014, du fait notamment de l'intégration des formations de Newedge et de l'augmentation du recours à l'alternance, cf. p. 235). La majeure partie des formations dispensées est liée aux expertises métiers, avec une dominante technique ; l'autre partie de ces formations concerne des modules transverses au Groupe, notamment sur les volets suivants : maîtrise des risques, réglementaire, managérial, comportemental et développement personnel.

DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS ET PROFESSIONNALISATION DES FILIÈRES MÉTIERS

Les parcours de développement et de professionnalisation des filières ont poursuivi leur essor en 2015. Destinés à accroître les compétences et les connaissances, ces programmes sont regroupés au sein d'académies, qui offrent un accompagnement renforcé et permettent d'aligner les pratiques à l'international. Parmi les initiatives en place, on peut citer :

- le programme de la ***Bankers Academy***, animé par des Banquiers Conseils et experts internes sur le conseil aux Grandes Entreprises, et destiné à des collaborateurs expérimentés sur des fonctions commerciales, provenant de l'ensemble du Groupe ;
- le cursus certifiant en standard international de la ***Retail Banking*** Academy, reconnu par le Chartered Bankers Institute et destiné aux managers stratégiques et commerciaux de Banque de détail ;
- les ***FAC (Favoriser l'Acquisition des Compétences)*** destinés aux profils commerciaux (agences, télé-conseillers) du pôle de Banque de détail en France dès leur prise de poste. Leurs modules de formation couvrent les aspects comportementaux, techniques, métiers et risques associés ;
- la ***HR Academy***, qui permet de diffuser le modèle opérationnel RH et renforce le professionnalisme des *HR Business Partners* (DRH et gestionnaires RH) et des experts RH en France comme à l'international.

PROMOTION INTERNE : CURSUS CADRE ET PASSERELL'E

Vecteurs d'employabilité et de promotion interne en France, les dispositifs historiques du Cursus Cadre et de Passerell'E se sont poursuivis en 2015, sous un format intégrant plus de travail collaboratif, facilité notamment par les outils digitaux :

(1) À l'exception des mouvements internes au Réseau de Banque de détail en France, pilotés de façon décentralisée compte tenu de son organisation et de sa répartition géographique.

- le Cursus Cadre est un parcours de formation d'une durée de dix-huit mois, qui permet à des collaborateurs à fort potentiel d'accéder au statut de « cadre », les préparant ainsi à assumer des responsabilités élargies et, le cas échéant, à encadrer une équipe ;
- le dispositif Passerell'E, permet aux collaborateurs de développer pendant dix mois leurs compétences afin d'accéder au niveau E de la classification bancaire.

Au total, en 2015, 380 collaborateurs de Société Générale SA en France ont bénéficié avec succès des parcours Cursus Cadre et de Passerell'E.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Les évolutions technologiques ont transformé les usages vers plus de mobilité et créé de nouvelles façons d'interagir. Ces évolutions, soutenues par des efforts spécifiques de recrutement sur les profils informatiques, ont un impact direct sur les métiers du Groupe : évolution de la relation et des interactions avec les clients et les prospects, transformation des produits et des services ou encore transformation des modèles opérationnels et de l'environnement de travail des collaborateurs.

DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DIGITALE

En 2014, Société Générale a lancé le programme *Digital for All :* son objectif était de s'appuyer sur l'ensemble des collaborateurs pour accélérer la transition numérique de la Banque en encourageant l'appropriation par tous des outils numériques. Aujourd'hui, la majeure partie des collaborateurs du Groupe dans le monde bénéficient sur leur poste fixe d'outils collaboratifs et 70 000 tablettes leur ont été distribuées. Celles-ci proposent un ensemble d'outils applicatifs facilitant le travail quotidien de chacun. La diffusion de cette culture digitale a été facilitée par une communauté d'*early adopters*, équipés en amont du déploiement du projet afin de pouvoir partager ensuite de bonnes pratiques sur les usages digitaux ; de plus, de nombreux événements internes (conférences, hackathons…) sont autant d'occasions pour les collaborateurs de s'ouvrir aux innovations digitales.

Société Générale a par ailleurs confirmé sa position de 4e entreprise du CAC 40 en termes de maturité digitale lors de la 2e édition du palmarès annuel eCAC40 dirigé par *les Échos Business* et Gilles Babinet.

DIGITALISATION DE LA FORMATION

Société Générale s'est engagé dans une stratégie ambitieuse afin de repenser la formation à l'heure du numérique. De nouvelles modalités émergent au sein du Groupe et offrent aux collaborateurs la possibilité de se développer sur les thèmes qu'ils peuvent choisir, à leur rythme et depuis le lieu de leur choix (sur les outils nomades ou à partir d'un bureau virtuel, par exemple). En 2015, le Groupe a notamment mis à disposition des collaborateurs :

- 4 MOOCs[1] : sur le digital, la gestion de projet, l'analyse financière, les risques et la conformité. Par le biais de nombreux auto-tests, vidéos et interactions avec des communautés d'apprentissage, ils permettent aux collaborateurs d'approfondir les différentes thématiques proposées ;
- plus de 100 vidéos d'autoformation sur intranet (culture générale économique et bancaire, protection des données, tutoriels informatiques, épargne salariale, contrôle de gestion…) ;
- 1 900 heures de formation réalisées dans des classes virtuelles, permettant sur des formats synthétiques et percutants (1 à 2 heures), de bénéficier de l'interactivité nécessaire au partage de pratiques, tout en limitant les déplacements ;
- près de 100 nouveaux modules de *Rapid Learnings*[2], conçus de façon réactive et ciblée par les experts Société Générale en France comme à l'international, grâce à une solution déployée au sein du Groupe depuis 2012.

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL ET D'ORGANISATION

TÉLÉTRAVAIL ET REDÉFINITION DES ESPACES DE TRAVAIL

Le **télétravail** répond à un double besoin : innover dans les modes de fonctionnement à l'ère digitale et contribuer à une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des collaborateurs. C'est par conséquent un facteur de motivation (taux de satisfaction de 98 % pour les personnes qui le pratiquent en France), de responsabilisation et un levier de performance, que plusieurs entités du Groupe expérimentent au travers de modalités appropriées au contexte local. À fin 2015, le nombre de télétravailleurs réguliers au sein du Groupe a quasiment triplé par rapport à 2014, passant de 1 800 à près de 5 000 personnes, dont la moitié chez Société Générale SA en France. Le télétravail est également répandu au Royaume-Uni (près de 800 collaborateurs concernés), en République tchèque (500), en Russie (300) ainsi qu'en Allemagne, Belgique et Roumanie (200 chacun).

Par ailleurs, le Groupe expérimente de nouvelles façons d'appréhender les espaces de travail, favorisant le nomadisme, les échanges et la coopération. L'implication des collaborateurs dans le processus de conception (lors de déménagements notamment) facilite l'appropriation des lieux dans des espaces plus modulables et moins formels. C'est le cas par exemple au Luxembourg, à Londres, à New York, et prochainement à Val-de-Fontenay où le nouveau complexe immobilier « les Dunes » accueillera en 2016 l'ensemble des équipes IT d'Ile-de-France. Ce technopôle de l'est parisien sera l'occasion d'expérimenter le *FlexWork*, dont le principe est de permettre à chacun de choisir son espace de travail en fonction de ses besoins du moment, aussi bien dans les locaux de Société Générale qu'à l'extérieur.

EXPÉRIMENTATION DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL

La démarche d'*open innovation* engagée par le Groupe en 2015 offre l'opportunité aux équipes de collaborer avec l'écosystème innovation externe (*startups*, *fintech*, experts) pour gagner en créativité, agilité et rapidité dans le développement des projets. Outre la promotion de méthodes de travail alternatives (le travail en équipe restreinte -*pizza team*-, l'amélioration continue par la méthode *Test & Learn* ou l'expérience utilisateur), le Groupe encourage l'immersion des équipes dans des communautés innovantes qui leur permettent de confronter leurs idées à des experts de cet écosystème. Société Générale

(1) Massive Open Online Course – cours en ligne ouvert massivement.

(2) Modules *e-learning* de 15 à 20 minutes conçus en interne par les experts métier.

s'appuie donc sur la force et la capacité d'innovation collective interne et externe pour réinventer le métier de banquier.

En Afrique, la démarche d'*open innovation* s'est illustrée en 2015 par la création de la *PanAfrican Valley Community*, qui implique les *Talents Stratégiques* (voir p. 239) des filiales de 14 pays d'Afrique. Par des échanges quotidiens multimodaux (réseaux sociaux, événements, conférences téléphoniques…) et des interactions régulières avec les acteurs locaux innovants, les membres de cette communauté deviennent acteurs de la transformation de la Banque en Afrique, mobilisés sur des projets concrets, correspondant aux enjeux des métiers sur le continent.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE BANQUE RELATIONNELLE, FONDÉE SUR DES VALEURS COMMUNES

Engager les équipes autour des valeurs du Groupe

Société Générale veut être la banque relationnelle de référence, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Pour transformer cette ambition en réalité, il ne suffit pas de faire de la satisfaction clients une priorité : il faut que le client soit réellement au centre des préoccupations de chacun. Cela implique pour les collaborateurs de travailler ensemble, quel que soit le métier exercé dans le Groupe, avec un objectif partagé : le client.

Pour y parvenir, Société Générale a redéfini ses valeurs fondamentales en 2014 (engagement et responsabilité ajoutés aux valeurs historiques d'innovation et esprit d'équipe) puis a mis l'accent sur les comportements et les compétences par lesquels ces valeurs devaient se traduire pour l'ensemble des collaborateurs, au bénéfice des clients. Cette réflexion sur le nouveau *Leadership Model* Société Générale a mobilisé les dirigeants du Groupe (Comité exécutif et Comité de direction) et près de 300 managers. Elle a permis de renforcer une culture d'entreprise qui combine à la fois l'ambition de développement des activités (innovation/client), la volonté d'exemplarité individuelle (engagement) et collective (esprit d'équipe) ainsi que le souci de l'éthique et du respect des règles (responsabilité).

Ces valeurs permettront autant de rapprocher les collaborateurs entre eux que de les rapprocher des clients. Une gouvernance spécifique est en cours de mise en place au plus haut niveau de l'entreprise, afin de mesurer durablement l'évolution de la culture d'entreprise sur le volet des valeurs, des comportements et de la conduite dans l'exercice de l'ensemble des métiers. Elle impliquera le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

Transformer les valeurs en comportements

Le nouveau *Leadership Model* Société Générale traduit l'orientation client ainsi que chacune des quatre valeurs de l'entreprise en compétences requises. Celles-ci sont déclinées pour les trois principaux niveaux de responsabilité dans l'entreprise : dirigeants, managers et collaborateurs, présentant ainsi un langage commun qui donne à chacun les clés de sa réussite dans le Groupe. À titre d'exemple, pour les collaborateurs, les cinq axes sont traduits par les compétences comportementales suivantes :

- Esprit d'équipe : « Je mets mon énergie et mes talents au service du collectif ».
- Innovation : « Je propose de nouvelles idées et contribue au processus de changement ».
- Engagement : « Je suis engagé(e) et je fais preuve d'attention envers les autres ».
- Responsabilité : « J'agis avec éthique et courage ».
- Client : « Je développe notre impact client ».

Le nouveau guide des compétences, issu du *Leadership Model*, illustre ensuite de façon concrète et pragmatique les comportements observables et donc évaluables, découlant de chacune de ces compétences.

Parallèlement à ce guide, un outil intranet d'autopositionnement est accessible à tous : il permet à chacun, en 20 questions, de se situer par rapport aux comportements attendus, et donne des outils de développement pour progresser sur les thématiques le nécessitant.

La priorité de 2015 a été la sensibilisation de l'ensemble des managers du Groupe à ce *Leadership Model* afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs équipes dès le début 2016. Plus d'une centaine d'ateliers et séminaires ont été organisés dans l'ensemble des métiers et fonctions du Groupe, préparant ainsi l'ensemble des équipes à l'intégration du *Leadership Model* dans les processus RH qui ponctuent le parcours de tous.

Prendre en compte les comportements attendus dans les processus RH

ÉVALUATION DES CANDIDATS

Les missions confiées à chaque nouveau collaborateur requièrent des compétences comportementales spécifiques, identifiées et en cohérence avec le nouveau *Leadership Model*. Ces compétences sont explicitées et recherchées chez les candidats par le biais d'une grille d'analyse commune, utilisée lors des entretiens de recrutement. Après une phase de test sur la France mi-2015, cette démarche commence à se généraliser, à fin 2015, pour chaque poste à pourvoir au sein de l'entreprise. Les recruteurs ont ainsi été une cible prioritaire pour la formation au nouveau *Leadership Model*, car recruter des candidats évalués au regard du *Leadership Model* est un élément clé pour faire évoluer la culture d'entreprise sur le long terme.

ZOOM SUR L'AXE « RESPONSABILITÉ »

Le cœur de l'expertise des métiers de Société Générale est de bien connaître et comprendre les risques, de savoir les maîtriser et les piloter. La maîtrise des risques est un élément central de l'axe « Responsabilité » du *Leadership Model*.

Depuis 2011 l'une des composantes du programme « *Enterprise Risk Management* (ERM) » est liée à la culture d'entreprise par le biais d'une démarche Groupe labellisée « *Culture RISK* ». Celle-ci s'appuie sur plusieurs dispositifs RH, notamment l'évaluation systématique du « sens du risque » des candidats lors du recrutement, mise en place en France depuis 2012 et dans certaines filiales à l'international

depuis 2013. L'objectif est de sélectionner des candidats présentant dès l'origine un comportement adapté à l'exigence du Groupe en matière de maîtrise des risques et d'écarter ceux dont l'attitude n'y serait pas conforme ; elle entre désormais dans le cadre plus global de l'analyse des compétences comportementales des candidats (voir *supra*).

Par ailleurs, depuis 2013, les collaborateurs et managers dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe font l'objet d'évaluations de leurs comportements par la Direction des risques et celle de la conformité, en complément du processus de gestion de la performance (voir infra). D'autre part, des comportements non conformes peuvent être remontés *via* les fonctions support travaillant en relation directe avec les opérateurs de marché. Ces dispositifs ont permis d'établir plusieurs sources d'alerte concernant les collaborateurs qui ne présenteraient pas un comportement en adéquation avec les attentes du Groupe en termes de risque et de conformité ; ils peuvent avoir un impact sur leur rémunération variable, le cas échéant.

Plus largement, le volet Sensibilisation et Formation de la démarche *Culture RISK* est prédominant, avec notamment un *e-learning* de sensibilisation suivi avec succès par plus de 52 000 collaborateurs dans le monde à ce jour.

Le succès et l'impact du programme *Culture RISK* se sont vérifiés lors du Baromètre Employeur 2015 : 86 % des collaborateurs estiment que les risques sont évalués précisément lors de toute prise de décision importante (15 points de plus qu'en 2013) et 80 % pensent que le plan d'actions *Culture RISK* est suffisamment bien implémenté dans leur équipe pour éviter les éventuels dommages affectant la réputation du Groupe (question non posée en 2013). En outre, en 2015, une auto-évaluation réalisée par 400 managers dans le monde a démontré l'ancrage de la culture Risques dans les processus, notamment en matière de pilotage des risques et de prise en compte de la maîtrise des risques dans la rémunération.

Enfin, l'axe Responsabilité du *Leadership Model* traduit également l'exigence de Société Générale envers ses collaborateurs quant au respect des standards d'intégrité les plus élevés dans tous leurs propos et toutes leurs actions. À cet égard, le Code de conduite (voir p. 214) est un outil primordial, auquel les collaborateurs ont été de nouveau sensibilisés en 2015, en particulier au sein de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Le Code de conduite définit notamment les attentes du Groupe vis-à-vis de tous ses collaborateurs et procure les informations nécessaires pour piloter les activités de manière éthique et en conformité avec les lois des pays dans lesquels le Groupe est présent.

INTÉGRATION DU *LEADERSHIP MODEL* DANS LA CULTURE MANAGÉRIALE

En 2015, les programmes de développement managérial qui préexistaient au sein des différentes entités du Groupe ont été revus. Un programme commun a été élaboré suite à un travail collaboratif entre les équipes de formation du Groupe et les différents métiers, pôles et pays. Ce nouveau programme managérial, participatif et totalement orienté sur les enjeux des métiers, est centré sur le *Leadership Model*. Il sera déployé courant 2016 sur l'ensemble du Groupe avec des modules dédiés aux managers de proximité et managers intermédiaires ainsi qu'aux managers stratégiques.

ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE GESTION DE LA PERFORMANCE

Afin que ce nouveau *Leadership Model* s'ancre dans le quotidien professionnel de chaque collaborateur, il est désormais intégré au dispositif de gestion de la performance. L'alignement de l'évaluation annuelle sur le *Leadership Model* est en effet considéré comme un élément clé de la transformation.

Le processus Société Générale de gestion de la performance permet de reconnaître, sur des critères communs, les compétences de chacun et favorise le développement des collaborateurs et l'émergence des *Talents Stratégiques*. Au-delà de l'atteinte des résultats opérationnels, il s'attache à évaluer la manière dont ces résultats sont obtenus. Ainsi, dès janvier 2016, un à deux objectifs de développement porteront obligatoirement sur les axes du *Leadership Model*, en s'appuyant sur les illustrations concrètes et mesurables fournies par le nouveau guide des compétences Groupe (voir « transformer les valeurs en comportements » p. 238).

En 2015, au total près de 116 900 collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'un entretien d'évaluation, soit 93 % de l'effectif présent en CDI (en progression de 4 points par rapport à 2014).

IDENTIFIER, FORMER ET PROMOUVOIR LA RELÈVE MANAGÉRIALE

Les premières personnes devant nécessairement incarner le nouveau *Leadership Model* Société Générale sont les actuels et futurs dirigeants du Groupe. C'est pourquoi ce modèle est désormais au cœur de plusieurs dispositifs clés permettant d'identifier, former et promouvoir les *leaders* de demain.

DÉTECTION ET ACCOMPAGNEMENT DES *TALENTS STRATÉGIQUES*

La démarche *Talents Stratégiques* a pour but de détecter, développer et fidéliser les collaborateurs à fort potentiel afin de préparer la relève managériale. Un *Talent Stratégique* se définit comme un collaborateur qui incarne les valeurs du Groupe, est performant dans la durée et présente un fort potentiel d'évolution managériale. Par une approche systématique, la démarche *Talents Stratégiques* permet à chacun, où qu'il soit dans le monde, d'être identifié sur des bases objectives cadrées par le *Leadership Model* et d'avoir les mêmes chances de révéler son potentiel et d'évoluer dans le Groupe. Cette démarche implique à la fois la ligne managériale et la ligne RH et est soutenue par un processus de communication transparente vis-à-vis des collaborateurs concernés. Le vivier ainsi constitué représente 2,5 % des effectifs du Groupe ; il est composé de *Talents Stratégiques* émergents, confirmés et de potentiels dirigeants.

CORPORATE UNIVERSITY, DÉDIÉE AU DÉVELOPPEMENT DU *LEADERSHIP*

Centre d'expertise interne lancé fin 2010, la *Corporate University* est dédiée au développement du *leadership* pour les managers les plus seniors, les *Talents Stratégiques* et les Dirigeants du Groupe. Les modules qu'elle propose s'attachent au développement de leurs compétences comportementales, c'est pourquoi ses programmes ont été remodelés pour intégrer parfaitement le *Leadership Model* adapté aux dirigeants. La *Corporate University* offre un authentique

espace de dialogue et de mise en réseau avec les dirigeants et entre pairs, pour des participants en provenance de plus de 50 pays, dans un environnement pédagogique privilégiant la coopération et le travail en équipe.

En 2015, ce sont plus de 600 collaborateurs du Groupe qui ont pu bénéficier de ses programmes.

PLANS DE SUCCESSION

Société Générale prépare sa relève managériale au travers de plans de succession établis sur les différents périmètres du Groupe, en France et à l'international. Les plans des 300 postes clés pour le Groupe font l'objet d'un suivi par la Direction générale. Les plans des 1 500 postes stratégiques Groupe sont quant à eux validés et suivis au niveau des pôles et directions centrales. **Les comportements et le savoir-être** des personnes identifiées comme successeurs potentiels sont analysés sous le prisme du nouveau *Leadership Model* du Groupe, selon une grille d'analyse équivalente à celle utilisée lors du recrutement de nouveaux collaborateurs (voir « Évaluation des candidats au recrutement »). L'adéquation des comportements au nouveau *Leadership Model* fait partie des critères d'identification comme successeur potentiel à un poste clé pour le Groupe.

MESURER L'ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS

BAROMÈTRE EMPLOYEUR

Le Baromètre Employeur est une enquête interne, globale et anonyme déployée tous les deux ans, permettant la mise en place de plans d'actions d'amélioration à la suite de chacune de ses éditions. En 2015, les questions de ce baromètre ont été revues sous l'angle du *Leadership Model* et un questionnaire resserré a été élaboré, chaque question pouvant être liée à l'une des quatre valeurs du Groupe. Les résultats de l'enquête permettent ainsi de situer le ressenti et le vécu des collaborateurs par rapport aux pratiques et comportements liés aux valeurs de l'entreprise. Ils permettront également de mesurer la progression et l'évolution de la culture d'entreprise dans la durée, lors des prochaines éditions.

Le Baromètre Employeur 2015 a été administré auprès de 132 500 collaborateurs du Groupe, dans 76 pays, pour un taux de participation de 68 % (en constante progression depuis le premier baromètre lancé en 2009). Ses résultats ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs, de façon globale (résultats Groupe) et sur leur propre périmètre (résultats entité).

Les résultats Groupe ont fait ressortir une forte adhésion aux valeurs Responsabilité (79 %) et Esprit d'équipe (76 %). Ils ont montré des progrès sensibles sur l'engagement (70 %, 5 points de plus qu'en 2013), une progression que l'on peut associer à de nombreuses actions d'amélioration menées depuis 2013 (ex. : renforcement des pratiques managériales dans diverses entités, *roadshow* interne du Comité exécutif pour partager la stratégie à moyen terme, célébration des 150 ans du Groupe à travers le monde…). La valeur « Innovation » (72 %) ressort quant à elle comme un axe de progrès, même si certaines de ses composantes présentent des scores particulièrement élevés, comme la bonne écoute des idées et suggestions de la part des managers (82 %).

Des plans d'actions sur l'ensemble des valeurs sont en cours de co-construction entre managers, RH et équipes des différents périmètres. Lancés pour certains dès l'automne 2015, ils seront mis en œuvre tout au long de l'année 2016.

ÉVALUATION À 360° DES POSTES CLÉS GROUPE

Un nouveau questionnaire à 360° a été conçu sur la base du *Leadership Model* Société Générale. Il évalue les titulaires des 300 postes clés du Groupe dans le monde et près de 1 000 *Managing Directors* du pôle de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. Cette évaluation annuelle, dont la première édition a eu lieu fin 2015, permet d'analyser la perception des actions et comportements quotidiens des principaux managers par leurs collaborateurs, leurs pairs et leur hiérarchie. Il permet également aux bénéficiaires d'appréhender leur impact sur leur entourage professionnel et de se situer par rapport aux attendus du *Leadership Model*, tout en nourrissant les échanges avec leurs managers sur des pistes de développement, dans le cadre des entretiens de gestion de la performance (voir p.239).

Les résultats de ces évaluations apportent individuellement un éclairage complémentaire au processus de gestion de la performance, tandis que les résultats consolidés offriront un moyen de mesurer l'évolution des pratiques managériales dans la durée.

Ancrer la culture de banque relationnelle dans le quotidien des équipes

STIMULER DES COMPORTEMENTS ATTENTIFS

La raison d'être de la transformation culturelle sert avant tout le besoin de proximité avec les attentes des clients et l'ambition de « Banque relationnelle » énoncée par Société Générale. Or, pour tendre vers l'excellence en matière de satisfaction client, il est primordial d'accorder les mêmes attentions à la relation entretenue avec les collaborateurs et entre eux : développer des relations de confiance au sein d'une équipe et avec son manager constitue un élément nécessaire pour développer ce même relationnel avec ses clients.

C'est pourquoi dès 2012 une démarche de symétrie des attentions a été lancée, d'abord développée au sein des réseaux France (Société Générale et Crédit du Nord) et des Ressources Groupe (Informatique, Achats, Immobilier, Innovation), pour s'élargir progressivement à l'ensemble du Groupe, notamment *via* le déploiement du *Leadership Model*. Ce programme, qui met en miroir la qualité de la relation avec le collaborateur et la satisfaction des clients, vise ainsi à favoriser la disponibilité des managers, les contacts directs et la responsabilisation des collaborateurs, mais aussi à permettre une meilleure écoute à tous les échelons de l'organisation.

La bonne mise en œuvre et l'efficacité de cette initiative se mesure sur différents périmètres. Par exemple, au sein de la Direction des ressources et de l'innovation, l'enquête interne semestrielle montre que les pratiques managériales se sont améliorées, notamment sur la valorisation des idées des collaborateurs et des succès des équipes (69 % d'appréciation en 2015, +1 point en 18 mois) et une réaction constructive des managers face à d'éventuelles erreurs (69 % d'appréciation en 2015, +3 points en 18 mois). En parallèle, la satisfaction des utilisateurs des prestations fournies par ces équipes s'est améliorée, notamment sur les services liés aux infrastructures informatiques (70 % de satisfaction en 2015, +7,3 points en deux ans). Plus largement, à l'échelle du Groupe, le Baromètre Employeur 2015 a montré que 82 % des collaborateurs du Groupe estiment qu'il y a un grand respect mutuel entre les membres de leur équipe.

PROMOUVOIR UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

L'ensemble des transformations structurelles et culturelles engagées au sein du Groupe nécessitent un dialogue social de qualité, constructif et élargi, qui s'est illustré en 2015 par trois éléments marquants :

- la poursuite du dialogue stratégique entre les organisations syndicales et la Direction du Groupe ;
- la refonte des instances représentatives au niveau européen ;
- la signature d'un premier accord mondial sur les droits fondamentaux et le droit syndical.

DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF ET STRUCTURE À L'INTERNATIONAL

En instaurant depuis 2013 des instances de dialogue et de concertation sur la stratégie de l'entreprise, Société Générale et les organisations syndicales nationales ont ancré le dialogue social autour de trois principes essentiels : l'agilité, la visibilité partagée et la responsabilité. En 2015, cela s'est illustré par :

- 2 rencontres avec le Directeur général ;
- 6 réunions de l'instance de dialogue et de concertation, en présence des membres du Comité exécutif, sur les orientations stratégiques et le fondement des projets envisagés ;
- 1 séminaire conjoint entre managers, RH et partenaires sociaux sur la qualité de vie au travail ;
- la poursuite d'un dialogue constructif autour des 12 accords négociés (pour Société Générale SA en France), dont des accords majeurs tels que les conditions de vie au travail, l'égalité professionnelle et la refonte des instances de dialogue au niveau européen.

D'autre part, en juin 2015, Société Générale et la fédération syndicale internationale UNI Global Union ont signé un accord à portée mondiale sur les droits humains fondamentaux et la liberté syndicale, devenant ainsi la première banque française signataire d'un tel accord. Cet accord s'applique à l'ensemble des entités du Groupe. Il renforce les engagements pris dans le Code de conduite Société Générale (voir *infra*) concernant le respect des droits humains, et la reconnaissance des droits fondamentaux au travail, notamment le fait d'assurer des conditions d'emploi et de travail équitables, de n'opérer aucune discrimination dans les relations de travail et de respecter toutes les réglementations en matière de santé et sécurité. Concernant l'exercice de la liberté syndicale, Société Générale s'engage à respecter le droit de tous les salariés à s'organiser, à être membres d'un syndicat et à entreprendre des négociations collectives. Plus encore, il prévoit pour les syndicats affiliés à l'UNI des modalités d'accès dans l'entreprise pour faciliter leur expression auprès des salariés. L'accord couvre également les relations avec les partenaires commerciaux, par le biais de l'instruction Groupe sur la conduite d'achats responsables qui y est annexé (voir p. 221). Cet accord fait l'objet d'un suivi régulier avec UNI Global Union.

Auparavant, la Direction des ressources humaines du Groupe avait mis en place depuis 2014 une coordination mondiale chargée d'assurer, avec chaque pays où la Banque est implantée, le respect de l'information des partenaires sociaux ou des collaborateurs et l'application des dispositifs légaux locaux pour la mise en œuvre de procédures sociales garantissant les droits des collaborateurs, notamment lors de projets de transformation. Cette coordination permet ainsi d'assurer l'application de principes communs pour l'ensemble du Groupe. Elle s'assure également de la bonne appropriation par les entités de l'accord cadre international signé avec UNI Global Union.

Enfin, les instances de dialogue ont été simplifiées en 2015 avec la création du Comité de Groupe européen, fusion du Comité de Groupe avec le Comité européen. Le fonctionnement de cette instance permet de renforcer le positionnement de la communication sociale du Groupe au niveau européen, avec une représentation en cohérence avec l'organisation du Groupe au sein de l'Union européenne et avec les enjeux transnationaux de transformation.

La qualité du dialogue social dans le Groupe peut se mesurer *via* les opinions exprimées lors du Baromètre Employeur 2015, où seuls 15 % des collaborateurs considèrent que le rythme du changement est trop rapide dans leur entité (en amélioration de 2 points par rapport à 2013).

Bilan des accords collectifs : 197 accords ont été signés au sein du Groupe en 2015 (dont 84 en France), plus de la moitié de ces accords concernant la rémunération et les avantages sociaux. Parmi les principaux thèmes recensés, on trouve également l'égalité professionnelle, les modalités du dialogue social et les conditions de travail.

18 accords ont porté spécifiquement sur la santé et la sécurité.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le Code de conduite du Groupe (voir p. 214), traduit en directive interne, garantit l'engagement de Société Générale à respecter les droits de l'homme, le droit d'expression et d'association et rappelle son engagement à se conformer aux règles fixées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dans l'ensemble des pays où il exerce une activité. Les engagements qui y sont pris par le Groupe ont été réitérés dans l'accord signé avec UNI Global Union (voir *supra*).

Par ailleurs, le dispositif de sanctions applicable à tout collaborateur Société Générale a également été revu en 2015 en l'articulant autour du Code de conduite. Ainsi, *Leadership Model*, Code de conduite et dispositif de sanctions sont étroitement liés. Ce dispositif est diffusé à l'ensemble des managers.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Reconnaître la contribution de chacun à la performance de l'entreprise

Pour accompagner son développement, Société Générale a besoin d'attirer, de motiver et de fidéliser ses collaborateurs, notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive. Celle-ci comprend une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux. Le Groupe dispose également d'un programme d'intéressement à long terme qui contribue à fidéliser et motiver certaines catégories de salariés, en particulier les cadres clés et les *Talents Stratégiques*. Enfin, une politique active d'actionnariat salarié est menée afin d'associer les collaborateurs au développement du Groupe et favoriser ainsi sa cohésion.

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ATTRACTIVE ET ENGAGEANTE

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et qui est établie en cohérence avec les pratiques de marché. Elle comprend aussi, le cas échéant, une rémunération variable visant à reconnaître la performance collective et individuelle. Cette dernière dépend d'objectifs opérationnels et comportementaux définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats et de la façon dont ces résultats ont été atteints (en lien avec le *Leadership Model* – cf. p. 239 - à compter de 2016). Un accord d'entreprise mis en application depuis le 1er janvier 2014 supprime le commissionnement à l'acte des forces de vente de la Banque de détail et de la Banque Privée en France au profit de la rémunération annuelle globale brute et de la part variable.

La politique de rémunération du Groupe est fondée sur des principes globaux appliqués dans tous les pays et elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur. Lorsque la taille des effectifs le permet, une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité.

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, sont détaillés dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération, publié chaque année avant l'Assemblée générale et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Pour l'exercice 2015, l'ensemble des frais de personnel pour le Groupe s'est élevé à 9476 millions d'euros (voir Note 5.1 p. 344). Pour Société Générale SA en France, la rémunération annuelle brute moyenne(1) s'établit à 53371 euros, soit une hausse de 1,25 % par rapport à 2014, témoignant d'une évolution modérée des rémunérations.

TRANSPARENCE ET COMMUNICATION

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément à la directive européenne CRDIV n° 2013/36/UE, sont détaillés dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération. Il sera publié, comme l'an dernier, avant l'Assemblée générale et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), conformément aux dispositions du Règlement UE n° 575/2013(2). En complément de ce rapport, des informations quantitatives détaillées sont également fournies à l'ACPR sur les personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

Concernant les collaborateurs eux-mêmes, un Bilan social individuel (BSI) est adressé chaque année aux salariés en CDI et aux alternants de Société Générale SA en France, en version électronique interactive. Ce document informatif RH personnalisé leur offre une vision complète des éléments qui ont composé la rémunération globale au titre de l'année précédente et leur en donne une meilleure compréhension. D'autres entités du Groupe diffusent également à leurs équipes un tel document, comme Crédit du Nord et certaines succursales de Société Générale à l'étranger.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Fin 2015, les salariés et anciens collaborateurs de Société Générale, représentant environ 90000 personnes, détenaient, dans le cadre des Plans d'Épargne d'Entreprise et des Plans d'Épargne de Groupe, 6,83 % % du capital social et 11,52 % des droits de vote. Ce taux d'actionnariat salarié élevé témoigne de l'engagement continu des collaborateurs.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (PAGA)

Afin d'associer étroitement chacun des collaborateurs aux résultats et à l'avenir du Groupe un « plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » a été mis en place en 2010. 40 actions ont ainsi attribuées à l'ensemble des collaborateurs sous conditions de présence, de performance et d'augmentation de la satisfaction clients ; ces actions ont été livrées en deux tranches pour les collaborateurs résidents fiscaux français (en 2013 et en 2014) ; pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français, la 1re tranche a été livrée fin mars 2015 et la 2e est prévue en 2016.

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE DE L'ENTREPRISE

En France, les salariés sont associés de manière pérenne au développement du Groupe par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation. Ils permettent de financer un projet ou encore de percevoir un revenu complémentaire. Ces dispositifs sont liés à la performance globale (financière et extra-financière) de l'entreprise, et réglementés par des accords Société Générale signés avec les organisations syndicales tous les trois ans. Pour Société Générale SA

(1) La rémunération moyenne globale inclut les éléments fixes et variables ainsi que les primes, hors rémunération financière (participation et intéressement) et abondement. La moyenne est calculée sur l'ensemble des collaborateurs hors population régulée (dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe) qui fait l'objet d'un suivi et d'une publication par ailleurs (voir « transparence et communication »).

(2) Le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2014 a été transmis à l'ACPR en avril 2015 et mis en ligne sur le site internet de Société Générale.

en France, dans le cadre de l'accord signé avec les partenaires sociaux en juin 2014, le montant global de participation et d'intéressement au titre de l'exercice 2014 marque une progression de 30 % par rapport à l'année précédente.

Le plan d'épargne de l'entreprise (PEE) propose une épargne de moyen/long terme qui offre la possibilité de se constituer un patrimoine à des conditions financières[1] et fiscales privilégiées, par une gestion adaptée d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement. Celui-ci est composé d'une gamme diversifiée de sept fonds, dont le fonds d'actionnariat salarié (Fonds E). La rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement[2]) peut être investie dans le PEE. Voir aussi « Épargne salariale labellisée ISR » p. 221.

INFORMATIONS SUR LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DÉNOMMÉ « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »

Selon les termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale, le droit de vote attaché aux actions Société Générale, comprises dans les actifs du fonds, appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du fonds, composé paritairement de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

Être attentif à la qualité de vie au travail des collaborateurs

PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Au-delà de l'enjeu éthique, la santé, le bien-être et plus largement la qualité de vie au travail (QVT) des collaborateurs est considérée par Société Générale comme un levier de performance durable et une condition indispensable à son attractivité, son efficacité et sa pérennité. D'après le Baromètre Employeur 2015, 79 % des collaborateurs se disent satisfaits de leur atmosphère de travail. Ainsi, persuadé qu'il existe un lien prépondérant entre qualité de vie au travail et qualité du travail, le Groupe a formalisé un projet d'entreprise de QVT ambitieux et lancé en 2015 le programme *Life at Work*, articulé autour de 6 thématiques :

- l'efficacité individuelle et collective (promotion de méthodes de travail efficientes) ;
- la santé et la prévention (liés aux risques inhérents aux métiers du Groupe) ;
- le télétravail et de nouveaux modes d'organisation (voir p. 237) ;
- l'environnement de travail (voir p. 237) ;
- l'accompagnement des moments clés de la vie (services facilitant l'équilibre des temps de vie) ;
- l'évolution de la culture managériale (actions de formation et sensibilisation et lien avec le *Leadership Model*).

Pour Société Générale SA en France, le lancement de ce programme s'accompagne d'un travail d'échange avec les collaborateurs et leurs représentants. Un accord sur les conditions de vie au travail signé en 2015 définit un cadre pour repenser les modes de fonctionnement et encourage la généralisation des bonnes pratiques, en favorisant l'émergence d'initiatives sur le terrain, leur partage et leur expérimentation. Cet accord prévoit également d'intégrer la QVT dans les projets d'aménagement ou de réorganisation impactant pour les équipes. Il fera l'objet d'un suivi régulier par l'Observatoire de la qualité de vie au travail (instance paritaire d'échange) *via* notamment des indicateurs de mesure quantitatifs et qualitatifs sur les conditions de vie au travail, qui seront mis en place à partir de 2016.

EFFICACITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Fin 2014, le Comité exécutif de Société Générale a signé la Charte des « 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie ». Cette charte, lancée par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits de la femme ainsi que par l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise (OPE), propose aux entreprises signataires d'agir en faveur d'une meilleure articulation des temps de vie de leurs collaborateurs. Sa mise en place s'est accompagnée d'actions concrètes en 2015, notamment la sensibilisation sur les horaires de réunion ou sur l'échange d'e-mails en dehors des horaires de travail, la diffusion d'outils d'autopositionnement pour améliorer les pratiques et leur efficacité, mais également des actions visant à accompagner les collaborateurs au quotidien (conférences et services animés autour de la parentalité, ouverture d'un espace d'information dédié aux salariés aidants sur l'intranet RH).

Cette charte trouve également écho hors de France avec les initiatives suivantes menées en 2015 :

- la mise en place d'une politique d'horaires flexibles par plusieurs entités du Groupe (en Roumanie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne, Serbie, Scandinavie, Royaume-Uni, Inde, Taïwan, Canada) ;
- une vigilance accrue demandée aux managers quant à la charge de travail des collaborateurs (dans plusieurs entités d'Asie Pacifique notamment).

SANTÉ ET PRÉVENTION

PROTECTION SOCIALE

La responsabilité sociale de Société Générale passe par une contribution active à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment sur les sujets liés à la santé, ainsi qu'à la retraite, au décès, à l'incapacité et l'invalidité.

Les caractéristiques des régimes légalement obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité de l'entreprise définit, dans son contexte local, le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre, conformément à l'objectif défini par le Groupe d'offrir un socle minimal de couverture au moins comparable aux pratiques du marché local. En accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays), chaque entité tient

(1) Abondement de l'entreprise et décote sur l'action Société Générale en cas d'augmentation de capital réservée

(2) Outre Société Générale SA en France, dont les montants de la rémunération financière versée en 2015 sont présentés en Note 4.1 page 421, la majorité des filiales françaises adhérant aux Plans d'Épargne d'Entreprise bénéficient d'un accord d'intéressement et/ou de participation.

aussi compte, dans la définition de la couverture mise en œuvre, de sa stratégie de développement, de sa politique de rémunération globale et de sa situation financière. Par exemple, la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseur veille, dans la mesure du possible, à harmoniser les avantages sociaux avec la politique Société Générale locale existante en cas d'intégration de personnel suite à une acquisition. Ainsi, en 2015, l'harmonisation des avantages sociaux entre Société Générale et Newedge a concerné environ 2 000 collaborateurs dans 12 pays.

La Banque de détail à l'International quant à elle porte une attention particulière aux régimes de protection sociale existant dans ses filiales et notamment en Afrique. Ainsi, l'ensemble des filiales africaines dispose généralement d'une couverture santé au profit des salariés et de leurs ayants droit, d'une couverture prévoyance au bénéfice des ayants droit en cas de décès du salarié et, dans certains cas, d'un régime de retraite complémentaire. À fin 2015, plus de 12 000 salariés des filiales du bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne (soit 99 % de l'effectif local) disposent d'un accès facilité aux soins et d'une participation de l'entreprise à leurs dépenses de santé.

En France, la mutuelle Société Générale couvre quant à elle près de 119 500 personnes (membres participants et ayants droit).

ZOOM SUR LA PRÉVENTION DU STRESS AU TRAVAIL ET DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Des initiatives sur la prévention du stress sont menées dans 85 filiales et succursales du Groupe en France et à l'international, couvrant au total 74 % de l'effectif du Groupe. Elles visent à informer, former et accompagner les collaborateurs susceptibles de rencontrer des situations pouvant générer du stress. Cela se traduit différemment selon les pays :

- programmes d'assistance gratuits mis en place en partenariat avec des spécialistes du secteur de la santé ou de l'assurance, qui permettent un échange libre avec un référent externe à l'entreprise (France, Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, Roumanie, Irlande, Singapour, Taïwan) ; formations aux risques psychosociaux et/ou sensibilisation par le biais d'ateliers (France, Italie, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Russie Roumaine, Royaume-Uni, Slovénie, Hong Kong, Chine, Japon, Maroc, Tunisie) ;
- enquêtes et évaluations du niveau de stress (France, Espagne, Autriche, Allemagne, Danemark, Italie, Royaume-Uni, Scandinavie) ;
- activités de détente et relaxation (France, Monténégro, Roumanie, Royaume-Uni, Hong Kong, Maroc).

En France, Société Générale a poursuivi, par l'accord sur les Conditions de vie au travail signé en 2015, les actions engagées depuis 2008 avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise et l'appui d'intervenants externes spécialisés en matière de prévention et de gestion des risques psychosociaux. Deux axes ont été définis : **la prévention des risques internes à l'entreprise** (stress, harcèlement) **et externes** (agressions commerciales, vol à main armée).

Concernant les risques internes, les modules de formation et sensibilisation déployés depuis 2009 (et revus en 2015) ont permis de former plus de 7 000 collaborateurs (y compris RH, managers et dirigeants) à la gestion des risques psychosociaux. L'observatoire du stress va laisser place en 2016 à une enquête d'évaluation des conditions de vie au travail (voir *supra*). Les résultats issus du nouveau questionnaire adressé à l'ensemble des collaborateurs (intégrant tant les facteurs de risques psychosociaux que les facteurs de protection) permettront de poursuivre les actions de terrain pour l'amélioration des conditions de travail. Enfin, une démarche de prévention du harcèlement moral et sexuel ainsi qu'une procédure spécifique (écoute, médiation, enquête et sanctions le cas échéant) sont déployées depuis 2005.

Concernant la prévention et la gestion des agressions commerciales, un accord d'entreprise a été signé en 2008. Celui-ci a notamment permis la mise en place de formations obligatoires sur la gestion des situations conflictuelles (suivies par l'ensemble des collaborateurs du réseau) et de dispositifs de soutien psychologique spécifiques (partenariat avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) pour la prise en charge post-traumatique des collaborateurs victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales).

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée du travail, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

- Temps de travail annuel moyen[1] : 1 739 heures.
- Nombre de collaborateurs à temps partiel : 8 687 (soit 6 % de l'effectif), dont 6 355 en France.
- Total d'heures supplémentaires[2] : 95 633 heures (soit 1,6 heure en moyenne par salarié).

Pour Société Générale SA en France :

- Temps plein pour les salariés en régime horaire (techniciens et cadres) : 1 607 heures/an[3].
- Temps plein pour les cadres au forfait : 209 jours (ou 206 jours en fonction de l'ancienneté et de l'âge des collaborateurs en 2000, lors de l'entrée de vigueur de l'accord)[3].
- Temps partiel : les collaborateurs peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel à 90 %, 80 %, 70 %, 60 % ou 50 %[4].

INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Nombre d'accidents du travail : 945 (937 en 2014).
- Taux de fréquence des accidents[5] : 4,0 (3,8 en 2014).
- Taux d'absentéisme global[6] : 3,5 % (3,4 % en 2014).
- Taux d'absentéisme pour maladie : 1,9 % (1,8 % en 2014).
- Taux d'absentéisme pour maternité 1,3 % (1,2 % en 2014).

(1) Durée pondérée en fonction de la taille des effectifs des entités.
(2) La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France.
(3) Selon l'accord sur l'aménagement du temps de travail du 12 octobre 2000 et ses avenants.
(4) Selon l'accord du 2 juin 2004 et son avenant.
(5) Voir Note méthodologique p. 258. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des accidents du travail n'est pas un indicateur qui fait à ce jour l'objet d'un suivi.
(6) Nombre de journées d'absence rémunérées/ nombre total de journées payées, en pourcentage.

Encourager la diversité des équipes et une culture inclusive

En complément de l'enjeu éthique, la diversité des employés et la culture inclusive de Société Générale répondent à un enjeu de performance. La variété des profils et la combinaison des compétences génèrent des idées plurielles et permettent de capter les signaux faibles afin d'anticiper les risques et les opportunités, de s'adapter et d'agir rapidement. Elles permettent avant tout à la banque de mieux comprendre et servir ses clients, sur l'ensemble des marchés sur lesquels elle opère.

LA DIVERSITÉ PLACÉE AU CŒUR DES ENJEUX DES MÉTIERS

En termes de diversité, le Groupe s'est donné comme priorité de promouvoir les femmes et les profils internationaux aux postes à responsabilité et au sein des instances dirigeantes de la Banque.

Pour ce faire, un Comité de diversité (*Diversity Board*) composé de membres du Comité exécutif et du Comité de direction est en place depuis 2013 : il décide des orientations stratégiques en plaçant les problématiques de diversité au cœur des enjeux des métiers et veille à la progression de l'équilibre femmes/hommes et de l'internationalisation. Cette stratégie est déclinée au sein des différentes entités, qui mènent chacune des plans d'actions adaptés pour concourir à l'ambition du Groupe en termes de diversité. Certains processus RH constituent ainsi des leviers clés pour y parvenir, notamment l'établissement de plans de succession (voir p. 240) comportant des candidates et des profils internationaux. De même, une attention particulière est portée à la diversité des profils des *Talents Stratégiques* (voir p. 239) : aujourd'hui, 39 % d'entre eux sont des femmes et 44 % sont internationaux (non Français).

En complément de ces priorités, Société Générale s'attache aux autres aspects de la diversité, comme les générations, l'inclusion sociale et le handicap. Des initiatives variées sont portées localement, en fonction des enjeux et réglementations des différents pays et pôles.

UNE CULTURE INCLUSIVE GRÂCE À LA SENSIBILISATION

Dès 2011, Société Générale a mis en place des actions de sensibilisation aux biais inconscients auprès des managers. L'objectif est de renforcer la prise de conscience des enjeux de la diversité et de l'inclusion et de déconstruire les stéréotypes, afin d'engager chacun à modifier ses actions quotidiennes de management (recrutement, promotion, évaluation, prise de décision…). À fin 2015, 1 430 managers et collaborateurs ont participé à l'une de ces formations, en France et à l'international.

La sensibilisation des équipes à la diversité et l'inclusion passe également par le soutien à des événements marquants, comme la Conférence Européenne de la Diversité, sponsorisée et hébergée par Société Générale en 2013 et 2015, et des initiatives interentreprises comme le forum JUMP (mixité) et les programmes EVE (mixité) ou OCTAVE (générations).

LA PROMOTION DE L'ÉQUILIBRE FEMMES/HOMMES

L'équilibre femmes/hommes traduit la capacité de l'entreprise à nommer et promouvoir sans préjugés ni filtres culturels la personne dont les compétences sont le plus en adéquation avec un poste donné. C'est pourquoi Société Générale engage tous ses managers à promouvoir cet équilibre dans leur équipe, et insuffle cette dynamique au plus haut niveau de l'entreprise.

PART DES FEMMES

	2015	2014
Groupe	59,1 %	60,2 %
Managers	43,3 %	44,0 %
Senior management (top 1 000)	21,2 %	21,6 %
Comité de direction (60 membres)(1)	20,0 %	18.6 %
Comité exécutif (13 membres)	15,4 %	15,4 %
Conseil d'administration (14 membres)(2)	50,0 %	42,8 %
Cadres (pour Société Générale SA en France)	45,2 %	44,7 %

(1) Comité de direction : 12 femmes (contre 11 début 2014, 8 début 2011 et 6 début 2010).

(2) Conseil d'administration : 7 femmes (dont 2 administrateurs salariés).

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Premier levier de valorisation des compétences des collaboratrices, les actions d'accompagnement dédiées aux femmes ont connu un essor considérable depuis 2006, avec plus de 800 femmes bénéficiaires de l'un des programmes mis en place par le Groupe. Aujourd'hui, le parcours de développement WILL (*Women in Leadership)* en est le fer de lance. Destiné aux *Talents Stratégiques* femmes, il inclut, sur une durée de 18 mois, des actions de formation en groupe, de *coaching* personnel et de mentorat, ainsi que la participation à des événements interentreprises.

Le Groupe soutient les réseaux mixtes et de femmes, constitués au sein de l'entreprise, qui contribuent de façon active et indépendante à la promotion de l'équilibre femmes/hommes. Ils permettent à leurs membres de bénéficier de conférences, de partages d'expériences, de sessions de mentorat et de participer à des ateliers de développement personnel, qui depuis 2015 concernent aussi des sujets relatifs à la digitalisation pour permettre aux femmes de progresser sur ce sujet. Ces réseaux comptent plus de 2 400 membres à travers le monde : France, États-Unis, Singapour, Inde, Luxembourg, République tchèque, Sénégal, Tunisie, Cameroun… Au Royaume-Uni, le *Women network* fait partie du *UK Diversity Committee*, qui encourage la mise en place de réseaux sur différentes composantes de la diversité (famille, multiculturel, orientation sexuelle…).

MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La politique de mixité du Groupe est déclinée localement par le biais de mesures spécifiques et d'accords collectifs.

Pour Société Générale SA en France, deux accords signés en 2015 contribueront directement à l'égalité professionnelle :

- l'accord sur les conditions de vie au travail (voir p. 243) ;
- l'accord du 3 décembre 2015 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il poursuit les engagements sur quatre domaines d'actions prioritaires : formation, promotion professionnelle, rémunération et articulation entre vie professionnelle et personnelle. Il énonce les 10 principes mis en œuvre au sein de l'entreprise pour faire de l'égalité professionnelle une réalité (ex. : recruter sur la base d'un processus qui se déroule de manière identique pour les femmes et les hommes, accroître la représentation féminine dans l'encadrement et s'engager à favoriser la promotion des femmes…). Il fixe des objectifs et des actions concrets et mesurables, comme l'objectif d'un taux de 46 % de femmes cadres d'ici la fin 2018 (il est de 45 % à fin 2015), des mesures permettant aux collaboratrices en congé maternité, d'adoption ou parental de rester au fait des transformations en cours au sein des métiers, la méthodologie de suppression des écarts salariaux…

Par ailleurs, l'entreprise a décidé d'allouer en 2016 une enveloppe de 1,7 million d'euros à la **suppression des écarts salariaux injustifiés** entre hommes et femmes, à métier, niveau hiérarchique et niveau d'ancienneté équivalent dans l'entreprise. Cette nouvelle enveloppe vient en prolongement des actions menées en ce sens durant les six dernières années : entre 2008 et 2015, plus de 6 600 situations ont fait l'objet d'actions correctrices, pour un montant global de 10,9 millions d'euros.

Autant d'actions concrètes qui permettent à la Banque d'être titulaire depuis 2007 du label Égalité professionnelle décerné par Afnor Certification.

À l'international, on recense également de nombreuses initiatives, par exemple :

- en République tchèque, les filiales du Groupe mettent l'accent sur la mise en place de mesures pour faciliter le retour dans l'entreprise après un congé maternité (maintien du lien avec l'entreprise, retour progressif et facilitation du temps partiel, remise à niveau des compétences…). Ainsi, le *Maternity programme* de Komerční Banka a permis d'accroître le taux de retour des femmes après un congé maternité, passé de 45 % (en 2008) à 61 % (en 2015) ;
- au Luxembourg, le projet « Opportunités égales pour hommes et femmes » agréé et soutenu par le ministère luxembourgeois de l'Égalité des chances porte sur trois thématiques : l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

INTERNATIONALISATION

REFLÉTER LES DIFFÉRENTES FACETTES DES IMPLANTATIONS DU GROUPE À TRAVERS LE MONDE

Afin de représenter au mieux la diversité des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde, la politique de diversité de Société Générale s'attache également à promouvoir la diversité des origines et des nationalités de ses collaborateurs.

Au sein du Groupe, 122 nationalités sont représentées et 58 % des collaborateurs ne sont pas de nationalité française.

Au sein du Comité de direction, 10 nationalités sont représentées et 25 % des membres ne sont pas de nationalité française (contre 22 % en 2014). C'est également le cas dans les diverses implantations du Groupe dans le monde, où 27 % des membres des instances de direction (Comités de direction et Comités exécutifs) n'ont pas la nationalité locale.

La diversité des *Talents Stratégiques*, dont le vivier mondial alimente les plans de succession des postes critiques du Groupe, est un levier concret pour favoriser la dimension internationale des équipes dirigeantes. Aujourd'hui, 51 % des *Talents Stratégiques* émergents, considérés comme la relève managériale à moyen terme, ne sont pas français.

ÉQUILIBRE DES GÉNÉRATIONS

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE(1)

(1) Données au 31.12.2015 sur 98 % du périmètre Groupe.

Au sein du Groupe :

- 24 % des collaborateurs du Groupe ont moins de 30 ans ;
- 26 % ont plus de 45 ans ;
- la moyenne d'âge est de 37,7 ans.

COOPÉRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

- Le Groupe s'attache à promouvoir une représentativité des différentes générations et travaille sur une meilleure coopération entre elles, notamment grâce au levier que représente la transition numérique de l'organisation. Ainsi, le programme *Digital for All* et la diffusion de nouveaux outils et médias digitaux ont permis de mettre en place de nombreuses initiatives de *reverse mentoring* et de transmission des connaissances et des savoirs entre collaborateurs juniors et seniors (voir aussi « Développer de nouveaux modes de travail et d'organisation » p. 237).

En outre, le Groupe porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes tout en se souciant du maintien dans l'emploi des seniors et de l'accompagnement de la fin de carrière de ses collaborateurs. En France, dans le cadre des déclinaisons du contrat de génération, toutes les filiales du Groupe ont mis en place des accords spécifiques et/ou plans d'actions dédiés, matérialisant ces objectifs, par exemple :

- Société Générale SA s'est fixé un objectif sur le recrutement de jeunes en CDI chaque année ; en 2015, cet objectif était de 500 recrutements (objectif atteint et dépassé : 914 jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés au cours de l'année). Le contrat de génération prévoit également le développement de la formation des seniors, des mesures de santé et prévention ainsi que l'aménagement du temps de travail des seniors (temps partiel progressif et mi-temps indemnisé, dédié à des missions de transmission de savoirs et de compétences ou d'actions solidaires comme le partenariat/mécénat avec des entrepreneurs sociaux/structures caritatives) ;
- le Crédit du Nord s'est fixé l'objectif de recruter 5 % de personnes de plus de 45 ans, sur la durée d'application du plan d'actions Senior (nov. 2013- nov. 2016 - au 2e anniversaire du plan, le taux s'élevait à 11 %) afin que la pyramide des âges et des niveaux d'expérience soit équilibrée, y compris lors du recrutement.

INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs en situation de handicap puissent conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées.

À fin 2015, Société Générale employait 2 302 salariés en situation de handicap (au sens retenu localement) dans le monde, ce qui représente 1,6 % de l'effectif global. C'est notamment en France, en Italie et en Allemagne qu'ils sont le plus représentés.

En France, Société Générale SA emploie 1 149 salariés en situation de handicap[1]. L'accord triennal 2014-2016 réaffirme l'engagement durable en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, avec un objectif initial de 150 recrutements sur trois ans. Les actions concrètes coordonnées par la Mission Handicap Société Générale en 2015 s'articulent sur les 4 axes suivants :

- Intégrer et recruter : dispositifs spécifiques pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, programme d'alternance *HandiFormaBanques*, 7e édition du forum *Pass pour l'emploi* (l'un des principaux forums de recrutement en Ile-de-France, proposant un accompagnement personnalisé des candidats et un lieu de réflexion et d'échanges autour de l'emploi et du handicap) et partenariats conclus avec des associations, écoles et universités.
- Sensibiliser et former : actions pour accompagner les collaborateurs et managers et lever les biais inconscients, formation des élus des CHSCT[2] et des équipes pluridisciplinaires, sensibilisation des collaborateurs, notamment lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).
- Accompagner et développer : depuis 2007, près de 2 500 adaptations de postes et de temps de travail réalisées pour maintenir dans l'emploi les collaborateurs en situation de handicap.
- Acheter responsable : recours au secteur adapté pour permettre la création d'emplois indirects (voir « achats responsables » p. 223).

En Serbie, le programme *Inclusive Academy*, animé par des employés bénévoles de Société Générale Srbija, favorise l'entrée sur le marché du travail de jeunes en situation de handicap, en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences par le biais d'ateliers et de stages. 50 jeunes ont été accompagnés depuis le début du programme en 2011, parmi lesquels plus de la moitié a pu transformer l'expérience en une insertion professionnelle durable au sein de la Banque ou à l'extérieur.

En Roumanie, République tchèque, Espagne, Scandinavie, Algérie ou encore au Japon, des programmes de recrutement, de sensibilisation, d'intégration et d'accompagnement sont en place pour favoriser l'emploi de collaborateurs en situation de handicap.

- Par ailleurs, Société Générale veille également à l'accessibilité de ses services pour ses clients en situation de handicap. À titre d'exemple, en France :
  - la quasi-totalité du parc de distributeurs automatiques de billets (DAB) de Société Générale et Crédit du Nord est équipée de synthèse vocale et de touches sensorielles et les nouvelles installations sont aux normes PMR ;
  - l'application Société Générale pour mobile est accessible aux non-voyants ;
  - un numéro de téléphone non taxé met les clients non-voyants en contact direct avec les centres de relation clientèle et 920 clients ont bénéficié de relevés de compte disponibles en braille en 2015 ;
  - à fin septembre 2015, deux tiers des agences Société Générale et Crédit du Nord étaient déclarées accessibles aux personnes en situation de handicap, un an avant l'échéance réglementaire. L'objectif est d'atteindre une couverture totale d'ici à 2021 (hors patrimoine historique).

(1) Nombre d'agents en situation de handicap au 31 décembre 2015 selon les critères de la Déclaration Obligatoire des Travailleurs Handicapés qui sera finalisée en mars 2016.
(2) Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

5. ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

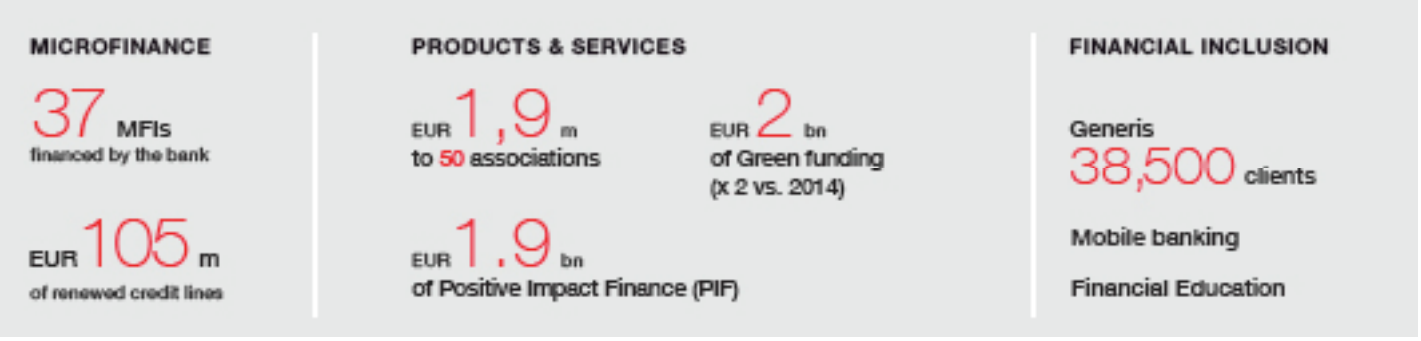

SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DES PAYS ÉMERGENTS ET DES NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Soutien aux entreprises et aux particuliers dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires

Au travers de son réseau de filiales, le Groupe contribue activement au développement de l'économie dans leurs pays respectifs, il fournit des emplois, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne les projets des collectivités territoriales. Ses filiales et succursales assument pleinement leurs responsabilités sociales et environnementales, et engagent des initiatives porteuses de progrès.

À fin 2015, 59,7 % des effectifs du Groupe se situent hors France métropolitaine, dont 10,5 % dans des pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires (tranche inférieure)(1) et 11,6 % dans des pays à revenus moyens(2) tels que définis par la Banque Mondiale.

Société Générale continue à adapter son offre de produits et de services au niveau de maturité de chaque marché en proposant notamment des solutions pour accompagner les populations peu bancarisées, soit le plus grand nombre en Afrique subsaharienne et dans une moindre mesure en Europe de l'est.

La stratégie de la Banque s'inscrit dans la durée. Certaines de ses filiales ont en effet plus de 50 ans de présence en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun) voire plus de 100 ans (Maroc). Avec l'ouverture de la succursale de Société Générale Bénin au Togo et de sa filiale au Mozambique en 2015, le groupe Société Générale est désormais présent dans 18 pays africains et bénéficie d'un positionnement unique, qui permet d'offrir à ses clients les avantages d'une banque internationale et la proximité d'une banque locale.

En Afrique, le Groupe sert près de 3,5 millions de clients, dont 120 000 entreprises. Plusieurs opérations illustrent ce soutien en 2015 :

- la participation de la Société Générale Cameroun à hauteur de 7,5 millions d'euros au financement du Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA). Cette initiative a pour ambition de contribuer à la transformation de l'agriculture « de faible productivité » en agriculture « commerciale ». Près de 300 coopératives pourront bénéficier de financement, soit 30 000 ménages et 120 000 bénéficiaires directs concernés ;
- au Sénégal, SGBS a signé une convention d'un montant de 9 millions d'euros avec la SEDIMA, un des *leaders* de l'agro-business au Sénégal, dans le cadre du financement d'une unité d'abattage et de transformation de poulets.

Outre le développement en local de l'agro-business, l'accès rapide et efficace à la téléphonie mobile est un sujet essentiel pour le Groupe en Afrique :

- au Maroc, SGMA a participé à une importante opération de financement, à hauteur de 16,8 millions d'euros, avec un opérateur de téléphonie mobile pour l'installation d'un câble sous-marin améliorant les infrastructures réseaux pour une télécommunication plus performante, plus rapide et moins coûteuse ;
- au Cameroun, Société Générale est le banquier privilégié des *leaders* de la téléphonie mobile du pays, Orange Cameroun et MTN Cameroun. En 2015, elle est intervenue dans une opération de levée de dette de 114 millions d'euros par Orange Cameroun en tant que chef de file avec 29 millions d'euros. Elle est également intervenue à hauteur de 12 millions d'euros comme arrangeur dans l'opération syndiquée de 91 millions d'euros de MTN Cameroun ;

(1) Tels que définis par la Banque Mondiale : « *Low-income + Lower-middle income economies* (4,125 dollars américains or less) » notamment Côte d'Ivoire, Ghana, Géorgie, Inde, Madagascar, Maroc.

(2) Tels que définis par la Banque Mondiale : « Upper-middle-income economies (4,126 dollars américains to 12,735 dollars américains) », notamment Algérie, Brésil, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Tunisie.

- Société Générale Algérie a participé, à hauteur de 46 millions d'euros, à un financement syndiqué de 374 millions d'euros pour l'acquisition et le déploiement d'un réseau de télécommunication 3G en Algérie.

Soutien à la création d'entreprises et aux PME

EN FRANCE

Société Générale est un acteur incontournable de l'entreprise, de la TPE et de l'entrepreneuriat, sa clientèle se compose de plus de 80 000 grandes et moyennes entreprises et de 260 000 TPE et professionnels. Le Groupe s'attache à accompagner dans les régions les artisans, les entrepreneurs et les entreprises de toute taille, tout au long de leur vie et de leur cycle d'activité.

UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

La Banque a significativement renforcé son dispositif d'accompagnement des entreprises en termes de réseau de proximité ou d'accès à l'expertise métier. En 2015, le niveau de satisfaction globale des PME envers Société Générale confirme la dynamique engagée depuis plusieurs années. Ces résultats positifs soulignent la pertinence du dispositif de la Banque, fondé sur la proximité d'un réseau national à fort ancrage local allié à la puissance et à l'expertise d'une banque universelle. Pour preuve, 72 % des clients déclarent que la Banque sait mettre ses experts à leur disposition et près de 8 clients sur 10 considèrent que le dispositif commercial déployé permet de rester proche des PME[1].

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

En 2015, Société Générale est entrée en relation avec 24 088 entreprises créées depuis moins d'un an en France (+2,4 % par rapport à fin décembre 2014), soit 62 % de nouveaux clients professionnels au 31 décembre 2015, auxquelles elle a accordé environ 4 300 prêts moyen/long terme, pour un montant de 464 millions d'euros.

La Banque assure à ses clients un accompagnement personnalisé en s'appuyant sur des réseaux spécialisés, ce qui permet d'augmenter sensiblement le taux de survie des nouvelles entreprises (taux de survie de 87 % à trois ans et 84 % à cinq ans pour les créateurs d'entreprises contre un taux de survie au niveau national de 51,5 %. Source : INSEE – 2011). Elle compte, entre autres, parmi ses partenaires, Initiative France, le réseau des BGE (Boutiques de gestion), le Moovjee (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs), la Société nationale des meilleurs ouvriers de France, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), l'IME (l'Institut du mentorat entrepreneurial), le Réseau Entreprendre. Cette année encore, Société Générale a participé à de nombreuses manifestations aux côtés de ses partenaires et organisé diverses conférences sur le thème de la création et de la reprise d'entreprise.

La Banque est adhérente de l'association nationale Initiative France et partenaire de 117 de ses plateformes locales, lesquelles sont à l'origine de la création ou la reprise de 9 039 entreprises, qui ont elles-mêmes créé ou maintenu 20 697 emplois directs la première année. En complément des prêts d'honneur (prêts à taux zéro, sans garantie) des 228 plateformes, la Banque a attribué 929 prêts pour un montant de 59,6 millions d'euros à des entrepreneurs agréés par Initiative France en 2014 (chiffres communiqués par Initiative France en 2015 dans son rapport d'activité).

Par le biais de partenariats, comme celui avec la SIAGI[2] par exemple (renouvelé en 2014), Société Générale favorise également l'accès au crédit pour les créateurs et repreneurs d'entreprises.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

L'engagement à accompagner le développement des entreprises et la mobilisation à soutenir les efforts collectifs de relance de l'économie européenne et française ont été réaffirmés par le Groupe avec la poursuite dans ses réseaux (Société Générale et Crédit du Nord) de l'offre spéciale de crédit (lancée en septembre 2014) dédiée aux PME, TPE et professionnels en France et en faveur de l'investissement en France (offre qui s'appuie sur les différentes mesures de soutien à l'économie initiées par la Banque Centrale Européenne).

Société Générale par l'intermédiaire de ses filiales se mobilise afin de déployer la stratégie d'accompagnement du Groupe. Parmi les offres mises en place en 2015, à noter :

- en juillet, le lancement d'une offre de mobilisation de créance développée en partenariat avec la filiale CGA qui permet à sa clientèle d'entreprises innovantes de bénéficier par anticipation des avantages du crédit impôt recherche (voir chapitre 2.4, « Nouveaux produits ou services importants lancés ») ;
- le Groupe propose également une palette complète services pour les entreprises de taille moyenne s'appuyant sur 110 professionnels (voir chapitre 1.4, « Banque de détail en France »).

À L'INTERNATIONAL

ACCOMPAGNER LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

En accord avec sa stratégie globale, dans les autres pays où il est présent, le Groupe s'attache à nouer et entretenir des partenariats avec les institutions financières internationales (IFI's) afin de proposer des solutions de financements en adéquation avec les besoins des entreprises (économie locale) qu'il accompagne. Les relations avec la BEI (Banque Européenne d'Investissement) se sont renforcées en 2015, avec 8 contrats signés pour un montant total de 550 millions d'euros, lignes généralement dédiées aux PME et Mid-Caps, dont 300 millions d'euros chez Société Générale Equipment Finance (SGEF).

À noter parmi les transactions majeures de l'année :

- La BEI et SGEF République tchèque ont signé un nouvel accord pour une ligne de crédit de 100 millions d'euros destinée à favoriser l'emploi des jeunes dans le cadre du programme « *Jobs for Youth* ». Il s'agit de la 2e opération entre la BEI et le Groupe pour ce programme, après la KB (en République tchèque) en 2014 qui,

(1) Périmètre de l'étude : 2 715 responsables de la relation bancaire au sein de PME, dont 602 clients Société Générale, ont été interrogés par téléphone par l'institut CSA de janvier à mars 2015.

(2) Créée en 1966 par les chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI intervient dans les secteurs de l'artisanat et des activités de proximité. SIAGI garantit les crédits octroyés par l'ensemble des établissements bancaires de la place.

face au succès de cette 1re transaction, a signé une nouvelle ligne en faveur de l'emploi des jeunes (70 millions d'euros).

- SGEF Pologne a également conclu une nouvelle ligne de 100 millions d'euros en faveur des PME et Mid-Cap, et un financement de 100 millions d'euros a été signé par SGEF Allemagne.

Financement des États et collectivités territoriales

Société Générale contribue depuis plus de trente ans au financement de l'économie publique (collectivités, logement social, établissements publics, aménagement du territoire). Le montant des encours, court, moyen et long terme en France, sur l'ensemble de ces marchés est de 16 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Société Générale a diversifié son offre auprès des collectivités territoriales en leur proposant du cofinancement en partenariat avec des investisseurs institutionnels.

En France comme à l'étranger, le Groupe respecte les principes de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales) dans ses opérations avec les collectivités publiques.

Financement du système associatif en France

Les associations constituent un groupe d'acteurs importants de l'économie française du fait de leur production de richesses intrinsèques : des emplois créés et des services rendus.

Société Générale a, depuis de nombreuses années, tissé des relations étroites avec le monde des associations sur l'ensemble du territoire. Avec une part de marché globale de 10 % et plus de 100 000 associations clientes, la Banque leur apporte son savoir-faire pour leur permettre de réaliser leurs objectifs, en finançant leurs projets, en les aidant à gérer leurs avoirs et en les accompagnant dans leur gestion au quotidien.

Avec CGA, filiale d'affacturage, Société Générale permet aux associations d'anticiper le versement de leurs subventions publiques.

Parallèlement à ces engagements, Société Générale, en partenariat avec le cabinet Fidal, a organisé une quarantaine de réunions d'information sur des sujets juridiques ou fiscaux d'actualité afin d'apporter un regard d'expert sur les problématiques des associations.

LES ACTIVITÉS DE BANQUE SOLIDAIRE

L'offre bancaire solidaire aux particuliers

EN FRANCE

Société Générale, l'une des 1res banques à avoir proposé des produits de banque solidaire, rapproche les clients des entrepreneurs sociaux et les accompagne dans leur démarche solidaire. En 2014, la Banque a continué à élargir le nombre d'associations partenaires et à étoffer sa gamme de produits et services qui s'adresse à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, leur permettant d'effectuer des versements à de nombreuses associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général. Au global, Société Générale a permis en 2015 un total de versements de plus de 1,9 million d'euros, en progression de 6 % par rapport à 2014, à 50 associations partenaires.

La gamme de produits et services de finance solidaire de Société Générale a reçu le prix One Million Award décerné dans le cadre des Profit For Non Profit Awards 2015 organisé par le cabinet de conseil Axylia. Ce prix récompense les établissements financiers qui génèrent plus d'1 million d'euros de dons par an.

L'ASSURANCE VIE : ÉRABLE ESSENTIEL

Lancé en novembre 2015, Érable Essentiel est un contrat d'assurance-vie qui permet d'épargner dès 25 euros par mois et d'investir sur SG Solidarité, fonds labellisé Finansol, support solidaire et de partage :

- solidaires parce que 5 à 10 % sont investis dans des entreprises solidaire à forte utilité sociale et participent au développement économique et social du territoire ;
- de partage parce que 50 % des revenus annuels sont reversés à l'une des 4 associations partenaires parmi Les Restaurants du Cœur, Habitat et Humanisme, CCFD-terre solidaire et Fondation Recherche Médicale.

Les premiers versements aux associations auront lieu en octobre 2016.

LE SERVICE D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Le service d'épargne solidaire permet aux clients de verser tout ou partie (25, 50, 75 ou 100 %) des intérêts de leurs livrets d'épargne (Livret A, Livret Développement Durable, Livret Jeune, CSL, Livret Épargne Plus, Livret BFM Avenir) à une ou plusieurs associations ou fondations qui soutiennent une cause humanitaire ou sociale et agissent en faveur de la santé ou de l'environnement. Ils donnent lieu à abondement par Société Générale. Le Service d'épargne solidaire bénéficie à 40 associations partenaires.

À fin 2015, on compte 44 267 Services d'épargne solidaire (Société Générale + Banque Française Mutualiste (BFM)) et 273 000 euros d'intérêts ont été reversés (soit -16,5 % par rapport à 2014, recul dû principalement à la baisse des taux d'intérêts), se décomposant comme suit :

- 238 067 euros de dons clients (dont 42 971 euros de clients BFM) ;
- 23 809 euros d'abondement (dont 4 299 euros d'abondement BFM) ;
- 11 215 euros de dons Société Générale dans le cadre de l'opération CRCM (Centre de relation clientèle multimédia) solidaire.

En octobre 2015, le service d'épargne solidaire a été labellisé par Finansol.

LES CARTES CARITATIVES

Société Générale propose actuellement des cartes Collection caritatives ayant un succès croissant auprès des clients. Elles leur permettent de soutenir des causes qui leur sont chères grâce à l'élargissement des bénéficiaires et d'apporter une aide concrète à l'une des 28 associations partenaires.

À chaque paiement effectué avec l'une de ces cartes, Société Générale verse 5 centimes d'euro à l'association concernée.

Depuis le lancement de ces cartes en mai 2008, 3 956 435 euros ont été versés aux associations partenaires, dont 844 259 euros en 2015 (soit une progression de 14 % par rapport à 2014).

Deux nouvelles cartes Collection caritatives ont été lancées en juin dernier : Unicef et AFM-Téléthon.

LE PROGRAMME FILIGRANE

Depuis le début de l'année 2014, le Programme de fidélisation Filigrane, associé à l'offre JAZZ, permet de soutenir Le Secours populaire français et La Croix-Rouge française.

Dans le cadre de la réglementation des ventes avec primes, Société Générale a décidé de reverser, pour toute commande de cadeaux, la participation financière des clients de 0,25 euro à parts égales aux 2 associations bénéficiaires. Ensemble, elles ont ainsi reçu 140 301 euros en 2015.

Les adhérents à ce programme de fidélité peuvent également transformer leurs points de fidélité en dons à l'une des 2 associations au choix, chaque don étant abondé par Société Générale. Ainsi, en 2015, 404 537 euros ont ainsi été reversés à ces 2 associations.

Au total, Filigrane a permis de collecter 544 839 euros en 2015, soit 12 % de plus qu'en 2014.

L'OPÉRATION PARRAINAGE

En janvier 2014, Société Générale a lancé l'opération Parrainage : pour chaque ouverture de compte sous parrainage, Société Générale verse 5 euros au Secours populaire français afin de soutenir son action auprès des moins favorisés. En 2015, cette opération a permis de verser 145 640 euros au Secours populaire français.

LE PARTENARIAT AVEC SPEAR

Un partenariat avec la plateforme de financements participatifs SPEAR (Société pour une épargne activement responsable) a été signé en juin 2012. SPEAR est une coopérative labellisée Finansol qui permet à des entreprises ou des associations désireuses de mener à bien un projet à caractère solidaire d'obtenir un prêt bancaire grâce à des épargnants qui souhaitent donner du sens à leur épargne. Son activité consiste à accueillir des projets répondant à des problématiques sociales, environnementales ou culturelles, afin de permettre leur financement à des conditions privilégiées et collecter le capital nécessaire auprès de particuliers soucieux de la destination de leur argent.

Au travers d'une plateforme internet (www.spear.fr) dédiée, SPEAR se positionne comme un outil simple d'accès et comme une solution puissante pour l'épargne solidaire et l'investissement éthique Depuis 2012, Société Générale a financé 6 projets à plus-value sociale et environnementale pour un montant de 967 000 euros.

À L'INTERNATIONAL

Les réseaux étrangers participent au processus de bancarisation de pays qui présentent des taux « d'inclusion financière » modestes. Ils introduisent souvent des innovations dans leurs marchés domestiques, source d'émulation positive pour les clients.

La Banque de détail à l'international s'efforce de développer une compétence tournée vers les petites et micro-entreprises n'ayant pas toujours accès à des services bancaires (voir p. 253, Inclusion financière).

L'OFFRE « ICI & LÀ-BAS » DÉDIÉE AUX MIGRANTS

Sous le concept de « Votre banque ici et là-bas », depuis 2007, Société Générale poursuit les démarches en faveur des étrangers ou Français d'origine étrangère, vivant en France et ayant conservé des liens forts avec leur pays d'origine (une population estimée à 5 millions de personnes). Chez Société Générale, ils représentent 8,7 % des ouvertures de comptes à vue des particuliers.

Le concept a été développé grâce à la présence du Groupe dans les pays où les courants migratoires vers la France sont importants. Il bénéficie des synergies entre la Banque de Détail en France et la Banque de détail à l'international.

UNE OFFRE SOLIDAIRE AU MAROC ET EN CROATIE

Sur le modèle des cartes proposées en France, Société Générale Maroc (SGMA) continue à déployer la carte caritative SOS Villages d'enfants permettant ainsi l'accompagnement de l'association du même nom en vue de financer la scolarité d'enfants issus de milieux défavorisés. En 2015, SGMA a versé 2 295 euros à l'association qui a pu offrir pour toute l'année scolaire des fournitures scolaires à 45 enfants.

En Croatie, Splitska Banka, dans le cadre de son programme de protection de l'enfance, et en partenariat avec l'Unicef, a lancé un nouveau service : le prélèvement automatique permettant aux clients de faire des dons mensuels à l'Unicef et de recevoir ainsi le titre de « Protecteurs de l'enfance ». Deux ans après son lancement, 3 535 clients ont souscrit à ce service et permis de collecter 130 000 euros de dons.

Microfinance

Au-delà de l'impact en matière d'emploi et de développement régional, le Groupe a développé depuis de nombreuses années des outils et des produits qui concourent à la cohésion sociale des territoires sur lesquels il est implanté avec 105 millions d'euros de lignes de financement en microfinance.

À L'INTERNATIONAL

LE REFINANCEMENT D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE MICROFINANCE

Engagé en faveur de l'insertion professionnelle et auprès des créateurs d'entreprises, Société Générale est acteur de la microfinance *via* ses réseaux étrangers, contribuant ainsi à la bancarisation et au développement du tissu économique local.

Le Groupe a fait le choix de concentrer son intervention en microfinance dans les pays où il dispose d'une présence en tant que banque universelle. Depuis 2003, il apporte, à travers ses filiales, son soutien au secteur de la microfinance de deux manières : l'octroi de lignes de refinancement aux IMF (institutions de microfinance) en devises locales et la prise de participations minoritaires dans des IMF. Cette stratégie marque l'accompagnement économique des entrepreneurs sociaux et locaux et répond au besoin des IMF de trouver des sources de financement de proximité et surtout en monnaie locale pour assurer leur développement sans s'exposer au risque de change.

Les IMF partenaires facilitent l'accès au crédit à des populations non bancarisées et irriguent les économies locales. À fin 2015, on recense 95,8 millions d'euros d'autorisations accordées par Société Générale

à l'international à 36 IMF, en Afrique subsaharienne (Bénin, Ghana, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina, Cameroun, etc.), dans la zone Moyen-Orient Afrique du Nord (Jordanie, Maroc, Tunisie), en Europe de l'est (Serbie, Moldavie, Albanie, Géorgie) et en Asie (Inde).

Des synergies sont développées avec les différents partenaires ; par exemple dans le domaine de la monétique, le développement de cartes co-brandées par les filiales Société Générale en partenariat avec les IMF Advans. Ces cartes permettent l'accès aux DAB (distributeurs automatiques de billets) et aux agences des réseaux des filiales Société Générale par la clientèle des IMF. Ce dispositif est en place au Cameroun depuis fin septembre 2013 et en Côte d'Ivoire depuis fin 2014.

Depuis juin 2015 et pour la première fois dans le paysage bancaire ivoirien, une IMF (Advans CI) et une banque (SGBCI, actionnaire d'Advans CI) partagent une même agence. Au-delà de l'objectif de servir leurs clientèles respectives, SGBCI et Advans CI voient en cette innovation une opportunité pour miser sur leur complémentarité en termes de solutions financières.

LA PRISE DE PARTICIPATION EN CAPITAL DANS DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Au travers de ses filiales en Afrique, Société Générale est également présente au capital de 5 IMF – *via* des participations minoritaires mais actives –, filiales de groupes de microfinance reconnus à l'international (Advans Cameroun, Advans Ghana, Advans Côte d'Ivoire, AccesBanque Madagascar, ACEP Burkina).

EN FRANCE

SOUTIEN À L'ADIE*

Société Générale soutient l'action de l'Adie depuis 2006 en mettant à sa disposition des lignes de refinancement pour son activité de microfinance en France métropolitaine et en Outre-mer, et en contribuant au financement de ses actions d'accompagnement.

En 2015, la ligne de financement octroyée à l'Adie s'élève à 9,2 millions d'euros, dont 3 millions d'euros pour la Nouvelle Calédonie, la Polynésie et les Antilles.

En 2015, la Banque a permis à l'Adie de financer 7,4 millions d'euros de prêts, soit 2 139 microcrédits. Plus de 1 600 emplois ont été créés ou maintenus grâce à des microcrédits professionnels, et plus de 500 emplois ont été créés ou maintenus grâce à des microcrédits personnels pour l'emploi. Au total, depuis 2006, le Groupe a refinancé 11 276 microcrédits pour un montant cumulé de 45,7 millions d'euros (dont 5,1 millions d'euros en Nouvelle Calédonie, 2,5 millions d'euros en Polynésie française et 2,8 millions d'euros à Mayotte et 2,5 millions d'euros aux Antilles (Guadeloupe, Martinique) et Guyane). Le montant moyen de microcrédit est 3 041 euros.

Par ailleurs, en 2015, l'Adie a bénéficié de la part de Société Générale d'une subvention de fonctionnement de 125 000 euros, complétée d'une enveloppe de 12 000 euros au titre de la « Semaine du microcrédit » de l'Adie.

MICROCRÉDIT PERSONNEL

Société Générale propose depuis 2010 une offre de microcrédit personnel accompagné, partout en France où se trouve un réseau accompagnant avec lequel elle a passé un accord de partenariat. Les principaux, à ce jour, sont CRESUS, Secours Catholique, et Restos du Cœur.

Ces réseaux ont un double rôle : l'apport de dossiers et l'accompagnement des clients emprunteurs, d'avant l'octroi jusqu'à la fin du microcrédit. Depuis fin 2010 jusqu'à fin décembre 2015, elle a ainsi pu octroyer 45 dossiers de microcrédit.

De son côté CGI, filiale de financement spécialisé en France, a mis en place une initiative de mobilité emploi : en 2015 l'initiative « Financement solidaires CGI » a été lancée pour donner accès à la mobilité – *via* accès à la voiture – à des personnes en recherche d'emploi ou dont le maintien à l'emploi repose sur sa mobilité. À travers cette initiative, CGI donne accès au crédit auto à des personnes qui normalement en seraient exclues.

* Association pour le droit à l'initiative économique.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Inclusion financière

QUELQUES MESURES PERMETTANT À TOUS D'ÊTRE BANCARISÉS EN FRANCE

Société Générale et Crédit du Nord, en application de l'article L312-1 du Code monétaire et financier relatif au droit au compte, mettent gratuitement à la disposition des clients bénéficiaires de ce droit les « services bancaires de base » tels que définis réglementairement. Les deux établissements sont en conformité avec la loi Moscovici (loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires) qui est venue renforcer le caractère effectif de ce droit (entre autres, délai d'ouverture réduit et exercice du droit au compte au nom du bénéficiaire par les acteurs de la sphère sociale). Fin décembre 2015, Société Générale comptait 8 906 clients particuliers titulaires des services bancaires de base.

Dès 2005, Société Générale et Crédit du Nord ont cherché à rendre « la banque plus facile » pour tous en proposant une gamme de paiements alternatifs (GPA) au chèque pour les clients sans chéquier.

L'entrée en vigueur de la loi Moscovici et de ses textes d'application en 2014 a renforcé considérablement les engagements pris depuis 2005 concernant les clients en situation de fragilité financière pour l'ensemble du secteur financier.

Société Générale et Crédit du Nord, conformément à leurs obligations réglementaires telles que définies par le décret 2014-738, ont mis en place, pour les clients présentant des critères de fragilité financière, un dispositif de détection et de suivi, combinant des dispositifs d'alerte interne et la connaissance client. Ce dispositif permet d'être en mesure de proposer par écrit à ces clients, de manière systématique et le plus tôt possible, un rendez-vous avec leur conseiller afin de leur présenter l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident (au moins une fois par an pour l'ensemble des clients en situation de fragilité financière, mais aussi, à chaque cas détecté de nouvelle fragilité).

Cette offre de banque au quotidien (Généris) permet au client en situation de fragilité financière, pour une somme modique, de bénéficier d'une utilisation normale de son compte bancaire, tout en bénéficiant de moyens de paiement sécurisés et de frais d'incident plafonnés. Les conseillers sont d'ailleurs formés sur ces évolutions réglementaires concernant les clients en situation de fragilité financière.

À fin 2015, 37 234 clients de Société Générale sont détenteurs de l'offre Généris et 1 293 clients de Crédit du Nord sont détenteurs de l'offre équivalente.

À L'INTERNATIONAL

En 2015, Société Générale a lancé une nouvelle offre panafricaine de *Mobile Banking* et de *Mobile Payment* ayant respectivement comme objectif de rendre la Banque proche des clients, que ceux-ci soient bancarisés ou en voie de bancarisation et d'offrir des solutions de paiement sur mobile incluant le paiement de factures et le paiement aux commerçants (voir chapitre 2.4, « Nouveaux produits ou services importants lancés »).

Ainsi, Manko, la société d'appui à l'inclusion financière, filiale à 100 % de Société Générale qui offre depuis 2013 des produits et services bancaires aux populations disposant de revenus modestes et à celles n'ayant pas encore accès au système bancaire traditionnel. En 2015, Manko est rentrée dans une nouvelle phase de développement avec un modèle qui repose sur une structure légère, une forte présence sur le terrain et une utilisation poussée des technologies digitales. Manko est plébiscité par ses clients, qui se déclarent très satisfaits des services proposés (simplicité des processus, tarification, proximité et expertise délivrée par le personnel). En 2015, 2 nouvelles agences ont été ouvertes. Manko dispose désormais de 3 agences et sert 5 000 clients. Le montant total de crédit octroyé sur l'année 2015 s'élève à 8,4 millions d'euros (5,5 milliards de francs CFA).

Au Burkina Faso, le concept d'agence mobile sillonnant les routes à la rencontre des populations a été lancé en avril 2015. L'initiative sera étendue dans d'autres pays en fonction du succès du pilote au Burkina.

POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT UN RISQUE DE SANTÉ AGGRAVÉ

Société Générale développe des produits et des services s'adaptant aux besoins de chacun.

En France, dans le cadre de la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé) signée en 2007 et révisée en 2011 puis en 2015 par les professionnels de la banque et de l'assurance, qui permet l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé, Société Générale et Crédit du Nord facilitent l'accès au crédit (immobilier et consommation) et prévoient un mécanisme de mutualisation partielle des surprimes d'assurance pour les plus modestes.

Attention portée au surendettement

Le réseau Société Générale France dispose depuis 2004 des moyens nécessaires à l'identification des clientèles surendettées afin de proposer un traitement responsable de ces dossiers.

Entrée en vigueur en novembre 2010, la loi sur le crédit à la consommation a modifié le cadre réglementaire sans changer radicalement le dispositif de Société Générale qui était précurseur à cet égard.

UN PROCESSUS DÉDIÉ AU SURENDETTEMENT

Société Générale a adopté dès 2004 une position responsable vis-à-vis du sujet du surendettement au moyen d'un processus dédié.

Elle maintient le service des comptes bancaires sur lesquels sont domiciliés les revenus, sauf cas particulier, et informe les clients surendettés des moyens de paiement alternatifs au chèque. Le débiteur continue à bénéficier du découvert qui lui avait été accordé. La gestion de la relation client s'appuie sur un dispositif complémentaire :

- les conseillers de clientèle assurent le suivi du compte au quotidien ;
- les opérateurs en *back office* qui gèrent les encours de crédit dans la phase qui précède l'acceptation du dossier et le plan d'apurement dès lors que celui-ci est accepté. Cette organisation empêche un accroissement des crédits supportés par le client surendetté, tout en permettant un suivi personnalisé au quotidien.

Une personne surendettée ne pouvant plus avoir accès à de nouveaux crédits se voit proposer un compte bancaire et des moyens de paiement adaptés permettant le maintien d'une vie sociale. Elle peut alors souscrire l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident (voir p. 253, Quelques mesures permettant à tous d'être bancarisés en France).

UNE PRISE EN CHARGE DES CLIENTS FRAGILISÉS POUR PRÉVENIR LE SURENDETTEMENT

Le dispositif de prise en charge des clients fragilisés *via* des plateformes dédiées est opérationnel dans l'ensemble du réseau d'agences en France depuis mi-2013. Il repose sur :

- le recensement de tous les clients répondant à certains critères de fragilité (dépassements d'autorisation prolongés, impayés de crédit, etc.) ;
- la prise en charge de ces clients par des plateformes de conseillers spécialisés qui assurent temporairement la relation commerciale à la place de l'agence ;
- la recherche, avec les clients pris en charge, de solutions d'apurement progressif des impayés, en privilégiant autant que possible la voie du retour en encours sain sur celle du contentieux ;
- la reprise, à l'issue de la période d'apurement, de la relation des clients avec leur agence.

À fin novembre 2015, les plateformes de négociation amiable ont pris en charge plus de 33 000 clients. Ce sont environ 67 % d'entre eux qui retrouvent une situation financière assainie et leur relation bancaire reprend son cours dans leur agence Société Générale.

Franfinance, filiale du Groupe spécialisée dans le crédit à la consommation a également mis en place des actions visant à prévenir le surendettement. En 2010, Franfinance et CGI ont signé une convention de partenariat avec CRÉSUS (chambres régionales de surendettement social), un réseau d'associations fédérées qui accompagne depuis 1992 les personnes mal endettées ou surendettées. Dans ce cadre, les deux filiales françaises du groupe Société Générale, spécialisées dans le crédit à la consommation, proposent à leurs clients présentant des signes de fragilité financière de contacter l'association CRÉSUS de leur région. La signature d'une charte d'accompagnement entre l'association et le client volontaire ouvre sur la réalisation d'un bilan budgétaire et social, suivi d'un accompagnement de proximité visant à renforcer la sauvegarde de son équilibre financier.

DES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT

En France, Société Générale et CRÉSUS ont lancé ensemble un programme d'éducation budgétaire réalisé dans le cadre d'un mécénat de compétences. Par ailleurs, à l'étranger de nombreuses initiatives se mettent en place (voir p. 256, L'éducation financière).

DES OUTILS D'AIDE À L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Dans un souci de transparence et de pédagogie, Société Générale met à disposition de ses clients ou partenaires de nombreux outils de simulation ou de calcul financier *on line* ou sur les applications partenaires.

En France, Société Générale s'est également associé au groupe Playbac pour proposer un site internet d'éducation financière dédié aux 6-11 ans. Ce site «abcbanque. fr» offre un contenu pédagogique à travers des jeux, des vidéos, de l'actualité et différents outils qui permettent aux enfants d'apprendre en s'amusant. Au sein du site, l'Espace Parents propose conseils et thèmes de réflexion pour les accompagner au mieux dans cet apprentissage. Le tout est complété d'un guide pédagogique adossé à un guide commercial qui est remis lors des entrées en relation.

6. L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : MÉCÉNAT ET SPONSORING

Société Générale s'engage pour la société civile et poursuit une politique d'engagements *corporate* autour de trois axes : la citoyenneté, le sport et la culture à travers trois entités distinctes. Ces domaines d'implication animent au quotidien, dans les équipes et auprès des clients et bénéficiaires externes, les quatre valeurs clés portées par le Groupe : Esprit d'équipe, Innovation, Responsabilité et Engagement.

CITOYENNETÉ

Le groupe Société Générale s'engage dans deux domaines d'intervention majeurs : l'insertion professionnelle, l'éducation et l'insertion par la pratique sportive et culturelle. L'engagement citoyen est un axe fort de la politique de solidarité du Groupe et s'exprime notamment par la Fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité et le programme d'implication des collaborateurs du Groupe.

Philanthropie

La Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité a pour objet la réalisation et le soutien d'actions d'intérêt général, visant à favoriser le développement de la solidarité dans la société, en particulier en favorisant l'accès à l'éducation et en œuvrant pour l'insertion professionnelle, par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active, la lutte contre l'illettrisme. En 2015 et 2016, la Fondation Société Générale choisit de soutenir également des projets associatifs utilisant la pratique sportive ou la pratique culturelle en faveur de l'éducation et/ou de l'insertion, pour des personnes en difficulté. Depuis sa création en 2006, à travers la Fondation d'entreprise Société Générale pour la solidarité, près de 800 projets associatifs ont été soutenus dans 26 pays pour plus de 18,5 millions d'euros.

DES FONDATIONS À L'INTERNATIONAL

Le Groupe soutient dans ses pays d'implantation des actions citoyennes pour agir en faveur de l'insertion de personnes en difficulté. Il agit grâce à l'action de sa fondation d'entreprise et à celles des structures solidaires (type fondations) Société Générale au niveau local.

Pour être au plus près des besoins des bénéficiaires, des structures solidaires Société Générale soutiennent aussi localement des associations d'insertion, en cherchant à impliquer leurs collaborateurs volontaires mais aussi leurs clients. La Fondation Société Générale pour la solidarité vient régulièrement renforcer l'implication financière des structures solidaires auprès d'associations déjà soutenues. Il s'agit alors de créer à la fois des synergies mais aussi l'opportunité de renforcer les liens entre structures solidaires Société Générale et la Fondation : c'est le cas avec les Fondations du Brésil et du Maroc ; des actions de solidarité du Royaume-Uni ; de Talents & Partage (association du personnel) et la Fondation 29 Haussmann (Fondation pour la clientèle Gestion Privée).

En 2015, le groupe Société Générale a versé près de 11 000 000 euros au titre du mécénat solidaire.

Implication Collaborateurs

L'un des objectifs de la politique Citoyenneté est de valoriser l'engagement solidaire des collaborateurs Société Générale en leur proposant de donner de leur temps et de leur énergie au profit d'associations partenaires du Groupe utilisant le sport ou la pratique culturelle comme vecteurs d'éducation ou d'insertion.

En 2015, dans le Groupe, près de 13 000 collaborateurs se sont impliqués dans une action solidaire proposée par l'entreprise.

LE *CITIZEN COMMITMENT*

Moment fort de la solidarité dans le groupe, le *Citizen Commitment* est un événement organisé chaque année pour renforcer et valoriser l'engagement des collaborateurs dans le monde entier. Ce temps fort permet de maintenir toujours plus de cohérence autour des actions de mécénat à l'international et de capitaliser sur les actions citoyennes communes.

En 2015, ce sont près de 7 000 collaborateurs issus de 39 pays d'implantation Société Générale (dont Paris et toutes les régions françaises) qui ont participé à de nombreuses actions solidaires dans le cadre du *Citizen Commitment Time*. Les collaborateurs ont participé notamment au challenge sportif et solidaire dont l'objectif était de parcourir le plus de kilomètres au profit d'associations partenaires. Grâce à leur effort, ce sont plus de 430 000 euros qui ont été versés par l'entreprise à des projets associatifs autour de l'insertion par le sport et la pratique culturelle.

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences permet la mise à disposition ponctuelle et gracieuse de collaborateurs sur leur temps de travail auprès d'associations partenaires de la Fondation ou soutenues par Société Générale. Au total en 2015, en tenant compte des actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives portées par les entités locales du Groupe, ce sont ainsi près de 4 000 jours que les collaborateurs ont consacrés à des actions solidaires au travers 3 programmes d'engagement.

LES JOURNÉES PRO BONO

L'objectif de ces actions Pro Bono est d'accompagner sur une journée une association choisie en cohérence avec la stratégie de citoyenneté du Groupe. Les collaborateurs apportent alors un savoir-faire à forte

valeur ajoutée à un besoin de l'association qui est clairement défini (communication, marketing, RH, finance, informatique…). À travers ce mécénat de compétences, c'est aussi l'expertise métier des volontaires qui est mise en avant. Depuis 2012, 40 journées Pro Bono ont été organisées impliquant 213 collaborateurs et plus de 2 000 heures de Pro Bono données à des projets associatifs.

Sur le plan international, le mécénat de compétences se traduit par l'implication de collaborateurs Société Générale auprès d'associations ou d'écoles sur leur temps de travail. C'est par exemple le cas en Roumanie, où les collaborateurs sont engagés dans deux programmes d'implication autour de la prévention et la lutte contre la déscolarisation d'enfants et jeunes avec les écoles et du développement personnel des lycéens.

LE PARRAINAGE

Le parrainage consiste, pour un collaborateur de l'entreprise, à accompagner une personne en difficulté sociale ou éloignée du marché du travail, dans son parcours scolaire, son orientation ou sa recherche d'emploi, en partageant avec elle ses expériences et conseils.

En 2015, près de 300 collaborateurs de Société Générale en France sont parrains au sein de 6 associations partenaires de la Fondation (Proxité, Nos quartiers ont des talents, Solidarités nouvelles face au chômage, Frateli, Mozaïk RH, Capital Filles).

Conscient de son rôle dans la société civile et de l'importance de rapprocher l'entreprise et les jeunes, le Groupe favorise l'implication de ses collaborateurs dans de nombreuses actions de parrainage et accompagnement des jeunes dans le monde. Au Royaume-Uni, par exemple, Société Générale implique fortement ses collaborateurs dans des initiatives d'amélioration des aspirations scolaires et des perspectives d'employabilité pour les jeunes. En 2015, plus de 500 volontaires ont consacré plus de 3 800 heures afin d'aider les jeunes à se préparer aux enjeux du monde de l'entreprise.

L'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Convaincue qu'un usage raisonné des produits et des services bancaires passe par l'éducation financière et la mise à disposition d'informations claires sur ses produits et services, Société Générale déploie dans son réseau des outils pour améliorer le niveau d'éducation financière des clients.

Société Générale et l'association CRÉSUS ont conçu et mis en œuvre un programme d'éducation budgétaire réalisé dans le cadre d'un mécénat de compétences. Depuis 2013, le projet Éducation financière vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux d'une bonne gestion budgétaire et se concrétise par des interventions conjointes dans des centres de formation d'apprenti(e)s (CFA) et dans des écoles de la 2e Chance (E2C) en France. En 2014-2015, ce sont 1 935 élèves de CFA et jeunes des E2C qui ont été sensibilisés grâce à l'engagement de plus de 150 collaborateurs.

Société Générale confirme sa responsabilité sociale en offrant l'opportunité à ses collaborateurs de mettre en avant leurs compétences professionnelles à travers un engagement solidaire international. Un programme d'éducation financière a par exemple été développé en Pologne pour aider les jeunes à la gestion budgétaire dans le cadre du projet « BAKCYL ». Des programmes d'éducation financière sont également proposés au Maroc (SGMA – 44 agences mobilisées pour 100 000 bénéficiaires dont 5 000 élèves), en Albanie (SGAL), en République tchèque, en Espagne, aux États-Unis, au Bénin, au Sénégal…

HANDISPORT

Au quotidien, auprès de ses collaborateurs, Société Générale œuvre pour l'intégration des personnes en situation de handicap et s'engage aux côtés d'événements internationaux, locaux ou des comités et clubs. Depuis 2003, le Groupe travaille avec le mouvement paralympique et partage ses valeurs avec la Fédération française d'handisport (FFH) et la Fédération française du sport adapté (FFSA) ; deux fédérations françaises pour les sports dédiés aux personnes handicapées.

Ce partenariat trouve un écho international à travers l'engagement des filiales comme c'est le cas en Algérie, République tchèque, Royaume-Uni, Singapour, etc.

Depuis dix ans, Société Générale Algérie (SGA) est partenaire de la Fédération algérienne handisport et a renouvelé son soutien, pour l'année 2016, notamment à l'occasion des championnats du monde de Handisport.

MÉCÉNAT CULTUREL

L'engagement de Société Générale dans les deux champs de sa politique de mécénat culturel remonte à plusieurs décennies. Son ambition de conjuguer exigence et partage l'amène à ouvrir sa collection d'art contemporain à des visiteurs de plus en plus nombreux et diversifiés, et à soutenir des initiatives qui développent l'écoute et la pratique de la musique classique auprès de publics habituellement éloignés de cet univers. Ces engagements s'inscrivent dans la pérennité et sont menés de façon centralisée ou localement par les filiales du Groupe.

L'art contemporain : vingt ans d'engagement

Initiée en 1995, la collection d'art contemporain Société Générale rassemble aujourd'hui près de 1 000 œuvres. Structurée autour de trois axes – peinture, sculpture, photographie – elle conjugue des œuvres d'artistes à la renommée confirmée et des œuvres de nouveaux créateurs.

Depuis l'origine, toutes les œuvres sont exposées dans les locaux de Société Générale à la Défense, dans le centre de Paris boulevard Haussmann et à Val-de-Fontenay, et font partie de l'univers quotidien des collaborateurs qui y travaillent. De nombreux événements enrichissent l'interaction entre le monde de l'art et celui de l'entreprise, mêlant de plus en plus souvent public interne et externe.

Ouverte à tous les publics, la collection Société Générale s'adresse en particulier aux jeunes à travers une approche à la fois pédagogique et ludique. À cet effet, plusieurs formes de médiation ont été développées : « Parcours découverte », « Carnet d'exploration » et « Ateliers artistiques » avec des artistes de la Collection à destination des enfants de 6 à 12 ans. Ces activités sont organisées plusieurs fois par mois dans les tours Société Générale à La Défense.

Pour la 1re fois, un parcours de découverte en musique est également mis en place en collaboration avec Mécénat musical Société Générale, afin de rendre la Collection accessible aux jeunes en situation de handicap.

Le mécénat artistique de Société Générale poursuit son engagement auprès des acteurs de la culture en soutenant la jeune création et des projets artistiques destinés à un public plus large. Dans la continuité de ses engagements auprès de Marseille- Provence et de la Fondation Maeght (2013), puis du « Musée Passager » (2014), la Collection mécène depuis 2015 le projet ARTAGON – rencontre et compétition artistique annuelle proposées aux étudiants en écoles d'art – en France, Belgique et Suisse.

À l'international, Société Générale soutient directement la création contemporaine, notamment en Afrique du Nord à travers sa collection historique de plus de mille œuvres au Maroc et celles plus récentes de Tunisie et d'Algérie.

La musique classique : un engagement ancré dans l'entreprise

Le groupe Société Générale est devenu un des acteurs de référence de la musique classique, notamment à travers l'association Mécénat musical Société Générale, créée en 1987.

MÉCÉNAT MUSICAL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

En 2015, Mécénat musical Société Générale apporte son soutien à 20 orchestres et ensembles. Dans la continuité du partenariat avec la salle Pleyel, l'association est depuis janvier 2015 « Grand Mécène » de la Philharmonie de Paris. Elle poursuit, également, sa collaboration avec les saisons musicales du théâtre des Bouffes du Nord et du Collège des Bernardins à Paris, et du musée de Grenoble.

Soucieuse de répondre aux besoins des jeunes talents en début de carrière, l'association attribue chaque année des bourses aux étudiants des conservatoires nationaux de Paris et de Lyon – 40 bourses pour l'année 2014-2015.

Mécénat musical Société Générale s'attache, également, à faciliter l'accès du jeune public à la musique classique en soutenant la pratique musicale et des opérations de médiation. Dans ce cadre, l'association est mécène fondateur du projet Démos – en 2015, 800 enfants ont bénéficié d'un apprentissage intensif et collectif dispensé par des musiciens professionnels ; des Concerts de Poche – 5 000 ateliers musicaux et 500 concerts en dix ans d'existence. Elle est également partenaire de plusieurs projets d'orchestres et de chœurs dans les établissements scolaires en France.

PLAYING FOR PHILHARMONIE DE PARIS, UNE INITIATIVE UNIQUE DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Après le succès des précédentes éditions en 2013 et 2014 de « Playing for salle Pleyel » (chœur et orchestre symphonique rassemblant des collaborateurs Société Générale associés à l'orchestre Les Siècles), Société Générale a décidé de renouveler cette initiative unique dans le monde de l'entreprise, en s'associant pour cette troisième année à la prestigieuse Philharmonie de Paris.

Innovation pour cette nouvelle édition : « Playing for Philharmonie de Paris 2016 » intègre une cinquantaine de choristes du Maroc et du Cameroun. Concerts les 6 et 7 novembre 2016 sous la direction de François-Xavier Roth – Grande Salle Philharmonie 1 – Philharmonie de Paris.

DES PARTENARIATS PRESTIGIEUX EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Société Générale soutient des lieux de diffusion comme le Festival de Glyndebourne et The Royal Albert Hall (Grande-Bretagne), ou encore le Théâtre national de Prague (République tchèque). En France, le Groupe est partenaire du Festival d'Aix-en-Provence et de plusieurs scènes comme Le Volcan au Havre, la Scène nationale d'Albi, l'Opéra royal du château de Versailles ou l'Opéra Grand Avignon.

Le Groupe s'engage aussi dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes musiciens à travers des actions de partenariat avec la Fondation Princesse Margarita de Roumanie et la Fondation Prietenii Muzicii Serafim Antropov, en Roumanie, et la Fondazione Scala de Milan, en Italie.

Sponsoring sportif

Le groupe Société Générale a une politique de partenariats sportifs pour accompagner le développement de ses activités partout dans le monde. Aux côtés des champions lors des compétitions internationales, comme lors de la Coupe du monde de rugby 2015 en Angleterre, ou à la rencontre des plus jeunes, Société Générale est le partenaire privilégié des fédérations nationales comme des clubs locaux, avec principalement des supports dans le rugby et le golf.

LE RUGBY : 2015, 5e COUPE DU MONDE DE RUGBY POUR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Depuis 1987, Société Générale est un fidèle partenaire du rugby de proximité en France, du rugby amateur jusqu'au plus haut niveau. Intégré dans la vie de plus de 450 clubs, Société Générale est un des partenaires majeurs du rugby professionnel et de l'équipe de France. Le Groupe, à travers ses filiales et implantations, accompagne aussi le rugby dans de nombreux pays dans le monde, du Luxembourg à la Chine, en passant par le Sénégal et la Serbie. Tous les quatre ans depuis 2007, Société Générale est un partenaire majeur de la Coupe du monde de rugby et notamment lors de la dernière édition en Angleterre. Le rugby à 7 soutenu par Société Générale depuis 2001, sport olympique à partir de 2016, permet également au Groupe de sensibiliser des nouvelles populations, scolaires ou étudiantes, à la pratique du rugby.

LE GOLF : UN DÉVELOPPEMENT CROISSANT

Société Générale est partenaire de la Fédération française de golf depuis 2001. Convaincu que la pratique du sport doit être accessible au plus grand nombre, Société Générale soutient également l'association Handigolf.

Parallèlement, les marques de Société Générale, tant la Banque Privée que la Banque de détail et la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, deviennent de plus en plus visibles sur les parcours. Le Groupe accompagne cette dynamique internationale en étant partenaire du seul tournoi féminin majeur se déroulant en Europe continentale, l'Evian Championship.

7. ANNEXES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de *reporting* appliquée par Société Générale en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette méthodologie est d'autre part détaillée dans le protocole de *reporting* du Groupe, disponible sur demande.

Le protocole de *reporting*

Les informations contenues dans le Document de référence, dans le site du Groupe et autres supports de communication de Société Générale, ainsi que dans le Rapport d'activité et de développement durable du Groupe, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2015 ou ceux des années précédentes, ont été élaborées sur la base de contributions du réseau interne de correspondants Développement Durable du Groupe en cohérence avec le protocole de *reporting* RSE et le Programme d'actions RSE du Groupe, ainsi qu'à partir de l'outil de *reporting* « *Planethic Reporting* », qui permet la collecte normalisée des indicateurs de pilotage correspondant aux différentes actions. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction du développement durable du Groupe, rattachée au Secrétariat général.

Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs et managers afin de renforcer l'appropriation du *reporting* et de l'outil, et contribuer ainsi à une fiabilisation des données.

Le protocole de *reporting* est régulièrement mis à jour.

Périodes de *reporting*

DONNÉES SOCIALES MÉCÉNAT ET MÉTIERS

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2015.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015 (12 mois), avec des données arrêtées au 30 septembre 2015.

Périmètre de consolidation RSE

Les entités faisant partie du périmètre de *reporting* répondent au moins à l'un des critères suivants :

- entité dont Société Générale SA (SGSA), société mère, détient un pourcentage de contrôle (directement ou indirectement) strictement supérieur à 50 %. Les succursales sont par définition détenues à 100 % puisqu'elles n'ont pas d'existence « capitalistique » ;
- toutes les entités consolidées par intégration globale du groupe Société Générale, comptant plus de 50 collaborateurs.

La consolidation RSE comprend 155 sociétés retenues dans le périmètre de la consolidation financière du Groupe au 31 décembre 2015. Elle intègre notamment les différentes entités de Newedge dans le monde, qui n'étaient pas incluses dans le périmètre au 31 décembre 2014.

Collecte des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes :

- pour les données sociales, environnementales, métiers et de mécénat, la plupart des indicateurs chiffrés sont collectés par chaque entité du Groupe *via* l'outil de *reporting* « *Planethic Reporting* » par les collecteurs qui saisissent les données au sein de leur filiale, validées par les validateurs qui contrôlent les données saisies au sein de leur entité avant de les valider, les administrateurs qui contrôlent et valident les données au niveau pôles d'activités et les administrateurs centraux (Direction du Développement Durable), au niveau Groupe, qui réalisent les derniers contrôles avant la consolidation ;
- les autres données sont recueillies directement auprès des correspondants RSE des pôles d'activités ou auprès des directions concernées (Direction des achats, Direction des risques, Direction des Ressources humaines) par la Direction du Développement Durable du Groupe.

Indicateurs

Une communication formelle à l'attention de l'ensemble des contributeurs a été effectuée au lancement des campagnes de collecte, comportant notamment le calendrier des campagnes, une instruction Groupe et un protocole pour chaque domaine d'indicateurs. Le protocole a pour rôle de rappeler les définitions et critères d'application des indicateurs.

Les indicateurs 2015 ont été choisis pour répondre à la liste d'informations exigées par la loi « Grenelle II » (conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce) ainsi que par rapport à la stratégie RSE du Groupe et une volonté de se rapprocher au mieux d'une ambition « core » vis-à-vis de la GRI-G4.

Ces indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, une analyse sur le périmètre France ou Société Générale France (hors filiales) a été privilégiée.

Périmètres et règles de calcul des indicateurs sociaux

L'effectif pris en compte dans l'ensemble des indicateurs sociaux (sauf précision explicite) correspond au nombre total de collaborateurs en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD), incluant les contrats d'alternance, qu'ils soient présents ou absents.

Le taux de fréquence des accidents de travail est le ratio entre le nombre d'accidents de travail (au sens de la réglementation locale), rapporté au nombre total d'heures travaillées, (effectif présent en

CDI et CDD multiplié par la durée de travail annuel dans l'entité, en heures), multiplié par 1 000 000.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre de journées d'absence rémunérées rapporté au nombre total de journées payées, en pourcentage. Il est compté en jours calendaires et est calculé sur l'effectif total (effectif présent multiplié par 365).

Le périmètre des deux graphiques « Répartition de l'effectif par tranche d'âge » (page 246) et « Répartition de l'effectif par ancienneté » (page 235) correspond au périmètre de consolidation RSE tel que défini ci-dessus à l'exclusion des effectifs d'entités en Allemagne (GEFA, PEMA Gmbh, On Vista, SGSS Gmbh), Corée du Sud (SG Securities Korea), Maroc (Sogelease, Eqdom) et Tunisie (UIB) pour lesquelles ces informations ne sont pas consolidées.

Périmètres et principales règles de gestion des indicateurs environnementaux

En 2015, le périmètre de collecte a évolué du fait de l'intégration de Newedge ainsi que par l'ajout de nouveaux indicateurs.

Le périmètre de collecte des données environnementales prend en compte les filiales non consolidées comptablement. Le nombre de collaborateurs du Groupe inclus dans le périmètre de *reporting* environnemental est de 146 492 (contre 145 703 au niveau comptable). Il comprend, en plus des filiales appartenant au périmètre financier consolidé, les filiales suivantes : Ald Automotive Brazil, Ald Automotive India, Ald Automotive Turkey, Ald Automotive Ukraine, Concilian (France) et SG Mauritanie.

La couverture du périmètre de collecte total correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant participé à la campagne de collecte sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale. Avec 146 580 collaborateurs recensés, Société Générale évalue le périmètre couvert – i. e. ayant renseigné au moins les données occupants et surface - à 99,93 % des effectifs, pour rappel le chiffre était de 99,4 % en 2014.

Retraitement des données historiques

Société Générale s'était fixé, dès 2007, un objectif de réduction de ses émissions de CO_2 par occupant de 26 % sur la période 2007 – 2012. Une réduction de 15 % a ainsi été observée sur cette période sur la base de l'année de référence 2007. Cet objectif a ensuite été reporté sur la période 2012-2015. Il a été considéré qu'il restait donc 11 % de réduction additionnelle à atteindre d'ici à 2015.

En 2015, Société Générale a intégré Newedge qui n'était pas pris en compte dans le *reporting* 2014. Afin d'assurer la transparence de la communication et la comparabilité des données, les émissions des années de référence de la période 2012-2015 sont présentées dans le tableau des émissions et ont nécessité un retraitement afin que les données historiques portent sur un périmètre comparable aux données 2015. De la même manière, les nouveaux indicateurs pris en compte pour le calcul des émissions de CO_2 ont été intégrés aux données historiques. Ces retraitements ne corrigent pas les variations liées à la croissance ou à la réduction de l'activité au sein même des entités.

Le détail des principaux retraitements effectués est précisé dans le tableau suivant :

Indicateur	Retraitement des années 2014 et 2012
Système de management environnemental	
Périmètre et couvertures	Pour l'année 2012, intégration des données relatives Newedge
Transports	
a) Distances parcourues à titre professionnel, en train	Changement de méthode afin d'améliorer l'exhaustivité des données récupérées pour le réseau en 2015. Application de ce changement de méthode aux années antérieures.
b) Distances parcourues à titre professionnel, en avion	Changement de méthode afin d'améliorer l'exhaustivité des données récupérées pour le réseau en 2015. Application de ce changement de méthode aux années antérieures.
c) Distances parcourues à titre professionnel avec des voitures personnelles	Changement de méthode afin d'améliorer l'exhaustivité des données récupérées pour le réseau en 2015. Application de ce changement de méthode aux années antérieures.
Consommations d'énergie	
Tous types d'énergie	Pour l'année 2012, intégration des données relative à Newedge
Papiers	
a) Quantité de papier utilisé pour les relevés de compte à la clientèle et quantité d'enveloppes personnalisées (Nouvel indicateur)	Reprise des données 2015 (pour les entités ayant reporté pour la première fois en 2015) évaluées en fonction du nombre d'occupants pour les trois années antérieures.
b) Autres types de papier utilisé	Changement de périmètre pour la France, récupération de tous les types de papier. Calcul de la différence entre nouveau et ancien périmètre et reprise de cette différence sur les années antérieures au prorata par occupant.

Données environnementales : règles générales

Les données environnementales sont calculées sur la base de factures, de relevés en direct, d'informations reçues de fournisseurs ou sur la base d'estimations. Les contrôles et ratios suivants sont utilisés afin de piloter les données reportées :

- en 2015, des contrôles de variance par rapport à l'année précédente ont été appliqués pour tous les indicateurs environnementaux. Un message d'alerte demandait au contributeur de vérifier la donnée enregistrée en cas de variation supérieure à 30 % ;
- les données collectées relatives à l'énergie, au papier bureau et au transport, sont rapportées au nombre d'occupants déclaré par l'entité ;
- les consommations d'énergie (électricité, vapeur d'eau, eau glacée, fuel, gaz) sont également rapportées à la surface (exprimée en m^2) ;
- dans l'optique d'une fiabilisation permanente des données, des questions qualitatives (réponses attendues *via* des commentaires écrits) permettent de cerner les différents périmètres des données, de recenser les bonnes pratiques et de comprendre les variations d'une année sur l'autre.

Le nombre d'occupants concernés correspond, dans la mesure du possible, au nombre moyen de personnes salariées Société Générale ou sous-traitant travaillant sur le site pendant la période de *reporting* ou à défaut au nombre d'occupants au 30 septembre 2015.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant complété l'indicateur sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale.

De nouveaux indicateurs ont été intégrés ou modifiés en 2015 :

- les chéquiers et les bordereaux de remise de chèque ont été intégrés dans les indicateurs papier ;
- l'indicateur relatif à la quantité totale de papier reprographique, pour lequel nous ne récupérions précédemment que les ramettes de 80 grammes sur le périmètre France uniquement, a été modifié afin de répondre au besoin de *reporting* « Écofolio » et porte désormais sur tous type de papier inférieur ou égal à 224 grammes.

À l'exception du réseau Société Générale France, la plupart des filiales consolident leurs données directement dans l'outil de *reporting* du Groupe. Les données de transport et de papier pour la France font l'objet d'un *reporting* centralisé par la Direction du Développement Durable *via* des données remontées par la Direction des achats.

Le calcul des émissions de CO_2

Le calcul des émissions de CO_2 du Groupe est catégorisé en trois groupes :

- le Scope 1 comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et aux émissions fugitives de gaz fluorés des services centraux ;
- le Scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur d'eau et eau glacée externes) ;
- le Scope 3 comprend les émissions de GES de la consommation du papier de bureau et des déplacements professionnels, depuis 2012. Le périmètre est élargi à l'ensemble du papier, le transport marchandise et les consommations d'énergie des datacenters hébergés en France.

Les émissions de CO_2 sont calculées selon la méthode GHG Protocol.

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Société Générale - Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC[1] sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de Société Générale, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 5 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le présent Document de Référence en annexe du chapitre 5 (la « Note méthodologique »).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de sept personnes entre septembre 2015 et février 2016 pour une durée d'environ quinze semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la Note méthodologique annexée au chapitre 5 du présent document de référence.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des pôles BDDF, IBFS et GBIS et des directions Développement Durable, Ressources Humaines et Achats, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical information*

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes(3) :

- Au niveau de l'entité consolidante et des pôles, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion(3) ;
- Au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées(4) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon d'entités ainsi sélectionné représente 38 % des effectifs pour les données sociales, 12 % des consommations d'énergie pour les données environnementales et 9 % du PNB consolidé pour les données métiers.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

L'application des Principes de l'Équateur est mature au sein des activités de la banque d'investissement. En vue de couvrir à terme l'ensemble des activités de financement et d'investissement du groupe, la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociaux (E&S) de Société Générale se poursuit avec la formalisation de nouvelles procédures. Néanmoins, l'application des principes généraux E&S n'est pas encore homogène au sein des autres activités et implantations géographiques.

Paris-La Défense, le 4 mars 2016

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud

Associé Développement durable

Hassan Baaj

Associé

---

(3) **Informations sociétales et métiers** : l'impact territorial, économique et social (le soutien aux PME, l'offre de produits et services solidaires en France et à l'international, l'inclusion financière en France, la microfinance à l'international, la démarche Positive Impact Finance), la loyauté des pratiques (les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs et notamment la prévention du surendettement, la sécurité numérique et la protection des données), les engagements environnementaux et sociaux du groupe dans l'exercice de ses activités (politiques sectorielles, principes de l'Équateur, évaluations E&S des transactions et des clients, financements verts à destination des entreprises), les relations avec les parties prenantes (la satisfaction clients et la médiation), la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations environnementales : la politique générale en matière environnementale, les rejets de gaz à effet de serre (émissions de CO_2 par occupant).

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, les embauches et les licenciements), les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la démarche du leadership model et les résultats du baromètre employeur.

(4) Les entités sélectionnées sont :

- Pour les données sociales : SGPM (France) et Rosbank (Russie) ;
- Pour les données environnementales : Rosbank (Russie) ;
- Pour les données sociétales et métiers : SG Londres GBIS (UK), SG New York GBIS (États-Unis), SG GSC Bangalore (Inde) et Rosbank (Russie).

8. TABLES DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE RSE (ARTICLE 225 - GRENELLE II)

INDICATEURS	OÙ LES RETROUVER ?
1. Informations sociales	Page
a) Emploi	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	232, 233, 245, 246
Les embauches et les licenciements	234, 235
Les rémunérations et leur évolution	242
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	244
L'absentéisme	244
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	241
Le bilan des accords collectifs	241
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail (*Stress* + Santé + Bien-être)	243, 244
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	241
Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	244
e) Formation (Développement des compétences)	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	236
Le nombre total d'heures de formation	236
f) Égalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	245, 246
Les mesures prises en faveur de l'égalité de l'emploi et de l'insertion des handicapés	247
La politique de lutte contre les discriminations	241, 245, 246, 247
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	
au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	241
à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	241, 245, 246, 247
à l'élimination du travail forcé et obligatoire	241
à l'abolition effective du travail des enfants	241

INDICATEURS	OÙ LES RETROUVER ?
2. Informations environnementales	Page
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	219 ; 228
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	213 ; 228.
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	pas de provisions
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	219 ; 228 ; 230.
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	229 ; 230 ; 231.
La prise en compte des nuisances sonores et de toute forme de pollution propre à l'activité	Non significatif dans l'activité exercée
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	229 ; 231.
La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	En tant que société de services, Société Générale n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative. 219 ; 229 ; 231.
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables	225 ; 229 ; 231 ; 220.
L'utilisation des sols	Non significatif dans l'activité exercée
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effets de serre	228.
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Les conséquences du changement climatique sur nos activités sont prises en compte dans le cadre de la gestion de nos risques opérationnels. 220 ; 229 ; 251.
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Société Générale n'est pas concerné pour compte propre. 211 ; 219.
3. Informations relatives aux engagements sociétaux	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	248 ; 251 ; 252 ; 254.
Sur les populations riveraines et locales	210 ; 214 ; 220.
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	213 ; 250.
Les actions de partenariats ou de mécénat	227 ; 250 ; 255.
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux	221
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	221
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	215
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	217 ; 253.
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	210 ; 211 ; 241.

6

ÉTATS FINANCIERS

1. États financiers consolidés 268
2. Notes annexes aux états financiers consolidés 276
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 386
4. Rapport de gestion de Société Générale 390
5. Comptes annuels 395
6. Notes annexes aux comptes annuels 398
7. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 450

Sommaire des états financiers consolidés

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF 268
BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF 269
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 270
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 271
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES 272
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 275

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 276
NOTE 2 - CONSOLIDATION 284
NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 287
NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION 288
NOTE 2.3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET LES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE 293
NOTE 2.4 - ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES 294
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS 296
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT 298
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS 301
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE 306
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR 308
NOTE 3.5 - PRÊTS ET CRÉANCES 316
NOTE 3.6 - DETTES 318
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS 320
NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS 322
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI 327
NOTE 3.10 - ENGAGEMENTS ET ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE 329
NOTE 3.11 - ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS 331
NOTE 3.12 - COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS 333
NOTE 3.13 - ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS 335
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS 336
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS 336
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS 337
NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE 338
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS 342
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL 343
NOTE 5.1 - FRAIS DE PERSONNEL ET TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES 344
NOTE 5.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL 345
NOTE 5.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS 351
NOTE 6 - IMPÔTS 354
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES 357
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS 357
NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES 360
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS 361
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE 361
NOTE 8.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 365
NOTE 8.3 - OPÉRATIONS EN DEVISES 366
NOTE 8.4 - DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION 367
NOTE 8.5 - PROVISIONS 384
NOTE 8.6 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 385

Les informations sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence (Risques et adéquation des fonds propres). La typologie des risques est décrite dans le chapitre 3 du présent Document de référence (Gouvernement d'entreprise) page 115.

Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux Etats financiers consolidés du Groupe et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elles sont identifiées comme telle dans le chapitre 4 du présent Document de référence.

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

(En M EUR)		31.12.2015	31.12.2014*
Caisse et banques centrales		78 565	57 065
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	519 333	530 536
Instruments dérivés de couverture	Note 3.2	16 538	19 448
Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 3.3 et 3.4	134 187	143 722
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Notes 3.5 et 3.9	71 682	80 709
Prêts et créances sur la clientèle(1)	Notes 3.5 et 3.9	405 252	370 367
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 723	3 360
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 3.9	4 044	4 368
Actifs d'impôts	Note 6	7 367	7 415
Autres actifs	Note 4.4	69 398	65 238
Actifs non courants destinés à être cédés		171	866
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 352	2 796
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.2	19 421	17 917
Écarts d'acquisition	Note 2.2	4 358	4 331
Total		**1 334 391**	**1 308 138**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(1) Les *Prêts et créances sur la clientèle* incluent les créances de location-financement qui étaient auparavant présentées sur une ligne distincte du bilan. À des fins de comparabilité, la présentation des données de l'exercice 2014 a été modifiée par rapport aux états financiers publiés.

BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF

(En M EUR)		31.12.2015	31.12.2014*
Banques centrales		6 951	4 607
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	454 981	480 330
Instruments dérivés de couverture	Note 3.2	9 533	10 902
Dettes envers les établissements de crédit	Notes 3.6 et 3.9	95 452	91 290
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	379 631	349 735
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	106 412	108 658
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 055	10 166
Passifs d'impôts	Note 6	1 571	1 416
Autres passifs	Note 4.4	83 083	75 031
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		526	505
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 4.3	107 257	103 298
Provisions	Note 8.5	5 218	4 492
Dettes subordonnées		13 046	8 834
Total dettes		**1 271 716**	**1 249 264**
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		29 537	29 486
Réserves consolidées		23 905	22 537
Résultat de l'exercice		4 001	2 679
Sous-total		**57 443**	**54 702**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 594	527
Sous-total capitaux propres part du Groupe		**59 037**	**55 229**
Participations ne donnant pas le contrôle		3 638	3 645
Total capitaux propres		**62 675**	**58 874**
Total		**1 334 391**	**1 308 138**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En M EUR)		2015	2014*
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	25 431	24 532
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(16 125)	(14 533)
Commissions (produits)	Note 4.1	10 144	9 159
Commissions (charges)	Note 4.1	(3 466)	(2 684)
Résultat net des opérations financières		8 224	5 219
Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*Note 3.1*	*7 275*	*4 481*
Dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente(1)	*Note 3.3*	*949*	*738*
Produits des autres activités	Note 4.2	53 324	50 219
Charges des autres activités	Note 4.2	(51 893)	(48 351)
Produit net bancaire		**25 639**	**23 561**
Frais de personnel	Note 5	(9 476)	(9 049)
Autres frais administratifs(2)		(6 477)	(6 081)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 8.2	(940)	(907)
Résultat brut d'exploitation		**8 746**	**7 524**
Coût du risque	Note 3.8	(3 065)	(2 967)
Résultat d'exploitation		**5 681**	**4 557**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	Note 2.3	231	213
Gains ou pertes nets sur autres actifs		197	109
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 2.2	-	(525)
Résultat avant impôts		**6 109**	**4 354**
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(1 714)	(1 376)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**4 395**	**2 978**
Participations ne donnant pas le contrôle		394	299
Résultat net part du Groupe		**4 001**	**2 679**
Résultat par action	Note 7.2	**4,49**	**2,90**
Résultat dilué par action	Note 7.2	**4,49**	**2,90**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(1) Ce montant inclut désormais les dividendes sur titres à revenus variables.

(2) Dont 137 millions d'euros au titre de la contribution 2015 au Fonds de résolution unique (FRU).

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	2015	2014*
Résultat net	**4 395**	**2 978**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**1 059**	**1 058**
Écarts de conversion(1)	797	402
Actifs financiers disponibles à la vente	425	636
Écarts de réévaluation de la période	*703*	*1 074*
Reclassement en résultat	*(278)*	*(438)*
Instruments dérivés de couverture	(174)	164
Écarts de réévaluation de la période	*(171)*	*39*
Reclassement en résultat	*(3)*	*125*
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(117)	135
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	128	(279)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**80**	**(235)**
Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	125	(344)
Quote-part de gains et pertes sur entités mises en équivalence comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	(2)
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(45)	111
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**1 139**	**823**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**5 534**	**3 801**
Dont part du Groupe	*5 148*	*3 450*
Dont participations ne donnant pas le contrôle	*386*	*351*

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(1) La variation de l'écart de conversion s'élève à 797 millions d'euros et se compose de :

- + 769 millions d'euros de variation de l'écart de conversion en part du Groupe, qui s'explique principalement par la dépréciation de l'euro face au dollar américain pour 800 millions d'euros, à la livre sterling pour 34 millions d'euros et au yen pour 29 millions d'euros, partiellement compensée par l'appréciation de l'euro face au rouble pour -46 millions d'euros ;
- + 28 millions d'euros de variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle, principalement liée à la dépréciation de l'euro face à la couronne tchèque pour 29 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées						
(En M EUR)	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe
Capitaux propres au 1er janvier 2014	**998**	**19 947**	**(639)**	**7 075**	**27 381**	**23 971**	**-**
Augmentation de capital	9	179			188	(2)	
Élimination des titres auto-détenus			(92)		(92)	(55)	
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres				1 994	1 994	205	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		15			15		
Distribution 2014					-	(1 355)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	(94)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***9***	***194***	***(92)***	***1 994***	***2 105***	***(1 301)***	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	(230)	
Autres variations					-	24	
Effet de l'application rétrospective d'IFRIC 21[1]					-	74	(13)
Résultat 2014					-		2 692
Sous-total	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***	***(132)***	***2 679***
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	(1)	
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**1 007**	**20 141**	**(731)**	**9 069**	**29 486**	**22 537**	**2 679**
Affectation du résultat[1]						2 679	(2 679)
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**1 007**	**20 141**	**(731)**	**9 069**	**29 486**	**25 216**	**-**
Augmentation de capital (cf. Note 7.1)	1	4			5	(1)	
Élimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)			282		282	151	
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)				(297)	(297)	229	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions[2]		61			61		
Distribution 2015 (cf. Note 7.2)					-	(1 658)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle[3]					-	(95)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***1***	***65***	***282***	***(297)***	***51***	***(1 374)***	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	80	
Autres variations					-	(17)	
Résultat 2015					-		4 001
Sous-total	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***	***63***	***4 001***
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-	-	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	**1 008**	**20 206**	**(449)**	**8 772**	**29 537**	**23 905**	**4 001**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres qui seront reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôts)					Participations ne donnant pas le contrôle				
Écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et réserves	Autres instruments de capitaux propres émis par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total capitaux propres consolidés
(1 139)	**609**	**55**	**(475)**	**50 877**	**3 082**	**-**	**11**	**3 093**	**53 970**
			-	186				-	186
			-	(147)				-	(147)
			-	2 199		800		800	2 999
			-	15	-			-	15
			-	(1 355)	(182)			(182)	(1 537)
			-	(94)	(357)			(357)	(451)
-	***-***	***-***	***-***	***804***	***(539)***	***800***	***-***	***261***	***1 065***
382	335	178	895	665	(4)		56	52	717
				24	(60)			(60)	(36)
				61					61
				2 692	299			299	2 991
382	***335***	***178***	***895***	***3 442***	***235***	***-***	***56***	***291***	***3 733***
	83	24	107	106				-	106
(757)	**1 027**	**257**	**527**	**55 229**	**2 778**	**800**	**67**	**3 645**	**58 874**
				-				-	-
(757)	**1 027**	**257**	**527**	**55 229**	**2 778**	**800**	**67**	**3 645**	**58 874**
			-	4				-	4
			-	433				-	433
			-	(68)				-	(68)
			-	61	-			-	61
			-	(1 658)	(233)			(233)	(1 891)
			-	(95)	(168)			(168)	(263)
-	***-***	***-***	***-***	***(1 323)***	***(401)***	***-***	***-***	***(401)***	***(1 724)***
769	556	(170)	1 155	1 235	-		(8)	(8)	1 227
				(17)	8			8	(9)
				4 001	394			394	4 395
769	***556***	***(170)***	***1 155***	***5 219***	***402***	***-***	***(8)***	***394***	***5 613***
	(88)	-	(88)	(88)				-	(88)
12	**1 495**	**87**	**1 594**	**59 037**	**2 779**	**800**	**59**	**3 638**	**62 675**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2015 est de 61 millions d'euros : 60 millions d'euros dans le cadre des attributions gratuites d'actions et un million d'euros au titre des rémunérations en actions ordinaires.

(3) Les effets des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement relatifs à des opérations de rachat portant sur les participations ne donnant pas le contrôle principalement de Boursorama et de ses filiales espagnole et allemande, Selftrade Bank et OnVista pour -253 millions d'euros, dont -96 millions d'euros en part du Groupe.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En M EUR)	2015	2014*
Résultat net (I)	**4 395**	**2 978**
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	3 597	3 421
Dotations nettes aux provisions	4 507	6 247
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(231)	(213)
Variation des impôts différés	651	184
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(337)	(317)
Variation des produits constatés d'avance	44	(147)
Variation des charges constatées d'avance	150	(20)
Variation des produits courus non encaissés	672	903
Variation des charges courues non décaissées	(158)	(794)
Autres mouvements	3 747	3 825
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	**12 642**	**13 089**
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat[1]	(7 275)	(4 481)
Opérations interbancaires	14 659	7 856
Opérations avec la clientèle	(5 724)	(5 805)
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	(1 541)	(25 982)
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	3 959	(1 240)
Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (III)	**4 078**	**(29 652)**
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III)	**21 115**	**(13 585)**
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1 997	4 133
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 502)	(3 407)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	**(2 505)**	**726**
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	(1 522)	1 501
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 404	1 175
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	**2 882**	**2 676**
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	**21 492**	**(10 183)**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	52 458	63 032
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 858	8 467
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**61 316**	**71 499**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	71 615	52 458
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	11 193	8 858
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**82 808**	**61 316**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**21 492**	**(10 183)**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 février 2016.

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 en conformité avec le référentiel IFRS *(International Financial Reporting Standards)* tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : *http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm*.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « *carve out* »).

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des normes comptables, dans sa Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

La présentation des Notes annexes aux états financiers consolidés a été modifiée pour en améliorer la lisibilité et la cohérence, conformément au communiqué de l'Autorité européenne des marchés de capitaux du 27 octobre 2015 relatif à l'amélioration de la qualité des annexes aux états financiers et à la recommandation du 28 octobre 2015 de l'Autorité des marchés financiers sur l'arrêté des comptes 2015 faisant référence à son guide publié le 1er juillet 2015 sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers.

Les informations présentées dans les annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles Notes et celles annexées aux états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2014.

Référence 2015	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	Référence 2014
Note 1	**Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés**	Note 1
Note 2	**Consolidation**	
Note 2.1	Périmètre de consolidation	Note 2
Note 2.2	Écarts d'acquisition	Note 16
Note 2.3	Informations complémentaires sur les entités consolidées et les entités mises en équivalence	Note 44
Note 2.4	Entités structurées non consolidées	Note 45
Note 3	**Instruments financiers**	
Note 3.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 6 et 35
Note 3.2	Instruments financiers dérivés	Notes 6, 7, 27 et 30
Note 3.3	Actifs financiers disponibles à la vente	Notes 8, 33 et 36
Note 3.4	Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur	Notes 3, 6 et 8
Note 3.5	Prêts et créances	Notes 9, 10 et 11
Note 3.6	Dettes	Notes 17, 18 et 19
Note 3.7	Produits et charges d'intérêts	Note 33
Note 3.8	Dépréciations et provisions	Notes 21, 22 et 40
Note 3.9	Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti	Notes 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19 et 24
Note 3.10	Engagements et Actifs remis et reçus en garantie	Notes 27 et 28
Note 3.11	Actifs financiers transférés	Note 29
Note 3.12	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	Note 25
Note 3.13	Echéances contractuelles des passifs financiers	Note 30
Note 4	**Autres activités**	
Note 4.1	Produits et charges de commissions	Note 34
Note 4.2	Produits et charges des autres activités	Note 37
Note 4.3	Activités d'assurance	Note 32
Note 4.4	Autres actifs et autres passifs	Notes 14 et 20
Note 5	**Charges et avantages du personnel**	
Note 5.1	Frais de personnel et transactions avec les parties liées	Notes 38 et 43
Note 5.2	Avantages du personnel	Note 23
Note 5.3	Plans d'avantages en actions	Note 39
Note 6	**Impôts**	Notes 13 et 41
Note 7	**Capitaux propres**	
Note 7.1	Actions propres et instruments de capitaux propres émis	Note 26
Note 7.2	Résultat par action et dividendes	Note 42
Note 8	**Autres informations**	
Note 8.1	Information sectorielle	Note 47
Note 8.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 15
Note 8.3	Opérations en devises	Note 31
Note 8.4	Détail du périmètre de consolidation	Note 46
Note 8.5	Provisions	Note 22
Note 8.6	Honoraires des commissaires aux comptes	Note 48

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLICABLES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
IFRIC 21 « Taxes »	20 mai 2013	13 juin 2014
Améliorations annuelles (2011-2013) des IFRS – décembre 2013	12 décembre 2013	18 décembre 2014

IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes concernées sont les suivantes :

- la taxe bancaire de risque systémique et les contributions pour frais de contrôle ACPR ne sont plus étalées sur l'année et sont comptabilisées en résultat au 1er janvier de l'exercice, pour leur totalité ;
- la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), calculée sur l'assiette des revenus de l'exercice précédent, est comptabilisée intégralement en résultat au 1er janvier de l'exercice en cours ;
- la contribution annuelle au Fonds de résolution unique, entrée en vigueur en 2015, est comptabilisée intégralement en résultat au 1er janvier de l'exercice en cours.

L'application rétrospective de cette interprétation au 31 décembre 2014 a entraîné une augmentation de 74 millions d'euros des *Réserves consolidées du Groupe* et une diminution de 13 millions d'euros du *Résultat net part du Groupe*.

Les tableaux suivants présentent les effets de l'application rétrospective d'IFRIC 21 pour le bilan et le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2014.

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2014 Après IFRIC 21	31.12.2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Caisse et banques centrales	57 065	57 065	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	530 536	530 536	
Instruments dérivés de couverture	19 448	19 448	
Actifs financiers disponibles à la vente	143 722	143 722	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 709	80 709	
Prêts et créances sur la clientèle	370 367	370 367	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 360	3 360	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 368	4 368	
Actifs d'impôts	7 415	7 447	(32)
Autres actifs	65 238	65 238	
Actifs non courants destinés à être cédés	866	866	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 796	2 796	
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 917	17 917	
Écarts d'acquisition	4 331	4 331	
Total	**1 308 138**	**1 308 170**	**(32)**

PASSIF

(En M EUR)	31.12.2014 Après IFRIC 21	31.12.2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Banques centrales	4 607	4 607	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	480 330	480 330	
Instruments dérivés de couverture	10 902	10 902	
Dettes envers les établissements de crédit	91 290	91 290	
Dettes envers la clientèle	349 735	349 735	
Dettes représentées par un titre	108 658	108 658	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 166	10 166	
Passifs d'impôts	1 416	1 416	
Autres passifs	75 031	75 124	(93)
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	505	505	
Provisions techniques des entreprises d'assurance	103 298	103 298	
Provisions	4 492	4 492	
Dettes subordonnées	8 834	8 834	
Total dettes	**1 249 264**	**1 249 357**	**(93)**
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées	29 486	29 486	
Réserves consolidées	22 537	22 463	74
Résultat de l'exercice	2 679	2 692	(13)
Sous-total	**54 702**	**54 641**	**61**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	527	527	
Sous-total capitaux propres part du Groupe	**55 229**	**55 168**	**61**
Participations ne donnant pas le contrôle	**3 645**	**3 645**	
Total capitaux propres	**58 874**	**58 813**	**61**
Total	**1 308 138**	**1 308 170**	**(32)**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En M EUR)	2014 Après IFRIC 21	2014 Avant IFRIC 21	Impact IFRIC 21
Produit net bancaire	**23 561**	**23 561**	
Frais de personnel	(9 049)	(9 049)	
Autres frais administratifs	(6 081)	(6 060)	(21)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(907)	(907)	
Résultat brut d'exploitation	**7 524**	**7 545**	**(21)**
Coût du risque	(2 967)	(2 967)	
Résultat d'exploitation	**4 557**	**4 578**	**(21)**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	213	213	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	109	109	
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(525)	(525)	
Résultat avant impôts	**4 354**	**4 375**	**(21)**
Impôts sur les bénéfices	(1 376)	(1 384)	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	**2 978**	**2 991**	**(13)**
Participations ne donnant pas le contrôle	299	299	
Résultat net part du Groupe	**2 679**	**2 692**	**(13)**
Résultat par action	**2,90**	**2,92**	**(0,02)**
Résultat dilué par action	**2,90**	**2,91**	**(0,01)**

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2011-2013) DES IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes. L'application de ces amendements n'a pas eu de conséquences sur les états financiers du Groupe.

NORMES COMPTABLES OU INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er février 2015 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

1. NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »	17 décembre 2014	1er février 2015
Améliorations annuelles (2010-2012) des IFRS	17 décembre 2014	1er février 2015
Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »	24 novembre 2015	1er janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables »	2 décembre 2015	1er janvier 2016
Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS	15 décembre 2015	1er janvier 2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers »	18 décembre 2015	1er janvier 2016

L'application future de ces amendements et améliorations ne devrait avoir aucun effet significatif sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

AMENDEMENTS À IAS 19 « RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : COTISATIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL »

Ces amendements concernent les cotisations des salariés aux régimes à prestations définies. Leur objectif est de simplifier la comptabilisation de ces cotisations lorsqu'elles sont indépendantes du nombre d'années travaillées par les salariés.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2010-2012) DES IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

AMENDEMENTS À IFRS 11 « ACQUISITION D'INTÉRÊTS DANS UNE ACTIVITÉ CONJOINTE »

Ces amendements clarifient comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité conjointe qui constitue une activité au sens d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Il convient alors d'appliquer, à hauteur de la quote-part acquise, les principes de la norme IFRS 3.

AMENDEMENTS À IAS 16 ET À IAS 38 « CLARIFICATION SUR LES MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ACCEPTABLES »

L'IASB confirme que l'utilisation de la méthode fondée sur les revenus pour calculer l'amortissement d'un actif n'est pas appropriée, sauf exception. En effet, les revenus générés par une activité ayant recours à un actif intègrent des éléments autres que la consommation des bénéfices économiques intégrés à l'actif.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2012-2014) DES IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié une série d'amendements à des normes déjà existantes.

AMENDEMENTS À IAS 1 « PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS »

Par ces amendements, l'IASB encourage les entités à recourir à leur jugement professionnel quant au choix des informations à publier dans leurs états financiers. L'IASB précise le concept de la matérialité et la manière de l'appliquer pour éviter de publier des informations non matérielles pouvant nuire à la lisibilité des états financiers.

2. NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers »	12 novembre 2009 28 octobre 2010 16 décembre 2011 19 novembre 2013 et 24 juillet 2014	1er janvier 2018
IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »	28 mai 2014	1er janvier 2018
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation »	18 décembre 2014	1er janvier 2016

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Sous réserve de l'adoption de la norme IFRS 9 par l'Union européenne, les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers et décrits dans la Note 3.

- Classement et évaluation :

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou *« business model »*).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

- Risque de crédit :

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Ainsi, les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories en fonction de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Étape 1 (*stage 1*)

- Tous les actifs financiers concernés seront initialement enregistrés dans cette catégorie.
- Une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an.
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 2 (*stage 2*)

- En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit sera alors augmentée au niveau des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison).
- Les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Étape 3 (*stage 3*)

- Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée seront déclassés dans cette catégorie.
- La dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit.
- Les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

L'augmentation significative du risque de crédit pourra être appréciée instrument par instrument ou bien sur la base de portefeuilles homogènes d'actifs lorsque l'appréciation individuelle ne s'avérera pas pertinente. Une approche par contrepartie (avec application du principe de contagion à tous les encours sur la contrepartie considérée) sera également possible si elle aboutit à des effets similaires.

Le Groupe devra prendre en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macroéconomiques au niveau d'un portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

Il existera une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un actif financier fera l'objet d'un impayé de plus de trente jours. Cependant, le Groupe aura pu déterminer qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue avant même ce délai de trente jours qui ne constituera ainsi qu'un indicateur ultime de dégradation du risque de crédit.

L'application de la norme IFRS 9 ne modifierait pas la définition du défaut actuellement retenue pour apprécier l'existence d'une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Un actif sera

notamment présumé en défaut après la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de quatre-vingt-dix jours.

Le calcul des pertes attendues prendra en considération des données historiques, mais aussi la situation présente ainsi que des prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture économique.

- Comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture) :

La norme IFRS 9 a également pour objet de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion par l'entité de ses risques financiers et non financiers. Elle étend notamment le champ des instruments financiers non dérivés pouvant être qualifiés d'instruments de couverture. De même, le périmètre des éléments pouvant être qualifiés d'éléments couverts est étendu à des composants d'instruments non financiers. La norme amende également les modalités d'appréciation de l'efficacité des couvertures.

Toutefois, dans ses dispositions transitoires, la norme offre la possibilité de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture, ce choix s'appliquant alors à toutes les relations de couverture.

Par ailleurs, des informations supplémentaires seront requises dans les Notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Organisation du programme de mise en œuvre de la norme IFRS 9

Le Groupe a initié dès 2013 des travaux préliminaires pour appréhender les conséquences potentielles de la mise en œuvre de la future norme IFRS 9. À cet effet, une structure projet a été mise en place par la Direction financière et un programme conjoint entre la Direction des risques et la Direction financière a été lancé pour instruire le volet de la norme dédié au risque de crédit.

Dès la publication de la norme IFRS 9 en juillet 2014, les filières Risque et Finance du Groupe se sont dotées d'une organisation spécifique pour conduire les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la norme à compter du 1er janvier 2018.

Sous la coordination des instances de gouvernance mises en place, le Groupe a mené des travaux d'analyse de la norme (chantiers bancaires) et entamé des études de cadrage pour l'adaptation de ses systèmes d'information et de ses processus.

- Classement et évaluation :

Les portefeuilles d'actifs financiers du Groupe ont fait l'objet d'une revue pour déterminer, sur la base des caractéristiques de leurs flux contractuels d'une part et de la manière dont ils sont gérés (modèles d'activité ou *« business model »*), d'autre part, leur futur traitement comptable sous IFRS 9. Ces travaux ont également pour objet d'identifier les conséquences les plus significatives sur les systèmes d'information et sur les outils de consolidation comptable.

Ces travaux seront finalisés au cours de l'année 2016 ainsi que les spécifications nécessaires à la mise en œuvre des développements dans les systèmes d'information qui seront réalisés à compter de cette même année.

- Risque de crédit :

En 2015, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité en intégrant des projections macroéconomiques pour tenir compte du cycle de crédit. Les travaux de calibrage et de validation de ce cadre seront réalisés sur l'année 2016.

Sur cette même année 2016, les développements informatiques nécessaires seront entrepris, tant au niveau des directions centrales que dans les entités du Groupe, pour permettre à terme le calcul des provisions et dépréciations et la collecte des données supplémentaires.

- Couverture :

Le Groupe a analysé au cours de l'année 2015 les différentes options offertes par la norme IFRS 9 pour sa première application concernant le traitement comptable des opérations de couverture et finalisera ses orientations en 2016. Le Groupe continuera à suivre les travaux de l'IASB relatifs au traitement des opérations de macro-couverture et n'envisage pas à ce stade de modifier les traitements actuellement appliqués à ces opérations conformément à la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne et que la norme IFRS 9 permet de maintenir.

À ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application ne peuvent être raisonnablement estimées.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

AMENDEMENTS À IFRS 10, IFRS 12 ET IAS 28 « ENTITÉS D'INVESTISSEMENT : APPLICATION DE L'EXCEPTION À LA CONSOLIDATION »

Ces amendements confirment que l'exemption de comptabilisation s'applique également aux filiales d'entité d'investissement qui sont elles-mêmes des sociétés mères. L'IASB précise également les cas dans lesquels une entité d'investissement doit consolider une filiale plutôt que de l'évaluer à la juste valeur par le compte de résultat.

3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les Notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les Notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (cf. Notes 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4) ainsi que la juste valeur des instruments évalués au coût amorti pour lesquels cette information doit être présentée dans les Notes annexes (cf. Note 3.9) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. Notes 2.2, 3.8 et 8.2) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan (en particulier les provisions pour litiges dans un contexte juridique complexe et les provisions sur avantages du personnel), les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée (cf. Notes 3.8, 4.3 et 5.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. Note 6) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. Notes 2.1 et 2.2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (cf. Note 2).

Les informations sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence (Risques et adéquation des fonds propres). La typologie des risques est décrite dans le chapitre 3 du présent Document de référence (Gouvernement d'entreprise) page 115.

Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux Etats financiers consolidés du Groupe et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elles sont identifiées comme telle dans le chapitre 4 du présent Document de référence.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale, de ses succursales à l'étranger et des entités françaises et étrangères sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

ENTITÉS CONSOLIDÉES

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), *via* la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes.

Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité est présumé détenir le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions…) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Cas particulier des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques : sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnalité morale…

L'analyse du contrôle d'une entité structurée doit alors tenir compte de tous les faits et circonstances et prendre notamment en considération :

- les activités et l'objectif de l'entité ;
- la structuration de l'entité ;
- les risques portés par l'entité et l'exposition du Groupe à tout ou partie de ces risques ;
- les avantages potentiels procurés au Groupe par l'entité.

Les entités structurées non consolidées sont celles qui ne sont pas contrôlées de manière exclusive par le Groupe.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (*joint operation*), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs.

Dans le cas d'une co-entreprise (*joint venture*), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

RÈGLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels des entités composant le Groupe. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable ont cessé d'exister.

Méthodes de consolidation

Les filiales, incluant les entités structurées contrôlées par le Groupe, sont consolidées par intégration globale.

L'intégration globale consiste, dans le bilan consolidé, à substituer à la valeur des titres de Capitaux propres de la filiale détenus par le Groupe chacun des actifs et passifs de cette filiale ainsi que l'écart d'acquisition reconnu lors de sa prise de contrôle par le Groupe (cf. Note 2.2). Dans le compte de résultat et dans l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres, chacun des éléments de charges et de produits de la filiale est agrégé avec ceux du Groupe.

La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les Capitaux propres et dans le résultat de la filiale est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés. Toutefois, dans le cadre de la consolidation des entités structurées contrôlées par le Groupe, les parts de ces entités qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées en *Dettes* dans le bilan consolidé.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (*joint operation*), le Groupe comptabilise de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs sur lesquels il a des droits et obligations ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Les co-entreprises (*joint ventures*) et les entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé le coût d'acquisition de la participation du Groupe dans la co-entreprise ou dans l'entreprise associée, incluant l'écart d'acquisition, et à ajuster par la suite ce coût initial pour prendre en compte les changements de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à son acquisition.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation (montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa valeur de marché nette des frais de cession) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est alors comptabilisée en déduction de la valeur comptable au bilan de la participation mise en équivalence. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées dans la rubrique *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* dans le compte de résultat consolidé.

Les quotes-parts du Groupe dans le résultat net et dans les gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres de l'entité sont présentées sur des lignes distinctes du compte de résultat consolidé, de l'état consolidé du Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence devient égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf s'il y est contraint en vertu d'une obligation légale ou implicite auquel cas ces pertes sont alors provisionnées. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Conversion des comptes des entités étrangères

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti en euros sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis en euros sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est enregistrée en *Gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres – Écarts de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des Capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1er janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1er janvier 2004.

Variations des pourcentages d'intérêts dans une entité consolidée

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*.

De même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*.

Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession. Cette plus ou moins-value de cession, présentée parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé, inclut, le cas échéant, une quote-part de l'écart d'acquisition précédemment affectée à l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle appartient la filiale. Cette quote-part est généralement déterminée sur la base des besoins en fonds propres normatifs relatifs de la filiale cédée et de la partie de l'UGT conservée.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être un montant fixé contractuellement, ou bien peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière, ou être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées part du Groupe* pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est présenté par implantation dans la Note 8.4.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation, les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou co-entreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2015 par rapport au périmètre du 31 décembre 2014 sont les suivantes :

BOURSORAMA

- À compter du mois de juin, la participation du Groupe dans Boursorama passe de 79,51 % à 100 % suite à l'acquisition de la totalité des parts du groupe Caixa. En outre, Boursorama a procédé au rachat des parts minoritaires dans ses filiales Selftrade Bank et Onvista. À travers ces opérations, le Groupe devient l'unique actionnaire de Boursorama, qui détient elle-même 100 % de ses filiales.
- Par ailleurs, Boursorama a fait l'acquisition de la société de développement informatique et solutions logicielles Fiducéo. Détenue à 100 %, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le premier trimestre.

DESCARTES TRADING

- En application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, qui prévoit notamment la séparation des opérations spéculatives des banques et de leurs activités nécessaires au financement de l'économie, les activités pour compte propre de Société Générale ont été transférées à Descartes Trading et à ses deux succursales situées à Londres et Hong-Kong. Détenue à 100 %, Descartes Trading est consolidée par intégration globale depuis le second trimestre.

AMUNDI

- Le 11 novembre 2015, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Amundi, suite à son introduction en Bourse décidée par Société Générale et Crédit Agricole SA, conformément au pacte d'actionnaires mis en place à la création d'Amundi.

Cette opération a généré un produit enregistré en compte de résultat sur la ligne *Gains ou pertes nets sur autres actifs* pour un montant de 161 millions d'euros.

NEWEDGE

- Le 2 janvier 2015, Newedge USA a fusionné avec l'entité SG Americas Securities.
- Le 28 octobre 2015, Newedge Group a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Société Générale.

ALD AUTOMOTIVE

- ALD Axus Finland a fait l'acquisition la société de gestion de flotte de véhicules Easy KM OY. Détenue à 100 %, l'entité est consolidée par intégration globale depuis le premier trimestre.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* :

- des actifs et passifs liés à l'activité de Banque Privée en Suisse ;
- des actifs et passifs liés aux activités de crédit à la consommation au Brésil. La cessation des activités de crédit à la consommation au Brésil entamée en début d'année se fait progressivement afin d'honorer l'ensemble des engagements envers les clients, les collaborateurs, les régulateurs et les partenaires commerciaux.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Le Groupe a dénoncé, le 25 février 2015, le protocole d'accord liant Aviva France et Crédit du Nord dans Antarius, compagnie d'assurance dédiée aux réseaux du Crédit du Nord, actuellement détenue conjointement par Aviva France et Crédit du Nord. Cette dénonciation conduit à l'exercice d'une option d'achat de la participation de 50 % d'Aviva France dans Antarius. À l'issue d'un délai de deux ans prévu par les accords, qui permettra d'assurer le transfert de la gestion opérationnelle de la compagnie vers Sogécap, Antarius sera détenue à 100 % par le Groupe, conjointement par Sogécap et Crédit du Nord.

NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles liées à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. À cette même date, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Le coût d'acquisition de l'entité est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entité acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période à l'exception de ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas de la norme IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de son actif net réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. En date de prise de contrôle de l'entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une ou plusieurs Unité(s) Génératrice(s) de Trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. En cas de réorganisation du Groupe entraînant une modification de la composition des UGT, les écarts d'acquisition rattachés à des unités scindées en plusieurs parties sont réaffectés à d'autres unités nouvelles ou existantes. Cette réaffectation est généralement réalisée au *prorata* des besoins en fonds propres normatifs des différentes parties des UGT scindées.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la (ou des) UGT à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la (ou des) UGT est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur l'année 2015 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) depuis le 31 décembre 2014 :

(En M EUR)	Valeur nette au 31.12.2014	Acquisitions et autres augmentations	Cessions	Pertes de valeur	Transfert	Valeur nette au 31.12.2015
Banque de détail en France	**798**	**14**	**-**	**-**	**3**	**815**
Réseaux Société Générale	287	14			3	304
Crédit du Nord	511					511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	**2686**	**13**	**-**	**-**	**(23)**	**2676**
Europe	1910					1910
Russie	-					-
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	254				(23)	231
Assurances	10					10
Financement d'équipement professionnel	335					335
Services Financiers Location automobile	177	13				190
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	**847**	**-**	**-**	**-**	**20**	**867**
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs[1]	501					501
Financement et Conseil[1]	19				20	39
Gestion d'Actifs et Banque Privée	327					327
TOTAL	**4331**	**27**	**-**	**-**	**-**	**4358**

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014 suite à la réorganisation du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Suite à la réorganisation du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs en trois métiers en 2015, une refonte des UGT de ce pilier est intervenue, remplaçant les trois anciennes UGT « Banque de Financement et d'Investissement », « Métiers Titres » et « Banque Privée » par les trois nouvelles UGT suivantes :

- « Financement et Conseil », regroupant les activités de financement et de conseil de l'ancienne UGT « Banque de Financement et d'Investissement » ;
- « Activités de Marchés et Services aux Investisseurs », composée des activités de marchés et des services post-trade de l'ancienne UGT « Banque de Financement et d'Investissement », ainsi que toutes les activités de l'ancienne UGT « Métiers Titres » ;
- « Gestion d'Actifs et Banque Privée », qui intègre pour sa part les activités de l'ancienne UGT « Banque Privée » ainsi que les activités de Gestion d'Actifs de Lyxor qui faisaient partie de l'ancienne UGT « Banque de Financement et d'Investissement ».

Le tableau ci-dessous détaille le résultat des réallocations à l'ouverture des valeurs nettes d'écarts d'acquisition au sein du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs entre les anciennes UGT présentées en colonnes et les nouvelles UGT présentées en lignes :

(En M EUR)	Banque Privée	Métier Titres	Banque de Financement et d'Investissement	Valeur nette au 31.12.2014
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	-	471	30	**501**
Financement et Conseil	-	-	19	**19**
Gestion d'Actifs et Banque Privée	327	-	-	**327**
Total	**327**	**471**	**49**	**847**

Au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition sont ainsi répartis au sein des 11 UGT suivantes :

Piliers	Activités
Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale	Réseau de Banque de détail Société Générale, activités de Banque en ligne Boursorama, crédit à la consommation et à l'équipement en France et services de gestion de flux et de paiements
Crédit du Nord	Réseau de Banque de détail du Crédit du Nord et de ses 7 banques régionales
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Banque de détail et crédit à la consommation en Europe incluant notamment l'Allemagne (Hanseatic Bank, BDK), l'Italie (Fiditalia), la République tchèque (KB, Essox), la Roumanie (BRD) et la Pologne (Eurobank)
Russie	Groupe bancaire intégré incluant Rosbank et ses filiales, notamment DeltaCredit et Rusfinance
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Banque de détail et crédit à la consommation dans la zone Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer incluant notamment le Maroc (SGMB), l'Algérie (SGA), la Tunisie (UIB), le Cameroun (SGBC), la Côte d'Ivoire (SGBCI) et le Sénégal (SGBS)
Assurances	Activités d'assurance vie et dommages en France et à l'international (notamment Sogecap, Sogessur et Oradéa Vie)
Financement d'équipement professionnel	Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel au sein de Société Générale Equipment Finance
Services Financiers Location automobile	Services de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles (ALD Automotive)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	Solutions de marchés aux entreprises, institutions financières, secteur public, *family offices,* gamme complète de services titres et services de compensation, d'exécution, de prime *brokerage* et conservation
Financement et Conseil	Conseil et financement aux entreprises, institutions financières, secteur public
Gestion d'Actifs et Banque Privée	Gestion d'Actifs et Solutions de gestion de fortune en France et à l'international

Le Groupe réalise au 31 décembre 2015 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune. Ils sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans extrapolés sur une période de croissance soutenable (généralement de six années supplémentaires) représentative du cycle économique de l'industrie bancaire, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale) :

- les fonds propres alloués correspondent au 31 décembre 2015 à 11 % des encours pondérés ;
- le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État dans la monnaie de rattachement, ou leur moyenne pondérée par les fonds propres normatifs dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États ;
- le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Le test annuel de dépréciation des UGT n'a pas conduit à déprécier les écarts d'acquisition au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 31 décembre 2015	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	8 %	2 %
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	9,8 % à 15,4 %	3 % à 3,5 %
Assurances	8,1 %	2,5 %
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	9,4 %	2 %
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	10,7 %	2 %
Financement et Conseil	9,3 %	2 %
Gestion d'Actifs et Banque Privée	9,0 %	2 %

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France	
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	Malgré les contraintes de l'environnement économique, développement des fonds de commerce des réseaux de détail *via* des actions de conquête ciblées et l'activation de relais de croissance (Nouvelle Banque Privée, épargne financière, protection des biens et des personnes)
	Accélération de la transformation des réseaux France
	Forte discipline sur les frais généraux et la maîtrise des risques
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	
Europe	Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance de la région et de renforcer les positions concurrentielles de nos implantations
	Normalisation du coût du risque et frais généraux maintenus sous strict contrôle
Russie	Dans un contexte économique difficile, poursuite du processus de transformation de Rosbank axée notamment sur l'efficacité du dispositif retail, les systèmes d'information, la qualité de service aux clients et la mutualisation au sein du dispositif russe
	Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque
Afrique, Asie, Bassin méditerranéen et Outre-mer	Développement de notre dispositif commercial afin de capter le potentiel de l'émergence d'une classe moyenne
	Attention maintenue sur l'efficacité opérationnelle
Assurances	Poursuite d'une croissance dynamique et du développement à l'international du modèle de bancassurance en synergie avec le réseau de Banque de détail, le nouveau dispositif de Banque Privée et les Services Financiers aux Entreprises
Financement d'équipement professionnel	Maintien des positions de leader sur ses marchés
	Consolidation de la profitabilité en continuant à cibler les activités au meilleur couple risque/rentabilité
Services Financiers Location automobile	Poursuite du dynamisme dans un environnement international très concurrentiel
Banque de Grande Clientèle et Services aux Investisseurs	
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	Adaptation des métiers de marché à un environnement concurrentiel et poursuite des investissements métiers et réglementaires
	Maintien des franchises leaders de marchés (actions)
	Renforcement de la dynamique commerciale de SGSS en Europe, poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information
Financement et Conseil	Développement de relais de croissance et notamment des revenus clients et des synergies
	Maintien des franchises leaders de financements (matières premières, structurés)
	Maîtrise du coût du risque dans un environnement économique difficile
Gestion d'Actifs et Banque Privée	Croissance de la Banque Privée tirée par une collecte positive et le maintien d'un bon niveau de marge
	Développement des synergies avec les réseaux de Banque de détail, tant en France qu'à l'international, et avec la Banque de Financement et d'Investissement

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la croissance à long terme, le taux d'actualisation et la rentabilité.

Au 31 décembre 2015, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes ou de tests de sensibilité.

Après prise en compte des dépréciations passées, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation, de croissance à long terme et opérationnelles.

Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 7,4 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 2,2 % de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

NOTE 2.3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES ET LES ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations présentées dans cette Note concernent les entités structurées consolidées, les participations ne donnant pas le contrôle, les co-entreprises et les entreprises associées.

Sont retenues dans cette Note les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

1. ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Les entités structurées consolidées incluent notamment :

- des organismes de placement collectif (SICAV, FCP…) dont la gestion est assurée par les filiales de Gestion d'Actifs du Groupe ;
- des fonds communs de titrisation (FCT) qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches ;
- des structures de financement d'actifs qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe ainsi que la quote-part des résultats et réserves accumulés et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres revenant aux porteurs de ces instruments.

Les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 638 millions d'euros (3 645 millions d'euros au 31 décembre 2014) et représentent 6 % des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2015 (6 % au 31 décembre 2014). Les principales participations ne donnant pas le contrôle du Groupe s'élèvent à 2 972 millions d'euros (2 851 millions d'euros au 31 décembre 2014) et concernent :

- les filiales cotées Komerční Banka, BRD - groupe Société Générale SA et SG Marocaine de Banques ;
- Sogecap avec les émissions en décembre 2014 de titres subordonnés perpétuels.

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle du Groupe dans ces entités sont présentés dans la Note 8.4.

3. ENTITÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES)

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES POUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En M EUR)	Co-entreprises		Entreprises associées		Total entités mises en équivalence	
Quote-part du Groupe dans :	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Résultat net	72	42	159	171	231	213
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)	-	22	(88)	85	(88)	106
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**72**	**64**	**71**	**256**	**143**	**319**

Les co-entreprises correspondent principalement à des activités de promotion immobilière, de Gestion d'Actifs et d'assurance.

Jusqu'à sa sortie du périmètre de consolidation, Amundi était la principale entreprise associée. Les mouvements de la période sont liés à la cession de l'intégralité des titres Amundi en novembre 2015 et aux opérations des sociétés de portefeuille.

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES POUR LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	33	30
Engagements sur instruments financiers à terme	279	1 761

L'évolution des engagements sur instruments financiers à terme s'explique principalement par la cession d'Amundi en 2015.

NOTE 2.4 - ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les informations présentées ci-dessous concernent les entités structurées par le Groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par typologie d'entités exerçant des activités similaires : le Financement d'Actifs, la Gestion d'Actifs et Autres (incluant la Titrisation et les structures d'émission).

Le Financement d'Actifs inclut les Groupements d'Intérêt Économique (GIE), les sociétés de personnes et structures équivalentes qui portent des financements aéronautiques, ferroviaires, maritimes ou immobiliers.

La Gestion d'Actifs regroupe les organismes de placement collectif (SICAV, FCP…) dont la gestion est assurée par les filiales de Gestion d'Actifs du Groupe.

La Titrisation regroupe les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs et qui portent des risques de crédit inhérents à une exposition ou un panier d'expositions qui peuvent être divisés en tranches.

Les intérêts du Groupe dans les entités structurées par des tiers sont classés dans les rubriques du bilan consolidé selon leur nature (*Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Prêts et créances*, *Dettes*…).

1. INTÉRÊTS DANS LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les intérêts du Groupe dans une entité structurée non consolidée recouvrent des liens contractuels ou non contractuels qui l'exposent à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité structurée.

Ces intérêts comprennent :

- la détention d'instruments de capitaux propres ou de dettes quel que soit leur rang de subordination ;
- l'apport de financement (prêts, crédits de trésorerie, engagements de financement, lignes de liquidité…) ;
- le rehaussement de crédit (garanties, parts subordonnées, dérivés de crédit…) ;
- l'octroi de garantie (engagements de garantie) ;
- les dérivés qui absorbent tout ou partie du risque de variation des rendements de l'entité structurée à l'exclusion des *Credit Default Swap* (CDS) et des options achetés par le Groupe ;
- les contrats rémunérés par des commissions assises sur la performance de l'entité structurée ;
- les conventions d'intégration fiscale.

	Financement d'Actifs		Gestion d'Actifs		Autres	
(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Total Bilan des entités[1]	**8748**	**9062**	**70292**	**60206**	**14544**	**16919**
Valeur nette comptable des intérêts du Groupe dans ces entités :						
Actifs :	**4480**	**4691**	**10104**	**9822**	**3986**	**3363**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	586	573	9278	6109	425	639
Actifs financiers disponibles à la vente	117	125	24	357	3	80
Prêts et créances sur clientèle/établissements de crédit	3768	3984	802	173	3553	2618
Autres	9	9	-	3183	5	26
Passifs :	**1853**	**2000**	**9457**	**10065**	**1580**	**1323**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	188	173	8081	5369	662	664
Dettes envers la clientèle/établissements de crédit	1593	1819	1371	1259	909	654
Autres	72	8	5	3437	9	5

(1) Pour la Gestion d'Actifs : la valeur liquidative (NAV : *Net Asset Value*) des fonds.

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'accorde à ces entités aucun soutien financier qui n'aurait pas été octroyé dans un contexte de marché habituel.

L'exposition maximale au risque de perte en lien avec les intérêts dans une entité structurée correspond :

- au coût amorti ou à la juste valeur[1], des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée en fonction de leur mode d'évaluation au bilan ;
- à la juste valeur[1] des dérivés figurant à l'actif du bilan ;
- au nominal des CDS vendus (montant maximum à payer) ;
- au nominal des engagements de financement ou de garantie donnés.

	Financement d'Actifs		Gestion d'Actifs		Autres	
(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Coût amorti ou juste valeur(1), selon leur évaluation au bilan, des actifs financiers non dérivés conclus avec l'entité structurée	3 849	4 077	5 173	7 525	1 236	2 099
Juste valeur(1) des dérivés figurant à l'actif du bilan	412	413	4 124	1 792	526	299
Nominal des CDS vendus (montant maximum à payer)	-	-	-	-	-	-
Nominal des engagements de financement ou de garantie donnés	663	674	1 780	2 417	1 256	334
Exposition maximale au risque de perte	**4 924**	**5 164**	**11 077**	**11 734**	**3 018**	**2 732**

(1) Juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

Les éléments de réduction de l'exposition maximale au risque de perte incluent :

- le nominal des engagements de garantie reçus ;
- la juste valeur(1) des actifs reçus en garantie ;
- la valeur comptable au passif du bilan des dépôts de garantie reçus.

Leurs montants, plafonnés en cas de limitation légale ou contractuelle des sommes réalisables ou appréhendables, s'élèvent à 1 639 millions d'euros et concernent essentiellement le financement d'actifs.

2. INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES SPONSORISÉES PAR LE GROUPE

Le Groupe peut ne pas détenir d'intérêts dans une entité structurée mais être considéré comme sponsor de cette entité s'il a ou a eu un rôle :

- de structureur ;
- de promoteur auprès des investisseurs potentiels ;
- de gestion pour compte de tiers ;
- de garant implicite ou explicite de la performance de l'entité (notamment *via* des garanties de capital ou de rendement accordées aux porteurs de parts d'OPCVM).

Par ailleurs, une entité structurée est réputée sponsorisée par le Groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du Groupe ou d'une de ses filiales.

Par contre, les entités structurées par le Groupe, en réponse à des besoins spécifiques exprimés par un ou plusieurs clients ou bien investisseurs, sont réputées sponsorisées par ces derniers.

Le total bilan de ces entités structurées non consolidées, sponsorisées par le Groupe et dans lesquelles ce dernier ne détient aucun intérêt, s'élève à 1 679 millions d'euros (dont 806 millions d'euros au titre des fonds de placements).

Les revenus tirés de ces entités (relevant essentiellement du Financement d'Actifs) s'élèvent à 2 millions d'euros principalement issus de la décomptabilisation d'intérêts dans ces entités structurées.

(1) Juste valeur à la date de clôture de l'exercice, cette valeur pouvant fluctuer au cours des exercices ultérieurs.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan du Groupe dans des catégories qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ce classement est fonction de la nature des instruments financiers et de l'objet de leur détention.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* : il s'agit des instruments financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés actifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des actifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les *Prêts et créances* : ils regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat (option juste valeur). Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit sur base individuelle ou collective ;
- les *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* : ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition ;
- les *Actifs financiers disponibles à la vente* : ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Ces instruments sont évalués à la juste valeur par contrepartie des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif tandis que les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés en produits de dividendes.

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les *Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat* : il s'agit des passifs financiers encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur) ;
- les *Dettes* : elles regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évaluées au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés qualifiés comptablement d'instruments de couverture sont présentés sur des lignes distinctes du bilan (cf. Note 3.2).

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie en date de transfert. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci en date de transfert.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances* ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente* sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le

reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées en Note 3.4.

COMPTABILISATION INITIALE

Les achats et les ventes d'actifs financiers classés en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*, en *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* et en *Actifs financiers disponibles à la vente* sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des actifs financiers concernés. Les *Prêts et créances* sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat pour lesquels ces frais sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est fondée principalement sur des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation utilisés ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur initiale de l'instrument financier est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il a conservé les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie mais a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« *pass-through agreement* ») et dont il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, il décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Les informations sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, ainsi que les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont présentées dans le chapitre 4 du présent Document de référence (Risques et adéquation des fonds propres). La typologie des risques est décrite dans le chapitre 3 du présent Document de référence (Gouvernement d'entreprise) page 115.

Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux Etats financiers consolidés du Groupe et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ; elles sont identifiées comme telle dans le chapitre 4 du présent Document de référence.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Portefeuille de transaction	462 775	400 931	488 899	436 050
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	56 558	54 050	41 637	44 280
Total	**519 333**	**454 981**	**530 536**	**480 330**
Dont titres reçus/donnés en pension livrée	*136 157*	*141 265*	*118 870*	*141 545*

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

PRINCIPES COMPTABLES

Le portefeuille de transaction regroupe les actifs et passifs financiers qui sont, lors de leur comptabilisation initiale :

- soit acquis ou encourus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ;
- soit acquis ou encourus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers dérivés, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments financiers dérivés sont classés par défaut en portefeuille de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture (cf. Note 3.2).

Les instruments financiers du portefeuille de transaction sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Obligations et autres instruments de dettes	54 628	67 734
Actions et autres instruments de capitaux propres	79 297	90 164
Autres actifs financiers non dérivés	140 521	121 222
Dérivés de transaction(1)	188 329	209 779
Total	**462 775**	**488 899**
Dont titres prêtés	*15 670*	*11 001*

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes représentées par un titre	15 524	17 944
Dettes sur titres empruntés	37 271	54 931
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	14 142	3 143
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 407	1 586
Autres passifs financiers non dérivés	142 359	143 214
Dérivés de transaction(2)	190 228	215 232
Total	**400 931**	**436 050**

(2) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

PRINCIPES COMPTABLES

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent, dans les mêmes rubriques des états financiers, les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

L'application de cette option est limitée aux situations suivantes :

- lorsqu'elle permet l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers ;
- lorsqu'elle s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui devraient alternativement faire l'objet d'une comptabilisation distincte ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers détenus en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

Par ailleurs, pour simplifier leur traitement comptable en évitant l'enregistrement séparé des dérivés incorporés, le Groupe applique l'option juste valeur aux obligations convertibles en actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction.

ACTIF

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Obligations et autres instruments de dettes	20 704	10 082
Actions et autres instruments de capitaux propres	18 537	16 071
Autres actifs financiers	17 027	15 209
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	290	275
Total	**56 558**	**41 637**

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale. La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un produit de 782 millions d'euros au 31 décembre 2015. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

Au 31 décembre 2015, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (54 050 millions d'euros contre 44 280 millions d'euros au 31 décembre 2014) et leur montant remboursable à maturité (53 769 millions d'euros contre 43 767 millions d'euros au 31 décembre 2014) s'élève à 281 millions d'euros (513 millions d'euros au 31 décembre 2014).

3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	2015	2014
Résultat net sur portefeuille de transaction	712	4 121
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur sur option	1 879	(2 415)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	3 421	2 038
Résultat net sur opérations de couverture	244	696
Résultat net sur instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur	*(2 004)*	*6 533*
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	*2 248*	*(5 839)*
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	*2*
Résultat net des opérations de change	1 019	41
Total[1]	**7 275**	**4 481**

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

CAS PARTICULIER DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR ACTIONS PROPRES

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales du Groupe et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) contre un nombre fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont qualifiés d'instruments de capitaux propres. Ces instruments, ainsi que les primes et soultes payées ou reçues qui s'y rapportent, sont inscrits directement en capitaux propres dès leur enregistrement initial et ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure. Les ventes d'options de vente sur actions propres donnent lieu à l'enregistrement d'une dette pour la valeur actuelle de leur prix d'exercice par contrepartie des capitaux propres.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

TRAITEMENT DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si cet instrument financier hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant. Le contrat hôte est classé et évalué parmi les actifs ou les passifs financiers en fonction de sa catégorie comptable.

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés de transaction sont inscrits au bilan pour leur juste valeur dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

DÉTAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	126 002	124 931	144 511	145 024
Instruments de change	23 713	24 725	22 999	23 862
Instruments sur actions et indices	18 589	20 727	23 503	27 584
Instruments sur matières premières	12 604	11 690	8 896	8 409
Dérivés de crédit	7 108	7 265	9 563	9 495
Autres instruments financiers à terme	313	890	308	858
Total	**188 329**	**190 228**	**209 779**	**215 232**

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

PRINCIPES COMPTABLES

Afin de couvrir certains risques de marché, le Groupe met en place des couvertures au moyen d'instruments financiers dérivés. Comptablement, ces opérations peuvent être qualifiées de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'un investissement net à l'étranger, selon les risques ou les instruments à couvrir.

Pour qualifier comptablement ces opérations comme des opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture et la stratégie associée de gestion de ce risque, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % - 125 %. L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Elle est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est interrompue.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan pour leur juste valeur dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui pourrait affecter le compte de résultat en cas de sortie de l'élément couvert du bilan.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*, mais s'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est présentée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Au bilan, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables à la réévaluation du risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert se compensent dans le compte de résultat avec les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture, l'écart représentant un gain ou une perte d'inefficacité.

L'efficacité prospective de la couverture est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur attribuable au risque couvert, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres ou dettes à taux variable) ou à une transaction future hautement probable (taux fixes futurs, prix futurs, etc.). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat. Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux…), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Les montants inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie sont repris ultérieurement dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective.

Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes sur lesquelles la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET À L'ÉTRANGER LIBELLÉ EN DEVISES

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale ou d'une succursale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

MACRO-COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « *carve-out* ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 telle qu'adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DÉTAIL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Couverture de juste valeur				
Instruments de taux d'intérêt	15 448	9 199	18 476	10 261
Instruments de change	79	4	162	22
Instruments sur actions et indices	5	-	1	10
Couverture de flux de trésorerie				
Instruments de taux d'intérêt	589	135	704	301
Instruments de change	384	183	61	273
Autres instruments financiers	33	12	44	35
Total	**16 538**	**9 533**	**19 448**	**10 902**

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Financement et d'Investissement, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Flux de trésorerie variables couverts (taux…)	368	890	744	911	2 913
Transactions futures hautement probables	2	164	178	110	454
Autres (change…)	1	2	-	-	3
Total flux de trésorerie couverts en *Cash Flow Hedge*	**371**	**1 056**	**922**	**1 021**	**3 370**

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2014
Flux de trésorerie variables couverts (taux…)	119	344	570	1 029	2 062
Transactions futures hautement probables	391	332	521	42	1 286
Autres (change…)	74	281	32	-	386
Total flux de trésorerie couverts en *Cash Flow Hedge*	**584**	**957**	**1 123**	**1 071**	**3 734**

3. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (NOTIONNELS)

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
Swaps	9 464 657	388 205	10 452 500	238 867
Contrats à terme de taux	1 401 505	291	2 391 210	562
Instruments conditionnels	2 519 669	542	2 783 298	2 347
Instruments de change				
Instruments fermes	2 429 059	9 635	2 130 738	8 790
Instruments conditionnels	612 156	-	629 126	-
Instruments sur actions et indices				
Instruments fermes	85 632	-	76 862	-
Instruments conditionnels	1 806 733	35	939 917	33
Instruments sur matières premières				
Instruments fermes	183 023	-	161 871	-
Instruments conditionnels	57 682	-	62 807	-
Dérivés de crédit	675 181	-	900 268	-
Autres instruments financiers à terme	33 260	342	55 446	372
Total	**19 268 557**	**399 050**	**20 584 043**	**250 971**

4. ÉCHÉANCES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (NOTIONNELS)

(En M EUR)	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Instruments de taux d'intérêt	1 500 494	3 958 253	4 888 426	3 427 696	13 774 869
Instruments de change	1 272 237	799 888	710 835	267 890	3 050 850
Instruments sur actions et indices	259 813	826 521	762 570	43 496	1 892 400
Instruments sur matières premières	115 528	79 820	40 796	4 561	240 705
Dérivés de crédit	39 180	167 116	442 855	26 030	675 181
Autres instruments financiers à terme	5 317	8 915	19 212	158	33 602
Total	**3 192 569**	**5 840 513**	**6 864 694**	**3 769 831**	**19 667 607**

Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont classés ni en *Prêts et créances*, ni en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*, ni en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

Les revenus courus ou acquis des titres de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers*. Les revenus des titres de capitaux propres sont enregistrés quant à eux dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* du compte de résultat.

En date de clôture, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur, hors revenus, sont inscrites en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat.

En cas de cession de ces actifs financiers, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*.

Par ailleurs, s'il existe en date de clôture une indication objective de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à sa comptabilisation initiale, la perte latente accumulée antérieurement en capitaux propres est reclassée en résultat dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les instruments de capitaux propres. Les règles de dépréciation appliquées sont décrites dans la Note 3.8.

1. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	**Net**	*dont dépréciation*	**Net**	*dont dépréciation*
Instruments de dettes	119 467	*(266)*	128 521	*(268)*
Instruments de capitaux propres[1]	12 091	*(363)*	13 181	*(1 245)*
Titres actions détenus à long terme	2 629	*(510)*	2 020	*(525)*
Total	**134 187**	***(1 139)***	**143 722**	***(2 038)***
dont titres prêtés	*1*		*19*	-

(1) Y compris les OPCVM.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2015
Solde au 1er janvier 2015	**143 722**
Acquisitions	105 812
Cessions/remboursements[1]	(114 185)
Variations de périmètre et autres	(1 165)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	(2 538)
Variation des dépréciations sur instruments de dettes comptabilisée en résultat	2
Dont : augmentation	*(10)*
reprise	*38*
autres	*(26)*
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisés en résultat	(126)
Variation des créances rattachées	(77)
Différences de change	2 742
Solde au 31 décembre 2015	**134 187**

(1) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

2. GAINS OU PERTES NETS ET PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	2015	2014
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	722	432
Plus ou moins-value de cession sur instruments de dettes(1)	133	242
Plus ou moins-value de cession sur instruments de capitaux propres(2)	995	217
Perte de valeur des instruments de capitaux propres(3)	(102)	(8)
Participation aux bénéfices sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(893)	(166)
Plus ou moins-value de cession sur instruments de capitaux propres détenus à long terme	118	46
Perte de valeur des instruments de capitaux propres détenus à long terme	(24)	(25)
Total Gains et Pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	**949**	**738**
Produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	**2811**	**3042**

(1) Dont 4 millions d'euros au titre des activités d'assurance en 2015.
(2) Dont 994 millions d'euros au titre des activités d'assurance en 2015.
(3) Dont -98 millions d'euros au titre des activités d'assurance en 2015.

3. DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	2015		
(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente(1)	1119	(62)	1057
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1047	(679)	368
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	550	(119)	431
Total	**2716**	**(860)**	**1856**

(1) Dont 552 millions d'euros au titre des actions Visa Europe (cf. Note 3.4.4).

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR

PRINCIPES COMPTABLES

DÉFINITION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument considéré.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers est présentée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : Instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Les instruments évalués en juste valeur au bilan, et présentés dans ce niveau 1, comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations *brokers/dealers*), les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options), les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible en date d'arrêté des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés *supra* ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués en juste valeur au bilan, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes et optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des maturités correspondant aux zones de termes communément traitées dans le marché, et peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée. Les techniques de valorisation alors utilisées font appel à des méthodes usuelles et partagées par les principaux intervenants de marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti au bilan et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de *Credit Default Swap* (CDS).

Niveau 3 (N3) : Instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données dites non observables).

Il s'agit essentiellement d'instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (cf. Note 3).

Ainsi, les instruments financiers classés en catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés, et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes structurées valorisées en juste valeur au bilan sont classées en N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également valorisés sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments en N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations…) dont le marquage dépend, en l'absence de profondeur de marché et d'une objectivation possible par des prix régulièrement traités, de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits hybrides actions (c'est-à-dire dont au moins un sous-jacent n'est pas de type action) sont également classés en N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables ;
- Dérivés de taux d'intérêt : options long terme et/ou exotiques, produits sensibles à la corrélation (entre différents taux d'intérêts,

différents taux de change, ou, par exemple pour les produits *quanto*, pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes, entre taux d'intérêts et taux de change) ; ils sont susceptibles d'être classés en N3 pour cause de paramètres de valorisation non observables, compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple sont jugées non observables les corrélations Taux/Taux sur le couple USD/JPY) ;

- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut (produits de type « *N to default* » dans lequel l'acheteur de protection est dédommagé à partir du N[e] défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou de type « *CDO Bespoke* », qui sont des *CDO – Collateralized Debt Obligation* – de tranches « sur mesure », c'est-à-dire créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leur besoin), ainsi que les produits soumis à la volatilité de *spread* de crédit ;
- Dérivés sur matières premières : sont inclus dans cette catégorie des produits faisant appel à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur *swap* de matières premières, instruments sur paniers de sous-jacents par exemple).

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

	31.12.2015				31.12.2014			
(En M EUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**119360**	**154499**	**587**	**274446**	**144205**	**133715**	**1200**	**279120**
Obligations et autres instruments de dettes	46383	8021	224	54628	59216	7661	857	67734
Actions et autres instruments de capitaux propres	72975	6322	-	79297	84971	5193	-	90164
Autres actifs financiers non dérivés	2	140156	363	140521	18	120861	343	121222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**37710**	**16444**	**2404**	**56558**	**25025**	**15791**	**821**	**41637**
Obligations et autres instruments de dettes	20291	228	185	20704	9890	126	66	10082
Actions et autres instruments de capitaux propres	17419	975	143	18537	15135	731	205	16071
Autres actifs financiers	-	14951	2076	17027	-	14659	550	15209
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	290	-	290	-	275	-	275
Dérivés de transaction	**413**	**184065**	**3851**	**188329**	**1175**	**205050**	**3554**	**209779**
Instruments de taux d'intérêt	38	123411	2553	126002	27	142083	2401	144511
Instruments de change	298	23142	273	23713	848	22039	112	22999
Instruments sur actions et indices	-	18107	482	18589	292	22734	477	23503
Instruments sur matières premières	-	12361	243	12604	-	8526	370	8896
Dérivés de crédit	-	6855	253	7108	-	9446	116	9563
Autres instruments financiers à terme	77	189	47	313	8	222	78	308
Dérivés de couverture	**-**	**16538**	**-**	**16538**	**-**	**19448**	**-**	**19448**
Instruments de taux d'intérêt	-	16037	-	16037	-	19180	-	19180
Instruments de change	-	463	-	463	-	223	-	223
Instruments sur actions et indices	-	5	-	5	-	1	-	1
Autres instruments financiers	-	33	-	33	-	44	-	44
Actifs financiers disponibles à la vente	**123718**	**8200**	**2269**	**134187**	**125442**	**16413**	**1867**	**143722**
Instruments de dettes	113374	5983	110	119467	113741	14453	327	128521
Instruments de capitaux propres	10153	1827	111	12091	11543	1556	82	13181
Titres actions détenus à long terme	191	390	2048	2629	158	404	1458	2020
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	**281201**	**379746**	**9111**	**670058**	**295847**	**390417**	**7442**	**693706**

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

	31.12.2015				31.12.2014			
(En M EUR)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Portefeuille de transaction	**15 564**	**189 175**	**5 964**	**210 703**	**8 990**	**203 269**	**8 559**	**220 818**
Dettes représentées par un titre	-	9 728	5 796	15 524	67	9 579	8 298	17 944
Dettes sur titres empruntés	52	37 219	-	37 271	4 203	50 728	-	54 931
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	14 105	36	1	14 142	3 133	7	3	3 143
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 407	-	-	1 407	1 584	-	2	1 586
Autres passifs financiers non dérivés	-	142 192	167	142 359	3	142 955	256	143 214
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**306**	**32 570**	**21 174**	**54 050**	**149**	**26 756**	**17 375**	**44 280**
Dérivés de transaction	**279**	**185 884**	**4 065**	**190 228**	**1 877**	**209 066**	**4 289**	**215 232**
Instruments de taux d'intérêt	42	122 334	2 555	124 931	45	142 638	2 341	145 024
Instruments de change	221	24 470	34	24 725	1 103	22 709	50	23 862
Instruments sur actions et indices	-	19 991	736	20 727	718	25 452	1 414	27 584
Instruments sur matières premières	-	11 436	254	11 690	-	8 198	211	8 409
Dérivés de crédit	-	6 780	485	7 265	-	9 223	272	9 495
Autres instruments financiers à terme	16	873	1	890	11	846	1	858
Dérivés de couverture	**-**	**9 533**	**-**	**9 533**	**-**	**10 902**	**-**	**10 902**
Instruments de taux d'intérêt	-	9 334	-	9 334	-	10 562	-	10 562
Instruments de change	-	187	-	187	-	295	-	295
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	10	-	10
Autres instruments financiers	-	12	-	12	-	35	-	35
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	**16 149**	**417 162**	**31 203**	**464 514**	**11 016**	**449 993**	**30 223**	**491 232**

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 1er janvier 2015	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 31 décembre 2015
Portefeuille de transaction	**1 200**	**157**	**(800)**	**(29)**	**-**	**18**	**41**	**-**	**587**
Obligations et autres instruments de dettes	857	157	(778)	(29)	-	13	4	-	224
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non dérivés	343	-	(22)	-	-	5	37	-	363
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**821**	**1 822**	**(117)**	**(18)**	**97**	**(221)**	**20**	**-**	**2 404**
Obligations et autres instruments de dettes	66	26	(4)	-	97	-	-	-	185
Actions et autres instruments de capitaux propres	205	1	(41)	-	-	(28)	6	-	143
Autres actifs financiers	550	1 795	(72)	(18)	-	(193)	14	-	2 076
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	**3 554**	**473**	**(1 430)**	**(81)**	**356**	**818**	**161**	**-**	**3 851**
Instruments de taux d'intérêt	2 401	372	(1 185)	(38)	346	557	100	-	2 553
Instruments de change	112	21	(9)	(8)	-	157	-	-	273
Instruments sur actions et indices	477	74	(54)	(33)	7	(34)	45	-	482
Instruments sur matières premières	370	6	(175)	-	-	33	9	-	243
Dérivés de crédit	116	-	(7)	(2)	3	142	1	-	253
Autres instruments financiers à terme	78	-	-	-	-	(37)	6	-	47
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	**1 867**	**138**	**(88)**	**(211)**	**4**	**566**	**19**	**(26)**	**2 269**
Instruments de dettes	327	44	(51)	(209)	-	-	(2)	1	110
Instruments de capitaux propres	82	16	(2)	-	-	(4)	4	15	111
Titres actions détenus à long terme	1 458	78	(35)	(2)	4	570	17	(42)	2 048
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	**7 442**	**2 590**	**(2 435)**	**(339)**	**457**	**1 181**	**241**	**(26)**	**9 111**

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 1er janvier 2015	Émissions	Rachats/reventes	Rembour-sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Solde au 31 décembre 2015
Portefeuille de transaction	**8 559**	**1 159**	**(540)**	**(1 972)**	**(1 325)**	**35**	**(99)**	**147**	**5 964**
Dettes représentées par un titre	8 298	1 159	(543)	(1 972)	(1 199)	4	(94)	143	5 796
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	3	-	-	-	(2)	-	-	-	1
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2	-	-	-	(2)	-	-	-	-
Autres passifs financiers non dérivés	256	-	3	-	(122)	31	(5)	4	167
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**17 375**	**9 913**	**(251)**	**(3 425)**	**(2 845)**	**1 670**	**(1 853)**	**590**	**21 174**
Dérivés de transaction	**4 289**	**3**	**(217)**	**-**	**(436)**	**116**	**248**	**62**	**4 065**
Instruments de taux d'intérêt	2 341	-	266	-	(255)	76	106	21	2 555
Instruments de change	50	-	5	-	(14)	-	(7)	-	34
Instruments sur actions et indices	1 414	3	(406)	-	(136)	12	(189)	38	736
Instruments sur matières premières	211	-	(70)	-	-	1	109	3	254
Dérivés de crédit	272	-	(12)	-	(31)	27	229	-	485
Autres instruments financiers à terme	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	**30 223**	**11 075**	**(1 008)**	**(5 397)**	**(4 606)**	**1 821**	**(1 704)**	**799**	**31 203**

4. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* »/ « *Debt valuation adjustment* » – CVA/DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et chambres de compensation. Cet ajustement tient par ailleurs compte des accords de compensation existant pour chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition

attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus et/ou étayées par des prix de transaction.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à cinq ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à cinq ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert…) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs…) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

En l'absence de transaction récente sur des titres similaires, les actions non cotées de Visa Europe détenues par le Groupe et classées en *Actifs financiers disponibles à la vente* ont été réévaluées au 31 décembre 2015 sur la base des conditions de l'accord de rachat de cette entité par Visa Inc conclu le 2 novembre 2015 et en tenant compte des incertitudes sur les modalités de réalisation et de règlement de cette opération. Ce rachat, qui se dénouera en 2016 sous réserve de son approbation par les autorités européennes compétentes, sera alors réglé pour partie en trésorerie et pour partie en actions de préférence Visa Inc et sera assorti d'une clause de révision ultérieure du prix. Les actions de préférence Visa Inc seront convertibles en actions ordinaires dans un délai de quatre à douze ans selon des modalités conditionnelles, elles ne seront pas cotées et leur cessibilité sera restreinte. Au 31 décembre 2015, les principales incertitudes qui ont été retenues par le Groupe pour ajuster la valorisation des actions Visa Europe concernent les conditions éventuelles de son approbation préalable par les autorités européennes compétentes, l'illiquidité des actions de préférence à recevoir et les facteurs qui détermineront le taux de conversion final de ces dernières en actions ordinaires Visa Inc, ainsi que la réalisation des conditions de la clause de complément de prix. Sur la base d'estimations et d'hypothèses, les actions Visa Europe ont été valorisées pour un montant représentant 78 % du montant nominal de trésorerie et d'actions de préférence proposé dans l'accord de rachat, générant en capitaux propres une plus-value latente de 552 millions d'euros avant impôts.

INSTRUMENTS DE DETTES DÉTENUS, ÉMISSIONS STRUCTURÉES DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

5. ESTIMATIONS DE PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

(En M EUR) Instruments *cash* et dérivés[1]	Évaluation au bilan		Principaux types de produits	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle de données non observables min. et max.
	Actif	Passif				
Actions/fonds	3 035	19 079	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	11,1 % ; 157,3 %
					Dividendes des actions	0 % ; 12 %
					Corrélations	- 100 % ; 100 %
					Volatilités des *Hedge Funds*	7,5 % ; 16,7 %
					Volatilités des *Mutual Funds*	2,0 % ; 46,4 %
Taux d'intérêts et/ou taux de change	3 346	11 385	Instruments dérivés hybrides aux/change, taux/crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-68,1 % ; 90 %
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	4 % ; 31 %
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0 % ; 45 %
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	65,8 % ; 90 %
Crédit	439	485	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0 % ; 100 %
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0 % ; 100 %
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0 % ; 100 %
					Corrélation *quanto*	-50 % ; 40 %
					Spreads de crédit	0 bp ; 1 000 bps
Matières premières	243	254	Instruments sur panier de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	10,8% ; 98,8%

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

6. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2015 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM…) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 À UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

	31.12.2015	
(En M EUR)	**Impact négatif**	**Impact positif**
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	**-39**	**116**
Volatilités des actions	0	27
Dividendes	-3	8
Corrélations	-36	70
Volatilités des *Hedge Funds*	0	6
Volatilités des *Mutual Funds*	0	5
Instruments sur taux d'intérêts et/ou taux de change, et dérivés	**-6**	**65**
Corrélations entre taux d'intérêt et/ou taux de change	-3	56
Volatilités de change	-1	4
Taux constants de remboursements anticipés	0	0
Corrélations entre taux d'inflation	-2	5
Instruments de crédit et dérivés	**-36**	**46**
Corrélation des temps de défaut	-2	2
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	-34	34
Corrélations *quanto*	0	10
Spreads de crédit	0	0
Instruments dérivés sur matières premières	**-1**	**3**
Corrélations entre matières premières	-1	3

Il convient de noter que, compte tenu des réfactions apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations raisonnables ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur ou l'impact de conditions de marché extrême.

7. MARGE DIFFÉRÉE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, est présenté dans le tableau ci-dessous. Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

(En M EUR)	2015	2014
Montant restant à comptabiliser en résultat en début de période	1 031	1 012
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	634	564
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période :	(636)	(545)
Dont amortissement	*(251)*	*(216)*
Dont passage à des paramètres observables	*(79)*	*(28)*
Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison	*(307)*	*(302)*
Dont différences de change	*1*	*1*
Montant restant à comptabiliser en résultat en fin de période	**1 029**	**1 031**

NOTE 3.5 - PRÊTS ET CRÉANCES

PRINCIPES COMPTABLES

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par résultat sur option.

Les prêts et créances sont présentés au bilan dans les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base individuelle ou collective (cf. Note 3.8).

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date. Ces nouveaux prêts sont ultérieurement évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif découlant des nouvelles conditions contractuelles.

Les *Prêts et créances sur la clientèle* incluent les créances sur les opérations de location lorsque celles-ci sont qualifiées d'opérations de location-financement. Les contrats de location consentis par le Groupe sont qualifiés de location-financement s'ils ont pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées d'opérations de location simple (cf. Note 4.2 et Note 8.2).

Ces créances de location-financement représentent l'investissement net du Groupe en tant que bailleur dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. En cas de baisse ultérieure des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement du bailleur dans le contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location-financement à l'actif du bilan.

1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires	26 113	23 625
Prêts et comptes[1]	21 291	24 387
Prêts subordonnés et participatifs	458	482
Titres reçus en pension livrée	23 699	32 050
Créances rattachées	122	153
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	**71 683**	**80 697**
Dépréciation sur créances individualisées	(37)	(27)
Réévaluation des éléments couverts	36	39
Prêts et créances sur les établissements de crédit net	**71 682**	**80 709**

(1) Au 31 décembre 2015, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 82 millions d'euros contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2014.

2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	22 653	20 113
Autres concours à la clientèle[1]	348 619	322 327
Opérations de location-financement[1]	27 972	26 751
Créances rattachées	1 661	2 072
Titres reçus en pension livrée	19 131	14 526
Prêts et créances à la clientèle avant dépréciation	**420 036**	**385 789**
Dépréciation sur créances individualisées	(13 978)	(14 758)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 388)	(1 256)
Réévaluation des éléments couverts	582	592
Prêts et créances à la clientèle net	**405 252**	**370 367**

(1) Au 31 décembre 2015, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 24 411 millions d'euros contre 25 689 millions d'euros au 31 décembre 2014.

DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Créances commerciales	9 582	9 616
Crédits de trésorerie	101 926	89 047
Crédits à l'exportation	11 499	10 815
Crédits à l'équipement	51 938	51 023
Crédits à l'habitat	115 689	106 618
Valeurs reçues en pension	140	263
Autres crédits	57 845	54 945
Autres concours à la clientèle	**348 619**	**322 327**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DES OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Montant des investissements bruts	**30 645**	**29 594**
à moins d'1 an	*8 200*	*8 169*
de 1 à 5 ans	*16 414*	*15 519*
à plus de 5 ans	*6 031*	*5 906*
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	**26 510**	**25 317**
à moins d'1 an	*7 501*	*7 458*
de 1 à 5 ans	*14 450*	*13 421*
à plus de 5 ans	*4 559*	*4 438*
Produits financiers non acquis	**2 617**	**2 784**
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	**1 518**	**1 493**

NOTE 3.6 - DETTES

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat.

Elles sont présentées au bilan dans les *Dettes envers les établissements de crédit*, les *Dettes envers la clientèle*, les *Dettes représentées par un titre* et les *Dettes subordonnées*.

Les dettes subordonnées sont les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les dettes sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. En date de clôture, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui conduit notamment à amortir de manière actuarielle les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie des instruments concernés.

Les encours de dettes des comptes d'épargne-logement et des plans d'épargne-logement figurent parmi les comptes d'épargne à régime spécial au sein des *Dettes envers la clientèle*. Les engagements générés par ces instruments donnent lieu, le cas échéant, à une provision (cf. Note 3.8).

1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires	14 920	14 767
Dettes au jour le jour	4 807	2 560
Dettes à terme	63 418	50 007
Dettes rattachées	101	128
Réévaluation des éléments couverts	158	188
Titres donnés en pension	12 048	23 640
Total	**95 452**	**91 290**

2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'épargne à régime spécial	83 745	79 785
À vue	*59 923*	*57 550*
À terme	*23 822*	*22 235*
Autres dépôts clientèle à vue(1)	184 853	157 343
Autres dépôts clientèle à terme(1)	90 591	89 225
Dettes rattachées	528	889
Réévaluation des éléments couverts	370	433
Total dépôts clientèle	**360 087**	**327 675**
Valeurs données en pension à la clientèle	91	89
Titres donnés en pension à la clientèle	19 453	21 971
Total	**379 631**	**349 735**

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

DÉTAIL PAR TYPE DE CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	76 774	62 267
Particuliers	56 448	50 515
Clientèle financière	38 478	32 539
Autres[1]	13 153	12 022
Total	**184 853**	**157 343**

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse	850	947
Emprunts obligataires	23 350	22 255
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	79 256	81 890
Dettes rattachées	897	970
Sous-total	**104 353**	**106 062**
Réévaluation des éléments couverts	2 059	2 596
Total	**106 412**	**108 658**
Dont montant des dettes à taux variable	*30 235*	*32 099*

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* et *Intérêts et charges assimilées* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (prêts et créances, dettes, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), ainsi que pour les titres de dette classés en *Actifs financiers disponibles à la vente.*

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

	2015			2014		
(En M EUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations avec les établissements de crédit	**1 349**	**(1 678)**	**(329)**	**1 281**	**(1 129)**	**152**
Comptes à vue et prêts/emprunts interbancaires	1 102	(1 600)	(498)	1 073	(994)	79
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	247	(78)	169	208	(135)	73
Opérations avec la clientèle	**12 860**	**(5 721)**	**7 139**	**13 844**	**(6 118)**	**7 725**
Créances commerciales	583	-	583	570	-	570
Autres concours à la clientèle	11 562	(2)	11 560	12 520	-	12 520
Comptes ordinaires débiteurs	678	-	678	703	-	703
Comptes d'épargne à régime spécial	-	(1 061)	(1 061)	-	(1 231)	(1 231)
Autres dettes envers la clientèle	-	(4 629)	(4 629)	-	(4 778)	(4 778)
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	37	(29)	8	51	(109)	(59)
Opérations sur instruments financiers	**10 020**	**(8 726)**	**1 294**	**8 151**	**(7 286)**	**866**
Actifs financiers disponibles à la vente	2 811	-	2 811	3 042	-	3 042
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	188	-	188	141	-	141
Dettes représentées par des titres	-	(1 992)	(1 992)	-	(2 179)	(2 179)
Dettes subordonnées et convertibles	-	(487)	(487)	-	(508)	(508)
Prêts/emprunts de titres	15	(21)	(6)	16	(24)	(7)
Dérivés de couverture	7 006	(6 226)	780	4 952	(4 575)	377
Opérations de location-financement	**1 202**	**-**	**1 202**	**1 256**	**-**	**1 256**
Location-financement immobilier	236	-	236	250	-	250
Location-financement mobilier	966	-	966	1 006	-	1 006
Total produits/charges d'intérêts	**25 431**	**(16 125)**	**9 306**	**24 532**	**(14 533)**	**9 999**
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	*436*			*476*		

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

DÉTAIL DES PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	2015	2014
Crédits de trésorerie	4 116	4 398
Crédits à l'exportation	278	251
Crédits d'équipement	1 856	2 025
Crédits à l'habitat	4 018	4 359
Autres crédits à la clientèle	1 294	1 487
Total	**11 562**	**12 520**

NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

1. DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes » ou « événement de défaut ») et si cet (ou ces) événement(s) a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent les éléments suivants :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie qui entraîne une forte probabilité que cette dernière ne puisse pas honorer en totalité ses engagements, impliquant alors un risque de perte pour le Groupe,
- l'octroi, pour des raisons liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de concessions aux clauses du contrat de prêt qui n'auraient pas été octroyées dans d'autres circonstances,
- la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours (à l'exception des encours restructurés, qui sont considérés pendant une période probatoire comme dépréciables au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement,
- ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses (dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire).

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère déprécié d'un actif financier à l'ensemble des encours sur la contrepartie en défaut. Dans le cadre d'un groupe client, la contagion s'applique en général aussi à l'ensemble des encours sur ce groupe.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être. L'actualisation des flux est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est présenté en déduction de la valeur nette comptable de l'actif financier déprécié. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat. La reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* dans le compte de résultat.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est calculé sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut ou, le cas échéant, sur la base d'études *ad hoc.* Les hypothèses ainsi utilisées sont calibrées pour chaque groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces éléments sont revus régulièrement par la direction des Risques et sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les pertes probables encourues par le Groupe suite à l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie sont enregistrées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

RESTRUCTURATIONS DE PRÊTS ET CRÉANCES

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans la catégorie *Prêts et créances* est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptée par le Groupe en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'aurait pas été envisagée dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que le Groupe a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

En date de restructuration, la valeur comptable de l'actif financier restructuré est réduite pour être ramenée au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs de trésorerie

estimés recouvrables. Cette perte est enregistrée en *Coût du risque* dans le compte de résultat.

Sont exclus de ces encours restructurés les prêts et créances ayant fait l'objet de renégociations commerciales et qui concernent des clients pour lesquels le Groupe accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Un actif financier disponible à la vente est déprécié dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de vingt-quatre mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la Note 3.4.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux* propres et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres dans la rubrique *Coût du risque* pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les instruments de capitaux propres.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur en lien avec une amélioration du risque de crédit de l'émetteur.

DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Établissements de crédit	27	2	(10)	(8)	(4)	22	**37**
Crédits à la clientèle	13 949	5 435	(3 536)	1 899	(3 165)	475	**13 158**
Créances de location-financement et assimilées	809	459	(339)	120	(87)	(22)	**820**
Groupes d'actifs homogènes	1 256	509	(374)	135	-	(3)	**1 388**
Actifs disponibles à la vente[1][2]	2 038	136	(1 026)	(890)	(7)	(2)	**1 139**
Autres[1]	534	259	(155)	104	(116)	18	**540**
Total	**18 613**	**6 800**	**(5 440)**	**1 360**	**(3 379)**	**488**	**17 082**

(1) Dont 29 millions d'euros de dotations nettes relatives au risque de contrepartie.

(2) Dont dotations aux dépréciations sur instruments de capitaux propres détenus hors activité assurance pour 28 millions d'euros et qui se décomposent comme suit :

- 12 millions d'euros : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2014 ;
- 16 millions d'euros : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2014.

2. PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions sur instruments financiers et litiges regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

DÉTAIL DES PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	12	22	(7)	15	-	(12)	**15**
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	304	420	(378)	42	(8)	15	**353**
Provisions pour litiges	1 321	654	(57)	597	(59)	10	**1 869**
Autres provisions[1]	746	310	(94)	216	(44)	(7)	**911**
Provisions sur intruments financiers et litiges	**2 383**	**1 406**	**(536)**	**870**	**(111)**	**6**	**3 148**

(1) Dont dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 64 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 3.8.3).

3. ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés en France à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en marge d'intérêt au sein du *Produit net bancaire*. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimums attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Plans d'épargne-logement (PEL)	**18079**	**16514**
ancienneté de moins de 4 ans	7874	7023
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5292	4281
ancienneté de plus de 10 ans	4913	5210
Comptes d'épargne-logement (CEL)	**1442**	**1502**
Total	**19521**	**18016**

ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Ancienneté de moins de 4 ans	31	64
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	82	101
Ancienneté de plus de 10 ans	8	12
Total	**121**	**177**

PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Plans d'épargne-logement (PEL)	**224**	**62**		**286**
ancienneté de moins de 4 ans	2	4		6
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4	24		28
ancienneté de plus de 10 ans	218	34		252
Comptes d'épargne-logement (CEL)	**-**	**2**		**2**
Total	**224**	**64**	**-**	**288**

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2015, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts espèces. Le niveau de provisionnement se monte à 1,48 % des encours totaux au 31 décembre 2015.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de dix ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

4. COÛT DU RISQUE

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(En M EUR)	2015	2014
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(2 232)	(2 496)
Pertes non couvertes	(293)	(266)
sur créances irrécouvrables	*(245)*	*(229)*
sur autres risques	*(48)*	*(37)*
Récupérations	164	167
sur créances irrécouvrables	*161*	*163*
sur autres risques	*3*	*4*
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions[1]	(704)	(372)
Total	**(3 065)**	**(2 967)**

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, le Groupe a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2015 d'une dotation complémentaire de 600 millions d'euros pour la porter à 1 700 millions d'euros (incluant une estimation des frais de procédure afférents).

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

PRINCIPES COMPTABLES

DÉFINITION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

En l'absence de prix observable pour un actif ou un passif identique, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'instrument considéré.

Cette Note présente la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, ventilée selon la hiérarchie de la juste valeur décrite dans la Note 3.4. Cette juste valeur ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	31.12.2015				
(En M EUR)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71 682	72 357	-	60 528	11 829
Prêts et créances sur la clientèle	405 252	406 975	-	142 999	263 976
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 044	4 268	4 139	95	34
Total actifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	**480 978**	**483 600**	**4 139**	**203 622**	**275 839**

	31.12.2014				
(En M EUR)	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 709	81 742	-	70 534	11 208
Prêts et créances sur la clientèle	370 367	375 049	-	115 361	259 688
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 368	4 451	4 341	91	19
Total actifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	**455 444**	**461 242**	**4 341**	**185 986**	**246 165**

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	31.12.2015				
(En M EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	95 452	95 739	139	91 667	3 933
Dettes envers la clientèle	379 631	380 263	-	370 918	9 345
Dettes représentées par un titre	106 412	109 227	22 546	85 649	1 032
Dettes subordonnées	13 046	14 040	-	14 040	-
Total passifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	**594 541**	**599 269**	**22 685**	**562 274**	**14 310**

	31.12.2014				
(En M EUR)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	91 290	91 577	-	88 146	3 431
Dettes envers la clientèle	349 735	349 810	-	335 914	13 896
Dettes représentées par un titre	108 658	110 261	19 411	89 371	1 479
Dettes subordonnées	8 834	9 649	-	9 649	-
Total passifs financiers valorisés au coût amorti au bilan	**558 518**	**561 297**	**19 411**	**523 080**	**18 806**

3. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

PRÊTS, CRÉANCES ET OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement aux établissements de crédit et aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location-financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location-financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas eu de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

DETTES

La juste valeur des dettes est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Dès lors que la dette est représentée par un instrument coté, sa juste valeur est égale à son cours de marché.

Pour les dettes à taux variable et celles dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des comptes à vue est égale à leur valeur comptable.

NOTE 3.10 - ENGAGEMENTS ET ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

PRINCIPES COMPTABLES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement, qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, ni évalués en juste valeur par résultat au titre d'une activité de transaction, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux provisions (cf. Note 3.8).

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur. Elles sont évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan (cf. Note 3.8).

ENGAGEMENTS SUR TITRES

Les achats et les ventes de titres classés en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*, en *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* et en *Actifs financiers disponibles à la vente* sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Entre la date de négociation et la date de règlement-livraison, les engagements sur titres à recevoir ou à livrer ne sont pas enregistrés au bilan. Les variations de juste valeur des titres en juste valeur par résultat et des titres disponibles à la vente entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de la classification comptable des titres concernés.

1. ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	26 164	11 251
En faveur de la clientèle	149 207	121 019
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	*145 802*	*118 483*
Autres	*3 405*	*2 536*
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	9 349	17 461
Donnés à la clientèle[1]	54 855	52 412
Engagements sur titres		
Titres à livrer	30 015	25 870

(1) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérés par des entités du Groupe.

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	82 631	56 235
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	92 439	74 982
Autres engagements reçus[1]	103 133	79 236
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	30 332	26 228

(1) Dont garanties reçues d'États, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 44 878 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 36 841 millions d'euros au 31 décembre 2014.

2. ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

ACTIFS REMIS EN GARANTIE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs(1)	235 130	190 168
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers(2)	38 302	31 728
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	763	742
Total	**274 195**	**222 638**

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des Banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

ACTIFS REÇUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	**178 937**	**165 790**

NOTE 3.11 - ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan.

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en dettes au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions livrées et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre (risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

1. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

PENSIONS LIVRÉES

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	16 106	12 249	7 752	6 567
Titres à la juste valeur par résultat	43 009	33 174	39 864	34 916
Total	**59 115**	**45 423**	**47 616**	**41 483**

PRÊTS DE TITRES

	31.12.2015		31.12.2014	
(En M EUR)	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	5 832	180	7 194	130
Total	**5 832**	**180**	**7 194**	**130**

ACTIFS DE TITRISATION POUR LESQUELS LE RECOURS DES DÉTENTEURS DES DETTES ASSOCIÉES SE LIMITE AUX SEULS ACTIFS TRANSFÉRÉS

Prêts à la clientèle *(En M EUR)*	31.12.2015	31.12.2014
Valeur comptable des actifs	1 062	874
Valeur comptable des dettes associées	946	665
Juste valeur des actifs transférés (A)	1 060	908
Juste valeur des dettes associées (B)	944	666
Position nette (A)-(B)	**116**	**242**

En 2015, une opération de titrisation de créances (prêts à la clientèle) a fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances ; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

2. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

NOTE 3.12 - COMPENSATION D'ACTIFS FINANCIERS ET DE PASSIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Un actif financier et un passif financier sont compensés et leur solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toute circonstance, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties. À cet égard, le Groupe inscrit notamment dans son bilan le montant net des instruments financiers conclus avec certaines chambres de compensation lorsqu'elles permettent effectivement un règlement net *via* des appels de marges quotidiens en trésorerie, ou lorsque leur mécanisme de règlement brut possède des caractéristiques qui éliminent ou rendent négligeables le risque de crédit et le risque de liquidité et font par ailleurs que les sommes à verser ou à recevoir sont traitées dans un même processus ou cycle de règlement.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du Groupe. Les encours bruts de ces actifs financiers et passifs financiers sont rapprochés avec les encours consolidés présentés au bilan (montants nets au bilan) après indication des montants qui ont été compensés au bilan pour ces différents instruments (montants compensés) et agrégation avec les encours des autres actifs et passifs financiers qui ne font l'objet d'aucune compensation ni convention-cadre de compensation ou accord similaire (montants des actifs et passifs non compensables).

Ces tableaux indiquent également les montants qui seraient compensables en application de conventions-cadres de compensation et d'accords similaires dont les caractéristiques ne permettent cependant pas cette compensation dans les comptes consolidés en application des normes IFRS. Cette information a pour objet de permettre une comparaison avec le traitement qui serait applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (*US GAAP*).

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers dans la mesure où la gestion de ce risque met en œuvre d'autres mécanismes de réduction qui viennent en complément des accords de compensation.

1. DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF

		Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions-cadre de compensation et accords similaires[1]			
(En M EUR)	Montants des actifs non compensables	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Position nette
Instruments financiers dérivés (cf. Note 3.2)	30 149	271 252	(96 534)	204 867	(142 350)	(16 311)	(158)	46 048
Titres prêtés (cf. Notes 3.1 et 3.3)	1 724	13 947	-	15 671	(12 631)	-	(659)	2 381
Titres reçus en pension (cf. Notes 3.1 et 3.5)	45 413	173 089	(39 515)	178 987	(49 829)	(587)	(78 783)	49 788
Dépôts de garantie versés (cf. Note 4.4)	22 967	16 132	-	39 099	-	(16 132)	-	22 967
Autres actifs non soumis à compensation	895 767	-	-	895 767	-	-	-	895 767
Total actif	**996 020**	**474 420**	**(136 049)**	**1 334 391**	**(204 810)**	**(33 030)**	**(79 600)**	**1 016 951**

(1) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

PASSIF

		Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions-cadre de compensation et accords similaires[2]			
(En M EUR)	Montants des passifs non compensables	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie	Position nette
Instruments financiers dérivés (cf. Note 3.2)	29 946	266 349	(96 534)	199 761	(142 350)	(16 102)	-	41 309
Dettes sur titres empruntés (cf. Note 3.1)	11 921	25 350	-	37 271	(12 631)	-	(15 947)	8 693
Titres donnés en pension (cf. Notes 3.1 et 3.6)	61 191	151 090	(39 515)	172 766	(49 829)	(30)	(51 417)	71 490
Dépôts de garantie reçus (cf. Note 4.4)	27 590	16 898	-	44 488	-	(16 898)	-	27 590
Autres passifs non soumis à compensation	817 430	-	-	817 430	-	-	-	817 430
Total dettes	**948 078**	**459 687**	**(136 049)**	**1 271 716**	**(204 810)**	**(33 030)**	**(67 364)**	**966 512**

(2) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

2. DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF

		Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions-cadre de compensation et accords similaires[3]			
(En M EUR)	Montants des actifs non compensables*	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan*	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers reçus en garantie	Position nette*
Instruments financiers dérivés (cf. Note 3.2)	29 612	371 273	(171 658)	229 227	(164 717)	(17 690)	(162)	46 658
Titres prêtés (cf. Notes 3.1 et 3.3)	2 800	8 220	-	11 020	(6 635)	-	(65)	4 320
Titres reçus en pension (cf. Notes 3.1 et 3.5)	43 469	151 180	(29 203)	165 446	(36 835)	(242)	(84 655)	43 714
Dépôts de garantie versés (cf. Note 4.4)	15 850	17 644	-	33 494	-	(17 644)	-	15 850
Autres actifs non soumis à compensation	868 951			868 951	-	-	-	868 951
Total actif	**960 682**	**548 317**	**(200 861)**	**1 308 138**	**(208 187)**	**(35 576)**	**(84 882)**	**979 493**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(3) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

PASSIF

		Effets des compensations sur le bilan			Effets des conventions-cadre de compensation et accords similaires[4]			
(En M EUR)	Montants des passifs non compensables*	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan*	Instruments financiers au bilan	Dépôts de garantie en espèces au bilan	Instruments financiers donnés en garantie	Position nette*
Instruments financiers dérivés (cf. Note 3.2)	29 416	368 376	(171 658)	226 134	(164 717)	(17 582)	(3)	43 832
Dettes sur titres empruntés (cf. Note 3.1)	38 542	16 389	-	54 931	(6 635)	-	(9 743)	38 553
Titres donnés en pension (cf. Notes 3.1 et 3.6)	57 832	158 527	(29 203)	187 156	(36 835)	(62)	(91 973)	58 286
Dépôts de garantie reçus (cf. Note 4.4)	23 290	17 932	-	41 222	-	(17 932)	-	23 290
Autres passifs non soumis à compensation	739 821			739 821	-	-	-	739 821
Total dettes	**888 901**	**561 224**	**(200 861)**	**1 249 264**	**(208 187)**	**(35 576)**	**(101 719)**	**903 782**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(4) Juste valeur des instruments financiers et dépôts de garantie, plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de sur-couverture.

NOTE 3.13 - ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS

Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Banques centrales	6 915	3	41	-	6 959
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	225 464	20 323	27 268	41 581	314 636
Dettes envers les établissements de crédit	63 893	6 300	22 302	2 869	95 364
Dettes envers la clientèle	298 375	29 355	29 079	24 199	381 008
Dettes représentées par un titre	22 547	22 519	37 277	13 145	95 488
Dettes subordonnées	311	1 125	2 546	8 728	12 710
Total Ressources	**617 504**	**79 625**	**118 514**	**90 522**	**906 165**
Engagements de financement donnés	65 668	19 159	75 608	14 568	175 003
Engagements de garanties donnés	22 044	8 948	12 000	23 770	66 762
Total des engagements donnés	**87 713**	**28 106**	**87 608**	**38 338**	**241 765**

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les rubriques de *Produits et charges de commissions* regroupent les commissions sur prestations de services et engagements qui ne sont pas assimilables à des intérêts. Les commissions assimilables à des intérêts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel elles se rapportent et sont enregistrées en *Intérêts et produits assimilés* et *Intérêts et charges assimilés* (cf. Note 3.7).

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent :

- Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements aux services digitaux, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.
- Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions, rémunérant les prestations rendues, est alors enregistré en *Produits de commissions* à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

	2015			2014		
(En M EUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations avec les établissements de crédit	**138**	**(128)**	**10**	**120**	**(113)**	**7**
Opérations avec la clientèle	**2611**	**-**	**2611**	**2595**	**-**	**2595**
Opérations sur instruments financiers	**2364**	**(2148)**	**216**	**1803**	**(1486)**	**317**
Opérations sur titres	680	(1006)	(326)	618	(669)	(51)
Opérations sur marchés primaires	280	-	280	255	-	255
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1404	(1142)	262	930	(817)	113
Engagements de financement et de garantie	**768**	**(91)**	**677**	**731**	**(78)**	**653**
Prestations de services	**3963**	**-**	**3963**	**3623**	**-**	**3623**
Autres	**300**	**(1099)**	**(799)**	**287**	**(1007)**	**(720)**
Total	**10144**	**(3466)**	**6678**	**9159**	**(2684)**	**6475**

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En M EUR)	2015	2014
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'Intérêt Effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3789	3705
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1976	1925
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(91)	(78)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(1432)	(1000)

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIVITÉS DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe qui n'ont pas pour effet de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué sont qualifiés de location simple.

Les biens détenus dans le cadre de ces opérations de location simple, incluant les immeubles de placement, sont présentés parmi les *Immobilisations corporelles et incorporelles* au bilan, pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations (cf. Note 8.2).

Les actifs de location sont amortis hors valeur résiduelle sur la durée du bail. Les revenus des loyers sont enregistrés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location, tandis que le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée du contrat de service, une marge constante entre ces produits et les charges encourues pour rendre le service.

Les immeubles de placement sont amortis en appliquant une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité comprise entre dix et cinquante ans.

Les produits et charges et les plus ou moins-values de cession sur les immeubles de placement et sur les biens loués en location simple ainsi que les produits et charges relatifs aux prestations de maintenance connexes aux activités de location simple sont enregistrés parmi les *Produits et charges des autres activités* dans les lignes *Activités de location immobilière* et *Activités de location mobilière* du tableau ci-dessous.

Ces mêmes lignes incluent également les pertes encourues en cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties sur les opérations de location-financement, ainsi que les produits et charges de dépréciation et les plus ou moins-value de cession relatifs aux biens non loués après résiliation d'opérations de location-financement.

AUTRES ACTIVITÉS

Les principes comptables applicables aux activités d'assurance sont présentés dans la Note 4.3.

Les lignes *Autres activités* incluent également les charges et produits relatifs aux stocks physiques de matières premières que le Groupe peut être amené à détenir dans le cadre de ses activités sur les instruments dérivés sur matières premières.

	2015			2014		
(En M EUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations de promotion immobilière	76	(4)	**72**	75	-	**75**
Activités de location immobilière	47	(66)	**(19)**	109	(34)	**75**
Activités de location mobilière	7 496	(5 130)	**2 366**	7 025	(4 762)	**2 263**
Autres activités	45 705	(46 693)	**(988)**	43 010	(43 555)	**(545)**
Dont activités d'assurance	*11 556*	*(11 344)*	***212***	*12 440*	*(12 012)*	***428***
Total	**53 324**	**(51 893)**	**1 431**	**50 219**	**(48 351)**	**1 869**

NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites dans la Note 3.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les risques couverts par les contrats d'assurance vie sont majoritairement des risques de décès, d'invalidité et d'incapacité de travail. Les provisions techniques relatives à ces contrats sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et celle des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative (mortalité, invalidité…) sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les risques couverts par les contrats d'assurance non-vie sont majoritairement des risques de protection habitations, des risques automobiles et des garanties accidents de la vie. Les provisions techniques relatives à ces contrats regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et des provisions pour sinistres à payer.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser au bilan dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positifs ou négatifs des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin d'établir le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, le Groupe vérifie alors que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de *stress* déterministes (« normés » ou « extrêmes »). On démontre que dans ces *scenarii,* il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés ;
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes ;
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué trimestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

CHARGES ET PRODUITS

Les charges et produits relatifs aux contrats d'assurance émis par les entreprises d'assurance du Groupe sont présentés parmi les *Produits et charges des autres activités* dans le compte de résultat. Les autres produits et charges sont présentés dans les rubriques auxquelles ils se rapportent. Les variations de la provision pour participation aux bénéfices différée sont présentées au compte de résultat ou parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* dans les rubriques dédiées aux actifs sous-jacents concernés.

1. DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	20 043	18 087
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	78 316	75 360
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 175	1 098
Participation aux bénéfices différée passive	7 723	8 753
Total	**107 257**	**103 298**
Part des réassureurs	(293)	(282)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	**106 964**	**103 016**

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture au 1er janvier 2015 (hors participation aux bénéfices différée)	**18087**	**75360**	**1098**
Charge des provisions d'assurance	1215	1577	80
Revalorisation des contrats en unités de compte	570	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(133)	-	-
Transferts et arbitrages	215	(217)	-
Entrées de portefeuilles	4	-	(1)
Participation aux résultats	80	1552	-
Autres	5	44	(2)
Provisions de clôture au 31 décembre 2015 (hors participation aux bénéfices différée)	**20043**	**78316**	**1175**

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test (LAT)* sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2015. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif/passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2015 est probant.

ÉCHÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR DES PROVISIONS TECHNIQUES

(En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.2015
Provisions techniques des entreprises d'assurance	11199	7710	29195	59153	**107257**

2. NATURE DES PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR avant élimination des opérations intra-Groupe)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**41930**	**27350**
Instruments de dettes	23451	11342
Instruments de capitaux propres	18479	16008
Prêts et créances sur établissements de crédits	**9890**	**10328**
Actifs financiers disponibles à la vente	**74873**	**82796**
Instruments de dettes	63130	73326
Instruments de capitaux propres	11743	9470
Placements immobiliers	**591**	**477**
Total[1]	**127284**	**120951**

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

3. GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	**550**	**(119)**	**431**
sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	*928*	*(568)*	*360*
sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances	*7908*	*(521)*	*7387*
Participation aux bénéfices différée	*(8286)*	*970*	*(7316)*

4. RÉSULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(En M EUR)	2015	2014
Primes	11271	11904
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(11233)	(12243)
Produits nets des placements	4535	4198
Autres produits (charges) nets techniques	(3853)	(3158)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-Groupe	**720**	**701**
Élimination des opérations intra-Groupe(1)	404	181
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-Groupe	**1124**	**882**

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

5. PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

(En M EUR avant élimination des opérations intra-Groupe)	2015	2014
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	737	531
Chargements de gestion	702	696
Autres	38	35
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(585)	(534)
Chargements de gestion	(394)	(336)
Autres	(61)	(51)
Total des commissions et honoraires	**437**	**341**

6. GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts…), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité… ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier Assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'audit qualité et d'audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves…) sont étudiés au sein de la Direction des finances et des risques de la ligne-métier Assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un Comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- gestion des risques actif/passif :
  - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité,
  - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de *stress,*
  - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de *stress,*
  - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- gestion des risques financiers, sous forme de limites :
  - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés),
  - limites de *rating* émetteurs,
  - limites par types d'actifs (ex. : actions*, private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2016, la directive Solvabilité 2 s'applique aux groupes et compagnies d'assurance, de réassurance, mutuelles et institutions de prévoyance situés dans l'Union européenne. Cette nouvelle réglementation s'impose à l'ensemble des entités concernées du Groupe.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts de garantie versés[1]	39 099	33 494
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	6 557	7 144
Charges payées ou comptabilisées d'avance	569	556
Autres débiteurs divers[2]	23 407	24 273
Total brut	**69 632**	**65 467**
Dépréciation	(234)	(229)
Total net	**69 398**	**65 238**

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) Les débiteurs divers incluent notamment les montants restant à recevoir sur les primes échelonnées sur instruments dérivés conditionnels, ainsi que les créances diverses liées aux activités d'assurance.

2. AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014*
Dépôts de garantie reçus[1]	44 488	41 222
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	6 938	6 909
Autres opérations sur titres	21	16
Charges à payer sur engagements sociaux	2 818	2 761
Produits constatés d'avance	1 605	1 558
Autres créditeurs divers[2]	27 213	22 565
Total	**83 083**	**75 031**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les montants restant à payer de primes échelonnées sur instruments dérivés conditionnels, ainsi que les dettes diverses liées aux activités d'assurance.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

NOTE 5.1 - FRAIS DE PERSONNEL ET TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des charges liées au personnel et regroupe à ce titre les charges relatives aux avantages du personnel et celles liées aux paiements sur base d'actions Société Générale.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en *Frais de personnel* lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 5.2 ; ceux applicables aux paiements sur base d'actions Société Générale sont présentés dans la Note 5.3.

1. FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2015	2014
Rémunérations du personnel	(6 817)	(6 504)
Charges sociales et fiscales	(1 604)	(1 581)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(679)	(657)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(128)	(95)
Participation, intéressement, abondement et décote	(248)	(212)
Total	**(9 476)**	**(9 049)**

2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

PRINCIPES COMPTABLES

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme parties liées, d'une part les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leurs toits, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales) et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 17.

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Avantages à court terme	15,6	12,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,4
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	1,5	3,1
Total	**17,6**	**15,5**

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leurs familles, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2015, qui s'élèvent au total à 16,5 millions d'euros. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2015 en application de la norme IAS 19 révisée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 4,1 millions d'euros.

NOTE 5.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

Les entités du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

DÉTAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Écarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Provisions sur avantages du personnel	**1 811**	314	(265)	49	-	(91)	15	**1 784**

1. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages postérieurs à l'emploi se décomposent en deux catégories : les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces écarts actuariels, ainsi que le rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont enregistrés immédiatement et en totalité parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ces éléments ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, ces éléments qui ne peuvent être reclassés ultérieurement en résultat sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, mais sont transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les *Réserves consolidées* au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation de l'engagement et le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net) ;
- l'effet des liquidations de régimes.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les principaux régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies se situent en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

En France, ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux ARRCO et AGIRC, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Au Royaume-Uni, l'employeur verse des taux de cotisations variables en fonction de l'âge des collaborateurs (de 2,5 à 10 % du salaire) et peut abonder jusqu'à 4,5 % les versements complémentaires volontaires des salariés.

Aux États Unis, l'employeur contribue à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés jusqu'à 100 % sur les premiers 8 % de contribution dans la limite de 10 000 dollars des États-Unis.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (*cash-balance*). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes de base obligatoires.

Les principaux régimes de retraite à prestations définies sont situés en France, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

En France, le régime additif de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires une allocation annuelle à charge de Société Générale, telle que décrite dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Cette allocation est notamment fonction de l'ancienneté au sein de Société Générale et de la part de la rémunération fixe excédant la Tranche B de l'AGIRC.

En Suisse, le régime est géré par une institution de prévoyance (la Fondation), composée de représentants patronaux et salariés. L'employeur et ses salariés versent des cotisations à cette Fondation. Les droits à retraite sont revalorisés selon un taux de rendement garanti et transformés en rente (ou versés en capital) également selon un taux de conversion garanti (régime dit « *cash-balance* »). Du fait de cette garantie de rendement minimum, le plan est assimilé à un régime à prestations définies.

Depuis quelques années, le groupe Société Générale mène activement une politique de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, au Royaume-Uni, le régime à prestations définies est fermé aux nouveaux collaborateurs depuis près de vingt ans et les droits des derniers bénéficiaires ont été gelés en 2015. La gestion est assurée par un organisme indépendant (*Trustee*).

De même, aux États-Unis, les plans de pension à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs en 2015 et l'acquisition de droits a été gelée.

1.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
A - Valeur actualisée des engagements financés	2 961	3 024
B - Juste valeur des actifs de financement (actifs de régime et actifs distincts)	(2 385)	(2 357)
C = A + B Solde des régimes financés	**576**	**667**
D - Valeur actualisée des engagements non financés	419	423
E - Effet du plafonnement d'actif	47	2
C + D + E = Solde net comptabilisé au bilan	**1 042**	**1 092**

1.2. COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES

(En M EUR)	2015	2014
Coût des services de l'année y compris charges sociales	110	93
Cotisations salariales	(6)	(5)
Coût des services passés/réductions	-	(12)
Effet des liquidations	(1)	(10)
Intérêts nets	19	25
Transfert d'actifs non reconnus	3	2
A - Composantes reconnues en résultat	**125**	**93**
Écarts actuariels liés aux actifs[1]	18	(195)
Écarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	36	15
Écarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	(192)	505
Écarts actuariels d'expérience	(33)	18
Effet du plafonnement d'actifs	46	1
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(125)**	**344**
C = A + B Total des composantes du coût des prestations définies	**-**	**437**

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

1.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

1.3.1 Variations de la valeur actualisée des obligations

(En M EUR)	2015	2014
Solde au 1er janvier	**3447**	**2866**
Coût des services de l'année y compris charges sociales	110	93
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés/réductions	-	(12)
Effet des liquidations	(15)	(45)
Intérêts nets	81	99
Écarts actuariels suite aux changements d'hypothèses démographiques	36	15
Écarts actuariels suite aux changements d'hypothèses économiques et financières	(192)	505
Écarts actuariels d'expérience	(33)	18
Conversion en devises	116	88
Prestations servies	(175)	(179)
Modifications du périmètre de consolidation	3	(1)
Transferts et autres	2	-
Solde au 31 décembre	**3380**	**3447**

1.3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

(En M EUR)	2015	2014
Solde au 1er janvier	**2 357**	**2 007**
Charges d'intérêt liés aux actifs de régime	60	72
Charges d'intérêt liés aux actifs distincts	3	2
Écarts actuariels liés aux actifs	(18)	195
Conversion en devises	101	81
Cotisations salariales	6	5
Cotisations patronales	27	164
Prestations servies	(140)	(138)
Modifications du périmètre de consolidation	3	-
Transferts et autres	(14)	(31)
Solde au 31 décembre(1)	**2 385**	**2 357**

(1) Dont 142 millions d'euros au titre des actifs distincts au 31 décembre 2015 contre 151 millions d'euros au 31 décembre 2014.

1.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

1.4.1 Informations générales sur les actifs de financement (tous régimes confondus et cotisations futures)

Les actifs de financement des régimes représentent environ 69 % des engagements du Groupe, avec des taux variables selon les pays.

Ainsi, les engagements des régimes à prestations définies du Royaume-Uni sont financés à hauteur de 100 %, ceux des États-Unis à près de 77 %, alors qu'ils ne sont que de 66 % en France et non pré-financés en Allemagne.

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 47 % d'obligations, 40 % d'actions, 1 % de monétaire et 12 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régimes s'élèvent à un montant de 32 millions d'euros.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2016 sont estimées à 22 millions d'euros au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les stratégies de couverture des régimes sont définies localement en lien avec les Directions financières et les Ressources Humaines des entités, par des structures *ad hoc* (*Trustees*, Fondations, structures paritaires…), le cas échéant. Par ailleurs, les stratégies d'investissement ou de financement des passifs sociaux sont suivies au niveau Groupe à travers une gouvernance globale. Des comités, en présence de représentants de la Direction des ressources humaines, de la Direction financière et de la Direction des risques ont pour objet de définir les directives du Groupe en matière d'investissement et de gestion des passifs, de valider les décisions, et de suivre les risques associés pour le Groupe.

Selon les durations des régimes et les règlementations locales, les actifs de couverture sont investis en actions et/ou en produits de taux, garantis ou non.

1.4.2. Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs de régimes et les actifs distincts se décomposent :

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs des régimes	40	264
Actifs distincts	4	2

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites au paragraphe suivant.

1.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'escompte		
Europe	2,46 %	2,19 %
Amériques	4,26 %	4,13 %
Asie-Océanie-Afrique	2,12 %	1,59 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,19 %	2,28 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,77 %	1,63 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,58 %	0,64 %
Amériques	N/A	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,07 %	2,15 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,43	9,56
Amériques	8,53	8,61
Asie-Océanie-Afrique	13,40	13,02
Duration (en années)		
Europe	15,19	15,79
Amériques	18,45	18,53
Asie-Océanie-Afrique	9,94	9,97

Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements.

Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations *corporate* notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la variation des taux avait un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long termes des Banques centrales des zones monétaires ci-dessus.

La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées sur les régimes postérieurs à l'emploi.

1.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2015	31.12.2014
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	- 14 %	- 14 %
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	9 %	12 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	5 %	5%

Les sensibilités publiées sont des moyennes des variations observées pondérées par la valeur actualisée des engagements.

2. AVANTAGES À LONG TERME

PRINCIPES COMPTABLES

Les avantages à long terme sont les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui sont versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Les avantages à long terme sont évalués et comptabilisés de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Ces avantages comprennent notamment les programmes de rémunération différée versée en numéraire et non indexée tels que les rémunérations variables long terme, les comptes épargne temps et les primes pour médailles du travail.

Au 31 décembre 2015, le solde net au bilan des avantages à long terme s'élève à 464 millions d'euros.

Le montant total des charges des avantages à long terme s'élève à 134 millions d'euros pour l'exercice 2015.

NOTE 5.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les paiements sur base d'actions Société Générale englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Ces paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la juste valeur de la rémunération sur base d'actions accordée au salarié et selon des modalités qui dépendent du mode de règlement de ces paiements.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la valeur de ces instruments, calculée en date de notification, est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Primes et réserves liées* en capitaux propres. À chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Frais de personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Frais de personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Jusqu'à son règlement, cette dette est réévaluée pour tenir compte des conditions de performance et de présence ainsi que des variations de valeur des actions sous-jacentes. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

LE PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le Groupe peut permettre à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel* (Participation, intéressement, abondement et décote). Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

AUTRES PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

	2015			2014		
(En M EUR)	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'options, des plans d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions	174	60	**234**	227	14	**241**

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Date d'Assemblée	27.05.2008	27.05.2008	30.05.2006
Date du Conseil d'administration	09.03.2010	09.03.2009	21.03.2008
Nombre total d'actions[1] pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552[4]	2 328 128
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du Comité exécutif en poste lors de leur attribution	*415 596*	*155 289*	*177 205*
Nombre total de bénéficiaires	684	778	1 830
dont membres du Comité exécutif en poste lors de leur attribution	*10*	*7*	*10*
Point de départ d'exercice des options	9.03.2014	31.03.2012	21.03.2011
Date d'expiration	8.03.2017	8.03.2016	20.03.2015
Prix de souscription ou d'achat *(en EUR)*[2]	41,20	23,18	63,60
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	26 %	27 %	
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2015	21 243	266 942	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	656 899	912 898	2 328 128
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	321 858	164 712	0
Dilution potentielle du capital[3]	0,04 %	0,02 %	0 %

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite à la suite des augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(3) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux Dirigeants mandataires sociaux qui y ont renoncé.

DESCRIPTION DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Date d'Assemblée	20.05.2014	22.05.2012	22.05.2012	25.05.2010	25.05.2010	25.05.2010
Date du Conseil d'administration	12.03.2015	13.03.2014	14.03.2013	02.03.2012	07.03.2011	02.11.2010
Nombre total d'actions attribuées	1 233 505	1 010 775	1 846 313	2 975 763	2 351 605	5 283 520[1]
Nombre total de bénéficiaires	6 733	6 082	6 338	6 363	5 969	
Date d'acquisition des actions	31.03.2017 (R)	31.03.2016 (R)	31.03.2015 (R)	31.03.2014 (R)	31.03.2013 (R)	29.03.2013 (R) 31.03.2015 (NR) (1re tranche)
	31.03.2019 (NR)	31.03.2018 (NR)	31.03.2017 (NR)	31.03.2016 (NR)	31.03.2015 (NR)	31.03.2014 (R) 31.03.2016 (NR) (2e tranche)
Date de fin de période de conservation[2]	31.03.2019	31.03.2018	31.03.2017	31.03.2016	31.03.2015	29.03.2015 31.03.2016
Conditions de performance[3]	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Juste valeur *(en EUR)*[4]	36,4 (R)	37,8 (R)	26,1 (R)			35,8 (R) 34,6 (NR) (1re tranche)
	34,9 (NR)	38,1 (NR)	27,1 (NR)	21,9 (NR)	39,9 (NR)	34,6 (R) 33,2 (NR) (2e tranche)
Nombre d'actions acquises au 31.12.2015	148	106	1 201 218	2 211 016	1 811 424	3 090 096
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	17 492	35 595	100 622	180 536	540 181	863 536
Actions de performance restantes en fin d'exercice	1 215 865	975 074	544 473	584 211	0	1 329 888

R = Pour les résidents fiscaux français.
NR = Pour les non-résidents fiscaux français.

(1) « Plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » bénéficiant à l'ensemble des salariés du Groupe, soit près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays.
(2) Applicable aux attributaires résidents fiscaux français uniquement.
(3) Les conditions de performance applicables sont décrites dans le chapitre sur le Gouvernement d'entreprise, Plans d'attribution d'actions aux salariés.
(4) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 - IMPÔTS

PRINCIPES COMPTABLES

IMPÔTS COURANTS

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité. Cette charge inclut également les dotations nettes aux provisions pour risques fiscaux afférents à l'impôt sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôts différés qui n'avaient pas été comptabilisés jusque-là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé. Cependant, les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

1. DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En M EUR)	2015	2014*
Charge fiscale courante	(1 064)	(1 192)
Charge fiscale différée	(650)	(184)
Total de la charge d'impôt	**(1 714)**	**(1 376)**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

(En M EUR)	2015	2014*
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (*en M EUR*)	**5 878**	**4 666**
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	5,15 %	5,26 %
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	(1,05) %	(0,55) %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	(6,65) %	(7,65) %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	(2,71) %	(2,01) %
Taux effectif Groupe	**29,17 %**	**29,48 %**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une contribution sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution exceptionnelle égale à 10,7 % de l'impôt sur les sociétés instaurée pour les exercices 2013 et 2014 (contre 5 % pour les exercices 2011 et 2012) pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. La Loi de Finances Rectificative du 8 août 2014 a prorogé cette contribution exceptionnelle pour l'exercice 2015.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute depuis la Loi de Finances 2013.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

2. PROVISIONS FISCALES

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises de provisions pour risques fiscaux sont enregistrées en *Charge fiscale courante* dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2015
Provisions fiscales	**298**	152	(73)	79	(95)	4	**286**

3. DÉTAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

ACTIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014*
Créances d'impôts exigibles	1 439	1 264
Actifs d'impôts différés	5 928	6 151
dont impôts différés sur reports déficitaires	*3 413*	*3 547*
dont impôts différés sur différences temporaires	*2 515*	*2 604*
Total	**7 367**	**7 415**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

PASSIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes d'impôts exigibles	1 108	990
Passifs d'impôts différés	463	426
Total	**1 571**	**1 416**

4. VENTILATION PAR NATURE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DÉBITÉS OU CRÉDITÉS DIRECTEMENT PAR CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Effet d'impôt sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	**(279)**	**(407)**
Actifs financiers disponibles à la vente	(261)	(353)
Instruments dérivés de couverture	(11)	(17)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(7)	(37)
Effet d'impôt sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	**225**	**270**
Écarts actuariels sur avantages post-emploi	225	270
Total	**(54)**	**(137)**

5. VENTILATION PAR GROUPE FISCAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR REPORTS DÉFICITAIRES PRÉSENTS À L'ACTIF DU BILAN

Au 31 décembre 2015, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2015	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	3 413	-	-
dont groupe fiscal France	*2 896*	*illimité*[1]	*10 ans*
dont groupe fiscal États-Unis d'Amérique	*294*	*20 ans*	*4 ans*
dont autres	*223*	-	-

(1) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 million d'euros majoré de 50 % de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

PRINCIPES COMPTABLES

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Le traitement des rachats et reventes d'actions émises par des filiales du Groupe est décrit dans la Note 2.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, les titres émis par Société Générale sont présentés au bilan dans la ligne *Capital et réserves liées*. S'ils sont émis par des filiales, ces instruments de capitaux propres sont présentés parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les frais externes directement liés à l'émission d'instruments de capitaux propres sont enregistrés directement en déduction des capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Lorsqu'ils sont qualifiés d'instruments de dettes, les titres émis sont classés en *Dettes représentées par un titre* ou en *Dettes subordonnées* en fonction de leurs caractéristiques. Leur traitement comptable est identique à celui des autres passifs financiers évalués au coût amorti (cf. Note 3.6).

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

(En nombre d'actions)	2015	2014
Actions ordinaires	806 239 713	805 207 646
Dont actions détenues en propre avec droits de vote(1)	*9 513 568*	*20 041 922*
Dont actions détenues par le personnel	*57 400 407*	*61 740 620*

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2015, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 007 799 641,25 euros et se compose de 806 239 713 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au cours du premier semestre 2015, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites et conditionnelles aux salariés pour 1 million d'euros.

Au cours du deuxième semestre 2015, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 0,175 million d'euros résultant de la levée d'options de souscription relatives aux plans de 2009 et 2010 et assortie d'une prime d'émission de 3 millions d'euros.

2. TITRES AUTO-DÉTENUS

Au 31 décembre 2015, les 12 584 692 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,56 % du capital de Société Générale S.A..

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 449 millions d'euros, dont 125 millions d'euros au titre des activités de transaction.

Au 31 décembre 2015, aucun titre Société Générale n'est détenu dans le cadre du contrat de liquidité qui dispose de 50 millions d'euros afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

ÉVOLUTION DE L'AUTOCONTRÔLE SUR 2015

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	15	94	173	**282**
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	1	(3)	153	**151**

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 315 millions d'euros.

Il n'y a pas d'évolution de ce montant sur la période.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2014	Rachats partiels et remboursements en 2015	Montant en devise au 31.12.2015	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1er juillet 1985	62 M EUR	-	62 M EUR	62	TMO -0,25 % avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD	-	248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075 %
30 décembre 1996	10 000 M JPY	-	10 000 M JPY	71	3,936 % jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux Mid *Swap* JPY 5 ans +2,0 %

TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres dans la ligne *Capital et réserves liées*.

Au 31 décembre 2015, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 8 457 millions d'euros.

La diminution du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par deux remboursements opérés sur le premier semestre 2015 et une émission au cours du second semestre.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2014	Rachats partiels et remboursements en 2015	Montant en devise au 31.12.2015	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	728 M EUR	728 M EUR	-	-	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53 %/an
5 avril 2007	63 M USD	-	63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75 %/an
5 avril 2007	808 M USD	-	808 M USD	604	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75 %/an
19 décembre 2007	463 M EUR	-	463 M EUR	463	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35 %/an
16 juin 2008	506 M GBP	-	506 M GBP	642	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4 %/an
27 février 2009	450 M USD	-	450 M USD	356	9,5045 %, à partir de 2016 Libor USD 3 mois +6,77 %/an
4 septembre 2009	905 M EUR	-	905 M EUR	905	9,375 %, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901 %/an
7 octobre 2009	1 000 M USD	1 000 M USD	-	-	8,75 %
6 septembre 2013	1 250 M USD	-	1 250 M USD	953	8,25 %, à partir du 29 novembre 2018 Taux Mid *Swap* USD 5 ans + 6,394 %
18 décembre 2013	1 750 M USD	-	1 750 M USD	1 273	7,875 %, à partir du 18 décembre 2023 Taux Mid *Swap* USD 5 ans + 4,979 %
25 juin 2014	1 500 M USD	-	1 500 M USD	1 102	6 %, à partir du 27 janvier 2020 Taux Mid *Swap* USD 5 ans + 4,067 %
7 avril 2014	1 000 M EUR	-	1 000 M EUR	1 000	6,75 %, à partir du 7 avril 2021 Taux *Mid Swap* EUR 5 ans + 5,538 %
29 septembre 2015	-	-	1 250 M USD	1 111	8 %

AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS PAR LES FILIALES

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par les filiales et intégrant des clauses à caractère discrétionnaire relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle* est de 800 millions d'euros.

Date d'émission	Montant	Rémunération
18 décembre 2014 (clause de step up au bout de 12 ans)	800 M EUR	4,125 %, à partir de 2026 taux *Mid-Swap* 5 ans + 4,150 %/an

SYNTHÈSE DES MOUVEMENTS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Les mouvements relatifs aux titres super subordonnés (TSS) et aux titres super subordonnés à durée indéterminée (TSDI) enregistrés dans les *Réserves consolidées part du Groupe* sont détaillés ci-dessous :

	31.12.2015		
(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2015)	(710)	(5)	**(715)**
Évolution des nominaux en 2015	(297)	-	**(297)**
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	232	4	**236**
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs aux titres subordonnés émis en 2015	(7)	-	**(7)**

NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

PRINCIPES COMPTABLES

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

1. RÉSULTAT PAR ACTION

(En M EUR)	2015	2014*
Résultat net part du Groupe	4 001	2 679
Résultat net attribuable aux titres super subordonnés	(443)	(399)
Résultat net attribuable aux titres subordonnés à durée indéterminée	8	(7)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés	(7)	(14)
Résultat net relatif au rachat des titres subordonnés à durée indéterminée	-	6
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	**3 559**	**2 265**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation(1)	792 503 322	781 283 039
Résultat par action ordinaire *(en EUR)*	**4,49**	**2,90**
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs(2)	100 457	173 659
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	792 603 779	781 456 698
Résultat dilué par action ordinaire (*en EUR*)	**4,49**	**2,90**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du "rachat d'actions" et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève au 31 décembre 2015 à 42,36 euros. Dans ce contexte, au 31 décembre 2015, seules les actions attribuées sans condition de performance du plan d'option de souscription d'actions de 2009 et 2010 sont dilutives.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2015 par le Groupe s'élève à 1 891 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	(943)	(227)	(1 170)
Dont payé en actions	-	-	-
Dont payé en numéraire	*(943)*	*(227)*	*(1 170)*
Autres instruments de capitaux propres	(715)	(6)	(721)
Total	**(1 658)**	**(233)**	**(1 891)**

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

1. DÉFINITION DE L'INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Les pôles d'activités du Groupe sont gérés à travers trois piliers stratégiques :

- la Banque de détail en France qui regroupe les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- la Banque de détail et Services Financiers Internationaux qui comprend :
  - la Banque de détail à l'International incluant les activités de crédit à la consommation,
  - les activités de Services Financiers Spécialisés aux Entreprises (location longue durée et gestion de flottes, financement de biens d'équipement professionnel),
  - les activités d'assurances ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs qui regroupe :
  - les activités de Marchés et Services aux Investisseurs,
  - les activités de Financement et Conseil,
  - la Gestion d'Actifs et Banque Privée.

À ces piliers stratégiques, s'ajoutent les activités Hors Pôles qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion actif/passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

2. INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLE ET SOUS-PÔLE

Les données par pôles et sous-pôles tiennent compte de la nouvelle organisation des activités du Groupe.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles[2]	
(En M EUR)	**2015**	**2014***	**2015**	**2014***	**2015**	**2014***
Produit net bancaire	25 639	23 561	8 550	8 275	318	(864)
Charges générales d'exploitation[1]	(16 893)	(16 037)	(5 486)	(5 357)	(160)	(103)
Résultat brut d'exploitation	**8 746**	**7 524**	**3 064**	**2 918**	**158**	**(967)**
Coût du risque	(3 065)	(2 967)	(824)	(1 041)	(591)	(403)
Résultat d'exploitation	**5 681**	**4 557**	**2 240**	**1 877**	**(433)**	**(1 370)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	231	213	42	45	23	20
Gains nets sur autres actifs	197	109	(26)	(21)	163	333
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(525)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	**6 109**	**4 354**	**2 256**	**1 901**	**(247)**	**(1 017)**
Impôts sur les bénéfices	(1 714)	(1 376)	(839)	(704)	78	302
Résultat net	**4 395**	**2 978**	**1 417**	**1 197**	**(169)**	**(715)**
Participations ne donnant pas le contrôle	394	299	-	(7)	132	89
Résultat net part du Groupe	**4 001**	**2 679**	**1 417**	**1 204**	**(301)**	**(804)**

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux					
	Banque de détail à l'International[3]		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises		Assurances	
(En M EUR)	2015	2014*	2015	2014*	2015	2014*
Produit net bancaire	4 998	5 339	1 506	1 328	825	757
Charges générales d'exploitation[1]	(3 206)	(3 263)	(774)	(716)	(327)	(300)
Résultat brut d'exploitation	**1 792**	**2 076**	**732**	**612**	**498**	**457**
Coût du risque	(1 127)	(1 354)	(119)	(88)	-	-
Résultat d'exploitation	**665**	**722**	**613**	**524**	**498**	**457**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	13	55	37	-	-
Gains nets sur autres actifs[3]	(36)	(198)	-	-	(1)	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	(525)	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	**645**	**12**	**668**	**561**	**497**	**457**
Impôts sur les bénéfices	(138)	(148)	(192)	(166)	(159)	(145)
Résultat net	**507**	**(136)**	**476**	**395**	**338**	**312**
Participations ne donnant pas le contrôle	241	195	2	3	1	3
Résultat net part du Groupe	**266**	**(331)**	**474**	**392**	**337**	**309**

	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs					
	Activités de Marchés et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée	
(En M EUR)	2015	2014*	2015	2014*	2015	2014*
Produit net bancaire	5 970	5 628	2 392	2 060	1 080	1 038
Charges générales d'exploitation[1]	(4 566)	(4 126)	(1 533)	(1 303)	(841)	(869)
Résultat brut d'exploitation	**1 404**	**1 502**	**859**	**757**	**239**	**169**
Coût du risque	(66)	(35)	(312)	(40)	(26)	(6)
Résultat d'exploitation	**1 338**	**1 467**	**547**	**717**	**213**	**163**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6	-	(6)	-	95	98
Gains nets sur autres actifs	-	2	98	(10)	(1)	3
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-		-	-
Résultat courant avant impôts	**1 344**	**1 469**	**639**	**707**	**307**	**264**
Impôts sur les bénéfices	(351)	(378)	(51)	(91)	(62)	(46)
Résultat net	**993**	**1 091**	**588**	**616**	**245**	**218**
Participations ne donnant pas le contrôle	14	12	3	3	1	1
Résultat net part du Groupe	**979**	**1 079**	**585**	**613**	**244**	**217**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014 suite à :

- l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective ;
- une modification du mode de détermination des capitaux propres normatifs des métiers ;
- des changements de règles d'allocation au sein du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux ;
- la réorganisation au sein du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs intervenue sur le 1er semestre 2015 (cf. Note 2.2).

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre (+782 millions d'euros au 31 décembre 2015) sont rattachés au Hors Pôles.

(3) Dont -200 millions d'euros au titre du retrait des activités de crédit à la consommation au Brésil en 2014.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles[5]	
(En M EUR)	**31.12.2015**	**31.12.2014***	**31.12.2015**	**31.12.2014***	**31.12.2015**	**31.12.2014***
Actifs sectoriels	1 334 391	1 308 138	219 420	201 803	120 221	107 243
Passifs sectoriels[4]	1 271 716	1 249 264	210 926	196 057	93 692	91 070

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux					
	Banque de détail à l'International		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances	
(En M EUR)	**31.12.2015**	**31.12.2014***	**31.12.2015**	**31.12.2014***	**31.12.2015**	**31.12.2014***
Actifs sectoriels	109 039	112 038	31 481	29 104	120 371	113 897
Passifs sectoriels[4]	83 912	85 032	10 125	9 522	113 483	107 676

	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs					
	Activités de Marchés et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée	
(En M EUR)	**31.12.2015**	**31.12.2014***	**31.12.2015**	**31.12.2014***	**31.12.2015**	**31.12.2014***
Actifs sectoriels	603 471	627 786	96 157	83 708	34 231	32 559
Passifs sectoriels[4]	702 901	706 678	28 393	24 659	28 284	28 570

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014 suite à :

- l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective,
- une modification du mode de détermination des capitaux propres normatifs des métiers,
- des changements de règles d'allocation au sein du pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux,
- la réorganisation au sein du pilier Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs intervenue sur le 1er semestre 2015 (cf. Note 2.2).

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors Pôles.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2015	2014*	2015	2014	2015	2014
Produits nets d'intérêts et assimilés[6]	4 403	4 121	3 894	4 486	(115)	264
Produits nets de commissions	3 918	4 188	1 634	1 673	555	139
Résultat net des opérations financières[6]	3 844	1 781	1 739	2 361	1 472	884
Autres produits nets d'exploitation	17	576	1 401	1 293	20	1
Produit net bancaire	**12 182**	**10 666**	**8 668**	**9 813**	**1 932**	**1 288**

	Asie/Océanie		Afrique		Total	
(En M EUR)	2015	2014	2015	2014	2015	2014*
Produits nets d'intérêts et assimilés[6]	320	368	804	760	9 306	9 999
Produits nets de commissions	218	149	353	326	6 678	6 475
Résultat net des opérations financières[6]	1 100	145	69	48	8 224	5 219
Autres produits nets d'exploitation	7	2	(14)	(4)	1 431	1 868
Produit net bancaire	**1 645**	**664**	**1 212**	**1 130**	**25 639**	**23 561**

(1) Les dividendes sur titres à revenus variables ont été reclassés de *Produits nets d'intérêts et assimilés* à *Résultat net des opérations financières*.

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014*	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Actifs sectoriels	955 096	943 223	227 120	178 848	96 289	124 468
Passifs sectoriels[7]	898 441	929 064	222 822	164 879	97 489	114 212

	Asie/Océanie		Afrique		Total	
(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014*
Actifs sectoriels	35 795	41 354	20 091	20 245	1 334 391	1 308 138
Passifs sectoriels[7]	34 386	23 234	18 578	17 875	1 271 716	1 249 264

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

(7) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

NOTE 8.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les immobilisations d'exploitation et de placement. Les biens mobiliers détenus dans le cadre d'opérations de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus en vue de leur location sont présentés parmi les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations.

Le coût d'acquisition des immobilisations inclut les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés. Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties selon une approche par composants. Chaque composant est amorti sur sa propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation les durées d'amortissements des différents composants retenues par le Groupe sont comprises entre dix et cinquante ans. Concernant les autres immobilisations d'exploitation, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés qui ont généralement été estimées entre trois et vingt ans.

Le cas échéant, la valeur amortissable de chaque bien ou composant est diminuée de leur valeur résiduelle. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Les immobilisations, regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie, font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

Les résultats sur les actifs de location simple et les immeubles de placement sont présentés dans les rubriques *Produits des autres activités* et *Charges des autres activités* (cf. Note 4.2).

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2014	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2015	Amortissements et dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2014	Dotations aux amortissements de l'année 2015	Dépréciations de l'année 2015	Reprises de l'année 2015	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2015	Valeur nette au 31.12.2014
Immobilisations incorporelles	4 951	493	(41)	(97)	5 306	(3 360)	(413)	-	17	72	1 622	1 591
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	10 930	679	(682)	(234)	10 693	(5 919)	(509)	(12)	584	248	5 085	5 011
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	15 778	6 074	(4 796)	249	17 305	(5 002)	(2 656)	(36)	2 481	(34)	12 058	10 776
Immeubles de placement	639	151	(5)	(3)	782	(100)	(19)	(13)	3	3	656	539
Total immobilisations corporelles et incorporelles	**32 298**	**7 397**	**(5 524)**	**(85)**	**34 086**	**(14 381)**	**(3 597)**	**(61)**	**3 085**	**289**	**19 421**	**17 917**

VENTILATION DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR SUR LES ACTIFS DE LOCATION SIMPLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'1 an	3 356	3 007
de 1 à 5 ans	5 118	5 061
à plus de 5 ans	22	23
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	**8 496**	**8 091**

NOTE 8.3 - OPÉRATIONS EN DEVISES

PRINCIPES COMPTABLES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat parmi les *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* (cf. Note 3.1).

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat parmi les *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* (cf. Note 3.1) sauf dans les cas où la comptabilité de couverture est applicable au titre de la couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises ou d'une couverture de flux de trésorerie (cf. Note 3.2).

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres instruments de capitaux propres qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont enregistrés en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. Ainsi, si un actif financier non monétaire est financé par un passif libellé dans la même devise et si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers au titre du risque de change, l'actif est alors converti au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat.

	31.12.2015				31.12.2014*			
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**
EUR	760 374	746 574	20 811	19 937	770 387	804 839	17 383	18 704
USD	324 591	324 715	43 752	49 152	320 543	282 406	39 950	40 091
GBP	69 513	58 518	7 836	12 791	52 643	43 044	3 224	5 448
JPY	41 084	64 231	21 168	17 611	37 032	48 595	8 788	9 081
AUD	6 122	5 712	3 640	4 923	5 074	4 859	2 430	2 805
CZK	29 046	30 656	270	130	30 229	31 867	507	1 009
RUB	9 843	6 789	21	43	11 379	9 435	307	202
RON	6 595	7 256	47	189	5 281	6 517	49	98
Autres devises	87 223	89 940	18 256	15 131	75 570	76 576	13 495	12 023
Total	**1 334 391**	**1 334 391**	**115 801**	**119 907**	**1 308 138**	**1 308 138**	**86 133**	**89 461**

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective (cf. Note 1).

NOTE 8.4 - DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Afrique du Sud						
[1] SG JOHANNESBURG	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Albanie						
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A.	Banque	IG	88,64	88,64	88,64	88,64
Algérie						
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE ALGERIE SPA	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Allemagne						
[3] AKRUN EINS GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. OBJEKT SEREN 1 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG		-		100,00
ALD AUTOLEASING D GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL GROUP HOLDINGS GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD LEASE FINANZ GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Financements Spécialisés	IG	99,86	99,83	51,00	51,00
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAR PROFESSIONAL FUHRPARKMANAGEMENT UND BERATUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. KG	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CARPOOL GMBH	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1][2] EFS SA BRANCH HAMBOURG	Société Financière	IG		100,00		100,00
EUROPARC DREILINDEN GMBH	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPARC GMBH	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPARC KERPEN GMBH	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA LEASING GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GEFA VERSICHERUNGSDIENST GMBH	Assurance	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Financements Spécialisés	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
HANSEATIC GESELLSCHAFT FUR BANKBETEILIGUNGEN MBH	Société de Portefeuille	IG	75,00	75,00	100,00	100,00
HSCE HANSEATIC SERVICE CENTER GMBH	Société de Service	IG	75,00	75,00	100,00	100,00
[5] IFVB INSTITUT FUR VERMOGENSBILDUNG GMBH	Société de Service	IG		75,19		100,00
INTERLEASING DELLO HAMBURG GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[4] MILAHA QATAR GMBH & CO.KG	Société Financière	IG		60,00		29,00
[4] MILAHA RAS LAFFAN GMBH & CO.KG	Société Financière	IG		60,00		29,00
[5] NAMENDO GMBH	Société de Service	IG		75,19		100,00
ONVISTA	Société Financière	IG	100,00	75,19	100,00	94,57
ONVISTA BANK	Société de Courtage	IG	100,00	75,19	100,00	100,00
[5] ONVISTA BETEILIGUNG HOLDING GMBH	Société de Service	IG		75,19		100,00
ONVISTA MEDIA GMBH	Société de Service	IG	100,00	75,19	100,00	100,00
PEMA GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PODES DREI GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH &CO OBJEKTE WEL 4 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100,00	100,00
PODES GRUNDSTUCKS - VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO OBJEKTE WEL 3 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100,00	100,00
PODES ZWEI GRUNDSTUCKS-VERMIETUNGSGESELLSCHAFT MBH &CO OBJEKTE WEL 3 KG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100,00	100,00
[3] RED & BLACK AUTO GERMANY 1 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière	IG		-		100,00
RED & BLACK AUTO GERMANY 2 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
[6] RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG (HAFTUNGSBESCHRANKT)	Société Financière	IG	-		100,00	
RED & BLACK CAR SALES 1UG	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
RED & BLACK TME GERMANY 1 UG	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
SG EFFEKTEN	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG FRANCFORT	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SOGECAP DEUTSCHE NIEDERLASSUNG	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
[1] SOGECAP RISQUES DIVERS DEUTSCHE NIEDERLASSUNG	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[5] TOAST MEDIA GMBH	Société de Service	IG		75,19		100,00
[5] TRADE & GET GMBH	Société de Service	IG		75,19		100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie						
SOCIETE GENERALE SECURITIES AUSTRALIA PTY LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Autriche						
ALD AUTOMOTIVE FUHRPARKMANAGEMENT UND LEASING GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT LEASING AUSTRIA GMBH	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG VIENNE	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bahamas						
SG PRIVATE BANKING (BAHAMAS) LTD.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique						
[6] AXUS FINANCE SPRL	Financements Spécialisés	IG	100,00		100,00	
AXUS SA/NV	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BASTION EUROPEAN INVESTMENTS S.A.	Société Financière	IG	60,74	60,74	100,00	100,00
MILFORD	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA TRUCK TRAILER VERHUUR	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG BRUXELLES	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX B.V. BELGIAN BRANCH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE IMMOBEL	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING NV/SA	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bénin						
SOCIETE GENERALE BENIN	Banque	IG	83,19	83,19	83,85	83,85
Bermudes						
CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CATALYST RE LTD.	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil						
ALD AUTOMOTIVE S.A.	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO CACIQUE S.A.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO PECUNIA S.A.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S.A.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CACIQUE PROMOTORA DE VENDAS LTDA	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
COBRACRED COBRANCA ESPECIALIZADA LTDA	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIAL EMPREENDIMENTOS E SERVICOS LTDA	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MORDENO SOCIEDADES ANONIMAS	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE REPRESENTACOES LTDA (NEWEDGE BRAZIL)	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SD FUNDO DE INVESTIMENTO MULTIMERCADO - INVESTIMENTO NO EXTERIOR	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE S.A. CORRETORA DE CAMBIO, TITULOS E VALORES MOBILIARIOS	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bulgarie						
REGIONAL URBAN DEVELOPMENT FUND	Financements Spécialisés	IG	51,86	51,86	52,00	52,00
SG EXPRESS BANK	Banque	IG	99,74	99,74	99,74	99,74
SOCIETE GENERALE FACTORING	Financements Spécialisés	IG	99,74	99,74	100,00	100,00
SOGELEASE BULGARIA	Financements Spécialisés	IG	99,74	99,74	100,00	100,00
Burkina Faso						
SOCIETE GENERALE BURKINA FASO	Banque	IG	51,27	51,27	52,61	52,61
Cameroun						
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	Banque	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
Canada						
SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS TRUST COMPANY (CANADA) INC	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SOCIETE GENERALE (CANADA BRANCH)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SOCIETE GENERALE (CANADA)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL CANADA INC	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine						
ALD FORTUNE AUTO LEASING & RENTING SHANGHAI CO. LTD	Financements Spécialisés	MEI	50,00	50,00	50,00	50,00
FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO. , LTD.	Société Financière	MEP	49,00	49,00	49,00	49,00
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Chypre						
VPRG LIMITED	Immobilier d'exploitation	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
Corée du Sud						
(1)(2) NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD (SEOUL BRANCH)	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
(1)(2) SG SEC. (HK) LTD, SEOUL BRANCH	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
(1) SG SEOUL	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES KOREA, LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Côte d'Ivoire						
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	Banque	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
SOGEBOURSE EN COTE D'IVOIRE	Société de Portefeuille	IG	71,27	71,27	100,00	100,00
Croatie						
ALD AUTOMOTIVE D.O.O. ZA. OPERATIVNI I FINANCIJSKI LEASING	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING D.O.O.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE-SPLITSKA BANKA D.D.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Curaçao						
SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Danemark						
ALD AUTOMOTIVE A/S	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NF FLEET A/S	Financements Spécialisés	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
PEMA LAST OG- TRAILERUDLEJNING A/S	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG FINANS AS DANISH BRANCH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Emirats Arabes Unis						
(1)(5) NEWEDGE GROUP (DUBAI BRANCH)	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
(1)(2) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST DUBAI	Banque	IG		100,00		100,00
(1) SOCIETE GENERALE DUBAI	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne						
ALD AUTOMOTIVE S.A.U	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALTURA MARKETS, SOCIEDAD DE VALORES, SA	Société de Courtage	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
(1) GENEFIM SUCURSAL EN ESPANA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SELF TRADE BANK SA	Société de Courtage	IG	100,00	40,55	100,00	51,00
SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS SA	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOCIETE GENERALE SUCCURSAL EN ESPANA	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SODEPROM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Estonie						
ALD AUTOMOTIVE EESTI AS	Financements Spécialisés	MEI	75,01	75,01	75,01	75,01
Etats-Unis						
AEGIS HOLDINGS (ONSHORE) INC.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(2) ANTALIS US FUNDING CORP	Société Financière	IG		-		100,00
CGI FINANCE INC	Société Financière	IG	99,89	99,88	100,00	100,00
CGI NORTH AMERICA INC.	Financements Spécialisés	IG	99,89	99,88	100,00	100,00
CLASSIC YACHT DOCUMENTATION, INC.	Société de Service	IG	99,89	99,88	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP.	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT INC.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE FACILITIES MANAGEMENT INC	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(5) NEWEDGE USA, LLC	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
SG AMERICAS EQUITIES CORP.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SG AMERICAS OPERATIONAL SERVICES, INC.	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS SECURITIES, LLC	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG AMERICAS, INC.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CONSTELLATION, INC.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG MORTGAGE FINANCE CORP.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG REINSURANCE INTERMEDIARY BROKERAGE, LLC	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG STRUCTURED PRODUCTS, INC.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAIH, INC.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGB FINANCE NORTH AMERICA INC.	Société Financière	IG	50,94	50,94	100,00	100,00
(1) SOCIETE GENERALE (NEW YORK)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ENERGY LLC	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE FINANCIAL CORPORATION	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE INVESTMENT CORPORATION	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(2) SOCIETE GENERALE NORTH AMERICA, INC.	Société Financière	IG		100,00		100,00
TROPICANA FUNDING INCORPORATED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAIF, LLC	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TENDER OPTION BOND PROGRAM	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Finlande						
AXUS FINLAND OY	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(6) EASY KM OY	Financements Spécialisés	IG	100,00		100,00	
NF FLEET OY	Financements Spécialisés	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
France						
9 RUE DES BIENVENUS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,50	86,50	100,00	100,00
AIR BAIL	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AIX - BORD DU LAC - 3	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
ALBIGNY AVORAUX	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,50	86,50	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE RUSSIE SAS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD INTERNATIONAL	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALPRIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
(4) AMUNDI GROUP	Société Financière	MEI		20,00		20,00
ANTALIS SA	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
ANTARIUS	Assurance	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
ANTARIUS FONDS ACTIONS PLUS	Société Financière	MEP	-	-	99,89	99,89
ANTARIUS FONDS OBLIGATAIRE	Société Financière	MEP	-	-	99,95	99,95
ANTARIUS OBLI 1-3 ANS	Société Financière	MEP	-	-	100,00	100,00
ANTARIUS ROTATION SECTORIELLE	Société Financière	MEP	-	-	97,29	97,29
AQPRIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	55,00	55,00	55,00	55,00
AVIVA INVESTORS RESERVE EUROPE	Société Financière	MEP	-	-	58,58	58,58
BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	Banque	IG	50,00	49,99	50,00	49,99
BANQUE KOLB	Banque	IG	99,87	99,87	99,87	99,87
BANQUE LAYDERNIER	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BANQUE NUGER	Banque	IG	100,00	99,99	100,00	100,00
BANQUE POUYANNE	Banque	MEI	35,00	35,00	35,00	35,00
BANQUE RHONE ALPES	Banque	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
BANQUE TARNEAUD	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(6) BOURSORAMA INVESTISSEMENT	Société de Service	IG	100,00		100,00	
BOURSORAMA SA	Société de Courtage	IG	100,00	79,51	100,00	79,51
BREMANY LEASE SAS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAEN - RUE BASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
CAEN - RUE DU GENERAL MOULIN	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
CARBURAUTO	Immobilier d'exploitation	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
CARRERA	Immobilier d'exploitation	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
CENTRE IMMO PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
CHARTREUX LOT A1	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
CHEMIN DES COMBES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,50	86,50	100,00	100,00
COEUR EUROPE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS	Financements Spécialisés	IG	99,89	99,88	99,89	99,88
CONTE	Immobilier d'exploitation	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
CREDINORD CIDIZE	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT DU NORD	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DARWIN DIVERSIFIE 0-20	Société de Portefeuille	IG	-	-	88,67	88,25
DARWIN DIVERSIFIE 40-60	Société de Portefeuille	IG	-	-	79,98	79,60
DARWIN DIVERSIFIE 80-100	Société de Portefeuille	IG	-	-	78,10	76,20
(6) DESCARTES TRADING	Société Financière	IG	100,00		100,00	
DEVILLE AV LECLERC	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
DISPONIS	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,94	100,00	100,00
ESNI - COMPARTIMENT SG-CREDIT CLAIMS -1	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
ETOILE CLIQUET 90	Société Financière	MEP	-	-	66,29	66,29
ETOILE GARANTI FEVRIER 2020	Société Financière	MEP	-	-	86,15	86,15
ETOILE GARANTI JUILLET 2018	Société Financière	MEP	-	-	53,61	53,61
ETOILE ID	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ETOILE PATRIMOINE 50	Société Financière	MEP	-	-	58,64	58,64
(2) ETOILE TOP 2007	Société Financière	MEP		-		46,62
FCC ALBATROS	Société de Portefeuille	IG	-	-	51,00	51,00
(2) FCT BLANCO	Société Financière	IG		-		100,00
FCT CODA	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
FCT COMPARTMENT SOGECAP SG 1	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
FCT MALZIEU	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
FCT R&B BDDF PPI	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(2) FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS	Financements Spécialisés	IG		100,00		100,00
FCT WATER DRAGON	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
(6) FEEDER LYXOR CAC 40	Société Financière	IG	-		99,77	
(6) FEEDER LYXOR STOXX 50	Société Financière	IG	-		99,56	
FENWICK LEASE	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
(6) FIDUCEO	Société de Service	IG	100,00		100,00	
FINANCIERE UC	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(5) FINAREG	Société de Portefeuille	IG		100,00		100,00
FINASSURANCE SNC	Société de Courtage	IG	98,89	98,88	99,00	99,00
(2) FQA FUND	Société Financière	IG		-		100,00
FRANFINANCE	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
FRANFINANCE LOCATION	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
GALYBET	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(5) GENE ACT 1	Société de Portefeuille	IG		100,00		100,00
GENEBANQUE	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECAL FRANCE	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECAR - SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENECOMI	Financements Spécialisés	IG	99,64	99,64	99,64	99,64
GENEFIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFIMMO HOLDING	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEFINANCE	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEGIS I	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
GENEGIS II	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVAL	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENEVALMY	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GENINFO	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMAPRIM AMENAGEMENT	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
(1) INORA LIFE FRANCE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INTER EUROPE CONSEIL	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
INVESTIR IMMOBILIER - MAROMME	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
INVESTIR IMMOBILIER NORMANDIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
ISSY 11-3 GALLIENI	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
KOLB INVESTISSEMENT	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	Financements Spécialisés	MEI	35,00	35,00	35,00	35,00
LA CROIX BOISEE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
LA FONCIERE DE LA DEFENSE	Société de Portefeuille	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
(5) LA MADELEINE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG		100,00		100,00
LES MESANGES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40,00	40,00	50,00	50,00
(5) LIBECAP	Société de Portefeuille	IG		100,00		100,00
(4) LIRIX	Société de Portefeuille	MEI		100,00		100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(5) NEWEDGE GROUP	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
NICE BROC	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NICE CARROS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOAHO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	55,00	55,00	55,00	55,00
NORBAIL IMMOBILIER	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NORBAIL SOFERGIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NORIMMO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ONYX	Immobilier d'exploitation	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
OPCI SOGECAPIMMO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	-	-	100,00	100,00
OPERA 72	Immobilier d'exploitation	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
ORADEA VIE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ORPAVIMOB	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PACTIMO	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,00	86,00	86,00	86,00
PAREL	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES RHONE ALPES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE	Financements Spécialisés	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
PRAGMA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,00	86,00	100,00	100,00
PRIMAXIA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	79,74	79,74	81,00	81,00
PRIORIS	Société Financière	IG	94,89	94,89	95,00	95,00
PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
(2) RED & BLACK AUTO FRANCE 2012	Société Financière	IG		-		100,00
RED & BLACK CONSUMER FRANCE 2013	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RIVAPRIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
SAGEMCOM LEASE	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SAINT CLAIR	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40,00	40,00	50,00	50,00
SAINT-MARTIN 3	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SARL DT 6 NANTES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SARL SEINE CLICHY	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS ANTONY - DOMAINE DE TOURVOIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	QP	50,00	50,00	50,00	50,00
SAS COPRIM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS DE LA RUE DORA MAAR	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SAS LOIRE ATLANTIQUE TERTIAIRE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SAS NOAHO AMENAGEMENT	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,50	86,50	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SAS NORMANDIE HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,00	86,00	100,00	100,00
SAS NORMANDIE RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	98,00	98,00	100,00	100,00
SAS PARNASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SOGEPROM TERTIAIRE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS TOUR D2	Société Foncière et de Financement Immobilier	QP	50,00	50,00	50,00	50,00
SC ALICANTE 2000	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC CHASSAGNE 2000	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCCV 29 ET 31 AVENUE CHARLES DE GAULLE A LA TESTE DE BUCH	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	39,52	39,52	51,00	51,00
SCCV 3 CHATEAUX	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	43,00	43,00	50,00	50,00
SCCV BALMA ENTREPRISE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCCV BASSENS LES MONTS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SCCV BLAINVILLE LEMARCHAND	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
SCCV CAEN CHARITE - ILOT 3	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,00	100,00	100,00
SCCV CHARITE - REHABILITATION	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
SCCV CHARTREUX LOT E	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
SCCV CHARTREUX LOTS B-D	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
SCCV ETERVILLE RUE DU VILLAGE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,18	80,18	100,00	100,00
SCCV LES ECRIVAINS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,50	86,50	100,00	100,00
SCCV LES PATIOS D'OR DE FLEURY LES AUBRAIS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	64,00	64,00	80,00	80,00
SCCV LES SUCRES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	43,25	43,25	50,00	50,00
SCCV MARCQ PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	64,00	64,00	80,00	80,00
SCCV MARQUET PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	68,00	68,00	85,00	85,00
SCCV POURCIEUX-BARONNES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
SCCV RIVER GREEN	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99,60	99,60	100,00	100,00
SCCV VERNAISON - RAZAT	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	43,25	43,25	50,00	50,00
SCDM PARTICIPATIONS	Société de Portefeuille	MEI	-	-	100,00	100,00
SCI AIX BORD DU LAC-1	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI AIX-BORD DU LAC-2	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI AQPRIM PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	77,50	77,50	100,00	100,00
SCI ASC LA BERGEONNERIE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	42,00	42,00	50,00	50,00
SCI AVARICUM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99,00	99,00	99,00	99,00
SCI BRAILLE/HOTEL DE VILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	49,96	49,92	50,00	50,00
SCI CAP COURROUZE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SCI CENTRE IMMO PROMOTION RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
SCI CHARITE - GIRANDIERE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40,00	40,00	50,00	50,00
SCI CHELLES AULNOY MENDES FRANCE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI DREUX LA ROTULE NORD	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
SCI DU 84 RUE DU BAC	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI ETAMPES NOTRE-DAME	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI ETRECHY SAINT NICOLAS	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI EUROPARC HAUTE BORNE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SCI EUROPARC ST MARTIN DU TOUCH 2002	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[2] SCI GOUSSAINVILLE SAINT-JUST	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG		65,00		65,00
SCI HEGEL PROJECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	68,00	68,00	85,00	85,00
SCI LA MANTILLA COMMERCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	93,00	93,00	100,00	100,00
SCI LA MARQUEILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI LAVOISIER	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SCI LE HAMEAU DES GRANDS PRES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40,00	40,00	40,00	40,00
SCI LE PARC DE BORDEROUGE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
SCI LES JARDINS D'IRIS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
SCI LES PORTES DU LEMAN	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SCI LES RESIDENCES GENEVOISES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
SCI LIEUSAINT RUE DE PARIS	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SCI LINAS COEUR DE VILLE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SCI L'OREE DES LACS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
SCI LYON JOANNES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	43,40	43,40	50,00	50,00
SCI MARCOUSSIS BELLEJAME	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI NOAHO RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	86,50	86,50	100,00	100,00
SCI PARIS 182 CHATEAU DES RENTIERS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
SCI PROJECTIM HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
SCI PROJECTIM HELLEMMES SEGUIN	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	64,00	64,00	80,00	80,00
SCI PROJECTIM MARCQ COEUR DE VILLE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	48,00	48,00	60,00	60,00
SCI PRONY	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	33,33	33,33	33,33	33,33
SCI QUINTESSENCE-VALESCURE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	46,00	46,00	50,00	50,00
SCI REIMS GARE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI RESIDENCE DU DONJON	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	40,00	40,00	40,00	40,00
SCI RHIN ET MOSELLE 1	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	92,00	92,00	100,00	100,00
SCI SAINT OUEN L'AUMONE - L'OISE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	38,00	38,00	38,00	38,00
SCI SAINT-DENIS WILSON	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
SCI SAINT-PIERRE-DES-CORPS/CAP 55	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
SCI SCS IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	52,80	52,80	66,00	66,00
SCI SOGEADI TERTIAIRE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI SOGECIP	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
SCI SOGECTIM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
SCI SOGEPROM ATLANTIQUE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SCI SOGEPROM CIP CENTRE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	92,00	92,00	100,00	100,00
SCI TERRES NOUVELLES FRANCILIENNES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SCI TOULOUSE CENTREDA 3	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI VALENCE-CHAMPS DE MARS	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI VELRI	Immobilier d'exploitation	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI-LUCE-LE CARRE D' OR-LOT E	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	92,00	92,00	100,00	100,00
SEFIA	Société Financière	IG	50,94	50,94	51,00	51,00
SG 29 HAUSSMANN	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG 29 REAL ESTATE	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[6] SG ACTIONS EURO SELECTION	Société Financière	IG	-		58,24	
SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG CONSUMER FINANCE	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EURO CT	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[6] SG MONETAIRE PLUS E	Société Financière	IG	-		38,45	
SG OPTION EUROPE	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (PARIS) SAS	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SERVICES	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[6] SG VALOR ALPHA ACTIONS FRANCE	Société Financière	IG	-		75,34	
SGB FINANCE S.A.	Société Financière	IG	50,94	50,94	51,00	51,00
SNC BON PUITS 1	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC BON PUITS 2	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC COPRIM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC D'AMENAGEMENT FORUM SEINE ISSY LES MOULINEAUX	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	33,33	33,33	33,33	33,33
SNC DU 10 RUE MICHELET	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC ISSY FORUM 10	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	33,33	33,33	33,33	33,33
SNC ISSY FORUM 11	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	33,33	33,33	33,33	33,33
SNC PROMOSEINE	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	33,33	33,33	33,33	33,33
SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION-VENTE ANNA PURNA	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES COMBEAUX DE TIGERY	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99,99	99,99	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DOMION	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FONTENAY - ESTIENNES D'ORVES	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NAXOU	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOULDI	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VOGRE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99,90	99,90	99,90	99,90
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VOLTAIRE PHALSBOURG	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	Société de Portefeuille	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	Immobilier d'exploitation	IG	99,98	99,98	100,00	100,00
SOCIETE EN NOM COLLECTIF PARNASSE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE FINANCIERE D' ANALYSE ET DE GESTION	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[5] SOCIETE GENERALE ENERGIE	Société de Courtage	IG		99,99		99,99
SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S.A.	Financements Spécialisés	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SCF	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SFH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE IMMOBILIERE DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE IMMOBILIERE URBI ET ORBI	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE BEAUJOIRE	Immobilier d'exploitation	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SOGE PERIVAL I	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL II	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL III	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGE PERIVAL IV	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAMPUS	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAP ACTIONS	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
SOGECAP LONG TERME N°1	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
SOGEFIM HOLDING	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFIMUR	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFINANCEMENT	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFINERG SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEFONTENAY	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELEASE FRANCE	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMARCHE	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPALM	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOGEPARTICIPATIONS	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM ENTREPRISES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM ENTREPRISES REGIONS	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM PARTENAIRES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM SERVICES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGESSUR	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[6] SOGEVIMMO	Immobilier d'exploitation	IG	-		100,00	
SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SOPHIA-BAIL	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	51,00	100,00	51,00
STAR LEASE	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TEMSYS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
URBANISME ET COMMERCE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99,92	99,84	99,92	99,84
URBANISME ET COMMERCE PROMOTION	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VALMINVEST	Immobilier d'exploitation	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(5) VOURIC	Société de Portefeuille	IG		100,00		100,00
SG LYXOR LCR FUND	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI RIVAPRIM RESIDENCES	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	92,00	92,00	100,00	100,00
SCI RIVAPRIM HABITAT	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	84,00	84,00	100,00	100,00
S.C.I. DU DOMAINE DE STONEHAM	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
BANQUE COURTOIS	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER "SOGEBAIL"	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(7) SOGEPROM ME	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEI	20,00	20,00	20,00	20,00
SOCIETE "LES PINSONS"	Société Foncière et de Financement Immobilier	MEP	50,00	50,00	50,00	50,00
Géorgie						
BANK REPUBLIC	Banque	IG	93,64	93,64	93,64	93,64
GEORGIAN MILL COMPANY LLC	Financements Spécialisés	IG	93,64	93,64	100,00	100,00
MERTSKHALI PIRVELI	Financements Spécialisés	IG	93,64	93,64	100,00	100,00
Ghana						
SOCIETE GENERALE GHANA LIMITED	Banque	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
Gibraltar						
HAMBROS (GIBRALTAR NOMINEES) LIMITED	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS BANK (GIBRALTAR) LIMITED	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Grèce						
ALD AUTOMOTIVE S.A. LEASE OF CARS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOGECAP GREECE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Guernesey						
(3) ARAMIS CORP. LIMITED	Société Financière	IG		-		100,00
CDS INTERNATIONAL LIMITED	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HAMBROS (GUERNSEY NOMINEES) LTD	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HTG LIMITED	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG HAMBROS BANK (CHANNEL ISLANDS) LTD GUERNSEY BRANCH	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ARAMIS II SECURITIES CO, LTD	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
Guinée						
SG DE BANQUES EN GUINEE	Banque	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
Guinée Equatoriale						
SG DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE	Banque	IG	52,44	52,44	57,23	57,23
Hong-Kong						
(1)(6) DESCARTES TRADING HONG KONG BRANCH	Société Financière	IG	100,00		100,00	
NEWEDGE BROKER HONG KONG LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1)(5) NEWEDGE GROUP, HONG KONG BRANCH	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
(1) SG HONG KONG	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (HK) NOMINEES LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (HONG-KONG) LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST HONG KONG BRANCH	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 2 LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TH INVESTMENTS (HONG KONG) 3 LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
[6] TH INVESTMENTS (HONG KONG) 4 LIMITED	Société Financière	IG	100,00		100,00	
Hongrie						
ALD AUTOMOTIVE MAGYARORSZAG KFT	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE HUNGARY ZRT	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT LEASING HUNGARY LTD	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
Îles Caïmans						
AEGIS HOLDINGS (OFFSHORE) LTD.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRIDGEVIEW II LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Îles Vierges Britanniques						
[3][9] TNS SERVICES LIMITED	Société de Service	IG		-		100,00
Inde						
ALD AUTOMOTIVE PRIVATE LIMITED	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE BROKER INDIA PTE LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG ASIA HOLDINGS (INDIA) PVT LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG MUMBAI	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Irlande						
ALD RE LIMITED	Assurance	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
[3] CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY UNIT TRUST - CONDORCET GLOBAL OPPORTUNITY FUND	Société Financière	IG		99,60		99,60
[1][2] EFS SA BRANCH DUBLIN	Société Financière	IG		100,00		100,00
INORA LIFE LTD	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IRIS II SPV LIMITED	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
RED & BLACK PRIME RUSSIA MBS	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
[1] SG DUBLIN	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGSS (IRELAND) LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie						
ALD AUTOMOTIVE ITALIA S.R.L	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[5] CGL ITALIA SPA	Société Financière	IG		99,88		100,00
FIDITALIA S.P.A	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FRAER LEASING SPA	Financements Spécialisés	IG	73,85	73,85	73,85	73,85
SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FACTORING SPA	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING SPA	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG MILAN	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[5] SGB FINANCE ITALIA SPA	Société Financière	IG		50,94		100,00
[1] SOCECAP SA RAPPRESENTANZA GENERALE PER L'ITALIA	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[2] SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A	Financements Spécialisés	IG		100,00		100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES S.P.A.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SOGESSUR SA	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Japon						
LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWEDGE JAPAN INC	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SG TOKYO	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD, TOKYO BRANCH	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Jersey						
[3] CLARIS IV LTD	Société Financière	IG		-		100,00
ELMFORD LIMITED	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANOM I LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANOM II LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HANOM III LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
JD CORPORATE SERVICES LIMITED	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[8] LYXOR MASTER FUND	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NEWMEAD TRUSTEES LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS (FOUNDATIONS) LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS BANK (CHANNEL ISLANDS) LTD	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS FUND MANAGERS (JERSEY) LTD	Société de Portefeuille	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS NOMINEES (JERSEY) LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS PROPERTIES (JERSEY) LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS TRUST COMPANY (CHANNEL ISLANDS) LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGH TRUSTEES (JERSEY) LIMITED	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
Lettonie						
ALD AUTOMOTIVE SIA	Financements Spécialisés	MEI	75,00	75,00	75,00	75,00
Liban						
SG DE BANQUE AU LIBAN	Banque	MEI	16,80	16,80	16,80	16,80
Lituanie						
UAB ALD AUTOMOTIVE	Financements Spécialisés	MEI	75,00	75,00	75,00	75,00
Luxembourg						
[3] ALEF II	Société Financière	IG		100,00		100,00
AXUS LUXEMBOURG SA	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CHABON SA	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS SECURITIES S.A.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[5] EUROPEAN FUND SERVICES SA	Société Financière	IG		100,00		100,00
LX FINANZ S.A.R.L.	Société Financière	IG	100,00	90,00	100,00	100,00
[5] LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.	Société Financière	IG		100,00		100,00
RED & BLACK AUTO LEASE GERMANY 1 SA	Financements Spécialisés	IG	-	-	100,00	100,00
[2] ROSINVEST	Société Financière	IG		99,45		99,97
SG ISSUER	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT ASSET BASED FUNDING SA	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[3] SGBT SECURITIES	Société Financière	IG		100,00		100,00
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE CAPITAL MARKET FINANCE	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE FINANCING AND DISTRIBUTION	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE LDG	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER SA	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PRIVATE WEALTH MANAGEMENT S.A.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE RE SA	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELIFE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[2] WELL INVESTMENTS SA	Société Financière	IG		100,00		100,00
IVEFI S.A.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
COVALBA	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBTCI	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BARTON CAPITAL LLC	Société Financière	IG	-	-	100,00	100,00
Macédoine						
OHRIDSKA BANKA AD SKOPJE	Banque	IG	70,02	70,02	71,85	72,31
Madagascar						
BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Banque	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
Malte						
LNG MALTA INVESTMENT 1 LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LNG MALTA INVESTMENT 2 LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Maroc						
ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Financements Spécialisés	IG	43,55	43,55	50,00	50,00
ATHENA COURTAGE	Assurance	IG	57,91	57,91	99,93	99,93
FONCIMMO	Immobilier d'exploitation	IG	57,01	57,01	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
LA MAROCAINE VIE	Assurance	IG	88,88	88,88	99,98	99,98
SG MAROCAINE DE BANQUES	Banque	IG	57,01	57,01	57,01	57,01
SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Financements Spécialisés	IG	57,01	57,01	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE	Société Financière	IG	56,94	56,94	99,88	99,88
SOGECAPITAL GESTION	Société Financière	IG	56,98	56,99	99,94	99,96
SOGEFINANCEMENT MAROC	Financements Spécialisés	IG	57,01	57,01	100,00	100,00
SOCIETE D' EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM"	Financements Spécialisés	IG	45,65	45,65	53,72	53,72
Maurice						
SG SECURITIES BROKING (M) LIMITED	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique						
ALD AUTOMOTIVE S.A. DE C.V.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD FLEET SA DE CV SOFOM ENR	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Moldavie						
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
Monaco						
(1) CREDIT DU NORD - MONACO	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SMC MONACO	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (SUCCURSALE MONACO)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (MONACO)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Monténégro						
SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Banque	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
Norvège						
ALD AUTOMOTIVE AS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NF FLEET AS	Financements Spécialisés	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SG FINANS AS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Nouvelle Calédonie						
CREDICAL	Financements Spécialisés	IG	87,07	87,07	96,64	96,64
SOCIETE GENERALE CALEDONIENNE DE BANQUE	Banque	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
Nouvelle-Zélande						
SG HAMBROS TRUST COMPANY (NEW ZEALAND) LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas						
ALVARENGA INVESTMENTS B.V.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AXUS FINANCE NL B.V.	Financements Spécialisés	IG	-	-	100,00	100,00
AXUS NEDERLAND BV	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HERFSTTAFEL INVESTMENTS B.V.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MONTALIS INVESTMENT BV	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG AMSTERDAM	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELEASE B.V.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGELEASE FILMS	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TYNEVOR B.V.	Société Financière	IG	100,00	25,00	100,00	50,00
HORDLE FINANCE B.V.	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Philippines						
(1)(9) SOCIETE GENERALE MANILA OFFSHORE BRANCH	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pologne						
ALD AUTOMOTIVE POLSKA SP Z O.O.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EURO BANK S.A.	Financements Spécialisés	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
PEMA POLSKA SP.Z O.O.	Société de Service	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOCIETE GENERALE S.A. ODDZIAL W POLSCE	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOGECAP RISQUES DIVERS SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
[1] SOGECAP SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE	Assurance	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Polynésie Française						
BANQUE DE POLYNESIE	Banque	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
SOGELEASE BDP SAS	Financements Spécialisés	IG	72,10	72,10	100,00	100,00
Portugal						
SGALD AUTOMOTIVE SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
République tchèque						
ALD AUTOMOTIVE SRO	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[6] CATAPS	Société de Service	IG	60,73		100,00	
ESSOX SRO	Financements Spécialisés	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
FACTORING KB	Société Financière	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
KB PENZIJNI SPOLECNOST, A.S.	Société Financière	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
KB REAL ESTATE	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
KOMERCNI BANKA A.S	Banque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
KOMERCNI POJISTOVNA A.S	Assurance	IG	80,76	80,76	100,00	100,00
MODRA PYRAMIDA STAVEBNI SPORITELNA AS	Société Financière	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
NP 33	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
PEMA PRAHA SPOL. S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PROTOS	Société Financière	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
SOGEPROM CESKA REPUBLIKA S.R.O.	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEPROM MICHLE S.R.O.	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[3] TRANSFORMED FUND	Société Financière	IG		60,73		100,00
VN 42	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
Roumanie						
ALD AUTOMOTIVE SRL	Financements Spécialisés	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE SA	Banque	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
[6] BRD ASSET MANAGEMENT SAI SA	Société de Portefeuille	IG	60,15		99,97	
BRD FINANCE IFN S.A.	Société Financière	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
S.C. BRD SOGELEASE IFN S.A.	Financements Spécialisés	IG	60,17	60,17	100,00	100,00
S.C. ROGARIU IMOBILIARE S.R.L.	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
SOCIETE GENERALE EUROPEAN BUSINESS SERVICES S.A.	Société de Service	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SOGEPROM ROMANIA SRL	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni						
ACR	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD AUTOMOTIVE LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD FUNDING LIMITED	Financements Spécialisés	IG	-	-	100,00	100,00
[1] BRIDGEVIEW II LIMITED (UK BRANCH)	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1] BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. (UK BRANCH)	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[1][6] DESCARTES TRADING LONDON BRANCH	Société Financière	IG	100,00		100,00	
[1] HORDLE FINANCE B.V. (UK BRANCH)	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[6] JWB LEASE HOLDINGS LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00		100,00	
[6] JWB LEASING LIMITED PARTNERSHIP	Financements Spécialisés	IG	100,00		100,00	
LNG INVESTMENT 1 LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LNG INVESTMENT 2 LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
[2] SELF TRADE UK NOMINEES LIMITES	Société Financière	IG		79,51		100,00
[2] SELFTRADE UK MARKETING SERVICE	Société de Service	IG		79,51		100,00
[2] SELFTRADE UK SERVICES	Société de Service	IG		79,51		100,00
SG EQUIPMENT FINANCE (DECEMBER) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE LEASING LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE OPERATING LEASING LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
SG EQUIPMENT FINANCE RENTAL LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG FINANCIAL SERVICES LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS (LONDON) NOMINEES LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS BANK LIMITED	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HAMBROS TRUST COMPANY LTD	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG HEALTHCARE BENEFITS TRUSTEE COMPANY LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG INVESTMENT LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (ASSETS) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (CENTRAL 1) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (CENTRAL 3) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (DECEMBER) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (JUNE) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (MARCH) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (USD) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING (UTILITIES) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING IX	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG LEASING XII	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG LONDRES	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGFLD LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCGEN NOMINEES (UK) LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE NEWEDGE UK LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LIMITED	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STRABUL NOMINEES LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TALOS HOLDING LTD	Société Financière	IG	100,00	79,51	100,00	100,00
TALOS SECURITIES LTD	Société de Courtage	IG	100,00	79,51	100,00	100,00
(1) TH INVESTMENTS (HONG KONG) 2 LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TH LEASING (JUNE) LIMITED	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TH STRUCTURED ASSET FINANCE LIMITED	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE MARS MARITIME LIMITED PARTNERSHIP	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
THE SATURN MARITIME LIMITED PARTNERSHIP	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) TYNEVOR B.V. (UK BRANCH)	Société Financière	IG	100,00	25,00	100,00	100,00
THE FENCHURCH PARTNERSHIP	Société Financière	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie						
ALD AUTOMOTIVE OOO	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AVTO LCC	Société de Service	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
(5) BSGV LEASING LLC	Financements Spécialisés	IG		99,49		100,00
CLOSED JOINT STOCK COMPANY SG FINANCE	Société Financière	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT INSTITUTION OBYEDINYONNAYA RASCHOTNAYA SISTEMA	Société Financière	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
(4) INKAKHRAN NCO	Société Financière	IG		99,49		100,00
LLC RUSFINANCE	Financements Spécialisés	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
LLC RUSFINANCE BANK	Financements Spécialisés	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
(2) PMD-SERVICE	Immobilier d'exploitation	IG		-		100,00
PROEKTINVEST LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
RB FACTORING LLC	Financements Spécialisés	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
RB LEASING LLC	Financements Spécialisés	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
REAL INVEST LLC	Société Foncière et de Financement Immobilier	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
SG STRAKHOVANIE LLC	Assurance	IG	99,90	99,90	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Assurance	IG	99,90	99,90	100,00	100,00
SOSNOVKA LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99,49	99,49	100,00	100,00

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
VALMONT LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
PJSC ROSBANK	Banque	IG	99,49	99,49	99,49	99,49
COMMERCIAL BANK DELTACREDIT JOINT STOCK COMPANY	Banque	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
RB SERVICE LLC	Immobilier d'exploitation	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
RB SPECIALIZED DEPOSITARY LLC	Société Financière	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
Sénégal						
SG DE BANQUES AU SENEGAL	Banque	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
Serbie						
ALD AUTOMOTIVE D.O.O BEOGRAD	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour						
NEWEDGE FINANCIAL SINGAPORE PTE LTD	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG SECURITIES (SINGAPORE) PTE. LTD.	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG SINGAPOUR	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SOCIETE GENERALE BANK & TRUST SINGAPORE BRANCH	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Slovaquie						
(1)(2) ALD AUTOMOTIVE S.R.O	Financements Spécialisés	IG		100,00		100,00
(6) ALD AUTOMOTIVE SLOVAKIA S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	100,00		100,00	
(1) KOMERCNI BANKA BRATISLAVA	Banque	IG	60,73	60,73	100,00	100,00
PEMA SLOVAKIA SPOL.S.R.O.	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O. ORGANIZACNA ZLOZKA (SLOVAK RUPUBLIC BRANCH)	Financements Spécialisés	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
(5) TRUCKCENTER ZVOLEN SPOL. S.R.O.	Société de Service	IG		100,00		100,00
Slovénie						
ALD AUTOMOTIVE OPERATIONAL LEASING DOO	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB LEASING D.O.O.	Financements Spécialisés	IG	99,73	99,73	100,00	100,00
SKB BANKA	Banque	IG	99,73	99,73	99,73	99,73
Suède						
ALD AUTOMOTIVE AB	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NF FLEET AB	Financements Spécialisés	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
PEMA TRUCK- OCH TRAILERUTHYRNING AB	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG FINANS AS SWEDISH BRANCH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Suisse						
ALD AUTOMOTIVE AG	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1)(2) NEWEDGE GROUP, PARIS, ZURICH BRANCH	Société de Courtage	IG		100,00		100,00
PEMA TRUCK- UND TRAILERVERMIETUNG GMBH	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ROSBANK (SWITZERLAND)	Banque	IG	99,49	99,49	100,00	100,00
SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Financements Spécialisés	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG ZURICH	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A.	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (LUGANO-SVIZZERA) SA	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Taiwan						
(1) SG SECURITIES (HONG KONG) LIMITED	Société de Courtage	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG TAIPEI	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Tchad						
SOCIETE GENERALE TCHAD	Banque	IG	55,19	55,19	66,16	66,16
Thailande						
(1)(9) SG BANGKOK	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Togo						
(1)(6) SOCIETE GENERALE TOGO	Banque	IG	83,19		100,00	
Tunisie						
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Banque	IG	55,10	55,10	52,34	52,34

Pays	Activités	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Turquie						
ALD AUTOMOTIVE TURIZM TICARET ANONIM SIRKETI	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00
(1) SG ISTANBUL	Banque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ukraine						
FIRST LEASE LTD.	Financements Spécialisés	MEI	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : Intégration Globale - QP : Quote-Part d'actifs, passifs, produits et charges - MEP : Mise en Equivalence (partenariat) - MEI : Mise en Equivalence (influence notable).

(1) Succursales
(2) Entités liquidées
(3) Entités déconsolidées
(4) Entités cédées
(5) Transmissions universelles de patrimoine et Fusions
(6) Entités entrées dans le périmètre de consolidation
(7) Regroupe 120 SCI françaises mises en équivalence dont les taux d'intérêt et de contrôle sont compris entre 20% et 100%
(8) Regroupe 197 fonds
(9) Liquidation en cours

NOTE 8.5 - PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Au passif du bilan, le poste *Provisions* regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges, les provisions sur avantages du personnel et les provisions fiscales.

DÉTAIL DES PROVISIONS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Provisions sur instruments financiers et litiges (cf. Note 3.8)	3 148	2 383
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.2)	1 784	1 811
Provisions fiscales (cf. Note 6)	286	298
Total	**5 218**	**4 492**

NOTE 8.6 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young et Autres, représenté par Mme Isabelle Santenac, et Deloitte & Associés, représenté par M. José-Luis Garcia.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a nommé la Société Ernst & Young et Autres et a renouvelé le mandat de la Société Deloitte & Associés, pour une période de six ans.

Le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young et Autres, Deloitte & Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles prévoient que seules les filiales étrangères du Groupe puissent faire appel à nos auditeurs pour des diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes dès lors que le principe d'indépendance est respecté conformément au Code de déontologie applicable en France.

Chaque année sont présentés au Comité d'audit et de contrôle interne (CACI) les honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit à mi-mandat a été mise en oeuvre au sein du Collège, qui a conduit à une rotation des cabinets en charge de celles-ci à compter du 1er janvier 2015. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur depuis 2009.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACI.

MONTANTS DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES FIGURANT AU COMPTE DE RÉSULTAT

		Ernst & Young et Autres		Deloitte & Associés		TOTAL	
(Montants HT en M EUR)		2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	Émetteur	4	4	6	5	10	9
	Filiales intégrées globalement	14	14	12	11	26	25
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	Émetteur	1	3	2	3	3	6
	Filiales intégrées globalement	1	1	1	1	2	2
Total Audit		**20**	**22**	**21**	**20**	**41**	**42**
En %		**95 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**98 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0
	Autres	1	0	0	0	1	0
Total		**21**	**22**	**21**	**20**	**42**	**42**

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés – 2. Nouvelles normes applicables » qui expose les effets de la première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes ».

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des écarts d'acquisition, des impôts différés actifs et des provisions pour litiges selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés suivantes : note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés – 3. Recours à des estimations et au jugement », note 2.2 « Ecarts d'acquisition », note 6 « Impôts » et note 3.8 « Dépréciations et provisions – 4. Coût du risque ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés ci-dessus mentionnées.
- Comme indiqué dans la note 3.4 « Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe utilise des modèles internes pour les valorisations d'instruments financiers qui ne sont pas basées sur des données observables de marché. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.
- Comme indiqué dans les notes 3.1 « Actifs et passifs financiers

à la juste valeur par résultat – 2. Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option » et 3.4 « Juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

Sommaire des comptes annuels Société Générale

4. RAPPORT DE GESTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 390
ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 391
ÉCHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS 392
RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES) 393
PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2015 393
INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 511-4-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER CONCERNANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA 394

5. COMPTES ANNUELS

BILAN SOCIAL
COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS
NOTE 2 - INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE 2.1 - PORTEFEUILLE TITRES 401
NOTE 2.2 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME 406
NOTE 2.3 - PRÊTS ET CRÉANCES 408
NOTE 2.4 - DETTES 410
NOTE 2.5 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS 412
NOTE 2.6 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE 413
NOTE 2.7 - RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES 413
NOTE 2.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS 413
NOTE 2.9 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS 418
NOTE 3 - AUTRES ACTIVITÉS
NOTE 3.1 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES 419
NOTE 3.2. - AUTRES ACTIFS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION 420
NOTE 4 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL
NOTE 4.1 - FRAIS DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 421
NOTE 4.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL 422
NOTE 4.3 - PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA) 427
NOTE 5 - IMPÔTS
NOTE 6. CAPITAUX PROPRES
NOTE 6.1 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES 430
NOTE 6.2 - DETTES SUBORDONNÉES 431
NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS
NOTE 7.1 - DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE 433
NOTE 7.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES 434
NOTE 7.3 - EMPLOIS ET RESSOURCES OPÉRATIONNELS VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR 435
NOTE 7.4 - OPÉRATIONS EN DEVISES 436
NOTE 7.5 - IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS 437
NOTE 7.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 438
NOTE 7.7 PROVISIONS 449

4. RAPPORT DE GESTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

(En Md EUR)	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	167	129	38
Crédits à la clientèle	244	234	10
Opérations sur titres	549	488	61
dont titres reçus en pension livrée	*204*	*155*	*49*
Autres comptes financiers	190	194	(4)
dont primes sur instruments conditionnels	*92*	*99*	*(7)*
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	-
Total actif	**1 152**	**1 047**	**105**

PASSIF

(En Md EUR)	31.12.2015	31.12.2014	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires(1)	233	201	32
Dépôts de la clientèle	335	291	44
Dettes obligataires et subordonnées(2)	30	26	4
Opérations sur titres	336	294	42
dont titres donnés en pension livrée	*196*	*165*	*31*
Autres comptes financiers et provisions	184	202	(18)
dont primes sur instruments conditionnels	*96*	*106*	*(10)*
Capitaux propres	34	33	1
Total passif	**1 152**	**1 047**	**105**

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 1 152 milliards d'euros, en augmentation de 105 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2014.

Dans un climat de reprise graduelle en France et en Europe portée par l'amélioration progressive de la demande interne, en dépit d'un environnement de taux bas, du ralentissement de la Chine et de plusieurs pays émergents, de contraintes règlementaires de plus en plus fortes, Société Générale confirme la solidité de son bilan et une qualité de portefeuille qui n'a jamais été aussi bonne.

L'évolution du poste Emploi de trésorerie et interbancaires de +38 milliards d'euros s'inscrit dans un environnement de liquidité abondante et un contexte de taux d'intérêt très bas et négatifs.

Les besoins en liquidités déposées en Banques centrales pour les ratios prudentiels ont été couverts principalement par des dépôts auprès de la Banque de France à hauteur de 22,9 milliards d'euros et par des dépôts en dollars (équivalent de 17,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015) auprès de la FED.

Dans un environnement de taux historiquement bas et un climat conjoncturel encore incertain, la Banque de détail en France a réalisé de bonnes performances commerciales en 2015. Le réseau SG a ainsi poursuivi le développement de sa base de clientèle avec un nombre d'ouvertures nettes de comptes à vue en augmentation de +32 % par rapport à 2014 dont principalement des clients de bonne gamme et patrimoniaux. Il a par ailleurs été reconnu comme Service client de l'année 2016 par Viséo Conseil.

Cette conquête client a notamment été portée par une production très dynamique des crédits immobiliers. Les encours de crédits marquent une reprise de 10 milliards d'euros tirés par la production des crédits à l'habitat +4,9 milliards d'euros sous l'effet d'une vague de renégociation qui atteint un pic au 3e trimestre 2015 et de la production des crédits de trésorerie (+9,9 milliards d'euros) réparti entre SG Métropole et SG New York.

Dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, la Banque de détail a maintenu avec succès sa politique de collecte de dépôts bilanciels. Les encours sur les comptes d'épargne à régime spécial ont augmenté de 1,8 milliard d'euros. Les encours de dépôts auprès des particuliers et des entreprises ont augmenté de 15,1 milliards d'euros portés par la conquête de nouveaux clients et une collecte de dépôts à vue toujours très soutenue (+19,9% par rapport à 2014). Les encours de dépôts auprès de la clientèle financière sont également en croissance de +21,8 milliards d'euros.

L'année 2015 a été marquée par une volatilité accrue des marchés de capitaux, des tensions sur les rendements obligataires au premier semestre et par la chute de la Bourse de Shanghai au second semestre. L'évolution du portefeuille titres reflète les conditions de marchés difficiles associées à une aversion au risque des investisseurs et les exigences règlementaires accrues. Au passif, la variation du poste Opérations sur titres s'explique par l'augmentation des encours de dettes sur titres empruntés (+14 milliards d'euros) et des dépôts collatéralisés de la clientèle financière (+31,7 milliards d'euros).

Pour les autres comptes financiers, volatils par essence, tant à l'actif qu'au passif, la variation est liée à la valorisation des dérivés et à la baisse des dépôts de garantie versés et reçus au titre des opérations de marché.

Société Générale dispose d'un panel diversifié de sources et de supports de refinancement :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts obligataires et subordonnés (64 milliards d'euros) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts qui constituent une part significative des ressources (29 % du total bilan) ;
- des ressources issues d'opérations interbancaires (151 milliards d'euros) sous forme de dépôts et d'emprunts ;
- des ressources de marché levées grâce à une politique active de diversification qui s'appuie sur diverses natures de dettes (émissions obligataires non sécurisées et sécurisées…), de supports d'émissions (EMTN, certificats de dépôts), de devises et de bassins d'investisseurs (75 milliards d'euros) ;
- des ressources issues de titres donnés en pension livrée auprès de la clientèle et des établissements de crédit (196 milliards d'euros).

La structure de financement du Groupe s'appuie sur une collecte de dépôts soutenue dans l'ensemble de ses activités et l'allongement de ses sources de financement ce qui traduit les efforts de Société Générale ces dernières années pour renforcer la structure de son bilan.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	2015						2014		
		15/14		*15/14*		*15/14*			
(En M EUR)	**France**	*(%)*	**Étranger**	*(%)*	**Société Générale**	*(%)*	**France**	**Étranger**	**Société Générale**
Produit net bancaire	**11 041**	**35**	**3 059**	**18**	**14 100**	**31**	**8 184**	**2 587**	**10 771**
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 713)	6	(1 908)	12	(8 621)	7	(6 334)	(1 698)	(8 032)
Résultat brut d'exploitation	**4 328**	**134**	**1 151**	**30**	**5 479**	**100**	**1 850**	**889**	**2 739**
Coût du risque	(1 140)	374	(219)	347	(1 359)	369	(241)	(49)	(290)
Résultat d'exploitation	**3 188**	**98**	**932**	**11**	**4 120**	**68**	**1 609**	**840**	**2 449**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(3 275)	143	6	(250)	(3 269)	141	(1 350)	(4)	(1 354)
Résultat courant avant impôt	**(87)**	**(134)**	**938**	**12**	**851**	**(22)**	**259**	**836**	**1 095**
Impôt sur les bénéfices	532	107	(318)	(11)	214	(316)	257	(356)	(99)
Dotation nette aux provisions réglementées	-	N/A	-	N/A	-	N/A	-	-	-
Résultat net	**445**	**(14)**	**620**	**29**	**1 065**	**7**	**516**	**480**	**996**

En 2015, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de +5,5 milliards d'euros en augmentation de 2,7 milliards d'euros par rapport à celui de 2014 du fait d'une part de la progression du PNB de 3,3 milliards d'euros et d'une faible augmentation des charges d'exploitation de -0,6 milliard d'euros d'autre part.

- L'année 2015 a connu quelques éléments non récurrents :
  - Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'État relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2015 d'une dotation complémentaire de 600 millions d'euros pour la porter à 1 700 millions d'euros.
  - Le 28 octobre 2015, Newedge Group a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans Société Générale.
  - La filiale Inter Europe Conseil détenue à 100 % par Société Générale a réduit son capital et procédé à une distribution exceptionnelle de dividende de 2,6 milliards d'euros. Suite à cette réduction de capital, Société Générale a déprécié la valeur des titres de la filiale à hauteur de -2,2 milliards d'euros.
- Le produit net bancaire ressort à +14,1 milliards d'euros, par rapport à 2014 (+10,8 milliards d'euros). L'année a été marquée par de bonnes performances opérationnelles et le renforcement des synergies entre les métiers.

- Sous l'effet d'une forte dynamique commerciale, le réseau Société Générale de la Banque de détail en France affiche une hausse de ses revenus. Les effets négatifs de l'environnement de taux bas et de la renégociation des prêts immobiliers sont compensés par la forte collecte des dépôts et de la production de crédit mieux margés. En 2016, les conditions de marché devraient conduire à une légère érosion du produit net bancaire.
- Après une année 2014 en légère baisse, les activités de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistrent une bonne progression sur 2015. La croissance des Activités de Marché et Service Investisseurs sur l'année 2015 confirme la dynamique et la forte complémentarité des activités, dans un environnement marqué par des tensions sur les marchés de la dette européenne au premier semestre et par les perturbations liées à la situation en Chine au second semestre. Seules les activités Taux, Crédit, Changes et Matières premières enregistrent des revenus en retrait par rapport à 2014 du fait d'un environnement défavorable et caractérisé par des volumes réduits. Par ailleurs, les métiers de Financement et Conseil, Gestion d'Actifs et Banque Privée enregistrent de bonnes performances et soutiennent la croissance des revenus.
- Le montant du CICE s'élève à 39 millions d'euros en 2015 (contre 38 millions d'euros en 2014) et a été utilisé conformément à la réglementation. Le CICE a permis en 2015 de poursuivre les investissements technologiques et d'accélérer ainsi le processus de transition numérique de la Société Générale. Son utilisation a été affectée à :
  - l'amélioration du positionnement de notre franchise de banque de détail en inscrivant nos métiers dans la trajectoire digitale (sites internet, mobiles, tablettes clients et conseillers, digitalisation des traitements) ;
  - la transformation des systèmes informatiques historiques de notre activité de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs de manière à créer des systèmes plus digitaux comportant une orientation client forte, capable d'agilité et apte à proposer un important partage de l'information ;
  - le renforcement du « continuous delivery » des prestations informatiques ;
  - la veille technologique afin de nouer des partenariats sur des projets innovants notamment avec les start up ;
  - l'amélioration des outils à destination des collaborateurs (déploiement du Wi-Fi, d'applications pour tablettes et mise en place d'outils collaboratifs).
- Les charges d'exploitation augmentent de 0,6 milliard d'euros. Cette évolution résulte notamment d'effets change, de la forte progression des taxes et frais réglementaires (dont la contribution du Fonds de résolution unique européen), ainsi qu'une augmentation des coûts juridiques.
- La charge nette du risque qui s'établit à -1,4 milliard d'euros à fin 2015 est en augmentation de -1,1 milliard d'euros par rapport à celle de 2014. Elle intègre en particulier une dotation complémentaire aux provisions pour litiges de 600 millions d'euros. Le coût du risque commercial du réseau Société Générale de la Banque de détail poursuit sa baisse grâce à un niveau bas sur la clientèle d'entreprise. Le coût du risque de la Banque de Grande Clientèle et Solution Investisseurs est marqué par le renforcement du provisionnement sur les contreparties exposées au secteur du pétrole et du gaz.
- La conjugaison de l'ensemble de ces éléments entraine une augmentation du résultat d'exploitation de 1,7 milliard d'euros.
- En 2015, les pertes sur actifs immobilisés sont principalement liées au provisionnement de titres de participation des filiales, notamment d'Inter Europe Conseil suite à la réduction de capital (-2,2 milliards d'euros) et de Rosbank (-0,7 milliard d'euros).

Le résultat net après impôt s'établit donc à 1,1 milliard d'euros fin 2015 contre 1 milliard d'euros fin 2014.

ÉCHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	31.12.2015					31.12.2014				
	Dettes non échues					Dettes non échues				
(En M EUR)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Total
	48	39	0	27	113	54	41	1	21	117

Les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours date de factures.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service en charge de ce traitement assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de Société Générale en France. Les agences du réseau France quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2015	2014	2013	2012	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en M EUR)*[1]	1 008	1 007	998	975	970
Nombre d'actions émises[2]	806 239 713	805 207 646	798 716 162	780 273 227	776 079 991
Résultats globaux des opérations effectuées *(en M EUR)*					
Chiffre d'affaires hors taxes[3]	28 365	25 119	25 887	27 982	31 197
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	5 809	2 823	3 901	1 210	4 980
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	15	12	10	9	31
Impôt sur les bénéfices	(214)	99	(221)	(257)	(205)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 065	996	2 714	1 283	1 019
Distribution de dividendes	1 612	966	799	351	0
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action *(en EUR)*					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,45	3,37	5,15	1,87	6,64
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,32	1,24	3,40	1,64	1,31
Dividende versé à chaque action	2	1,20	1,00	0,45	0,00
Personnel					
Effectifs moyens	46 390	45 450	45 606	46 114	47 540
Montant de la masse salariale *(en M EUR)*	3 653	3 472	3 459	3 862	3 298
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) *(en M EUR)*	1 452	1 423	1 407	1 404	1 349

(1) Société Générale a procédé en 2015 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 1,29 million d'euros, assorties d'une prime d'émission de 3,44 millions d'euros :
- 1,12 million d'euros d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,17 million d'euros résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 3,44 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2015, le capital de Société Générale se compose de 806 239 713 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2015

Au cours de l'année 2015, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À l'étranger	En France
Création	**Création**
Prise de participation	**Prise de participation**
Acquisition SG Newedge UK - Newedge Financial Hong Kong	**Acquisition**
Renforcement de participation	**Renforcement de participation** Boursorama
Souscription aux augmentations de capital SG Americas Securities Holdings	**Souscription aux augmentations de capital** Descartes Trading- SG SFH- ALD International
Cession totale Newedge USA	**Cession totale** Amundi Group
Allégement de la participation[1]	**Allégement de la participation**[1] Newedge Group- Geneval- Inter Europe Conseil

(1) Comprend les réductions de capital, les Transmissions Universelles de Patrimoine et les liquidations.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2015 par le portefeuille de Société Générale :

Franchissement en hausse[1]				Franchissement en baisse[1]			
Seuil	Sociétés	% du capital 31.12.2015	% du capital 31.12.2014	Seuil	Sociétés	% du capital 31.12.2015	% du capital 31.12.2014
5 %				5 %			
10 %				10 %			
20 %				20 %	Amundi Group[2]	-	20 %
33,33 %				33,33 %			
50 %				50 %			
66,66 %	Boursorama	100 %	79,512 %	66,66 %	Newedge Group[2]	-	100 %
	SG Newedge UK	100 %	-		Newedge USA	-	100 %
	Newedge Financial Hong Kong	100 %	-				

(1) Titres pour lesquels les franchissements de seuils sont exprimés en pourcentage de détention directe par Société Générale SA.
(2) Prises de participation conformément à l'article L. 233.6 du Code de commerce.

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 511-4-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER CONCERNANT SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA

Au titre de sa présence de longue date dans le marché des matières premières, Société Générale propose des produits dérivés sur les matières premières agricoles pour répondre aux différents besoins de ses clients, notamment, la gestion des risques pour la clientèle entreprises (producteurs, consommateurs) et l'exposition aux marchés des matières premières pour la clientèle investisseurs (gestionnaires, fonds, compagnies d'assurance).

L'offre de Société Générale couvre un large panel de sous-jacents : le sucre, le cacao, le café, le coton, le jus d'orange, le maïs, le blé, le colza, le soja, l'avoine, les bovins, les porcins, le lait et le riz. Société Générale propose des produits vanilles (par exemple, achat à terme), des options, des stratégies optionnelles et des produits structurés avec un niveau accru de complexité. L'exposition aux matières premières agricoles peut-être fournie à travers des produits dont la valeur dépend d'un (mono sous-jacent) ou de plusieurs sous-jacents (multi sous-jacents). L'utilisation de produits multi sous-jacents concerne avant tout la clientèle investisseurs.

Société Générale gère les risques qui résultent de ces positions soit dans le marché de gré à gré face aux acteurs traditionnels (négociants, traders, banques, courtiers) soit sur les marchés organisés :

- NYSE LIFFE pour le cacao, le maïs, le blé, l'huile de colza, le sucre et le café ;
- ICE FUTURES US pour le cacao, le café, le coton, le jus d'orange, le sucre et le blé ;
- ICE FUTURES Canada pour le canola ;
- les marchés du CME Group pour le maïs, le soja, le blé, l'avoine, les bovins, les porcins, le lait et le riz ;
- la bourse de Minneapolis pour le blé.

La liste ci-dessus n'est pas figée et peut être amenée à évoluer.

Société Générale a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir ou de détecter tout impact substantiel résultant des activités décrites ci-dessus :

- l'activité est encadrée par des limites qui sont approuvées et surveillées par des équipes de suivi des risques indépendantes des opérateurs ;
- plus spécifiquement, l'activité de Société Générale sur les marchés organisés est encadrée par les limites fixées par le prestataire de services d'investissement qui compense les opérations ;
- afin de prévenir tout comportement inapproprié, les opérateurs de Société Générale ont des mandats et des manuels qui fixent leur champ d'action et reçoivent régulièrement des formations sur les règles de bonne conduite ;
- des contrôles quotidiens sont réalisés pour détecter les activités suspectes. Ces contrôles incluent spécifiquement le respect des règles de la CFTC (*U.S. Commodity Futures Trading Commission*) et des marchés organisés sur les limites d'emprise, qui visent à ce qu'aucun opérateur ne puisse avoir une position sur le marché telle qu'il puisse en influencer le correct équilibre ;
- l'ensemble encadre l'activité par type de contrat et maturité et impose des obligations déclaratives pour les positions qui excèdent certains seuils.

5. COMPTES ANNUELS

BILAN SOCIAL

ACTIF

(En M EUR)		31.12.2015	31.12.2014
Caisse, Banques centrales, comptes courants postaux		61 376	41 634
Créances sur les établissements de crédit	Note 2.3	214 628	175 894
Opérations avec la clientèle	Note 2.3	338 927	301 022
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		6	8
Effets publics et valeurs assimilées	Note 2.1	97 603	84 861
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 2.1	109 169	107 809
Actions et autres titres à revenu variable	Note 2.1	109 311	110 746
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 2.1	526	507
Parts dans les entreprises liées	Note 2.1	28 102	27 686
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7.2	1 987	2 127
Actions propres	Note 2.1	319	356
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 3.2	190 176	194 335
Total		**1 152 130**	**1 046 985**

HORS-BILAN

(En M EUR)		31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement donnés	Note 2.3	167 020	133 960
Engagements de garantie donnés	Note 2.3	231 327	257 865
Engagements donnés sur titres		18 651	15 354
Opérations en devises	Note 7.4	1 329 524	1 062 378
Engagements sur instruments financiers à terme	Note 2.2	18 302 883	19 196 587

PASSIF

(En M EUR)		31.12.2015	31.12.2014
Banques centrales, comptes courants postaux		6 692	4 048
Dettes envers les établissements de crédit	Note 2.4	252 818	222 272
Opérations avec la clientèle	Note 2.4	428 980	353 538
Dettes représentées par un titre	Note 2.4	82 102	88 167
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 3.2	305 703	305 310
Provisions	Note 7.7	18 731	21 346
Dettes subordonnées	Note 6.2	23 546	18 858
Capitaux propres			
Capital	Note 6.1	1 008	1 006
Primes d'émission	Note 6.1	20 420	20 417
Réserves et report à nouveau	Note 6.1	11 065	11 027
Résultat de l'exercice	Note 6.1	1 065	996
Sous-total		**33 558**	**33 446**
Total		**1 152 130**	**1 046 985**

HORS-BILAN

(En M EUR)		31.12.2015	31.12.2014
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	Note 2.4	81 480	56 275
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	Note 2.4	53 287	48 019
Engagements reçus sur titres		23 887	18 740
Opérations en devises	Note 7.4	1 330 948	1 066 772

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(En M EUR)		2015	2014
Intérêts et produits assimilés		*14 645*	*16 774*
Intérêts et charges assimilées		*(12 593)*	*(15 805)*
Net des intérêts et produits assimilés	Note 2.5	2 052	969
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location		-	-
Revenus des titres à revenu variable	Note 2.6	4 874	2 475
Commissions (produits)		*4 543*	*3 842*
Commissions (charges)		*(1 893)*	*(1 088)*
Net des commissions	Note 3.1	2 650	2 754
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	Note 2.7	4 237	3 725
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	Note 2.7	535	815
Autres produits d'exploitation bancaire		*33 755*	*30 233*
Autres charges d'exploitation bancaire		*(34 003)*	*(30 200)*
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		(248)	33
Produit net bancaire		**14 100**	**10 771**
Frais de personnel	Note 4.1	(5 116)	(4 798)
Autres frais administratifs[1]		(3 096)	(2 876)
Dotations aux amortissements		(409)	(358)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		**(8 621)**	**(8 032)**
Résultat brut d'exploitation		**5 479**	**2 739**
Coût du risque	Note 2.8	(1 359)	(290)
Résultat d'exploitation		**4 120**	**2 449**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Notes 2.9 & 7.2	(3 269)	(1 354)
Résultat courant avant impôt		**851**	**1 095**
Impôt sur les bénéfices	Note 5	214	(99)
Dotation nette aux provisions réglementées		-	-
Résultat net		**1 065**	**996**

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale.

(1) Dont 107 millions d'euros au titre de la contribution 2015 au Fonds de résolution unique (FRU).

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 10 février 2016.

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

La présentation des Notes annexes aux comptes annuels a été modifiée pour en améliorer la lisibilité et la cohérence, conformément au communiqué de l'Autorité européenne des marchés de capitaux du 27 octobre 2015 relatif à l'amélioration de la qualité des annexes aux états financiers et à la Recommandation du 28 octobre 2015 de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'arrêté des comptes 2015 faisant référence à son guide publié le 1er juillet 2015 sur la pertinence, la cohérence et la lisibilité des états financiers.

Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2014.

Comptes annuels

Bilan social

Compte de résultat social

Référence 2015	NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	Référence 2014
Note 1	**Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels**	Note 1
Note 2	**Instruments financiers**	
Note 2.1	Portefeuille titres	Notes 4, 5, 6 et 8
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	Note 19
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 2, 3 et 18
Note 2.4	Dettes	Notes 10, 11, 12 et 18
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 20
Note 2.6	Revenus des titres à revenu variable	Note 21
Note 2.7	Résultat net sur opérations financières	Note 23
Note 2.8	Dépréciations et provisions	Notes 14, 15 et 27
Note 2.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 28
Note 3	**Autres activités**	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 22
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 9 et 13
Note 4	**Charges et avantages du personnel**	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunérations des dirigeants	Note 24
Note 4.2	Avantages du personnel	Notes 14 et 25
Note 4.3	Plans d'attribution gratuite d'actions (AGA)	Note 26
Note 5	**Impôts**	Notes 9, 14 et 29
Note 6	**Capitaux propres**	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 17
Note 6.2	Dettes subordonnées	Note 16
Note 7	**Autres informations**	
Note 7.1	Décomposition du produit net bancaire par zone géographique	Note 32
Note 7.2	Immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 7 et 28
Note 7.3	Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir	Note 30
Note 7.4	Opérations en devises	Note 31
Note 7.5	Implantations dans les États ou territoires non coopératifs	Note 33
Note 7.6	Tableau des filiales et participations	Note 34
Note 7.7	Provisions	Note 14

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

2. MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Les pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales viennent également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisation*. Les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes annuels de Société Générale, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. Notes 2.1, 2.2 et 3.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.2) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges dans un contexte juridique complexe (cf. Notes 2.8, 4.2 et 7.7) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. Note 5).

NOTE 2 - INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 2.1 - PORTEFEUILLE TITRES

PRINCIPES COMPTABLES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes et les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

▪ Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

▪ Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si:

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

▪ Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à

leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

1. EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31.12.2015				31.12.2014			
(En M EUR)	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	71 737	109 063	79 195	259 995	58 514	110 126	77 050	245 690
Portefeuille de placement[1] :								
Montant brut	25 481	184	11 536	37 201	26 059	547	11 652	38 258
Dépréciations	(65)	(19)	(98)	(182)	(13)	(22)	(56)	(91)
Montant net	25 416	165	11 438	37 019	26 046	525	11 596	38 167
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	48	-	18 474	18 522	129	-	19 036	19 165
Dépréciations	-	-	(12)	(12)	-	-	(19)	(19)
Montant net	48	-	18 462	18 510	129	-	19 017	19 146
Créances rattachées	402	83	74	559	172	95	146	413
Total	**97 603**	**109 311**	**109 169**	**316 083**	**84 861**	**110 746**	**107 809**	**303 416**

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 22 419 millions d'euros.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES TITRES

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes[1]	1 113	1 608
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	-	4
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	178	127
Parts d'OPCVM détenues :		
OPCVM français	3 707	3 257
OPCVM étrangers	6 493	5 083
dont OPCVM de capitalisation	62	190
Montant des titres cotés[2]	257 039	209 892
Transfert de titres de la catégorie placement vers la catégorie investissement	18 428	18 980
Montant des titres subordonnés	-	338
Montant des titres prêtés	47 528	50 517

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

(2) Au 31 décembre 2015, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 201 835 millions d'euros (152 797 millions d'euros au 31 décembre 2014).

2. TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

PRINCIPES COMPTABLES

Il s'agit d'une part des *Titres de participation et parts dans les entreprises liées* dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des *Autres titres détenus à long terme*, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Établissements de crédit[1]	427	409
Autres	222	219
Total brut	**649**	**628**
Dépréciations	(123)	(121)
Total net	**526**	**507**

(1) Le principal mouvement de l'exercice concerne l'acquisition d'actions Banco SG Mozambique pour 16 millions d'euros.

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Établissements de crédit	**29 350**	**25 882**
Cotés	5 373	5 460
Non cotés	23 977	20 422
Autres	**7 853**	**8 086**
Cotés		
Non cotés	7 853	8 086
Total brut des parts dans les entreprises liées[1]	**37 203**	**33 968**
Dépréciations[2]	(9 101)	(6 282)
Total net	**28 102**	**27 686**

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :
- l'entrée des titres de participation détenus par Newedge Group suite à la fusion absorption : + 2 048 millions d'euros ;
- l'augmentation de capital de SG Financial Services Holding : + 1 800 millions d'euros ;
- l'augmentation de capital de SG Americas Securities Holding : + 810 millions d'euros ;
- l'augmentation de capital d'ALD International SA : + 531 millions d'euros ;
- l'augmentation de capital de Descartes Trading : + 376 millions d'euros ;
- l'acquisition d'actions Boursorama auprès des minoritaires : + 218 millions d'euros ;
- la réduction de capital de Généval : - 527 millions d'euros ;
- la liquidation de SG Italia Holding S.P.A. : - 566 millions d'euros ;
- la sortie des titres Newedge Group lors de la fusion absorption : - 599 millions d'euros ;
- la cession des titres Amundi : - 1 029 millions d'euros.

(2) Les principaux mouvements sur dépréciations concernent :
- la dotation Inter Europe Conseil suite à la réduction de capital : - 2 226 millions d'euros ;
- la dotation Rosbank : - 742 millions d'euros ;
- la dotation Banco SG Brasil : - 321 millions d'euros ;
- la dotation SG Securities Services : -138 millions d'euros ;
- la reprise suite à la réduction de capital Généval : + 286 millions d'euros.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

3. ACTIONS PROPRES

PRINCIPES COMPTABLES

Les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

	31.12.2015			31.12.2014		
(En M EUR)	Quantité	Valeur comptable[2]	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable [2]	Valeur de marché
Titres de transaction[1]	-	-	-	400 000	14	14
Titres de placement	9 513 568	319	407	11 054 906	342	401
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Total	**9 513 568**	**319**	**407**	**11 454 906**	**356**	**415**

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31 décembre 2015 : 42,78 euros.

(1) Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 millions d'euros afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

(2) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6 novembre 2008 relatif aux *stock options* et attributions gratuites d'actions.

NOTE 2.2 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

▪ Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net sur opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

▪ Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes…) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net sur opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis*, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net sur opérations financières*.

1. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

(En M EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total 31.12.2015	Total 31.12.2014
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
contrats à terme de taux d'intérêt	581 175	-	581 175	503 672
contrats à terme de change	108 960	-	108 960	74 219
autres contrats à terme	931 466	344	931 810	1 123 530
Opérations de gré à gré				
swaps de taux d'intérêt	9 892 052	19 391	9 911 443	10 792 618
swaps financiers de devises	932 828	1 286	934 114	968 889
FRA	789 434	-	789 434	1 846 090
autres	24 695	-	24 695	16 311
Opérations conditionnelles				
options de taux d'intérêt	2 420 708	-	2 420 708	2 138 001
options de change	273 570	-	273 570	256 710
options sur actions et indices	2 216 801	40	2 216 841	1 367 039
autres options	110 133	-	110 133	109 508
Total	**18 281 822**	**21 061**	**18 302 883**	**19 196 587**

2. JUSTE VALEUR DES OPÉRATIONS QUALIFIÉES DE COUVERTURE

(En M EUR)	31.12.2015
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
contrats à terme de taux d'intérêt	-
contrats à terme de change	-
autres contrats à terme	24
Opérations de gré à gré	
swaps de taux d'intérêt	2 646
swaps financiers de devises	(327)
FRA	-
autres	-
Opérations conditionnelles	
options de taux d'intérêt	-
options de change	-
options sur actions et indices	-
autres options	-
Total	**2 343**

NOTE 2.3 - PRÊTS ET CRÉANCES

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans les rubriques *Produits* et *charges d'intérêts et assimilés*.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf.Note 2.8).

1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes et prêts		
À vue		
Comptes ordinaires	17 360	15 429
Prêts et comptes au jour le jour	1 185	508
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
À terme		
Prêts et comptes à terme	81 458	66 492
Prêts subordonnés et participatifs	5 254	4 912
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	180	223
Total brut	**105 437**	**87 564**
Dépréciations	(37)	(37)
Total net	**105 400**	**87 527**
Titres reçus en pension	109 228	88 367
Total[1][2]	**214 628**	**175 894**

(1) Au 31 décembre 2015, le montant des créances douteuses s'élève à 82 millions d'euros (dont 32 millions d'euros de créances douteuses compromises) contre 75 millions d'euros (dont 25 millions d'euros de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2014.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 97 490 millions d'euros au 31 décembre 2015 (70 863 millions d'euros au 31 décembre 2014).

2. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Créances commerciales	2 016	2 204
Autres concours à la clientèle		
Crédits de trésorerie	61 916	51 985
Crédits à l'exportation	10 314	9 758
Crédits d'équipement	39 086	38 723
Crédits à l'habitat	68 632	63 713
Autres crédits à la clientèle	54 029	58 566
Sous-total[1][2][3]	**233 977**	**222 745**
Comptes ordinaires débiteurs	10 703	10 884
Créances rattachées	1 178	1 155
Total brut	**247 874**	**236 988**
Dépréciations	(3 830)	(3 856)
Total net	**244 044**	**233 132**
Valeurs reçues en pension	140	851
Titres reçus en pension	94 743	67 039
Total[4]	**338 927**	**301 022**

(1) Dont créances remises en garantie de passif : 66 693 millions d'euros. Parmi ces créances 11 915 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque de France au 31 décembre 2015 (9 240 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(2) Dont prêts participatifs : 1 849 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 679 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(3) Au 31 décembre 2015, le montant des créances douteuses s'élève à 8 286 millions d'euros (dont 5 035 millions d'euros de créances douteuses compromises) contre 8 180 millions d'euros (dont 3 371 millions d'euros de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2014.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 47 910 millions d'euros au 31 décembre 2015 (51 923 millions d'euros au 31 décembre 2014).

3. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Engagements donnés[1]		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	30 203	22 949
en faveur de la clientèle	136 817	111 011
Total	**167 020**	**133 960**
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	138 057	135 707
d'ordre de la clientèle	93 270	122 158
Total	**231 327**	**257 865**

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 35 831 millions d'euros au 31 décembre 2015 (35 425 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 2.4 - DETTES

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	19 702	16 576
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Sous-total	**19 702**	**16 576**
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	130 763	102 969
Valeurs données en pension à terme	-	-
Sous-total	**130 763**	**102 969**
Dettes rattachées	426	267
Total dettes	**150 891**	**119 812**
Titres donnés en pension	101 927	102 460
Total[1]	**252 818**	**222 272**

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 76 293 millions d'euros au 31 décembre 2015 (72 578 millions d'euros au 31 décembre 2014).

2. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	37 865	37 492
À terme	16 953	15 574
Sous-total	**54 818**	**53 066**
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	39 440	30 886
Particuliers	26 158	23 828
Clientèle financière	21 540	12 878
Autres	4 319	5 171
Sous-total	**91 457**	**72 763**
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	47 755	43 147
Particuliers	568	964
Clientèle financière	123 350	110 246
Autres	16 335	10 308
Sous-total	**188 008**	**164 665**
Dettes rattachées	**936**	**973**
Total dépôts clientèle	**335 219**	**291 467**
Valeurs données en pension à la clientèle	**91**	**89**
Titres donnés en pension à la clientèle	93 670	61 982
Total[1]	**428 980**	**353 538**

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 122 784 millions d'euros au 31 décembre 2015 (115 601 millions d'euros au 31 décembre 2014).

3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Bons de caisse	-	1
Emprunts obligataires	4	26
Dettes rattachées	21	26
Sous-total	**25**	**53**
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	81 057	87 077
Dettes rattachées	1 020	1 037
Total	**82 102**	**88 167**

4. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE REÇUS

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Engagements reçus(1)		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	81 480	56 275
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	53 287	48 019
Total	**134 767**	**104 294**

(1) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 12 390 millions d'euros au 31 décembre 2015 (4 606 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 2.5 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en *Intérêts et produits assimilés* et *Intérêts et charges assimilées* pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

	2015			2014		
(En M EUR)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	**1 940**	**(1 869)**	**71**	**1 765**	**(1 909)**	**(144)**
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 658	(1 669)	(11)	1 615	(1 560)	55
Titres et valeurs reçus en pension	282	(200)	82	150	(349)	(199)
Reports/Déports (montant net)	-	-	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	**8 335**	**(4 573)**	**3 762**	**9 219**	**(5 988)**	**3 231**
Créances commerciales	92	-	92	94	-	94
Autres concours à la clientèle	7 710	-	7 710	8 471	-	8 471
Comptes ordinaires débiteurs	233	-	233	327	-	327
Comptes d'épargne à régime spécial	-	(717)	(717)	-	(852)	(852)
Autres dettes envers la clientèle	-	(3 522)	(3 522)	-	(4 872)	(4 872)
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	300	(334)	(34)	327	(264)	63
Reports/Déports (montant net)	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 053**	**(4 226)**	**(1 173)**	**4 691**	**(6 681)**	**(1 990)**
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	**1 317**	**(1 925)**	**(608)**	**1 099**	**(1 227)**	**(128)**
Total produits/charges d'intérêts	**14 645**	**(12 593)**	**2 052**	**16 774**	**(15 805)**	**969**

Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(En M EUR)	2015	2014
Crédits de trésorerie	1 111	1 028
Crédits à l'exportation	214	228
Crédits d'équipement	1 124	1 223
Crédits à l'habitat	2 193	2 364
Autres crédits à la clientèle	3 068	3 628
Total	**7 710**	**8 471**

NOTE 2.6 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(En M EUR)	2015	2014
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	11	10
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	4 863	2 465
Total[1]	**4 874**	**2 475**

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

NOTE 2.7 - RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

(En M EUR)	2015	2014
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	(2 612)	1 947
Résultat sur instruments financiers à terme	6 379	2 109
Résultat net des opérations de change	470	(331)
Sous-total	**4 237**	**3 725**
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	697	879
Moins-values de cession	(91)	(98)
Dotations aux dépréciations	(85)	(89)
Reprises de dépréciations	14	123
Sous-total	**535**	**815**
Total net	**4 772**	**4 540**

NOTE 2.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

1. DÉPRÉCIATIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

DÉPRÉCIATION DE TITRES

▪ Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

▪ Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

▪ Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Dépréciations d'actifs		
Établissements de crédit	37	37
Crédits à la clientèle	3 830	3 856
Crédit-bail	-	-
Autres actifs	72	77
Sous-total(1)	**3 939**	**3 970**
Dépréciation de titres(2)	9 418	6 513
Stock global de dépréciations	**13 357**	**10 483**

(1) Dont dépréciation sur encours douteux compromis : 2 874 millions d'euros.

(2) Hors actions propres.

La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

		Dotations nettes				
(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2015
Sous-total dépréciations d'actifs	3 970	486	(12)	(553)	48	3 939

2. PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions comprennent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que Société Générale estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs.*

		Dotations nettes				
(En M EUR)	**Stock au 31.12.2014**	**Par coût net du risque**	**Par autres soldes du compte de résultat**	**Provisions utilisées**	**Change et reclassements**	**Stock au 31.12.2015**
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits	9	-	-	-	-	9
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	194	2	-	(7)	1	190
Provisions sectorielles et autres	792	145	-	-	8	945
Provisions sur instruments financiers à terme	17 686	-	(4 085)	-	602	14 203
Autres provisions pour risques et charges[1]	1 497	637	61	(28)	6	2 173
Total	**20 178**	**784**	**(4 024)**	**(35)**	**617**	**17 520**

(1) Dont dotations nettes relatives aux provisions PEL/CEL pour 44 millions d'euros en 2015 (cf. Note 2.8.3).

3. ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours de dépôts au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	6 624	6 008
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 709	3 782
ancienneté de plus de 10 ans	4 289	4 547
Sous-total	**15 622**	**14 337**
Comptes épargne-logement (CEL)	1 182	1 226
Total	**16 804**	**15 563**

ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
ancienneté de moins de 4 ans	25	54
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	73	89
ancienneté de plus de 10 ans	8	11
Total	**106**	**154**

PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2014	Dotations	Reprises	31.12.2015
Plans d'épargne-logement (PEL)				
ancienneté de moins de 4 ans	-	1	-	1
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3	21	-	24
ancienneté de plus de 10 ans	190	20	-	210
Sous-total	**193**	**42**	**-**	**235**
Comptes épargne-logement (CEL)	-	2	-	2
Total	**193**	**44**	**-**	**237**

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles en 2015, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 1,41 % des encours totaux au 31 décembre 2015.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de dix ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

4. COÛT DU RISQUE

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(En M EUR)	2015	2014
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie	(632)	(529)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(90)	(136)
Autres risques et litiges[1]	(637)	(400)
Sous-total	**(1 359)**	**(1 065)**
Dotation nette aux provisions générales - risques pays[2]	-	775
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan	**(1 359)**	**(290)**
Résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions		
Risque de contrepartie	(46)	(85)

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision du Conseil d'Etat relative au précompte, Société Générale a inscrit à son passif une provision pour litiges qui a fait l'objet en 2015 d'une dotation complémentaire de 600 millions d'euros pour la porter à 1 700 millions d'euros (incluant une estimation des frais de procédure afférents).

(2) En 2014, la provision pour risques pays a été utilisée et affectée à des provisions sur titres de participations de filiales étrangères (cf. Note 2.1).

NOTE 2.9 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(En M EUR)	2015	2014
Titres d'investissement		
Plus-values nettes de cession	**1**	(1)
Dotations nettes aux dépréciations	**8**	18
Sous-total	**9**	**17**
Titres de participation et de filiales		
Plus-values de cession[1]	122	9
Moins-values de cession[2]	(311)	(213)
Dotations aux dépréciations[3]	(3 489)	(1 577)
Reprises de dépréciations[3]	392	411
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	**(3 286)**	**(1 370)**
Total[4]	**(3 277)**	**(1 353)**

(1) Dont 101 millions d'euros concernant la cession de la participation dans Amundi.

(2) Dont 311 millions d'euros concernant la réduction de capital Geneval.

(3) Dont 3 487 millions d'euros de dotations et 392 millions d'euros de reprises en 2015 concernant les entreprises liées (cf. Note 2.1 - Parts dans les entreprises liées).

(4) Le résultat net sur immobilisations d'exploitation se trouve en Note 7.2 du présent document.

NOTE 3 - AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 3.1 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

PRINCIPES COMPTABLES

Société Générale enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif de la Société Générale est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération.

	2015			2014		
(En M EUR)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Opérations avec les établissements de crédit	96	(61)	35	75	(52)	23
Opérations avec la clientèle	1 065	-	1 065	1 040	-	1 040
Opérations sur titres	1 005	(723)	282	428	(551)	(123)
Opérations sur marchés primaires	165	-	165	156	-	156
Opérations de change et sur instruments financiers	23	(301)	(278)	25	(272)	(247)
Engagements de financement et de garantie	670	(125)	545	635	(53)	582
Prestations de services	1 519	-	1 519	1 483	-	1 483
Autres	-	(683)	(683)	-	(160)	(160)
Total net	**4 543**	**(1 893)**	**2 650**	**3 842**	**(1 088)**	**2 754**

NOTE 3.2. - AUTRES ACTIFS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

1. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés[1]	33 101	32 223
Débiteurs divers	12 753	12 508
Primes sur instruments conditionnels achetés	91 681	99 009
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	3 263	2 262
Autres emplois divers	367	822
Sous-total	**141 165**	**146 824**
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	293	307
Impôts différés	4 715	4 884
Produits à recevoir	2 336	2 190
Autres comptes de régularisation[2]	41 739	40 207
Sous-total	**49 083**	**47 588**
Total brut	**190 248**	**194 412**
Dépréciations	(72)	(77)
Total net	**190 176**	**194 335**

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 35 050 millions d'euros (34 383 millions d'euros au 31 décembre 2014).

2. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	97 381	83 246
Autres dettes de titres	43 215	45 649
Sous-total	**140 596**	**128 895**
Autres passifs		
Dépôts de garantie reçus[1]	29 639	29 126
Créditeurs divers	10 454	10 104
Primes sur instruments conditionnels vendus	96 367	106 023
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	3 516	4 983
Autres opérations sur titres	-	-
Dettes rattachées	135	119
Sous-total	**140 111**	**150 355**
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 587	3 721
Impôts différés	8	3
Produits constatés d'avance	1 929	3 629
Autres comptes de régularisation[2]	19 472	18 707
Sous-total	**24 996**	**26 060**
Total	**305 703**	**305 310**

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 13 611 millions d'euros (14 195 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 4 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 4.1 - FRAIS DE PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en *Frais de personnel* lorsque ces derniers ont rendus les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2 ; ceux applicables aux paiements sur base d'actions Société Générale sont présentés dans la Note 4.3.

1. FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2015	2014
Rémunérations du personnel	3 425	3 187
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations	1 554	1 463
Participation, intéressement et abondement	137	148
Total	**5 116**	**4 798**
Effectifs moyens	**46 390**	**45 450**
France	40 772	40 347
Étranger	5 618	5 103

La décomposition de la charge des frais du personnel sur les cinq derniers exercices se décompose comme suit :

(En M EUR)	2015	2014	2013	2012	2011
Société Générale					
Participation	15	12	10	9	31
Intéressement	79	90	58	55	75
Abondement	43	44	44	41	67
Sous-total	**137**	**146**	**112**	**105**	**173**
Succursales	**-**	**2**	**1**	**2**	**4**
Total	**137**	**148**	**113**	**107**	**177**

2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence versé aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2015 est de 1,25 million d'euros. Les rémunérations versées en 2015 aux organes de direction (au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux deux Directeurs généraux délégués) s'élèvent à 9,6 millions d'euros (dont 2,1 millions d'euros de part variable versée en numéraire ou livrée en actions au titre des exercices 2011 à 2013 et 3,7 millions d'euros d'intéressement à long terme versés au titre de l'exercice 2011).

NOTE 4.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

DÉTAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

		Dotations nettes				
(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2015
Provisions sur avantages au personnel	1 013	-	51	-	20	1 084

1. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture…) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux ARRCO et AGIRC, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

1.1 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	389	307
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(92)	(135)
Solde net du bilan	**297**	**172**
Ventilation du solde net du bilan		
Valeur actualisée des engagements financés	2 311	2 379
Juste valeur des actifs de financement	(1 885)	(1 883)
A - Solde des régimes financés	**426**	**496**
B - Valeur actualisée des engagements non financés	**114**	**115**
Éléments non encore reconnus		
Coûts des services passés non comptabilisés	(9)	2
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	436	587
Actifs distincts	(142)	(150)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(42)	-
C - Total des éléments non encore reconnus	**243**	**439**
A + B - C = Solde net	**297**	**172**

1.2 Charges actuarielles des régimes

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Coût des services de l'année y compris charges sociales	67	58
Cotisations salariales	(1)	(1)
Amortissement du coût des services passés	12	14
Effet des liquidations	1	(4)
Coût financier	64	76
Rendement attendu des actifs des régimes	(75)	(76)
Rendement attendu des actifs distincts	(4)	(2)
Amortissement des écarts actuariels	56	34
Effet du changement du plafond d'actifs	42	-
Transfert d'actifs non reconnus	4	2
Total des charges du régime	**166**	**101**

1.3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

1.3.1. Variations de la valeur actualisée des obligations

(En M EUR)	2015	2014
Solde au 1er Janvier	**2495**	**2082**
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	67	58
Cotisations salariales	-	-
Coût des services passés	3	-5
Coût financier	64	76
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(156)	395
Conversion en devises	75	72
Prestations servies	(122)	(147)
Modification du périmètre	-	-
Transferts et autres	(2)	(36)
Solde au 31 décembre	**2424**	**2495**

1.3.2. Variations de la juste valeur des actifs de financement (des actifs du régime et des actifs distincts)

(En M EUR)	2015	2014
Solde au 1er Janvier	**1883**	**1591**
Rendement attendu des actifs de régime	75	75
Rendement attendu des actifs distincts	4	2
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(49)	154
Conversion en devises	70	68
Cotisations salariales	1	1
Cotisations patronales	7	127
Prestations servies	(103)	(108)
Modification du périmètre	-	-
Transferts et autres	(3)	(27)
Solde au 31 décembre	**1885**	**1883**

1.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

1.4.1 Informations générales sur les actifs de financement

(Composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 48 % d'obligations, 42 % d'actions, 4 % de monétaire et 6 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 92 millions d'euros.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2016 sont estimées à 4 millions d'euros au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

1.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts se décomposent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Actifs des régimes	25	229
Actifs distincts	4	2

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites au paragraphe suivant.

1.5. Principales hypothèses actuarielles par zone géographique

	31.12.2015	31.12.2014
Taux d'escompte		
Europe	2,60 %	2,36 %
Amériques	4,10 %	4,40 %
Asie-Océanie-Afrique	2,89 %	2,79 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,39 %	2,39 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,78 %	1,78 %
Rendement attendu des actifs des régimes		
Europe	3,41 %	3,95 %
Amériques	4,10 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	2,22 %	2,76 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,53 %	0,59 %
Amériques	NA	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,48 %	2,46 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés *(en années)*		
Europe	8,8	8,7
Amériques	8,5	9,1
Asie-Océanie-Afrique	11,1	11,08
Duration *(en années)*		
Europe	16,1	16,32
Amériques	23	23,44
Asie-Océanie-Afrique	9,48	9,65

Notes :

(1) Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actualisée des engagements à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.

(2) L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs.

D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

(3) Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la hausse des taux avait un impact significatif.

Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des Banques centrales des zones monétaires ci-dessus.

(4) La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

(5) Les hypothèses ci-dessus ont été appliquées pour les régimes postérieurs à l'emploi.

1.6. Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2015	31.12.2014
Variation de +1 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	(13 %)	(15 %)
Variation de +1 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	13 %	13 %
Variation de +1 % du rendement attendu de la juste valeur des actifs des régimes		
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N	1 %	1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre N	4 %	4 %

Note :
Les sensibilités publiées sont des moyennes des variations observées pondérées par la valeur actualisée des engagements, ou pondérées par la juste valeur des actifs.

2. AVANTAGES À LONG TERME

PRINCIPES COMPTABLES

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les avantages à long terme sont consentis au personnel de Société Générale, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le solde net des avantages à long terme s'élève à 626 millions d'euros.

Le montant total des charges des avantages à long terme s'élève à 223 millions d'euros.

NOTE 4.3 - PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de Bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge n'est comptabilisée au titre des actions à émettre.

1. DESCRIPTION DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE L'ANNÉE

Le régime sur capitaux propres offert aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2015 est brièvement décrit ci-dessous.

Émetteur	**Société Générale**
Année	**2015**
Type de plan	**Attribution gratuite d'actions**
Nombre d'actions attribuées	724 958
Actions livrées	-
Actions perdues au 31.12.15	7 459
Actions restantes au 31.12.15	717 499
Nombre d'actions réservées au 31.12.15	717 499
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale	23 M EUR

Les conditions de service et de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

2. MONTANT DE LA DETTE ENREGISTRÉE AU BILAN AU TITRE DU PLAN 2015

La dette enregistrée au bilan au titre du plan 2015 décrit ci-dessus s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ACQUISES POUR COUVRIR LE PLAN 2015

Pour couvrir le plan 2015 décrit ci-dessus, Société Générale a acquis 717 499 actions Société Générale pour un coût de 12 millions d'euros.

NOTE 5 - IMPÔTS

PRINCIPES COMPTABLES

IMPÔTS COURANTS

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2015, 278 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3% ; depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes, soit un taux effectif de 4,13 %. S'y ajoutent :

- une Contribution Sociale sur les Bénéfices égale à 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ;
- jusqu'au 30 décembre 2016, une contribution exceptionnelle égale à 10,7 % assise sur l'impôt sur les sociétés instaurée en 2011.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés à hauteur de 95 %.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes annuels.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2015 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

1. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Charge fiscale courante	481	203
Charge fiscale différée	(267)	(302)
Total[1]	**214**	**(99)**

(1) La charge fiscale de l'exercice 2015 intègre un gain d'intégration fiscale de 158,3 millions d'euros contre un gain de 114,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 (278 filiales concernées en 2015 contre 296 en 2014).

2. PROVISIONS FISCALES

PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises de provisions pour risques fiscaux sont enregistrées en *Charge fiscale courante* dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

(En M EUR)	Stock au 31.12.2014	Dotations nettes – Par coût net du risque	Dotations nettes – Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2015
Provisions pour impôt	137	-	(3)	(57)	7	84

3. DÉTAIL DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ

Impôts différés	31.12.2015	31.12.2014
G.I.E. de crédit-bail	(17)	(28)
Plus values internes au groupe fiscal	(170)	(171)
Autres (principalement sur provisions)	4 902	5 083
Total	**4 715**	**4 884**

NOTE 6. CAPITAUX PROPRES

NOTE 6.1 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2013	**998**	**20 238**	**11 817**	**33 053**
Augmentation/Diminution de capital[1]	8	179	(2)	185
Résultat de la période	-	-	996	996
Distribution de dividendes[2]	-	-	(788)	(788)
Autres mouvements	-	-	-	-
Bilan au 31 décembre 2014[3]	**1 006**	**20 417**	**12 023**	**33 446**
Augmentation/Diminution de capital[4]	2	3	(3)	2
Résultat de la période	-	-	1 065	1 065
Distribution de dividendes[5]	-	-	(955)	(955)
Autres mouvements	-	-	-	-
Bilan au 31 décembre 2015[6]	**1 008**	**20 420**	**12 130**	**33 558**

(1) Au 31 décembre 2014, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 1 006 509 557,50 euros et se compose de 805 207 646 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Société Générale a procédé en 2014 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,11 millions d'euros, assorties d'une prime d'émission de 178,6 millions d'euros :

- 6,39 millions d'euros d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 177 millions d'euros ;
- 1,63 million d'euros d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,09 million d'euros résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 1,6 million d'euros

(2) Le montant de dividendes distribués en 2014 par Société Générale s'élève à 787,7 millions d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 11,1 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2014, le montant des réserves hors report à nouveau de Société Générale s'élève à 3 634 943 520,21 euros et se compose de :

- 99,84 millions d'euros au titre de la réserve légale ;
- 2 097,25 millions d'euros au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme ;
- 1 437,85 millions d'euros au titre des autres réserves.

(4) Au 31 décembre 2015, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 1 007 799 641,25 euros et se compose de 806 239 713 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Société Générale a procédé en 2015 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 1,29 million d'euros, assorties d'une prime d'émission de 3,44 millions d'euros :

- 1,12 million d'euros d'attribution gratuite et conditionnelle d'actions Société Générale aux salariés prélevées sur les réserves ;
- 0,17 million d'euros résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 3,44 millions d'euros.

(5) Le montant de dividendes distribués en 2015 par Société Générale s'élève à 954,8 millions d'euros après neutralisation des dividendes sur actions propres pour 11,5 millions d'euros.

(6) Au 31 décembre 2015, le montant des réserves hors report à nouveau de Société Générale s'élève à 3 634 639 435,71 euros et se compose de :

- 100,65 millions d'euros au titre de la réserve légale ;
- 2 097,25 millions d'euros au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme ;
- 1 436,74 millions d'euros au titre des autres réserves.

NOTE 6.2 - DETTES SUBORDONNÉES

PRINCIPES COMPTABLES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission *(en millions)*	Date d'échéance	31.12.2015	31.12.2014
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1er juillet 1985	EUR	348	perpétuelle	62	62
24 novembre 1986	USD	500	perpétuelle	228	204
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuelle	76	69
26 janvier 2005	EUR	1 000	perpétuelle	-	728
5 avril 2007	USD	1 100	perpétuelle	742	665
5 avril 2007	USD	200	perpétuelle	58	52
19 décembre 2007	EUR	600	perpétuelle	468	468
16 juin 2008	GBP	700	perpétuelle	689	649
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuelle	100	100
27 février 2009	USD	450	perpétuelle	413	371
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuelle	-	824
6 septembre 2013	USD	1 250	perpétuelle	1 148	1 030
18 décembre 2013	USD	1 750	perpétuelle	1 607	1 441
7 avril 2014	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
25 juin 2014	USD	1 500	perpétuelle	1 378	1 235
29 septembre 2015	USD	1 250	perpétuelle	1 148	-
Sous-total[1]				**10 117**	**9 898**
Titres et dettes subordonnées à terme					
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	-	366
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	-	125
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	19	22
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	194	194
30 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	172	162
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	-	94
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	-	113
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	204	193
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	114
6 mai 2004	EUR	120	6 mai 2016	113	113
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	94
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	112
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	90
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	216	216

(En M EUR) Date d'émission	Devise	Montant de l'émission *(en millions)*	Date d'échéance	31.12.2015	31.12.2014
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	-	62
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	477	427
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	125
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	111
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	116
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	130
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	129
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	331	331
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	155	155
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 juin 2023	260	260
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	778	777
7 juin 2013	EUR	1 000	7 juin 2023	1 000	1 000
17 janvier 2014	USD	1 000	17 janvier 2024	919	823
16 septembre 2014	EUR	1 000	16 septembre 2026	1 000	1 000
27 février 2015	EUR	1 250	27 février 2025	1 250	-
15 avril 2015	EUR	150	7 avril 2025	150	-
14 avril 2015	USD	1 500	14 avril 2025	1 378	-
2 juin 2015	AUD	125	2 juin 2022	84	-
3 juin 2015	CNY	1 200	3 juin 2025	170	-
12 juin 2015	JPY	27 800	12 juin 2025	212	-
12 juin 2015	JPY	13 300	12 juin 2025	101	-
12 juin 2015	JPY	2 500	12 juin 2025	19	-
10 juin 2015	AUD	50	10 juin 2025	33	-
22 juillet 2015	USD	50	23 juillet 2035	46	-
30 septembre 2015	JPY	20 000	30 septembre 2025	152	-
21 octobre 2015	EUR	70	21 octobre 2026	70	-
24 novembre 2015	USD	1 000	24 novembre 2025	918	-
24 novembre 2015	USD	500	24 novembre 2045	459	-
Sous-total[1]				**13 016**	**8 569**
Dettes rattachées				**413**	**391**
Total[2]				**23 546**	**18 858**

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1er juillet 1985, 348 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale

(2) La charge nette des dettes subordonnées hors impôt et hors impact des rachats s'élève à 1 214 millions d'euros en 2015 (1 172 millions d'euros en 2014).

NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 7.1 - DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE[1]

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 141	2 704	321	326	285	211
Produits nets de commissions	2 074	2 230	362	344	159	111
Résultat net sur opérations financières	3 101	3 245	1 170	1 031	257	124
Autres produits nets d'exploitation	(275)	5	22	27	4	-
Produit net bancaire	**11 041**	**8 184**	**1 875**	**1 728**	**705**	**446**

	Asie		Afrique		Total	
(En M EUR)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits nets d'intérêts et assimilés	170	203	9	-	6 926	3 444
Produits nets de commissions	51	60	4	9	2 650	2 754
Résultat net sur opérations financières	243	138	1	2	4 772	4 540
Autres produits nets d'exploitation	1	1	-	-	(248)	33
Produit net bancaire	**465**	**402**	**14**	**11**	**14 100**	**10 771**

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

NOTE 7.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Société Générale a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

1. DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2014	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31.12.2015	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2015	Valeur nette 31.12.2015
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
Immobilisations incorporelles	2 586	242	(17)	79	2 890	(1 840)	1 050
Immobilisations corporelles	2 966	135	(534)	93	2 660	(1 726)	934
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
Immobilisations corporelles	12	-	(1)	-	11	(8)	3
Total immobilisations	**5 564**	**377**	**(552)**	**172**	**5 561**	**(3 574)**	**1 987**

2. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du produit net bancaire.

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	8	1
Moins-values de cession	-	(2)
Total	**8**	**(1)**

NOTE 7.3 - EMPLOIS ET RESSOURCES OPÉRATIONNELS VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

	Durées restant à courir au 31 décembre 2015					
(En M EUR)	**Moins de 3 mois**	**3 mois à 1 an**	**1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères**	**Total**
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	**227 087**	**62 110**	**53 059**	**21 282**	**(148 910)**	**214 628**
Opérations avec la clientèle[1]	**105 566**	**39 909**	**114 818**	**78 644**	**(4)**	**338 933**
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	19 360	59 102	629	111	(7)	79 195
Titres de placement	3 947	7 537	-	-	-	11 484
Titres d'investissement	809	69	1 918	15 694	-	18 490
Total	**356 769**	**168 727**	**170 424**	**115 731**	**(148 921)**	**662 730**
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	242 829	39 078	84 718	35 749	(149 556)	252 818
Opérations avec la clientèle	274 447	39 506	60 083	56 244	(1 300)	428 980
Dettes représentées par un titre	24 705	13 339	27 007	17 051	-	82 102
Total	**541 981**	**91 923**	**171 808**	**109 044**	**(150 856)**	**763 900**

(1) Dont opérations de crédit-bail et de location assimilées.

NOTE 7.4 - OPÉRATIONS EN DEVISES

PRINCIPES COMPTABLES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

	31.12.2015				31.12.2014			
(En M EUR)	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**	**Actif**	**Passif**	**Devises à recevoir**	**Devises à livrer**
EUR	686 049	696 091	290 545	317 973	613 465	666 794	271 302	256 743
USD	284 733	305 031	602 884	555 379	243 780	233 809	466 333	471 733
GBP	52 836	65 367	131 966	116 083	54 875	51 855	75 325	67 569
JPY	62 632	40 911	86 445	97 145	60 690	53 329	67 581	80 015
Autres devises	65 880	44 730	217 684	244 368	74 175	41 198	181 837	190 712
Total	**1 152 130**	**1 152 130**	**1 329 524**	**1 330 948**	**1 046 985**	**1 046 985**	**1 062 378**	**1 066 772**

NOTE 7.5 - IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation, ou tout développement d'activités nouvelles, dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des États ou territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été mise à jour par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 (publié au JO du 22 décembre 2015)

En 2015, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États concernés, Société Générale détient une licence non utilisée à Brunei.

NOTE 7.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en K EUR ou de devises locales)			2015	2015	2015	2015	2015
						Valeur comptable des titres détenus	
Sociétés/Siège Social ou Établissement	**Activités/Pôles**		**Capital *(en devises locales)*[1]**	**Capitaux propres autres que le capital *(en devises locales)*[1]**	**Quote-part du capital détenu en %**	**Brute *(en EUR)***	**Nette *(en EUR)***
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE							
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)							
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	2 662 976	422 984	100,00	3 157 285	3 157 285
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	**Courtage**						
C/O The Corporation Trust Company 1209 Orange Street 19801 Wilmington - Delaware - États-Unis	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	1 430 976	2 583 020	100,00	2 923 408	2 923 408
INTER EUROPE CONSEIL	**Etablissement de crédit**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	764 983	838 081	100,00	3 852 866	1 626 592
GENEFINANCE	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	1 000 000	445 609	100,00	1 076 025	1 076 025
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES SPA	**Etablissement de crédit**						
Via Benigno Crespi, 19 A - 20159 Milano - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	111 309	206 413	100,00	745 062	745 062
GENEFIMMO	**Société foncière et de financement immobilier**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	347 264	26 456	100,00	606 656	606 656
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	**Banque de détail à l'étranger**						
Rudera Boskovica 16 - 21000 Split - Croatie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	HRK	991 426	2 646 304	100,00	1 054 762	602 989
SOGEMARCHE	**Société foncière**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors Pôles	EUR	500 000	(23 911)	100,00	500 000	500 000
GENEVAL	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	400 000	40 303	100,00	1 382 932	452 448
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	**Banque de détail à l'étranger**						
2, Wudinghou Street, Xicheng District 100140 Beijing - Chine	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	CNY	4 000 000	(87 559)	100,00	444 580	430 991
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	**Courtages de valeurs mobilières**						
C/O M&C Corporation Services Limited Ug County of New Castle Box 309GT George Town - Iles Caïmans	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	JPY	31 703 000	13 173 000	100,00	340 733	340 733
VALMINVEST	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	248 877	8 531	100,00	249 427	249 427
LYXOR ASSET MANAGEMENT	**Gestion mobilière alternative**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	161 106	54 531	100,00	217 348	217 348
FIDITALIA SPA	**Crédit à la consommation**						
Via G. Ciardi, 9 - 20149 Milan - Italie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	130 000	61 320	100,00	317 207	212 776

2015	2015	2015	2015	2015	2015
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés *(en EUR)*	**Montants des cautions et avals donnés par la société *(en EUR)***	**Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][2][3]**	**Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][3]**	**Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice *(en EUR)***	**Observations Écart de réévaluation**
853 487	-	556 489	288 112	476 908	
587 857	-	1 124 479	144 379	-	1 EUR = 1,0887 USD
6 270 418	-	1 376 337	456 504	2 642 441	
2 161 711	-	78 334	231 886	412 000	
40 000	370 000	175 478	26 907	38 091	
72 693	1 888	30 142	27 448	33 345	
182 404	292 739	1 283 271	111 951	25 030	1 EUR = 7,638 HRK
65 000	2	24 019	(958)	-	
-	-	73 174	47 330	19 923	
-	-	535 383	(78 691)	-	1 EUR = 7,0608 CNY
114 443	-	34 208 000	16 560 000	104 748	1 EUR = 131,07 JPY
53 300	-	644 377	2 303	-	
-	-	89 896	27 737	26 165	
90 000	-	160 493	(6 277)	-	

(en K EUR ou de devises locales)			2015	2015	2015	2015	2015
						Valeur comptable des titres détenus	
Sociétés/Siège Social ou Établissement	**Activités/Pôles**		**Capital *(en devises locales)*[1]**	**Capitaux propres autres que le capital *(en devises locales)*[1]**	**Quote-part du capital détenu en %**	**Brute *(en EUR)***	**Nette *(en EUR)***
SG AMERICAS, INC.	**Banque d'investissement**						
C/O The Corporation Trust Company 1209 Orange Street 19801 Wilmington - Delaware - États-Unis	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	-	231 101	100,00	1 685 355	202 225
GENEGIS I	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	192 900	17 933	100,00	196 061	196 061
BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S/A	**Banque d'investissement**						
Avenida Paulista, 2300 - Cerqueira Cesar - São Paulo - SP CEP 01310-300 - Brésil	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	BRL	2 956 929	71 061	100,00	974 400	194 511
SG SECURITIES KOREA	**Business consulting**						
(1-ga, Shinmun-ro),14F 82, Saemunan-ro, Jongno-gu - Seoul - Corée du Sud	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	KRW	205 500 000	17 793 630	100,00	164 607	164 607
COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM)	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	76 627	2 148	100,00	155 837	150 488
NEWEDGE FINANCIAL HONG KONG LTD	**Courtage**						
Level 35 - Three Pacific Place 1 Queen's Road - East Hong-Kong - Hong Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	HKD	1 888 582	(668 159)	100,00	259 683	135 542
SOCIETE GENERALE ALGERIE	**Banque de détail à l'étranger**						
Résidence EL KERMA - 16105 Gué de Constantine - Wilaya d'Alger - Algérie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	DZD	10 000 000	18 540 852	100,00	110 524	110 524
ORPAVIMOB	**Société foncière et de financement immobilier**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	100 253	12 447	100,00	100 253	100 253
SOGECAMPUS	**Société foncière**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors Pôles	EUR	96 284	(6 417)	100,00	96 284	96 284
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	90 030	23 170	100,00	89 992	89 992
NEWEDGE JAPAN Inc.	**Courtage**						
New Pier Takeshiba North Tower - 11-1 Kaigan 1-chome - Minato-ku - Tokyo - Japon	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	JPY	12 495	(1 080)	100,00	154 582	80 928
SOGELEASE B.V.	**Location et financement**						
Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam 94066 1090 GB - Amsterdam - Pays-Bas	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	2 269	54 623	100,00	62 000	62 000
NEWEDGE FINANCIAL SINGAPORE PTE LTD	**Courtage**						
8 Marina Boulevard - #12-01 - Marina Bay financial Centre Tower 1 - 018981 - Singapore - Singapour	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	SGD	99 156	(11 434)	100,00	93 970	50 804
SG FACTORING SPA	**Factoring**						
Via Trivulzio, 7 - 20146 Milan - Italie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	11 801	29 963	100,00	46 100	46 100
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	**Merchant bank**						
Level 38 - Three Pacific Place 1 Queen's Road - East Hong-Kong - Hong Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	HKD	400 000	(41 233)	100,00	45 516	45 516
SOCIETE GENERALE SECURITIES AUSTRALIA PTY LTD	**Courtage sur les marchés actions**						
Level 23 - 400 George Street - Sydney - NSW 2000 - Australie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	AUD	100 000	(22 881)	100,00	62 745	44 549
ELEAPARTS	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	37 967	6 996	100,00	37 978	37 978

2015	2015	2015	2015	2015	2015
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés *(en EUR)*	**Montants des cautions et avals donnés par la société *(en EUR)***	**Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][2][3]**	**Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][3]**	**Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice *(en EUR)***	**Observations Écart de réévaluation**
					capital = 1 USD
-	-	43 228	12 376	-	1 EUR = 1,0887 USD
15 300	-	222 068	1 598	-	
-	-	219 702	(110 458)	-	1 EUR = 4,3117 BRL
-	-	104 137 371	48 242 072	-	1 EUR = 1280,78 KRW
-	-	737	1 732	2 729	
82 962	-	144 178	(66 606)	-	
4 285	310 430	15 434 816	6 207 114	-	1 EUR = 116,7761 DZD
-	-	17 691	3 115	-	
295 000	-	-	(64)	-	
-	-	7 365	3 169	2 926	
203 708	-	943	(1 140)	-	
-	-	(54)	(151)	-	
38 371	780 748	18 074	5 353	-	
415 669	346 000	10 864	3 485	4 349	
-	-	93 152	38 843	-	1 EUR = 8,4376 HKD
73 840	-	17 991	(6 794)	-	
-	-	1 581	125	867	

(en K EUR ou de devises locales)			2015	2015	2015	2015	2015
						Valeur comptable des titres détenus	
Sociétés/Siège Social ou Établissement	**Activités/Pôles**		**Capital *(en devises locales)*[1]**	**Capitaux propres autres que le capital *(en devises locales)*[1]**	**Quote-part du capital détenu en %**	**Brute *(en EUR)***	**Nette *(en EUR)***
SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPATIONES S.N.	**Société de portefeuille**						
1 Plaza Pablo Ruiz Picasso (Tore Picasso) 28020 Madrid - Espagne	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	3 000	27 084	100,00	28 984	28 984
INORA LIFE LTD	**Compagnie d'assurance vie**						
IFSC House International Financial Services Center - Dublin 1 - Irlande	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	36 500	(15 471)	100,00	36 500	22 355
GENINFO	**Société de portefeuille**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Hors Pôles	EUR	18 524	23	100,00	20 477	20 477
SOCIETE GENERALE CAPITAL CANADA Inc	**Courtage**						
1501 Avenue McGill College - Suite 1800 H3A 3M8 - Montréal - Canada	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	CAD	30 000	50 753	100,00	18 927	18 927
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD	**Société de portefeuille**						
Level 25, 1-7 bligh street - Sydney, NSW 2000 - Australie	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	AUD	19 500	2 317	100,00	12 845	12 845
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	**Banque d'investissement**						
Level 38 - Three Pacific Place 1 Queen's Road - East Hong-Kong - Hong Kong	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	USD	154 991	445 931	100,00	146 513	146 513
SOCIETE GENERALE IMMOBEL	**Société foncière**						
11 Rue des Colonies - 1000 Bruxelles - Belgique	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	1 000 062	42 366	100,00	1 000 061	1 000 061
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	**Gestion privée**						
31 Norfolk House - St Jame's Square, SW1Y 4JR - Londres - Royaume-Uni	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	GBP	282 185	129 370	100,00	407 938	407 938
NEWEDGE BROKER INDIA PTE LTD	**Courtage**						
Peninsula Business Park - Unit 1802 Tower A - Ganpatrao Kadam Marg Lower Parel - Mumbai 400 013 - Inde	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	INR	2 162 536	(548 028)	100,00	31 411	31 411
DESCARTES TRADING	**Négociation pour compte proppre**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	377 000	(20)	100,00	376 987	376 987
SOCIETE GENERALE SFH	**Etablissement de crédit**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	375 000	100 841	100,00	375 000	375 000
BOURSORAMA SA	**Courtage en ligne**						
18, Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt - France	Banque de détail en France	EUR	35 548	501 596	100,00	783 843	783 843
SOCIETE GENERALE SCF	**Société de Crédit Foncier**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	150 000	64 159	100,00	150 000	150 000
SOCIETE GENERALE NEWEDGE UK LTD	**Courtage et compensation**						
10 Bishops square - London E1 6EG Royaume-Uni	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	GBP	1 000 000	(23 309)	100,00	1 393 098	1 393 098
ALD INTERNATIONAL SA	**Location et financement automobile**						
15, allée de l'Europe - 92110 Clichy sur Seine - France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	606 155	531 720	100,00	1 335 250	1 335 250
CREDIT DU NORD	**Banque de détail France métropolitaine**						
28, place Rihour - 59800 Lille - France	Banque de détail en France	EUR	890 263	1 356 016	100,00	1 410 255	1 410 255

2015	2015	2015	2015	2015	2015
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés *(en EUR)*	**Montants des cautions et avals donnés par la société *(en EUR)***	**Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][2][3]**	**Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][3]**	**Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice *(en EUR)***	**Observations Écart de réévaluation**
18 909	-	3 293	993	-	
-	-	3 337	(140)	-	
-	-	-	61 295	3 473	
7 826	413 935	38 820	2 905	-	
-	-	249	239	-	1 EUR = 1,4897 AUD
64 297	-	615 370	289 635	-	1 EUR = 1,0887 USD
-	-	20 880	24 451	47 961	
51	1 362	115 030	21 571	-	1 EUR = 0,73395 GBP
-	-	337 139	689 228	9 284	
62 000	-	1 075 167	(21 426)	-	
1 733 884	-	867 138	5 975	-	
381 361	460 000	176 273	22 521	-	
-	-	511 929	8 462	-	
431 910	-	172 695	36 834	-	
1 841 000	13	62 605	148 162	100 107	
5 388 458	204 980	1 123 844	362 623	244 822	

(en K EUR ou de devises locales)			2015	2015	2015	2015	2015
						Valeur comptable des titres détenus	
Sociétés/Siège Social ou Établissement	**Activités/Pôles**		**Capital *(en devises locales)*[1]**	**Capitaux propres autres que le capital *(en devises locales)*[1]**	**Quote-part du capital détenu en %**	**Brute *(en EUR)***	**Nette *(en EUR)***
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	**Banque de détail à l'étranger**						
Bulevar Zorana Djindjica 50 a/b, 11070 Novi Beograd - Serbie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	RSD	23 724 274	12 706 118	100,00	254 220	254 220
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	**Société de portefeuille**						
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	237 555	(214 068)	100,00	237 555	29 011
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	11 396	12 284	99,91	59 612	21 387
SG EXPRESS BANK	**Banque de détail à l'étranger**						
92, Bld VI Varnentchik - 9000 Varna - Bulgarie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	BGN	33 674	504 824	99,74	62 354	62 354
ROSBANK	**Banque de détail à l'étranger**						
34, Masha Poryvaeva Street 107078 - Moscou - Russie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	RUB	17 586 914	101 112 035	99,49	3 619 331	1 506 071
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	**Banque d'investissement**						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG - Londres - Royaume-Uni	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	GBP	157 820	110 754	98,96	228 729	228 729
SKB BANKA	**Banque de détail à l'étranger**						
Adjovscina,4 - 1513 Ljubljana - Slovénie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	52 784	271 813	97,58	220 220	220 220
BANK REPUBLIC	**Banque de détail à l'étranger**						
2 Gr, Abashidze St-Tbilisi - Géorgie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	GEL	76 031	120 203	93,64	110 275	68 367
SOGINFO - SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	**Immobilier d'exploitation**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	133 292	195 242	92,59	148 720	148 720
SOCIETE GENERALE MAURITANIE	**Banque de détail à l'étranger**						
Ilot A, n°652 Nouakchott - Mauritanie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MRO	6 000 000	212 811	91,00	18 455	18 455
SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	**Banque de détail à l'étranger**						
Bulevar Revolucije 17 - 81000 Podgorica - Monténégro	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	24 731	27 790	90,56	28 819	28 819
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A	**Banque de détail à l'étranger**						
BLV Deshmoret e Kombit Blu Towers Tower1, 9th floor -Tirana - Albanie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	ALL	6 740 900	1 762 855	88,64	70 024	58 727
BANQUE DE POLYNESIE	**Banque de détail**						
355 Bd Pomaré, BP 530, 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XPF	1 380 000	7 971 914	72,10	12 397	12 397
OHRIDSKA BANKA	**Banque de détail à l'étranger**						
Orce Nikolov Str. No.54, Skopje-Centar - Centar - Macédoine	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MKD	1 162 252	1 243 714	71,93	30 371	26 489
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	**Banque de détail à l'étranger**						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355 - Abidjan 01 - Côte d'Ivoire	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XAF	15 555 555	77 996 585	71,84	30 504	30 504
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	**Banque de détail à l'étranger**						
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun.-Chisinau - République de Moldavie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MDL	99 944	859 816	67,85	24 960	24 960

2015	2015	2015	2015	2015	2015
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés *(en EUR)*	**Montants des cautions et avals donnés par la société *(en EUR)***	**Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][2][3]**	**Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][3]**	**Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice *(en EUR)***	**Observations Écart de réévaluation**
77 373	11 894	11 808 534	2 949 486	-	1 EUR = 121,5556 RSD
6 800	-	-	(51 481)	-	
-	-	70	(13)	35	
-	-	218 352	73 799	8 375	1 EUR = 1,9558 BGN
709 935	152 628	35 115 494	(5 789 316)	-	1 EUR = 80,6736 RUB
2 544 838	-	19 822	(13 290)	53 981	1 EUR = 0,73395 GBP
123 598	-	103 987	45 889	16 910	
12 081	199 459	123 253	48 269	-	1 EUR = 2,61785 GEL
-	2 000	31 962	7 728	10 018	
-	-	6 264 373	1 133 580	-	1 EUR = 331,93205 MRO
9 000	1 396	25 281	6 584	1 639	
-	-	3 292 902	111 739	-	1 EUR = 137,23 ALL
42 849	123 786	5 539 305	37 460	-	1 EUR = 119,33174 XPF
18 000	1 742	1 433 252	455 918	-	1 EUR = 61,5947 MKD
28 548	114 378	81 752 102	23 258 739	18 410	1 EUR = 655,957 XAF
-	5 124	606 684	200 408	941	1 EUR = 21,42375 MDL

(en K EUR ou de devises locales)			2015	2015	2015	2015	2015
						Valeur comptable des titres détenus	
Sociétés/Siège Social ou Établissement	**Activités/Pôles**		**Capital *(en devises locales)*[1]**	**Capitaux propres autres que le capital *(en devises locales)*[1]**	**Quote-part du capital détenu en %**	**Brute *(en EUR)***	**Nette *(en EUR)***
BANCO SOCIETE GENERALE MOÇAMBIQUE SA	**Banque de détail à l'étranger**						
Av. Friedrich Engels no. 400 - Maputo - Mozambique	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MZN	357 714	1 168 286	65,00	16 137	16 137
KOMERCNI BANKA A.S	**Banque de détail à l'étranger**						
Na Prikope 33 - Building Register number 969 - 114 07 Praha 1 - République tchèque	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	CZK	19 004 926	56 420 515	60,35	1 286 412	1 286 412
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE	**Banque de détail à l'étranger**						
B-dul Ion Mihalache nr. 1-7 Sector 1 - Bucarest - Roumanie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	RON	696 902	4 911 587	60,17	227 788	227 788
SOCIETE GENERALE CAMEROUN	**Banque de détail à l'étranger**						
78 Avenue Joss, BP 4042 - Douala - Cameroun	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XAF	12 500 000	38 323 049	58,08	16 940	16 940
GENEFIM	**Crédit-bail immobilier**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de détail en France	EUR	72 779	36 403	57,62	89 846	89 846
SG MAROCAINE DE BANQUES	**Banque de détail à l'étranger**						
55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca - Maroc	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	MAD	2 050 000	7 114 845	57,01	136 899	136 899
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	**Banque de détail à l'étranger**						
65, avenue Habib Bourguiba - 1000A Tunis - Tunisie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	TND	172 800	82 572	52,34	153 211	151 893
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Société Générale)							
NAVIERA LIVING STONE	**Acquisition et location de navires**						
C/ Villalva Hervas 9 - Santa Cruz de Tenerife - Espagne	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	EUR	24 520	249	49,75	10 220	10 220
SG CONSUMER FINANCE	**Société de portefeuille**						
59, Avenue de Chatou - 92853 Rueil Malmaison - France	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	EUR	66 288	342 904	25,37	527 166	314 129
SOGEPARTICIPATIONS	**Société de portefeuille**						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Hors Pôles	EUR	411 267	345 361	24,58	234 000	234 000
SG CALEDONIENNE DE BANQUE	**Banque de détail**						
44, rue de l'Alma BP G2 98848 Nouméa cedex - Nouvelle Calédonie	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	XPF	1 068 375	13 856 651	20,60	16 266	16 266
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	**Refinancement prêts au logement**						
35, rue de la Boetie - 75008 Paris - France	Hors Pôles	EUR	539 995	24 990	14,20	72 657	72 657
CRÉDIT LOGEMENT	**Etablissement de crédit**						
50, boulevard Sébastopol - 75003 Paris - France	Hors Pôles	EUR	1 259 850	1 049 795	13,50	171 037	171 037

(1) Pour les filiales et participations étrangères, les capitaux propres et comptes de résultats sont ceux retenus dans les comptes consolidés du groupe, dans leur devise de reporting consolidé.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

(3) Comptes sociaux non encore audités pour les sociétés françaises.

2015	2015	2015	2015	2015	2015
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés *(en EUR)*	**Montants des cautions et avals donnés par la société *(en EUR)***	**Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][2][3]**	**Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos *(en devises locales)*[1][3]**	**Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice *(en EUR)***	**Observations Écart de réévaluation**
-	-	183 477	(206 446)	-	1 EUR = 52,25275 MZN
661 577	156 962	29 837 361	13 147 222	259 808	1 EUR = 27,023 CZK
166 310	160 918	2 527 860	516 143	-	1 EUR = 4,524 RON
-	-	53 446 972	12 995 775	3 607	1 EUR = 655,957 XAF
-	299 004	32 942	18 427	8 519	
-	-	3 734 764	437 290	11 743	1 EUR = 10,79645 MAD
36 182	-	221 243	56 541	4 135	1 EUR = 2,21105 TND
-	-	-	(3 593)	-	
665 371	-	1 605	(18 842)	-	
815 219	-	-	608 138	80 864	
22 221	148 905	9 331 458	2 886 561	5 213	1 EUR = 119,33174 XPF
-	-	1 788 039	339	-	
307 193	-	496 574	235 871	-	

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (SUITE)

(en K EUR)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice		Observations
	Brute	Nette					
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS							
A) Filiales non reprises au paragraphe 1							
Filiales françaises	83 194	54 529	8 570 403	2 201 775	95 208	Écart réval. :	389
Filiales étrangères	373 182	86 800	17 510 638	4 693 231	15 594	Écart réval. :	1 447
B) Participations non reprises au paragraphe 1							
Dans les sociétés françaises	6 548	4 922	200 000	-	617	Écart réval. :	-
Dans les sociétés étrangères	9 794	9 794	48 511	48 859	2 897	Écart réval. :	-
	472 718	156 045	26 329 552	6 943 865	114 316		

NOTE 7.7 PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Au passif du bilan, le poste *Provisions* regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges, les provisions sur avantages du personnel et les provisions fiscales.

(En M EUR)	31.12.2015	31.12.2014
Provisions sur instruments financiers (cf. Note 2.8)	17 520	20 178
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 4.2)	1 084	1 013
Provisions fiscales (cf. Note 5)	84	137
Autres provisions	43	18
Total	**18 731**	**21 346**

7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, l'évaluation des impôts différés actifs et des provisions pour litiges selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe aux comptes annuels suivantes : note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels – Recours à des estimations et au jugement », note 2.1 « Portefeuille titres », note 5 « Impôts » et note 2.8 « Dépréciations et provisions – 4. Coût du risque ». Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes annuels ci-dessus mentionnées.
- Comme indiqué dans les notes 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels » et 2.2 « Opérations sur les instruments financiers à terme » de l'annexe aux comptes annuels, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
José-Luis Garcia

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle Santenac

7

ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

1. L'action Société Générale 454
   - Parcours Boursier 454
   - Place de Cotation 454
   - Indices Boursiers 454
   - Rentabilité totale* pour l'actionnaire 454
   - Évolution du dividende 455
   - Dividende 2015 456

2. Informations sur le capital 458
   - Tableau d'évolution du capital 458
   - Capital social 459
   - Autodétention et autocontrôle 459
   - Rachat d'actions 459
   - Accords existants entre Société Générale et ses actionnaires ... 461
   - Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce... 461
   - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2015 et début 2016 (jusqu'au 10 février 2016) ... 462

3. Informations complémentaires 464
   - Renseignements de caractère général 464

4. Statuts 466
   - Forme – Dénomination – Siège – Objet 466
   - Capital – Actions 466
   - Conseil d'administration 467
   - Direction générale 469
   - Assemblée des actionnaires 469
   - Assemblées spéciales 470
   - Commissaires aux comptes 470
   - Comptes annuels 470
   - Attribution de Compétence 470
   - Dissolution 470

5. Règlement intérieur du Conseil d'administration* 471

6. Liste des informations réglementées publiées au cours des douze derniers mois* 478

1. L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PARCOURS BOURSIER

En 2015, l'action Société Générale a augmenté de 21,7 % et a clôturé à 42,57 euros au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à une baisse de 4,9 % pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK et à une hausse de 8,5 % pour l'indice CAC 40.

Au 31 décembre 2015, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 34,3 milliards d'euros, ce qui la situait au 13e rang des valeurs du CAC 40 (14e rang au 31 décembre 2014), au 11e rang en termes de « flottant » (13e rang au 31 décembre 2014) et au 6e rang des banques de la zone euro (7e rang au 31 décembre 2014).

Sur l'année 2015, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 183 millions d'euros, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,54 % (contre 0,60 % en 2014). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 5e rang des titres les plus traités du CAC 40.

PLACE DE COTATION

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

INDICES BOURSIERS

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX All Europe 100, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI PAN EURO, FTSE4Good Global et ASPI Eurozone.

RENTABILITÉ TOTALE* POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2015 la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	+726,0 %	+7,7 %
Depuis 15 ans	31.12.2000	+16,6 %	+1,0 %
Depuis 10 ans	31.12.2005	-41,5 %	-5,2 %
Depuis 5 ans	31.12.2010	+17,8 %	+3,3 %
Depuis 4 ans	31.12.2011	+164,1 %	+27,5 %
Depuis 3 ans	31.12.2012	+60,3 %	+17,0 %
Depuis 2 ans	31.12.2013	+6,1 %	+3,0 %
Depuis 1 an	31.12.2014	+25,0 %	+25,0 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

	2015*	2014	2013	2012	2011
Dividende net *(en EUR)*	2,00	1,20	1,00	0,45(1)	0
Taux de distribution (%)(2)	44,5	41,2	41,7	70,0	0
Rendement net (%)(3)	4,7	3,4	2,4	1,6	0

* Dividende proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 18 mai 2016.

(1) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles.

(2) Dividende net/résultat dilué par action ordinaire (voir chapitre 6, p. 360 Note 7.2 annexe aux comptes consolidés). En 2015, le taux de distribution est de 50,8 % du résultat net hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et DVA (Debt Valuation Adjustment).

(3) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

Données boursières		31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Capital social (en nombre de titres)		806 239 713	805 207 646	798 716 162	780 273 227	776 079 991
Capitalisation boursière *(en Md EUR)*		34,3	28,2	33,7	22,1	13,3
Bénéfice net par action *(en EUR)*		4,49	2,90(3)	2,23(2)	0,66(1)	3,20
Actif net par action – valeur en fin d'exercice *(en EUR)*		61,6	58,0(3)	56,5(2)	56,2(1)	54,6
Cours *(en EUR)*	plus haut	48,3	48,4	42,5	29,8	52,0
	plus bas	32,8	33,9	24,3	15,0	15,1
	dernier	42,6	35,0	42,2	28,3	17,2

(1) Montant de l'exercice 2012 retraité en raison de l'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

(2) Montant de l'exercice 2013 retraité en raison de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 11, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

(3) Montant de l'exercice 2014 retraité en raison de l'entrée en vigueur de la norme IFRIC21, induisant la publication de données ajustées au titre de l'exercice précédent.

DIVIDENDE 2015

- Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 10 février 2016, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 18 mai 2016 le versement d'un dividende de 2,00 euros par action :
  - le détachement du dividende aura lieu le 25 mai 2016 ;
  - le dividende sera mis en paiement à compter du 27 mai 2016.

ÉVOLUTION DU COURS (BASE COURS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN EUR AU 31.12.2013)

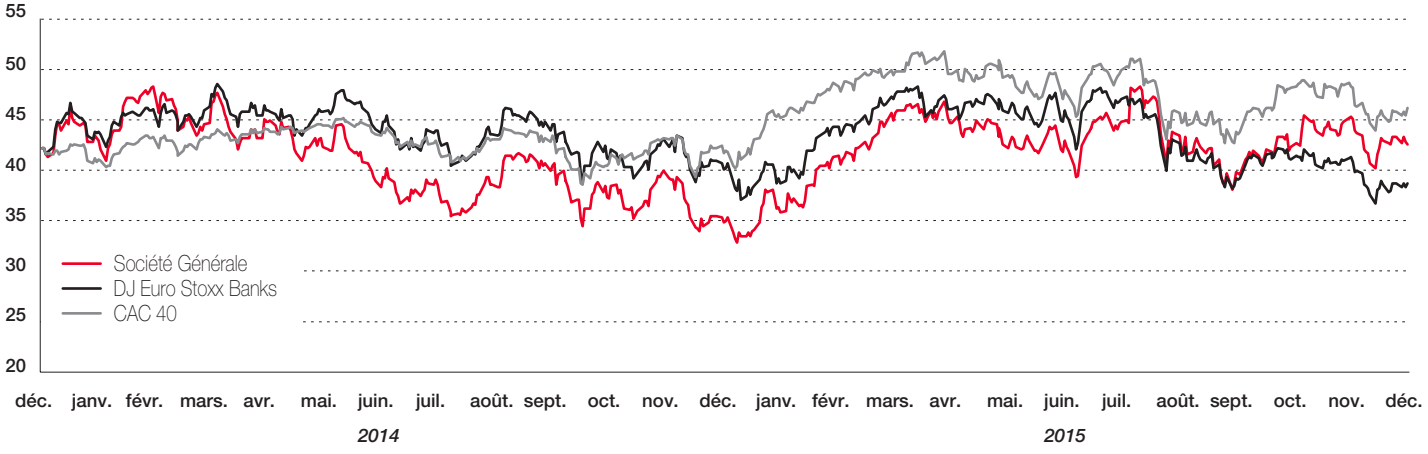

Source : Datastream.

ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION (COURS MOYEN MENSUEL EN EUR)

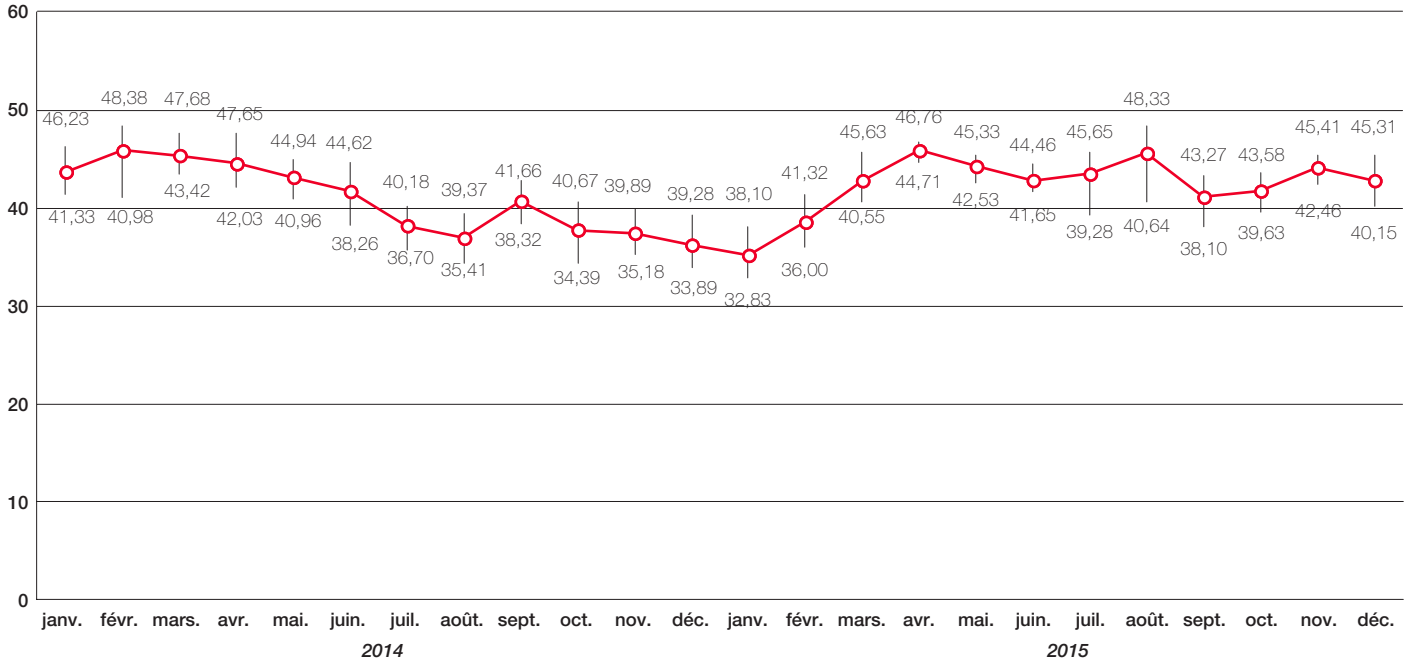

Source : Datastream

VOLUMES ÉCHANGÉS (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGES EN POURCENTAGE DU CAPITAL)

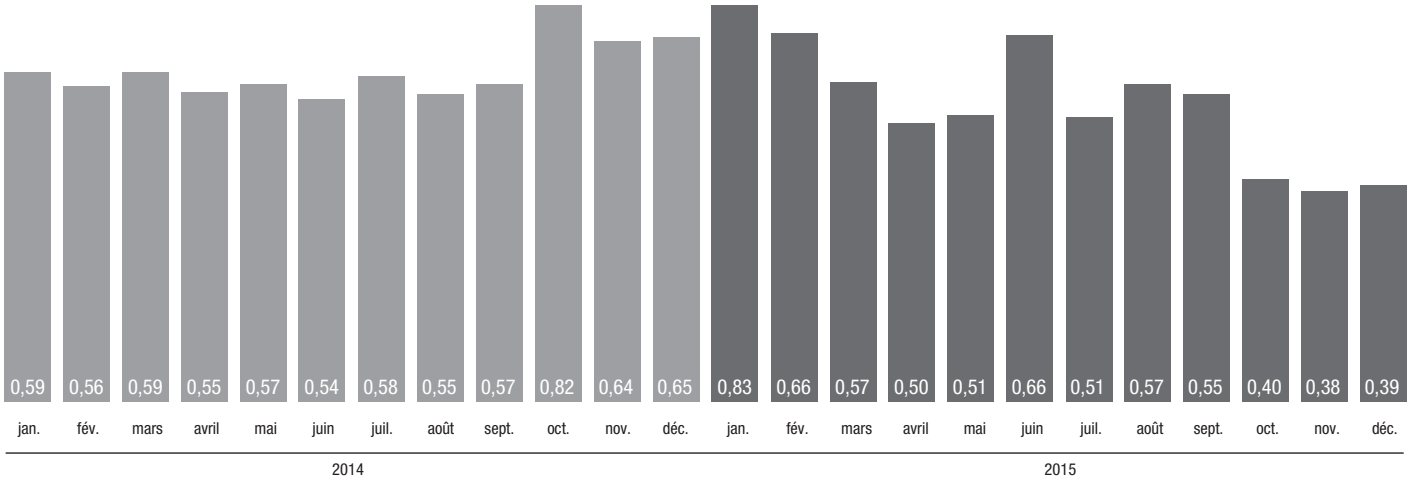

Source : Datastream.

2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social *(en EUR)*	Variation du capital liée à l'opération *(en %)*
Émission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	+ 45 045 045 actions B	625 772 289 divisé en 580 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	+ 7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	+ 13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	+ 2,21
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2009	constatée le 10.07.2009	+ 10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	+ 1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	+ 411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	+ 134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	+ 20,68
Annulation des actions de préférence (actions B) décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	- 45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	- 5,74
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2010	+ 2 323 887	742 130 152	927 662 690,00	+ 0,31
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2010	constatée le 16.07.2010	+ 4 291 479	746 421 631	933 027 038,75	+ 0,58
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2011	+ 23 901 432	770 323 063	962 903 828,75	+ 3,2
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2011	constatée le 13.07.2011	+ 5 756 928	776 079 991	970 099 988,75	+ 0,75
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2012	constatée le 26.06.2012	+ 4 191 357	780 271 348	975 339 185,00	+ 0,54
Options exercées en 2012	constatée le 08.01.2013	+ 1 879	780 273 227	975 341 533,75	
Augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés	constatée le 02.04.2013	+ 884 912	781 158 139	976 447 673,75	+ 0,11
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 19.06.2013	+ 8 835 256	789 993 395	987 491 743,75	+ 1,13
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2013 et options exercées jusqu'au 10 juillet 2013	constatée le 12.07.2013	+ 8 662 904[1]	798 656 299	998 320 373,75	+ 1,10
Options exercées du 11 juillet 2013 au 31 décembre 2013	constatée le 08.01.2014	+ 59 863	798 716 162	998 395 202,50	
Augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés	constatée le 31.03.2014	+ 1 303 272	800 019 434	1 000 024 292,50	+ 0,16
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2014 et options exercées jusqu'au 30 juin 2014	constatée le 11.07.2014	+ 5 172 260[2]	805 191 694	1 006 489 617,50	+ 0,65
Options exercées du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014	constatée le 08.01.2015	+ 15 952	805 207 646	1 006 509 557,50	
Augmentation de capital résultant de l'attribution gratuite et conditionnelle d'actions en faveur des salariés	constatée le 31.03.2015	+ 892 416	806 100 062	1 007 625 077,50	+ 0,11
Options exercées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015	constatée le 08.01.2016	+ 139 651	806 239 713	1 007 799 641,25	+0,01

(1) Dont 15 137 actions résultant de levées d'options en 2013.
(2) Dont 55 292 actions résultant de levées d'options en 2014.

CAPITAL SOCIAL

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2015, entièrement libéré, s'élève à 1 007 799 641,25 euros et se compose de 806 239 713 actions de 1,25 euro nominal portant jouissance au 1er janvier 2015.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 1 032 067 du nombre d'actions sur l'année 2015 correspond :

- à l'émission de 892 416 actions correspondant à l'acquisition, en mars 2015, par les salariés de la première tranche du « plan d'attribution gratuite d'actions » ;
- à la création de 118 853 actions nouvelles résultant de la levée de stock options attribuées en mars 2009 intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 ;
- à la création de 20 798 actions nouvelles résultant de la levée de stock options attribuées en mars 2010 intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015.

AUTODÉTENTION ET AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2015, Société Générale détient 9 513 568 actions d'autodétention, représentant 1,18 % du capital. Le Groupe a procédé à la cession de la totalité de ses actions d'autocontrôle au cours du 1er semestre 2015.

RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions, en vue de les annuler, d'attribuer, d'honorer ou de couvrir tout plan d'options sur actions, d'attribution gratuite d'actions ou d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des actions dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite d'un contrat de liquidité.

Société Générale n'a cependant pas acquis d'actions propres sur le marché au cours de l'exercice 2015, hors contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 22 août 2011, Société Générale a acquis en 2015, 8 430 991 titres pour une valeur de 349 662 864 euros et a cédé 8 830 991 titres pour une valeur de 364 763 399 euros.

Au 31 décembre 2015, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.

Entre le 1er janvier 2016 et le 10 février 2016, hors contrat de liquidité, Société Générale n'a pas acquis d'actions propres sur le marché. Au 10 février 2016, 750 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.

Du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

	Achats			Transferts/cessions				
	Nombre		Prix de revient	Nombre	Prix de revient		Prix de cession/ transfert	
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	0	-	0,00					
Attribution aux salariés	0	-	0,00	1 541 338	23,89	36 818 144	0,00	0,00
Contrat de liquidité	8 430 991	41,47	349 662 864	8 830 991	41,28	364 532 601	41,30	364 763 399
Total	**8 430 991**	**41,47**	**349 662 864**	**10 372 329**	**38,69**	**401 350 745**	**35,17**	**364 763 399**

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2015

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	**1,18 %**
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	9 513 568
Valeur brute comptable du portefeuille (détention directe)	323 856 607 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)(1)	407 022 151 EUR

(1) La valeur actuelle est égale au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés inscrits en placement.

Au 31.12.2015	**Nombre de titres**	**Valeur nominale *(en EUR)***	**Valeur comptable *(en EUR)***
Société Générale*	9 513 568	11 891 960	323 856 607
Total	**9 513 568**	**11 891 960**	**323 856 607**

* Dont contrat de liquidité (0 titre).

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2015(1)				**Situation au 31.12.2014(2)**			**Situation au 31.12.2013(3)**		
	Nombre d'actions	**% du capital**	**% des droits de vote(4)**	**% des droits de vote exerçables en AG(4)**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote(4)**	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote(4)**
Plan mondial d'actionnariat salarié	55 092 330	6,83 %	11,52 %	11,64%	59 714 957	7,42 %	12,07 %	59 517 813	7,45 %	12,64 %
Grands actionnaires détenant plus de 1,5 % du capital ou des droits de vote	31 914 497	3,96 %	5,52 %	5,58 %	31 914 497	3,96 %	5,55 %	31 180 702	3,90 %	5,48 %
CDC	*20 845 185*	*2,59 %*	*3,01 %*	*3,04 %*	*20 845 185*	*2,59 %*	*3,03 %*	*20 111 390*	*2,52 %*	*2,95 %*
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	*11 069 312*	*1,37 %*	*2,51 %*	*2,54 %*	*11 069 312*	*1,37 %*	*2,52 %*	*11 069 312*	*1,39 %*	*2,53 %*
Public	709 719 318	88,03 %	81,88 %	82,77 %	693 136 270	86,08 %	80,05 %	685 507 943	85,83 %	79,30 %
Autodétention	9 513 568	1,18 %	1,08 %	0,00 %	11 454 906	1,42 %	1,31 %	13 522 688	1,69 %	1,55 %
Autocontrôle	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8 987 016	1,12 %	1,02 %	8 987 016	1,13 %	1,03 %
Total		**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**		**100,00 %**	**100,00 %**		**100,00 %**	**100,00 %**
Base de référence		806 239 713	881 251 888	871 738 320		805 207 646	877 054 745		798 716 162	873 578 419

(1) Au 31 décembre 2015, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 44 %.

(2) Au 31 décembre 2014, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 43 %.

(3) Au 31 décembre 2013, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 47 %.

(4) Conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

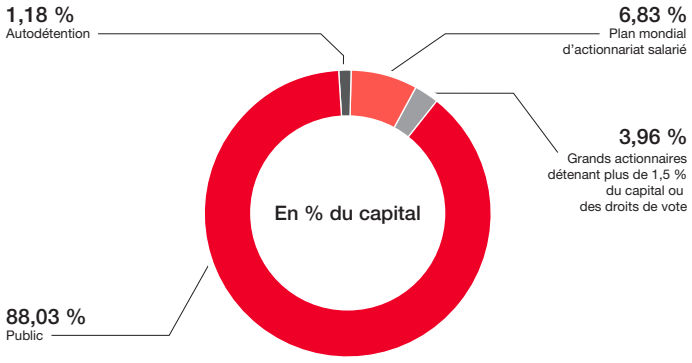

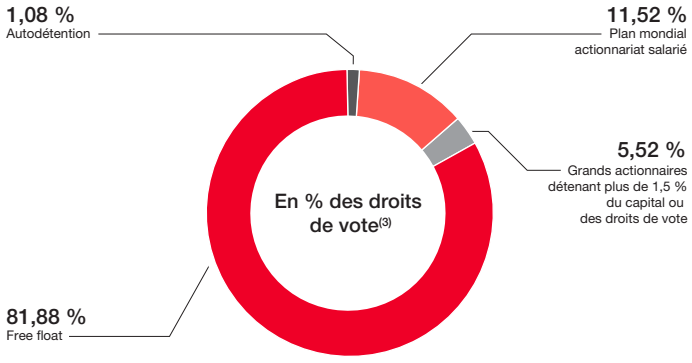

(3) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

NB : Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5 % à partir de 1,5 %. À fin décembre 2013, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5 % du capital ou des droits de vote.

ACCORDS EXISTANT ENTRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET SES ACTIONNAIRES

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano (devenue « Banco Santander ») une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique initiée par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention a été conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n°201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2015. Toutefois, à cette date, Banco Santander ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale, qui elle-même ne détenait plus d'actions Banco Santander.

INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. Structure du capital : ces renseignements figurent au présent chapitre 7, section 2 « Informations sur le capital », sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans ».
2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent au présent chapitre 7, section 4 « Statuts » , plus particulièrement aux articles 6 et 14.
3. Participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 7, section 2 « Informations sur le capital », sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans ».
4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009.
5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : ces renseignements figurent au chapitre 5 « Responsabilité sociale et environnementale », section 4 « Employeur responsable », sous le titre « Participation, intéressement et plan d'épargne de l'entreprise ».
6. Accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : non applicable.
7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au présent chapitre 7, section 4 « Statuts », plus particulièrement aux articles 7 et 14.
8. Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions : les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au présent chapitre 7, section 2 « Informations sur le capital », sous le titre « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2015 et début 2016 (jusqu'au 10 février 2016) » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au présent chapitre 7, section 2 « Informations sur le capital », sous le titre « Rachat d'actions ».
9. Accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable.
10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : ces renseignements figurent au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », section 3 « Rémunération des dirigeants du Groupe » pour les administrateurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 11e résolution **Pour une durée de :** 18 mois **Entrée en vigueur le :** 21.05.2014 **Échéance anticipée :** 19.05.2015
		Accordée par : AG du 19.05.2015, 13e résolution **Pour une durée de :** 18 mois **Entrée en vigueur le :** 20.05.2015 **Échéance :** 19.11.2016
Augmentation de capital	Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 12e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 12e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Augmenter le capital sans DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 13e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Option de sur allocation en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 14e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 15e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
Émission d'obligations subordonnées	Émission d'obligations convertibles contingentes avec suppression du DPS	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 16e résolution **Pour une durée de :** 26 mois Échéance : 20.07.2016
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 17e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
	Attribuer des actions gratuites d'actions émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 18e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	**Accordée par :** AG du 20.05.2014, 19e résolution **Pour une durée de :** 26 mois **Échéance :** 20.07.2016

LEUR UTILISATION EN 2015 ET DÉBUT 2016 (JUSQU'AU 10 FÉVRIER 2016)

Plafond	Utilisation en 2015	Utilisation en 2016 (jusqu'au 10 février)
5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant Au 19.05.2015, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.	NA
5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : néant Au 31.12.2015, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.	Hors contrat de liquidité : néant Au 10.02.2016, 750 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité
399 M EUR nominal pour les actions soit 39,97 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital *Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 13e à 18e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
550 M EUR nominal	Néant	Néant
99,839 M EUR nominal pour les actions soit 10 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital *Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 12e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 14e à 16e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
15 % de l'émission initiale *Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 12e et 13e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
10 % du capital *Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 12e et 13e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
10 % du capital *Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 12e et 13e résolutions de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
2 % du capital à la date de l'autorisation *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 12e résolution de l'AG du 20.05.2014*	Néant	Néant
2 % du capital à la date de l'autorisation *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 12e résolution de l'AG du 20.05.2014* 0,50 % du capital pour les personnes régulées *Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 2 % prévu par la 18e résolution de l'AG du 20.05.2014*	Attribution de 1 250 000 actions soit 0,16 % du capital au jour de l'attribution	Néant
5 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination
Société Générale

Siège social
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège Administratif
17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale :
Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone : 01 42 14 20 00

Site internet : www.societegenerale.com

Forme juridique
Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

Législation
Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, Société Générale est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation applicable à ces derniers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Ses Dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée
Société Générale a été fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social
L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visées aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification
552 120 222 RCS PARIS
Code ISIN : FR 0000130809
Code NAF : 6419Z

Documents sociaux
Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés aux Tours Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

Exercice social
Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Catégories d'actions et droits attachés
Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en 806 239 713 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1er janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15 %. Pour l'application de la limite des 15 %, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

Convocation et admission des Assemblées générales des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux Assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'Assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au Siège administratif.

4. STATUTS

(Mis à jour le 8 janvier 2016)

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE – OBJET

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1er janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1er janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL – ACTIONS

Article 4

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 1 007 799 641,25 euros. Il est divisé en 806 239 713 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

4.2. AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des Assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

6.1. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un Administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Le statut et les modalités d'élection de ces Administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers Administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les Administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des Administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un 2e tour puisse avoir lieu au plus tard 15 jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le 1er que pour le 2e tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des 100 salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux Censeurs.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est Administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les Administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque Administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité Central d'Entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

DIRECTION GÉNÉRALE

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé. Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux Assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'Assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1er janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

Article 17

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les Lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les Lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

(Mis à jour à effet du 20 mai 2015)

Préambule

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF. Établissement de crédit, Société Générale est soumis aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration et de préciser les droits et obligations de ses membres.

Le Conseil d'administration veille à ce que Société Générale dispose d'un dispositif de gouvernance solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, d'un dispositif adéquat de contrôle interne, des procédures administratives et comptables saines et des politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques.

Article 1er : Attributions du Conseil d'administration

1.1 - Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

1.2 - Le Conseil d'administration :

a) approuve les orientations stratégiques du Groupe, veille à leur mise en œuvre et les revoit au moins une fois par an ;

b) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché ;

c) approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve les limites globales de risques ; s'assure de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance ;

d) procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ; s'assure notamment du respect de la règlementation bancaire en matière de contrôle interne ;

e) détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les dirigeants effectifs(1) des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, notamment la prévention des conflits d'intérêts ;

f) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil d'administration pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil d'administration pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil d'administration, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil d'administration ;

g) contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées ;

---

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

(1) Personnes désignées comme tel auprès du régulateur (ACPR). Pour Société Générale, il s'agit des dirigeants mandataires sociaux.

h) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;

i) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses Comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;

j) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;

k) fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable, y inclus les avantages en nature, les attributions d'options ou d'actions de performance ou de tout instrument de rémunération, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi ;

l) débat chaque année des grandes orientations de la politique suivie par le Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation ainsi qu'en matière de responsabilité sociale et environnementale ;

m) délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;

n) arrête le plan préventif de rétablissement qui est communiqué à la Banque Centrale Européenne et délibère sur tout plan similaire demandé par des autorités de contrôle étrangères ;

o) répartit les jetons de présence conformément à l'article 15 du présent règlement ;

p) approuve le chapitre « gouvernement d'entreprise » du Document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi la description de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des principes applicables à la rémunération des autres personnes régulées ;

q) se prononce sur la révocation du directeur des risques qui ne peut être démis de ses fonctions sans l'accord préalable du Conseil d'administration.

Article 2 : Compétences/Aptitudes des membres du Conseil d'administration

2.1 - Les membres du Conseil d'administration disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et, collectivement, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension des activités de la Société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée.

2.2 - Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité.

Article 3 : Disponibilité des membres du Conseil d'administration

3.1 - Les membres du Conseil d'administration consacrent un temps suffisant à l'exercice de leurs fonctions.

Dans les conditions définies par la législation en vigueur, ils ne peuvent exercer, au sein de toute personne morale, qu'une fonction exécutive et deux fonctions non exécutives ou que quatre fonctions non exécutives. Toutefois, la Banque Centrale Européenne peut autoriser un membre du Conseil d'administration à exercer une fonction non exécutive supplémentaire et les fonctions exercées au sein d'un même groupe sont considérées comme une seule fonction.

3.2 - Tout administrateur ayant une fonction exécutive dans le Groupe doit recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un mandat social dans une société cotée ; l'administrateur doit respecter la procédure prévue à l'article 14 « conflits d'intérêts ».

3.3 - L'administrateur informe le Président à bref délai de toute évolution du nombre de mandats exercés, y compris sa participation à un comité d'un Conseil, ainsi que de tout changement de responsabilité professionnelle.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses responsabilités professionnelles et mandats.

Il s'engage à démissionner de son mandat lorsqu'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil d'administration et des Comités dont il est membre.

3.4 - Le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

3.5 - L'administrateur assiste aux Assemblées générales des actionnaires.

Article 4 : Déontologie des membres du Conseil d'administration

4.1 - L'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

4.2 - Chaque administrateur est tenu au respect des dispositions en vigueur du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'AMF relatives à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées portant sur les titres Société Générale ou ceux de ses filiales ou participations cotées. Il est également tenu au respect de ces mêmes règles pour les titres de sociétés sur lesquelles il disposerait d'informations privilégiées reçues du fait de sa participation au Conseil d'administration de Société Générale.

4.3 - Les administrateurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés[2] pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

(2) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquérir ou de céder des actions S.G. ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions S.G ou de titres assimilés (parts de fonds " E " par exemple).

Ils s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par la Société Générale au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Ils portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil d'administration toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

4.4 - Conformément à la réglementation en vigueur, les administrateurs et les personnes ayant des liens étroits avec ces personnes doivent déclarer à l'AMF chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Copie de cette déclaration est adressée au Secrétaire du Conseil d'administration. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat Général.

4.5 - Les administrateurs doivent mettre au nominatif les actions Société Générale qu'ils détiennent au titre de l'obligation prévue à l'article 16.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration

5.1 - Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'Administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il préside les Assemblées Générales des actionnaires.

5.2 - Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'Administration auxquels il peut assister. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est en charge du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

5.3 - Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe.

5.4 - Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

5.5 - Il s'exprime seul au nom du Conseil d'Administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

5.6 - Il consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la Société. En concertation avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les régulateurs, les grands actionnaires et les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'international.

5.7 - Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

5.8 - Le Président n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction générale qui propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

Article 6 : Réunions du Conseil d'administration

6.1 - Le Conseil d'administration tient au moins six réunions par an.

6.2 - Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. À cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

6.3 - Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil d'administration ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

6.4 - Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 7 : Information du Conseil d'administration

7.1 - Chaque administrateur reçoit du Président ou du Directeur général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

7.2 - Le Conseil d'administration est informé par les dirigeants effectifs de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci.

7.3 - Si nécessaire, en cas d'évolution des risques affectant ou susceptible d'affecter la Société, le directeur des risques peut rendre directement compte au Conseil d'administration.

7.4 - Les réunions du Conseil d'administration et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Article 8 : Formation des administrateurs

8.1 - La Société consacre les ressources humaines et financières nécessaires à la formation des administrateurs.

8.2 - Des formations aux spécificités de l'activité bancaire sont organisées chaque année.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

8.3 - Ces formations sont organisées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 9 : Les Comités du Conseil d'administration

9.1 - Les délibérations du Conseil d'administration sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil d'administration, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions.

9.2 - Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société et qui disposent de connaissances adaptées à l'exercice des missions du comité auquel ils participent.

9.3 - Ils disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions et agissent sous la responsabilité du Conseil d'administration.

9.4 - Ils peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre les dirigeants mandataires sociaux et les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

9.5 - Les Comités permanents sont au nombre de quatre :

- le Comité d'audit et de contrôle interne ;
- le Comité des risques ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

9.6 - Le Conseil d'administration peut créer un ou plusieurs Comités « *ad hoc* ».

9.7 - Le Comité des risques, le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise peuvent exercer leurs missions pour les sociétés du Groupe sur une base consolidée ou sous-consolidée.

9.8 - La Présidence de chaque Comité est assurée par un Président nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

9.9 - Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil d'administration.

Chaque Comité présente au Conseil d'administration son programme de travail annuel.

9.10 - Chaque Comité donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du Document de référence traitant des questions relevant de son champ d'activité et fait un rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Article 10 : Le Comité d'audit et de contrôle interne

10.1 - Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

10.2 - Il est notamment chargé :

a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;

b) d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil d'administration, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

c) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;

d) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;

e) de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :

   – assure une revue régulière du contrôle interne et du contrôle de la maitrise des risques des pôles, des directions et des principales filiales ;

   – examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;

   – examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres.

10.3 - Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité

et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne, sauf décision contraire du Comité.

10.4 - Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, ou de contrôle interne. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 11 - Comité des risques

11.1 - Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

11.2 - Il est notamment chargé :

a) d'examiner les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;

b) de procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;

c) d'émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;

d) d'examiner les politiques mises en place et les rapports établis pour se conformer à la règlementation bancaire sur le contrôle interne ;

e) d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes ;

f) d'examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ;

g) sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

11.3 - Il dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut recourir aux services du directeur des risques ou à des experts extérieurs.

11.4 - Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 9, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

11.5 - Le Comité des risques est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 12 : Le Comité des rémunérations

12.1 - Le Comité des rémunérations prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la Société.

12.2 - Il procède à un examen annuel :

a) des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;

b) des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ainsi que des dirigeants effectifs s'ils sont différents ;

c) de la politique de rémunération des salariés régulés au sens de la réglementation bancaire.

12.3 - Il contrôle la rémunération du directeur des risques et du responsable de la conformité.

12.4 - Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à la Banque Centrale Européenne.

12.5 - Il peut être assisté par les services de contrôle interne ou des experts extérieurs.

12.6 - Plus particulièrement, le Comité :

a) propose au Conseil d'administration, dans le respect de la règlementation applicable aux établissements de crédit, des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;

b) prépare l'évaluation annuelle de la performance des dirigeants mandataires sociaux ;

c) propose au Conseil d'administration la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;

d) prépare les décisions du Conseil d'administration relatives à l'épargne salariale.

12.7 - Il est composé de trois administrateurs au moins et comprend un administrateur élu par les salariés. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF[(3)]. Sa composition lui permet d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération au regard de la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités de la Société.

(3) Pour le calcul du taux d'indépendants au sein des comités, le Code AFEP-MEDEF ne prend pas en compte les salariés.

Article 13 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

13.1 - Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

a) identifie et recommande au Conseil d'administration des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur ;

b) sans préjudice des autres dispositions applicables en la matière, propose au Conseil d'administration un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration. Il élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif[4] ;

c) évalue périodiquement, et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumet toutes recommandations utiles ;

d) examine périodiquement les politiques du Conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs, des directeurs généraux délégués et du responsable de la filière risques, et formule des recommandations en la matière ;

13.2 - Plus particulièrement, le Comité :

a) est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles ;

b) propose au Conseil d'administration les nominations des membres des Comités du Conseil d'administration ;

c) prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année ;

d) propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants ;

e) est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

13.3 - Il est composé de trois administrateurs au moins. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 14 : Conflits d'intérêts

14.1 - Le Président est en charge de gérer les situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du Conseil d'administration. En tant que de besoin, il en saisit le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

14.2 - L'administrateur informe le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

14.3 - L'administrateur informe le Président et le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise de son intention d'accepter un nouveau mandat, y compris sa participation à un comité, dans une société cotée n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, afin de permettre au Conseil d'administration, sur proposition du Comité, de décider, le cas échéant, qu'une telle nomination serait incompatible avec le mandat d'administrateur de Société Générale.

14.4 - L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pour fraude, de toute incrimination et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

14.5 - Chaque administrateur établit une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non des situations visées aux 14.2 et 14.3 : (i) au moment de son entrée en fonction, (ii) chaque année en réponse à une demande faite par le Secrétaire du Conseil d'administration à l'occasion de la préparation du Document de référence, (iii) à tout moment si le Secrétaire du Conseil d'administration le lui demande, et (iv) dans les dix jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en toute ou partie inexacte la précédente déclaration établie par celui-ci.

Article 15 : Jetons de présence

15.1 - Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'administration peut décider de l'utiliser partiellement.

15.2 - Le Président et le Directeur général, lorsqu'il est également administrateur, ne perçoivent pas de jetons de présence.

15.3 - À compter de l'Assemblée Générale 2015, le montant global des jetons de présence est d'abord affecté aux fonctions de Président du Comité des risques et de Président du Comité d'audit et du contrôle interne pour un montant de 50 000 euros chacun, puis son solde divisé en une partie fixe égale à 40 % et une partie variable égale à 60 %, au lieu de un tiers et deux tiers précédemment.

15.4 - La partie fixe est ainsi répartie :

15.4.1 - De l'Assemblée Générale 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale 2015, le premier Vice-Président bénéficie *prorata temporis* d'une allocation spéciale égale à 35 % de la partie fixe du montant global annuel des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale.

Le solde est réparti *prorata temporis* selon les modalités suivantes :

- 1 part pour chaque administrateur ;
- 1 part supplémentaire pour le président du CONOM et celui du COREM ;
- 1 part supplémentaire pour les membres du Comité des risques et ceux du Comité d'audit et du contrôle interne (du 01.01.2015 à l'Assemblée Générale 2015)
- 1 part supplémentaire pour le Président du Comité d'audit et du contrôle interne et celui du Comité des risques (du 01.01.2015 à l'Assemblée Générale 2015) ;

(4) L'objectif et la politique des établissements de crédit, ainsi que les modalités de mise en œuvre, sont rendus publics conformément au c) du paragraphe 2 de l'article 435 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

- 2 parts supplémentaires pour les membres du CACIR (avant le 01.01.2015) ;
- 3 parts supplémentaires pour le Président du CACIR (avant le 01.01.2015).

15.4.2 - À compter de l'Assemblée Générale 2015, la partie fixe est répartie *prorata temporis* selon les modalités suivantes :

- 1 part à chaque administrateur ;
- 0,5 part supplémentaire pour les membres du CONOM et ceux du COREM ;
- 1 part supplémentaire pour le Président du CONOM et celui du COREM
- 1 part supplémentaire pour les membres du Comité des risques et ceux du Comité d'audit et du contrôle interne ;
- 2 parts supplémentaires pour le Président du Comité d'audit et du contrôle interne et celui du Comité des risques.

15.5 - La partie variable des jetons est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil d'administration et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité pour les membres communs ; il en est de même pour les séances du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des risques.

Article 16 : Actions possédées à titre personnel

16.1 - Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1 000 actions.

16.2 - Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ces actions.

Article 17 : Remboursement de frais

17.1 - Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil d'administration ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

17.2 - Pour le Président, la Société prend en outre en charge les frais nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

17.3 - Le Secrétaire du Conseil d'administration reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

Article 18 : Secret

18.1 - Chaque administrateur est tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit, les débats auxquels il participe, les décisions prises tant que celles-ci ne sont pas rendues publiques ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

18.2 - Il s'astreint à un devoir de vigilance et d'alerte.

LISTE DES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS*

COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU TITRE DE L'INFORMATION PERMANENTE

- 15/04/2015 – Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2014
- 19/05/2015 – Assemblée générale annuelle et Conseil d'administration du 19 mai 2015
- 17/06/2015 – Introduction en Bourse d'Amundi
- 18/06/2015 – Société Générale annonce l'acquisition de l'intégralité de la participation de CaixaBank dans Boursorama, ainsi que la signature de l'acquisition par Boursorama de l'intégralité de la participation de Caixa dans SelfTrade Bank
- 02/11/2015 – Lancement de l'introduction en Bourse d'Amundi
- 11/11/2015 – Cession de l'intégralité de la participation de Société Générale dans Amundi
- 22/12/2015 – Société Générale publie ses exigences prudentielles de capital.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ACTUALISATIONS – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- 04/03/2015 – Mise à disposition du Document de référence 2015
- 04/03/2015 – Mise à disposition du Rapport financier annuel
- 04/03/2015 – Document de référence 2015 – mise à jour du 13 mars 2015
- 11/05/2015 – Première actualisation du Document de référence relatif à l'année 2014, déposée le 11 mai 2015
- 11/05/2015 - Mise à disposition de la première actualisation du Document de référence relatif à l'année 2014, déposée le 11 mai 2015.
- 06/08/2015 – Deuxième actualisation du Document de référence relatif à l'année 2014, déposée le 6 août 2015
- 06/08/2015 – Mise à disposition de la deuxième actualisation du Document de référence relatif à l'année 2014, déposée le 6 août 2015
- 06/11/2015 – Troisième actualisation du Document de référence relatif à l'année 2014, déposée le 6 novembre 2015
- 06/11/2015 – Mise à disposition de la troisième actualisation du Document de référence relatif à l'année 2014, déposée le 6 novembre 2015

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

- 06/08/2015 – Rapport financier semestriel
- 06/08/2015 – Communiqué de mise à disposition du rapport financier trimestriel

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

- 06/05/2015 – Résultats du 1er trimestre 2015
- 05/08/2015 – Résultats du 2e trimestre 2015
- 05/11/2015 – Résultats du 3e trimestre 2015
- 11/02/2016 – Résultats de l'année 2015 et du 4e trimestre

DÉCLARATIONS MENSUELLES DU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS

- 14 formulaires de déclaration

DESCRIPTIFS DES PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS ET BILANS DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

- 11/05/2015 – Descriptif du programme de rachat d'actions
- 21/05/2015 – Avenant au contrat de liquidité
- 02/07/2015 – Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 05/01/2016 – Bilan semestriel du contrat de liquidité

RAPPORTS SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTÉRNE

- 04/03/2015 – Mise à disposition du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

- 04/03/2015 – Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

COMMUNIQUÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

- 17/04/2015 – Mise à disposition ou consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mai 2015

COMMUNIQUÉS SUR LE CHOIX DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR LE SUIVI DE SON INFORMATION PERMANENTE ET RÉGLEMENTÉE

- 03/02/2016 – Publication du choix de l'autorite compétente pour le suivi de son information permanente et réglementée

* Information disponible sur www.societegenerale.com, rubrique « Information réglementée ».

8

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1. Responsable du Document de référence 480
2. Attestation du responsable du Document de référence et du Rapport financier annuel 480
3. Responsables du contrôle des comptes 481

Commissaires aux comptes titulaires 481
Commissaires aux comptes suppléants 481
Table de concordance du Document de référence 484
Table de concordance du rapport financier annuel 486

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Frédéric Oudéa

Directeur général de Société Générale.

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion (dont la table de concordance du Rapport financier annuel au chapitre 9 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 386 à 387 et 450 à 451 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2013 et 2014, respectivement en pages 376 à 377 et 434 à 435 du Document de référence 2014 et en pages 460 à 461 et 518 à 519 du Document de référence 2015. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés 2015, 2014 et 2013 contiennent des observations.

Paris, le 7 mars 2016

Le Directeur général

Frédéric Oudéa

3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par Mme Isabelle Santenac

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Nom : Société Deloitte & Associés
représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de 1re nomination : 18 avril 2003

Date de renouvellement : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Nom : Société Picarle et Associés

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : Société BEAS

Adresse : 195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

9

TABLES DE CONCORDANCE

Table de concordance du Document de référence 484

Table de concordance du rapport financier annuel 486

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques		Numéros de pages du Document de référence
1.	PERSONNES RESPONSABLES	480
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	481
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	Chiffres clés p. 6
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4.	FACTEURS DE RISQUE	115-131 ; 136-208
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	5 ; 464
5.2.	Investissements	57
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	22-23
6.1.	Principales activités	6 ; 42-49
6.2.	Principaux marchés	6-23 ; 361-364
6.3.	Événements exceptionnels	NA
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description sommaire du Groupe	6 ; 22-23
7.2.	Liste des filiales importantes	27-41 ; 367-383 ; 438-448
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	58 ; 365
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	210-264
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	50-56
9.2.	Résultat d'exploitation	24-41
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	268-274 ; 357-358
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	275
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	53-56
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	465
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	54-56 ; 58
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	59
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Conseil d'administration et Direction générale	64-89
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	74
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	90-112
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	344

Rubriques		Numéros de pages du Document de référence
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel	65-71
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	83-86
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	76
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	232-247
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs	65-71 ; 90-112
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	242-243
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	460-461
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	460-461 ; 465
18.3.	Contrôle de l'émetteur	460-461
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	113-114 ; 344 ; 438-448
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	138-139 ; 148 ; 156 ; 158-164 ; 169-176 ; 178-179 ; 188-194 ; 268-385 ; 390-449 ; 485
20.2.	Informations financières proforma	NA
20.3.	États financiers	138-139 ; 148 ; 156 ; 158-164 ; 169-176 ; 178-179 ; 188-194 ;268-385 ; 390-449
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	132-133 ; 386-387, 450-451
20.5.	Date des dernières informations financières	268 ; 390
20.6.	Informations financières intermédiaires	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	454-457
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	202-205
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	57
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	458-465
21.2.	Acte constitutif et statuts	466-470
22.	CONTRATS IMPORTANTS	58
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	465
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	22-23 ; 367-383 ; 438-448

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 464 à 517 et 346 à 459, aux pages 518 à 519 et 460 à 461 et aux pages 22 à 56 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2015 sous le numéro D. 15-0104 ;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 380 à 433 et 266 à 375, aux pages 434 à 435 et 376 à 377 et aux pages 21 à 58 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2014 sous le numéro D.14-0115.

Les chapitres des Documents de référence D. 15-0104 et D. 14-0115 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	480
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	6-19 ; 24-41 ; 50-52 ; 58-59 ; 136-208 ; 232-235 ; 302-304 ; 462-463
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	461
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	459-460
■ Informations relatives aux implantations et activités (article L. 511-45 du Code monétaire et financier)	60-62
États Financiers	
■ Comptes sociaux	390-449
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	450-451
■ Comptes consolidés	138-139 ; 148 ; 156 ; 158-164 ; 169-176 ; 178-179 ; 188-194 ; 268-385
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	386-387

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

TABLEAU DES ACRONYMES

Acronyme	Définition	Glossaire
ABS	*Asset Backed Securities*	Voir Titrisation
CDS	*Credit Default Swap*	Voir Titrisation
CDO	*Collaterallised Debt Obligation*	Voir Titrisation
CLO	*Collateralised Loan Obligation*	Voir Titrisation
CMBS	*Commercial Mortgage Backed Securities*	Voir Titrisation
CRD	*Capital Requirement Directive*	CRD
CVaR	*Credit Value at Risk*	Valeur en risque crédit
EAD	*Exposure at Default*	Valeur exposée au risque
EL	*Expected Loss*	Probabilité de défaut
GSIB	*Global Systemically Important Banks (voir SIFI)*	SIFI
LCR	*Liquidity Coverage Ratio*	Ratio LCR
LGD	*Loss Given Default*	Perte en cas de défaut
NSFR	*Net Stable Funding Ratio*	Ratio NSFR
PD	*Probability of Default*	Probabilité de défaut
RMBS	*Residential Mortgage Backed Securities*	Voir Titrisation
RWA	*Risk Weighted Assets*	Actifs risqués pondérés
SVaR	*Stressed Value at Risk*	Valeur en risque stressée
VaR	*Value at Risk*	Valeur en Risque

Accord de compensation : contrat par lequel deux parties à un contrat financier (instrument financier à terme), un prêt de titres ou une pension, conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes familles d'opérations, soumises à différents contrats-cadres au moyen d'un contrat chapeau.

Action : titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

Appétit pour le risque : niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

***Asset Backed Securities* (ABS) :** voir titrisation.

Assureurs *Monoline* : société d'assurance participant à une opération de rehaussement de crédit, et qui apporte sa garantie dans le cadre d'une émission de titres de dette (exemple : opération de titrisation), en vue d'améliorer la notation de l'émission.

Autocontrôle : part détenue par une société dans son propre capital par l'intermédiaire d'une ou plusieurs autres sociétés dont elle détient directement ou indirectement le contrôle. Les actions d'autocontrôle sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action.

Autodétention : part de capital détenue par la société notamment dans le cadre du programme de Rachat d'Actions. Les actions d'autodétention sont privées de droits de vote et n'entrent pas dans le calcul du bénéfice par action, à l'exception des titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Bâle 1 (les Accords de) : dispositif prudentiel établi en 1988 par le Comité de Bâle, visant à assurer la solvabilité et la stabilité du système bancaire international en fixant une limite minimale et standardisée au niveau international au montant de fonds propres des banques. Il instaure notamment un ratio minimal de fonds propres sur le total des risques portés par la banque qui doit être supérieur à 8 %. (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

Bâle 2 (les Accords de) : dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il vise principalement le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel des banques. (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

Bâle 3 (les Accords de) : nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui complète les accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. (Source : Glossaire Banque de France - Documents et débats - n° 4 - mai 2012). Les accords de Bâle 3 sont déclinés en Europe dans la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement 575/2013 (CRR) qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 2014.

Bénéfice net par action : ratio du bénéfice net de l'entreprise (retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres) sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Coefficient d'exploitation : ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement. (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

***Collateralised Debt Obligation* (CDO) :** voir titrisation.

***Collateralised Loan Obligation* (CLO) :** voir titrisation.

***Commercial Mortgage Backed Securities* (CMBS) :** voir titrisation.

***Comprehensive Risk Measurement* (CRM) :** charge en capital additionnelle à l'IRC (*Incremental Risk Charge*) pour le portefeuille de corrélation des activités de crédit tenant compte des risques de prix spécifiques (*spread,* corrélation, recouvrement, etc.). La CRM est une valeur en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Coût du risque commercial en points de base : le coût du risque en points de base est calculé en rapportant la charge nette du risque commercial aux encours de crédit de début de période.
La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations – Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

***Credit Default Swaps* (CDS) :** mécanisme d'assurance contre le risque de crédit sous forme d'un contrat financier bilatéral, par lequel un acheteur de protection paie périodiquement une prime à un vendeur de protection qui promet de compenser les pertes sur un actif de référence (titre de dette souveraine, d'institution financière ou d'entreprise) en cas d'événement de crédit (faillite, défaut de paiement, moratoire, restructuration). (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

CRD 3 : directive européenne sur les exigences en fonds propres, intégrant les dispositions dites Bâle 2 et 2.5, notamment au titre du risque de marché : amélioration de la prise en compte du risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et réduction du caractère procyclique de la Valeur en Risque (voir définition).

CRD4/CRR (*Capital Requirement Regulation*) : la directive 2013/36/UE (CRD4) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) constituent le corpus des textes transposant Bâle 3 en Europe. Ils définissent ainsi la réglementation européenne relative aux ratios de solvabilité, de grands risques, de levier et de liquidité et sont complétés par les standards techniques de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Décote (*haircut*) : pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de *stress* (risque de contrepartie ou *stress* de marché). L'importance de la décote reflète le risque perçu.

Dépréciation : constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

Dérivé : un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises…) ou non financier (matières premières, denrées agricoles…). Cette évolution peut s'accompagner selon le cas d'un effet démultiplicateur (effet de levier). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres *(warrants*, certificats, EMTN structurés…) ou sous forme de contrats *(forwards*, options, *swaps*…). Les contrats dérivés cotés sont appelés *Futures*.

Émission structurée ou produit structuré : instrument financier combinant un produit obligataire et un instrument (une option par exemple) permettant de s'exposer sur toute sorte d'actif (actions, devises, taux, matières premières). Les instruments peuvent être assortis d'une garantie, totale ou partielle, du capital investi. Le terme « produit structuré » ou « émission structurée » désigne également dans un autre registre des titres résultant d'opérations de titrisation, pour lesquels une hiérarchisation du rang des porteurs est organisée.

EAD - *Exposure at default* : exposition en cas de défaut, exposition encourue par l'établissement financier en cas de défaut de la contrepartie

Fonds propres *Common Equity Tier 1* : fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement qui incluent principalement le capital social, les primes d'émission associées et les réserves, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres *Tier 1* : constitués des fonds propres de base de catégorie 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces derniers correspondent aux instruments de dette perpétuelle sans incitation au remboursement, minorés de déductions réglementaires.

Fonds propres *Tier 2* : fonds propres complémentaires constitués principalement de titres subordonnés minorés de déductions réglementaires.

***Incremental Risk Charge* (IRC) :** charge en capital exigée au titre du risque de changements de *rating* et de défaut des émetteurs à horizon un an pour les instruments de dette du portefeuille de *trading* (*bonds* et CDS). L'IRC est une valeur en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

***Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP) :** processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

Investment grade : notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments Non Investment Grade.

Juste valeur : montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de marché normales.

Liquidité : pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

Ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Mezzanine : forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's, FitchRatings, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, *covered bonds*). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital. (Source : Glossaire Banque de France - *Documents et débats* - n° 4 - mai 2012).

Ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) : ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État).

Perte attendue (*Expected losses*- EL) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque telles que les sûretés réelles.

Perte en cas de défaut (*Loss Given Default*- LGD) : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Prime Brokerage **:** ensemble de services spécifiques dédiés aux *hedge funds* afin de leur permettre de mieux exercer leur activité. Outre les opérations classiques d'intermédiation sur les marchés financiers (achat et vente pour le compte du client), le *prime broker* offre des services de prêts et d'emprunts de titres, et des services de financement spécifiquement adaptés aux *hedge funds*.

Probabilité de défaut (PD) : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an.

Ratio global ou Ratio de solvabilité : rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

Ratio *Common Equity Tier 1* : rapport entre les fonds propres ***Common Equity Tier 1*** et les actifs pondérés par les risques, selon les règles CRD4/CRR. Les fonds propres ***Common Equity Tier 1*** ont une définition plus restrictive que dans l'ancien référentiel CRD3 (Bâle 2).

Ratio *Core Tier 1* : rapport entre les fonds propres ***Core Tier 1*** et les actifs risqués pondérés, selon les règles Bâle 2 et leur évolution dite Bâle 2.5.

Ratio de levier : le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1)* et le bilan/hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes. Une nouvelle définition du ratio de levier a été mise en œuvre dans le cadre de l'application du règlement CRR.

Ratio Tier 1 : rapport entre les fonds propres *Tier 1* et les actifs risqués pondérés.

Residential Mortgage Backed Securities **(RMBS) :** voir titrisation.

Re-titrisation : la titrisation d'une exposition déjà titrisée où le risque associé aux sous-jacents a été divisé en tranches et dont au moins l'une des expositions sous-jacentes est une exposition titrisée.

ROE (*Return On Equity*) : rapport entre le résultat net retraité de la rémunération des titres hybrides comptabilisés en instruments de capitaux propres et les capitaux propres comptables retraités (notamment des titres hybrides), qui permet de mesurer la rentabilité des capitaux.

Risque assurance : il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires).

Risque de crédit et de contrepartie : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

Risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. De par leur activité traditionnelle consistant à transformer des ressources dont la maturité est courte en des emplois de durées plus longues, les banques sont naturellement confrontées au risque de transformation qui entraîne lui-même un risque d'illiquidité et de taux d'intérêt. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'antitransformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

RWA - *Risk Weighted Assets* : encours pondérés en risques ou actifs risqués pondérés ; valeur de l'exposition multipliée par son taux de pondération en risque.

SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*) : le Financial Stability Board (FSB) coordonne l'ensemble des mesures visant à réduire l'aléa moral et les risques du système financier mondial posés par les institutions systémiques (G-SIFI ou Globally Systemically Important Financial Institutions ou encore GSIB - Global Systemically Important Banks). Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du Comité de Bâle énoncées dans le document *Global Systemically Important Banks : Assessment methodology and the additional loss absorbency requirement* et sont identifiées dans une liste qui a été publiée en novembre 2011. Cette liste est mise à jour par le FSB chaque année en novembre. les établissements classés GSIB se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital.

Stress **tests de marché :** pour l'évaluation des risques de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress* test de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques.

Sûreté personnelle : représentée par le cautionnement, la garantie autonome ou la lettre d'intention. Celui qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. La garantie autonome est l'engagement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite par un tiers, à verser une somme soit à première demande, soit suivant des modalités convenues. La lettre d'intention est l'engagement de faire ou de ne pas faire ayant pour objet le soutien apporté à un débiteur dans l'exécution de son obligation.

Sûreté réelle : garanties pouvant être constituées d'actifs prenant la forme de biens corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, tels que des matières premières, des métaux précieux, des sommes d'argent, des instruments financiers ou des contrats d'assurance.

Taux brut d'encours douteux : rapport entre les encours douteux et les encours bruts de crédit comptables (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Taux de couverture des encours douteux : rapport entre les provisions et dépréciations constatées sur le portefeuille et les encours douteux (prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations-financement et locations simples).

Taux de pondération en risque : pourcentage de pondération des expositions qui s'applique à une exposition particulière afin de déterminer l'encours pondéré correspondant.

Titrisation : opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Les opérations de titrisation peuvent, selon les cas, donner lieu à une subordination des titres (tranches).

Tous les produits ci-dessous sont considérés comme de la titrisation, la différence entre eux est le sous-jacent :

ABS : titres adossés à un panier d'actifs financiers.

CDO : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs qui peuvent être des prêts bancaires (résidentiels) ou des obligations émises par des entreprises. Le paiement des intérêts et du principal peut faire l'objet d'une subordination (création de tranches).

CLO : CDO adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts bancaires.

CMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque.

RMBS : titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts hypothécaires souscrits à des fins résidentielles.

Unité génératrice de trésorerie (UGT) : le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, selon la norme comptable IAS 36. «Selon les normes IFRS, une société doit définir

un nombre le plus important possible d'unités génératrices de trésorerie (UGT) la composant, ces UGT doivent être largement indépendantes dans leurs opérations et l'entreprise doit allouer ses actifs à chacune de ces UGT. C'est à l'échelle de ces UGT que se font les tests de valeur (*impairment* tests) ponctuellement s'il y a des raisons de penser que leur valeur a baissé ou chaque année si elles comprennent du goodwill.» (source Les Echos.fr, citant *Vernimmen*)

Valeur en Risque (VaR - *Value at Risk*) : indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99 % conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

Valeur en risque crédit (CVaR - *Credit Value at Risk*) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Valeur en risque stressée (SVaR - *Stressed Value at Risk*) : identique à celle de l'approche VaR, la méthode calcul consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scenarii de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

Valeur exposée au risque (EAD - *Exposure at Default*) : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

SITE INTERNET : WWW.SOCIETEGENERALE.COM

RELATIONS INVESTISSEURS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 67 02

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tours Société Générale

75886 – Paris Cedex 18

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 1 007 799 641,25 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

Société Générale

ITIM/DSI/PLT/IMP

SG Publishing Services

PEFC 10-31-1421

Imprimé en France sur du papier
issu de forêts gérées durablement

LABEL TRANSPARENCE

Ce label distingue les documents de référence les plus transparents selon les critères du Classement Annuel de la Transparence.